This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Revue de Saintonge & d'Aunis

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.
Commission des arts et monuments historiques de la Charente- Maritime et ...

Digitized by Google

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.S32
A35

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1904

BUREAU

Président : Le baron Amédée Oudet, rue des Ballets, 27, à Saintes.

Vice-présidents : Le comte Pierre de Croze-Lemercier, au château du Ramet, par Saintes.

Ch. Dangibeaud, 14, rue des Ballets, Saintes.

Secrétaire : Maurice Bures, docteur en droit, avocat à Saintes, rue Cuvillier.

Trésorier : Auguste Deruelle, ✻, chef d'escadrons en retraite, rue Saint-Macoux, 33, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

Gabriel Audiat, professeur à Paris, rue Ernest Renan, 21.

Le baron Eugène Eschasseriaux, O. ✻, ancien député.

Le baron Léon de La Morinerie, ✻, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue des Beaux-Arts, 9.

Georges Musset, I. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle.

Jules Pellisson, A. ✪, juge au tribunal civil, rue Victor Hugo, 76, à Périgueux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Auguste Biteau, ✻, A. ✪, maître principal de 1re classe des constructions navales en retraite, conseiller municipal, rue du Perat, 50, à Saintes.

Ferdinand Babinot, premier adjoint au maire, avocat, suppléant du juge de paix, place des Cordeliers, 7, à Saintes.

Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes.

Jules Guillet, négociant, conseiller général, rue de La Roche, 12, à Saintes.

Abel Mestreau, négociant, rue du port des Frères, 24, à Saintes.

Le siège de la société des *Archives* est à Saintes, cours National, 99.

La société publie tous les deux mois un *Bulletin*, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, qui forme au bout d'un an un volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Revue-Bulletin* est de 10 francs; 11 fr. 50 pour l'étranger; un numéro, 2 fr. 50. Elle est adressée gratuitement aux membres de la société qui paient par an une cotisation de 13 francs.

RÈGLEMENT. — Article II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs... 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 150 francs...

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

REVUE

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

XXIV

SAINTES

LIBRAIRIE FRAGNAUD

RUE ALSACE-LORRAINE, 42

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijhoff
7-17-26
13492

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er JANVIER 1904

Admission de nouveaux membres.

Avis et nouvelles : Distribution du volume ; Distinctions honorifiques ; Restauration de monuments ; Statistique ; Monument funéraire de Mgr Thomas ; Musées ; Léonce Depont ; Georges Gourdon ; Théâtre en plein air ; Conférences.

Notes d'état civil. — *Décès :* G. Denis, de Chasseloup-Laubat, de Saint-Légier, P.-E. Laurent, G. Renault, Mme de Salasc, J.-A. Filleau, Mme des Méloizes, Mme Dutouquet, Mme de Rambaud de Larocque, Mme Coffinières de Nordeck, Mme Brunaud, Mme d'Orbigny.

Mariages : Ravail et Favereau ; de Richemond et de Védrines ; Moreau et Geoffré de Longfief ; de Fleurian et Le Gendre ; de Villiers et Texier ; Strauss et La Morinerie.

Variétés : I. Découverte de sépultures médiévales à Saint-Jean d'Angély (crosse) ; — II. Pourquoi le comte d'Artois n'a pas rejoint Charette ; — III. Saintes ancienne, les rues.

Questions et réponses : « A châ petit » ; le Chevalier de Jonzac ; Administration du district de Saintes ; Mgr Saint-Médard ; Landreau du Maine au Picq.

Revues et livres.

Admissions de nouveaux membres

Les Archives départementales de la Charente-Inférieure. Archiviste : M. Meschinet de Richemont.

M. Paul Fleury, à Marans, présenté par MM. Musset et de Richemont.

—

A partir du présent numéro, la bibliographie, c'est-à-dire l'annonce des livres, ne paraîtra plus que tous les six mois, dans le numéro de mai et celui de novembre.

Les tables du dernier tome de la *Revue* seront distribuées avec le numéro de mars prochain.

Digitized by Google

Le tome XXXIII des *Archives*, formé par le second tome du cartulaire de Saint-Jean d'Angély et les tables des deux tomes, sera mis en distribution à partir du 15 février, chez nos correspondants habituels.

—

Les Tablettes des Deux Charentes, du 5 novembre, signalent dans le numéro de novembre « un curieux et suggestif article » de M. le chanoine Lemonnier, et la discussion sur la *Mosaïque de Lescar*.

Le *Courrier de La Rochelle* — même date — insère le sommaire du numéro de novembre.

Le *Bulletin de la Societé de Géographie de Rochefort* de juillet-septembre 1903, apprécie avec éloges le mémoire de M. le chanoine Lemonnier, relatif à l'*Enseignement primaire à Rochefort*, paru dans le numéro de juillet de la *Revue*.

Le *Journal des Savants*, d'octobre 1903, publie sous la signature de M. A. Luchaire, une courte appréciation de *Renaud VI*, « monographie utile, puisqu'elle met en lumière la vie d'un de ces seigneurs de la France de l'Ouest, qui, après avoir pris fait et cause pour l'anglais, pendant le guerre de Cent ans, se rallièrent définitivement à Charles V et à Charles VI... Cet ouvrage repose sur une solide documentation. »

Les Notes d'art et d'archéologie, d'octobre 1903, rendent compte sommairement du numéro de septembre de la *Revue* ; elles signalent la belle étude sur la *Bataille de Jarnac* et les *Quelques mots de patois saintongeais*.

—

Notre confrère, M. Pierre Ardouin, a obtenu une médaille d'argent de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pour son livre de vers *Reflets et Murmures*.

—

Notre confrère, M. l'abbé du Vauroux, chanoine titulaire à La Rochelle, prend la direction du *Bulletin religieux*.

—

Parmi les œuvres de M. Hérisson, peintre, dont le décès a été annoncé dans le dernier numéro, on a oublié de rappeler qu'il est un des auteurs de la décoration de la chapelle du collège de Saintes.

—

Digitized by Google

La commission départementale du Conseil général a alloué (novembre 1903), 380 fr. pour réparation à l'église de Pont-Labbé ; 500 fr. pour la restauration à l'église et au presbytère de Champdolent.

Elle a émis un avis favorable à l'allocation par l'Etat de 1.000 fr. pour la restauration de l'église de Pont-Labbé ; 1000 fr. pour menus travaux à l'église de Champdolent.

—

La chapelle Saint-Gilles, à Pons, va être restaurée.

—

Le conseil municipal de La Rochelle, dans sa séance du 12 décembre, a voté une somme de 600 francs en faveur de l'édition de la *Cosmographie* d'Alfonse de Saintonge que notre confrère, M. Musset, a mise sous presse.

—

Le cardinal Thomas, archevêque de Rouen, auparavant évêque de La Rochelle, aura bientôt son monument dans une chapelle de la cathédrale de Rouen.

Le tombeau mesurera quatre mètres de hauteur. Il a été confié à un artiste rouennais, M. Barrias, « qui a très bien reproduit la physionomie du prélat. »

—

Le nouveau Carmel de Saintes, adjugé à MM. Naud, architecte, L. Perrineau, entrepreneur, Martinet, tapissier et Bellot, propriétaire, au prix de 38.350 fr. a été remis en vente le 13 novembre, avec une surenchère du sixième et adjugé définitivement aux mêmes personnes pour 48.000 francs.

Les bâtiments partagés entre les copropriétaires seront probablement transformés en logements, sauf la chapelle qui, fermée, attendra l'heure de sa réouverture.

—

La Charente-Inférieure a donné, en 1903, 344 naissances de plus qu'en 1901 ; toutefois ce chiffre ne provient pas d'une augmentation de natalité, mais d'une diminution de mortalité des enfants.

—

Le musée de Rochefort a reçu un tableau représentant un *Coucher de soleil à Fouras*, de M. Simonnet.

—

Digitized by Google

Le conseil municipal de Saintes, dans sa séance du 29 octobre, a refusé le legs de tableaux que M. Mignien, de Niort, lui avait fait (Voir *Revue*, XXIII, p. 293).

—

La Mérine à Nastasie a trouvé un imitateur. *Le Perin d'au drôle, ine coumédie bien amusante et bien nature, jouée par tout in tas de francs pésans des environs de Cougnac*, fait son tour des Charentes.

—

Le jeudi 26 novembre, M. François Coppée a lu le poème sur Victor Hugo, de M. Léonce Depont, qui a obtenu cette année le grand prix de poésie.

La librairie Côte, de Surgères, met en vente une plaquette de quinze pages contenant le poème complet.

La Liberté, du 26 novembre, publie une interview sur M. Léonce Depont, à propos de la séance de l'Institut du 26 novembre.

Voici le portrait que le journaliste trace du poète, avec dessin. « Assez grand, d'apparence chétive encore que de solide constitution, le poète parait beaucoup plus âgé qu'il n'est en réalité. Les plis des joues, les rides du front haut et légèrement dégarni sur les tempes, les ailes du nez dénotent une énergie peu commune, tandis que ses yeux de rêveur dont l'éclat semble tenir aux verres du lorgnon, donnent à la figure une expression très douce. »

—

La Revue des Charentes, d'octobre 1903, contient une biographie de M. Georges Gourdon, le poète des *Chansons de geste*, par M. Georges Retail de Rochefort-sur-Mer. M. G. G. naquit le 22 avril 1852 à Vandré, près Surgères. « C'est dans le château où son grand-père était fermier que notre poète, frêle existence trois fois échappée à la mort, vécut la plus grande partie de sa vie à laquelle il manqua ce rayon de joie : le sourire d'une mère. » A douze ans, on le mit au collège de Pons. Sorti en 1872 de ce collège, où il avait fait d'excellentes études, il commença le journalisme en 1878 au *Paris-Journal*. C'est là que M. Charles Thèze vint lui demander sa collaboration aux *Tablettes des Deux-Charentes*, organe autorisé de la marine, dont il est le rédacteur en chef depuis 1889.

—

Digitized by Google

La Gazette anecdotique, de septembre-octobre (parue en novembre) contient un article de M. Ph. de Seignac, relatif à la représentation de *Madeleine* sur le théâtre en plein air de La Mothe-Saint-Héray, et la cavalcade qui l'a précédée. « *Tigellius* (M. Louis Giraudias), avait composé une partition musicale remarquable, surtout le *lamento* de la mort de Lazare. Il y a longtemps que nous avons insisté sur les étonnants dons d'harmoniste qui caractérisent la facture de toutes ses œuvres déjà nombreuses. Et sous la pluie qui versait, *Lydie* (Mlle Macler) confiait son amour trompé par Marcellus ; sa nourrice *Ariane* (Mme Louis Giraudias), la consolait maternellement ; les juifs, les juives, romains, romaines, etc., évoluaient dans le charmant décor exécuté par M. André Giraudias... »

Voir un compte rendu illustré dans la *Revue universelle*, 1er décembre 1903.

—

Dimanche, 15 novembre, M. le baron Oudet a fait à Royan une conférence, très applaudie, sur le *Rôle de la femme chrétienne à notre époque de désorganisation sociale.*

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — Décès

M. Gabriel Denis, membre de la Société des archives, négociant à Cognac, propriétaire de la Chauvillière, commune de Nancras, maire de Sablonceaux, conseiller général du canton de Saujon, député de la 2e circonscription de Saintes, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé subitement le 30 octobre à la Chauvillière, frappé d'une congestion déterminée par une maladie de foie dont il souffrait depuis longtemps. M. Denis est né à Cognac le 22 novembre 1853. Elu pour la première fois aux élections législatives du 11 mai 1898, après une rude campagne, par 7.384 voix contre 6.294 données à M. Gabriel Dufaure, il fut réélu, le 27 avril 1902, par 6.729 contre 6.602 à M. G. Dufaure.

Le 16 janvier 1881, il avait été nommé conseiller municipal de Cognac, sur la liste conservatrice. Lors du renvoi des sœurs de l'asile de la rue Saint-Martin et leur remplacement par des laïques, il avait protesté, mais sa motion fut repoussée par 13 voix

Digitized by Google

contre 7 sur 20 votants. A la suite du vote, M. Elie Pinet donna sa démission. Une élection partielle eût lieu, les sept conseillers conservateurs patronèrent la candidature de M. Denis Fort contre celle de M. Jules Brisson. Leur candidat ayant été battu, M. Denis et ses six collègues donnèrent leur démission.

Lundi, 9 novembre, ses obsèques ont eu lieu à Sablonceaux en présence d'une très grande foule estimée à trois mille personnes. Sur la tombe des discours ont été prononcés par M. le Préfet; MM. Lauraine, député ; Garnier, sénateur ; Bron, conseiller général ; Faneuil, maire de Saujon ; Dr Papillaud, Verneuil, Nicolle, conseiller général ; Edgar Combes, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, conseiller d'Etat.

—

Le 19 novembre est décédé au Canet, près Cannes, le comte de Chasseloup-Laubat, membre de la Société des archives, né à Paris le 7 juin 1866, fils de l'ancien ministre de la marine sous l'empire, et de la marquise de Chasseloup-Laubat, née Pilié ; il était frère du marquis de Chasseloup-Laubat, marié avec Mlle Stern. Le comte de Chasseloup prit une part active aux manifestations de l'automobilisme : il était l'un des fondateurs de l'Automobile-Club de France et membre du Jockey-Club et de l'Union artistique. Ingénieur civil, il entreprend de 1888 à 1892 un long voyage d'études, avec son frère, le marquis de Chasseloup-Laubat ; visite l'Asie Mineure, les Indes, le Japon, l'Asie centrale, la Perse, l'Afrique septentrionale, les États-Unis ; organisateur des premières épreuves automobiles, invente et met le premier en pratique les formes coupantes qui ont été universellement adoptées depuis.

L'Auto des 21 et 22 novembre consacre au défunt un article où nous lisons : « Les hommes sont rares par les temps qui courent d'une aussi entière probité qui savent ne mêler dans les affaires dont ils sont les arbitres, ni leur intérêt personnel, ni leur amour-propre, ni leurs rancunes, qui peuvent s'effacer, se sacrifier en vue du bien général.... Il est un de ceux qu'il nous faudra toujours pleurer. » Le journal a ouvert une souscription dans le but d'élever un monument à la mémoire de M. de Chasseloup.

Le *Journal de Marennes* du 29 novembre reproduit l'article du *Vélo*. « C'est un parfait gentilhomme — gentilhomme de race et gentilhomme d'esprit — qui disparaît. Mince, élancé,

Digitized by Google

d'une sveltesse aristocratique, d'une urbanité, d'un naturel exquis, énergique et doux à la fois, le comte de Chasseloup-Laubat avait reçu de la nature ce don précieux dont il fit un si précieux usage : l'intelligence.... »

—

Le 26 mai 1903, est décédé au château de Richemond en Périgord, le comte Adhémar de Saint-Légier né, le 14 juin 1835, au château de La Chapelle Faucher, fils d'Antoine-Eugène de Saint-Légier et de Marie Françoise Gabrielle de Chabans. Lire un article nécrologique dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXX, octobre 1903.

—

M. Paul Emile Laurent, ancien négociant, officier d'académie, né à Archiac, de Pierre et d'Elisabeth Emeriaud, est décédé à Saint-Jean d'Angély le 7 octobre dernier, âgé de 71 ans.

Membre de la commission municipale en 1870, puis successivement adjoint au maire, membre de la délégation scolaire, président du tribunal de commerce, vice-président de la chambre de commerce de Rochefort, M. Laurent par sa haute compétence et sa grande affabilité dans l'accomplissement de ces diverses fonctions, s'est acquis l'estime et la considération de ses concitoyens. Des discours ont été prononcés sur sa tombe par le maire et le président du tribunal de Saint-Jean d'Angély ainsi que par le vice-président de la chambre de commerce de Rochefort.

M. Laurent avait épousé Melle Noëmie Geay, fille de notre défunt et très regretté collègue Geay-Besse, longtemps président du tribunal de Saintes et poète patoisant bien connu. De ce mariage sont issus M. Jean Laurent, conseiller municipal de Saint-Jean d'Angély et M. Maurice Laurent, qui continuent l'œuvre commerciale que leur a léguée leur père.

—

Le 16 octobre 1903, est décédé à Tonnay-Charente, M. Gabriel Renault. Né le 16 mai 1857 à Tonnay-Charente où une branche de la famille Renault, originaire de Saint-Domingue, est fixée depuis bientôt un siècle, M. Gabriel Renault n'avait jamais abandonné son pays natal. Chrétien convaincu et ardent défenseur de la liberté d'enseignement, il avait lutté avec énergie pour le maintien d'une école congréganiste que sa

Digitized by Google

grand'mère, Mme Renault, avait fondée il y a quarante ans, à Lussant. En 1902, lors de la mise des scellés sur la maison qui lui appartenait et où des sœurs de l'Enfant-Jésus du Puy dirigeaient une école libre, il avait hautement protesté contre cette mesure. Il fit valoir ses droits devant la justice, obtint gain de cause et put ainsi recouvrer la jouissance de son immeuble où une école libre continue à exister.

Les obsèques de M. Gabriel Renault ont eu lieu à l'église de Tonnay-Charente, le 18 octobre, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. Avant l'absoute, M. le doyen de la paroisse s'est fait l'interprète des regrets unanimes que cause une mort si prématurée et, en termes émus, a rappelé « la droiture d'esprit de cet homme de bien, son amour de la justice et de la vérité, sa charité aussi généreuse que discrète, l'ardeur et le dévouement qu'il mettait au service des nobles causes, sa foi inébranlable dans laquelle il puisait la force nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs de chef de famille, d'état et de religion. »

Marié le 25 juin 1885, à Mlle Marguerite Castillon du Perron, M. Gabriel Renault laisse un fils et trois filles. Il était frère : 1° de Maurice Renault, décédé ; 2° de Marguerite Renault, épouse de M. E. Castaigne, décédée ; 3° de M. Georges Renault, mari de Mlle Flouch, de Bordeaux, dont trois enfants ; 4° de Mme Sophie Renault, épouse de M. le comte Henri de Montalembert, maire d'Echillais, dont six enfants ; 5° de Mme Elisabeth Renault, épouse de M. Williamson.

—

Le 24 octobre, s'est éteinte à Saintes, rue Hôtel-de-Ville, Mme Joséphine de Salasc, née Laugaudin.

Issue de Bretagne, la famille Laugaudin, n'était plus représentée, au moment de la Révolution, que par le colonel Laugaudin, chevalier de Saint-Louis. Marié en Bourgogne, il eut neuf enfants. L'un d'eux, sorti de l'Ecole Polytechnique, devint colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, commandant en second de l'Ecole de Metz ; il épousa Mlle de Chévigné.

Un autre, commissaire de la marine à Rochefort, y épousa Mlle Duplais des Touches, fille elle-même de Mlle de la Ferlanderie et mère du marquis de Saint-Cyrgue, deux familles de Saintonge.

Un autre, pareillement commissaire de la marine, épousa à

Digitized by Google

Lorient, Mlle Anger de Kérudo et en eût deux filles, dont l'une épousa en 1842, à Toulon, M. Jean de Salasc.

La famille Laugaudin est alliée aux Cartaud de la Verrière, de Goy et de Bussy.

La famille de Salasc est originaire de Clermont-l'Hérault, près Lodève. — Seigneurs de Salasc, Octon, Ariège et autres lieux, ils comptent dans leurs alliances une grande partie de la noblesse de l'Hérault, entre autres les de Bellissen, de Fayet, de Bernard, Martin de Lauzac. Bonyssin d'Ancely.— Une branche des Salasc prend, en 1778,le titre de marquis de Lauzières ; elle s'allie aux de Margon, Bonyssin d'Ancely, de Meaux, etc...

La famille de Salasc émigre en Italie au moment de la Révolution. Une branche s'y fixe et y est actuellement connue sous le nom de Salasco. L'autre branche rentre en France. Elle n'était plus représentée que par Jean de Salasc, mort en 1889, Mme de Salasc, morte en 1903 et Mlle M. de Salasc, mariée à son cousin M. Edme Laugaudin, capitaine au 6e régiment d'infanterie, dont un fils.

La famille de Salasc porte : *Ecartelé, 1 et 4, d'argent au chien braque passant de sable, 2 et 3 d'or à deux fasces de gueules.*

—

Est décédé, en octobre, à Cette, où il s'était retiré depuis cinq ans, Jacques-Auguste Filleau, commissaire général de la marine, commandeur de la Légion d'honneur, né à Montendre, le 12 mai 1821, entré le 21 mai 1838 dans le commissariat de la marine. D'une haute intelligence et doué d'une grande puissance de travail, il gravit rapidement tous les degrés de la hiérarchie. Il siégea au Conseil d'Etat et au conseil de l'amirauté. Il publia plusieurs mémoires dans la *Revue coloniale*, sur les *primes à accorder pour favoriser la pêche à la morue* et sur Saint-Pierre et Miquelon. Mais son œuvre maitresse est le *Traité de l'engagement des équipages des bâtiments de commerce* paru en 1857, qui fait encore aujourd'hui autorité. « Comme légiste et comme écrivain, il s'était fait une situation qui le place à côté des commentateurs Valin et Beaussant ».

Voir *Les Tablettes*, du 27 octobre.

—

Le mardi, 4 novembre, à Versailles, ont eut lieu les obsèques de Madame Clémence Poupillier, vicomtesse des Méloizes-Fres-

Digitized by Google

noy. Le deuil était conduit par le comte de Montbron, le vicomte de Montbron, lieutenant au 14e dragons, le vicomte René de Montbron, le vicomte Jean de Montbron, le comte de Moras, le vicomte de Saint Marsault de Chatellaillon, le marquis des Méloizes, M. Gaumont, le comte Septème de Champfleur, ses gendre, petits-fils, petits gendres et neveux.

Par sa mère la défunte appartenait à la famille de Saint Félix, des petits chevau de Lorraine. Elle épousa le vicomte des Méloizes-Fresnoy, d'une ancienne famille des environs d'Autun, qui, émigrée vers 1690 au Canada, où elle est restée jusqu'au moment de la cession de cette colonie à l'Angleterre, se fixa, à son retour en France, en Blaisois, par suite du mariage de son chef avec Mlle de Cheverny, petite fille de l'auteur des mémoires.

Madame des Méloizes accompagna son mari à Weymar et à Munich où il fut nommé ministre plénipotentaire, puis à La Rochelle (1867), trésorier général, et à Caen (1875), en la même qualité.

M. et Mme des Méloizes ont laissé deux filles, la comtesse de Montbron qui habite le château de Buzay, près La Rochelle, avec son mari, maire de La Jarne, et la comtesse Renée des Méloizes, chanoinesse de sainte Anne de Bavière.

—

Le 11 novembre 1903, est inhumée à Rochefort Mme Dutouquet, née Drouineau, décédée à l'âge de 86 ans, à La Garde, près Toulon. Originaire de La Rochelle, veuve du docteur Dutouquet, qui tint une place importante dans le parti républicain et dans le monde des arts et des lettres, elle était mère de M. le contrôleur général de la marine Dutouquet, et grand'mère de M. le capitaine de frégate Sagot du Vauroux.

—

Le 23 novembre, est décédée à Bassac (Charente) Jeanne-Françoise-*Clémence* d'Asnières, veuve, depuis le 9 mars 1900, de Pierre-Louis-*Auguste* Rambaud de Larocque, président du conseil général de la Charente, officier de la légion d'honneur. Les obsèques ont été célébrées, le 26, en présence d'une assistance aussi nombreuse que recueillie, témoignage des sincères regrets qu'a emportés avec elle la défunte, dont les vertus chrétiennes, la grande bonté de cœur et l'inépuisable charité étaient connues de tous.

Née le 29 mars 1825, de Eugène-Henri-Robert-Bernard, mar-

Digitized by Google

quis d'Asnières, issu de la branche aînée de la maison d'Asnières, et de Jeanne-Françoise Bédoire, elle était dans sa 79e année, et laisse après elle deux enfants : 1° Pierre-Henri-*Marcel* (1849), avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, conseiller général de la Charente, veuf, (1885) de Julie-*Marie* Groualle, qui lui a donné une fille, Marie-*Louise* (1882) ; 2° Marie-*Marguerite* (1852) mariée (1876) avec Maurice Hériard dont : *Marie*-Marguerite-Monique (1877), et Pierre-Louis-*Paul* (1881), élève de l'école polytechnique.

Pour les Rambaud de Larocque, voir *Revue*, tome XX, p. 171.

—

Le 29 novembre 1903, est décédée, à Saintes, cours National, Madame Marie-Louise Sarrau, née à Gigean (Hérault), le 23 septembre 1812, mariée à Grégoire-Gaspard-Félix Coffinières de Nordeck, capitaine du génie, devenu général de division, décédé à Paris, le 27 janvier 1887, dont quatre enfants : Léon-Gabriel, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, blessé aux Ormes, près Orléans, le 11 octobre 1870, mort à Paris, le 6 mars 1898 ; André-François-Joseph, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur ; Frédéric-Jun-Guilhaume, chef d'escadrons de dragons, chevalier de la Légion d'honneur, et Jeanne-Marie-Adélaïde, mariée à Anatole de Bonsonge, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Saint-Louis du Sénégal, le 7 septembre 1881, sans enfants.

—

Le 8 décembre 1903, est décédée, à Saintes, Mme Elisabeth-Malvina Josse, veuve de M. Adolphe-Joseph Brunaud, avoué, âgée de 79 ans. Elle était mère de M. Gaston Brunaud, président de la Cour d'appel de l'Afrique occidentale, et belle-mère de M. Paul Brunaud, avoué, et de Mme Baillard.

—

En décembre 1903, Mme d'Orbigny, veuve du célèbre naturaliste Alcide d'Orbigny, est décédée à Paris.

Elle était tante du maire de La Rochelle.

———

Digitized by Google

II. — Mariages

Le 22 septembre 1903, a été célébré à Agen, en l'église Notre-Dame des Jacobins, le mariage de mademoiselle *Jehanne*-Marie Louise Favereau, fille de M. Jacques-Clodomir Favereau, décédé, avoué à la cour, avec M. Pierre-Julien-*Fernand* Ravail, docteur en droit, docteur ès-sciences politiques et économiques, avocat au tribunal civil de La Rochelle, fils de M. Pierre Ravail, notaire à Sainte-Marie de Ré.

La bénédiction nuptiale a été donnée par Monsieur l'abbé Abel-Pierre Favereau, curé de Monbran en Agenais, oncle de la mariée, qui a prononcé l'allocution d'usage.

Les témoins étaient : pour la mariée : Messieurs Lucien Bernard, avoué à la cour d'appel d'Agen et Théophile Charles, avoué au tribunal civil de Nérac ; pour le marié : Messieurs Louis Hernette, docteur en médecine à Saint-Martin de Ré et Albert Brouillac, avocat à la cour d'appel de Poitiers, docteur en droit.

Monsieur Fernand Ravail est fils adoptif de madame Pierre Ravail née Emma de Chantreau. Madame Pierre Ravail appartient à la très ancienne famille vendéenne de Chantreau, maintenue dans sa noblesse par arrêt de la Cour des aides, des 22 juin 1637 et 15 avril 1664 et par décision des commissaires généraux à la revision des titres nobiliaires du 1er avril 1671. Les de Chantreau portent : *de gueules à trois merlettes d'argent, 2, 1, au chef cousu d'azur à trois étoiles aussi d'argent, (Dictionnaire généalogique* de G. Beauchet-Filleau, ▼ Chantreau).

—

Le 24 septembre 1903, a été célébré à la mairie de Lasserre, et béni dans le temple de l'Eglise réformée de Nérac, par le pasteur Adolphe Meschinet de Richemond, le mariage de son frère, Monsieur Rodolphe-Elie-*André* Meschinet de Richemond, fils de M. Louis-Marie Meschinet de Richemond, archiviste départemental, officier de l'Instruction publique et chevalier de l'ordre du Sauveur, et de Madame Charlotte-Lucie Guenon des Mesnard, avec Madame Marie-Louise-Hélène de Védrines, fille de M. Jean-Antoine-Etienne de Védrines, ancien officier de cavalerie et de Madame Marie-Jeanne de Malèprade, demeurant à Lanagrand, commune de Lasserre (Lot-et-Garonne). M. André de Richemond est pasteur de l'Eglise réformée d'Aulnay.

Digitized by Google

Armoiries de la famille Meschinet : *d'or au pin de sinople terrassé de même, adextré d'un lion grimpant de gueules et sénestré de trois étoiles d'azur posées 1 et 2.*

Armoiries de la famille de Védrines : *de sinople au dextrochère habillé d'or, tenant une épée d'argent en pal, accompagnée en chef, à dextre d'un croissant et à sénestre d'une étoile aussi d'argent.*

—

Le 6 octobre, à Maillezais, a été célébré le mariage de M. Adolphe-Gaëtan Moreau, pharmacien, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, fils de notre confrère M. Adolphe-Anselme Moreau, médecin vétérinaire, conseiller municipal, chevalier du Mérite agricole et de Mme Marie-Catherine Geoffré de Longfief.

La famille Geoffré de Longfief a donné un maire à Saint-Jean-d'Angély, en 1731 et plusieurs de ses membres ont occupé des fonctions judiciaires dans la même ville. Elle est alliée aux Levallois, Paulian, Allenet, Chotard, Goret de Lépinay, de Beins Loir, Prégent, Normand Dufié et Regnaud de Saint-Jean d'Angély.

—

Le 29 septembre 1903, à Bordeaux, M. Marie-Ode-Henri de Fleurian, docteur-médecin à Plessé (Loire-Inférieure), a épousé Mlle Pauline Le Gendre.

La famille de Fleurian, ancienne famille noble, originaire de Samatan (Gers), anciennement principauté de Comminges, possède des parchemins dont l'un remonte à 1417; plusieurs de ses membres remplirent la charge de bailli. Les de Fleurian possédaient avant la Révolution les seigneuries et châteaux de La Liguée, de Lahas et des Vives, dont ils furent dépouillés en 1793. On les trouve à Marennes dès 1716.

Le chevalier de Fleurian de La Liguée, Jacques-Eloi, grand-père des de Fleurian actuels, était capitaine au régiment de La Sarre, en 1756; il vint avec son régiment à La Rochelle où il épousa madame de Chambon, ce qui le fixa dans le pays. Il prit sa retraite en 1779, et mourut en 1786. De ce mariage naquirent deux enfants morts en bas âge; et il perdit sa femme un peu avant la Révolution.

Emigré en Espagne pendant la Terreur, Jacques-Eloi de Fleurian revint en Saintonge avec son frère Jean Séverin, qui possédait le domaine des Pibles, près Marennes, et avec son oncle, le baron de Pradel qui se fixa à Saintes, faubourg Saint-Vivien.

Digitized by Google

Il alla habiter Saint-Just, où il acquit les terres de Redou et des Sablières, et se maria en secondes noces avec Elisabeth Baron, de Marennes, dont le père était greffier du tribunal.

De ce mariage naquit Jacques Louis de Fleurian, qui épousa Elisabeth Dufaure, fille de Charles Dufaure, de Sainte-Gemme, et de dame Renaudin, fille de l'amiral Renaudin, commandant du vaisseau Le Vengeur. Charles Dufaure était l'oncle de Stanislas Dufaure de Vizelle. Deux enfants sont nés de ce mariage, Marie-Antoinette de Fleurian, décédée, et Marie-Jacques-Louis-Gustave de Fleurian, capitaine d'infanterie, et chef de bataillon de réserve en retraite, à Saintes ; ce dernier épousa en 1875, Laure Giraudias, fille de Louis Giraudias, avocat à Saintes, et de cette union est né Marie-Ode-Henri de Fleurian, docteur-médecin.

La famille Le Gendre est originaire de la Côte-d'Or. M. Le Gendre, père de la mariée, agrégé de l'université, officier d'académie, d'abord professeur au collège de Clamecy, passa ensuite en la même qualité aux lycées d'Agen et de Bordeaux.

Lorsque la guerre de 1870 éclata, M. Le Gendre, alors professeur à Clamecy, s'engagea volontairement et fut blessé grièvement au combat de Loigny, et amputé d'une jambe. Décoré de la médaille militaire, il fut plus tard, étant professeur au lycée de Bordeaux, proposé pour la légion d'honneur, mais mourut prématurément en 1891 des suites de ses blessures.

M. Le Gendre avait épousé la fille d'un professeur de Clamecy, d'une très honorable famille, Mlle Chrétien, dont est née Pauline Le Gendre, qui a épousé Henri de Fleurian.

—

Le 10 novembre, à Saintes, a été béni le mariage de Mlle Marie Texier, fille de M. Texier, receveur particulier des finances, et de feue Pellissier Marie-Julie Gabrielle, décédée à Saint-Rémy, le 10 janvier 1887, avec le vicomte Raoul de Guérin de Villiers, attaché à l'inspection des Chemins de fer du P. L. M. à Paris.

—

Les détails généalogiques qui suivent devaient accompagner la note sur le mariage Strauss-La Morinerie (XXIII, p. 367). Parvenus trop tard pour être insérés dans le numéro de novembre, force nous a été faite de les ajourner au présent numéro.

La famille Strauss, originaire de Leuzbourg, canton d'Argovie (Suisse), s'est fixée en France au cours des années 1803

Digitized by Google

1804, à la suite de circonstances qui méritent d'être rappelées. A cette époque (1803), la République Helvétique envoya à Paris cinquante six députés, représentant les deux opinions monarchique et démocratique qui divisaient alors la Suisse, avec mission de s'entendre avec Bonaparte, chargé, en sa qualité de médiateur, de trancher les difficultés auxquelles avait donné lieu la constitution fédérale de 1798. M. Théophile Strauss, en qualité de commerçant des plus notables du canton d'Argovie, fit partie de cette députation. En raison de leur très grand nombre, le Premier Consul ne pouvant aisément conférer avec ces députés, désigna dix d'entre eux — cinq de chaque opinion politique — pour travailler en commun. Trouvant ce nombre encore trop considérable, et en vue d'accélérer les travaux, il fit choix de M. Strauss, qu'il avait particulièrement remarqué, pour rédiger avec lui la nouvelle constitution, laissant à celui-ci le soin de s'entendre avec ses collègues sur les questions en délibération. Il résulte de ce choix honorable que M. T. Strauss eut, comme député, la part la plus importante à l'élaboration du traité fédéral du 19 février 1803 (1).

Ces événements déterminèrent M. T. Strauss à se fixer à Paris (1804).

Son fils, Rodolphe (né le 3 août 1793) alla habiter La Rochelle où l'appelaient ses intérêts commerciaux, puis à Tonnay-Charente où il devint, en 1818, associé de la maison V. Renault et Cie, situation qu'il occupa jusqu'à son décès. En 1834, M. Rodolphe Strauss avait épousé Mlle Thierry d'Argenlieu, fille du directeur des douanes de la Charente-Inférieure. De ce mariage sont issus trois enfants : 1° Ludovic Strauss, marié avec dame Jeanne Castillon du Perron ; 2° Valentine, épouse de feu M. Guépratte, receveur des finances ; 3° Isabelle, épouse de M. Racine.

M. Ludovic Strauss a cinq enfants : 1° *Gabriel*, lequel a épousé le 6 octobre 1903, demoiselle Alice de La Morinerie ; 2° *Fernand*, qui après avoir fait ses études théologiques à Saint-Louis des Français à Rome, est aujourd'hui attaché au clergé de la Charente-Inférieure, comme vicaire de Notre-Dame de Royan ; 3° *Madeleine*, épouse de M. Joseph Drilhon, directeur de l'agence de la Société Générale à Chambéry ; 4° *Suzanne* ; 5° *Pierre*, enseigne de vaisseau.

---

(1) C'est à la suite de ce traité que le Premier Consul prit dans les actes publics le titre de médiateur de la Confédération Helvétique.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I

Découverte de sépultures médiévales a Saint-Jean d'Angély

Le numéro de novembre de la *Revue* a annoncé la découverte d'une crosse dans un tombeau, à Saint-Jean d'Angély, sans plus de détails, parce que la trouvaille fut faite au moment du tirage. Depuis, le Dr Guillau et moi avons eu le loisir d'examiner le champ de fouilles et d'étudier sur place le principal objet dont ci-contre un dessin exact.

Voici quelles circonstances ont amené la mise au jour de cette crosse.

La fabrique de l'église de Saint-Jean, qui a déjà tant fait pour la restauration de l'église paroissiale, s'est proposé de dégager définitivement les abords du monument. Il existait contre l'abside et le mur latéral sud un terrain planté d'arbres en contre haut, entouré de murs. Elle résolut d'aplanir cet enclos et d'établir une place ; après entente avec la ville, qui ne voulut accepter que la place terminée, elle chargea un entrepreneur de l'enlèvement des terres et des matériaux provenant de la démolition.

Dans ces terres, on trouva des tombeaux, auges en pierre grossièrement taillées, ayant à la tête un encastrement rond et au pied un autre carré. Le couvercle plat ou à deux pentes ne porte aucune inscription ni dessin. Quelques-uns de ces tombeaux étaient formés de moroeaux de pierre placés les uns à coté des autres et maçonnés. Il y a trente ans, on en a déjà découvert de semblables (1). Toutes ces tombes étaient orien-

(1) Brillouin a décrit, dans le *Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély* de 1865, p. 49, un certain nombre de tombeaux trouvés sur la place de l'hôtel de ville. « Quelques-uns de ces cercueils, enfouis sous terre, étaient formés de plusieurs morceaux de pierres plates juxtaposées et cimentées, ce que nous avons observé encore sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église abbatiale, lorsqu'on a nivelé la rue d'Aguesseau, et sur celui de l'église Saint-Révérend, lorsqu'on a fouillé sur la place du Minage..... Aux autres tombeaux, on remarquait à l'intérieur un espace circulaire ordinairement, et quelquefois carré pour recevoir la tête, et un autre oblong pour les pieds, ce qui a été rencontré sur la place du Minage,

Digitized by Google

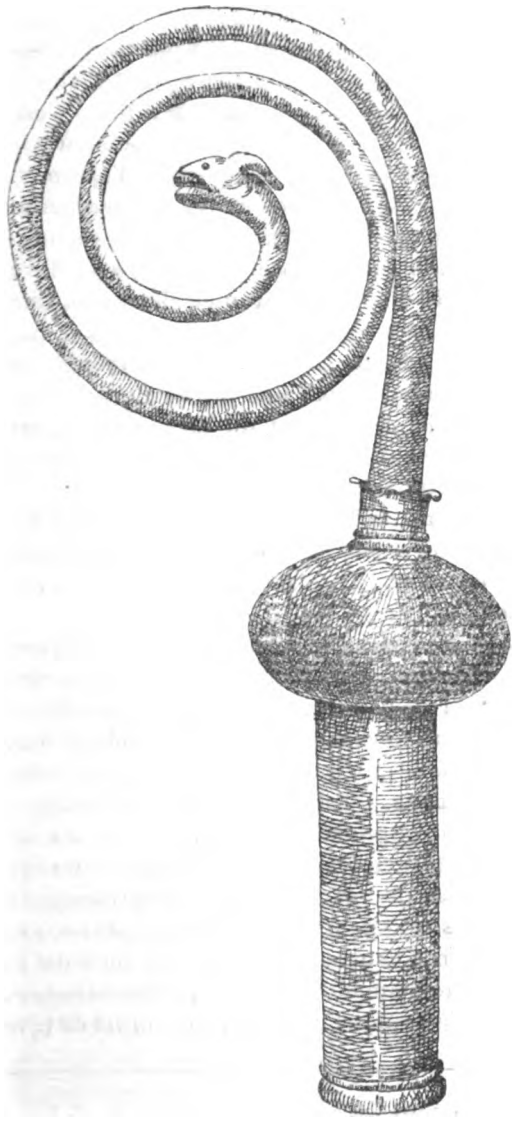

Crosse trouvée a Saint-Jean d'Angély en 1903.

Digitized by Google

tées sud-nord ; un très faible espace de terre les séparait les unes des autres et une couche très mince les recouvrait ; tous les couvercles furent brisés par la chute des pierres de l'église abbatiale pendant la grande démolition en 1568 par les protestants ; ces sépultures, sauf une, ne contenaient point d'objets intéressants ayant appartenu aux personnes ensevelies. L'entrepreneur, le très obligeant M. Brunet, nous a cependant affirmé qu'il avait reconnu dans une auge des restes d'éperons, et dans une autre une plaque de ceinturon en fer. Le seul objet de valeur recueilli (1) est une crosse, mesurant 0,36 de hauteur et 0,105 de largeur. Elle se compose d'une tige en cuivre doré, allant en diminuant de diamètre, enroulée deux fois, terminée par une tête cornue de serpent aux yeux formés d'une goutte d'émail bleu foncé ; le nœud (diam. : 0.06) arrondi en boule unie se rattache à la volute par une bague en couronne simplement ornée d'un triple trait, celui du milieu étant ondulé. Il manque naturellement la hampe qui devait être en bois, et la pointe que l'on n'a pas retrouvée.

Elle est très simple, comme on le voit, elle a le grand mérite d'être complète, mais elle n'est pas inédite. J'y reviendrai tout à l'heure, je la laisse un moment, désirant en terminer avec l'endroit d'où elle vient.

La tombe en pierre qui la contenait, pareille aux précédentes, parfaitement orientée est-ouest, était placée à huit mètres cinquante centimètres du mur de l'église, et un peu moins enfouie que les autres tombeaux qui l'avoisinaient. Le sarcophage aux éperons était tout proche, ainsi qu'un autre dont je vais parler et qui a été ouvert devant nous. C'est celui d'une femme âgée, de grande taille, un mètre soixante-dix environ (longueur du fémur 0.47, du tibia 0.375.) Elle nous est apparue les mains croisées sur la poitrine, comme ayant été enveloppée dans un linceul de grosse toile, dont quelques fragments subsistaient, chaussée et ayant sur les jambes et le bas ventre des morceaux de cuir et une matière analogue à de l'amadou ou étoupe décomposée. Mr Saudau a vu « une tête de bouton ou d'épingle en forme de tête

---

lorsque MM. Brillouin et Lemoine ont fait creuser les fondements de leurs maisons..... Les dalles qui couvraient ces cercueils étaient, soit d'un seul morceau, soit de trois. » Il parle de lettres « ruriques et tudesques » sur des fragments de tombeaux employés dans la maçonnerie de la Halle

(1) M. Brunet a aussi mis de côté un crâne trépané ; le trou est ovale.

Digitized by Google

de clou à quatre pans » probablement en pâte de verre, très friable. Ce cuir et cette matière méconnaissable nous ont intrigués. Je crois que ce sont les restes d'une robe fourrée, ou garnie de fourrures.

La présence d'un tombeau d'ecclésiastique ayant droit de crosse au milieu de ces laïques, hommes et femmes, en dehors de l'église, est singulière, d'autant plus bizarre que par dessus ces tombeaux s'étendait un pavage formé de carreaux vernissés brun ou jaune unis ou à dessin incrusté en jaune, tous brisés (1), mais en place. Comment se fait-il que cet abbé (2), si le défunt est abbé, et abbé de Saint-Jean, n'ait pas été enterré dans l'intérieur de l'église conformément à l'usage? Si le défunt est un évêque, comment se trouve-t-il là? On assure qu'il existait en cet endroit une chapelle Saint-Georges et un cimetière Saint-Georges. Viendrait-on d'en détruire les derniers vestiges? Observons de suite que chapelle et cimetière ne datent pas du moyen âge. Il n'a pas été possible de reconnaître la largeur du passage pavé et si des gros murs l'entouraient de tous côtés. Le plus gros mur qui ait été reconnu était circulaire, mais il paraissait de date récente, et il passait par dessus le tombeau en question, laissant les autres en dehors. La solution séduisante consisterait à dire que ces différents cercueils appartenaient à une même famille enterrée dans une chapelle dépendant de l'abbatiale après obtention d'un droit de sépulture dans l'église. Le plan de 1733, il est vrai, ne confirme pas cette conjecture. La date explique pourquoi, ainsi que nos doutes à l'égard de la fidélité des renseignements qu'il peut nous fournir en l'espèce.

Faut il donc admettre une chapelle isolée? Non. C'est invraisemblable. Mieux vaut croire à une partie de l'église primitive, que la construction du XIII-XIVe siècle a respectée. L'orientation anormale des tombes laïques rend recevable l'hypothèse d'une chapelle dépendant de l'église elle-même.

La crosse, à défaut d'autre document, nous aidera-t-elle à résoudre le problème? Quelle date indique-t-elle?

La simplicité de cet objet n'est pas faite pour nous venir en grande aide. Quand on a affaire à un objet travaillé, émaillé et

(1) Il paraît que depuis notre visite on a pu trouver quelques carreaux intacts. D'après Guillonnet-Merville l'église abbatiale aurait été pavée de carreaux vernissés et de marbre.

(2) Personne n'a constaté si le squelette était celui d'un homme ou d'une femme.

Digitized by Google

ciselé, on peut tirer parti des ornements et lui attribuer une date relativement exacte, à vingt ou vingt-cinq années près. Ici rien ne facilite nos recherches. Il ne me parait guère présumable que notre crosse angérienne dépasse le milieu du XIIIe siècle ; j'incline à penser qu'elle est plutôt du commencement. Nous pouvons, en effet, la comparer avec une crosse poitevine de même modèle mais incomplète, décrite et figurée dans les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1883, p. 33 et suivantes. Elle appartenait alors à M. Gaillard de La Dionnerie et provenait d'Airvault — du moins on l'a trouvée dans un grenier à Airvault. Elle mesure treize centimètres de hauteur, et huit et demi de largeur. Elle se compose d'une tige en cuivre rouge, unie, massive, allant toujours en diminuant, enroulée deux fois et terminée par une tête de serpent, ou de dragon (voir ci-contre), les oreilles ou les cornes dressées, la gueule ouverte et les yeux brillants formés de deux petits cabochons de verre verdâtre. Le nœud manque, mais à la base de la tige (au-dessus du nœud s'il était conservé) existe une petite bande de douze millimètres, ornée de trois rangs de feuilles gravées au trait au milieu de losanges déterminés par des lignes se coupant. Le propriétaire datait sa crosse du dernier quart du XIIIe siècle, et Mgr Barbier de Montault du premier quart (page 49).

Je suis, personnellement, très disposé à admettre cette dernière date, malgré l'opinion de Demay (1), qui retarde jusqu'en 1282 les volutes finissant en têtes de serpent. Cet auteur fonde son jugement sur les sceaux qu'il étudie, mais il me semble qu'en l'espèce, les sceaux ecclésiastiques fournissent une base d'appréciation bien faible, parce que le graveur sigillaire, ne disposant que d'une surface extrêmement exiguë, ne pouvant dessiner exactement le détail de tous les accessoires, s'est

(1) *Le costume au moyen âge d'après les sceaux.*

Digitized by Google

forcément contenté de l'ensemble. Enfin le dernier tiers du XIIIe siècle est une époque de grand style, de travail très soigné, très cherché, de luxe en un mot, à laquelle nos deux crosses, très modestes, ne conviennent guère. D'autre part la grossièreté des tombeaux et leur forme indiquent le début du siècle.

On peut supposer, il est vrai, que les crosses n'ont jamais été fabriquées en vue d'être portées dans les cérémonies religieuses. On en connait quelques-unes qui ont remplacé, dans les tombeaux d'évêques ou d'abbés, les crosses de plus grande valeur dont les défunts se servaient journellement de leur vivant. Mais l'hypothèse, soutenable certainement, ne nous tire pas d'embarras ; elle l'augmente plutôt puisqu'elle tend à dater nos crosses aussi bien du commencement, du milieu, que de la fin du XIIIe siècle.

Une hypothèse meilleure est peut-être celle qui attribuerait la simplicité de nos crosses poitevine et angérienne à l'austérité de la règle des abbayes d'Airvault et de Saint-Jean, au moins pendant la première moitié du XIIIe siècle.

En réalité, plusieurs éléments de discussion nous manquent. En quelle année l'église abbatiale a t-elle été commencée ? en quelle année l'église abbatiale a-t-elle été consacrée ? a-t-elle été construite à côté de l'ancienne ou l'a-t-elle englobée ? Pendant les travaux, dans quelle église les moines de l'abbaye faisaient-ils leurs offices ? où enterraient-ils leurs supérieurs ?

La confusion des laïques et d'un ecclésiastique titré semblerait indiquer une période intermédiaire, si, comme je le crois, l'ecclésiastique enterré, appartenant à une famille ayant une sépulture dans une chapelle de l'église, n'a pas demandé à reposer parmi les siens. Cet ecclésiastique est-il abbé de Saint-Jean ? Ne vient-il pas plutôt d'une abbaye voisine dépendant de Saint-Jean ? C'est une question que je laisse à un de mes confrères le soin de résoudre.

— Ch. Dangibeaud.

II

Pourquoi le comte d'Artois n'a pas rejoint Charette

A la fin de septembre 1795, malgré le désastre de Quiberon arrivé deux mois auparavant, les circonstances se montraient favorables à une restauration monarchique. La France, troublée dans ses habitudes religieuses, ruinée dans ses finances, dégoûtée

Digitized by Google

de la guillotine, menacée à ses frontières, regrettait la royauté. Partout des associations se formaient qui avaient pour but apparent la cessation du gouvernement révolutionnaire, mais qui en réalité tendaient au rétablissement de la monarchie. Les excès commis dans les provinces de l'Ouest par les soldats de la république, avaient surexcité les paysans. La chouannerie se formait en Normandie, en Bretagne et en Vendée. L'Angleterre fournissait les armes et les munitions, armait une flotte sous les ordres de l'amiral Warren, et, répondant au vœu souvent exprimé des chefs et des soldats royalistes, elle amenait sur les côtes de Vendée, un prince de la maison de Bourbon, le comte d'Artois.

L'armée de l'Ouest n'avait plus l'enthousiasme républicain ; les incorporations des réquisitionnaires de 1793 avaient rempli les régiments de jeunes Bretons qui s'empressaient de déserter. L'armée des Pyrénées, conduite par le général Willot, qui comptait 10.955 hommes avait été réduite par la désertion à 4.000 (1) ! « En passant par leur pays d'origine, dit le général Dessein de la Rochelle, les hommes désertent. »

Des officiers des armées de terre et de mer pactisaient avec l'expédition royaliste. Le général Willot avait prémédité de réunir ses troupes à celles du comte d'Artois. Willot lui-même dans une lettre à Louis XVIII en date du 19 octobre 1815, rappelle ce projet (2). « Envoyé à la Vendée avec 20.000 hommes que j'avais choisis, j'y ai arrêté les crimes et la dévastation. De concert avec les chefs de l'armée du Centre, j'ai fait offrir mes services à M. le comte d'Artois, alors à l'île d'Yeu. »

Hoche avait projeté un coup de main sur l'île d'Yeu, Crétineau-Joly (3) et L'abbé Deniau (4) affirment que l'amiral Villaret-Joyeuse, bloqué à Port-Liberté, envoya à l'île d'Yeu un de ses officiers, le capitaine Jacob, avertir le Prince.

M. de la Féronnière s'était rendu, vers la fin de fructidor (septembre 1795), auprès de Charette pour concerter avec lui, au nom du prince de Condé, un plan de campagne et combiner les mouvement des armées étrangères avec ceux des insurgés.

A Paris, le soulèvement des sections contre la Convention.

---

(1) *Archives historiques de la guerre*, armée de l'Ouest.
(2) *Archives historiques de la guerre*, dosssier du général Willot.
(3) Cretineau-Joly, *La Vendée militaire*, t. II, p. 412, 417.
(4) Denien, *Histoire de la Vendée*. t. V, p. 588.

Digitized by Google

au mois de vendémiaire an IV, devait coïncider avec le débarquement du comte d'Artois. Il n'était question dans tous les centres royalistes que « du grand mouvement » qui devait s'opérer et « de la descente des princes. »

Tout était prêt. Le comte d'Artois, embarqué le 25 août à Portsmouth sur la frégate le *Jason*, se présentait le 28 septembre devant Noirmoutier, et descendait à terre (1). Le 30 septembre l'escadre anglaise s'emparait de l'île d'Yeu ; le 2 octobre, le prince s'établissait au Port-Breton. Le 5 octobre, il écrivait à Charette (2) : « Nous sommes à l'île d'Yeu depuis trois jours, Monsieur, et nous n'avons aucune nouvelle de vous. M. de Rivière a été mis à terre le 30 septembre.... depuis aucune communication..... La saison avance, la mer peut et doit devenir impraticable d'ici à quelques jours.... il est donc de toute importance de profiter du temps qui nous reste..... dans le cas où ce projet de débarquement (des troupes) ne réussirait pas, je vous demande, je vous ordonne même de me désigner un point quelconque sur la côte, depuis Bourgneuf jusqu'à l'Aiguillon, où vous pourriez porter, au jour nommé, un corps de quelques centaines de chevaux. Je m'y trouverai sans faute avec un petit nombre de personnes, je m'y réunirai avec votre intrépide armée. »

Cette lettre fut portée par un émissaire chargé d'instructions verbales la complétant. Charette y répondit (3) : « Je vais faire mon possible pour assurer votre débarquement, qui sera très aisé si je ne m'y porte pas, et impossible si je m'y porte, vu que tous les républicains, qui sont en Vendée, ont les yeux sur moi. »

Cinq jours plus tard, le 10 octobre, Charette s'approcha de La Tranche, non loin du Pertuis-Breton, il n'y rencontra le 12 que le comte de Grignon, aide de camp du prince, qui lui annonça que le débarquement était ajourné. Lebouvier Desmortiers a traduit le mot un peu rude, que la colère arracha au chef vendéen, par cette phrase adressée à Louis XVIII. « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu, il ne me reste plus qu'à me faire tuer inutilement. » Cette phrase n'a jamais été dite, mais comme la plupart des mots historiques, elle résume un état d'âme. Dès le lendemain, les Vendéens se dispersaient. A Paris les sec-

(1) Piet, *Recherches sur Noirmoutier*.
(2) *Archives historiques de la guerre*, armée des côtes de l'Océan.
(3) Savary, t. VI, p. 8, 9.

Digitized by Google

tions étaient écrasées par l'artillerie de Bonaparte. La flotte anglaise restait cependant a l'île d'Yeu jusqu'au 16 décembre.

Les historiens ont recherché quels motifs empêchèrent le prince de rejoindre Charette, car pendant plus de six semaines les allées et venues des émigrés de l'île d'Yeu et des délégués des royalistes du continent prouvèrent que la terre de France était accessible. Napoléon a dit dans ses commentaires (1) : « La république était perdue, si j'avais été à la place du prince, j'aurais traversé la mer sur une coquille de noix ! »

Le général Jomini, dans son *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution* dit (2) : « La cause de ce fatal délai n'est pas moins mystérieuse que toutes les combinaisons de cette expédition. » M. de Contade accuse la passion du comte d'Artois pour Mme de Polastron, sa compagne à l'île d'Yeu : « Quel est, dit-il (3), le héros qui sait résister aux larmes de la beauté. »

Le plus grand nombre des historiens royalistes, afin de sauver l'honneur de celui qui fut Charles X, ont developpé la thèse que ce fut la perfide Albion qui empêcha le comte d'Artois d'aborder en Vendée.

« Le génie du général Hoche, la bravoure des soldats républicains, la crainte d'une attaque sur l'île d'Yeu », telles furent les causes qui déterminèrent la fuite du prince selon M. Chassin (4).

Toutes ces raisons, données successivement, prouvent qu'aucun auteur n'a trouvé concluantes celles apportées par ses prédécesseurs.

Viaud et Fleury, dans leur *Histoire de Rochefort*, racontent l'épisode suivant (5) : « La frégate la *Tartu*, commandée par M. Montson *ou* Moultson, capitaine de vaisseau, croisait depuis le mois de juillet devant l'île d'Yeu, quand, en vendémiaire an IV (octobre 1795), au moment où elle prenait sa bordée du large, la vigie signala un navire se dirigeant vent arrière vers la terre ; elle mit le cap dessus, et, comme elle avait une marche

---

(1) *Commentaire de Napoléon Ier*, édition impériale, t. IV, p. 97.

(2) Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 237.

(3) *Souvenirs de Coblentz et Quiberon*, p. 23, 24, 25, 37.

(4) Chassin, *Les pacifications de l'Ouest*, t. II, p. 206.

(5) Viaud et Fleury, *Histoire de Rochefort*, t. II, p. 397.

Digitized by Google

supérieure, elle l'eût bientôt atteint et s'en empara sans résistance.

Le navire amariné, nommé le *Swan*, était un des bâtiments employés au transport des armes que les arsenaux de l'Angleterre fournissaient aux hommes qui cherchaient à ranimer l'insurrection dans la Vendée. Il en contenait plusieurs caisses, qui furent transbordées sur la *Tartu*.

Le *Swan* portait aussi quelques passagers, dont le maintien, la circonspection, le mutisme, accusèrent à l'état-major de la frégate républicaine, des émigrés de distinction. Parmi ces passagers, on remarquait un personnage, qui paraissait avoir sur les autres une certaine influence et pour lequel tous témoignaient la plus complète déférence, le plus grand respect.

La capture sembla dès lors assez importante pour que la *Tartu* ne tînt pas la mer plus longtemps. La frégate vint donc mouiller en rade de l'île d'Aix, et le lendemain elle remonta la Charente. Les armes furent déposées dans les magasins du port et les prisonniers entrèrent à Saint-Maurice (1).

Conformément à la loi du 25 brumaire an III qui porte que : « Les émigrés, faisant partie d'un rassemblement armé ou non armé, seront jugés dans les vingt-quatre heures, par une commission militaire composée de cinq personnes nommées par l'état-major de la division de l'armée dans l'étendue de laquelle ils auront été arrêtés », l'état-major du port institua une commission et lui déféra les passagers du *Swan*.

Mais alors, malgré la défaite des insurgés à *Quiberon*, beaucoup de Français avaient confiance dans le succès d'une nouvelle tentative annoncée ; beaucoup le désiraient sans doute, et la commission, retenue peut-être par la pensée d'une réaction prochaine, voulut s'abstenir de prononcer sur le sort des accusés, elle se déclara incompétente, sous le vain prétexte qu'elle ne faisait pas partie de la division dans le ressort de laquelle la *Tartu* avait fait la prise.

Le ministre de la marine ne se méprit pas sur l'opinion des membres de la commission, et il en référa à son collègue de la justice. Celui-ci répondit que le tribunal, composé par les autorités maritimes du port, était légalement constitué ; sur son avis, la commission militaire fut confirmée et réunie de nouveau.

---

(1) Prison de Rochefort.

Digitized by Google

Mais comme les membres qui en faisaient partie étaient bien déterminés à ne pas prononcer d'arrêt dans cette affaire, ils déclarèrent que l'identité des prévenus n'était pas suffisamment justifiée, et qu'il fallait, aux termes mêmes de la loi, que les détenus fussent conduits devant le tribunal criminel de Versailles, lieu de leur domicile habituel.

Pendant tous ces débats, un des prisonniers, celui qui paraissait avoir autorité sur ses compagnons, disparut de la prison, où tous étaient cependant gardés à vue.

Cet événement étonna d'autant plus que l'on apprit ensuite, que le second de la *Tartu* avait reçu en confidence de ce personnage mystérieux, qu'avant peu les portes de la prison se refermeraient derrière lui. Certaines personnes de l'état-major lui-même crurent dès lors que c'était le comte d'Artois, qui, à prix d'or, avait acheté sa liberté ; on savait pourtant que le prince avait fui devant Quiberon, abandonnant une partie de ceux qui le suivaient ou étaient accourus à sa voix, les vouant ainsi sans défense au glaive de la Convention. On apprit bientôt que ces émigrés étaient tous des gens attachés à la personne du comte d'Artois. »

Tel est le récit de l'historien rochefortais ; il est évident qu'il ne s'est longuement arrêté sur cet incident d'histoire locale, que parce qu'il y avait un doute motivé dans son esprit.

La raison, pour laquelle le comte d'Artois n'a point débarqué sur la côte de Vendée, serait-elle donc qu'il eut été fait prisonnier dans la première quinzaine d'octobre, et conduit à Rochefort, où on aurait favorisé son évasion ? Serait-ce dans cet événement demeuré secret qu'il faudrait chercher l'explication de tout ce qu'il y a de mystérieux (selon le mot du général Jomini) dans les combinaisons de cette expédition ?

Une tradition locale, le passage de l'historien rochefortais cité plus haut, nous ont porté à fouiller les archives du tribunal maritime et du port de Rochefort. Voici le résultat de nos recherches ; le lecteur appréciera.

Le comte d'Artois écrit à Charette, le 5 octobre, qu'il est prêt à se réunir à l'armée vendéenne ; le 12 octobre, le comte de Grignon rejoint le chef royaliste, et lui annonce que le débarquement du prince est ajourné.

Que s'est-il passé entre ces deux dates ?

L'escadre française, qui croisait en face de l'île d'Yeu, s'est emparée d'un cutter anglais, le *Swan*, portant à son bord les

Digitized by Google

serviteurs du comte d'Artois et un personnage mystérieux. La flotte ennemie est intervenue dispersant l'escadre française, et donnant aux frégates la *Tartu* et la *Néréide* une telle chasse que ce dernier navire fut obligé, pour échapper à l'anglais, de jeter à la mer ses ancres, ses canots, ses chaloupes et de scier son plat bord. Viaud et Fleury ont ignoré ces détails que nous avons trouvés aux archives.

La poursuite a été inutile ; le 16 octobre, le général anglais tente un échange de prisonniers ; à quatre heures du soir, messieurs Valentin, enseigne de vaisseau, Lamare, chirurgien, embarqués sur le yacht de la République l'*Enfant*, tombé au pouvoir de l'ennemi, à la prise de l'île d'Yeu, se présentent au bureau des classes de la marine des Sables-d'Olonne, et montrent, par leurs papiers, qu'ils ont obtenu du commandant anglais de l'île d'Yeu la permission de se rendre aux Sables, sur leur parole d'honneur de ne pas porter les armes jusqu'à ce qu'ils aient été échangés.

Le 17 octobre 1795, la *Tartu* arrivait en rade de l'île d'Aix ; le 18 octobre, l'agent Bellefontaine écrivait au ministère la lettre suivante (1) : « Nous expédions un courrier extraordinaire pour vous informer que le capitaine de vaisseau Moultson mouilla hier soir à l'île d'Aix avec les frégates la *Tartu* et la *Néréïde*. Il croit que la frégate la *Forte*, l'aviso l'*Éveillé*, qui faisaient partie de sa division, et le cutter anglais le *Singe* (sic), dont il s'est emparé près de l'île d'Yeu, sont entrés à Lorient. »

Sur le cutter le *Singe*, étaient cinq français, mis à bord de la *Tartu*, qui nous ont dit être tous de la maison du ci-devant comte d'Artois. Nous avons trouvé dans un de leurs portemanteaux un paquet cacheté de noir et treize lettres particulières qu'ils portaient à Londres. Le capitaine Moultson nous en remet cinquante huit autres, ce qui fait soixante douze lettres et paquets que nous vous envoyons.

Ils disent avoir laissé leur maître à l'île d'Yeu, que le nombre des troupes débarquées est de trois à quatre mille hommes, qu'il y a division entre les anglais et les émigrés, et que leurs camps dans cette île sont séparés.

On nous rapportait, depuis quelques jours, que les derniers coups de vent avaient jeté à la côte plusieurs bâtiments anglais

---

(1) *Archives du port de Rochefort.*

Digitized by Google

et que l'on y trouvait beaucoup de cadavres d'hommes et de chevaux ; sur la question que nous leur en avons faite, ils ont répondu n'en avoir aucune connaissance.

Les cinq hommes sont détenus à la maison d'arrêt, et, d'après notre invitation à la municipalité, le juge de paix les interroge en ce moment sur la série de questions que nous lui avons remise. Si le procès-verbal de cet interrogatoire est clos aujourd'hui, nous vous en adresserons une expédition au plus tard par le premier courrier.

Ci-jointe la liste de ces Français, faite par l'état-major de la *Tartu*, emmargée de leurs déclarations que chacun d'eux a signées. Nous vous adressons aussi l'état des sommes en numéraire et assignats qu'ils avaient, et qu'on leur a laissés, ainsi qu'une montre d'or ; le plat d'argent, la boîte, une grande cuillère à soupe et deux paires de boucles de souliers du même métal leur ont été retirés, et vont être déposés au trésor de la marine.

Le capitaine Moultson croit que Lord Clives était à bord du cutter anglais, d'où il a dû passer sur la frégate la *Forte*.

Cet officier nous rend un compte particulier de sa mission : des prises qu'il a faites au nombre de dix-huit, dont deux ont été coulées, deux sont entrées à la Rochelle, une a échoué à l'île de Ré, où nous lui avons envoyé des secours, deux ont mouillé ici, nous en connaissons une autre à Bayonne, et le Capitaine Moultson est persuadé que le reste de ses prises est rendu à Nantes, à Bordeaux et en Espagne. Il estime le nombre des prisonniers à plus de deux cent cinquante, et la valeur des prises à deux cents millions au moins. Il nous est dit que les frégates la *Tartu* et la *Néréïde* ont besoin de réparations, surtout la dernière qui, pour échapper au vaisseau ennemi qui la poursuivait vivement, a été forcée de jeter à la mer ancres, chaloupes et canots et de scier son plat bord. On pourra faire les réparations au bas de la rivière » (1).

Etat (2) des matières en or et en argent, monnayées ou non monnayées, et sommes et assignats trouvés sur les cinq français provenant du cutter anglais le *Singe*.

---

(1) Ces réparations furent faites à Rochefort avant le départ de ces vaisseaux pour Saint-Domingue.

(2) *Archives du port de Rochefort.*

Digitized by Google

156 fr. 12 en or et en argent de France, 39 guinées 1/2 en or d'Angleterre, Un double Frédéric en or, 90 livres en assignats, Une montre en or faite par Orange à Versailles.	Cette somme et la montre leur ont été laissées.
Un plat à barbe en argent, Une boîte à éponge en argent, Une grande cuillère à soupe en argent, 2 paires de boucles à souliers en argent.	Ces objets leur ont été retirés pour être déposés au trésor de la marine.

Dans le procès-verbal de l'interrogatoire fait le 18 octobre par Jean-Baptiste Letourneur, assesseur, faisant les fonctions de juge de paix, les prévenus sont ainsi qualifiés (1) :

1° Pierre Valentin Faisseau, dit Blachère ; âgé de 57 ans, valet de chambre, barbier du ci-devant comte d'Artois, natif d'Aubenas en Vivarais.

2° Antoine Pellerin, âgé de 54 ans, natif de Saint-Maurice, où Riche-homme près Sens, ci-devant Bourgues, ex-contrôleur de la bouche de la comtesse d'Artois.

3° Jacques Augustin Le Roux, âgé de 33 ans, premier valet de chambre du ci-devant comte d'Artois, en survivance de son père, natif de Versailles.

4° Marie Pierre Placide Jolivet, âgé de 30 ans, garçon de garde-robe, ou simple valet de chambre de la maison du ci-devant comte d'Artois, natif de Versailles.

5° Jacques Giraud Roux, âgé de 32 ans, domestique de M. Augustin Le Roux, natif de Villette en Savoie.

La correspondance avec le ministre de la marine continue ainsi : « 19 octobre 1795, 27 vendémiaire an IV. Le commandant des armes et moi venons de vous expédier un courrier extraordinaire, chargé de paquets pris sur un cutter anglais dont le capitaine Moultson s'est emparé près de l'île d'Yeu. Ces paquets pouvant être d'une très grande importance, je vous en écris de nouveau, par le courrier ordinaire, afin que, dans le cas d'accident ou de retard forcé, vous puissiez donner des ordres aux postes de Paris à Rochefort. »

Autant dans les lettres ci-dessus les déclarations du capitaine Moultson nous paraissent indécises, autant les déclarations de quatre des prisonniers nous paraissent vraies.

(1) *Archives du tribunal maritime.*

Digitized by Google

L'identité de Valentin Faisseau dit Blachère, le compagnon fidèle du comte d'Artois, depuis le départ pour l'émigration (17 juillet 1789), sera reconnue plus tard à Versailles, il est mort à l'hôpital de la marine le 18 octobre 1796.

Augustin Le Roux est également mort à l'hôpital le 19 avril 1796.

Les déclarations d'Antoine Pellerin et de Jolivet pouvaient être promptement contrôlées, les rapports entre Versailles et Rochefort étaient à peu près quotidiens. Il n'en est pas de même de la déposition de Jacques Giraud Roux. Cette profession de domestique d'un autre domestique accompagnant son maître dans une expédition aussi aventureuse que celle d'un débarquement en Vendée, nous paraît suspecte.

Dans son ouvrage *La Vendée militaire*, Crétineau-Joly raconte que, pendant son séjour à l'île d'Yeu, le comte d'Artois donna l'ordre de créer un corps noble, sous le nom de Chevaliers catholiques destinés à servir de gardes au prince.

La procédure employée à l'égard des prévenus nous montrera qu'on ne voulut jamais leur appliquer la loi du 25 brumaire contre les émigrés pris les armes à la main, ou faisant partie d'un rassemblement armé. Nous l'avons dit plus haut : il y avait alors dans la marine et dans l'armée de nombreux mécontents, surtout parmi les marins et les soldats appartenant aux pays de l'insurrection. A Rochefort, la tyrannie des conventionnels Lequinio et Laignelot avait détaché beaucoup d'hommes du parti républicain.

Le premier interrogatoire des prisonniers eut lieu le 18 octobre. Le 27 du même mois le ministre de la marine ordonnait à l'état-major de la place de nommer une commission militaire. L'état-major était ainsi composé :

Lelarge, contre-amiral et commandant des armes,
Bellefontaine, agent maritime,
L'Echelle, capitaine de vaisseau et major général,
Paunier-Beauchamp, lieutenant de vaisseau aide-major,
Robin fils, enseigne de vaisseau, sous aide-major.

Les membres de la commission furent :

Paul Chevillard, Jacques Monnier, Joseph Almin, capitaines de vaisseau.

Charles L'Evêque, Joseph Aucam, lieutenants de vaisseau.

Pierre Thomas Guien, faisant les fonctions de rapporteur.

François Belenfant, greffier.

Digitized by Google

Le 16 novembre 1795, la commission décida à l'unanimité (1) : « que ne faisant pas partie de la division par laquelle les prévenus ont été pris, elle se déclare incompétente dans cette affaire, laquelle elle renvoie pour être statué ce qu'il appartiendra. » La population de Rochefort était alors préoccupée de l'évasion d'un personnage mystérieux. Tous les prisonniers faits par le capitaine Moultson n'avaient pas été enfermés à la prison de Saint-Maurice. Un d'entre eux, se disant officier anglais avait d'abord été interné en ville dans une maison particulière, ensuite arrêté et conduit à Saint-Maurice, d'où il s'était échappé, le 5 novembre à 8 heures du soir. Voici la lettre qui rend compte au ministre de cette évasion, à laquelle MM. Viaud et Fleury font allusion dans leur récit.

15 brumaire an IV (6 novembre 1795) (2).

« Nous vous informons que hier, à huit heures du soir, s'échappa de la prison de Saint-Maurice, Ferninand Christin, dont l'interrogatoire vous a été adressé le.... (pas de date ou date effacée) de ce mois. Nous n'en fûmes instruits qu'une heure après, et, aussitôt les recherches furent ordonnées tant par nous que par les autorités constituées. Jusqu'à ce moment, elles ont été inutiles. Le signalement de cet officier a été envoyé, et les bâtiments étrangers en rivière et en rade seront visités. Nous désirons beaucoup qu'il soit ramené.

» Ci-jointes les cinq lettres qui viennent de nous être remises et qu'il a écrites au moment d'exécuter son projet dont le succès ne lui parait pas douteux. Lui a-t-il été inspiré par l'amour seul ? Nous le voudrions, car tel qu'il nous a paru, cet officier, réuni à nos ennemis, peut être fort dangereux.

» L'agent maritime nous demande à l'autoriser à renvoyer le concierge, qui fut nommé à ce poste par une autorité étrangère à la marine, dans le temps de la confusion et du désordre. Dernièrement encore il a laissé échapper un portier de l'arsenal, convaincu de vol et prêt à être jugé. Il avoue avoir permis que Christin ait eu plusieurs entretiens avec des américains la veille et le jour de son évasion, et que le matin il lui fut apporté, de la maison où nous l'avions fait arrêter, les habillements sous lesquels il s'est sauvé. Ce n'est point la marine qui paie le concierge, et l'on se plaint beaucoup de ses exactions. »

---

(1) *Archives du tribunal maritime de Rochefort.*
(2) *Archives du port de Rochefort.*

Digitized by Google

12 brumaire an IV (8 novembre 1795) (1).

« Je ne me suis aperçu qu'après le départ du courrier qu'on avait oublié de joindre, à notre dépêche commune du 15 de ce mois, les lettres dont elle fait mention, je m'empresse de réparer cette omission, en les joignant ici, et je profite de cette circonstance, pour vous rendre compte que les perquisitions ordonnées, relativement à l'évasion de Ferdinand Christin, ont été jusqu'ici sans succès. »

Les noms de Ferdinand Christin ne sont pas anglais, les fonctionnaires qui traduisaient le nom du cutter anglais *Swan* par le mot *singe* ont dû déformer les noms anglais.

Tout témoigne qu'on a voulu donner au prisonnier le temps et les moyens de s'évader. A qui étaient adressées ces lettres d'amour ? Etait-ce à Mme de Polastron pour lui annoncer le retour ? Que sont-elles devenues ? Tous ces papiers envoyés à Paris sont sans doute oubliés dans quelque bibliothèque.

Ces événements se passaient entre les dates du 26 vendémiaire an IV (18 octobre 1795), et le 17 brumaire an IV (8 novembre 1795), c'est-à-dire dans l'espace de vingt jours.

A cette dernière date le comte d'Artois aurait été sur le point de quitter l'île d'Yeu ; le 12 novembre, le comte de Vauban lui remit les dépêches de Puysaye, la veille de sa fuite, le prince, dit Chassin, tint un conseil auquel étaient présents le comte de Vauban, les chevaliers d'Antichamp et de la Bérauvière, il leur remit des messages pour Stofflet et Charette. Ces affirmations sont tirées des mémoires du comte de Vauban qui ont été publiés malgré leur auteur, pendant sa captivité au Temple en 1806, par la police impériale. Le prisonnier évadé de Rochefort, le 5 novembre à huit heures et demie du soir, pouvait être facilement de retour à l'île d'Yeu sept jours après.

Dans une lettre, datée du 17 novembre, adressée à Charette, le comte d'Artois, se déclare (2) « incapable d'exprimer tout ce qu'il a souffert depuis qu'il est à l'île d'Yeu, il s'inquiète de ce qu'ont pu devenir le marquis de Rivière, débarqué le 30 septembre avec la mission de solliciter Stofflet à reprendre les armes, et deux autres gentilshommes : Grignon et Chasteignier envoyés depuis à son cher général. »

Commentant cette lettre, saisie dans les papiers de Charette,

---

(1) *Archives du port de Rochefort.*

(2) Chassin : *Les pacifications de l'ouest*, t. II. p. 204.

Digitized by Google

et, transmise au Directoire, le 22 février 1796, Hoche écrivait : « Il est évident que, du 5 octobre au 17 novembre, les ennemis n'ont point communiqué entre eux. »

Cet intervalle de quelques semaines, qui attirait l'attention de Hoche, est la période même pendant laquelle se sont produits les événements, qui ont donné lieu aux documents, que nous avons trouvés dans les Archives de Rochefort.

Un arrêté du conseil général de l'île, daté du 17 décembre 1795, déclare que la flotte anglaise mit à la voile le 17 décembre et que le comte d'Artois avait disparu si inopinément et si secrètement, le 18 novembre, que l'occupation anglaise continuant encore tout un mois, l'armée républicaine, qui gardait les postes maritimes de Noirmoutier, de Saint-Gilles et des Sables, ignorait son absence. Il en était de même de l'armée royaliste de Bretagne.

Il y eut donc, d'après le témoignage officiel du conseil général de l'île d'Yeu, une disparition du prince pendant au moins un mois. N'y eut-il que cette seule absence ?

A Rochefort, on discutait toujours le sort des prisonniers.

Le ministre de la marine Truguet (il fut nommé pair de France en 1819), averti par une lettre de l'état-major, datée du 19 novembre 1795, de la décision de la commission militaire, communiquait cette lettre au ministre de la justice Merlin. Celui-ci répondait (1) : « La commission militaire formée pour juger ces cinq individus ne se serait pas déclarée incompétente, si elle eut considéré qu'aucune division de l'armée ne s'étend sur la mer, et que le vœu de la loi n'a pu se remplir qu'au moment où les prévenus sont entrés dans le port de Rochefort.

L'état-major, créateur de la commission doit la faire agir, et conséquemment prononcer sur les obstacles qu'on peut opposer à son action. Rien n'empêcherait au surplus que la commission rétracta elle-même sa déclaration d'incompétence. Enfin dans cette matière, il ne peut y avoir de fin de non-recevoir.

Vous me demandez si la vérification d'identité doit se faire à Paris ou à Versailles parce que ces cinq individus ne sont connus que dans ces communes, et s'ils peuvent être jugés à Rochefort (le ministre cite quelques textes de loi), et il ajoute : Il suit de ces dispositions que si la conviction de l'émigration des prévenus est acquise à Rochefort, ils doivent y être jugés. »

(1) *Archives du tribunal maritime de Rochefort.*

Digitized by Google

Des certificats de médecins, signés Régnault, Tardy, nous apprennent que les prévenus malades avaient été conduits à l'hôpital de la marine. Le 25 décembre 1795, sur l'ordre du ministre, la commission se réunit de nouveau. Quatre des prisonniers : Faisseau, Pellerin, Jolivet, Giraud, Roux, comparaissent devant le tribunal; le cinquième, Augustin Le Roux, est gravement malade.

Ici se place un incident, qui vient encore obscurcir cette affaire. Le capitaine de vaisseau Chevillard, président de la commission, demande qu'on lui fasse passer le procès-verbal, qui constatait la prise du bâtiment anglais le *Swan* par la frégate la *Tartu*, sur laquelle se trouvaient les cinq prisonniers.

La réponse de l'ordonnateur de la marine est celle-ci (1) : « Contre toutes les règles, le bureau des classes n'a reçu aucun papier de cette affaire. »

De son côté, le bureau des armements déclare (2) : « qu'il n'a eu aucune connaissance de cette pièce ni de déclaration faite à ce sujet par le commandant de la *Tartu*. »

Un autre document signé Redon ajoute (3) : « La prise ayant été conduite à Lorient, il n'a été déposé aucun procès-verbal concernant ce bâtiment, et le juge de paix m'assure n'avoir aucun papier relatif à la dite prise ; il s'est borné, sur l'invitation de l'agent maritime, à prendre l'interrogatoire des cinq prévenus. »

Ainsi, prise d'un navire ennemi, captures d'armes et de prisonniers, lutte avec la flotte ennemie, dispersion de l'escadre française, rentrée de la *Tartu* à Rochefort, fin d'une croisière ayant pour but d'empêcher un prince de la famille royale de débarquer en Vendée, et de rejoindre Charette campé à quelques lieues de la côte, sur tous ces événements, de l'aveu des autorités maritimes, il n'y a ni procès-verbal, ni rapport, ni trace ! alors que nous-même nous avons trouvé les pièces ci-dessus.

Devant cette absence de témoignages, la commission s'exprime ainsi (25 décembre 1795) (4) : « Considérant que les nommés Faisseau, Pellerin, Giraud, Roux (5) ont été arrêtés

(1) *Archives du tribunal maritime de Rochefort.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) Augustin Le Roux est à l'hôpital.

Digitized by Google

sans être saisis de congés ou passeports, délivrés par les chefs français émigrés, ou par les commandants militaires des armées ennemies ; considérant que nul indice ne donne à présumer que les accusés sont véritablement ce qu'ils déclarent être ; que leurs déclarations peuvent être fausses, et que quelques motifs particuliers ont pu les porter à se comporter ainsi ; considérant que, d'après la loi sur les émigrés, s'il est nécessaire de constater leur identité, ou s'ils ont des déclarations à faire valoir, ils seront conduits, sous une sûre escorte, dans la maison de justice du département de leur dernier domicile, et que, dans l'hypothèse présente, pour constater l'identité des accusés, il est indispensable de les faire reconnaître, et que ce ne peut être que par des personnes habituées à vivre avec eux et demeurant dans les mêmes lieux, la commission ordonne qu'ils seront conduits, sous une sûre escorte, dans la maison de justice de leur dernier domicile, à Versailles. »

Les juges pouvaient-ils mieux exprimer leurs doutes sur, au moins, un des prévenus : Jacques Giraud Roux, âgé de 32 ans qui se disait domestique d'Augustin Le Roux âgé de 33 ans, premier valet de chambre du comte d'Artois.

Toutes les autorités de Rochefort avaient hâte de se débarrasser des prévenus ; le jour même du jugement, 4 nivôse an IV (25 décembre 1795), ils dirigeaient les condamnés sur Versailles (1).

« Nous vous adressons, écrit l'agent maritime au ministre de la marine, le 4 nivôse an IV, une expédition du jugement qui vient d'être rendu, par la commission militaire assemblée en ce port pour l'affaire des cinq français, pris en mer sur le bâtiment anglais le *Swan*, et prévenus d'émigration ; vous y verrez que quatre de ces hommes doivent, en vertu de ce jugement, être conduits à leur domicile ; le cinquième, étant très malade, n'a pu comparaître.

Sur le champ, nous avons requis le conseil municipal de donner des ordres pour que les quatre prévenus fussent conduits, sous bonne escorte, à Versailles, qu'ils ont déclaré être leur domicile jusqu'au moment de leur sortie de France.

Vous trouverez également ci-joint : 1° L'arrêté du comité de sûreté générale du 12 brumaire, qui concerne ces individus ;

(1) *Archives du port de Rochefort.*

Digitized by Google

2° l'expédition de l'interrogatoire qu'ils ont subi ici devant le juge de paix, le jour de leur débarquement ; 3° la réponse du ministère de la justice qui accompagne votre lettre du 26 frimaire. »

L'affaire paraissait terminée, les prévenus s'éloignaient de Rochefort, quand, sur la route, le convoi fut attaqué, et les prisonniers enlevés des mains de la gendarmerie.

Dans le jugement prononcé neuf mois plus tard, le 25 septembre 1796 contre Valentin Faisseau, ramené de Versailles à Rochefort, le commisaire rapporteur dit textuellement (1) : « Valentin Faisseau est le seul qui se soit rendu à Versailles, les autres ayant été enlevés des mains de la gendarmerie par la force armée. »

C'était le plus âgé des prisonniers (57 ans), les certificats des médecins, que nous avons cités plus haut, nous apprennent que la maladie l'avait retenu plusieurs semaines à l'hôpital ; les forces lui auront probablement manqué pour répondre aux efforts de ses libérateurs et fuir avec ses compagnons.

Où ? quand ? et comment eut lieu cet enlèvement ? rien ne nous l'indique.

Comment croire que tous ces événements se sont succédé pour délivrer quelques valets de chambre du comte d'Artois, quand, six mois auparavant, les plus nobles gentilshommes étaient abandonnés aux exécutions de Quiberon et d'Auray ?

Cette période de l'histoire de France est restée très obscure. Le comte d'Artois a-t-il été fait prisonnier et conduit à Rochefort en vendémiaire an IV ? A-t-il pu avec certaines complicités se faire passer pour un officier anglais et préparer sa fuite ? Tous les documents que nous venons de citer nous porteraient à le croire.

Quel était encore ce personnage qui fut emprisonné avec les quatre serviteurs du prince, et qui, après bien des péripéties, fut délivré dans le parcours de Rochefort à Versailles ?

Il nous est impossible de conclure avec certitude, mais nous croyons avoir posé sérieusement la question :

Pourquoi le comte d'Artois n'a-t-il pas débarqué sur la côte de Vendée ?

P. Lemonnier.

---

(1) *Archives du tribunal maritime de Rochefort.*

Digitized by Google

III

Saintes ancienne

Les Rues.

On a souvent regretté de n'avoir point un guide à consulter, même incomplet, sur nos rues de Saintes, les transformations de la topographie de la ville, les variations de sa toponomastique. La tâche, il faut bien le dire, offre de très réelles difficultés puisque la principale source d'information a disparu. Les archives municipales se sont envolées en fumée, et les bribes qui ont échappé aux sinistres nous apprennent peu de chose dans l'ordre d'idée où nous nous plaçons.

La maladresse de l'homme, son incurie et l'œuvre du temps nous privent aujourd'hui de nos vieilles annales ou leur enlèvent presque toute utilité. Mais là ne se borne pas le mal. Faute de la collection complète des délibérations du corps de ville et autres actes officiels, nous devrions, en effet, trouver ailleurs, chez les notaires, les éléments d'une reconstitution de la nomenclature des rues à diverses époques. Rédigées avec soin, les minutes devraient suppléer les registres de l'échevinage, donner d'abondants renseignements sur les immeubles, leurs situations. Il n'en est rien : la rédaction est telle qu'on ne voit que confusion ou néant en matière de confrontations et de dénomination de la voierie. Un exemple donnera idée de la négligence des notaires à cet égard. Je le prends à une époque où l'on a le droit de s'attendre à une exactitude parfaite. Il est typique. Un notaire de 1749 — c'est à dire lorsque nos rues, (sinon toutes, la majorité du moins) portent des noms — place encore une maison « sur la rue par laquelle on va de cette ville passant par la Porte Eguière à Saint-Porchaire. » Autant vaudrait désigner aujourd'hui notre cours neuf « la rue qui passant par le pont, conduit de Saintes à Cognac ou à Saint-Jean d'Angély. » Quantité de confrontations sont dans le goût de celle-ci. On comprend qu'elles nous offrent une faible ressource. Les contemporains du document pouvaient se contenter d'une formule aussi vague, ils s'y reconnaissaient sans doute, mais les générations suivantes cherchent vainement à s'orienter. La majeure partie de nos minutes ne sont guère plus explicites ni beaucoup plus riches en souvenirs d'onomastique topogra-

Digitized by Google

phique, surtout pour le XVIIe siècle et les siècles précédents Au XVIIIe siècle, nous serons un peu mieux éclairés ; d'assez longs extraits copiés dans les actes mettront sous les yeux des chercheurs une série de documents aussi complète que la rédaction des notaires le permet. On jugera sans doute, avec raison, que la série n'est pas copieuse, étant donnée la masse de minutes.

Cette rareté aurait-elle une cause ? Tiendrait elle à ce que nos rues étaient anépigraphes ? Aucune bonne raison ne permet de le croire. Les tabellions du XVIIIe siècle, héritiers de ceux du XVIe ou XVIIe obéissaient à une routine, au fameux « j'avons coutume », qui sert encore aujourd'hui, à la campagne, à excuser toute continuation de vieux événements, même mauvais. Les « anciens » faisaient ainsi, pourquoi changerions-nous ? Les intéressés ne récriminaient pas ! C'est l'essentiel ! Pourquoi les notaires auraient-ils modifié leur rédaction ?

Saintes, comme les villes voisines, avait à, n'en pas douter, des noms de rues. Il serait étrange qu'il en fût autrement ! Sans citer La Rochelle et Niort, Pons, Taillebourg, Saint-Jean d'Angély, Varaize(2), une simple bourgade ,donnent des noms à leurs rues. Saintes n'a certainemement pas fait exception, il ne faut pas conclure de la rareté des vieux noms à une absence générale. On a négligé maladroitement de nous les conserver dans les actes. Quelques-uns nous sont parvenus néanmoins, nous les retrouverons au fur et à mesure que nous passerons par les rues. Les plus anciens proviennent d'un fonds bien ignoré, assez maigre, que j'ai connu grâce à l'obligeance de M. Paul Drilhon : je veux parler des liasses de chartes et titres ayant appartenu au bas chœur de Saint-Pierre. Ce sont elles que j'intitule Archives de Saint-Pierre, actuellement en ma possession.

Je livre donc à la curiosité des lecteurs de la *Revue* une collection de notes patiemment recueillies surtout dans les actes inédits, un peu dans les actes imprimés, quand c'est indispensable. Mon petit *corpus*, assurément susceptible d'augmentations, répondra, j'en ai l'espoir, aux souhaits de plusieurs d'entre mes

---

(1) Jourdan, *La Rochelle hist. et mon.*

(2) Varaize : rue Clémence Pinard (XVe siècle) ; Taillebourg : rue Saulnièze, Saulnèze, *alias* Sauneresse (1332) ou de Berbuya ; à Saint-Jean, rue Alaric, rue de l'Évêque (1050) (*Archives*, XXIV, p. 58, XXIX, p. 41 et s., XXX, p. 266). Pour Pons, cf. *Archives*, t. IX et XXI.

Digitized by Google

confrères, et à quelques-unes des questions posées dans ce *Bulletin-Revue.*

Mais n'existe-t-il pas une troisième source de renseignements de premier ordre, abondants, plus sûrs que ceux des archives ? Les plans de la ville ne donnent-ils rien ? Là devrait se trouver, en effet, une nomenclature toute faite.

Malheureusement les anciens topographes ne suivaient pas la méthode habituelle aux nôtres. Ils ne nous apportent qu'un très faible secours ; ils donnent des lignes, souvent incorrectes, mais point de noms.

Le premier de tous est celui de Braunius daté de 1560, les *plans et profils* de Tassin viennent en second, puis ceux de Masse, et enfin, plus près de nous, celui de Lacurie (vers 1835), le seul du XIXe siècle que nous consulterons, parce qu'il présente quelques détails utiles et que celui de Lacroix (1858) diffère peu des plans actuels (Boutinet, édité en 1898 et Maguna (1882) inédit). Plusieurs plans partiels manuscrits du siècle dernier appartenant à la mairie ne valent rien : pas de légendes, peu de dates.

Le plan de 1560, trois ou quatre fois réédité, ne contient aucune mention toponymique profitable ; il se borne à consigner, dans son cartouche, les noms des églises, monastères et édifices civils dont l'emplacement subsiste ou nous est désigné par d'autres documents. Au point de vue topographique, il est d'une incorrection notoire, depuis longtemps proclamée.

Certains quartiers, La Bertonnière, par exemple, la porte Aiguière, sont absolument faux. L'auteur peut avoir visité la ville ou s'être fait envoyé un dessin de Saintes. Des détails, tels que l'emplacement des couvents autour de la ville, l'arche de l'arc votif laissée en dehors du pont, ne peuvent avoir été connus que d'une personne venue à Saintes. Mais de gros défauts, des omissions telles que l'absence de Saint-Aignan, du faubourg de la Bertonnière, de toute la partie du château, des arènes, prouvent que ce visiteur a mal vu ou n'a pas conservé un souvenir fidèle. Quant aux rues, elles sont en quelque sorte réduites au strict nécessaire à la constitution d'une ville. « C'est une fiction topographique, dit La Sauvagère (1), assortie à quelque partie que l'on reconnait. » *Fiction* n'est pas le mot juste, *composition maladroite* conviendrait mieux.

Nous n'avons donc qu'un très mince profit à retirer de ce

(1) *Recueil d'antiquités*, p. 20.

Digitized by Google

document. Il est excessif d'en faire complètement fi, mais il faut contrôler avec la plus sévère critique les indications qu'on est tenté de lui emprunter.

Rien à dire, rien à tirer des plans de Tassin (1638) et de Mérian. Ici le mot *fiction* est à sa place, nous n'y recourerons jamais.

Claude Masse a laissé un travail (1) d'une valeur bien plus considérable, d'une exactitude à peu près parfaite. Le seul défaut de cet habile et fécond dessinateur, c'est de n'avoir pas compris la nécessité de joindre à un relevé du terrain sérieux, une sérieuse et complète nomenclature, avec lettres ou chiffres de renvoi, des édifices et des rues. Il ne se désintéresse pas, certes, de cette partie si importante d'un plan, il consigne certains noms soit en marge soit dans ses *Mémoires*, il fait parfois des réflexions dignes d'attention, mais il ne prend pas un seul nom de rues. Il ne nous renseignerait donc pas mieux que ses devanciers s'il n'avait l'incontestable mérite de nous donner un document topographique exécuté avec le plus grand soin. Masse devient, en effet, un auxiliaire indispensable lorsqu'on veut étudier les modifications survenues dans la configuration des voies urbaines, depuis deux cents ans. Nous le consulterons chaque fois que nous désirerons un renseignement positif, quand nous voudrons localiser un texte. Le réseau de nos rues n'a pas varié considérablement. Tel il était au XVe siècle, tel on le retrouve au XVIIe, et tel il devait être au XIIIe. Les alignements ont pu changer, les façades se sont conformées au goût de chaque siècle, les vieilles ont fait place à des nouvelles moins intéressantes, des passages, des venelles n'existent plus, mais l'ensemble a subi fort peu d'altération. Quel bouleversement constatons-nous à Saintes depuis cinquante ans à l'intérieur de la ville ? D'infimes élargissements de rues par suite d'alignements nouveaux, et c'est tout. Les faubourgs au contraire, se sont modifiés par suite de créations neuves. Il est réservé aux grands centres de rajeunir certains quartiers, de supprimer des rues. Les petits restent longtemps dans leur vieille coque sans éprouver ces besoins « d'embellissement », les générations se succèdent volontiers dans les mêmes locaux à peine entretenus, sans aspirer vers un mieux éphémère. Les incendies, les effondrements amènent seuls des améliorations notables. C'est même la crainte

(1) Proust et Ch. Dangibeaud, *Saintes à la fin du XIXe siècle*, t. I.

Digitized by Google

d'une catastrophe par le feu qui, au XVIIIe siècle, à Saintes, détermina beaucoup de propriétaires à bâtir ou rebâtir leurs maisons en pierres et à détruire le plus possible les constructions en bois.

Masse sera donc notre guide toutes les fois que nous voudrons interroger un plan et parvenir à l'intelligence d'un texte.

D'ailleurs, nous n'avons pas le choix, jusqu'en 1830 ou 1835, aucun autre géomètre, ou topographe si on préfère, ne nous a laissé un relevé de nos rues. Il faut arriver au plan de Lacurie, édité à La Rochelle. Celui-là donne des noms, mais comme ces noms sont à peu de chose près les noms actuels, il ne nous sera que d'un faible secours.

Nous aurions besoin de trouver un plan de l'époque révolutionnaire ou tout au moins une nomenclature des rues. Rien de plus difficile, de plus incertain, de plus obscur que l'identification des noms de cette période avec les anciens ou les nôtres.

J'aurais peut-être dû placer en tête de tous les plans de Saintes celui de Mediolanum, tracé par La Sauvagère et les dissertations des savants sur l'emplacement de Saintes. Si cette carte et les discussions présentaient apparence de vérité, je n'aurais eu garde d'y manquer.

En réalité, on ignore absolument si l'oppidum gaulois, Mediolanum, plaine du milieu (1), servant de capitale ou de marché aux Santons, était ici ou ailleurs. César n'en dit mot. On n'a découvert nulle part autour de nous trace de construction ni de cimetière antérieur à l'occupation romaine. N'espérons donc pas savoir jamais si la première Saintes s'étendait au sud ou au nord de la Saintes actuelle, si la ville romaine l'a recouverte ou s'est installée à côté. Il faut noter cependant que les monnaies gauloises de CONTOVTOS ne sont pas rares dans le voisinage — plus particulièrement à l'ouest — du cimetière Saint-Vivien.

Des notions moins rares, trop peu abondantes cependant, permettent de retrouver partie de la ville romaine. Il est très probable que, dès les premières années de la conquête, Mediolanum Santonum prit une extension considérable, en rapport

---

(1) *Revue celtique*, t. VIII, p. 374, Strabon place Mediolanum près de la mer et assure que le sol qui l'entoure est peu fertile. C'est peut-être afin de tenir compte de son texte et de celui de Marcien que, sur la carte des voies romaines, Lacurie a fait avancer la mer jusqu'à la Clisse. Cf. *Notice sur le pays des Santones*, p. 13.

Digitized by Google

avec le rôle que la nouvelle administration lui destinait. L'adhésion de la noblesse gauloise au nouvel état, son dévouement à la famille Julia, la concession de ville libre accordée aux Santons assurèrent à la ville une rapide prospérité. M. Jullian écrit dans sa *Gallia* (p. 213) : « Il semble évident que les princes de cette famille ont voulu faire de Saintes le centre de l'Aquitaine, et comme le Lyon de la Gaule occidentale, un foyer de rayonnement des idées romaines. » L'arc dédié à Tibère, à Drusus et à Germanicus, l'amphithéâtre montrent bien, en effet, une ville déjà importante au premier siècle. Des pierres du musée appartenant à des monuments énormes et nombreux confirment cette opinion. Malheureusement nous sommes condamnés à ignorer la véritable étendue et l'exact périmètre de la cité, aussi bien que l'emplacement des principaux édifices de Mediolanum, forum, basilique, etc. Le plan imaginaire de la Sauvagère (1) est plutôt fait pour induire en erreur. Qu'en savait-il? Rien. Qu'en savons-nous davantage? Peu de chose. Moreau a tracé pareillement un périmètre purement idéal de Mediolanum (2). Ledain croit à l'existence d'une enceinte (3) autour de Mediolanum, sans nous dire sur quelles présomptions il s'appuie. Il la fait passer de manière à laisser les grands Thermes en dehors. Bourignon reconnait une ville gauloise et une ville romaine ; il distingue l'une de l'autre en donnant les délimitations de chacune. C'est une opinion purement fantaisiste. Ainsi, il étend la ville gauloise depuis l'amphithéâtre jusqu'à l'extrémité du faubourg Saint-Vivien, sur le terrain où nous plaçons la cité gallo-romaine. « Les puits qu'on y découvre tous les jours, dit-il, et les fondements des anciennes maisons, ne laissent aucun doute à ce sujet (4). » Tout le monde partagera cet avis, avec cette restriction que puits et substructions révèlent un habitat romain. La ville romaine se serait élevée au pied du rocher de l'hôpital (le pseudo Capitole), et aurait été entourée des murailles auxquelles nous donnons le nom de gallo-romaines. C'est la ville moyen âge, et le vénérable antiquaire continue à se tromper de plusieurs siècles, confondant le moyen âge avec le romain.

---

(1) *Recueil*, pl. II.
(2) *Congrès*, 1844, p. 84.
(3) *Congrès*, 1894, p. 195.
(4) *Recherches*, p. 25.

Digitized by Google

La ville gauloise, toujours suivant le même auteur, après avoir été plusieurs fois détruite par les Goths, aurait été abandonnée ; les habitants se seraient réfugiés dans la cité romaine, « vraisemblablement bâtie dès le temps de la conquête des Romains et agrandie dans la suite vers le IIIe ou IVe siècle. La partie des fortifications qui s'étend du côté de la rivière, derrière la rue des Chanoines, paraît être de l'an 400 de l'ère chrétienne. » Voilà comment Bourignon arrange les choses. Quant aux preuves, il ne se donne pas la peine d'en montrer une seule, Il faut le croire ou..... mieux ne pas le croire sans discussion. J'ai marqué sur le plan de Masse par une ligne de points la situation des substructions observées et les murs de l'hôpital.

Les grands thermes publics de Saint-Saloine, les petits bains dits de Ganif, situés sur le bord de la Charente, des constructions très mal définies au-dessus de la Société vinicole (magasins Martineau), les arènes, la découverte d'une sorte de cellier (1) sur la place des Petits Champs, (place Brunaud) marquent, en long et en large, les extrémités de la ville romaine. Les maisons couvraient le quartier des rues de la Boule, Adolphe Brunaud, Notre-Dame, Saint-Saloine, Saint-Vivien, de La Roche (2), le voisinage du champ de foire, du château d'eau et la pointe entre le bureau d'octroi, la route de Rochefort, la route de Saint-Georges. Une voie passait depuis le côté est du cimetière Saint-Vivien, à travers le jardin de l'asile des vieillards, se dirigeant vers le château d'eau, coupée à angle droit, près de cet établissement, par une voie de sept mètres de largeur, presque parallèle à la route de Rochefort. Une troisième *via* bordée de tombeaux reconnus par Chaudruc de Crazannes, menait du quartier de la Boule au pont, en passant à la Porte-Aiguière. Un édifice à colonnes, temple, curie ou basilique s'élevait sur notre place des Cordeliers, un autre sur ou proche l'emplacement de l'Hôtel de France. Nul doute que l'esplanade dite du Capitole ne fut couverte de monuments, mais c'est une simple conjecture. Là se bornent nos *réelles* connaissances de

---

(1) *Bulletin*, t. XI, p. 19.

(2) Du bas de cette rue, des terrains occupés jadis par des jardins, aujourd'hui par des chais et les maisons Guillet et autres, proviennent des statues de déesses mères et un autel décoré de divinités sur les quatre faces, longtemps déposé dans le jardin de M. Bourgeois, (d'abord rue de La Roche, ensuite place du Synode), aujourd'hui à La Rochelle chez M. Leridon.

Digitized by Google

la cité romaine, en ajoutant toutefois un *suburbium* sur la rive droite (faubourg Saint-Pallais). Notre paroisse Saint-Pierre devait être en partie habitée, au moins par les mariniers et les pêcheurs. Une rue se dirigeait très probablement de notre Porte Aiguière vers les arènes, et recevait une rue venant du pont. On a signalé l'emplacement de deux cimetières gallo-romains, à Saintes, l'un au couchant, l'autre à l'est ; le premier plus sûrement que le second, car Chaudruc de Crazannes n'a pas donné tous les éclaircissements désirables sur la situation de ce dernier. A l'ouest se trouvait un cimetière à incinération, proche les arènes au lieu dit Le Clousi, dans lequel on a recueilli différents objets (en petite quantité), des vases communs remplis d'ossements ; non loin de cette nécropole fut découvert le fameux tombeau d'une dame romaine, contenant le riche mobilier de toilette aujourd'hui exposé au musée de Saint-Germain.

A l'est, près la Porte Aiguière, une sorte de voie sacrée aurait été bordée de tombeaux (1). Chaudruc l'affirme. Nous aurions ainsi deux limites extrêmes de la largeur de la ville. C'est, en effet, la règle d'établir les cimetières romains en dehors des murailles. *In urbe ne sepelito*, dit la loi des XII Tables, mais il ne faut pas trop s'y fier. L'abondance des textes relatifs aux sépultures signifierait au contraire que les prescriptions à cet égard étaient souvent enfreintes. Les municipalités, d'ailleurs, ayant le droit d'apporter à la loi certains tempéraments, il est permis de croire que les autorisations de ce genre s'obtenaient facilement. Le christianisme abrogea toute prohibition et laissa toute liberté d'enterrer les morts à l'intérieur des cités : « *Ut cuique, tam intra civitates quam extra, mortuos sepelire liceat* » (*Novelle* 53 de Léon).

En prenant ces points extrêmes comme base d'appréciation de la partie habitée à Mediolanum, on estimera à 1200 mètres environ la plus grande longueur (des arènes, non comprises, à la Société vinicole), et à 800 mètres la plus grande largeur (des bains de Ganif à la place des Petits-Champs). La forme parait être celle d'un trapèze à côtés irréguliers.

Cette ville romaine disparut à la suite d'événements que j'essaierai de déterminer dans un instant. Elle a disparu complètement, sans que nous puissions reconnaitre l'emplacement des édifices essentiels d'une cité de cette époque. Les pre-

(1) Cf. *Congrès* de 1844, p. 83, et plus loin rue de *La Cordelière*.

Digitized by Google

miers chrétiens s'emparèrent des ruines subsistantes, les convertirent en églises ou bâtirent de nouveaux sanctuaires là où s'élevait la ville païenne, mais n'y créèrent aucune agglomération de quelque importance. La véritable ville était située sur la rive gauche de la Charente.

Contrairement à la généralité des habitants des cités de Gaule comtemporaines, mises dans la même nécessité de changer de place, les survivants de Mediolanum, au lieu de se contenter d'un quartier de leur ville, de s'y retrancher, de se tracer une ville nouvelle au milieu de l'ancienne — comme à Bordeaux — abandonnèrent les hauteurs de Saint-Macoult et de Saint-Saloine et se réfugièrent dans la partie de notre ville correspondant à la paroisse Saint-Pierre, derrière des défenses naturelles ou artificielles : murs au nord, rivière à l'est, rochers à l'ouest. Ils ne conservèrent qu'une minime partie de leur ville ; le plateau de l'hôpital, qu'il aurait été trop imprudent et dangereux d'abandonner. Ce plateau fortifié devient, au contraire, un *castrum*, dominant la ville et surveillant les environs, véritable camp retranché, dans lequel on pouvait trouver un point de suprême résistance, en cas de prise de la ville basse. Le plan de la nouvelle ville est, selon une habitude à peu près générale, un rectangle. L'intention formelle d'opposer à une force armée un solide rempart se manifeste très clairement sur deux côtés. La muraille descend du nord, pendant cinq cents mètres environ, vers la rivière, et s'étend au couchant, sur une longueur de trois cents mètres. Mais à l'est et au sud, c'est-à-dire le long de la Charente entre le pont et La Bertonnière, nous manquons d'indications permettant de reconstituer les moyens de clôture et de résistance de ces côtés-là. Je ne sache pas que l'on ait jamais découvert dans ces parages trace de mur romain. La rivière offrait-elle un obstacle jugé infranchissable ? L'état du terrain présentait-il à lui seul une protection suffisante ? Aurait-on creusé un large fossé allant de la rivière au rocher ? On est réduit aux suppositions. Il n'est guère admissible que la ville neuve comprit la seule esplanade de l'hôpital et que l'on ait prolongé cette longue muraille au nord, dans le but unique de protéger un chemin se dirigeant vers le pont. La population aurait été bien entassée en ce petit rectangle, ou bien minime. Or, quand on considère la longueur du rempart connu — huit cents mètres environ — on repousse bien loin l'hypothèse d'une ville très peu peuplée, car il est manifeste qu'il fallait beaucoup

Digitized by Google

d'hommes pour occuper et défendre ces vastes courtines. La garnison, si forte qu'on la suppose, aurait été impuissante sans l'aide des habitants. L'existence d'un nombre d'individus assez élevé s'impose donc et en même temps celle d'une ville basse... mais s'impose aussi la nécessité de trouver un système de protection à l'est et au sud. A l'est, le pont barre la rivière, mais rien, en apparence, ne s'oppose à un envahissement du côté de la rive, et Bourignon est seul à attribuer au Ve siècle les murailles longeant la Charente, derrière Saint-Pierre. J'aimerais que son témoignage fut corroboré par quelque découverte ou quelque autre archéologue moins sujet à caution. Ainsi se manifeste une grande obscurité au sujet de l'enceinte gallo-romaine.

La chronique appelle marais ou lac l'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui la cathédrale. Certains de nos devanciers, amoureux du plus court chemin d'un point à un autre et des conjectures scabreuses n'ont pas craint de soutenir que la rivière, à partir de la place Blair, suivait une direction rectiligne. Je ne crois ni au lac, ni au marais; je ne crois pas davantage que la Seugne ou la Charente ait jamais traversé Saintes. Avant la création de la place Blair et des quais, la rivière, plus large, baignait les remparts, mais je tiens pour une pure extravagance le tracé du lit de la Charente le long du rocher de l'hôpital. A toute époque historique cette partie basse a dû être habitée... au moins, au temps des Romains, par quelques bateliers ou des pêcheurs (1).

Le transfert de la ville sur la rive du fleuve étant devenu une nécessité qu'on ne pouvait éluder, il était tout indiqué que les habitants de Mediolanum cherchassent un gîte au-dessous du rocher. Ils y transportèrent certainement les différents services administratifs sans lesquels ils ne comprenaient pas plus la vie normale que nous-mêmes nous ne concevrions une nouvelle installation sans mairie, sans une place quelconque servant de marché. Il est vraisemblable que le forum, notamment, se trouvait sur notre place de la Fontaine, là où le moyen âge bâtit la halle.

Le périmètre de la ville neuve mesurait environ 1.600 mètres, 500 mètres sur le côté du cours, et 300 mètres sur le côté du champ de foire. Quelques chiffres permettront de se rendre

(1) Sous la salle dite du chapitre de Saint-Pierre, une aire romaine et un bassin rempli d'huîtres dans les jardins bas du Bois d'amour, sont des indices.

Digitized by Google

compte de l'importance de la nouvelle Saintes, par comparaison avec ses voisines : Bordeaux avait 2.350 mètres de tour, Poitiers, 2.600, Périgueux, 975.

Vers quelles années se produisit ce grand bouleversement ? A la suite de quelle catastrophe ?

Beaucoup de personnes admettent aujourd'hui, presque comme un dogme, qu'à la fin du IIIe siècle, la plupart des grandes villes de Gaule, forcées de se ramasser sur elles-mêmes, tracèrent au milieu de l'ancienne une aire nouvelle, complètement entourée de murailles et s'y établirent définitivement. De là l'origine de quantité de villes modernes. Les savants les plus distingués (1) en archéologie tiennent cette opinion pour très proche de la vérité et s'harmonisant avec les faits connus ou qu'ils considèrent comme indéniables. Il faut dire toutefois que la doctrine sur ce point a beaucoup varié. Longtemps on a professé que ce grand déménagement s'était opéré au Ve siècle, mais on reconnut bientôt que c'était trop tard pour laisser les villes, averties cependant des dangers qu'elles couraient, ouvertes sans défense aux invasions qui désolaient le pays. On abaissa la date au IVe siècle, nous voici maintenant au IIIe.

La théorie pose en principe qu'en 277 les Barbares ravagèrent la Gaule dans toute son étendue, s'emparèrent d'une soixantaine de villes — autant dire de tout le territoire — et ne les

---

(1) La bibliographie des mémoires traitant cette question est considérable. Il suffit d'en citer les principaux :

Celui de Schuermans dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1877. — Extrait dans *Bulletin monumental*, 1878, p. 217 ; celui du président Tailliard, dans *Société d'agriculture Sc. et Arts de Douai*, t. XI ; dans le *Bullet. Monumental*, 1873, les volumes des *Congrès archéologiques ;* la *Revue archéo.*, t. XIII ; le *Bull. du Comité*, 1883-1897 ; *La Statistique Mon du Cher ; Mémoires de la Société historique du Cher, 1889*, où ma proposition de dater les murailles du XIe siècle est sévèrement qualifiée de fantaisie inspirée par l'esprit de système, mais où je gagne une particule ! M. Boyer date les murailles de Bourges du Ve siècle, ce qui aux yeux de certains passera pour une autre fantaisie : *Bull. de la Société de Borda*, t. IV, *Mémoires de la Société archéo. de Touraine*, t. XI ; *Revue des Sociétés Savantes*, 1882 ; *Mém. de la Société des Antiq. de l'Ouest*, t. XXXV, p. 218 ; *Revue historique du Maine*, 1881. Jullian, *Inscriptions de Bordeaux ;* Ledain, dans *Mém. Soc. des Antiq. de l'Ouest*, résumé dans *Bull. Monum.*, 1873, et sa réponse à M. Buhot de Kerser, *ibidem*, t. XL, p. 83, et en dernier lieu l'*Enceinte romaine de Saintes*, dans *Congrès archéolog.*, 1894, p. 193 ; L. Audiat, *Bulletin des Archives*, t. IX, p. 19 ; t. XIII, p. 237 ; Blanchet, *Trésors de monnaies romaines*. C. Jullian, *Revue des Etudes anciennes*, 1902, et *Revue de l'histoire de Paris*.

Digitized by Google

abandonnèrent devant les armes de Probus que sous un monceau de ruines et de cendres. Aussitôt leur départ éclata un nouveau fléau, non moins terrible, l'insurrection des Bagaudes, laquelle mit la Gaule à feu et à sang jusqu'en 287.

Pendant douze années, Germains et paysans demeurèrent donc maîtres du pays, commettant les pires excès. La répression aidant et les dégâts qu'elle ne ménage guère ajoutés aux précédents, les villes gallo-romaines avaient pour ainsi dire disparu. Les empereurs Maximien, jusqu'en 292, et Constance Chlore (1), jusqu'en 306, consacrèrent leur sollicitude à restaurer les malheureuses cités, à leur donner de solides murailles en utilisant, dans ce gigantesque travail, de première urgence en effet, les monuments, certains monuments du moins, détruits et désormais inutiles.

Cette théorie très séduisante, surtout lorsqu'on en suit le développement dans le chapitre du tome II des *Inscriptions de Bordeaux*, intitulé « *Comment les inscriptions ont été conservées* », et celui des *origines* de la ville, pêche, à mon avis, par la base.

Elle en manque absolument, faute de texte positif, de découvertes concluantes. Les partisans du IIIe siècle le reconnaissent. Des panégyriques trop intéressés, des lettres à tendance trop visible, des histoires sans valeur sérieuse, sont des sources d'informations inspirant peu de confiance. C'est précisément l'absence de preuve directe qui explique les fluctuations de l'opinion à l'égard de la date des constructions des villes gallo-romaines où l'on retrouve les débris des monuments dans leurs enceintes, la quantité d'hypothèses au milieu desquelles on cherche la solution du problème, l'incertitude où l'on reste. L'argumentation favorite est si peu décisive que le rédacteur du chapitre IV du livre II de l'*Histoire de France*, de Lavisse, tome III, écrit à la page 202, qu'au *début de la période mérovingienne*, « la ville ne présente plus l'aspect qu'elle avait du temps de l'empire. Les anciens édifices, arcs de triomphe, temples, basiliques, thermes ont été pour la plupart détruits pendant les invasions ou les guerres civiles, et leurs débris gisent sur le sol. Les amphithéâtres servent de forteresses... » Je ne suppose pas que *début* de la période mérovingienne si-

(1) Pour Bordeaux, M. Jullian attribue l'initiative à Aurélien et l'exécution à Constance Chlore.

Digitized by Google

gnifie fin du IIIe siècle. Il ne s'agit pas davantage des effets de l'invasion de 405 puisque, d'après le système du IIIe siècle, tous ces monuments auraient été enfouis dans les remparts avant l'an 300.

Par un hasard au moins singulier, aucun texte de lois connues édictant la restauration ou la construction de murailles à l'aide de pierres d'édifices condamnés à disparaître, ne s'applique à la Gaule ; pas une phrase d'historien n'y fait allusion. Il en va différemment pour les régions orientales de l'empire. Des textes assez nombreux se réfèrent surtout au IVe siècle. La discussion,ainsi privée de documents précis, tire ses arguments de faits vagues, grossis quelquefois démesurément, toujours peu concluants.

Les invasions servent à tout expliquer ; c'est l'argument préféré, on les charge volontiers de malheurs venus en partie d'autres causes. Notre imagination brode un peu sur ce thème facile : elle les voit à travers la réputation trop noircie des Barbares, l'horreur que le mot invasion inspire, le témoignage d'écrivains à tendance trop visiblement partiale — telle, par exemple, la fameuse lettre de saint Jérôme. On exagère la force et l'étendue de chacune des invasions. Les Barbares, poussés par d'autres Barbares, ou chassés de chez eux par la misère, revenaient souvent en Gaule, mais la fréquence de ces retours n'indique-t-elle pas déjà que chaque passage ne ruinait point le pays à fond ? Les larges réquisitions, les meurtres inséparables de la situation, n'empêchaient pas un prompt relèvement de la fortune publique, un rapide comblement des brèches faites dans les trésors particuliers. Beaucoup de ces envahisseurs s'établissaient en Gaule, obtenaient des concessions de terrains. Le gouvernement même prêtait les mains à l'établissement de ces colonies, préparant ainsi l'invasion. Il poussait même l'imprévoyance jusqu'à incorporer dans l'armée des milliers de Barbares. Il germanisait le pays et les légions. D'autre part, la population gallo-romaine les accueillait avec sympathie, et leur accordait son admiration (1). On affirme que les chrétiens se montraient particulièrement favorables à leur égard, qu'ils les appelaient en libérateurs et

(1) On disait : les Barbares travaillent pour nous. Voyez dans Eumène le discours ou il s'écrit : « C'est donc pour moi que labourent maintenant le Chamare et le Frison... etc. *Panégyrique de Constance*, chap. IX.

Digitized by Google

qu'ils ne furent pas étrangers à la grande insurrection des Bagaudes. Un jour viendra où le clergé représentera le fléau comme une punition du ciel.

En notre cas particulier, je n'aperçois nulle part — et personne n'a de meilleurs yeux — trace profonde des Bagaudes chez les Santons et les Bituriges Vivisci. Ces brigands, ramassis de toutes sortes de gens sans aveu, de paysans révoltés contre les rigueurs du fisc, ayant à leur tête des soldats déserteurs, ont surtout exercé leurs ravages dans les provinces de l'Est ; on ne les voit, du moins, aux prises avec l'armée régulière que dans l'Est. Les paysans de nos parages, mieux traités ou mieux contenus restèrent-ils tranquilles ? Aucune bande ne s'est-elle avancée jusqu'à Mediolanum ? Je ne le prétends pas. Je dis que si nous n'avons pas le droit de nier absolument leur passage, nous n'en avons guère davantage à leur attribuer la destruction de nos villes de l'Ouest. Sur quelles preuves tablerions-nous ?.. Nous sommes même autorisés à demander quel grand mal ils ont bien pu faire, puisque, deux années auparavant, les bandes Germaines auraient parcouru la Gaule, la torche et l'épée à la main, pillant et exterminant la population des villes. Cette assertion prise à la lettre, les Bagaudes n'ont pu trouver devant eux que vastes solitudes désolées, pays ruiné de fond en comble. Où est alors l'intérêt du mouvement séditieux ? Il y a certainement exagération d'un côté ou de l'autre, peut-être des deux côtés. Voilà pourquoi le tableau de ces temps, assurément très troublés, tels qu'on nous le trace, me semble beaucoup trop poussé au noir. Vopiscus, l'historien des événements de cette époque, sur lequel ou s'appuie volontiers, m'inspire une très faible confiance. Il écrit d'après des souvenirs recueillis auprès de son père. C'est un hableur — il est Sicilien — ou un gobeur, affligé d'une dose de crédulité peu commune. Quand il affirme que Probus a tué 400.000 hommes dans une seule campagne en Gaule, il se trompe vraisemblablement au moins d'un zéro, fort appréciable en pareil cas, et quand il raconte que ce même Probus envoya dans une seule villa 2.000 vaches, 2000 juments, 10.000 moutons et 15.000 chèvres prises sur l'ennemi, je me pose la question de savoir s'il est plus véridique que pour le massacre des Barbares, de telle sorte que son témoignage, quand, il fait parcourir « toute la Gaule » aux Germains, me devient tout à fait suspect.

M. C. Jullian, le maitre si autorisé que j'aime le mieux à con-

Digitized by Google

sulter sur les choses de notre histoire romaine régionale, compte Bordeaux, « sans contredit, au nombre des villes pillées par les Germains, et il place de préférence à cette date de 276 sa destruction *totale*... » C'est ce qu'il appelle volontiers « les années de la grande invasion » (1). J'incline fortement à penser qu'il se trompe. Bordeaux ne me parait pas avoir beaucoup souffert, pas autant que Saintes et d'autres villes, car cette cité a pu rester sur place, autour de son port ; elle n'a pas été obligée, comme Mediolanum, de se déplacer, parce que les ruines étaient très habitales, après le passage du sinistre. La population cosmopolite de la ville a bien pu ménager quelque adoucissement aux rigueurs des Barbares. Je suis frappé, en outre, d'une coïncidence bizarre. A Poitiers et à Bordeaux on aurait élevé, en même temps, un monument commémoratif d'une victoire : à Poitiers un arc, à Bordeaux un autel. Ledain et M. Jullian parlent l'un et l'autre d'un fragment qu'ils datent de 295 à 305. Ledain (2) l'a rencontré *dans* le rempart ; M. Jullian, plus avisé ou plus circonspect ne connait pas la provenance certaine de la dédicace à la victoire. Fragment et autel démontrent néanmoins qu'à la fin du IIIe siècle, ces deux villes n'étaient pas tellement ruinées qu'elles ne pussent pourvoir aux dépenses superflues et ériger des monuments de pure flagornerie à l'égard de l'empereur. En tout cas, le fait de trouver dans une muraille, réputée du IIIe siècle, un débris d'édifice de la fin de ce siècle, est un argument sans réplique contre la construction à cette même date. Nous trouverons dans nos remparts un fait présentant avec celui-ci une certaine analogie. Si Saintes a montré autant de zèle et de reconnaissance, nous l'ignorons. Aucune pierre, jusqu'ici, ne parait se rapporter à la célébration d'une victoire impériale à la fin du IIIe siècle. Nous savons seulement que la grave catastrophe à la suite de laquelle les Santons ont été obligés de descendre sur les bords de la Charente n'est pas survenue avant 284, ou, pour parler avec plus d'exactitude, qu'en 284, Mediolanum n'était pas complètement abandonné. Un vase de terre recueilli dans un monceau de cendres, rue Albin de Laage, à Saint-Vivien, contenait entre autres monnaies un Numerianus (284). La petite tire-lire est au musée.

---

(1) *Inscriptions*, II, p. 296.

(2) Ledain, *loco citato*, *Bull. mon.*, tome XXIX, p. 440. Jullian, *Inscriptions*, I, p. 80, II, p. 293.

Digitized by Google

Une main barbare ou un accident a-t-il allumé le feu qui a consumé la maison où demeurait le propriétaire de ce petit trésor ? Il est impossible de le deviner ; acceptons la présomption de l'acte incendiaire. Nous sommes assurés qu'en 284 la vie n'avait pas entièrement quitté ce haut plateau. Comme on ne saurait admettre *a priori* l'isolement de la maison, il faut croire à l'existence — plus ou moins précaire mais à l'existence — de Mediolanum. Je suis intimement convaincu que notre vieille cité a subi une série d'assauts répétés qui l'ont peu à peu rendue déserte. Il faut tenir compte encore de la destruction de l'aqueduc qui a dû lui porter le coup fatal.

Cette succession d'assauts n'est pas venue uniquement de terre. La Charente a probablement apporté les plus terribles pillards.

J'accuse les Saxons de beaucoup de méfaits. La position de nombreux trésors, la fortification du bord de la Gironde, et la création tardive des *milites garonnenses* (1), milice spécialement chargée de fermer la Gironde aux incursions des pirates, donne quelque poids à cette conjecture. Si, en effet, on relève sur la carte des côtes de France, les localités de l'Ouest dans lesquelles on a trouvé des dépôts de monnaies (2), on verra qu'ils se répartissent surtout près des rives des fleuves et sur une zone peu éloignée des côtes. Le seul trésor important de la Charente-Inférieure est celui de La Rouillasse (3) près Soubise, près la Charente, par conséquent. Les pièces les plus récentes datent de Postume. En Vendée, les monuments du même empereur abondent dans l'arrondissement des Sables. Dans la Gironde, les rives de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne fournissent une certaine quantité de bronzes de Postume, Tetricus, Aurélien. Si on veut remonter plus près des ports d'attache des pirates, dans le nord, on fera les mêmes observations. Ces hardis voleurs étaient devenus si dangereux et si nombreux qu'il fallut créer un corps spécial de police, ce sont les *milites Garonnenses* qui tenaient garnison à Blaye. M. Jullian place cette institution à la fin du IIIe siècle (4). C'est possible : de tous

(1) Cf. Jullian, *Inscriptions*, II.

(2) Cf. Blanchet, *Les Trésors*. Malheureusement cette liste est très incomplète. Bien des petites trouvailles n'y figurent pas.

(3) Cf. *Recueil de la Commission*, t. XV, p. 196.

(4) *Inscriptions*, t. II, p. 207 « vers l'an 300 » ou sans constatation, p. 298.

Digitized by Google

temps les gendarmes arrivent trop tard, je veux dire que les organisations contre les grands maux publics ne sont jamais décidées qu'après les malheurs arrivés. Nous avons un point de repère cependant, un indice: le gouvernement n'a pas attendu l'extrême fin du IIIe siècle. Ces audacieux barbares inquiétèrent Dioclétien (284-302) et Maximien Hercule (286-305). Maximien réunit une flotte à Boulogne sous le commandement de Carausius, ancien rameur dans la chiourme des galères impériales, rusé parvenu qui trouva bon de laisser passer tous les bateaux saxons, de ne les arrêter qu'à leur retour, chargés de butin et de partager avec eux. Ce procédé franchement canaille lui valut du reste les poursuites de l'empereur, mais le moyen de prendre la pourpre (286-293). Trésors, milice, flotte, me semblent des signes certains de l'importance de l'invasion saxonne, et, par conséquent, des maux qu'elle répandait partout où elle s'arrêtait. Les voies fluviales lui étaient ouvertes, elle pouvait s'y engager presque sans risques. Rapprochons ces trois faits de 284, date d'un incendie à Saintes, et la présomption naîtra dans notre esprit que l'élément pirates doit être compté au nombre des facteurs de la destruction de Mediolanum.

Un point délicat à élucider, c'est le moment de la construction des murailles. Nous venons de déterminer approximativement l'heure sinistre de la débâcle, il reste à trouver l'heure du transfert de la ville. M. Jullian (1) et autres savants n'hésitent pas à placer ce gros événement aux approches de l'an 300, sans franchir cette limite, « à la veille de l'an 300 » dit-il.

On accorde, il me semble, à la population gallo-romaine, après une commotion aussi violente, un ressort dont elle ne paraît guère capable. C'est la croire prête à sortir tout d'un coup de sa torpeur, à recouvrer une énergie, une vigueur d'âme et de corps à laquelle elle n'était plus habituée depuis bien des années. Là encore on méconnaît les difficultés de la position, et on va un peu vite.

Avant de penser à abandonner leur cité, avant de sacrifier leurs maisons, leurs temples et leurs édifices, les magistrats ont certainement examiné la question de savoir si une réparation était impossible. L'idée d'une restauration a dû germer dans leur esprit. C'est l'idée naturelle, le parti adopté à l'égard des villas,

(1) *Inscriptions*, II p. 294 et 589.

Digitized by Google

le plus prompt, le plus économique. Les gallo-romains les reconstruisirent presque toutes en les fortifiant.

La résolution d'abandonner complètement Mediolanum a donc du être prise *in extremis*, après tentative et même plusieurs tentatives de restauration. Le contraire paraît une anomalie. Je me figure que les Santons ne pouvaient guère s'arrêter à une décision différente, faute de ressources en hommes et en argent. Plus tard, quand les années de paix auront rétabli l'ordre dans les finances privées et publiques, repeuplé les cités, quand les idées se seront modifiées en ce qui touche la religion, il sera permis d'entreprendre ce gigantesque travail de clôture, de démolir les monuments, d'en apporter les pierres autour d'une nouvelle enceinte. Auparavant on les restaurera le mieux possible.

Qu'on ne m'accuse pas de faire du sentiment, de prendre de parti pris le contre-pied de l'opinion aujourd'hui adoptée presque partout ou de laisser la bride sur le cou à mon imagination. Nous avons un exemple qui établit la « mentalité » de l'époque. Augustodunum (Autun) a subi deux sièges (1), l'un vers 270, l'autre vers 285, à l'époque même où nous constatons un incendie à Saintes (2). Nous connaissons parfaitement en gros les suites de ce fait de guerre ; les discours d'un éduen, le rhéteur Eumène, nous renseignent sur les effets de la catastrophe et les moyens employés pour y remédier. Le désastre est complet : les temples, les édifices sont renversés, les survivants rares. Que décident-ils ? quelles mesures l'empereur édicte-il ? Est-ce la création d'une ville nouvelle ? Va-t-on créer la petite ville connue, close d'un côté avec un mur en matériaux de démolitions et sur deux par les murs déjà existants ? Pas le moins du monde. On attend des jours meilleurs et surtout du secours. Les ruines restent là, les malheureux échappés au désastre campent où ils peuvent, condamnés aux regrets et à l'inaction.

Leurs forces, trop faibles, les obligent à ne rien entreprendre. Constance Chlore part (296) pour la Grande-Bretagne et il en ramène les ouvriers qui *répareront* les temples, les maisons, les édifices. Les légions participent aux travaux : elles rétablis-

(1) Cf. H. de Fontenay et de Charmasse, *Autun et ses monuments*.

(2) Une autre ville, Evreux, a subi un désastre en 282, daté par le fameux trésor de 112.000 pièces, dans lequel se trouvaient 4.400 monnaies de Probus.

Digitized by Google

sent les égouts et construisent de nouveaux aqueducs (1). Il n'est parlé ni de restauration des anciennes murailles ni d'en bâtir de neuves. Eumène aurait-il oublié ce détail? personne ne le croira. Aurait-il négligé de faire allusion à un déplacement? C'est encore moins présumable. Ainsi, les ruines gisent sur place, abandonnées pendant dix ans et plus. Cet exemple me paraît significatif : il caractérise l'état des esprits, il précise l'angle exact sous lequel on envisage la situation. La population gallo-romaine ruinée, réduite, est impuissante à rien faire par elle-même ; il lui faut un secours — un secours que l'on est obligé de requérir très loin. — Le renfort arrivé, on ne songe pas encore à quitter le pauvre foyer si dévasté, on le met en état. Certes, les réparations dissimulent mal les dégâts, l'aspect de la ville reste lamentable, Constantin ne pourra retenir ses larmes lorsqu'il visitera Augustodunum en 311 ; ce n'est plus la belle ville dont nous pouvons aujourd'hui soupçonner la splendeur ; ce n'est plus la ville de deux cents hectares, mais ce n'est pas encore celle de dix ; elle compte vingt-cinq mille habitants (2) qui auraient difficilement trouvé le gîte dans le coin étroit où se forma la ville neuve ou *castrum*. Il n'est pas admissible, d'un autre côté, qu'Eumène eût tant pressé Constantin de venir à Autun, si la cité avait été réduite à un simple camp retranché défendu par un mur composé des débris des antiques monuments d'Augustodunum. Enfin, tous les temples n'avaient pas été abattus, puisque l'orateur éduen, inébranlable dans sa foi païenne, sollicite l'empereur de sacrifier à Apollon.

Quelles raisons auraient poussé les autres villes de Gaule a agir différemment? Un état stationnaire, d'attente, de réflexion, et de désarroi, a dû succéder aux agitations de la période que j'appellerai révolutionnaire. Les embarras qui paralysaient les Autunois se répétaient sans doute ailleurs. Voilà mon sentiment ; il s'éloigne beaucoup de celui des savants les plus autorisés, je l'avoue.

Sous l'influence d'un souvenir grec (3), bien inutile, on a

---

(1) H. de Fontenay et A. de Charmasse, *Autun*, p. 67 ; Tillemont, *Les empereurs*, t. IV, p. 28.

(2) H. de Fontenay, *opus cit.*, p. 74.

(3) Moi-même je l'ai dit jadis ! *Mea culpa !* Pourquoi évoquer l'invasion des Perses, ressemblant si peu à celle des Barbares, et remonter si haut quand on sait qu'à Rome, à la suite d'incendies et autres causes de démolition, on

Digitized by Google

admis et répété, sans discussion, l'idée de gens affolés, éperdus de frayeur, entassant en grande hâte, indistinctement les pierres les unes sur les autres. Les ouvriers, au contraire, maîtres de leur temps, dans des chantiers très étendus (1), faisaient leur besogne avec ordre et réflexion (2), prenant la peine de tailler les reliefs trop proéminents, d'aligner chaque pierre, de caler soigneusement (à Saintes, avec des fragments de bronze), d'éviter les vides le plus possible, d'assurer une stabilité et une solidité à toute épreuve. On a même prétendu observer que les entablements étaient aux assises inférieures et les bases de colonnes aux assises supérieures (3). Je ne sais si cette observation s'est vérifiée partout. Elle prouverait que les monuments n'étaient pas détruits au moment des travaux. Les vues prises en 1887 par Mgr Laferrière (4), à Saintes, démontrent un pêle-mêle plus apparent que réel ; chaque pierre occupe une place choisie, lui convenant à merveille. J'ai vu à Périgueux le même soin. La solidité des murs est telle qu'on a pu enlever le noyau du massif sans faire écrouler les bords. A Poitiers, Ledain a constaté une galerie identique, construite en plein mur romain, la première assise du blocage supérieur formant plafond (5). Sansas, à Bordeaux, parle d'une cohésion semblable, d'escaliers creusés comme dans la roche naturelle (6). La vérité est que l'emploi de ces gros blocs répond à une double nécessité d'art militaire et d'économie. On les a jetés dans les fondations, sur lesquelles le mur au petit appareil viendra se poser, au lieu de laisser des ruines, à côté des murailles, gênantes pour la défense,

---

reconstruisait en utilisant les vieux matériaux sculptés et gravés. En Algérie, de nos jours, on a bâti des murailles avec les édifices romains.

(1) La preuve en est dans la dispersion des blocs. Des morceaux se complétant se retrouvent à plusieurs mètres des uns des autres, ce qui suppose plusieurs équipes transportant au même moment les pierres d'un même monument en différents endroits.

(2) Cf. Dr Galy, *Vésone et ses monuments*, dans *Congrès archéologique*, XXe session ; — de M. de Fayolle une observation dans le *Bulletin de la société des antiq., de France*, 1898, p. 146, et *Bulletin de la société hist. du Périgord*, t. XXVI, p. 35.

(3) *Bulletin de la société hist. du Périgord*, 1889, p. 56.

(4) Voir *L'art en Saintonge*.

(5) *Mémoires de la société des antiq. de l'ouest. Bull. mon.*, t. XXXIX. p. 223.

(6) *La Gironde*, 12 juin 1865 : *Soc. archéol., de Bordeaux*, t. IV, p. 177. Jullian, *Inscriptions*, II, p. 286.

Digitized by Google

favorables à l'attaque. Là où on n'avait pas de ces vieux matériaux tout prêts, on a apporté des pierres neuves de grandes dimensions (1). Cette base, ce socle, ont besoin d'être épais, très résistants, inébranlables, les ingénieurs veulent en un

SAINTES. — THERMES DE SAINT SALOINE (deux époques).

mot, empêcher l'effet du choc des machines de guerre et de feu. On a soutenu que le manque de fondations était un indice de hâte. C'est une erreur. L'absence de fondations résulte d'un sys-

(1) A Angers. Cf. *Congrès archéol.*, XXIX, p. 40. A Sens, le mur se compose d'un blocage très dur, parementé avec les pierres en grand appareil. (Cf. *Bulletin archéol.*, 1903).

Digitized by Google

tème : elles étaient inutiles avec des matériaux aussi lourds, une épaisseur de murs aussi forte, quatre ou cinq mètres. Il est bon de rappeler que tout ce travail demanda beaucoup de temps et d'application, une main-d'œuvre énorme. Le maniement de ces gros blocs, qui, suivant une heureuse remarque « éveillent chacun l'idée d'une difficulté vaincue », exigeait une somme d'efforts constants, une force de bras et de machines considérable qui excluent toute précipitation. Et ce n'est pas tout ! Par dessus cette large base, il a fallu monter une muraille et des tours, en briques et petit appareil, hautes de huit mètres, sur une longueur de huit cents mètres et peut-être le double à Saintes. Ce long et coûteux travail n'a évidemment pu être entrepris et terminé que pendant une période de paix. La première moitié du IVe siècle (1), la Gaule jouit d'un calme relatif. Les gallo-romains ont alors tout le loisir de consacrer à la défense de nouvelles cités contre l'ennemi héréditaire des monuments, des temples dont les dieux sont délaissés définitivement. La richesse est revenue, au point que je ne sais quel auteur affirme que, de son temps, il n'y avait pas un seul mendiant.

Au surplus, il est évident que le travail gigantesque de fortification des villes de Gaule ne s'est point accompli simultanément partout, la même année. Les finances publiques n'y auraient pas suffi. On a dû en répartir les frais sur une période assez longue. Il est fort possible que l'idée, ayant germé à la fin du IIIe siècle, sous Dioclétien par exemple, n'ait été mise en œuvre, d'une façon générale, qu'au IVe. Les villes principales, surtout les villes frontières, ont probablement reçu les premières transformations.

Contre cette théorie, les objections ne manquent pas : absence d'inscriptions postérieures à 258 ; monnaies des trésors ne dépassant pas le dernier quart du IIIe siècle ; Dijon fortifiée par Aurélien (or les murs de Dijon contiennent des débris de monuments) ; siège de Langres par Chrocus ; Constance Chlore obligé de se faire hisser par dessus les murs de cette ville en 297 ou 301 (2) ;

---

(1) C'est l'opinion de Quicherat. Cf. *Revue des soc. savantes*, 1882, VI, p. 61. Schuermans (*opus cit.*) a cité une phrase de Tétradius, contemporain d'Ausone et de Sidoine Apollinaire, tendant à prouver l'existence à Saintes de murs au IVe ou au Ve siècle, ce que personne ne met en doute.

(2) Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 18.

Digitized by Google

Sens résistant aux Barbares en 356 (les murs de Sens (1) contenaient une grande quantité de matériaux provenant d'édifices romains) ; enfin les fameux vers d'Ausone si souvent cités :

> Quadrua murorum species sic turribus altis
> Ardua ut aerias intrent fastigia nubes,

paraissent fournir la preuve indiscutable de la construction à la fin du IIIe siècle.

Ce faisceau de raisons, en apparence très solides, ne parviennent pas à ébranler mes hésitations.

La légende de Constance Chlore monté en mannequin le long des murailles de Langres et celle de saint Didier concernant le siège de cette ville par Chrocus émanent du domaine de la légende. Le martyr de Didier doit être reporté au Ve siècle d'après les récents historiens et Chrocus serait une simple personnification des dévastateurs (2). L'ascension de Chlore fournit un sujet de tableau pittoresque mais non pas un argument en faveur des murailles du IIIe siècle. Langres comme Autun, pouvait être fortifiée antérieurement.

Les archéologues dijonnais sont divisés sur la question de savoir si les murs où l'on retrouve des débris romains sont bien ceux d'Aurélien, dont parle Grégoire de Tours, ou si, au contraire, Grégoire ne parle pas de murs reconstruits plus tard (3). L'absence d'inscriptions postérieures au deuxième tiers du IIIe siècle créerait une présomption plus solide, si nous n'avions par

---

(1) Cf. *Bulletin archéol.*, 1903. Le *Rapport* de l'abbé Chartraire sur les dernières fouilles pratiquées dans les remparts de Sens.

(2) Cf. A. de Barthelémy, *Campagne d'Attila*.

(3) Noël Garnier, *Dijon-Beaune*, p. 4 et 6. A Besançon, on admet la construction des murailles par les Burgondes (*Bulletin archéol., du Comité*, 1897, p. 129. A Arles, on attribue à une époque plus récente, au VIIIe siècle, les murs dans lesquels on a découvert en 1903 de très beaux débris d'édifices romains. (*Chronique des Arts*, 7 mars 1903). Dans le roman de *Tersin*, il est précisément dit que les Sarrasins fortifièrent Arles. *Romania*, 1872, p. 66. M Véran (*Bulletin archéologique*, 1903, 2e liv., p. 217) avance beaucoup plus près de nous, la construction de ces murs, puisqu'il reconnaît dans certains fragments des pierres ayant appartenu à l'Arc Admirable, lequel n'aurait été détruit qu'en 1263. On sait d'autre part que M. Véran a daté de Constantin une partie des remparts d'Arles et que Théodore III les répara.

Il est bon d'ajouter que M. l'abbé Thédenat (*ibid.*, p. 64) dans son rapport sur le mémoire de M. Véran ajoute « théorie ingénieuse qui est encore sujette à discussion. »

Digitized by Google

ailleurs le moyen de suppléer à ce défaut d'information. On considère l'inscription de 258 de Bordeaux comme la plus récente. En Angleterre, on possède une inscription « qui ne descend pas plus bas que l'année 275 environ (1). A Saintes, la tire-lire dont j'ai déjà parlé donne une monnaie de 284. Enfin, si vraiment la dédicace de la victoire, à Bordeaux, et le fragment d'arc de Poitiers, provenant des remparts, sont bien datés de 295-305, nous voilà avertis que l'épigraphie n'a pas dit son dernier mot.

Et, en effet, de notoriété publique, les démolitions des murailles ont été faites jusqu'à nos jours au mépris complet de toute préoccupation archéologique ; les entrepreneurs et les industriels (2) ont mis en moellons ou bien ont conduit au four à chaux de beaux et bons morceaux de sculpture. L'intendant de Reverseaux faisait creuser des lavoirs dans les plus gros chapiteaux, au grand scandale de Bourignon ; la Révolution a transformé en colonne commémorative des fûts de colonnes romaines, arrachés des murailles. Si le marteau du maçon n'épargne pas nos meilleurs pierres, comment une modeste inscription, mutilée et brisée la plupart du temps, aurait-elle trouvé grâce devant l'indifférence générale ? Une révélation est encore possible. Saintes et Périgueux — Périgueux surtout — possèdent des centaines de mètres cubes de murailles inexplorées, du sein desquelles il n'est pas téméraire d'espérer de voir surgir un document postérieur à 258.

Quant aux vers d'Ausone célébrant les hautes tours des murailles de Bordeaux, et son plan rectangulaire, ils pourraient avoir le sens qu'on leur attribue, c'est-à-dire se référer à une ville bâtie à la fin du IIIe siècle, s'ils avaient été écrits au commen-

---

(1) Ledain, *Congrès archéol.*, 1894, *L'enceinte romaine de Saintes*, p. 203.

(2) Sur l'exploitation des murs romains, voyez XVIe *Congrès archéol.*, 14e session, p. 51 ; *Revue archéol.*, 1882, p. 264 ; Chaudruc de Crazannes, *Antiquités*, p. 19 ; Lallier, *Recherches sur les murailles gallo-romaines de Sens.*

Au Mans, on démolit deux tours romaines, au commencement du XIXe siècle, on ne pense ni à déchiffrer ni à conserver les inscriptions. Renouard, *Maisons hist.*

Il est à noter qu'à Saintes on démolit nos murs depuis trois siècles. Malgré la surveillance de Veyrel, combien de pierres n'ont pas disparu dans les travaux de de Pernes ! Sous Louis XIV, Masse a vu détruire « mal à propos nombre de pans de murs... » Personne ne s'intéressait alors aux inscriptions. Au XIXe siècle on a cherché plutôt les beaux *morceaux* que les utiles indications. Cette fâcheuse incurie n'est pas spéciale à Saintes.

Digitized by Google

cement du IVe siècle, alors qu'Ausone avait vingt-cinq ou trente ans. Mais ils ont été écrits beaucoup plus tard, en 379 ou après 379, puisque le poète se qualifie de consul. Par conséquent, ils ont juste la valeur descriptive et élogieuse du reste du morceau.

En tout cas, on ne s'explique pas pourquoi le poète n'a jamais fait allusion à un Bordeaux plus grand. Eumène, très voisin de la catastrophe qui emporta Autun n'y manque pas (1).

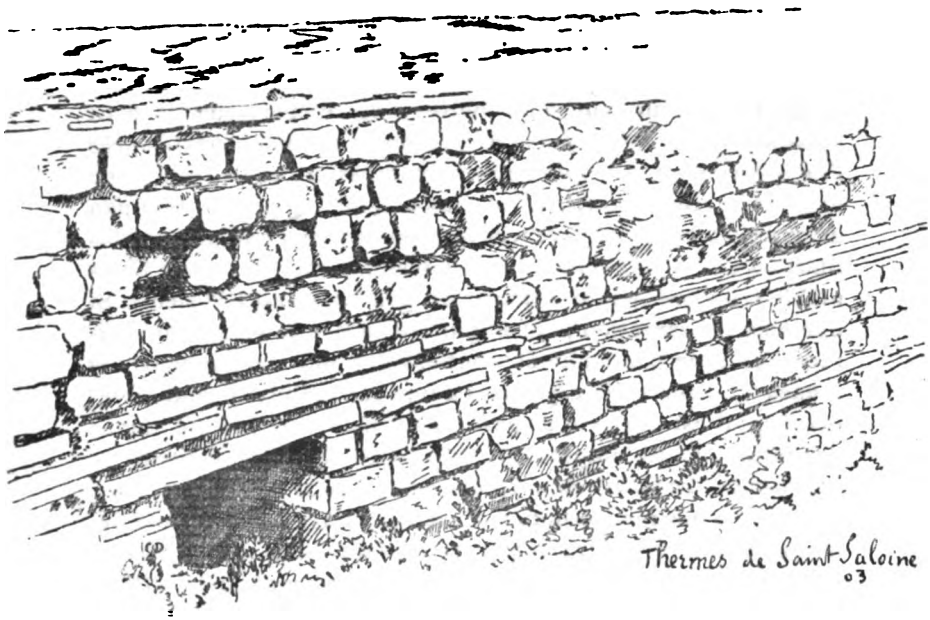

SAINTES. — THERMES DE SAINT SALOINE (troisième époque).

La muse du poète aurait-elle volontairement chassé le souvenir attristant (2) de « l'année terrible » ? En fait, elle a horreur de la mélancolie ; elle est d'humeur joyeuse.

---

(1) Et C. Jullian. *Ausone et Bordeaux*.

(2) D'après M. Jullian (*Inscriptions*, II, p. 292), Ausone ne rappelle pas ces temps de grandeur déchue parce qu'ils étaient trop éloignés de lui. Il n'a pas connu d'autre Bordeaux que le *castrum* enfermé de tous côtés par de solides murailles. Ausone n'a pu ignorer, cependant, la ruine de sa ville natale. Il était trop instruit pour ne l'avoir pas appris, ne serait-ce que par les piliers de Tutelle restés debout, sous ses yeux.

Digitized by Google

Un dernier mot me reste à dire sur ce sujet déjà longuement développé. J'ai souvent entendu tirer argument du chaînage de briques établi dans le mur en petit appareil qui s'élevait au-dessus de la base en gros blocs. On veut le produire comme argument décisif. Il n'est pas plus convaincant que les précédents, par la raison que l'emploi de la brique a duré plusieurs siècles après le IIIe. A Saintes même, nous en avons la preuve. On a restauré plusieurs fois les thermes et chaque fois on a placé des rangs de briques entre les moellons.

Mgr Laferrière a fait des observations très précieuses. Il a *vu dans l'intérieur* de la muraille, entre deux parements de gros blocs, un mur d'un mètre vingt d'épaisseur en petit appareil, calciné sur plusieurs points, « refait en parti après l'incendie avec des moellons plus grossiers et des rangs de briques intercallés » (1). C'est exactement l'appareil d'un pan de mur à la Porte Aiguière, et la restauration d'une portion des thermes de Saint-Saloine. La conclusion à tirer de ce fait indéniable c'est que le mur à débris est postérieur au IIIe siècle. Si une autre observation plus singulière encore se vérifie, si vraiment ce mur contenait et contient des blocs provenant des arènes (2), nous voilà repoussés à une époque invraisemblable, parce qu'il est établi que partout les mérovingiens ont donné des fêtes dans les amphithéâtres réparés (3). Ainsi pourrait se justifier l'affirmation bien déconcertante de Masse qui a remarqué des « pierres gothiques » dans les murs (4). En somme, Masse peut dire vrai sans que, cependant, nous déduisions de sa parole un argument en faveur d'une construction au VIIe ou VIIIe siècle et notre esprit, habitué à raisonner autour de trois et quatre se révolte, avec raison, contre une pareille attribution.

---

(1) *Congrès archéol.*, 1884, p. 189.

(2) *Ibidem*, p. 190. M. Laferrière n'en a pas mis de côté.

(3) Bâtissier, *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité*, dom Bouquet, t. II, p. 243. Grégoire de Tours, *Histoire*, tit. V, ch. XVIII, Lavisse, *Hist., de France*, t. II, p. 202.

(4) Dangibeaud et Proust, *Saintes à la fin du XIXe siècle*, t. I, p. 24 : « Mais tous ces débris n'ont pas été tirés du même édifice, comme on le juge par la différence des ordres, car il y a quelques morceaux qui sont d'architecture gothique, provenus des démolitions de temples chrétiens et ils ne sont employés et remis en œuvre que sur ceux des temples et bâtiments des payens ». Je ne sache pas que l'on ait trouvé de pierres mérovingiennes dans nos remparts.

Digitized by Google

Nos murs ont été, en effet, remaniés, au moyen âge, au moins en quelques endroits (1). La bulle de plomb, la plaque de même métal ayant servi à essayer un coin de monnaie médiévale l'indiquent(2). Les pierres de l'amphithéâtre ont bien pu y être introduites à cette même époque, ainsi que des pierres de monuments mérovingiens, en supposant que Masse ne se soit pas trompé. Je ne suis pas éloigné de croire qu'en effet aux VIIe ou VIIIe siècles, de grands travaux ont été effectués à Saintes, terrassements de Saint-Saloine, comblement des puits, appropriation de ruines romaines au culte chrétien. Je suis encore plus près de croire cependant que ces pierres d'amphithéâtre ne sortent pas de « nos arènes. » Est-il possible d'admettre que Mediolanum n'ait pas eu de théâtre ? Où était-il ? Personne n'en a jamais vu la trace. N'aurait-il pas été démoli lorsque l'on a bâti les murailles ?

En résumé, la grande controverse sur les remparts gallo-romains formés avec des débris d'édifices, loin d'être close après cinquante ou soixante ans de discussion, reste obscure en dépit des beaux travaux fournis par les savants les plus distingués. La lumière n'est pas faite. La fin du IIIe siècle paraît trop éloignée, le Ve siècle trop près, il faut donc adopter le IVe. Pour beaucoup de villes là doit être la vérité. En tout cas, tout le monde tombe d'accord pour dire que vers 356 « l'œuvre était achevée », la Gaule était « hérissée » de places fortes et de châteaux forts.

Vains efforts ! Calculs déçus ! Les énormes remparts n'arrêteront pas une minute les envahisseurs de 405 qui, dans une suprême poussée, jetteront bas les derniers vestiges de l'empire romain.

(A suivre). CH. DANGIBEAUD.

---

(1) Les grosses réparations dans des murs si énormes s'expliquent par des affaissements partiels qui pouvaient se produire à cause de l'absence de sa fondation.

(2) L'une et l'autre sont au musée. Nous ne savons malheureusement pas à quelle profondeur elles ont été ramassées. Ce sont ces trouvailles d'objets modernes, un texte du bréviaire de Saintes, qui me donnèrent jadis l'idée de chercher une date, de construction au moyen âge. (*Bulletin*, VII).

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — Questions.

N° 777. — Quelle est l'étymologie de l'expression « à châ petit », synonyme de « peu à peu ».

X.

—

N° 778. — *Le Gaulois*, du 7 novembre 1903, rappelle l'amusante anecdote suivante du marquis de Belloy, relative au Club des *Ganaches* (ancien café de Valois sous Louis-Philippe). « Un peu moins ruiné que Lautrec, son ami, le chevalier de Jonzac, tout grisé de raffinements à l'anglaise, renonce chaque jour, à trois heures, à sa vie mesquine, pour goûter d'une biscote de Londres trempée dans une crême à la noisette. Les amandes sont pilées invariablement à son intention et sur son ordre, dans un mortier d'agate, à l'aide d'un pilon de bois de santal qu'il a fourni. Et c'est là son luxe unique. »

On désire savoir quel est ce chevalier de Jonzac sous Louis-Philippe ?

V. P.

—

N° 779. — Le procès-verbal de l'élection des douze membres de l'administration du district de Saintes et du procureur syndic, qui a eu lieu à la fin du printemps de 1790 à Saintes, n'existe ni dans les archives de la sous-préfecture de Saintes, ni dans celles du département à La Rochelle.

Peut-être ce procès-verbal se trouve-t-il à l'état manuscrit chez le secrétaire de l'assemblée électorale du district ou chez les descendants des membres qui composaient alors le conseil d'administration du district.

Ces membres étaient d'après l'ordre des signatures de leur première séance :

MM. Guillau de Sersé, Mareschal, Reperé, Roullet, Ardouin, Dubois, Moreau, Eschassériaux, Godet, Lévéquot, Dugué, Gorry.

Le Procureur syndic, élu en même temps qu'eux, était Tapon du Pinier.

Ce document serait nécessaire pour une publication en préparation, relative à l'époque de la Révolution.

E.

Digitized by Google

II. — Réponses

N° 770 ; t. XXIII, p. 218. — Dans le numéro du 1er mai dernier, j'ai posé une question sur Monseigneur Saint-Médard, saintongeais, évêque de Tournai en 1813. J'ai eu depuis sur lui quelques renseignements, qui me font douter s'il a été sacré. Je viens donc insister là-dessus, et demander aux lecteurs de la *Revue*, de vouloir bien me renseigner sur ce sacre éventuel et sur ses armoiries.

C'est en avril 1813 que Samuel de Saint-Médard, âgé de 72 ans, ancien curé de l'île d'Oléron et vicaire général de La Rochelle, fut *nommé* à l'évêché de Tournai. Il remplaçait Monseigneur Hirn, interné à Gien depuis 1811, à qui Napoléon arracha à ce moment une déclaration confirmant sa démission déjà donnée.

L'abbé de Saint-Médard se fit-il sacrer ? Je ne sais. Ce qui est certain c'est que, malgré les instances d'un député du chapitre de Tournai venu vers lui, il se rendit dans cette ville, et se logea à l'évêché. La plupart des ecclésiastiques du diocèse refusèrent de communiquer avec lui. Il résida sept mois, et se retira à Lille, en février 1814, en apprenant les défaites de Napoléon et la marche des alliés. Il se serait approprié, en partant, la crosse et la chapelle de Monseigneur Hirn.

Saint-Saud.

—

N° 377 : t. VII, p. 292 ; t. XX, p. 432. — Répondant à une question posée dans le *Bulletin*, en 1887, sur « Landreau du Maine au Picq, avocat et assesseur en la maréchaussée de Saintes, auteur d'un *Traité de législation philosophique, politique et morale*, publié à Genève et à Paris, en 1787 », M. Callandreau, dans le *Bulletin* suivant, p. 411, a fourni d'intéressantes indications sur ce personnage, « qu'il croit originaire des environs de Jonzac ».

Joseph-Gaston Landreau appartenait, en effet, à une vieille famille de la judicature de ce pays, dont les alliances rappellent certains des noms justement estimés de la contrée ; aussi avons-nous pensé que l'exposé généalogique qui suit, complèterait, autant qu'il a été possible de le faire, si tardivement que ce soit, la réponse de notre érudit et obligeant confrère. Mieux vaut tard que jamais ; du reste, cette étude vise aussi une seconde question, jusqu'ici sans réponse, du *Bulletin*, livraison de no-

Digitized by Google

vembre 1900, où elle figure sous le n° 716, laquelle concerne un autre membre de la même famille, Pierre Landreau de La Grange, qui fut lieutenant-colonel au service de l'Espagne.

La filiation des Landreau dont il s'agit a pu être reconstituée jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, dans la personne d'Alexandre-Ferri Landreau, décédé à Léoville, le vingt-huit décembre 1695, de son vivant juge de Marennes. Son fils, Ferri Landreau, procureur fiscal de La Barde Fagneuse, gentilhommière de Léoville, épousa Jeanne Laffiteau, décédée en mai 1729, et mourut dix ans avant elle, à l'âge de quatre-vingts ans, le premier juin 1719. Ils laissaient neuf enfants, qui se partagèrent leur succession, suivant acte de Me Pelluchon, notaire royal à Vibrac, en date du cinq mai 1730 :

1° Pierre, baptisé à Saint-Simon de Bordes, le dix-sept juillet 1665 ;

2° Jean, tenu sur les mêmes fonts baptismaux, le neuf décembre 1666, par Jean Laffiteau, son aïeul maternel, et Elisabeth Musseau. Il entra dans les ordres et était prieur-curé de Villexavier, en 1704-1718, avec le grade de docteur en théologie. Nommé à Vouzac, en 1721, il y mourut en août 1746, et fut inhumé, le vingt-cinq dudit mois, dans le sanctuaire de son église par messire Laverny, curé de Saint-Germain de Vibrac, archiprêtre de Barbezieux ;

3° Marie, qui épousa Jean Terrien, avocat en la Cour de Bordeaux, juge sénéchal de Saint-Germain de Vibrac, en 1698, et du duché de Montauzier, en 1706, dont progéniture ;

4° Catherine, appelée Landreau de Chauveau, qui décéda en 1732, sans s'être mariée ;

5° François, qui suit ;

6° Jeanne, mariée par contrat du trente mars 1726, passé par devant Me Pelligneau, notaire royal à Jonzac, avec Simon de Mersac, originaire de Léoville. Elle mourut sans postérité en 1744 ;

7° Joseph-Ferri dit Landreau de Boisclair, avocat en parlement, sénéchal de Plassac, marié en 1708, à Marie-Anne Boybelleau, dont on connaît quatre enfants : *a*. Joseph-Gaston, qui suit ; *b*. Perrette-Henriette, née le vingt-neuf décembre 1711, et présentée au baptême dans l'église de Saint-Laurent de Plassac, le deux février suivant, par messire Jean-Marie Debordes, seigneur de Coupête et de Prullon, et haute et puissante dame Paule de Bigot de Saint-Quentin, comtesse de Plassac ; *c*. Une fille, née en

Digitized by Google

1717 et inhumée, le dix-sept octobre 1718, dans la nef de l'église de Plassac ; *d.* Marie, née le quatre mai 1718.

Joseph-Gaston, qualifié du Maine au Picq, du nom d'une terre lui venant de sa mère, épousa, le vingt-six mai 1732, à Saint-Genis, Marie Marchais, « qui, la veille, avait fait une solennelle profession de foi catholique, apostolique et romaine entre les mains du curé de Jonzac ». Ils eurent cinq enfants : *a.* Joseph-Gaston, qui suit ; *b.* Marianne, inhumée dans l'église de Jonzac à l'âge de trois ans et six mois, le vingt et un mai 1742 ; *c.* Magdelaine, du trente octobre 1740 ; *d.* Jeanne, du seize octobre 1741 et inhumée près de sa sœur Marianne, le vingt-six septembre 1743 ; *e.* Autre Jeanne, du vingt-huit novembre 1743.

Joseph-Gaston du Maine au Picq reçut, le onze février 1736, le baptême, comme ses sœurs, sur les fonts de Jonzac et eut, pour parrain et marraine, son aïeul, Joseph-Ferri Landreau et Marie Cotard. Avocat en parlement de Bordeaux, il devint conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée générale d'Aunis et de Saintonge au département de Saintes, et juge sénéchal civil et criminel de la châtellenie des Gonds. Jurisconsulte distingué, il a laissé des ouvrages qui témoignent de sa science approfondie du droit, de même que l'épigraphe qu'ils portent : « *Veritas una, humanitas carissima, religio sacra* », indique à n'en pas douter, les sentiments personnels de l'auteur, cette sentence étant de lui-même « *ex me* ». Dans sa *Législation philosophique, politique et morale*, imprimée en 1787, à Genève, en deux tomes que nous possédons, et suivie d'un troisième volume intitulé : *Digression sur le célibat des prêtres et des militaires*, il fait connaître que, pour ses humanités, il suivit les cours du collège de Guyenne à Bordeaux, et qu'il étudia le droit romain à celui des « *Loix* ».

« En 1770, j'eus l'honneur, écrit-il encore dans une note de sa préface, d'être député de la part de la majeure partie des officiers de robe de la maréchaussée du royaume, s'il s'agissoit de faire des observations concernant leurs intérêts..... ». Enfin, au chapitre XXXI du tome II de sa *Législation philosophique*, il dit à l'endroit du célibat des prêtres : « Il me semble depuis longtemps que quelques écrivains ont fait entrer dans la cause de la dépravation des mœurs le célibat des prêtres et celui de la majeure partie des militaires ; j'avois envie de traiter la question du célibat des prêtres dans l'intérêt de la politique, des mœurs et de la religion ; cette fameuse question fut agitée au concile

Digitized by Google

de Trente, mais elle n'y fut point décidée : je laisse aux savants de la classe du père Thomassin et du célèbre abbé Duguet à traiter cette matière très importante dans les mœurs actuelles.

» Je crois que l'on doit trouver que le mariage des prêtres peut être permis comme autrefois dans les premiers temps de l'église, ce qui s'est même continué jusqu'au huitième siècle ».

Le sieur de Maine au Picq est revenu sur sa décision de ne pas aborder ce scabreux sujet, et nous regrettons d'ignorer les raisons qu'il a fait valoir à l'appui de sa thèse.

En 1769, le vingt-huit août, il fit un riche mariage, en épousant à Cognac Anne Sureau, fille de Théodore, négociant de cette ville, et de Marguerite Dexmier de La Croix, et veuve promptement consolée de Guillaume Esrable, écuyer, seigneur de Saint-Rémy, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France au parlement de Bordeaux, décédé à Cognac, en 1768. Cette union, qui ne paraît pas avoir donné d'enfants, provoqua de longs procès entre Anne Sureau et l'un des frères de son premier mari, Jean Esrable des Barrières, seigneur d'Huffaut, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel en l'élection et siège royal de Cognac.

Où et à quelle époque mourut Joseph-Gaston Landreau du Maine au Picq ? Nous ne saurions le dire. Les seules autres traces retrouvées de son nom indiquent qu'il avait été nommé, le vingt-trois août 1767, administrateur de l'hôpital Saint-Louis de Saintes à la place du sieur Viaud et qu'à la séance du quinze juin 1769, il donna sa démission et fut remplacé par Chesnier-Duchesne.

8° Alexandre-Emmanuel, le huitième enfant de Ferri Landreau et de Jeanne Laffiteau, était avocat en parlement de Guyenne. De sa femme, Marie-Cosme Béchet, est né Alexandre-Emmanuel, avocat en parlement de Guyenne, comme son père, et au siège présidial de Saintes, qui épousa Marie Jullineau, dont trois enfants : *a*. Marie-Cosme, dont le mariage avec Jérôme-René Chevalier-Dufois, garde général des vivres de la marine à Rochefort, fut célébré le trente janvier 1743, en l'église de Sainte-Colombe de Saintes ; *b*. Marie-Anne-Catherine, décédée à l'âge de seize ans, le quatre avril 1744 ; *c*. Cosme-Alexandre-Emmanuel, avocat, lui aussi, en la cour et parlement de Guyenne et au siège présidial de Saintes, qui vit sans doute le jour en cette ville, ainsi que ses sœurs, mourut, âgé de quarante-cinq ans, le vingt-huit octobre 1767, et fut inhumé dans l'église de Saint-Ger-

Digitized by Google

main de Vibrac, où il était venu se fixer par suite de son mariage (contrat du vingt octobre 1742, de Me Mosnereau, notaire royal à Réaux), avec sa cousine, Marie-Catherine Terrien, fille de Jean-Michel, notaire royal à Saint-Maigrin, et de Marie-Catherine Terrien, cette dernière née à Saint-Germain de Vibrac, le quinze mai 1706, de Marie Landreau et de Jean Terrien, avocat et sénéchal, déjà cités. De cette union, sont issus cinq enfants : *a*. Jérôme-René Landreau, conseiller du roi, magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de Saintes, marié, le vingt-deux avril 1782, en l'église de Sainte-Colombe, avec sa cousine germaine, Marie-Catherine Chevalier-Dufois ; elle donna le jour, le dix-sept avril 1786, à Marie-Côme-Catherine, qui épousa, le 3 février 1808, à Saintes, Jérôme de Laage, plus tard lieutenant-colonel du génie, sous-directeur au Château d'Oleron, député sous la Restauration pour la Charente-Inférieure et membre du conseil d'arrondissement de Marennes. Ses services lui valurent la croix de chevalier de Saint Louis, et celle d'officier de la légion d'honneur. Deux enfants sont nés de ce mariage : Jérôme-Eugène, du vingt-six novembre 1808, décédé enfant et Jérôme-Hippolyte, qui fut conseiller général de la Charente-Inférieure. De l'union de ce dernier avec Thérèse Charlet sont issus : Jérôme-Albert, officier des haras, décédé célibataire, et Jean-Auguste-Georges, marié en premières noces à N. Goût-Desmartres et remarié à N. de La Seiglière.

b. Alexandre-Emmanuel, second enfant de Cosme-Alexandre-Emmanuel Landreau et de Marie-Catherine Terrien, né le vingt-huit février 1745 ; *c*. Marie, baptisée le seize janvier 1747, et mariée, le vingt-neuf octobre 1767, à Saint-Germain de Vibrac avec Jean-François Bardon, seigneur de La Boulidière, né à Meux de Hilaire et de Marguerite Rulié, et frère de Marie Bardon de La Boulidière, qui avait épousé, le trente avril précédent, à Meux, Paul de Russi, et mourut le onze juin suivant. Marie Landreau donna le jour à dix-sept enfants, dont René-Jérôme, du dix-huit décembre 1770, marié à Saintes, en 1808, avec Antoinette Rondeau, qui lui donna cinq enfants : Angélique et Clémence mortes en bas âge ; Caroline, religieuse des dames de la Providence à Saintes ; Eugénie, qui a épousé son cousin Ferdinand Rondeau, officier de marine, et Marc-Jérôme-Ferdinand, curé-archiprêtre de Saint-Jean d'Angély.

c. Catherine-Marie Landreau, baptisée le trois décembre 1752, et mariée, le vingt et un juin 1782, à Jacques Bonneau, de Brie-sous-Archiac ; *e*. Jérôme-Alexandre Landreau, qualifié des Mo-

Digitized by Google

thes, qui vit le jour le vingt-deux septembre 1755, et s'unit (contrat du quatorze mai 1782 de Me Moreau, notaire royal à Meschers) à Rose-Eustelle Littay, fille de feu Pierre, notaire royal, et de feue Bénigne Moreau, et domiciliée à La Croix, dans la paroisse d'Arces. Morts sans enfants, ils laissèrent leur avoir à leur petite nièce, Clémence Bernier, qu'ils avaient adoptée.

9° Pierre, dernier enfant de Ferri Landreau et de Jeanne Laffiteau, vit le jour en 1687, d'après son acte de décès à Jonzac, ainsi libellé : « En 1768, le treize novembre, décès de dom Pedro Landreau de La Grange, ancien lieutenant-colonel au service de S. M. Roi d'Espagne, âgé de quatre-vingt et un ans. Son corps sera inhumé dans l'église des R. P. Carmes de cette ville, le quatorze du dit mois. En foi de quoi, j'ai signé : Lasalle, prieur de Jonzac ».

Les documents puisés aux « Archives générales de Simancas, secrétariat de la guerre », établissent que Pierre Landreau, après avoir servi la France pendant six ans, fut incorporé dans l'armée espagnole comme volontaire, le quinze novembre 1712 ; nommé capitaine, le dix-huit septembre 1718, il était en 1749, capitaine de grenadiers au régiment de Brabant, après être passé par ceux de Luxembourg et de Namur.

Les opérations de guerre auxquelles il prit part sont ainsi détaillées : « En Catalogne, la rencontre de Arburias, où il perdit tout son équipage, étant alors sous les ordres du brigadier de Franlieux. Il fit ensuite partie de l'armée du marquis de Tuy, jusqu'à la reddition de Barcelone, en 1714. Campagne de Navarre, en 1719. Siège de Urgel, en 1720. Expédition de Ceuta, cette même année, sous les ordres du colonel don Carlos de César. Campagne de 1745, en Piémont et Montferrat. Affaire de Millesimo. Attaques du fort de Scorriera de Marie-Alto. Blessé d'une balle de fusil à l'assaut de Sena et Montesemo, sous les ordres du lieutenant-colonel don Nicolas de Saint-Martin. On le retrouve à Asti, Anou, Alexandrie, Valence de Pô ; finalement, il fut bloqué trois mois et neuf jours dans la place de Tortona, en 1746 ».

Ce relevé, que nous avons eu quelque peine à nous procurer et qui prend fin au trente et un juillet 1749, se termine ainsi : « Cet officier, qui est âgé de soixante-deux ans et onze mois, mérite d'être promu lieutenant-colonel pour sa bravoure et ses services, qui seront ainsi justement récompensés ». Cette proposition n'avait pas reçu son effet en 1751, époque à laquelle nous retrouverons Pierre Landreau encore capitaine au régiment de

Digitized by Google

Brabant, indication qui est la dernière recueillie sur son compte.

Après cette présentation des enfants et partie de leur descendance de Ferri Landreau et de Jeanne Laffiteau, revenons à celui qui continua la descendance du nom, François Landreau de La Gorce, seigneur de La Cheminardrie, et succéda à son aïeul dans sa magistrature de sénéchal du bailliage de Marennes, dont il était pourvu en 1700-1706 et qu'il quitta pour celle de Jonzac, où on le retrouve en 1725. Il fut aussi sénéchal de la baronnie de Nieul-le-Viroul. Le six février 1700, à Saint-Germain de Vibrac, il épousa Anne de Marchesalier de Bellevue, fille de Gabriel, ministre protestant de Meux, et de Suzanne Maignac. La bénédiction nuptiale fut donnée par Jean Landreau, frère du marié, en présence de Jean Terrien, son beau-frère, Jean de Cornillot, seigneur de Roumaneau, curateur de la mariée, Jean de La Fenêtre et de messire Arnault, curé de Saint-Germain. Anne de Marchesalier avait été mise par ordre du roi, le neuf février 1687, au couvent des Dames de la Foi, fondé à Pons par Marie d'Albret, comtesse de Marsan « pour y être instruite à la foi ». Elle fit abjuration, le cinq août suivant. François Landreau de La Gorce mourut le vingt-quatre avril 1745, laissant trois enfants :

1° Jean-François de La Cheminardrie, qui remplaça son père à Nieul-le-Viroul et à Jonzac, et fut lieutenant de cette ville. Le vingt-cinq juin 1725, son oncle, Jean Landreau, alors curé de Lonzac, bénit à Clion son mariage avec Marianne Collet, fille de Jacques, avocat en la cour et parlement de Bordeaux, et de feue Marie Perraud, originaire de Marennes. De cette union naquirent six enfants : *a*. Marguerite, du premier septembre 1727, mariée, le vingt-deux novembre 1751, à Jonzac, avec François André de Codère de Thury, chevalier d'Antignac, veuf de Renée de Magnac, de Consac, en présence de ses frères et sœurs et de Pierre Landreau de La Grange, capitaine de grenadiers au régiment de Brabant, son oncle. Elle en eut Marie-Marguerite, qui s'unit, le trente et un mai 1774, à Guy de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, fils de feu Antoine, écuyer, seigneur de Brie et de Saint-Ciers-Champagne, et de Bénigne-Honorine-Félicité Morineau de Saint-Révérend.

b. Marie-Anne, née en 1727, décédée le deux juillet 1787. De son mari, François Flornoy, procureur fiscal du comté de Jonzac, elle eut neuf enfants ;

c. Marie-Elisabeth, baptisée à Jonzac, le vingt-sept juillet 1733. Le onze février 1765, fut bénie son union avec Jean-Baptiste de

Digitized by Google

Rippes, chevalier, fils de Jean-Charles-Alexandre, chevalier, seigneur de Beaulieu, et de feue Clémence Horric, demeurant au logis de La Laigne en Sainte-Lheurine. Ils eurent quatre enfants ;

d. Louis-Félicité, baptisé le sept février 1734, ayant pour parrain messire Louis-Pierre-Joseph Bouchard d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, comte de Jonzac, lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Angoumois, capitaine des gendarmes de Monseigneur le Dauphin ; pour marraine, dame Anne-Louise de La Rochefoucauld de Surgères, épouse de Jean-Baptiste Poute, chevalier, marquis de Nieul ;

e. Pierre-Louis-Joseph, avocat en la cour. Le seize juillet 1761, fut célébré dans l'église de Saint-Martial de Vitaterne, son mariage avec sa cousine, Marie-Anne Laurenceau. Il mourut en 1785 ;

f. Louis-François, du sept septembre 1738, et décédé enfant ;

2° Pierre-François Landreau de Saint-Paul, avocat en parlement de Bordeaux, qui épousa à Clion Elisabeth Collet, sœur de la femme de son frère, et le même jour que lui. La mort devait rompre cette union au bout de seize années ; Elisabeth mourut, en effet, en août 1741, et fut inhumée, le seize du dit mois, en l'église de Clion « en présence d'un grand concours de monde ». Née le deux septembre 1706, elle n'était que dans sa trente-cinquième année, et avait donné le jour à neuf enfants : *a.* François, du dix novembre 1726, qui fut vicaire de Dompierre-sur-Charente, de 1752 à 1760, puis curé de Lousignac, qu'il quitta en 1766, pour revenir à Dompierre, où il mourut en 1780.

b. Elisabeth, qui épousa son cousin Jacques Monsnereau, notaire royal et procureur d'office de la châtellenie de Réaux, puis juge assesseur de Jonzac, fils de feu François, notaire royal et procureur fiscal de Réaux, et de Catherine Terrien. Ils eurent cinq enfants ;

c. Marie-Françoise, du quinze octobre 1729, et mariée, le vingt-quatre septembre 1754, avec Jean Habrard, sieur de L'Etage, avocat en parlement. Deux enfants naquirent de cette union : Emery-Jean, avocat en parlement, époux de Marie-Félicité Monsnereau ; Marie-Anne, qui s'unit à Léon de Jarnac de Gardépée ;

d. François-Louis-Pierre, du neuf septembre 1731, qui entra dans l'administration de la marine comme commis aux écritures dans le port de Rochefort. Promu écrivain ordinaire sur place, en 1758, il fut, en 1762, envoyé à La Martinique avec le grade de

Digitized by Google

sous-commissaire. Rentré dans ses foyers, en 1772, avec une pension de six cents livres, il épousa Anne L'Evesque ;

e. Jean-Jacques, qui suit ;

f. Jean-Gaston, du quatorze novembre 1734. A l'exemple de son aîné, il embrassa l'état ecclésiastique, et desservait, en 1763, la paroisse de Saint-Martial de Mirambeau. La tourmente révolutionnaire l'obligea à émigrer en Espagne où il mourut ;

g. Félicité-Louis, du deux avril 1736, décédé en bas âge ;

h. Marie-Anne, du onze septembre 1739, décédée célibataire ;

i. Louis-Xavier, du dix septembre 1740, qui, lui aussi, entra dans les ordres et était, en 1767, chanoine régulier de la congrégation de Chancelade à l'abbaye de Sablonceaux. Il mourut âgé de moins de trente-cinq ans.

Jean-Jacques Landreau de Saint-Paul et du Vigneau, baptisé le dix avril 1733, acquit l'office de notaire royal de Clion, en 1772, et le conserva jusqu'à son décès. Il exerça en même temps diverses magistratures à Plassac, La Pommerade, Favières, Lussac, Clion et Clam. Suivant contrat du vingt-six janvier 1768, établi par son beau-frère, Me Monsnereau, il épousa Marguerite Geneviève Pelletreau, de Jazennes, fille de François-Alexandre et de Catherine de Laborderie de Souhan, mariée à Confolens, en 1730.

Jean-Jacques mourut le vingt août 1790. Sa veuve mérite une mention spéciale pour l'énergie, que l'on peut taxer de virile, bien qu'il s'agisse d'une femme, dont elle fit preuve en 1793, lors de l'envahissement par les apaches de l'époque de l'église de Clion, qu'ils étaient en train de dévaster et menaçaient de détruire. Très infirme, bien que seulement âgée de soixante et un ans, Marguerite-Geneviève se fit transporter dans son fauteuil au milieu des profanateurs et protesta contre leurs actes avec tant de violence et de courage qu'ils abandonnèrent le lieu saint et ne donnèrent pas d'autres suites à leurs criminels projets.

Elle mit au monde deux enfants : Jean-François, qui décéda en bas âge et Marie-Elisabeth-Geneviève, baptisée à Clion, le vingt-six décembre 1768. Le sept février, fut célébré dans l'église de Clion, le mariage de cette dernière avec Louis-François Laverny, avocat en la cour et parlement de Bordeaux, fils de Jean-Gaspard, seigneur de Crut, conseiller du roi, élu en l'élection en chef de Saintes, et de Jeanne-Marie-Euphrosine Keefe.

Marie-Elisabeth-Geneviève Landreau de Saint Paul fut la dernière descendante des Landreau que concerne ce travail.

ANAT. LAVERNY.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

—

Sous la signature Léonce Celier les *Analecta Bollandiana* (tome XXII, fasc. IV) publient un article sur *saint Léonce honoré en Périgord*. Parmi les manuscrits interpolés du martyrologe d'Usuard dont le P. du Sollier a donné les additions en publiant cet ouvrage, dans le tome VI de juin des *Acta Sanctorum*, il en est un que l'éditeur désigne sous le nom *d'Altempsianus*. Ce manuscrit a beaucoup d'intérêt pour préciser le culte de plusieurs saints obscurs et notamment, au 19 novembre, de saint Léonce, évêque et confesseur. Quel est ce saint ? Les lieux où son culte est signalé et la date de sa fête suggèrent un rapprochement. Il y a eu en Aquitaine un saint Léonce assez célèbre, c'est Léonce le jeune, évêque de Bordeaux au VIe siècle, et ami de Fortunat. Le *Gallia*, Adrien Baillet, et d'autres auteurs, plaçent la fête de ce saint au 15 novembre. Aucun texte ancien ne justifie ce choix : ce qui paraît l'avoir fait adopter, c'est que le 15 on fête saint Malo, dont les rapports avec saint Léonce, évêque en Aquitaine sont connus. Mais il faut observer que le saint Léonce des vies de saint Malo n'est pas celui de Bordeaux, mais un évêque de Saintes du VIIe siècle. On les a confondus. Baronius notamment indique les actes de saint Malo comme source de la vie de saint Léonce de Bordeaux. Comprenant peut-être mal ce passage, du Saussay a mis saint Léonce au 15 novembre. « Mais si la date du 15 a été prise ainsi par erreur, faut-il croire qu'elle soit entièrement dépourvue de fondement ? On peut supposer que le 15 a été substitué au 19, chiffre voisin, sous l'influence de l'idée fausse que nous venons de rappeler, ou de la confusion commise par du Saussay, mais que le mois de novembre était bien fourni par les anciennes liturgies. En admettant cette hypothèse, saint Léonce, honoré en Périgord, serait le même que saint Léonce II de Bordeaux. » Les historiens locaux ont adopté sur la même question des solutions plus compliquées. Tous appellent le saint indifféremment Léon ou Léonce, peut-être en souvenir de la forme populaire Léons. Ces divers écrivains ont tous subi l'influence de récits légendaires.

La légende de saint Léonce est représentée par les bréviaires du diocèse. Le plus ancien, celui de 1781, raconte que l'on trouva à Périgueux, dans le sol de l'antique Saint-Pierre-aux-

Digitized by Google

liens, qui datait du VIe siècle, plusieurs corps de saints. L'un d'eux, revêtu d'ornements pontificaux, portait un anneau sur le quel, *ad instar sigilli*, se lisait l'inscription LEO PAPA. Ce corps fut transporté dans la cathédrale Saint-Etienne. En 1577, les huguenots dispersèrent les reliques. Les écrivains du XVIIe siècle identifièrent le saint, dont on croyait avoir eu les reliques, d'abord avec saint Léon pape, conjecture qui fut vite abandonnée, puis avec saint Léonce. Cette dernière hypothèse ne vaut rien. On ne peut admettre que Léonce de Bordeaux ait eu son tombeau à Périgueux, depuis une époque reculée du moyen âge jusqu'au XVIe siècle, puisqu'une légende, insérée dans les bréviaires manuscrits du diocèse de Saintes au XVe siècle, nous révèle qu'au temps où elle a été écrite, le corps de saint Léonce reposait encore dans sa ville épiscopale. Cette légende est mise au 19 mars, jour où fut fêté plus tard saint Léonce, évêque de Saintes. Nous avons vu qu'on le confondait avec celui de Bordeaux, la fête ne peut donc pas être attribuée avec certitude à ce dernier, mais la légende s'y rapporte évidemment. *Leo Papa* n'est pas le même que saint Léonce de Bordeaux, et il y a des chances pour qu'il ne soit pas non plus le même que saint Léonce du 19 novembre. Il est vraisemblable que c'est une invention des clercs de l'église de Périgueux au XVIe siècle.

Conclusion : un saint Léonce a été *certainement* honoré en Périgord au moyen âge le 19 novembre, et ce saint Léonce est peut-être saint Léonce le jeune, évêque de Bordeaux.

—

L'Aunis. — M. Camena d'Almeida, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, a publié dans le *Bulletin de Géographie historique et descriptive* (1903, n° 2) une courte note intitulée : l'*Aunis, essai de géographie historique et régionale*, dans laquelle il montre que peu de régions de la France sont mieux individualisées que l'Aunis, par ses caractères propres et ses limites naturelles ; l'auteur dégage avec beaucoup de netteté les principaux éléments de la physionomie de ce petit pays qui, d'une superficie de 1.400 kilomètres carrés environ, fut jadis le plus petit des gouvernements de l'ancienne France et qui, rattaché à la Saintonge, ou séparé d'elle, garda son individualité, son nom et, jusqu'à un certain point, sa vie particulière.

G. R.

—

Digitized by Google

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome XXXII. *François de Villemontée, évêque de Saint-Malo, sa femme et ses enfants*, d'après des documents inédits avec deux portraits. Mémoire par M. F. Saulnier.

Villemontée a été intendant de la justice, police, marine et finances des provinces de Poitou, Saintonge, Aunis, et Angoumois pendant douze ans (1631-1643).

—

Le Recueil de la Commission des arts et *Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, octobre 1903, contient une note de M. Lasne *sur la mosaïque romaine découverte à Paterre*, avec un dessin reconstituant cette mosaïque. La *devise de Galiot de Genouillac* I AIME FORTVNE par M. Ch. Dangibeaud.

Une note sur *L'ancien château féodal* de Thérac, par M. L. Goy. Un rapport de M. l'abbé Tenaud sur ses dernières découvertes dans l'église de Landes : *Les peintures murales de l'église de Landes*. Le monument de Fromentin (articles de journaux). André Lemoyne (d'après la *Petite Gironde* du 17 juillet 1903).

—

Revue des études anciennes, octobre-décembre 1903. M. Dangibeaud décrit trois marques et deux moitiés de *masques de Dieux gaulois* ou gallo-romains, appartenant au musée de Saintes.

—

La *Revue scientifique*, du 31 octobre 1903, analyse un mémoire de M. W.-F. Ganong, paru dans la *Botanical Gazette* du 15 septembre, sur les marais de la baie de Fundy, dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la « Nouvelle-Ecosse, au Canada. Il y est dit que l'œuvre de « fabrication » d'un sol fertile a eu, dans ce pays, pour initiateurs des français acadiens, des saintongeais, qui ont, les premiers, su utiliser la mer pour la confection et la réfection du sol arable, en 1670.

M. Marcel Baudouin explique, au sujet du mémoire de M. Ganong, dans la *Revue scientifique*, du 14 novembre 1903, que, dans la Vendée maritime, les marais se sont formés exactement de la même façon que ceux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Il rappelle les mémoires qu'il a publiés sur la question des marais vendéens.

G. R.

—

Digitized by Google

Une famille de la Chalosse (1723-1852)
par M. André de Laborde-Lassale.

Voici un ouvrage dont le titre n'a rien de saintongeais et qui n'est destiné qu'à un cercle restreint de parents et d'amis ; nous en rendons compte ici cependant, parce que plusieurs Laborde Lassale, ont habité la Saintonge. La filiation suivie de la famille remonte bien au delà de 1723, mais l'auteur n'a voulu commencer sa monographie qu'au moment où les documents de toute sorte, les lettres intimes surtout, abondent dans ses archives et permettent, comme il le dit « de pénétrer le mystère du caractère, de la tournure d'esprit, de l'intelligence, de la volonté, en un mot des qualités qui constituent la personnalité humaine ». Ecrit avec une grande élévation de sentiments, une élégante simplicité de style, laissant surtout la parole aux personnages, qui se peignent eux-mêmes dans l'intimité de leurs lettres, cet ouvrage de quatre cents pages n'a pas de longueurs, et tout y est intéressant, même pour les parents les plus éloignés.

Le premier de la famille qui ait habité dans notre région, est Joseph de Laborde Lassale, lieutenant des vaisseaux du roi, arrière-grand-père de l'auteur. Né en 1727, il fait de nombreuses campagnes sur mer et épouse, en 1769, Rose-Hippolite d'Abadie de Saint-Germain. « Après son mariage, le lieutenant de Laborde-Lassale resta huit ans au service et fut attaché au port de Rochefort. Sa jeune femme ne fit pas dans cette ville une installation permanente, peut-être même y vint-elle assez rarement. Chaque année, son mari venait la retrouver à Saint-Sever, dans la maison de famille où son père jouissait d'une verte vieillesse. Ces voyages en Gascogne n'étaient pas improductifs, les naissances presque annuelles qui en résultaient, le prouvent. En outre, un oncle du jeune ménage, M. de Larrivaux, frère de Mme de Saint-Germain, favorisait les rapprochements de son neveu et de sa nièce en leur donnant, chez lui, une hospitalité prolongée.

» M. de Larrivaux possédait en Médoc une terre dont il portait le nom, mais il passait la plus grande partie de l'année en Saintonge, dans son château de Bellemont, agréablement situé près de Royan, non loin de la mer. Madame de Larrivaux était une aimable femme, ayant à un haut degré l'esprit de famille ; l'un

Digitized by Google

et l'autre, très attachés à leur nièce, étaient heureux de contribuer à son bonheur en la rapprochant de son mari.

Cœur d'or, parfait gentilhomme, d'un caractère remuant, en butte à des procès qui empoisonnèrent sa vie et à des affaires dont il dénoua difficilement l'écheveau embrouillé, tel nous apparaît M. de Larrivaux dans les lettres qui associent son souvenir aux débuts de l'existence conjugale de nos arrière-grands-parents. »

L'auteur rappelle ensuite que Mme de Larrivaux, née Marie-Victoire Guiton de Maulevrier, d'une ancienne famille de Saintonge, fut convoquée aux Etats généraux de 1789, comme veuve de M. Jacques de Labarre de Vaissière (c'était le nom de M. de Larrivaux), pour son fief de Bellemont, et fut représentée par M. de Bouet du Portal. Il ajoute, « du mariage de M. et Mme de Larrivaux, vint Marie-Rosalie-Victoire de Vaissière, dame de Bellemont, née en 1767, qui épousa en 1788, M. Le Gentil, baron de Paroy, vice-amiral, décédé à Saintes en 1833. Mlle de Paroy, issue de cette union, épousa le baron de Magne et mourut le 21 septembre 1852, à Saintes, dans sa maison de la rue des Ballets (1) », après avoir marié sa fille Lydie au comte de Hamel, fils d'un ancien maire de Bordeaux sous la Restauration.

« M. de Larrivaux avait une sœur mariée au marquis de Cumont, seigneur de Salles, en la châtellenie de Saint-Fort-sur-Gironde. De leur mariage naquit Marie-Suzanne-Hippolite de Cumont, mariée en 1780 à Jean-Savinien Marie de la Garrigue, de la Tournerie et de Savigny, officier de marine tué à Quiberon. Leur fille, Marie-Antoinette, épousa le 12 août 1816, Edouard Loquet de Blossac, sous-préfet de Saintes, secrétaire général de la préfecture de police sous la Restauration. M. de Blossac aima la littérature, taquina la muse et publia deux volumes de fables et de poésies.

» Madame de Blossac, femme d'une grande distinction d'esprit et de manières, mourut à Saintes en 1871. Son mari lui a survécu jusqu'en 1877, après avoir atteint sans l'ombre d'une infirmité et dans la plénitude de sa belle intelligence, l'âge de quatre-vingt sept ans. Ferme dans ses opinions, comme l'étaient les gentilshommes d'autrefois, royaliste intransigeant, épris du drapeau blanc, M. de Blossac prêta un seul serment ; il le tint jusqu'à la mort. Son écriture illisible faisait le désespoir

(1) C'est le n° 27 habité aujourd'hui par notre président, M. le baron Oudet.

Digitized by Google

de ceux qui recevaient de ses lettres, — et ma famille était du nombre — souvent les hiéroglyphes griffonnés de sa main restaient indéchiffrés. Original, homme du monde et homme d'esprit, incapable de dissimuler sa pensée, il disait de bonnes vérités avec le ton bourru d'Alceste, mais d'un Alceste qui faisait aimer ses boutades. Quand il flétrissait les palinodies des ses contemporains — et il avait souvent l'occasion de le faire — ses interlocuteurs comprenaient qu'il était bien de la race irritable des poètes, *genus irritabile vatum.* »

Quarante ans plus tard, nous retrouvons en Saintonge, un autre Laborde-Lassale. C'est un fils du précédent. Officier de marine, comme son père, le chevalier Victor de Laborde-Lassale était lieutenant de vaisseau, lorsqu'il arriva au port de Rochefort, en 1818.

« Ce port, dit l'auteur, lui rappelait ses débuts dans la carrière. Malgré ce souvenir, ce fossé de la Charente, où les flottes, au lieu de se déployer en largeur, s'alignent comme en procession, ne lui faisaient oublier ni le magnifique port de Toulon, ni les flots de la Méditerranée, sur lesquels il avait eu l'honneur d'échanger des boulets avec les Anglais aux jours historiques de l'Empire. Le chevalier ne se plut guère dans sa nouvelle résidence... Cependant, d'agréables relations de famille ne tardèrent pas à l'acclimater dans la Charente-Inférieure. En 1819, en effet, son cousin, le marquis de Dampierre, s'installait au château de Plassac, mon oncle devint dès lors un des hôtes des plus habituels de cette belle demeure.

» A Bellemont, dont le toit, du temps de M. de Larrivaux, quarante ans auparavant, fut si hospitalier à son père, il goûta chez l'amiral de Paroy, le charme d'un intérieur distingué et aimable. Son séjour à Rochefort, en outre, provoqua une de ces rencontres fortuites qui décident des événements de la vie.

C'est à Saintes, en effet, qu'il fit la rencontre, en 1821, de mademoiselle Angélique Muller, fille de Jacques Léonard, baron Muller, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur général d'infanterie en retraite (1), chevalier de Saint-Louis, commandeur de la légion d'honneur, et de Marie-Anne Bernardeau de La Briandière. Le général Muller, d'origine suisse, possédait à Saintes, rue des Notre-Dame, une des plus belles maisons de la

(1) Cf. sur le général Muller, *Revue*, t. XIX, p. 161, on le fait naître à Thionville, et t. XX, p. 226.

Digitized by Google

ville, qu'il habitait avec ses deux filles, l'une madame de Sainte-Gemme, mariée à un ancien auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet de Jonzac sous le premier empire, et l'autre destinée par le sort à mon oncle ».

M. et Mme de Laborde-Lassale eurent deux enfants : Hippolyte, mort jeune en 1838, et Eugène, qui a habité Saintes, « royaliste convaincu et catholique fervent ; il confondait dans un même culte le chef de la race de saint Louis et le successeur de saint Pierre... Il avait épousé en 1853, Mlle Henriette de Boscal de Réals de Mornac, fille du comte de Mornac, député légitimiste de la Vendée, sous le gouvernement de Juillet. Cette excellente femme avait le besoin de se dévouer. Elle est morte en 1899, dans sa maison de Saintes qu'elle a léguée à son frère, le général vicomte de Mornac ».

Terminons par deux dernières citations :

« En 1846, ce vieux toit fut témoin d'un événement banal en lui-même, mais auquel, il m'est permis d'attribuer une certaine importance à un point de vue personnel. Dans la nuit du 21 novembre, je vins au monde, ma naissance fut agréable à mes parents. Un garçon après trois filles ! quel heureux changement ! Telle fut, du moins la pensée de ceux qui me déposèrent dans mon berceau avec toute les illusions de leur tendresse ». L'auteur arrête ses souvenirs à l'année 1852, date de la mort de son père. « Volontiers, dit-il, je les aurais menés plus loin, afin de rendre un filial hommage à la mémoire d'une mère, dont nous ne saurions trop louer les hautes vertus, la ferme piété, la sollicitude éclairée, mais je n'aurais dû dire ce que fut cette vie si pleine d'œuvres et si pure sans y mêler la mienne ». S'il avait poussé plus loin, il nous aurait dit que le mariage de sa sœur Mlle Elisabeth de Laborde-Lassale avec le vicomte Guillaume de Saint-Légier de la Sauzaye, capitaine de cavalerie, a rapproché une fois de plus, sa famille de la Saintonge ; il nous aurait dit aussi qu'il a administré lui-même une partie du département de la Charente-Inférieure, puisqu'il fut sous-préfet à Jonzac sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

J. d'Olce.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er MARS 1904

Avis et nouvelles : Convocation ; Admissions ; Distinctions honorifiques ; Comptes rendus des journaux ; Inauguration ; Dons au musée de Saintes ; Centenaire du lycée Condorcet ; Trouvailles ; Congrès d'Arras, d'Athènes ; Concours dramatique ; Sceaux.

Actes d'état civil. — I. *Décès :* Mme V. Billaud ; A. de Laâge de Meux ; Dr C. Baril ; G. de Jarnac ; Lauze ; F. Bayle ; abbé Barbotin ; Delany ; Thibaudeau ; Berthus de Langlade.

II. *Mariages :* Clouzot-Régnier ; Oudet-Richalley.

Variétés : Difficulté entre la Garde nationale de Saint-Jean d'Angély, sous la Révolution, et les Amis de la Constitution ; Papiers de la famille Baudouin de Laudeberderie ; Saintes ancienne, les rues.

Question : Tier de Bart Brusley.

Livres et Revues : Procès après décès ; Abbés de l'île de Ré ; Le serpent Rô ; Faïencerie de Samadet ; Anciennes maisons des environs de Cognac.

Le Bureau prie INSTAMMENT les membres de la Société, d'assister à l'Assemblée générale qui se tiendra le dimanche 6 mars, à une heure de l'après-midi, dans la salle des séances, Cours National, 99, au second.

Admission de nouveaux membres

M. Bernard, pharmacien à Saintes, présenté par M. le Docteur Guillaud.

M. Cartier fils, étudiant, à Saint-Jean d'Angély, présenté par M. Saudau.

M. Chailloleau, conseiller municipal à Saintes, présenté par M. le Dr Guillaud.

M. Naud, architecte, à Saintes, présenté par M. Dangibeaud.

Digitized by Google

La *Revue historique* de janvier 1904 analyse sommairement les numéros de la *Revue* de juillet à novembre 1903, en signalant l'*Enseignement primaire à Rochefort*, l'*Inscription de Toulon*, la *Bataille de Jarnac*, les *Cahiers des doléances*, la *Mosaïque de Lescar* et le *Serment fédératif*.

Les Tablettes des deux Charentes, du 12 janvier 1903, signalent dans le numéro de janvier « le curieux article sur ce point d'histoire : *Pourquoi le comte d'Artois n'a pas rejoint Charette* », après Quiberon.

Dans les *Notes d'art et d'archéologie*, de décembre 1903, M. A. Girodie analyse le numéro de novembre de la *Revue* « cette toujours excellente publication ».

Bulletin religieux, du 15 janvier, signale *Saintes ancienne*, les *Sépultures médiévales* et l'article sur le comte d'Artois.

L'*Espérance du Peuple*, de Nantes, n° du 28 janvier, contient un long article de M. S. Senot de La Londe sur la question de savoir pourquoi le comte d'Artois n'a pas abordé à l'île d'Yeu, et quels puissants motifs l'ont empêché de rejoindre Charette. L'article de notre confrère, M. le chanoine Lemonnier, y est analysé en entier.

—

Le XXXIIIe volume des *Archives*, contenant le second tome du cartulaire est en distribution.

—

La *Tradition* de janvier et février 1904 rend compte, avec éloges, des *inventaires des Archives départementales*, rédigées par M. de Richemond.

—

Nos confrères, M. Ch. d'Olce, capitaine au 6e de ligne, est nommé chevalier de la Légion d'honneur ;

M. de Cugnac est nommé chef de bataillon au 113e de ligne à Blois ;

M. Edouard Audiat, médecin de la marine, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Notre confrère, M. Meschinet de Richemont, archiviste départemental à La Rochelle, est nommé chevalier du Mérite agricole : membre depuis 1858 du bureau de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure ; nombreuses récompenses ; 41 ans de services.

—

M. Jules Pandin de Lussaudière a soutenu, avec succès, sa thèse d'archiviste paléographe.

Digitized by Google

M. Geay-Besse est nommé bibliothécaire de la bibliothèque de la ville de Saintes, en remplacement de M. L. Audiat, décédé.

—

M. Vatin, attaché au cabinet du préfet de la Charente-Inférieure, est nommé archiviste-adjoint du même département, en remplacement de M. Thibaudeau, décédé.

—

Un comité s'est formé à Bordeaux pour ériger un monument au peintre Auguin.

—

La ville de Saint-Jean d'Angély a inauguré, le 27 décembre 1903, une salle de spectacle installée dans l'ancienne halle aux draps, sur la place de l'Hôtel-de-ville. Les journaux locaux ont rendu compte de cette fête.

Le 6 janvier 1904, pendant la seconde journée, Mlle Renée Raymond, des Variétés, et M. Clavaret, de la Porte Saint-Martin, ont lu, aux applaudissements du public, un poème de circonstance, qui a pour auteur notre confrère, M. Amédée Mesnard, avoué à Saint-Jean d'Angély et adjoint au maire.

Le thème de la pièce est le suivant :

Un spectateur en voyant la transformation subie par l'ancienne halle, se demande s'il ne rêve pas. Une voix le rassure et lui dit que ce qu'il voit et entend est bien la réalité. Intervention de la Muse planant sur les sommets du Parnasse et qui indique comment elle a appris qu'on venait de lui construire un temple à *Angéri*, à quels signes elle a reconnu la vieille cité Angérienne. La Poésie constate qu'elle n'a point été trompée : un Barde remercie alors la ville de son œuvre et fait appel à l'union et à la concorde de tous sur le terrain des lettres et des arts.

Quand vous verrez deux tours à vos yeux apparaître
— Deux tours ayant bon air et montant gravement
Dans le ciel azuré — superbe monument
Dont la cime altière à travers le feuillage

---

(1) Par un arrêté de Bonaparte, 1er Consul, agissant au nom du Gouvernement de la République sur le rapport du ministre des finances, le 10 thermidor an XI, le Préfet de la Charente-Inférieure fut autorisé à abandonner à la commune de Saint-Jean d'Angély, les matériaux provenant de la démolition des murs, à hauteur d'appui, de l'ancien cloître des Bénédictins : c'est en considération de cet abandon que la commune avait construit la halle ainsi transformée.

Digitized by Google

Se dessine, à ravir, quand venant de voyage
On passe tout là bas, dans le train qui s'en va !
Quand vous verrez encor, semblable à la Néva,
Par ses flots transparents comme elle, la Boutonne
Aux bords si séduisants et dont le lit étonne
Le pêcheur dont le fil taquine le poisson ;
Ou bien, un peu plus loin, la Fontaine Gazon,
Chère à nos amoureux qui s'en vont le dimanche,
Une main dans la main tous deux cherchant la branche
En même temps qu'un fruit leur offrant un abri ;
Quand, devant vous, de plus, l'élégant Pilori,
Enfant de Brizambourg au remarquable style,
Se dressera tout près d'un bel hôtel de ville
. . . . . .
Muse, alors descendez de la sphère céleste,
C'est le terme fixé ! Par Apollon, j'atteste
Que c'est bien ANGERI ! n'allez pas au delà !
Son peuple vous attend pour vous fêter ! c'est là !

—

Tandis que les agriculteurs et les gens qui aiment à flaner à pied sec maudissent « l'abominable temps », les pluies continuelles que l'hiver nous apporte depuis trois mois, les archéologues déclarent qu'à quelque chose malheur est bon. Les pluies ont jeté par terre plusieurs pans de murs..., ils proclament que c'est parfait, puisque ces petits désastres leur permettent de faire des découvertes.

Le mur de soutènement du jardin de la caserne de Bremond d'Ars, rue du Séminaire, s'est effondré sur une longueur de dix mètres. On a ramassé parmi les pierres, trois chapiteaux du XIIIe siècle qui proviennent probablement de l'ancien Saint-Vivien, et on a reconnu un mur romain. Dans un jardin, voisin du château d'eau, un éboulement de muraille a permis de voir que le mur de clôture a été entièrement construit avec des pierres tombales du XVIIe siècle, des colonnes, des sculptures romanes qui ont appartenu sans doute à l'église Saint-Macou.

M. Lavoux, professeur au collège, a donné au musée le chapiteau présumé provenir de Saint-Macou.

—

M. le Dr Gargam a donné au musée la fenêtre du XVe siècle qui se trouvait dans la façade d'une maison, rue de l'Evêché.

Digitized by Google

Un paysan, près de Loulay, a trouvé un ducat d'or au nom de Pierre Lando, doge de Venise (1539).

—

Un cultivateur de Saint-Grégoire d'Arderne a trouvé une lame, longue de 0 m 40, damasquinée, dessins bien conservés, représentant une tête couronnée, un cavalier cuirassé, deux autres têtes, l'une sur l'autre, et portant, sur un côté, l'inscription FAVT QVE, et sur l'autre JE PORTE VN..... La poignée n'existe plus : elle a été remplacée par... un manche d'outil.

En même temps que cette lame, le même cultivateur a recueilli diverses monnaies de la fin du XVIIIe siècle.

—

L'église d'Ars en Ré vient d'être classée comme monument historique, par décision du 19 décembre 1903.

—

La Bibliothèque nationale a acquis une série de treize volumes originaux et en partie autographes des œuvres de Brantôme. Ces manuscrits n'ont encore été utilisés par aucun des éditeurs du célèbre écrivain.

—

Le centenaire du lycée Condorcet a provoqué le réveil de bien des souvenirs. En voici un qui ne manque pas d'intérêt à notre point de vue local, donné dans le *Gaulois* du 22 janvier 1904.

« C'est un simple bout de carton jauni dont une reproduction en photogravure doit être insérée dans le *livre d'or* ».

N° 60. — LYCEE BONAPARTE
Elève externe
Du 1er Pluviôse au 1er Germinal
Classe de MM. *Daguerle* et *Dumonchal*
M. *Joly d'Aussy*, élève
Second trimestre de *l'an 13*

Binet	*Targe*	*Lakanal*
Proviseur	Censeur	Procureur

L'élève Joly d'Aussy est Hyppolyte Joly d'Aussy, né à Pelouaille, près Saint-Jean d'Angély, le 6 janvier 1790, auditeur au conseil d'Etat et sous-préfet de La Rochelle sous Napoléon Ier, père de notre regretté confrère Denys d'Aussy.

Cf. *Revue*, tome XV, p. 241.

Digitized by Google

L'académie des lettres, sciences et arts d'Arras a résolu de provoquer la réunion d'un *congrès des Sociétés savantes du Nord de la France et de la Belgique*, pendant l'exposition régionale qui doit avoir lieu dans cette ville en 1904. Ce congrès se tiendra du jeudi 7 au dimanche 10 juillet.

Il sera perçu une cotisation de cinq francs qui donnera droit à un exemplaire du compte rendu. On est prié d'adresser les adhésions, les demandes de renseignements, à M. Viltary, chancelier de l'académie, rue des Capucins, 9, à Arras.

—

Le Gaulois du dimanche 23 janvier 1904. Le numéro est entièrement consacré *au Pays de Cognac*, illustré de nombreuses épreuves photographiques de la région viticole.

—

M. le commandant Pelletier, à Saint-Jean d'Angély, signale trois matrices de sceaux appartenant à Mme Lafage.

1° Sceau en forme d'écu, chargé d'un écu arrondi en bas à quatre cotices ou bandes componées, entouré de la légende : GENTILIS DE PODIO. (E onciale), XIIIe siècle ?

2° Petit sceau rond, un écu pointu et la légende + S'EMERI DE COPIAC. Sur l'écu, une croix ancrée et une cotice en bande brochant sur le tout.

3° Sceau rond (0. 03 cent) : au milieu un écu pointu parti à gauche de..... à 3 bandes de sable, à droite de..... deux lézards, et un lambel en chef : légende en deux lignes + S' DE LA MARESCHAVCHE D FRANCI CLERMO DE DEN.

—

Un congrès international archéologique, sous le patronage du gouvernement hellénique, se réunira à Athènes en 1905. Le comité organisateur demande la participation des Sociétés Savantes françaises.

Pour tous renseignements, s'adresser à Athènes, 20, rue de l'Université.

—

Théatre populaire poitevin de La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres). — Concours dramatique.

1. Un concours d'œuvres dramatiques est ouvert par le comité du Théâtre populaire poitevin.

2. Ce concours ayant surtout pour but d'offrir aux jeunes au-

Digitized by Google

teurs un moyen de se faire connaître du public, n'y pourront prendre part que des écrivains français n'ayant jamais eu de pièces jouées sur un théâtre régulier.

3. Les pièces présentées devront avoir un caractère absolument moral dans leur forme et dans leurs tendances.

4. Elles pourront être en prose ou en vers ; elles pourront comporter un ou plusieurs actes, à la condition, toutefois, que la durée totale de la représentation ne dépasse pas une heure environ.

5. Elles devront comprendre, au maximum, dix personnages, sans compter la figuration.

6. Elles pourront être, au gré des auteurs, accompagnées d'une partition musicale.

Mais la musique qui les accompagnera devra être exclusivement vocale, d'une exécution facile, et, si la partition renferme des chœurs, ceux-ci devront être écrits à quatre parties au maximum.

L'auteur du livret devra s'entendre lui-même avec un musicien et la pièce devra être présentée au concours accompagnée de sa partition.

7. Les sujets devront être choisis de telle sorte que l'action se passe en plein air.

On devra se conformer, pour la mise en scène, aux nécessités de la scène du Parc, qui ne comporte ni rideau, ni changement de décors. — Au surplus, et pour faciliter la tâche des auteurs, un plan de la scène leur sera envoyé, et le directeur, M. le Docteur Corneille, fournira à ce sujet toutes les indications utiles à ceux qui lui en feront la demande.

8. Aucun manuscrit ne sera rendu.

9. Le jury sera désigné ultérieurement. En tout cas, il sera composé de façon à donner aux concurrents toute sécurité, au point de vue de la compétence et de l'indépendance, et le comité s'engage à s'en remettre entièrement à sa décision.

10. La pièce primée sera jouée au moins une fois sur la scène du Parc, à La Mothe-Saint-Héray, dans le cours du mois de septembre 1904, à la date habituelle des représentations annuelles du Théâtre populaire poitevin.

11. L'auteur pourra diriger lui-même les répétitions de sa pièce, sans toutefois pouvoir exiger d'autres interprètes que ceux mis par le comité à sa disposition.

Il ne pourra non plus réclamer du comité aucune rémunéra-

Digitized by Google

tion en dehors des droits d'auteur prévus par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques et fixés par celle-ci.

12. Les manuscrits devront être envoyés sous pli recommandé, avant le 1er mai 1904, à M. Chartier, secrétaire du Théâtre populaire poitevin, à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres). — Il en sera accusé réception.

13. Les manuscrits ne seront pas signés.

Chaque manuscrit sera porteur d'une devise et accompagné d'une enveloppe fermée portant en suscription la devise du manuscrit et renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

—

M. Martineau, président du tribunal civil de La Rochelle, a fait, le 29 décembre 1903, à La Rochelle, une conférence sur *La Cité antique et l'Etat moderne*. Voir le compte rendu dans *La Charente-Inférieure* du 30 décembre.

M. Beaufils a parlé, à Marennes, le 12 décembre 1903, sur l'*Education à travers les siècles*.

Le 10 février. M. de Richemond a fait une conférence sur les *Marins Rochelais* que l'Association Philomatique lui a demandée (Voir *La Charente-Inférieure* du 13 février).

—

Erratum. — Page 80 de notre dernier numéro, à la fin de l'article consacré à la monographie : *Une famille de la Chalosse*, au lieu de « le vicomte de Saint-Légier de la Sauzaye », il faut lire « le *comte* de Saint-Légier de la Sauzaye. »

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — Décès

Est décédée, à Royan, le 8 décembre 1903, Mme Victor Billaud, née Noémi Lemarié, âgée de 47 ans.

—

Le 23 décembre 1903, est décédé, à Libourne, M. Alexis de Laage de Meux, né à Mongaugé, commune de Chérac, le 28 décembre 1843, fils de M. Albin-François-de-Sales de Laage et de Mme Alix Despretz de Montpezat, époux en premières noces (1869) de Mme Marie Paulme de Saluces, dont un fils, M. Louis

Digitized by Google

de Laage, notre confrère, et en secondes noces (1892), de Mme Adèle de Larminat, dont une fille, Marie-Madeleine de Laage.

M. Alexis de Laage, à la tête d'une importante maison de commerce usa sa santé dans de longs et fréquents voyages.

Homme du devoir, d'une parfaite distinction, et d'un esprit très cultivé, il savait allier une grande piété à une grande amabilité et une gaîté toujours égale.

—

Le 2 janvier 1904, est décédé subitement, à Rochefort, le docteur Clément Baril, médecin principal de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 23 juin 1851, à Tonnay-Boutonne, fils de Pierre Baril et de Désirée Mammés-Rataud, il fait ses premières études médicales à l'Ecole de Rochefort ; nommé aide-médecin en novembre 1874, il embarque, en cette qualité, sur l'*Alexandre*, l'école de canonnage, à Toulon. Promu médecin de 2e classe au concours, il va servir au Sénégal, où il se distingue pendant la terrible épidémie de fièvre jaune qui ravagea notre colonie, en 1878, et fit de si nombreuses victimes parmi les officiers du corps de santé, et prend part au sanglant combat de Sahouciré. A son retour en France, il passe rapidement ses examens de doctorat, qu'il fallait alors préparer — les nouvelles générations de médecins de la marine ignorent avec quelles difficultés — soit à bord du bâtiment, soit dans le poste colonial, qui vous étaient échus par le sort, et se hâter de subir pendant le court séjour qu'on faisait à terre entre deux campagnes ; puis, muni de ce titre, si pénible à acquérir, il est nommé, après concours, médecin de 1re classe et envoyé en service à la Martinique. Appelé à nouveau à partir, il est désigné, en 1886, pour la Cochinchine, où la croix de la Légion d'honneur vint récompenser ses brillants services. En 1897, fatigué par ses longs séjours dans les pays chaud, et médecin principal depuis quelque temps, il se décide à abandonner une carrière encore pleine d'avenir et prend sa retraite, mais ce n'est point pour se reposer, et il organise un cabinet d'électrothérapie, dont la réputation ne tarde pas à se faire dans toute la région, et dont le fonctionnement lui laisse peu de loisirs.

C'est au milieu de ses occupations professionnelles qu'il a été enlevé subitement, en pleine maturité, à 52 ans, alors qu'il paraissait, depuis quelques années, à peu près complètement

Digitized by Google

remis des maladies contractées aux colonies, et que la vie semblait ne plus lui réserver que des satisfactions de tout ordre.

Excellent camarade, ami sûr et dévoué, praticien éclairé, il avait, partout et toujours, su s'attirer l'estime, l'amitié et la reconnaissance de tous ceux qui l'avaient connu, chefs, collègues, subordonnés ou malades ; aussi, sa mémoire restera-t-elle celle d'un homme de bien.

Il avait épousé Mlle Cerclé, d'une famille rochefortaise, et sœur d'un médecin de la marine, mort prématurément, et belle-sœur aussi d'un médecin de la marine. Des trois enfants issus de ce mariage, l'aîné, continuant les traditions familiales et digne imitateur des vertus laborieuses du père, vient d'entrer dans un rang brillant à l'Ecole du service de santé de la marine de Bordeaux.

A.

—

Le 7 janvier 1904, est décédé à Cognac, M. Guy de Jarnac de Gardépée, âgé de 24 ans, fils de M. Maurice de Jarnac de Gardépée et de Madame, née Antoinette Huvet.

—

Le 8 janvier 1904, est mort subitement M. Lauze, professeur au collège de Saintes, conseiller municipal, âgé de 56 ans.

—

Le 11 janvier 1904, est décédé, à Rochefort, Frédéric Bayle, peintre paysagiste, âgé de 42 ans.

—

Le 17 janvier 1904, est décédé, à La Tremblade, M. l'abbé Louis-Augustin Barbotin, chanoine honoraire, ancien curé-doyen de La Tremblade, âgé de 83 ans.

Nommé, en 1867, à La Tremblade, il resta trente-sept ans en cette même cure, et, pendant vingt-cinq ans, au milieu d'une population demi-catholique, demi-protestante, il travailla à doter ce chef-lieu de canton d'une belle église, qui a été terminée en 1893.

Il a été, en signe de reconnaissance, l'objet, de son vivant, d'un rare honneur. Le conseil municipal, dans sa séance du 24 novembre 1894, vota, à l'unanimité, que la place située devant l'église s'appellerait : place Abbé-Barbotin.

Une souscription est ouverte pour l'érection, sur cette place,

Digitized by Google

du buste de cet homme de bien universellement aimé et regretté dans sa paroisse.

—

Le 19 janvier 1904, M. Pierre-Frédéric Delany est mort à Rousselet, commune de Nieul. Il était né le 5 avril 1831, de Pierre Delany et de Marguerite Delany. Avec lui s'éteint la famille.

Pierre Delany, né à Nieul le 27 messidor an II, décédé à Rousselet le 22 septembre 1870, avait pour père Gabriel Delany, et pour mère Marguerite Bertaud ; il épousa sa cousine, Marguerite Delany, née l'an IV de la République, décédée le 22 octobre 1871, fille de Pierre Delany, de La Gaillarde, et de Jeanne Bodin. Ils eurent trois fils : 1° Gabriel-Edmond, décédé le 25 janvier 1897, âgé de 66 ans ; 2° Pierre-Frédéric ; 3° Jacques-Adolphe, né en 1833, noyé accidentellement dans la Charente, à Saintes, le 3 juin 1847.

Gabriel et Pierre Delany de La Gaillarde étaient fils de Pierre Delany, (fils de Jean Pierre et de Anne Bodin) et de Marguerite Langlais du Puits-Neuf, mariés en janvier 1766, dont quatre enfants. Pierre Delany, leur fils, demeurant à Gatérat, épousa Jeanne Bodin, fille de Jacques et de Jeanne Georget, de chez Mégros, en Corme-Royal, le 7 frimaire an 6 (27 novembre 1797).

Jean-Pierre et Anne, *alias* Marianne Bodin eurent trois fils et une fille : 1° Jean-Pierre ; 2° Pierre ; 3° Jean, demeurant au Puits-Neuf ; 4° Eustelle, femme de Jean Rateau.

D'après une note manuscrite un peu confuse du XVIIIe siècle, la famille Delany serait originaire du Périgord. Elle serait venue en Aunis en la personne de David, sieur de La Grave, capitaine dans un régiment de cavalerie, mari de Olympe Abati, fils de Jacques, sieur du Plaud, et de Marie de Rosignac. Il eut pour fils Jacques Delany, né à La Rochelle, le 22 septembre 1728, marié à Louise Dechambre. Il est possible que Jacques Delany soit le même que Jacques, écuyer, sieur de Thions, avocat au présidial de La Rochelle, marié à Marguerite Nollet, dont une fille, Marie, baptisée le 14 mars 1656.

Quoi qu'il en soit, Jean Delany, né à Saintes, le 29 juillet 1682, fils de Jacques et de Louise Dechambre, habite Saintes, rue Saint-Michel, au milieu du XVIIIe siècle. Il est probablement la souche des Delany de Gaterat.

On trouve encore Joseph Delany, receveur des aides à Tonnay-Charente, en 1755, décédé le 25 août 1771, âgé de 68 ans, sans postérité, laissant pour héritiers, Jean Pierre Delany, Ur-

Digitized by Google

bain et Eustelle Delany, femme de Gory de Chaux, trésorier, et Jeanne Eustelle de Lantage, ses neveux et nièces.

Un autre Joseph Delany, marié à Marie Labbé, eut un fils, Pierre, baptisé à Saint-Eutrope, le 12 juillet 1780.

Cf. *Documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, p. 123, pour d'autres Delany.

—

Le 6 février 1904, est décédé dans sa soixante-huitième année, M. Pierre Thibaudeau, époux de N. Verteuil, lieutenant des Douanes en retraite, archiviste-adjoint du département de la Charente-Inférieure.

Le ministère de la marine lui avait adressé une lettre de félicitations pour un fait de sauvetage, et il était fort apprécié, tant à l'administration des Douanes qu'à la Préfecture.

Il faisait partie du Cercle militaire et de l'association des anciens officiers des armées de terre et de mer, présidée par le général Moreau, qui après le service religieux du pasteur, a retracé la carrière si bien remplie de M. Thibaudeau.

—

Les obsèques d'un des premiers souscripteurs et fondateurs de notre Société, M. Eugène Berthus de Langlade, âgé de 65 ans, ont eu lieu, le 11 février, à Muron. Dernier représentant d'une vieille famille saintongeaise, dont on suit les traces jusqu'au XVIe siècle, il était maire de sa commune et conseiller d'arrondissement du canton de Tonnay-Charente. « Les éleveurs de l'arrondissement, disent les *Tablettes* du 11 février, perdent en lui un conseiller et un ami dévoué, et la commune de Muron, un sage administrateur ».

Le *Bulletin*, tome XVII, p. 57, a donné une généalogie de la famille. Voir pour les obsèques, *Tablettes* du 13 février.

II. — Mariages.

Le 27 janvier 1904, a été célébré à Paris, en l'église Saint-François Xavier, le mariage de M. Charles-Maurice-*Etienne* Clouzot, archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, fils de M. Louis-Joseph-*Léon* Clouzot, libraire-éditeur à Niort, et de Madame Stéphanie Geffré, avec Melle *Jane* Joseph-Marie-Nathalie Régnier, fille de M. *Paul*-Joseph-Marie

Digitized by Google

Régnier, colonel d'artillerie, décédé, et de Mme Mélanie *Louise* Maljean.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Paul Régnier, cousin de la mariée, qui a prononcé l'allocution d'usage.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Paul Henry, colonel d'artillerie, et Maurice Duval, son cousin ; pour le marié, MM. Henri Clouzot, homme de lettres, son frère, et Pierre Poisson, sculpteur, son cousin.

—

Le 10 février, a été béni, en l'église Saint-Eutrope, le mariage de M. Joseph Oudet, inspecteur aux chemins de fer de l'Est, fils de M. le baron Oudet, et de Madame née Lambert, avec Melle Jeanne Richalley, fille de feu M. Louis Charles Richalley, lieutenant-colonel au 136e de ligne, ancien commandant au 6e de ligne, et de Madame, née de Mondollot. Cf. *Bulletin*, XII, p. 70.

La messe a été dite par M. l'abbé Chaumet, vicaire général d'Angoulême.

Les témoins étaient du côté du marié : MM. Denys d'Aussy, avocat à Saint-Jean d'Angély, et Georges Régnault, capitaine de vaisseau en retraite, officier de la Légion d'honneur, ses cousins : et du côté de la mariée, MM. Travail, commandant au 6e de ligne, et Le Masne de Broons, son cousin.

VARIÉTÉS

I

Saint-Jean d'Angély sous la Révolution.

Difficulté entre la *Garde nationale* et les *Amis de la Constitution*.

Dans le *Bulletin de la Société des Archives* (tome XVII, p. 11), augmenté alors de notes fort intéressantes par M. Louis Audiat, son regretté président, nous avons parlé de la protestation du 12 octobre 1790, faite par le marquis de Beauchamps, député de la noblesse de la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély à l'Assemblée Nationale contre le décret qui supprimait la noblesse héréditaire en France, et défendait de prendre les titres attachés, depuis le commencement de la monarchie, aux propriétés et aux personnes.

Nous disions en quels termes vigoureux le major de la garde

Digitized by Google

nationale, M. Gruel-Villeneuve, avait lui-même protesté contre cette protestation qu'il avait qualifiée de *production infernale*, demandant qu'on dénonçât tant à l'assemblée nationale qu'au *Cercle patriotique des jacobins de Paris*, la *Société des amis de la Constitution de Saint-Jean d'Angély* qui n'avait pas expulsé de son sein des individus qui, depuis deux mois, s'insurgeaient contre le décret de l'assemblée nationale ; il concluait en refusant aux membres de cette société le droit de faire partie de la garde nationale jusqu'à ce que, regrettant leur erreur, ils eussent prêté le serment civique.

Un arrêté fut pris dans ce sens.

Des recherches postérieures dans les archives municipales, nous permettent aujourd'hui d'ajouter quelques renseignements complémentaires à ce sujet.

Le comité de correspondance répondit le 26 décembre 1790 à l'arrêté du 6 du même mois.

Cette réponse commençait par ces mots : « Vivre libres ou » mourir. Messieurs, nous vous remercions de votre zèle à sur- » veiller les ennemis de la Révolution : nous allons communiquer » au comité des recherches la protestation de la cy-devant no- » blesse de votre ville et votre arrêté, et nous userons de tous les » moyens possibles pour que l'assemblée prenne les mesures » pour le maintien de ses décrets. Nous écrivons immédiatement » à la *Société des amis de la Constitution* pour exclure de » son sein les protestants contre les décrets de l'assemblée...

» Recevez... » Parmi les signatures, nous relevons les noms de Barnave, Villars, président ; G. Bonnecarre...

La garde nationale accusa réception de cette lettre ajoutant : « qu'il n'était pas de contrée où les ennemis de la Révolution se multipliaient comme dans leur petite ville (Saint-Jean d'Angély), « peuplée, disaient-ils, *d'un grand nombre de cy-devant no- » bles et de robins dont une partie s'était, dès le principe, coali- » sée avec les amis de la Constitution.*»

Les fondateurs de cette société étaient, en outre, accusés d'être les auteurs de tous les maux et de tous les troubles.

Des députés extraordinaires furent envoyés à Paris pour faire comprendre à l'Assemblée Nationale ce qui précède : une audience favorable était sollicitée pour eux, de façon à ce qu'ils puissent « démasquer l'auteur de toutes les divisions intestines » qui agitaient alors Saint-Jean d'Angély, auteur qui, disait-on, » n'était autre qu'un propre député à l'assemblée nationale ».

Digitized by Google

Parmi les noms des signataires au registre de la garde nationale, n° 3, nous relevons au hasard ceux qui suivent : Gruel-Villeneuve ; — Moreau ; — Laffond ; — Demauge ; — Debremonddars (sic) ; — Baudry ; — Hiriard ; — Couteau ; — Desrogis ; — Mallard ; — Esmein ; — Gaborit ; — Rullaud ; — etc.

Le 30 janvier 1791, une commission fut nommée pour répondre aux accusations portées contre la garde nationale et les faire valoir à Paris près de l'assemblée nationale ou du club des jacobins.

Saint-Jean d'Angély, le 1er décembre 1903.

AMÉDÉE MESNARD.

—

III

PAPIERS DE LA FAMILLE BAUDOUIN DE LAUDEBERDERIE

(*Suite et fin*).

Erratum : Notre confrère, M. Prieur, fait remarquer que Denis Prieur, de Granville, épousa Marguerite Besnard et non Bernard.

Le 4 décembre 1760, P. P. Raboteau écrit de La Rochelle : « Depuis la semaine dernière, il est arrivé plusieurs paquebots chargés des troupes qui étoient en Canada et il en arrive tous les jours. Les vaisseaux anglais qui étoient dans nos rades en ont enfin pris congé, ce qui donnera un libre cours à la navigation de votre rivière. Dieu veuille que ce soit pour longtemps, et que le grand armement qui ce fait en Angleterre ne soit pas pour nos costes : suivant les dernières gazettes, cette puissante flotte devoit mettre en mer, vers la fin du mois dernier ; si cella est, nous ne tarderons pas à scavoir de quel costé ce portera l'orage, la saison nous devroit bien faire espérer que ce n'est pas à nous à qui les Anglais en veulent, mais on doit tout craindre d'un ennemy entreprenant. On se met aussy icy sur la défensive, et nos officiers généraux sont venus reprendre leurs postes... Nous avons actuellement une assés mauvais spectacle qui est pourtant assés suivi par nécessité où se trouve bien des gens de remplir le vuide de la soirée ; il a esté entièrement abandonné pendant quelques jours par tous les bourgeois, sur quelque ordre un peu trop rigide que le militaire avoit donné pour que le parterre gardât un proffond silence, mais les choses se sont raccommodées et deux grenadiers font actuellement toute la garde du parterre. »

Digitized by Google

Prix de denrées en 1765. — Sel nouveau à St-Martin de Ré, pris sur la bosse, 500 livres le cent. — 12 octobre, 3 barriques de vin 112 livres 10 sols ; sept cents et demie de fagots, 75 livres. — 7 août 1767, eau-de-vie à La Rochelle 150 livres les 27 veltes.

Samuel Charrier époux, suivant le livre généalogique d'Anne Baudouin (qui en 1766 signe Marie, je ne sais pour quelle raison) écrit de Londres où ils s'étaient réfugiés, à son beau-frère Pierre Baudouin, le 9 octobre 1764 : « M. Masson, frère de ma tante, est ici le secrétaire et bibliothécaire de son altesse royale le duc de Cumberland, oncle du roy régnant... je commence à enseigner le français ici en attendant mieux... il me sera d'un grand secours... sa tante Mlle France nous fait beaucoup de politesses.» — Le 22 février 1765 : « M. Luther est mort (à l'île de Ré ?) les deux aînés et le père morts, miss Sophia et Thomas Luther restent seuls. » — Le 23 décembre 1766, Marie (Anne ?) Baudouin, sa femme, écrit de Londres qu'ils sont brouillés avec leur cousine Chevalier « sans luy avoir donné d'autre sujet que de ne vouloir pas joué au carte et d'alé à des église qui le défande expressément ainsi que tout autre plaisir mondins comme bal, comédie, opéra... les églises fransezes qui sont icy sont tombées dans un relâchement inexplicable... plusieurs personnes se sont retirées de ses églises à cose de leur tiédeur... nos Fransés sans donne, je crois si quelqu'un de leurs ensaitres pouvés revenir il ne voudroit pas les reconnaitre ; ne portent plus la marque de véritable protestant pour laquelle il ce sont réfugié... » Le 10 Avril 1767, Samuel Charrier revient sur le même sujet de brouille avec sa cousine pour avoir refusé de jouer aux cartes « ce qui fait horreur même les semaines de préparation à la sainte cène du Seigneur ainsi qu'un jour de jeune que les réfugiés observent tous les ans le 22e octobre à l'occasion de la cassation ou révocation de l'édit de Nantes... ce qui est une moquerie à la face de Dieu et un scandale aux yeux des Anglais... il n'y a que des irrégénérez et des Lucifers en forme d'hommes et de femmes qui puissent agir ainsi.» Le 29 septembre il annonce le décès de sa femme survenu le 17 ; sa dernière lettre est du 10 août 1786.

26 février 1766. — Jouneau, neveu de Dohet de St-Georges mort depuis quelques années doyen des conseillers de Saintes, demande si sa tante bretonne, dame Baudouin, morte supérieure de l'hôpital de Saintes, est parente de Pierre Baudouin.

Digitized by Google

4 Janvier 1766. — Lefebre, de Rochefort, écrit « M. Voille est averti que le vicaire du Douhet chassait avec vous ; ce n'est pas l'intention des fondateurs » (des parties de chasse) ?

12 février 1767. — Vallade-Lagord demande qu'on lui envoie à Saintes, douze dames-jeannes par Maquignon « maître du bateau de poste. »

28 janvier 1767. — De Karrer, l'aîné, écrit de La Rochelle qu'il regrette d'avoir manqué la visite de M. de Villette à Vénérand ; 15 février, il écrit de Saint-Denis qu'il vendra peut-être Le Douhet; Beaudouin répond que « la vente de Vénérand pourrait suivre, et les Baudouin qui ont l'honneur d'être ses tenanciers seraient privés du plaisir de voir un seigneur que je respecte et qui me permet de l'aimer » ; 12 mars, de Karrer écrit de Courbevoie, très occupé à l'approche de la revue du roi ; le 6 mai il est à Marly pour quelques jours. Baudouin répond que le bruit court que leurs terres sont vendues ou qu'ils vont les vendre. En 1768, de Karrer lui écrit que la Seine a été gelée et a brisé des ponts.

En 1767, Jambu écrit (de Rochefort ou de La Rochelle) qu'il a appris « que des loups enragés faisaient des incursions dans nos contrées et avaient blessé plusieurs personnes... ici un seul loup, il y a 40 jours, a blessé 22 personnes ; un homme, qu'on trouva mort sur le chemin, tout déchiré par l'animal, et 21 hommes, femmes et enfants furent conduits ici à l'hôpital pour y être traités et gardés à vue... 12 ont tombé dans l'hydrophobie et sont morts enragés... 9 autres sont soignés par un chirurgien d'Angoulême qui prétend avoir des spécifiques. » Jambu conseille de ne pas cicatriser la plaie avant 40 jours, de frotter la blessure avec un sachet de sel mouillé et d'y mettre un cataplasme d'ail, sauge, romarin, rue, sel ; avaler un verre de vin blanc avec moitié vinaigre et une pincée de sel.

Le 21 octobre 1781, une dame Daquin, écrit de Saint-Martin de-Ré : « On parle beaucoup de guerre et l'on prépare l'île à la défensive, l'on monte les canons partout, la vie est chère on ne trouve pas de défaite du sel. »

Un brevet en blanc et sans date « Attache à la commission qui donne rang de capitaine dans les troupes suisses et grisonnes au sieur... » est délivré par le duc de Choiseul, colonel-général de Suisses et Grisons, etc.

5 mai 1789. — La dame Gaillard, religieuse de l'abbaye de

Digitized by Google

Saintes, remercie du prêt de 6 louis fait pour avoir un forte-piano pour sa nièce. (Le clavecin va disparaître !)

7 avril 1793, an II. — Jamain écrit de Saint-Martin de Ré au citoyen Baudouin, l'aîné, négociant à Taillebourg : « Vous savés sans doute la victoire que les Rhétois, au nombre de 550, qui se sont porté aux Sables dès le 16 mars ont remportée, le vendredi saint dernier, sur les rebelles réunis au nombre de 6000 qui assiégeoient les Sables et tiroient à boulets rouges sur la ville. Nous leur avons tués 4 à 500 hommes, pris 2 piéces de 18, quatre de 4, plusieurs pierriers, enfin toutte leur artillerie ; ils ont été mis totalement en déroute. Nous devons cet avantage au citoyen Foucault aîné, chef de légion de notre île, qui commande toutes les troupes réunies aux Sables, où nous avons fait rendre 5 piéces de quatre qui ont été d'un grand secours. Les troupes qui arrivent journellement dans ce pays là, parviendront maintenant à y rétablir la tranquilité ! Salut, fraternité, Jamain. »

24 pluviose, an X. — Le sieur La Montagne (probablement employé au commissariat de la marine) écrit de Rochefort : « Le ministre tourmente notre administration, et encore ne nous paie-t'on pas. »

Sans date. — Note sans signature indiquant que l'argenterie, cuivre, matelas, linge, livres, papiers non vendus de l'émigré de Laage situés au ci-devant château du Douhet, ont été transférés au district de Xantes, le bois, foin, paille, etc., ayant été réquisitionnés pour la nation.

X.

—

Addition aux papiers de la famille Baudouin de Laudeberderie

(*Archives de la Charente-Inférieure, minutes Mongrand*).

Sachent tous présans et advenir que on traitté et prolocution de mariage parlé à faire et qui au plaisir de Dieu s'accomplira de Estienne Meschinet, sieur des Séguineries, advocat en la Cour, fils naturel et légitime de maître Michel Meschinet, sieur du Bouquet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, et de demoiselle Marguerite Rocquemadour, d'une part, avec demoiselle Jeanne Baudouin, fille naturelle et légitime de Pierre Baudouin, sieur de La Combe et de Dion, et de demoiselle Jeanne Longespée, d'autre part, demeurant tous au présent lieu de Taillebourg, lesquels préparlés à marier de leurs bons grés et vol-

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

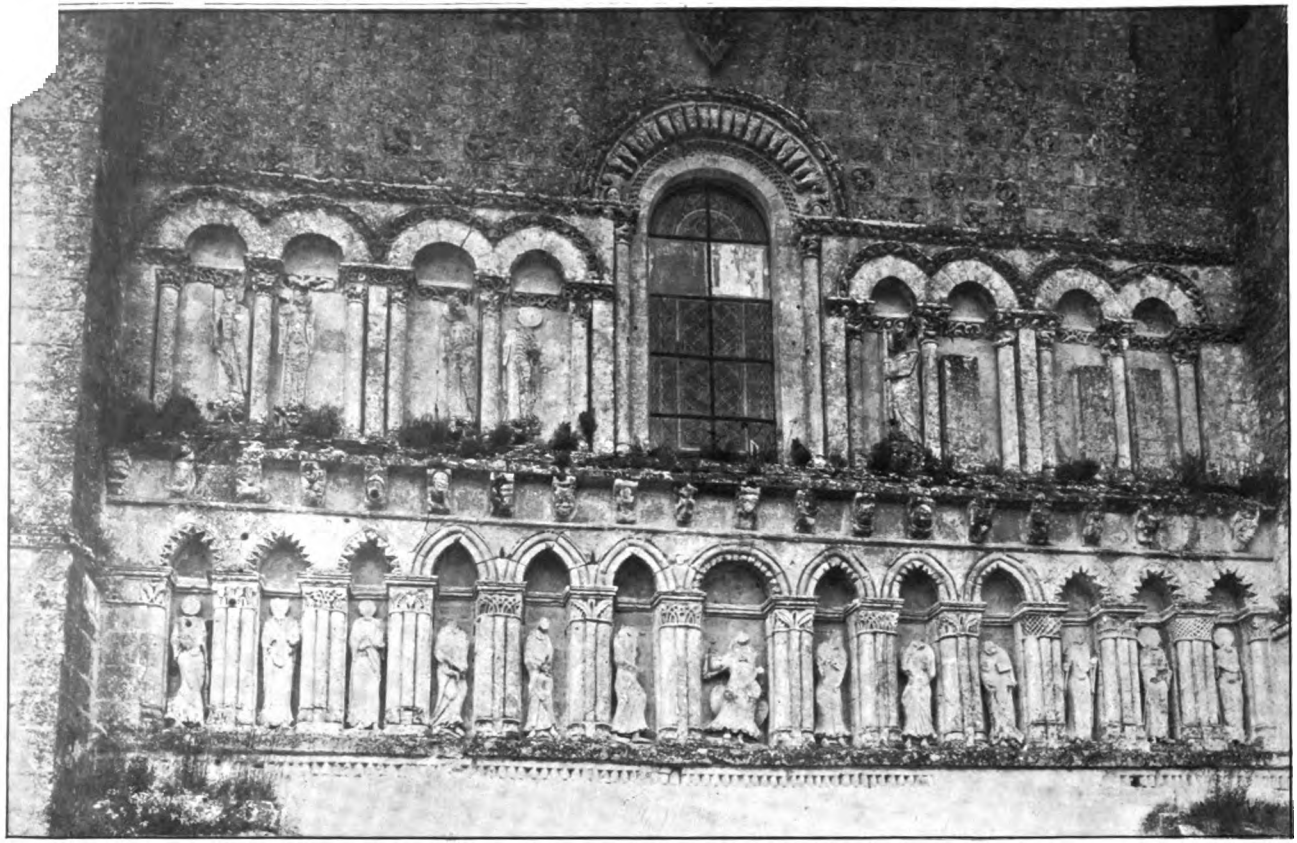

Digitized by Google

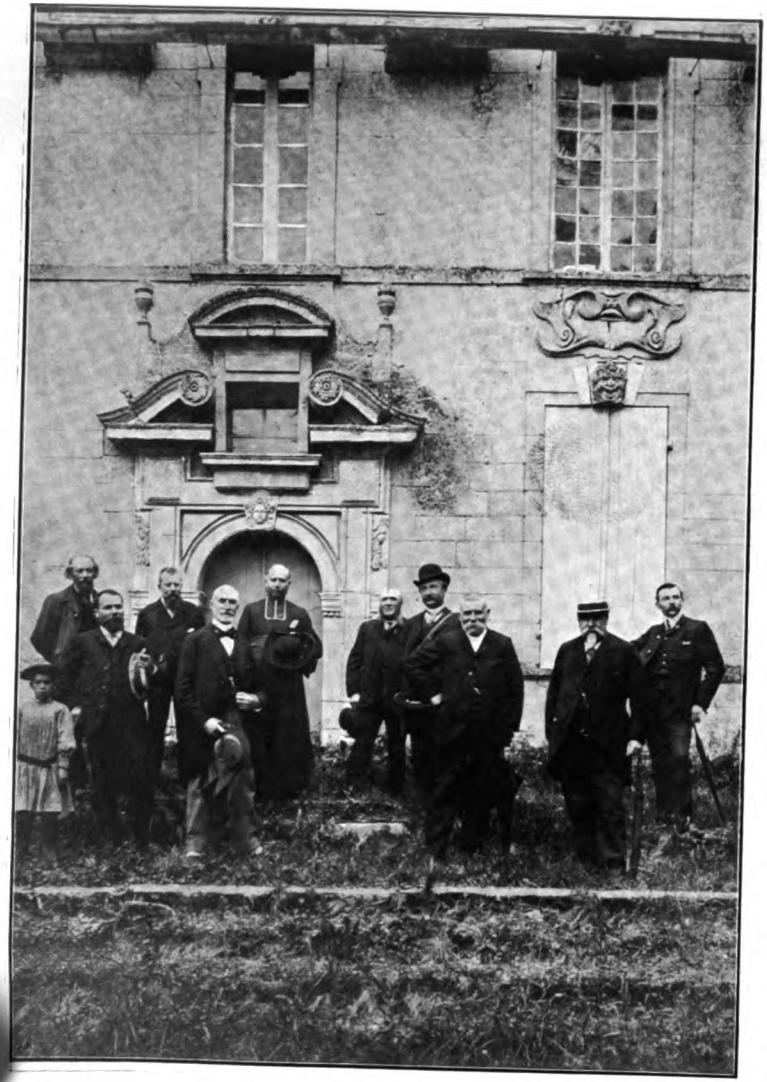

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

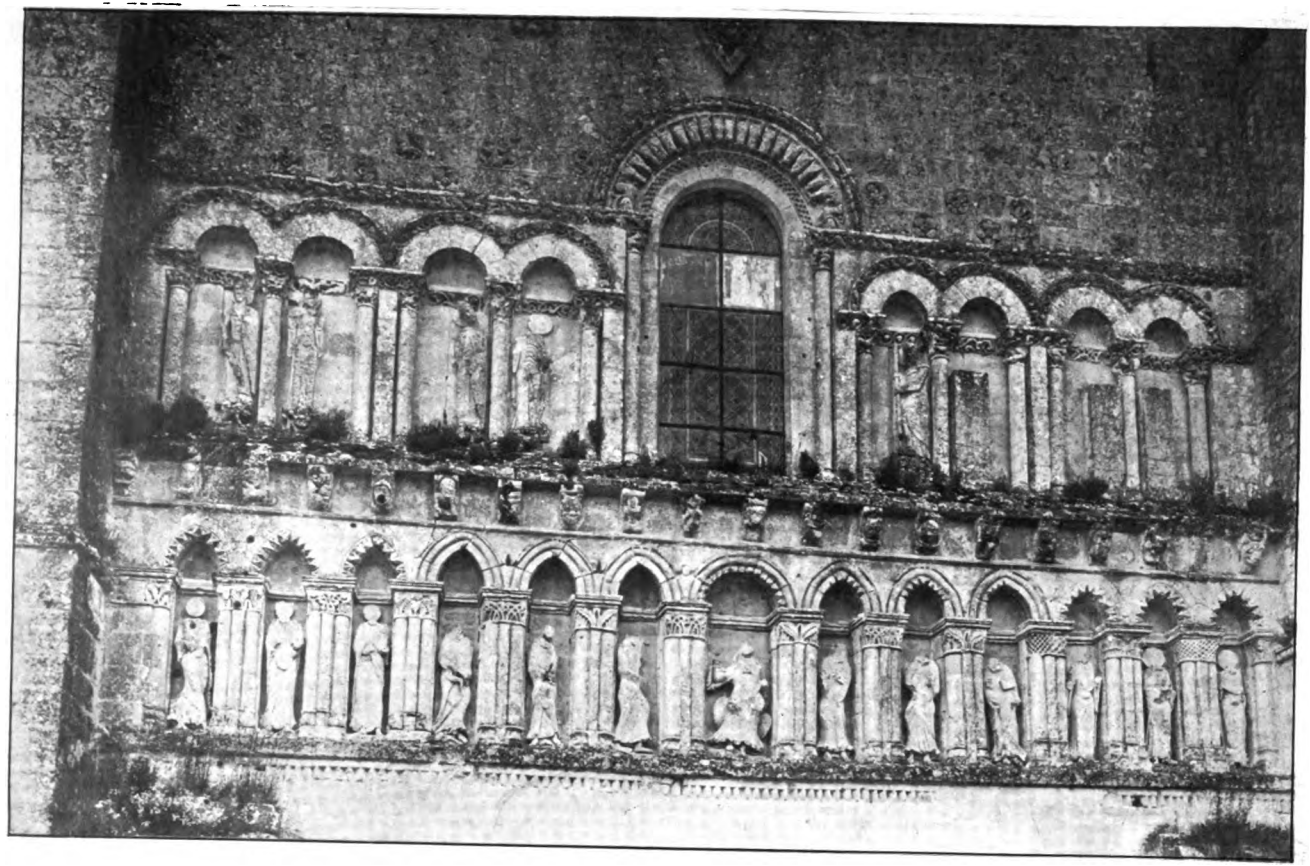

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

lontés et par l'advis, authorité, conseil et consentement, sçavoir les dits préparlés desdits sieur Meschinet et demoiselle Rocquemadour, ses père et mère, nobles hommes, Jacques Meschinet, sieur de Bel Air, greffier en chef du siège royal de Saint-Jean d'Angély, son frère, Estienne Meschinet, sieur de Perchaud ? son oncle paternel, Jacques Rocquemadour, sieur de Chasteau Gaillard ; son oncle maternel, Jacob Meschinet, sieur du Breuil ; Aron Boursiquot, sieur de Charmeleil, Jean Tessereau, sieur de Beauregard, Michel Tessereau, sieur de Boismatté, et Daniel Rabillard, sieur de la Bertramière, ses cousins,

Et ladite préparlée dudit sieur Baudouin, son père ; nobles hommes René Baudouin, sieur du Fief, Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, ses frères ; Paul Baudouin, sieur de Boisron, advocat en la Cour, Jacques Baudouin, sieur de La Barrière, Charles Baudouin, sieur du Fief Rigaud, ses cousins germains ; Baudouin, sieur de la Pommeraye, advocat en la Cour, Jean Richard, aussi ses cousins.

Se sont promis l'un et l'autre prendre à mari et femme espoux, toutes et quantes fois qu'ils s'en requerront ou feront requérir, les solennités de la Religion de laquelle les parties font profession, préalablement gardées et observées. . . . . .

. . . . . .

Fait et passé audit Taillebourg, sur le port, en la maison dudit sieur Baudouin, le vingt-troisième jour du mois de juillet, à huit heures du matin, l'an 1656, en présence de Samuel Berthelemy, avocat en la Cour, et Charles Coutant, chirurgien, audit Taillebourg.

Signé : Meschinet, Jeanne Baudouin, Baudouin, Meschinet, Baudouin, Marguerite Rocquemadour, Rocquemadour, Meschinet, Meschinet, Boursiquot, Coutant, Bauldouyn, Baudouin, Berthelemy, Meschinet, Rabillard, Richard, Tessereau, Tessereau, Baudouin, Baudouin, Jacques Bauldouin, Marie Ozeau, Suzanne Allenet, Marguerite Baudouin, Mongrand, notaire à Taillebourg.

Articles

Entre Estienne Meschinet, sieur des Séguineries, fils de maître Michel Meschinet, sieur du Bouquet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, et demoiselle Marguerite de Rocquemadour, d'une part, et demoiselle Jeanne Baudouin, fille de Pierre Baudouin, sieur de La Combe, et de demoiselle Jeanne Longuespée, tous demeurant en la ville et port de Taillebourg.

Digitized by Google

Monsieur et Madame Meschinet donneront, en faveur du mariage de leur dit fils, la somme de six mille livres, en attendant leur future succession, payable ladite somme dans le jour de la bénédiction nuptialle, en fondz, deniers et obligations bonnes et valables, de laquelle somme en demeura censé de nature de meubles la somme de mille livres et le par sus de nature matrimonialle à luy et aux siens de son estocq, ligne et branchage, tant en fait de succession que disposition des quelles choses, il baillera quittance à ses pères et mères, et les rapportera ou précomptera, leur deceds advenu, venant à partage avec son frère.

Monsieur de La Combe constituera en dot à ladite Baudouin, sa fille aînée, tant de son chef que de la succession à elle escheue par le deceds de ses père et mère et par advancement d'hoirie..... dix aires de marais sallans situéz..... neuf livres et demie sur la rivière de Seudre, en la prize de Guégouille, sur le chenal de..... et les autres sur le hâvre de Brouage, en la baronnye de Soubize, en la prize de..... et les quatre autres livres en la prize de Burie, en la paroisse de Saint-Martin, baronnie de Soubize, avecq leurs appartenances et dépendances de gaz, conches, douhes, bosses, bossies, sartières et claires et tout ainsy qu'en a jouy jusqu'à présent le sieur Baudouin ensemble a délaissé pour mesme constitution de dot à ladite Baudouin, sa fille, tous les dhomaynes qu'il a dans la mestayrie du Pigné, paroisse de Saint-Eutrope lès Xaintes, et ceux qu'il peut avoir au lieu de la Pillardière, paroisse de Plassac, le tout avecq leurs apartenances et dépendances et autres générallement quelzconques, et outre de la somme de cinq cents livres de meubles, ustanciles, desquelles choses sus données, ladite Baudouin jouyra dès le jour de la bénédiction nuptialle et luy en sera censé de nature de meubles, la somme de cinq cents livres, pour avecq ladite somme de cinq cents livres sera donnée faisant en tout la somme de mille livres estre de nature de meubles pour entrer en la communauté de la préparlée et le parsus sera censé de nature patrimonialle à elle et aux siens de son estocq, lignée et branchage, ce que néanmoins elle pourra rapporter ou précompter venant à partage avec ses frères et sœurs après le deceds de sondit père, desquelles choses ledit préparlé baillera bonne et valable quittance lors de la réception et le tout assignera par le contrat sur tous et chacuns ses biens présentz et advenir, ensemble tout ce qu'il recevra de ladite préparlée, soit par succession directe, collatéralle ou aultrement.

Digitized by Google

Et d'autant que Jeanne Vitet, aïeule maternelle de ladite Baudouin, luy a ci-devant fait certaine donation et accordé que les quatre livres de marais situéz en la prise de Burie, paroisse de Saint-Martin, baronnye de Soubyze, demeurent à icelle Baudouin, dont elle se contente pour tout l'effet, d'icelle donation et au cas qu'elle ne s'y vouleust tenir, ledit Baudouin, dès à présent comme dès lors, et dès lors comme dès à présent, fait don et donation à ses autres enfants en chacun d'eux de la même valeur que celle faite par ladite Vitet à ladite Baudouin.

S'associeront lesdits Meschinet et Baudouin préparlée, moitié par moitié en tous les meubles qu'ils ont deprésent et aux meubles, acquez qu'ils feront et acquéront pendant leur codemeurance ensemble. Se feront donation pour gain de nopces et au survivant d'eux la somme de six cents livres et en cas de dissolution de leur mariage pourra la préparlée renoncer à la société et communauté trois mois après, nonobstant la coutume de Saint-Jean d'Angély, à laquelle, pour ce regard seulement, sera dérogé par exprès et emportera, franc et quitte de toutes debtes, nonobstant qu'elle y fust obligée, tout ce qu'elle montrera avoir porté et conféré audit préparlé, avecq ses bagues, joyaux, vestemans et autres choses de son usage, ensemble ledit gain de noces et jusques à l'entier remboursement et payement du tout, jouir des biens dudit préparlé et en faire les fruits siens, sans que ladite jouissance luy puisse estre imputée sur le principal, en nourrissant et entretenant les enfans dudit mariage, si aucuns se trouvent.

Tous les articles transcrits ci-dessus ont esté accordés par devant nous, notaires soussignés, et en présence de leurs parents et amis, ce mai 1656, et en présence de Jean Babin, serviteur domestique dudit sieur de La Combe, et Estienne Babin, serviteur domestique dudit sieur Meschinet, greffier en chef du siège de Saint-Jean, y demeurant, lesdits Babin, témoins, ont déclaré ne savoir signer.

Baudouin, Meschinet, Jeanne Baudouin, Meschinet, Marguerite Rocquemadour, Meschinet, Meschinet, J. Baudouin, R. Baudouin, F. Baudouin, Bauldouyn, Jacques Bauldouyn, Boursiquot, Rocquemadour, J. Charrier, Rabillard, Tessereau, Tessereau, Baudouin, Mongrand, notaire à Taillebourg.

(Archives de la Charente-Inférieure. — Minutes de Mongrand).

*
* *

Digitized by Google

A Son Excellance Monsieur le governeur en chef de la nouvelle Engleterre.

Supplie humblement Pierre Baudouin, disant que les rigeurs qui se exercère en France contre les protestans, l'auroyent obligé d'en sortir avecq sa famille et ce seroyent réfugiés en le royaume d'Irlande, en la ville de Dublin, auquel lieu il auroit pleu à messieurs les receveurs des droits de Sa Majesté d'admettre le suppliant à un employ de garde des bureau, mais comme du despuis il y a heu changement d'officiers, il seroit demeuré sans employ, ce qui auroit esté cause que le suppliant et sa familles, quy sont au nombre de six personnes, se sont retirez dans ces territoire, dans la ville de Casco, en la comté de Mayne, et d'aultant qu'il y a plusieurs terres quy n'i sont point occupée et principallement celles quy sont située à la pointe du sus de Barbary Crike. Ce considéré, Monsieur, il plaize à Votre Excellance ordonner qu'il en soit déluiré au suppliant jusque au nombre de cent acre, aux fins que ce luy soit un moyen d'entretenir sa famille et il continuera à prier Dieu pour la santé et prospérité de Votre Excellance.

Pierre Baudouin.

Enregistré 2 d'aoust 1687.

L'original de cette lettre est en possession de l'hon. Robert C. Winthrop (Boston). Un fac-simile se trouve dans un volume de discours de M. Winthrop, intitulé : *Washington, Bowdoin and Franklin.*

Cette demande fut accueillie, mais la concession de terrains lui fut frauduleusement enlevée par l'arpenteur, et, dans l'automne suivant 1688, il fut obligé de demander réparation.

Sa lettre au gouverneur est conservée aux archives du Massachusetts, et, comme les autres écrits de réfugiés qui nous ont été conservés, elle dénote un homme intelligent et cultivé.

James Baudouin, fils de Pierre, s'éleva au premier rang parmi les négociants de Boston. Pendant plusieurs années, il fut membre du conseil de la colonie, et laissa la plus grande fortune qu'on eût jamais connue dans la province. Son fils, James devint président de l'assemblée constituante des Etats-Unis, en 1779, et à la fin de la guerre de l'indépendance, lieutenant-gouverneur, puis gouverneur du Massachusetts, il mérita une statue, à sa mort, à l'âge de 64 ans, le 6 novembre 1790. « Bowdoin Collège », dans le Maine, qui faisait alors partie du Massachusetts, reçut ce nom en l'honneur du gouverneur James Bowdoin.

Digitized by Google

Son fils unique, James, devint, en 1805, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis auprès de la cour de Madrid, et mourut sans postérité après avoir répandu ses libéralités sur le collège qui perpétuait le nom de sa famille *(The life and services of James Bowdoin...*, by Robert C. Winthrop, p. 82, 5 septembre 1849).

DE RICHEMOND.

III

SAINTES ANCIENNE

LES RUES

(*Suite*).

Quels ravages exercèrent sur Saintes les hordes wisigothes? La ville, à peine centenaire, a-t-elle de nouveau disparu?

On n'est pas plus d'accord sur le caractère de cette invasion que sur les précédentes. Les uns soutiennent que les gallo-romains n'opposèrent aucune résistance, « qu'il n'y avait ni invasion ni conquête, mais un mal qui ressemblait à celui que l'invasion et la conquête produisent ordinairement ». Les autres, s'appuyant sur le témoignage de contemporains, croient, au contraire, que, suivant une énergique expression d'Orientius, évêque d'Auch, vivant en 430 et 440, « toute la Gaule a brûlé sur un même bûcher ». L'auteur du poème sur la *Providence de Dieu* écrit que depuis dix ans la Gaule est « sous le glaive vandalique et gothique ». Il y a peut-être beaucoup de rhétorique et d'exagération dans ces cris de terreur.

M. Jullian (1) distingue pour Bordeaux deux phases : la première comprend un premier passage des Wisigoths en 407, leur impuissance à s'emparer de la ville protégée par ses remparts ; la seconde, l'entrée des Barbares, reçus en amis, dans Bordeaux en 414, et leurs excès. C'est à cette période qu'il rapporte par conséquent le texte de Paulin de Pella, un bordelais, petit-fils d'Ausone, témoin et victime des soldats d'Ataulf : « Ils nous traitèrent selon les lois de la guerre, dit-il, en peuple conquis, et, après avoir cruellement désolé la ville, ils la brûlèrent... » Malgré la sincérité dont Paulin semble faire preuve, il n'est pas ab-

---

(1) *Inscriptions*, t. II, p. 614.

Digitized by Google

solument certain que le mal ait eu autant d'ampleur qu'on pourrait l'imaginer, puisque quelques années plus tard, vers le milieu du Ve siècle, Bordeaux possède des écoles fréquentées ; à la campagne, les villas sont occupées et paraissent somptueuses (1).

Est-il téméraire de penser que les événements à Saintes ont dû ressembler à ceux de Bordeaux ? Si vraiment nos remparts ont empêché les nouveaux envahisseurs de s'emparer de la ville, à une première invasion, il n'est pas permis de croire qu'une douzaine d'années plus tard, les portes ne se soient ouvertes devant eux..., peut-être sans tristesse de la part de la population qui ne leur était pas foncièrement hostile, malgré la différence de religion. En effet, Honorius accorde par traité à Théodoric, en 419, la seconde Aquitaine, depuis Toulouse jusqu'à l'Océan. Angoulême, Saintes, Poitiers font partie de la concession.

Dès lors, commence pour notre pays une nouvelle vie.

Le nom de *Mediolanum* disparaît, s'il n'a déjà disparu, comme si on eût voulu effacer le souvenir romain (2), la cité s'appellera désormais *Santonis* (3), puis *Santenas*, *Sanctenas*... etc., et un court moment au XIIIe siècle, du mot plutôt littéraire, singulier à coup sûr, énigmatique d'ailleurs, d'*Elleposelle* (4), enfin *Xaintes*, *Xantes*.

On ne possède aucune notion sur le séjour des Wisigoths en Saintonge, ni aucun élément d'appréciation sur la question de savoir dans quelle mesure ils se sont mêlés à la population antérieure. Les Francs, venus un siècle plus tard (507), ont laissé des traces plus apparentes : leurs cimetières d'Herpes, de Biron,

---

(1) Jullian, *ibid.*, p. 617.

(2) Le nom est gaulois cependant. Les colonies seules conservent leurs noms. Cf. sur ce sujet abbé Belley, *De l'ordre politique des Gaules qui a occasionné le changement de nom de plusieurs villes.* (*Mémoires de l'acad. des I. et B. L.*, t. XIX, p. 495. — *Revue archéo.*, XXXVI, p. 244. *De l'association sur un sou mérovingien du nom Gallo romain et du nom plus récent.*

(3) Tacite emploie ce mot et non pas *Mediolanum*. Légendes mérovingiennes : SANTONIS, SANCTONAS, SANCTONIS.

Il est assez curieux que le nom de Mediolanum n'est pas oublié complètement au VIIIe ou IXe siècle. L'auteur de la *Cosmographie Ravennate* le connaît.

Sur les différentes formes du nom dans les itinéraires SANCORUM, SANCTORUM, Cf. Desjardins, *Géographie hist., de la Gaule.*

(4) *Pseudo-Turpin*, édit. Th. Auracher, p. 19.—*Tote histoire de France*, édit. F. W. Bourdillon, p. 22, 23.

Digitized by Google

de Cognac, de Neuvic (1) sont des témoins d'une agglomération populeuse assez considérable et prolongée ; — encore ces nécropoles ne datent-elles que du VIIe ou de la fin du VIe siècle. Quelques tombes éparses, à Chadenac, Chérac, Ebéon, Guimps, Clion, indiquent d'autres points de séjour. A Saintes, le document le plus ancien de cette période, c'est la tombe d'Oronce provenant du cimetière de Saint-Saloine (2).

Il n'est pas douteux qu'à partir du Ve siècle, à Saintes comme ailleurs, les évêques ne deviennent les véritables maîtres de la ville épiscopale et y exercent un rôle prépondérant au milieu du désarroi général. La popnlation se groupe autour d'eux. Ils héritent du titre de protecteur ; la légende raconte que Saintes fut sauvée d'une incursion des Saxons « venus sur de nombreux navires » par les prières de saint Vivien et une vision qui effraya les Barbares. Le pouvoir de l'église régit le spirituel et le temporel tout à la fois. « L'évêque ne restait étranger à aucun des intérêts matériels de la cité. Avec les revenus de l'Eglise il fait exécuter les travaux publics, réparant les murailles, édifiant et restaurant les édifices... » (3) Lui seul jouit, en ce temps troublé, de l'autorité nécessaire, tenant en échec celles des comtes. Il est bien le maître souverain, respecté et écouté. Cette toute puissance se manifeste tout d'abord par des constructions d'églises. Les évêques, conformément à une habitude contractée dès le siècle précédent, s'emparent d'édifices romains ruinés et les transforment en lieux de prières. Saint-Saloine serait une de celle-ci que je n'en serais nullement surpris ; on le croyait autrefois (4). Bientôt ils ne se contentent plus d'un simple aménagement, ils bâtissent. L. Audiat est tombé dans une grave erreur en avançant qu'au IIIe siècle une église sous le vocable de Saint-Pierre devait avoir été érigée sur l'emplacement de la cathédrale actuelle (5). Le premier Saint-Pierre

---

(1) Cf. *Recueil de la Commission des Arts et mon. de la Ch. Inf.*. I, p. 426, 484. — L. Audiat, *Epigraphie*. — Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares*. — Delamain, *Le cimetière d'Herpès*.

(2) *Recueil*, V, p. 165. — *Bulletin*, II, p. 185. — *Bull. mon.*, 1881, p. 287. — *Répertoire des travaux hist.*, 1882, p. 903.

(3) Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 120 ; Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 1, p. 222.

(4) Lacurie, *Monographie*, p. 130 et 154.

(5) *Congrès des Sociétés savantes*, 1891. — *Bull. archéo. du Comité*, 1891, p. XXII. — *Bulletin*, XI, p. 236.

Digitized by Google

dont il soit fait mention avec quelque apparence de certitude est celui de Saint-Vivien au Ve siècle (1). Mais je ne pense pas qu'il ait été bâti au faubourg Saint-Vivien comme on l'a supposé. Si l'évêque a voulu en faire sa cathédrale il l'a certainement construit au milieu de la ville, suivant l'usage constant de l'époque. Le premier titre de cette église est Saint-Pierre le Puellier. J'attache une certaine importance à cette observation parce qu'à Tours et à Orléans deux sanctuaires fondés au IVe et au VIe siècle ont précisément reçu le même vocable (2). Arles, en 519, a son Saint-Pierre ; Vienne, une abbaye de Saint-Pierre comptant six cents religieux (3) au VIe siècle, ce qui n'empêche Charlemagne de passer pour son fondateur, comme à Saintes.

Grégoire de Tours parle d'une basilique dédiée à Saint-Martin (4), au sujet de laquelle Saint-Pallais lui écrit. On ne sait dans quel quartier la placer (5). Elle ne parait pas être un mythe, car l'auteur de *Tote l'histoire* la cite, ou du moins cite un *Saint-Martin dau Brac* (6), entre Saint-Vivien et Saint-Agnan parmi les églises *de Saintes*, dont les trésors et reliques échappèrent aux Normands. On sait que cette chronique dite Saintongeaise date du XIIIe siècle. Un document de même époque et de même genre énumère d'autres églises qui n'ont pas laissé de souvenirs ailleurs. Je n'en parle que par acquit de conscience. Ainsi nous aurions un Saint-Sixte près de Saint-Eutrope (7),

---

(1) Pour la discussion sur *Les églises antérieures à l'an mille*, voyez sous ce titre, un article de M. Musset dans *Mem. de la Société des antiq. de l'Ouest*, 1884, p. 168. — Louis Audiat, *Saint-Pierre*. — Grasilier, *Recueil*, I et II. — Briand, *Histoire de l'église Santone*, I. — Massiou, *Histoire*, I, p. 326 et s.

(2) *Mém. de la Soc. archéo. de l'Orléanais*, p. 20.

(3) *Bulletin archéo.*, 1893, p. 11.

(4) *Livre des Miracles*, IV, ch. VIII. Il parle aussi d'un oratoire (liv. III, ch. LI), consacré par des reliques du même saint, bâti par la mère de Cardegésile, surnommé Gyson, citoyen de Saintes.

(5) Peut-être à Saint-Pallais, et dans ce sens, Laferrière, *Art en Saintonge*, Musset, *loco citato*, p. 177.

(6) J'adopte pleinement l'opinion de M. Bourdillon, éditeur de *Tote l'histoire*, p. 39. Il s'agit bien d'une église de Saintes et non pas de Médoc. Il est possible que *dau Brac* soit une erreur de copiste, mais la place où se trouve cette église ne laisse aucun doute sur sa qualité de Saintaise. On pourrait la chercher sur la hauteur du château, puisque Saint-Agnan est à la Porte Évêque et qu'elle se trouve *entre* cette église et Saint-Vivien : Saint-Froult ou Notre-Dame ?

(7) *Pseudo-Turpin*, édit. Auracher, p. 27.

Digitized by Google

servant de tombeau à Aurélien de Rome, une abbaye de Saint-Udusoire de vingt chanoines (1), absolument impossible à identifier, un Saint-Léofaire, un Saint-Trojan où se produisirent plusieurs miracles « quant *li reis* de Tolose (2) tenait la cité de Xainctes. » L'église Saint-Etienne, entreprise par saint Pallais et saint Léonce, se serait élevée à Saint-Eutrope, et reçut le nom de l'apôtre des Santones. Le poète Fortunat en a chanté la splendeur : elle devait être un type remarquable de l'architecture mérovingienne, toute lambrissée, ornée de marqueterie et de peintures à personnages.

« Léonce de Bordeaux terminait, vers le même temps. l'église de Saint-Vivien commencée par Eusébius, continuée par Emerius, et où se dressait la tombe de Saint-Vivien, couverte d'or et d'argent (3). » Quant à Notre-Dame-la-Rotonde on verra ce que j'en dis au mot *Abbaye*. Notre-Dame-du-Château me paraît être une dépendance du château et remonter au moyen âge. Saint-Frion, Saint-Froult, est une petite église fort ancienne, mais à laquelle il est impossible d'assigner une date approximative (4).

Nous ne savons rien naturellement des Saintais à cette époque reculée. La ville subit des fortunes diverses, les conséquences des fluctuations politiques, des différents événements militaires qui se déroulaient en Saintonge, c'est incontestable, mais, au point de vue topographique, nous ignorons absolument les modifications que les comtes mérovingiens, les ducs d'Aquitaine, les comtes de Poitou ont pu apporter.

Au surplus, le grand maître de la ville, le principal propriétaire, pourrai-je dire, n'était ni le comte ni le roi. L'évêque détient la seigneurie des trois quarts de la cité, sort du périmètre des murailles, partage avec l'abbesse, avec le prieur de Saint-Vivien, étend son domaine tout autour de la cité, en un mot. A l'intérieur de l'enceinte, on reconnaît les limites de sa direc-

---

(1) *Pseudo-Turpin*, p. 26. Il est dit que l'empereur *commanda* de faire une abbaye en l'honneur de Saint-Udusoire.

(2) *Ibidem*, p. 22. Je ne tiens pas compte d'un Saint-Sauveur (p. 24), parce que cette chapelle, *bâtie par Saint-Eutrope* et recevant son corps après son martyre, appartient à la légende racontée dans cette même page.

(3) Musset, *loco citato*, p. 172.

(4) D'après *Tote l'histoire*, p. 82, écho probable d'une vieille tradition, les Normands ne firent aucun mal aux églises de Saintes. Ils n'entrèrent même pas à Saint-Pierre. Ils détruisirent au contraire Saint-Jean d'Angély, p. 88.

Digitized by Google

tité au devoir payé par chaque immeuble (1). Toute maison grevée d'une quantité quelconque de « fourche en pré » relève de l'évêché, tandis que tout héritage chargé d'un droit d'anguillage tient du roi (2). Le droit de « fourche en pré » se paie même au dehors. Un acte de 1693, trop long pour être transcrit en entier à cette place, après avoir énuméré les réserves qui dépendent encore du domaine royal, se termine par cette phrase : « Le restant de ce qui est enclos entre les murs de ladite ville et qui en compose la plus grande partie, est de notoriété dépendant du fief et jurisdiction dudit seigneur évesque, duquel relèvent de plus les arrière-fiefs de l'Homme, de Brassaud et autres dont on lui fait l'hommage et redevance » (3). Il a droit de haute, moyenne et basse justice.

La commune ne possèdera rien pendant très longtemps, si ce n'est de lourdes charges, notamment celle de l'entretien des remparts ; la maison commune relève du roi (4) ; elle percevra de maigres revenus provenant de la prairie de la Pallud, d'un droit sur le vin que François Ier lui allouera, puis de location de tours des remparts, de quelques droits d'octroi temporaire (5) jusqu'au jour où une taxe perpétuelle sera établie sur certains objets de consommation, enfin de l'arrentement de terrains autour de la Porte Saint-Louis.

Il nous suffira donc d'énumérer les droits du roi pour être renseignés sur ceux de l'évêque, négligeant la très minime seigneurie du chapitre, du bas chœur et d'autres plus minimes encore qui seront énumérées en temps et lieu.

---

(1) Voici à titre d'indication, d'après un arrêt du Conseil d'Etat de 1745 (archives nat. E 2237), la répartition des maisons de la ville et des faubourgs entre les différentes seigneuries.

Sur les 901 maisons composant la ville et les faubourgs, le roi en a 104 ; l'évêque, 283 ; le chapitre, 28 ; le doyen, 8 ; le prieur de Saint-Vivien, 143 ; le prieur de Saint-Macou, 54 ; le prieur de Saint-Eutrope, 197 ; le prieur des Arènes, 4 ; l'abbaye, 80.

(2) Voir rue de l'*Anguille*.

(3) Voir *Fiefs*.

(4) *Documents*, p. 193.

(5) Louis XI accorde en 1476, pendant dix ans, la faculté de prendre, lever et percevoir sur toutes denrées et marchandises qui entreront et passeront par la ville, sous les ponts et par la rivière, à une lieue autour, tant par eau que par terre. Massiou, *Histoire*, III, p. 263.

Une délibération du 10 avril 1575 (*Documents*, p. 266) laisse entendre qu'aux différentes portes on percevait un droit. Les gagiers en reçoivent le profit à condition de les ouvrir et fermer.

Digitized by Google

Quant à l'abbaye, elle possède une portion seulement du faubourg Saint-Pallais, l'Evêque en a plus qu'elle. Encore se décharge-t-elle de sa haute justice en 1745 pour s'exonérer de certaines obligations. Les prieurs de Saint-Macou, Saint-Eutrope, Saint-Vivien sont à peu près seuls maîtres autour d'eux.

Le domaine royal, fort réduit en dernier lieu par suite d'aliénations, de dons et d'inféodation, était à l'origine fort étendu. Ainsi les moulins de Lucérat appartenaient au roi au milieu du XIIe siècle. En 1143, ils furent donnés au prieur de Saint-Eutrope (1).

M. Marchegay a publié un mémoire de Pierre de Tarzac (2) (fin du XIIIe siècle) qui donne une statistique complète des droits royaux. Je les résume ici :

Le château est au roi sans parsonnier.

Le roi a droit de mesurage, et les mesures de blé sont marquées de la marque du roi.

« La coüe et les ales de Saynctes où l'on vent des dras et la char et le payn sont du domayne le roy. »

Les autres articles ont rapport au ressort de justice et aux droits des officiers royaux (3).

Un titre de 1455 publié dans nos *Archives* (4) énumère d'autres redevances telles que ;

La prévoté affermée 150 livres.

Le bailliage du pont 9 livres.

Le fuernage du pont 8 livres, 10 sous.

La coutume et péage de l'eau de dessous ledit pont 70 sous.

Le minage de Saintes 22 livres.

Le poids du roi 50 sous.

Le scel de la sénéchaussée de Saintonge au siège de Saintes, 51 livres.

L'écriture de la sénéchaussée 30 livres.

L'écriture de la prévosté (5) 70 livres.

---

(1) *Archives*, II, p. 269.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, (1867), p. 496.

(3) En voici un : les gens du roy chacent et prenent des conils quand ils veulent en la guarena (de La Gorz).

(4) *Archives*, t. VIII, p. 410.

(5) Voir dans Boutaric, *Saint Louis*, p. 253, un bail de la prévôté en 1245.

Digitized by Google

L'écriture du bailliage 5 sols.

D'après un manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle (670) le roi perçoit le cens sur 150 maisons, le droit sur la poissonnerie, la geôle, lods et ventes, coutumes du pont, la pêche, etc.

Ces trois documents ne citent pas le droit d'anguillage dû par certaines maisons. Nous en parlerons longuement à propos de la rue de l'Anguille.

Sur le pont il possédait des moulins, un treuil au bout du pont.

Les murailles, la citadelle, dépendaient naturellement du domaine royal. L'évêque cependant possédait une porte — une des importantes — et une portion du rempart (voir *Porte-Evêque*). C'est à mon avis, l'attestation de la très haute antiquité du domaine épiscopal. Ce coin de fortifications entre les mains des évêques doit remonter aux premiers siècles de leur puissance à Saintes.

Je ne prolongerai pas davantage cette longue mais nécessaire préface à l'étude de nos rues. Après avoir jeté un coup d'œil d'ensemble sur les obscures origines de notre ville, il est temps de passer au détail et de parcourir ses rues en feuilletant les notes que j'ai pu recueillir. Je répète ici ce que j'ai déjà dit : je me défends d'avoir essayé de donner une monographie *complète* de chacune de nos voies. Je me suis plutôt proposé de grouper des documents encore inédits, des notes à consulter, surtout à compléter, tout en utilisant certains renseignements imprimés dans notre *Bulletin-Revue*, le *Recueil de la Commission* et ailleurs où il sera facile de les prendre.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance aux personnes bienveillantes, notamment à MM. Drillon et Eschassériaux, qui ont bien voulu me permettre de profiter de leur excellente mémoire des choses contemporaines. Si quelques traits curieux, quelques anecdotes viennent rompre de temps en temps l'aridité des descriptions topographiques, c'est à eux que nous le devrons. Je n'ai été que le sténographe.

*
* *

Abattoir. — Il occupe les bâtiments de l'ancienne faïencerie de Crouzat.

Abbaye. — Cf. Aveu de Jeanne de Villars dans *Recueil*, tome III, et *Archives*, tome IV, p. 476. Grazilier, *Cartulaires*.

Digitized by Google

Hôpital des pélerins, « lequel a esté bruslé lors de l'incendie généralle du dit faubourg causée par la mallice des ennemis de sa majesté... ». 27 septembre 1655, *(Minutes de Cassoulet).* Sur cet incendie. Cf. A. Briand, *Histoire*, II, p. 382. L'abbaye donna asile à beaucoup de sinistrés. Les minutes de Cassoulet confirment ce fait.

Justices. Cf. *Recueil*, tome III, aveu. *Archives*, *loco citato.*

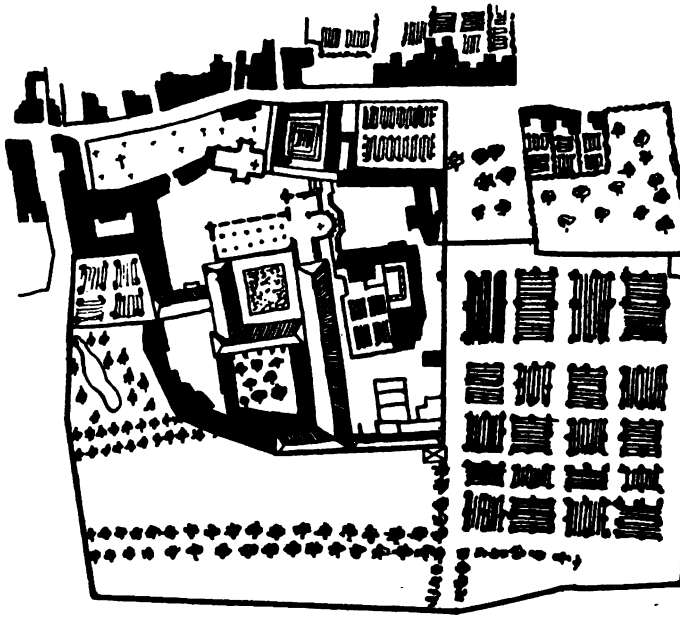

Plan de l'Abbaye en 1695, d'après Masse.

Une partie de l'abbaye sert de prison pendant les premières années de la Révolution. Dans le pensionnat neuf, on logea une cinquantaine de prêtres déportés, en attendant le bateau qui devait les emmener à Rochefort (*Procès-verbal des séances du conseil général*, an II, p. 81).

En 1837 (Cf. *Résumé des délibérations du conseil général*, p. 60), on demande la construction d'une caserne de cavalerie « comme condition principale et le prix unique de la cession des vastes bâtiments de l'abbaye, faite à l'administration de la guerre

Digitized by Google

par la ville de Saintes ». Le 5 avril, le ministre de la guerre écrit qu'il enverra un bataillon d'infanterie de Rochefort pendant la canicule.

Notre-Dame de la Rotonde.

Dom Estiennot en parle comme l'ayant vue vers 1675, entre Saint-Pallais et l'église de l'abbaye, « quam primam Parthenonis ecclesiam esse tradunt » (1). Cependant ! — indice grave ! — Masse ne marque rien d'approchant d'une rotonde sur son plan de 1695.

Il existe en France un certain nombre d'églises rondes (2), ou plutôt octogonales que l'on appelle rotondes, à Simiane (Basses-Alpes), Montmorillon (Vienne), Sarlat (Dordogne), Riez. Plus près de nous, Saint-Michel près Angoulême. La rotonde de Ravenne (tombeau de Théodoric), Notre-Dame de la Rotonde à Rome (Panthéon), sont célèbres. Saintes a-t-il eu sa rotonde, tombeau, chapelle funéraire ou baptistère ? M. Musset (3) ne repousse pas l'idée d'un *sacellum*, construit par Léonce. Je n'en crois rien. Jusqu'au XVIIe siècle, on ne voit pas la moindre trace de chapelle, puis, tout à coup, apparaît une Notre-Dame de la Rotonde à l'abbaye. Que dom Estiennot ait *vu* une construction, c'est possible, elle devait être récente. En tout cas, elle me paraît placée sous le vocable de Notre-Dame de la Rotonde de Rome. On en trouve jusqu'en la modeste église de Saint-Symphorien. En 1613, le 20 décembre, Jacques Mauchen, clerc tonsuré, donne procuration de prendre possession de la chapelle de Notre-Dame *La Rotonde en l'église Saint-Symphorien de Broue (Minutes de Bertauld).*

Il a existé à Dijon une église appelée la Rotonde, à côté de Saint-Benigne, dont l'ouvrage de dom Planchet peut donner une idée approximative. Elle aurait été fondée au VIe siècle. Mais les chapiteaux existant dans une salle voûtée indiquent une époque beaucoup plus rapprochée, le XIe et même le XIIe siècle.

Cf. *Congrès archéologique*, XIX, sess., p. 30, 44.

A Evreux, dans un faubourg, une Notre-Dame de La Ronde

---

(1) Cf. Laferrière, *Art en Saintonge*, *Bull. de la société des archives*, XI, p. 392.

(2) Cf. *Annuaire de l'archéologue français*, par A. Saint-Paul, 1878. A. de Dion, *Les Eglises rondes*. Enlart, *Manuel d'archéologie*.

(3) *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, 1884, p. 176.

Digitized by Google

ou La Ronde, détruite après la Révolution, aurait succédé à un temple de Diane. Toutefois, on ne sait pas où était situé ce temple, encore moins si la Notre-Dame que mentionnent les actes de saint Taurin est la même que Notre-Dame La Ronde.

Il n'est guère probable qu'à Saintes un édifice de ce genre ait

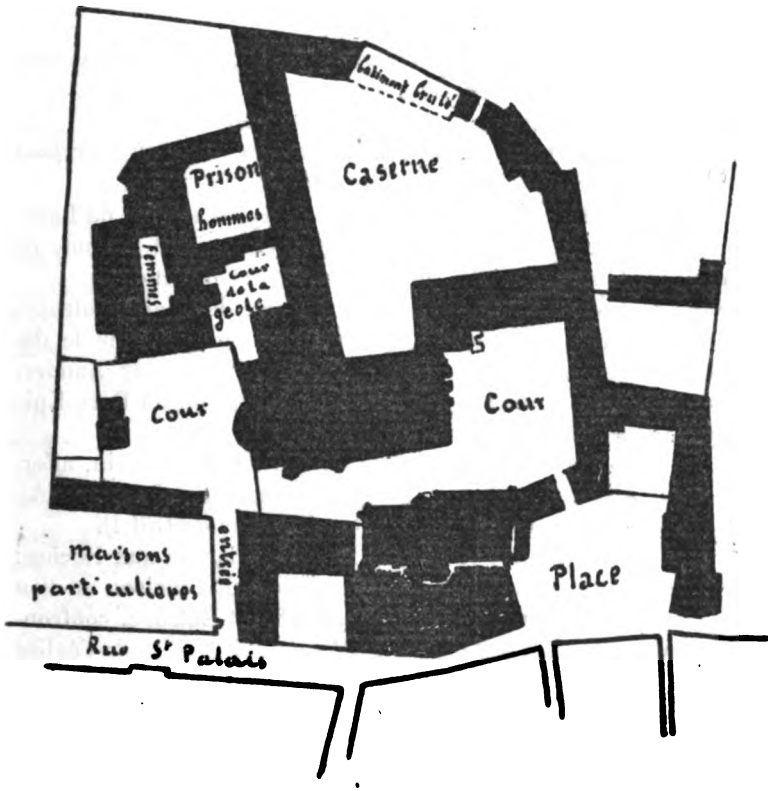

L'Abbaye et la Prison d'après un plan de 1825, appartenant a la mairie de Saintes.

existé, sans laisser un souvenir au moins dans le Cartulaire ou les minutes.

Abreuvoir (rue de l'). — Le plan de Lacurie indique un *quai de l'abreuvoir*, mais non la rue : du reste, cette voie qui fait communiquer le *quai de la République* avec la *rue aux Halles* n'a pas de nom.

Digitized by Google

Adieu (rue de l'). — Un acte de 1649 la mentionne.

1687, 3 juin. — Marie Roy, veuve de Josué Raboteau, vend à Toussaint Brung, maître tisseran, une maison située au faubourg Saint-Palais, ruette de l'Adieu, tenue à rente de la seigneurie de Beaupuy.

Comme on trouve aussi la rue de l'Adieu dans la seigneurie de l'abbaye, il est probable qu'elle était moitié dans l'une, moitié dans l'autre.

André Chassériaud (rue), ouverte en 1893 ; prolonge l'Avenue des Tilleuls ou Avenue de la gare.

Aiguière (rue Porte). — Voir Porte Aiguière.

Aire Saint-Vivien (Rue de l'). — *Rue des Aires* ou *carrefour Saint-Vivien* (1852).

Aires (Rue des), à Saint-Eutrope. — D'après le plan de Lacurie, elle commence à la petite place (aire) et rejoint la route de Marennes. Les minutes lui donnent une autre direction.

Sur l'aire se trouvaient les fours banaux de Saint-Eutrope, « la gran rue entre deux, et y tenant d'ung bout par le devant, d'autre par derrière aux mothes de Balthazar Xandre, d'ung costé aux masuraux et jardrin de la maison du Porc Epic (1598, 9 décembre) (*Archives*, II, p. 339).

1667, 20 mars. — Claude Latache, pair, échevin, afferme à Jean Boucher, gabarrier, une maison située aux Aires du faubourg Saint-Eutrope *(Minutes de Gillet)*.

1700, 9 mai. — François Pacaud, charron aux Roches, afferme à Jean Rocheteau, jardinier, une maison au lieu appelé Les Aires, proche l'église Saint-Eutrope, confrontant d'un bout « à la rue des Ayres qui dessent de l'église à la grand'font » *(Minutes de Prouteau)*.

Allard (Canton d'). — Du canton d'Allard on descend aux Monards (1644) (*Archives*, t. II, p. 359).

« Grand ruhe qui dessend du canton d'Allard aux Mounard » (1643, 10 février, *Archives de Saint-Pierre*, cote T).

Anguille (Rue de l'). — La nomenclature des noms sur le plan de Lacurie ne porte pas celui-ci, qui était usité certainement à l'époque où ce plan fut dressé, puisqu'il est gravé dans une pierre, au coin de la rue de l'Abreuvoir. Or, cette gravure est de même époque que d'autres, c'est-à-dire du XIXe siècle.

D'où vient ce nom ? Cf., une réponse de M. de La Morinerie dans *Bulletin*, VIII, p. 285, de M. d'Aussy, *ibidem*, p. 380.

D'une corruption du mot anguillage, je crois. La *rue Anguil-*

Digitized by Google

lère, rue de l'anguillage existait ; on n'en connaît pas au juste la place, mais, étant donné qu'elle était dans le fonds du roi, on peut presque affirmer que la rue de l'anguillage ne fait qu'un avec la rue de l'anguille (1).

Le droit d'anguillage était payé par toutes les maisons bâties à côté des remparts, formant un fief, le fief de l'anguillage, limitrophe de la Charente. Il est spécial au fonds du roi, mais il s'applique ailleurs qu'aux maisons voisines de la rivière.

L'origine du mot est dans le droit de la pêche de l'anguille. Je cite plus bas, un passage de minutes, où cette étymologie est expressément indiquée. La corporation des pêcheurs comptait environ vingt membres au XVIIIe siècle, tant de Saintes que du Port d'Envau et du Port Berteau (2).

Maison de M. de La Lande-Michel, située en la paroisse Saint-Maur, proche la porte Saint-Louis, allant de cette porte sur l'éperon des fortifications à gauche joignant d'un côté la maison de M. Bibard de La Touche, et de l'autre celle de M. de Saint-Bris.

Le derrière de la dite maison était chargé d'une rente seconde envers l'Hôtel de Ville et l'était, en outre, d'une redevance de 4 deniers par an pour enguillage *(sic)*. Ces rentes avaient été concédées par les rois de France à l'Hôtel de Ville sur les maisons et autres domaines proches la porte Saint-Louis jusqu'à la rue Saint-Maur. Les droits honorifiques appartenaient à l'évêque, suivant transaction de l'année 1640.

Cette maison, dont note est ci-dessus (documents de 1673 et années suivantes), appartenait auparavant aux *Roy-Raboteau. (Note communiquée par M. le baron de La Morinerie* en partie dans *Bulletin* VIII, p. 286).

Dans une minute de Maréchal, datée du 20 septembre 1693, on lit :

> « ..... Partie de la ville vulgairement appellé *L'Anguillade*, confrontant despuis le coy contigu à l'église des Récollets jusques à la maison à présent tenue par les héritiers [ ] Gillet, sergent royal, qui fait le coin de la rue et [ ], despuis la dite maison ensuivant la dite rue

(1) D'après une minute de 1749 : rue qui descend de celle des Récollets au port Anguillé.

(2) Bibliothèque de La Rochelle, mss. 670.

Digitized by Google

jusques à la [ ] porte du pont de la dite ville, laissant ledit fief de sa majesté sur main dextre jusques aux murailles de la dite ville, et celuy du seigneur evesque à main gauche, et tournant ensuite de la dite porte du pont du costé de la grand rue va jusques à la maison des hoirs de Me André Moyne, vivant conseiller en l'eslection du dit Saintes, laissant à la mesme main dextre le fief de sa majesté jusques aux murailles de ladite ville, et à main gauche celuy du dit seigneur evesque (l'étendue duquel fief de Languillade comprise en sus dites confrontations estoit autrefois tenue par des pescheurs, lesquels faisoient une redevance à sa majesté pour avoir permission de pescher (1) à la rivière de Charente.....)

1754, 25 février. — Jean Delataste, avocat, achète une maison, rue de l'Anguillage, dans le fonds du roi, paroisse Saint-Michel (*Minutes de Senné*).

Anguiller (port). — Masse n'indique pas ce port, mais on trouve souvent son nom dans les actes ; c'est le même que le *Petit port*. Même origine que rue de l'Anguille.

1413, 30 septembre. — Universis..... Guillelmus Petit, presbiter, custos sigilli regii supra pontem Xanctonensem pro... rege Francie... noveritis quod... ipse præpositus (Guillaume Milher, prévôt du bas-chœur de Saint-Pierre) fecerat dici et proclamari, par tres dies dominicos continuos et sequentes in ecclesia beati Michaelis Xanctonensis, dum populus ibidem conveniat ad divina audienda, ut moris est, ut si qui essent qui dicerent, affererent aut proponerent se habere aliquod jus, actiones, obligationes, nomine vel titulo quolicumque in quadam domo cum quodam appendicio, seu platea appendicii deserti et uno viridario sito retro dictam domum sitam in villa Xanctonis, tenen-

---

(1) Le pont était encombré de moulins et de pêcheries. (Cf. ma monographie, du *Vieux pont* dans le *Recueil*, t. XV).

Le duc Othon de Brunswick, duc d'Aquitaine, confirme en 1189 à l'abbaye de Sablonceau .... annuam levatam anguillarum in fluvio Carantone a civitate Xanctonica ad castrum Merpins, sicut burgenses Xanctonenses, de consuetudine, ibant ab submonitionem comitis cum navibus suis ad levatam ipsus faciendam, similiter faciant ad submonitionem fratrum de Sabloncellis.

Gallia, t. II, p. 477. Massiou, *Histoire*, II, p. 110. Cf. dans *Archives*, t. XXII, p. 299, un petit anguillage et pêcherie des anguilles du prieur de Saint-Georges d'Oléron en 1483.

Digitized by Google

tem ex uno latere domui quam tenet de presenti Helias Moyne et ex alio latere cuidam parve platee que dicitur dictis clericis chori pertinere, quam accepit de novo a dictis clericis Guillelmus Bernardi, et a parte posteriori a muris dicte ville Xanctonis et a parte anteriori rue publice par quam itur de domo dicti Guillelmi Bernardi versus portum Anguillerii ville Xanctonis, vel qui vellent dare aut promittere dicto preposito..... pretium viginti solidos rendales... Ferme accordée à Jean Amyot, clerc, en présence de frère Arnaud Rousselle, prêtre de l'ordre des Frères mineurs (*Archives de Saint-Pierre*, cote EE).

1426, 27 avril. — Arnaud Moux, garde du scel pour le roi de France. Arrentement par Pierre Burea (dans le même acte Burel, Bureau), prêtre, procureur des clercs du chœur de Saint-Pierre, à Jean Boiteau, sergent du roi, de deux maisons, situées à Saintes : « l'une en laquelle demeure à présent Guillaume Colet, avec une petite alée par darrière, tenant aux murs de la ville de Xaintes, laquelle maison tient par davant à la ruhe publique qui vient du port Anguiler à la maison de Norete de Lisleau, d'un des coustés à la maison de ladite Norete, une petite vanele entre deux, et de l'austre cousté à la maison en quoy soloit demeurer Guilhemin Bernard, un coix de la ville entre deux.....; et l'autre maison et un four par dedans à cuire pain en laquelle demeure à présent Colas Grossin, assise en la paroisse de Saint-Pierre, en la rue par laquelle l'on destend de la maison de Regnaud de Losme à la maison desdict clercs en laquelle soloit demeurer ledit Guilhemin Bernard..... et du bout davant à la maison de Penin Regnaut, le bouchier, ruhe publique entre deux et du bout darrière à un moulin à taner bois, et d'un cousté à la maison que fut de messire Guillaume Charbonnel... » Jean Gailhon, prêtre, notaire (*Archives de Saint-Pierre*, cote GG).

1427 ou 1432, 21 février. — Pierre Gailhon, garde du scel roial, establi aux contraiz sur le pont de Xainctes, pour le roy de France... pardevant Jehan Milhier, prestre, notaire et juré de la court dudict scel..... a esté présent et personnellement establie Aynor de Lislea, *alias* la Limouzine, demeurant à Xainctes, laquelle de son bon gré.... à cogneu et confessé et par ces présentes cognoist

Digitized by Google

et confesse devoir bien léalment à messire Jehan Gailhon, prestre, en non et comme procureur de l'université des clers du cuer de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Xainctes, et ou non desdicz clers, la somme de LXVIII sous, monnoie courante, pour cause et raison de certains arrérages de rente par elle dehus audiz clers de six années derrière passées finies et complies en la prochaine feste Saint Jehan-Baptiste prochainement venant. C'est assavoir à messire Robert Breuil, prestre, de un an, à messire Merigon Moyne, de deux ans, à messire Helies Faure, prestre, à présent presvost desdiz clers, de trois ans, c'est assavoir à cause de une roche assise en la ville de Xaintes, soubz les roches de Saint-Frion, tenant d'un cousté à la maison et roche que tient à présent Nolet Coteaux (1), d'autre cousté à la maison que tient à présent Jehan Cailhier, et du bout d'avant à la rhue qui vient de La Porte à l'évesque et vait vers les Jacopins, diz sols de rente, chascun an, et à cause de deux appentiz assis au puis des Limousins et un petit vergier par darrière que soloit tenir Maron de Brives, assiz aussi en ladite paroisse, tenant d'un cousté et d'un bout à la ruhe par laquelle l'on vait de la place de Saint-Pierre au puis desdiz Limousins et de qui au port Anguilhier et d'autre bout et cousté ès port au maisons et vergiers que tient à présent ladite Aynor de Lislea, à III *sols* de rente chascun an..... Présens messire Dominique (?) Dalbaye et Raymond Ardhilon, prestres, chanoines de Xainctes, le XXIe jour du mois de février l'an IIII^c^, XXVII ou XXXII. JEHAN MILHER.
(*Archives de Saint-Pierre*, cote AA).

1553, 2 août. — Déclaration au maire d'une rente établie sur une maison « tenant d'ung bout à la ruhe par laquelle l'on va de la ruhe Anguillière à l'église Sainct-Pierre, d'autre bout aux murailles de la ville, du costé de la rivière, d'ung cousté *(sic)* à la maison de Ollivier Fougerou, et d'autre à la maison de Jehanne Hermand. (*Archives de Saint-Pierre*, cote E).

ARCHE GAILLARD (*rue de l'*). — Son nom lui vient de l'arcade bâtie sur la rue par un membre de la famille Gaillard.

ARCS (ruelle des), *des Ars*. — Petite rue qui se faufile entre les

(1) Peut-être Cotureaux à cause d'une abréviation sur *t*.

Digitized by Google

maisons et les jardins ; prend à la rue de la Bertonnière, est arrêtée par le remblai du cours Reverseaux, puis continue de l'autre côté.

Arènes (*rue des*). — Le mot est impropre, mais consacré par l'usage. Il faut dire amphithéâtre.

Elle descend de l'église Saint-Eutrope vers la maison dite du Coteau *(voir ce mot)*. C'est le nom actuel ; j'ignore si, autrefois, ce chemin reçut une dénomination. Il y a apparence que non, la voie donnant accès aux arènes, la plus fréquentée, partait de la Bertonnière, du canton de la Croix-Blanche (1553, *Archives*, t. II, p. 325), et s'appelait la rue des Arcs. Malgré son exiguité, on peut admettre que c'est un reste de chemin romain venant du pont. Il n'est pas admissible que les Santons du suburbium et de la campagne aient été obligés de remonter en ville pour venir assister aux fêtes de l'amphithéâtre. Ils devaient, au moins, prendre une voie qui, probablement, suivait la Grand-Rue, la rue Alsace-Lorraine, la rue Saint-Maur et la Bertonnière.

Jusqu'au XVIIIe siècle, l'amphithéâtre n'est jamais dénommé autrement que les arcs, et même au XVIe siècle, le *Palais de Gallian*.

Ce dernier nom mérite d'être expliqué.

Notre amphithéâtre, *vulgo* les arènes, partage avec Bordeaux et Poitiers, le nom de Palais Gallien. A Poitiers, on disait tantôt *Château Sarrazin*, tantôt *Palais Gallien*.

Au Mas d'Agenais, existe la *Porte Galliane* et une fontaine de même nom (1). Sur la rive gauche de la Garonne, *lou Camin* (2) *Gallian*.

Il n'est pas facile de remonter jusqu'à l'origine et la raison de cette désignation, retrouvée en Espagne, qui, prise à la lettre, tendrait à attribuer la construction de ces ouvrages à l'empereur Gallien. En réalité, cet empereur n'y est pour rien (3). Il y a, au contraire, apparence que la littérature du XIIe siècle a seule fourni la dénomination. Le peuple, voire la société lettrée médiévale, a transporté du domaine de la légende racontée par la troupe errante des jongleurs, dans le domaine du réel un nom d'héroïne. Les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ont peut-être bien contribué à répandre cette fausse attribution,

(1) *Bull. archéo. du Comité*, 1897, p. 84.

(2) Léo Drouyn, *Guyenne militaire*.

(3) A Bourges, la porte Gordoine ou Gourdaine n'a aucun rapport avec l'empereur Gordien.

Digitized by Google

de même qualité que celle des chemins à Brunehaut, dans l'Est, à Mélusine, en Poitou, à la reine Berthe, à la duchesse Anne en Bretagne, à la reine Blanche, dans le Nord, à la comtesse Mahaut, dans l'Yonne, et à d'autres femmes célèbres.

Gallien est le nom d'un roi dans *Floovant ;* Galliene est le nom de la fille du roi sarrazin Galafre, dans *Mainet*, mariée à Charlemagne. Partout cet empereur est réputé être l'auteur d'un ouvrage religieux ou laïque. Rien de surprenant à ce que l'impératrice ait été associée à ces fabuleuses fondations.

Au Xe siècle, dit Quicherat, la mémoire de l'antiquité se perdit si complètement qu'on avait oublié même l'existence des Romains (1). La notion de la destination première des monuments avait disparu. C'est alors qu'apparaissaient des noms nouveaux ; les transformations suivent les exigences du moment. L'oblitération du souvenir de l'époque romaine est générale, mais peut-être de plus en plus intense, au fur et à mesure que l'on s'éloigne des régions méridionales, où des traditions romaines, au moins de langage, subsistèrent longtemps et subsistent encore. Le Palais du Miroir, à Vienne, semble bien venir du miroir merveilleux bâti par Virgile, où se voyaient les ennemis de Rome, de même que le château Croissant de l'épopée française a pour origine « le célèbre Crescentius, qui fut maître du môle d'Hadrien et exerça de là sa domination sur la ville de Rome » (2). Le nom de Miroir est même passé à une abbaye (3).

Quant au mot *Palais*, il n'est pas facile de trouver son sens véritable. Il a été appliqué à toutes les ruines romaines, dans toutes les régions, et cela dès le VIIe siècle, si on en croit le chroniqueur Jonas (4) ; Palais d'Albâtre, à Soissons ; Palais du Miroir, à Vienne ; Palais de Valentinien (5), à Tours ; Palais de Longeas (6) à Chassenon; le Palais (ruines sur d'anciens thermes),

---

(1) Revue *Sociétés savantes*, 1880, III, p. 91.

(2) Voir sur la question du Palais du Miroir et le Château Croissant, *Romania*, IX, p. 45; XXX, p. 169, 173 ; Leblanc, *Pont du Rhône entre Vienne et Sainte-Colombe ;* Bazin, *Plan de Vienne et Lyon gallo-romain*, *Bull. archéol.*, Comité, 1891, p. 336.

(3) Polybiblion XXXIV, p. 288.

(4) A Besançon. *Cf. Congrès archéologique de France*, LVIIIe, session, p. 132.

(5) Cf. de Caumont, *Abécédaire*.— *Bull. mon.*, XXXVIII, p. 442. — Fleury, *Antiquités de l'Aisne*.

(6) On dit aussi les caves de Longea. Cf. *Congrès archéol.* XIVe session, p. 319; *Bull. archéol.*, 1898, p. XXV ; *Bull. société des amis des sciences de Rochechouart*, t. X, p. 91.

Digitized by Google

à Moingt, près Montbrison ; le Palais de Duratius, en Limousin. Il paraît être une « extension de sens qui a fait passer à toutes les résidences princières le nom de la demeure des César ou le Palatin *Palatium* (1) ; sa signification semble bien être celle de domaine royal ; on a, dans ce même ordre d'idées, *Moneta palatii*, monnaie royale ou trésor royal. De plus, il y a toute vraisemblance que, dans la langue courante, le mot de château traduit *palatium* ou devient son synonyme, il s'applique pareillement à des constructions romaines.

A Angers, l'amphithéâtre est appelé, au XVe siècle, châtel de Gourham ou Grohan, le théâtre d'Aubigné, château de Gane ou Gannelon (2) ; à Orange, l'arc de triomphe portait le nom de Château de l'Arc.

L'habitation dans les arènes, dans d'anciens thermes, des théâtres, est certaine. Notre amphithéâtre a servi de logement, de même que ceux d'Arles, de Nîmes, de Bordeaux. On voit encore les trous des chevrons de toiture dans les murs. A Metz, saint Clément choisit l'amphithéâtre comme résidence. Qui pourrait affirmer qu'à Saintes, les premiers évêques n'y ont pas demeuré ?

On vient de trouver, à un mètre cinquante de profondeur, les débris d'une boîte contenant un rouleau de monnaies aux noms de CARLVS et de METVLLVM ou METVLLO (IXe ou Xe siècle).

> 1429, 23 novembre. — A tous ceulx... Helies Guibourg, garde du scel roial establi aus contraiz sur le pont de Xaintes..., par devant messire Johan Gailhon, prestre, notaire et juré de la court du dit scel, furent présens..... vénérable personne messire Guillaume Poitevin, prestre, chanoine de Xaintes, d'une part, et messire Pierre Burel, prestre, procureur de l'université des clercs du cueur de Saint-Pierre de Xaintes, d'autre part, lequel messire Guillaume Poitevin... voulant et désirant de tout son cueur pourvoir au salut de son âme, attendant et regardant et considérant les grans bons notables et honnourables anniversaires et services qui se font chascun an, de jour en jour, continuellement, sans cesser, par les dits clers du cueur de Saint-Pierre en la ditte église, afin qu'il fust

(1) *Congrès archéo.*, XXVe session, p. 671.
(2) *Bull. mon.*, XLe vol., p. 13.

Digitized by Google

participant dores en avant ès messes, prières, oreisons, anniversaires et services qui se feront en la ditte église par les diz clers, a donné, livré, cédé..... au dit messire Pierre Burel comme procureur des diz clers....., c'est assavoir ses vignes contenant un quartier de vigne et plus, avecques toutes leurs appartenances, assises et assituées en la seignourie de monsieur le prieur de Saint-Eutrope, hors les murs de Xaintes, tenant les dites vignes, d'un cousté aux motes et désers que soloit tenir deffunt Arnaud Savari, d'autre costé aux motes et désers que soloit tenir Pierre Guibourg, taneur, d'un chief au chemin public par lequel l'on va de Saint Macou vers les Combes, et d'autre cousté aux Arcs de Saint-Eutrope, appelez le Palais Galliane....., à la charge de six anniversaires, avec oraisons et vigile des morts et la messe suivant la coutume, avec le *libera me* sur la sépulture aux mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre..... en présence de Jean Guillois, prestre, chanoine, Jean Garnier, Albert Le Court, Guilhou *(Archives de Saint-Pierre* Cote V[2]).

1691, 14 octobre. — Hélie Mallet, échevin, afferme à Thomas Salemon, maître jardinier, une maison et jardin y joignant sis et situé en la paroisse Saint Eutrope *proche des Artz*, avec un beffin de vigne *(Minutes de Feuilleteau).*

1767, 4 août. — Maison vis-à-vis Saint-Eutrope avec jardin et motte à chanvre, confrontant par devant à la rue publique, par derrière à un sentier qui conduit du faubourg de la Bertonnière au lieu appelé les arennes (*alias* à la fond Sainte-Eustelle) *(Minutes de Maillet).*

Millin, au commencement du XIXe siècle, lors de son passage à Saintes, a vu les arènes cultivées (*Voyage*, t. IV, 2e partie). Les documents précédents les montrent déjà en culture. Elles l'étaient encore en 1860, lorsque la ville entama les négociations pour l'achat du terrain, sur les instances de M. Eschassériaux (Cf. *Recueil*, t. I, p. 354, 490).

Armes (Place d'). — Place des Cordeliers.

Aumonerie de Saint-Pallais. — Il ne faut pas la confondre avec l'hôpital *(voir ce mot).* Elle est mentionnée dans un testament de mai 1484, ainsi que les aumôneries de Saint-Eutrope, Saint-Vivien, Saint-Pierre. Elle remonte certainement beaucoup plus haut.

Digitized by Google

1716, 27 avril. — Jean Chasseriau le jeune, marchand bonnetier, afferme à Jean Veillon, marchand chapelier, et à Antoine Gautier, voiturier, ses beaux-frères, une maison lui appartenant, vis-à-vis le cimetière de Saint Palais, confrontant au levant à l'aumônerie de Saint-Pallais, d'un bout à la cure *(Minutes de Marsay).*

Aubarée (Rue de l'). — Existe avec cette orthographe sur le plan de Lacurie *(Voir l'enseigne la sirène)* (1), par conséquent avant que L. Audiat réclamât la restitution de cette orthographe (Cf. *B. Palissy*, 1864).

(A suivre).

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question.

N° 780. — *Le Gaulois* du 25 décembre 1903 annonce la célébration, à Montguyon, du mariage de Mlle Tier de Bart Brusley, avec le marquis de La Plagerolle : — bénédiction donnée par l'évêque de La Rochelle, bénédiction envoyée par le pape, lunch au château du Taillan — et cette mention : « Les Brusley, d'origine écossaise, sont fixés en Saintonge depuis le commencement du XVIIe siècle ». Ceci nous ramène au temps de Louis XIII. Ni à cette époque, ni ultérieurement, *en Saintonge*, je n'ai rencontré cette famille Tier. Désireux de me renseigner, je prie quelque bienveillant et érudit confrère de satisfaire ma curiosité.

La M.

LIVRES ET REVUES

Le *Bulletin* de la *Société de l'histoire du protestantisme français*, de septembre-octobre 1903, contient un relevé analytique et alphabétique de tous les procès, actuellement connus, intentés aux mourants et aux cadavres protestants sous Louis XIV et sous Louis XV. Pour le département : Bonami Elisabeth, servante, décédée en 1689 ; Chollet, gentilhomme de La Rochelle, décédé en 1686 : Joufflier Pierre, de Mornac, décédé en 1686 ; Isaac de La Fon, marchand à Jonzac ; la femme de Vigou-

(1) *Recueil*, t. XIV, p. 268.

Digitized by Google

reux, apothicaire à Marans. M. Henri Gelin conclut ainsi... « que le plus éclatant hommage que des êtres intelligents soient capables de rendre à cette vérité si difficile à atteindre, c'est d'admettre, c'est de proclamer, c'est de défendre le droit sacré de toute conviction, de toute conscience, à la liberté ». C'est très bien dit, et la réflexion est toute d'actualité.

M. de Richemond raconte un *drame au Château-Gaillard en 1670*, d'après la procédure qu'il a retrouvée dans les archives du présidial de Saintes. La scène se passe sur la commune de Juicq. Il s'agit d'un assassinat dont Abraham Rocquemadour aurait été victime. L'accusé se nomme Denis Prieur, assisté de son frère Christophe, fils du vice-sénéchal en la maréchaussée de Saintonge. L'affaire se termine par des lettres de grâces et mille livres de dommages intérêts, dénouement que M. de R. attribue à l'influence de la religion catholique à laquelle appartenait Prieur.

—

Le numéro de juillet-septembre 1903 du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, achève la publication *d'une légende des côtes de Saintonge et d'Aunis*. Cette troisième partie qui contient trois pages sur la Minerve de Poitiers, (quel rapport avec Ro ??) ne le cède en rien aux deux précédentes en logogriphes de la plus intense obscurité. « Du Plomb du Cantal, s'élancent les eaux de la Cère qui vont rejoindre les eaux de la Dordogne. Près du confluent de ces deux rivières, Durandal, l'épée merveilleuse du roi Dis, de Radamanthe, d'Amantorix, d'Amatorix, du roi d'Hutal, d'Antillé, d'Hutelli, repose à tout jamais sous la garde du saint Michel des Chrétiens. C'est le point de départ des eaux d'Antal, d'Andal, qui forment l'épée merveilleuse confiée par Pluton-Hadès au cavalier Perseus pour couper la tête de la Gorgone Medousa. Cette épée retrouvée à l'époque carolingienne fut placée entre les mains du paladin Rô l'Ant pour couper montagnes et falaises et s'exercer sous le nom de Serpent Ro, spécialement contre les falaises santoniques. Devant celles-ci, Durandal reprenait la forme des gros serpents qui, depuis des siècles infinis, peuplaient toute cette région maritime et tempêtueuse... !!!!! » Combien on doit s'estimer heureux de savoir et surtout de comprendre de si belles choses !...

Et plus loin : « Sur les côtes saintongeaises, les Gorgones furent des divinités mauvaises et formidables. La première peut se retrouver dans ce gouffre de Maumusson, la seconde dans le dan-

Digitized by Google

ger de Rochebonne, et la troisième dans le gouffre de Cheravache... ! »

« Vers le XVe siècle avant notre ère, la grande île, s'étendant de Soulac à Chassiron, portait le nom Andromeda. Cette île, dès les premiers temps de la période géologique ?? actuelle fut en proie aux destructions marines. Les anciens en conçurent l'idée d'un monstre marin voulant dévorer Andromeda composée de l'île d'Antros et de la terre de Médousa. Lorsque l'île d'Antros fut séparée de la terre de Médousa (Meda, Media) par l'action combinée des eaux de la Garonne et de l'océan, l'évènement donna naissance au mythe d'Andromède. Cette belle jeune fille, ou région, attachée à son rocher, menacée d'être dévorée par un monstre marin, fut délivrée, suivant les anciens, par Perseus, au moyen de l'épée d'Antal, qui déjà était dite avoir séparé la tête de la Gorgone de la terre de Médousa !!!!! »

« Le monstre marin qui menaçait Andromeda a donné naissance à la légende de Gargantua.....!!! »

« Ro est encore dans ses demeures et la preuve en *est facile* ??? à faire. Lorsque la tempête souffle du sud, Rô hurle dans le gouffre de Maumusson (avec les Gorgones ?) ; lorsque la tempête souffle du nord, c'est le gouffre de Cheravache qui soulève ses vagues profondes... ! » Pas aussi profondes que cet amas d'idées fantasmagoriques.

M. C. S. parle beaucoup de Dispater. Il aurait fait une découverte des plus remarquables, qui nous dédommagerait des autres, s'il prouvait l'existence du culte de cette divinité dans la région de l'Ouest. Malheureusement, il ne dit pas sur quel texte ni sur quel monument il s'appuie. Toujours des affirmations. Hélas !

—

Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, tome XL, 1902, p. 89. M. de Calan traite dans un long mémoire du *Rôle historique des provinces de France*. Il a groupé, d'après leur pays d'origine, des notabilités de différents genres, hommes de guerre, hommes politiques, savants, artistes et littérateurs, établissant ainsi dans quelle mesure chaque province, chaque région a collaboré, suivant les époques, à la grandeur de la patrie française. Il a voulu établir une relation entre le sol et les hommes, l'influence que ceux-ci peuvent avoir tiré de la nature des milieux dans lesquels ils sont nés. Certains passages (voir p. 211 le portrait du Bordelais), sont très vifs, certains autres très pâles comme celui relatif à la Saintonge (p. 222).

—

Digitized by Google

Le *Bulletin trimestriel de la Société de Borda*, 3e trimestre 1903, termine la monographie de M. Louis Sentex sur *La faïencerie de Samadet*, avec cinq planches tirées malheureusement en noir et trop pleines, par la raison que les spécimens trop réduits ne peuvent plus être examinés qu'à la loupe. Le texte intéressant et documenté sera d'un grand secours pour les collectionneurs, et les aidera dans leurs recherches. Il fera surtout mieux apprécier une fabrique assurément peu connue.

—

Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, 1902. *Dans les nouvelles recherches sur les origines des grandes baillies royales*, un paragraphe est consacré à Philippe de Beaumanoir, bailli de Senlis, parvenu à la haute administration en 1286 au plus tard, sénéchal de Saintonge en 1288.

—

L'*Ere nouvelle* poursuit l'étude des *Anciennes maisons des environs de Cognac.*

Du 8 octobre 1903. — Le fief du Bocage est situé au-dessus du faubourg Saint-Jacques, à gauche de la route qui va de Cognac à Saint-Jean d'Angély. Sous le règne d'Henri IV, il appartenait à la famile Brunet, famille protestante (suivent des détails généalogiques), à laquelle appartient Jacques Brunet, né le 30 avril 1663, assesseur de la maison de ville. Sa fille, Françoise, âgée de 16 ans, épousa en l'église Saint-Léger, le 12 novembre 1714, Louis Desprès, écuyer, sieur de Bussy, de Tonnay-Charente. Le père signe Brunet du Bocage. En 1787, le Bocage passa aux Lacour, par suite du mariage de Joseph-Jean-Philippe Lacour, entrepreneur des ponts et chaussées, de la paroisse d'Aulnay avec Marie Françoise Brunet. Le 3 février 1788 naquit Jean-Baptiste-Michel-Joseph Lacour, devenu agent voyer de l'arron dissement, décédé vers 1860, dont un fils, avocat, et un petit-fils juge au tribunal civil de Saintes.

Du 11 octobre 1903. — La terre de Saint-Trojan était unie à celle de Saint-Brice. Jean Poussard, seigneur de Fors en Poitou, panetier de Louis XII, épousa, vers 1515, Catherine Gasteuil, dame de Saint-Trojan, fille de François et de Jeanne de Livenne ; l'aîné des enfants, Charles, succéda à son père, réunit Saint-Brice à Saint-Trojan. De son union avec Marguerite de Bazoges naquit Suzanne qui épousa, le 5 mai 1582, Louis d'Ocoy, chevalier, sei gneur de Couvrelles, chambellan du prince de Condé. Louis d'Ocoy mourut en 1635. Les Poussard et les d'Ocoy étaient pro-

Digitized by Google

testants. Jean Casimir d'Ocoy fit élever un temple à l'extrémité de son jardin, et dans ce temple, un caveau destiné à la sépulture des membres de la famille. Ce caveau existe encore.

Après les d'Ocoy vinrent les Guiton de Maulevrier qui restèrent seigneurs de Saint-Trojan jusqu'à la Révolution.

Tout en haut du bourg de Saint-Trojan est le domaine de Lécart. Jacques Robicquet, marchand à Cognac le tient en 1632, puis Michel Robicquet en 1664. Il vendit cette terre à la famille Manguy. Jean Manguy, écuyer, sieur de Lécart, existe en 1680. Après les Manguy, Lécart paraît appartenir à Jean François Penaud. Au XIXe siècle, il est entre les mains de M. Léon Dupuy, négociant à Cognac, qui le laisse à sa fille, Mme la comtesse des Montiers de Mérinville qui le vendit à M. Bernard.

Du 15 octobre 1903. — Le fief de La Foy, en Saint-Laurent, appartient à la fin du XVIe siècle à Jacques Delymur, procureur au siège royal, époux de François Brung. Ses sœurs épousèrent : Jacquette Pierre de La Courbe, lieutenant général au même siège ; Guillemette, Gabriel de Salcède, écuyer lieutenant colonel du régiment de Picardie ; Françoise, François Ruffier, écuyer, sieur des Grimardières. Jean Delymur, fils de Jacques, vendit La Foy à Pierre de Rignol, lieutenant criminel au dit siège, mari de Marie de La Courbe. Le 11 février 1628, P. de Rignol prend la qualité de sieur de La Foy. Jean, son fils, lui succéda. La Foy passa à Jacques Perrin, maire de Cognac, époux de Marie Dussault, d'Archiac, décédée le 12 septembre 1733 : son mari meurt le 20 mars 1743.

Du 18 octobre 1903. — Le premier propriétaire connu du Bouquet en Javrezac est la famille Broussard, protestante, qui, vraisemblablement, grava, sur la maison, l'inscription encore existante DIEV A BATI MA MAISON. Ils venaient de la Vendée, où ils possédaient un fief appelé Fontmarais. Deux mariages avec des demoiselles Bertrand, protestantes, les fixèrent à Cognac (Longs détails généalogiques). Ils étaient alliés à Laurent Drelincourt, pasteur d'Alençon en 1663. Bertrand Broussard abjura le calvinisme , et se fit inscrire à l'Armorial de 1696, sous le nom de « Bertrand Broussard, écuyer, sieur de Fontmarais, gentilhomme de la grande vénerie du roi, porte : d'*azur, à un aigle d'argent et une cotice de gueules, brochant sur le tout* ». Il est remarquable qu'ils se qualifient rarement sieurs du Bouquet, et qu'ils gardèrent au contraire le titre de sieurs de Fontmairais. Une autre branche s'intitule Broussard de Montifaut (pa-

Digitized by Google

roisse de Salles). Henri Gaspard de la Porte aux Loups, fils de Marie-Elisabeth Broussard de Fontmarais, et de Jacques, fut cadet au régiment de Guienne, en 1776, sous-lieutenant en 1778, émigra, servit dans l'armée de Condé. Il avait épousé, le 12 juin 1782, Anne-Félicité de Livenne, décédée le 29 septembre 1791. Le Bouquet, confisqué, fut vendu comme bien national, et acquis par Sophie Martell, femme Roubaud, laquelle le vendit à la famille Albert. Il fut partagé entre P. Etienne Albert, père de l'avocat, et la sœur de celui-ci, mariée avec M. Dulignon. Les Albert et les Lecoq de Boisbaubran le vendirent à MM.Potut et Mimaud. M. Szernovien a aujourd'hui réuni les deux parties.

Du 22 octobre 1903. — Il y a dans la commune de Cherves deux noms du Coudret, le Grand Coudret qui est un village, et le Petit Coudret qui est un domaine. A la fin du XVIe siècle, ce dernier appartient à une famille Cordon. François Cordon était contrôleur des eaux et forêts d'Angoumois. Son fils, Etienne, lui succede, se qualifie d'écuyer et de sieur du Coudret, vice-sénéchal de Saintonge; il était marié avec Marguerite Mémeteau. Jean Cordon, leur fils, épousa Françoise Payan, fille d'André, sieur de Gombaud. Leurs héritiers vendirent Le Coudret vers 1667 à François du Boulet, qui s'en défit presque aussitôt en faveur de Daniel Coma, juge d'Echillais en Saintonge. Il mourut au Coudret le 27 septembre 1691. Zacharie Coma épousa, le 5 mai 1695, Catherine Prévost. Il se qualifie en outre de sieur de Montours en Nercillac. Catherine-Thérèse Coma se maria avec Jean-René Pepin, sieur de La Tour, avocat, neveu par alliance de Pierre Gay de La Chartrie. Le Coudret fut acquis, vers 1730, par Léon-Alexis de Bremond, dit le vicomte d'Ars, lieutenant de vaisseau, marié avec Louise Faure de La Fayolle, laquelle mourut au Coudret le 6 décembre 1769. Sa fille, Marie Judith, veuve de Charles-Jacob de Bremond, se retira à Paris, où elle mourut en 1782. Le Coudret passa alors à la famille Brunet qui le garda pendant quatre vingts ans; il appartient aujourd'hui à M. Baron.

Du 25 octobre 1903. — Le logis de Fontaulière en Cherves, appartenait, à la fin du XVIe siècle, à Jean Maignan, homme d'armes du duc d'Epernon. Son fils, Bernard, épousa en 1634, Marie Maignan, sa cousine, mourut vers 1638, peut-être à La Touche. Louis de Pocquaire, écuyer, mari de Marie de La Cassaigne, possédait Le Cormier, en Cherves. Charles de Pocquaire, son fils, épousa, vers 1633, Elisabeth d'Arnaud, fille de Jean, seigneur

Digitized by Google

de Boisroche en Saint-André, maître d'hôtel du duc d'Epernon, et de Marguerite de Bourg. Elisabeth mourut au Cormier le 11 janvier 1642, laissant trois enfants ; son mari lui survécut jusqu'au 14 mars 1680. Il est probable que c'est lui qui acheta des héritiers Maignan le domaine de Fontaulière, vers 1660. Henri de Pocquaire, fils aîné, époux de Madeleine Méhée, mourut à Fontaulière, le 22 décembre 1694 : sa veuve se remaria avec Jacques de Curzay, le 24 janvier 1696, et mourut le 17 novembre 1701 (notes sur les Pocquaire). Henri de Pocquaire, époux de Françoise Chevreuil de Romefort décéda, à Fontaulière, le 5 décembre 1767, à peine âgé de 38 ans, sans enfants. Les Saulnier de Montlambert, ses cousins, se fixèrent à Fontaulière.

Alexis Saulnier, le dernier propriétaire de ce nom, marié en premières noces à Marie Normand de La Garenne, puis en secondes noces à Catherine Chevreau, mourut le 27 septembre 1810, âgé de 58 ans. Fontaulière passa alors à M. Drouineau qui le laissa à son gendre. M. Daniaud, dont la fille se maria avec M. Benon, père de M. Benon, avocat à Cognac.

Du 29 octobre 1903. — Le Breuil, près Cognac, appartenait à la fin du XVe siècle à Jean La Madeleine, et au XVIIe à Louis Civadier, avocat et échevin de Cognac, déjà possesseur du fief de Galienne, commune de Javrezac, mari de Elisabeth Phelippier. Il était fils d'Etienne, verdier des eaux et forêts, puis avocat, et d'Elisabeth Foucques. Il devint maire de Cognac, et mourut en janvier 1671, laissant de son mariage avec Jeanne Monginot, un fils Louis.

En 1706, Le Breuil a dû être acheté par Pierre Lebouché, conseiller du roi, assesseur au siège royal de Cognac, époux de Catherine Pépin.

Le 10 janvier 1725, leur fille Catherine épousa Joseph René Clabat, chevalier, seigneur du Chillou, de la paroisse de Saint-Hilaire de Poitiers. Ils demeurèrent au Breuil (notes généalogiques sur les Clabat).

Jacques-Etienne Clabat, mort célibataire, laissa ses biens à M. de Liniers de Poitiers. Celui-ci, à son tour, le donna à une de ses nièces qui, en 1846, vendit Le Breuil par parcelles. La maison fut acquise par M. Blanchard, négociant, qui la revendit à M. Georges Fort.

Du 1er novembre 1903. — Fontenille, village de la commune de Cherves ; dans ce village, une grande maison appartenait au seigneur du fief. Au XVe siècle, ce seigneur se nomme Jean

Digitized by Google

Bertrand, chambellan du roi. Jacquette Bertrand, sa fille unique, épousa en 1499 Jean de Rabaine, seigneur d'Usson, puis en secondes noces, vers 1522, Colin Corgnol (suivent quelques notes généalogiques sur les Rabaine).

Pierre de Montalembert, sieur de Mongaugé, en Chérac, époux de Marie de Gaillard, se fixa à Fontenille et y mourut le 5 novembre 1682, âgé de 55 ans. Adam-Charles et Charles, ses fils, habitèrent quelque temps ce domaine.

Le frère de Marie de Gaillard habitait La Courbe en Chérac.

Le Grand Parc de Cognac d'une contenance de 600 hectares fut aliéné en 1832, en vertu d'une loi. M. Clément, ancien notaire à Paris, s'en étant rendu acquéreur, commença le défrichement de la forêt. M. Clément fut exproprié ; M. Allard, administrateur des biens de la liste civile du roi Louis-Philippe le revendit à plusieurs propriétaires.

Du 8 novembre 1903. — Jean Vitet, échevin de Cognac en 1601, maire en 1602-1603, mari de Jeanne Huon, possédait l'Echassier. A la fin du XVIIe siècle, on trouve Gabriel Vitet, sieur de l'Echassier, fils de Jean, sieur de Bel Air, échevin, et d'Anne Mestayer, mariés le 18 avril 1684. Gabriel Vitet épousa, en 1722, Marie Bourguignon, née en 1690, fille de François, sieur de Chevre-Nègre en Javrezac et de Marie Zinck (descendance). Il mourut âgé de 58 ans, le 28 avril 1743. Le 2 mai 1747, sa fille, Marie-Anne, épousa Jean Deficux, écuyer, sieur de Marcillac Laborie en Périgord (descendance). Le 19 juin 1787, à l'Echassier, eut lieu le mariage de Jeanne-Marie Defieux de Marcillac (sa mère décédée en Périgord) avec Bernard Desmier d'Olbreuse, lieutenant de marine au service de l'Espagne. Jean Defieux se remaria avec une demoiselle de Bonnegens. Jean Defieux de Marcillac, l'aîné, était lieutenant au régiment de Beaujolais en 1781. Il épousa, à Toulouse, Claire Félicité de Lacoste, nièce de Dominique Périgon, devenu maréchal de France en 1804. Honoré de Marcillac, frère du précédent passa à Saint-Domingue.

Jean Defieux de Marcillac, capitaine en 1785, fut emprisonné à Cognac sous la Terreur, et mourut à l'Echassier, le 22 février 1818, maire de Saint-Martin. Il eut un fils tué à la bataille de la Moscowa.

—

La Revue du Bas-Poitou, 3e livraison de 1903, contient, du Dr Atgier la suite de ses notes sur *l'Abbaye de Ré*, commencées en 1902. Le chapitre VIII donne la liste des abbés de 1178 à 1803).

Digitized by Google

Revue du Bas-Poitou, 1903, 4e livraison. *Les hypogés chrétiens et les cryptes du Poitou antérieurs à l'an mille* par M. Léon Maître. *Le cœur vendéen*, le bijou populaire bien connu, par M. le Dr Baudouin et M. Georges Lacoulomère.

—

Revue des Charentes, du 30 novembre 1903. M. H. Patry (de La Rochelle) reprend l'article qu'il a donné en juillet 1903, dans la *Revue des Annales du Midi* sur *la défense de Saint-Jean d'Angély par le capitaine Antoine du Plessis de Richelieu* (9-14 oct. 1562). M. H. Patry croit que, contrairement à l'opinion de M. Hanotaux *(Histoire du cardinal Richelieu)*, c'est Antoine de Richelieu dit *le moine* et non son frère aîné François, dit *Pitou*, maître de camp, qui défendit Saint-Jean d'Angély. La confusion résulte de ce que les deux frères sont appelés indifféremment *le capitaine*.

De décembre 1903. — Le *paysagiste Auguin*. Biographie par M. René Herisson, pleine de justes appréciations, de traits et d'anecdotes qui « campent » bien sous son véritable jour l'excellent artiste et fait connaître les faces multiples de son tempérament. — Suite et fin de *la défense de Saint-Jean d'Angély* par *le capitaine Antoine du Plessis de Richelieu*.

Le numéro de janvier 1904, contient un charmant article de M. E. Moreaud, sur l'auteur de *La Mérine à Nastasie*, le Dr Jean. Les bibliophiles feront bien de le détacher et de le coller en tête de leur exemplaire de *La Mérine*, en guise de préface. C'est la préface née, celle qui convient à ce volume ; on n'y apprend peut-être rien de neuf, mais on y trouve condensée la genèse de la pièce. On y trouve cependant une petite révélation inattendue. M. Jean, qui a été médecin de la marine, a fait à la Guyane du prosélytisme charentais. Il a appris à trois nègres un vieil air saintongeais. Pendant quinze jours, il l'a chanté avec eux. Le chantent-ils encore ? C'est possible. Or, étant donné les habitudes des gens simples, il est probable qu'ils le chanteront longtemps, et que leurs enfants le répèteront plus ou moins déformé. De sorte que si, un jour, un Saintongeais ignorant ce détail, passe par là, entende et reconnaisse le refrain de son pays, il se demandera, étonné, où, quand, comment ces sauvages ont pu le recueillir. Il y aura là un petit problème de folklore dont la solution lui donnera un peu de souci, mais qu'il résoudra s'il pense à consulter la *Revue des Charentes*. Le *hic* sera d'y penser.

—

Digitized by Google

L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs, par Paul Deslandres, archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, 2 vol. in 8°. L'auteur de ce travail de bénédictin, travail enrichi de curieuses reproductions, de miniatures, tableaux, sceaux, cite au tome I, page 573, les *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, à propos du prieuré de Saint-James, près Taillebourg, et au tome II, page 175, reproduit comme déjà publié par la *Revue de Saintonge*, à laquelle il avait bien voulu le communiquer, le procès-verbal de la visite du 25 juillet 1531 (Revue de septembre 1901). Les Trinitaires paraissent avoir eu peu de soins de leurs archives. « L'histoire des couvents trinitaires est surtout celle de leur ruine graduelle », et l'histoire de l'Ordre, celle des conflits des Trinitaires entre eux et avec les Pères de la Merci. La troisième partie du tome I contient de très intéressants détails sur le rachat des captifs : c'est là l'âme du sujet traité et le côté noble de l'institut. Le tome II est consacré aux pièces justificatives ; à la page 225, notons, dans un obituaire de Châteaubriant de 1606 : « Le unziesme jour de mars 1569, fut tué le prince de Condé en une rencontre ; duquel a esté faict le quartrain :

L'an mil cinq cens soixante neuf,
Entre Jarnac et Chasteauneuf,
Fut porté mort sur une ânesse,
Le grand ennemy de la messe.

... Le vingt septiesme jour de may, mourut à Xainctes, le sieur de Dandelot, d'une fiebvre pestilentieuse, au grand regret des protestants, au grand bien de la France...

Page 342. 1692, 14 mai, fixation, à l'hospice de Saint-Eutrope de Marseille, de la fête patronale, au 27 mai, « de saint Eutrope, évêque et confesseur », au lieu du 30 avril, « de saint Eutrope, martir ».

Page 345. 1692, histoire du couvent de Toulouse. « Laquelle église..... qui s'apeloit de Saint-Victor, fut consacrée le 27 avril 1511, par Monseigneur Eustache, evesque de Xainctes, à l'honneur de la Sainte Trinité ».

Il y à là un mot écorché, car l'évêque de Saintes en 1511 se nomme François Soderini.

X.

Le gérant, Noel Texier

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er MAI 1904

Avis et nouvelles : Assemblée du 6 mars ; Situation financière ; Admissions ; Excursions ; Compte rendu des journaux ; Fichier ; Vente de pierres ; Waldeck-Rousseau à Jonzac ; Cendres de Coudreau.

Notes d'état civil. — I. *Décès :* de La Laurencie ; Arnauld ; du Dresnay ; Bertrand ; Béal ; de Lignières ; Mme Thoyon ; Mousnier ; Badenhuyer.

II. *Mariages :* de Puységur-Caminade de Chatenet ; Laferrière-Polfer ; Aliez-Chatonet ; Arnoux-Lian.

Errata.

Variétés : Maintenue de noblesse ; Centenaires ; Abbaye de Saintes ; Feu de joie ; L'inondation de 1904 ; Notre-Dame La Rotonde ; Une invitation à dîner chez le premier consul ; Une fête scolaire à Cognac en 1784 ; Saintes ancienne, les rues.

Questions et réponses : Etymologie de *de l'age ; Simer ;* Boisredon ; *A cha petit.*

Livres et revues : Au pays de Jésus ; Patois saintongeais en Lorraine ; Les anciennes maisons des environs de Cognac ; Manuel d'archéologie de M. Enlart ; *Liber censuum.*

Bibliographie semestrielle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1904.

Présidence de M. le baron Oudet.

L'assemblée entend la lecture, par le trésorier, du compte rendu de la situation budgétaire. Elle approuve les comptes.

M. Dangibeaud communique un projet de traité à passer entre la Société et l'imprimeur. Après lecture des articles, M. Coutanseaux demande que le bureau prenne des renseignements auprès d'autres imprimeurs, sur les prix d'impression et de correction, certains prix proposés lui paraissant trop élevés.

L'assemblée examine plusieurs projets d'excursion. M. Bures propose de rendre ces petits voyages instructifs, par une courte conférence qui serait faite en présence du monument, but principal de l'excursion.

Digitized by Google

Situation financière au 1er janvier 1904

Recettes.

En caisse au 1er janvier 1903.		8651 80
Cotisations 1902 . . . :		65 40
— 1903		1320 35
— 1904		56 65
Vente de volumes et bulletins.		190 65
Escompte sur les factures.		68 37
Intérêts des sommes placées.		556 75
Remboursement d'avances à l'imprimeur.		1500 00
Monument L. Audiat *(en dépôt)*, *souscriptions person.*		305 00
Total.		12714 97

Dépenses 1903.

Avances à l'imprimeur (1903).		1500 00
Impression de deux volumes d'Archives (1902). . .		4409 70
— de la Revue (1903)		2124 10
Frais d'expédition des volumes.		112 90
— des bulletins		109 08
Appointements de l'employé aux écritures		224 11
— de la concierge.		50 00
Frais de correspondance de l'ancien président. . .		99 10
Loyer.		316 00
Dépenses d'installation		100 00
— d'entretien		36 15
— de correspondance (timbres, colis postaux, etc.)		100 00
Photogravure		223 75
Enveloppes timbrées pour recᵗ des quittances. . .		34 50
Factures diverses.		110 00
Frais accessoires.		72 70
Impôts		12 85
Total.		9634 94
En caisse à la Caisse d'épargne. . . .	1.500 30	3080 03
— au Crédit Lyonnais	1.250 00	
— en numéraire.	329 73	
Total.		12714 97

Digitized by Google

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.

M. Brault de Bournonville, maire de Montguyon, présenté par M. le docteur Vigen.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, à Bordeaux, présenté par M. le baron Oudet.

—

Le XXXIIIe volume contenant le tome II du cartulaire de Saint-Jean d'Angély, avec une importante notice sur l'abbaye, est en distribution.

Les sociétaires qui n'ont pas encore retiré leurs volumes de chez nos correspondants, sont priés de le faire sans retard.

—

L'EXCURSION annuelle aura lieu, comme l'an passé, avec la Société d'archéologie, le jeudi 26 mai. Le rendez-vous sera à Pons. De là, on partira en voiture, et on visitera Bougneau et Pérignac le matin, puis Ars dans l'après-midi. Les personnes qui voudront revenir à Pons continueront en voiture ; les autres pourront prendre le train au Pérat, et rentrer en gare de Saintes à 6 heures et quart.

L'église de Pérignac est à peu près inconnue de la plupart des Saintongeais : elle vaut la peine de s'y rendre. C'est une des plus riches façades du département.

Prière de se faire inscrire de suite, en s'adressant soit au trésorier de la Société, soit à M. Poirault, trésorier de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.

—

La plupart des journaux du département ont reproduit le programme du numéro de mars de la *Revue*.

Plusieurs d'entre eux se sont emparé de la nouvelle relative aux éboulements de murs, rue du Séminaire et à Saint-Macoult, insérée dans le dernier numéro....., sans dire à qui ils l'empruntaient, Dieu merci ! car ils l'ont agrémentée de coquilles de grande taille. Ainsi, on lit chez l'un d'eux « que des sculptures *romaines* ont appartenu à l'église Saint-Macoult... » — Passons celle-là sur le dos du typographe. Un autre — non des moindres — a corrigé *pluies abondantes* en *inondations*, de telle sorte qu'il raconte, sans sourciller, que les inondations ont démoli le mur de soutènement du jardin de la caserne de Bremond d'Ars — ce qui est déjà coquet ! — et un mur, tout

Digitized by Google

là haut, en face du château d'eau, ce qui est à faire frémir ! Jugez-en ! le château d'eau se trouve à 36 mètres au-dessus de la Charente !! Vous voyez d'ici en quel état serait la pauvre ville de Saintes, à l'heure présente, si pendant huit jours elle était restée ensevelie sous 36 mètres d'eau !

Pour une coquille, c'en est une colossale. Elle doit dater du déluge.

La Revue de Béarn et du Pays basque, de février 1904, signale et apprécie l'article sur la *Mosaïque de Lescar*, qu'il serait plus correct d'appeler d'un titre moins « ambigu » : *La Mosaïque de la cathédrale de Lescar est-elle romaine ?*

La *Revue archéologique*, janvier-février 1904, p. 185, rend compte, sous la signature J. D. (J. Déchelette), de l'article sur la *Mosaïque de Lescar*. « M. Dangibeaud tente d'expliquer l'énigme. Il ne me semble pas qu'il y soit entièrement parvenu, en s'appuyant sur certaines légendes superstitieuses. Mais il a eu le mérite de signaler trois fois le même homme à jambe de bois sur les façades et les chapiteaux des églises de la Charente (— lisez Charente-Inférieure, dont on ignore généralement l'existence à Paris —).

« Ces rapprochements sont fort curieux. Je ne puis admettre avec l'auteur que cette figuration soit retrouvée sur des monuments antiques de la Gaule romaine. Le fragment de poterie sigillée qu'il a reproduit n'a rien de commun avec l'invalide charentais. D'ailleurs, il ne faut jamais chercher sur les vases rouges de la Gaule des représentations de légendes indigènes. On ne trouve pas le moindre élément gaulois dans cet art d'importation. »

M. André Girodie, dans *Notes d'art*, de février 1904, indique avec éloges l'article sur la crosse de Saint-Jean d'Angély, et la monographie de *Saintes ancienne*.

Le Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, 1903, n° 4, recommande à ses lecteurs la très intéressante contribution à l'histoire locale, les *Cahiers des doléances des corporations*, transcrits par M. l'abbé Lemonnier, dans le n° de novembre de la *Revue*.

—

Notre confrère, M. Léon Bouyer, vient de faire paraître chez Lemerre un nouveau volume de sonnets. La *Revue* en reparlera.

—

Le conseil municipal de La Rochelle a voté, le 30 mars, la moitié de la somme de 6.911 francs, montant du devis des répa-

Digitized by Google

rations à exécuter au crénelage et aux façades intérieures de l'Hôtel de Ville, l'autre moitié restant à la charge de l'administration des monuments historiques.

—

M. F. Chapsal, directeur du cabinet du ministre du commerce, est nommé commissaire général du gouvernement français en Belgique, à l'exposition de Liège.

—

Dans son rapport sur le budget des Beaux-Arts de 1904, M. Massé, député, émit l'avis qu'il serait indispensable de dresser un « fichier des musées des départements », permettant de retrouver instantanément où se trouve n'importe quel ouvrage d'un artiste. L'administration des Beaux-Arts prend des informations en vue de son établissement. D'après M. Massé, ce fichier serait constitué au moyen d'un jeu de fiches, *établi en double* exemplaire par les conservateurs de chaque musée. Ces jeux de fiches seraient déposés à la direction des Beaux-Arts, et classés suivant l'ordre alphabétique, l'un au dossier de chaque musée, l'autre au nom de chaque artiste.

Très bien ! Mais il y a gros à parier que ce travail de longue haleine ne sera jamais complet, et que surtout — si par miracle il s'achève — il ne servira jamais à rien. La raison en est simple : les neuf dixièmes des tableaux anciens des musées provinciaux sont des copies (souvent de mauvaises copies), ou faussement affublés du nom d'un maître, de telle sorte que ce volumineux fichier fourmillera d'erreurs et de non valeurs.

Le catalogue de M. Massé deviendrait utile si, avant qu'on l'entreprît, des critiques compétents visitaient *tous* nos musées de province, examinaient avec soin *chaque* tableau et *chaque* dessin, éliminaient l'ivraie du bon grain, attribuaient à chacun le nom qui lui convient.

Il passera de l'eau — et beaucoup d'eau ! — sous le pont, avant la réalisation de cette énorme revision, cependant nécessaire, si on a la ferme volonté de faire œuvre sérieuse.

D'autre part, il y a double emploi avec l'*Inventaire des Richesses de France*. Mieux vaudrait activer cette vaste publication et laisser le *fichier*... dormir.

—

On annonce la vente à Saint-Just, près Marennes, du petit oratoire dessiné dans la *Revue*, tome XI, p. 41, et de la fenêtre qui se trouve dans la façade de la maison vis-à-vis de l'église.

Digitized by Google

Après le mobilier des vieilles maisons, sur lequel tant d'argent a été dépensé depuis cinquante ans, voici les vieilles pierres des maisons elles-mêmes qui s'en vont. On en vend partout. Sans rappeler le célèbre château de Montal, il y a à Paris des marchands de vieilles pierres. Un collectionneur de Saintes, non des moins éclairés, vient d'acheter un jubé, en Auvergne, qu'il va transporter aux environs de Saintes. Il a déjà transplanté à Saintes une porte de chapelle de Saint-Maixent, et construit, à la campagne, une habitation entière avec de vieux matériaux, de vieilles fenêtres sculptées ou à meneaux. Il s'apprête à y ajouter l'oratoire en question.

Quand les maisons auront été complètement dépouillées de leurs meneaux, lucarnes et portes, arrivera probablement le tour des églises.

—

Le 25 mars, on a entendu, à la matinée musicale, donnée par M. et Mme Vercheval et leurs élèves, *La légende du lac*, poème et musique de deux de nos confrères, M. Léon Bouyer, avocat, M. Canton, directeur du bureau de la Société générale.

—

Une Société lyrique s'est formée à Cognac « pour secourir, dans la mesure de ses moyens, les pauvres de la ville, tout en procurant des distractions au public ».

Décentralisation ! C'est le mot d'ordre de plus en plus à la mode.

—

Les Notes d'art et d'archéologie, de mars 1904, contiennent un résumé des principaux événements archéologiques arrivés depuis un an en Aunis et Saintonge, par M. le chanoine du Vauroux.

—

René Waldeck-Rousseau, père du ministre, habita longtemps Jonzac. Né en 1809, il était fils « d'un ancien officier de la grande armée, qui, après avoir vaillamment guerroyé, devint receveur particulier des finances à Jonzac » (Voir dans la *Revue politique et parlementaire*, du 10 mars 1904, l'article de M. Gaston Deschamp).

—

Notre compatriote et confrère, M. Paul Pelet, professeur à l'Ecole des sciences politiques, auteur de l'*Atlas des Colonies françaises*, ouvrage que nous avons récemment signalé ici (1er

Digitized by Google

novembre 1903, p. 367), vient d'obtenir deux hautes récompenses pour cette remarquable publication : à la Société de géographie, le prix Pierre-Félix Fournier ; à la Société de géographie commerciale, la médaille Meurand.

L'Académie des sciences morales et politiques, récompensant pour la première fois un atlas, avait précédemment décerné à M. Pelet, pour cette même œuvre, le prix Audiffred.

—

A la séance du 5 avril de la réunion des délégués des sociétés des Beaux-Arts, à Paris, M. Biais a lu un rapide exposé des phases du théâtre à Angoulême du XVe siècle à 1904.

M. Jouin, dans son rapport général, a consacré un paragraphe à notre regretté président Louis Audiat, qui « a été le promoteur actif d'études de toute nature dans la région. »

—

Madame veuve Coudreau, née O. Renard, a fait transférer en France le corps de son mari, Henri A. Coudreau, explorateur, né à Sonnac (Charente-Inférieure), le 6 mai 1859, mort au Rio Trombetas, Etat du Para (Brésil), le 10 novembre 1899. Le cercueil, arrivé à Saint-Nazaire, le 13 mars 1904, a été transporté dans le caveau de la famille, au cimetière de Bardines, à Angoulême.

Avec une énergie rare, Mme Coudreau avait voulu, après la mort de son mari, continuer l'œuvre difficile d'exploration qu'il avait entreprise. A travers des dangers de toutes sortes, elle a poursuivi l'étude des affluents de gauche du fleuve Amazone. Elle a publié récemment trois volumes contenant la relation de ses explorations : *Voyages au Rio Curua, à la Mapuera, au Maycuru.* Mme Coudreau vient d'obtenir de la Société de Géographie commerciale de Paris, une haute récompense : la médaille Crevaux.

Nous rappelons que notre collègue, M. G. Regelsperger, a publié, dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* (1900, p. 64-72), une assez longue notice sur les explorations et les travaux d'Henri Coudreau, dont il a d'ailleurs été question aussi, à diverses reprises, dans la *Revue de Saintonge.*

—

Le Ventre rouge disparaît : il a fusionné avec *le Subiet* depuis le 6 mars 1904.

—

Digitized by Google

Une nouvelle revue mensuelle, dont le premier numéro a paru en mars 1904, vient d'être créée à Niort, sous le titre de *Le Décentralisateur littéraire et théâtral.* André Chiron fils, directeur.

« Le programme du *Décentralisateur* est très simple ; il a pour but de grouper les écrivains — surtout ceux de la province — et de leur permettre de faire connaître leurs inspirations et leurs œuvres..... »

—

Avril 1904, *L'Etoile*, journal socialiste des Charentes, paraît à Rochefort.

—

M. G. E. Papillaud commence, dans l'*Echo charentais* du 6 mars 1904, une histoire des foires de l'arrondissement de Barbezieux.

—

L'Illustration, du 19 mars, contient l'arrivée de M. Pelletan à Rochefort, et l'expérience du bateau Henry.

—

M. Victor Billaud a publié, sous le titre de *Scènes villageoises*, une nouvelle série de douze cartes postales.

—

L'inondation de Saintes a fourni l'occasion d'imprimer plusieurs séries de cartes postales, éditées chez M. Prévost, libraire, M. Chassériaux, imprimeur (clichés Baldassini), M, Lehmann, directeur de la *Maison universelle.*

—

MM. Croizard, Lutaud et Bidoit font éditer un plan de Cognac. Prix, 10 francs.

NOTES D'ETAT CIVIL

I. — Décès

Le 2 janvier 1904, est décédé au château de Fleurac, commune de Nersac (Charente), à l'âge de 75 ans, Jean-Baptiste-*Henry*, comte de La Laurencie. Né le 7 mars 1829, au château du Petit-Chêne, commune de Mazières (Deux-Sèvres), de Victor-

Digitized by Google

Prosper et de Marie-*Frédérique*-Julienne Viault de Breuillac, il était entré dans la marine, qu'il avait quittée avec le grade d'enseigne, au moment de son mariage, en 1856, avec Laure-Eulalie-Marguerite de La Boissière, fille de Jean-Frédéric Garnier, comte de La Boissière, et de Marie-Anne-Octavie Blanchon.

Devenu veuf sans enfants, en 1897, et ayant à cœur de conserver, après sa mort, intacts dans la famille, le château et la terre de Fleurac, qu'il avait acquis quelques années après son mariage, le comte de La Laurencie avait appelé près de lui un de ses neveux, qu'il a fait son légataire universel, Frédéric-Marie-*Charles*, baron de La Laurencie, enseigne de vaisseau démissionnaire, fils de Marie-*Stanislas* et de Camille-Marie-*Julie* Rousselot de Saint-Céran, et marié à Nantes, le 5 janvier 1898, avec Luzéide-Marie-Denise-*Charlotte* Pellu du Champ-Renou, fille de Ernest-Marie-*Jules* et de Marie-*Louise* Juchault des Jamonières. De cette union, sont issus deux enfants : Pierre-Marie-*Alain*, du 29 mai 1899, et Henry-Marie-*Maurice*, du 11 novembre 1900.

Les obsèques du comte de La Laurencie ont été célébrées à Nersac, le 5 janvier, devant une nombreuse assistance comprenant les notabilités du pays, et l'inhumation a eu lieu, le lendemain, à Chirac, près Chabanais, dans la sépulture des La Boissière, le défunt ayant manifesté le désir de reposer près des restes de sa femme.

A. L.

—

Le 1er mars 1904, est décédé notre confrère, M. l'abbé Edmond-Henri-Emmanuel Arnauld, curé de Meux, âgé de 34 ans, fils de M. Henri Arnauld, capitaine de frégate en retraite, chevalier de la légion d'honneur, et de Madame, née Geoffroy.

—

Le 9 février 1904, est décédé au château du Dréneuc (Saint-Nicolas de Redon, Loire-Inférieure), M. le marquis Jean-Ambroise-Marie-Renaud du Dresnay, ancien officier de cavalerie, maire de Fegréac, âgé de 74 ans, époux de feue Mlle du Fay, et en secondes noces de Mlle Bérengère de Baderon de Maussac de Thezan de Saint-Geniez. (Cf. *Revue*, tome XVI, p. 122).

—

Est décédé subitement, à Alençon, le 15 février 1904, M. *Charles* Bertrand, chef de bataillon d'infanterie, chevalier de la

Digitized by Google

légion d'honneur, âgé de 45 ans, époux de N. Verstraete. M. Bertrand a été lieutenant au 6e de ligne.

Les amateurs d'iconographie saintongeaise trouveront son nom au bas de quelques-uns de ces programmes de fêtes de charité, que les organisateurs demandent aux personnes de bonne volonté, capables par leur talent d'attirer dans la bourse des pauvres un peu plus d'argent. M. Bertrand était toujours prêt à donner son entier concours.

Il est aussi l'auteur de deux valses éditées à Saintes.

—

Le 29 février, est décédé, à Saintes, M. Jean-Pierre Béal, prêtre, âgé de 76 ans, doyen des chanoines honoraires du diocèse, ancien aumônier du Carmel. Il avait cinquante ans de prêtrise. Né à Pont-L'Abbé, en 1828, il fit ses études classiques au collège de Pons, et ses études théologiques au séminaire de La Rochelle. Ordonné prêtre en 1854, il professa à Pons, fut nommé aumônier du lycée de La Rochelle, où il resta pendant dix ans (1861-1871) ; devint momentanément supérieur de l'Institution Saint-Pierre de Saintes, enfin aumônier du Carmel en 1873, jusqu'au moment où cette congrégation quitta la ville et occupa son nouvel établissement hors ville. Il éprouva un réel chagrin d'être obligé de résigner ses fonctions. C'était un digne prêtre, très éclairé et très aimé (Voir *Moniteur de la Saintonge*, 3 mars 1904, *Bulletin religieux* du 9 avril 1904).

—

Le 10 mars 1904, obsèques civiles, à Angoulins, de M. Alban Fradin de Lignières, issu d'une ancienne famille des Charentes, ancien inspecteur des chemins de fer espagnols, chevalier de l'ordre d'Isabelle II.

—

Est décédée, à Rochefort, le 15 mars 1904, Dumontet Marie-Alix, veuve Thoyon, née à Saintes, le 3 août 1822, de Dumontet Jean-Baptiste-Louis-Félix, banquier, et Lacoste-Dulac Marie-Adélaïde ; elle avait épousé, à Saintes, le 22 mai 1849, Thoyon Alfred-Jean-Pascal, alors lieutenant de vaisseau, décédé à Rochefort, capitaine de vaisseau, commandeur de la légion d'honneur. De cette union sont issus : 1° Robert, notaire à Rochefort, marié à Gruel-Villeneuve Adrienne, dont : Alfred, Louis, Marie, Madeleine ; 2° Elise, mariée à Besson Auguste, vice-amiral, officier de la légion d'honneur, lesquels ont eu :

Digitized by Google

A. Elise, qui a épousé Moullé Frédéric, lieutenant de vaisseau, chevalier de la légion d'honneur, d'où quatre enfants, Pierre, Germaine, Suzanne, Madeleine ; *B*. Pierre, commis des affaires indigènes au Tonkin ; *C*. Louis, enseigne de vaisseau, à bord du *Suffren ; D*. Marie-Louise ; *E*. Jean ; *F*. Georges ; *G*. Yvonne ; *H*. Robert ; et une fille décédée en bas âge : Alix.

Thoyon Alfred-Jean-Pascal, susnommé, né à Rochefort, le 24 février 1811, était fils de Thoyon Jean-Pascal, décédé à Rochefort le 8 mars 1827, et de Druineau Marie-Catherine-Betzi, décédée à Rochefort, le 6 octobre 1817.

Du mariage, célébré à Arces, le 31 octobre 1813, de Dumontet Jean-Baptiste-Louis-Félix, banquier, décédé à Saintes, le 4 juin 1859, et Lacoste-Dulac Marie-Adélaïde, née à Paris, le 31 octobre 1793, décédée à Saintes, le 24 mars 1831, sont issus :

1° Pierre-Paul, receveur d'enregistrement, puis chef de bureau à la préfecture de police, né le 31 janvier 1819, décédé à Paris 1892 (?), marié à Chenu-Lafitte Louise, décédée à Paris en novembre 1893, d'où : *A*. Jean, décédé en 1888 ; *B*. Gabrielle, sculpteur, officier de l'instruction publique, mariée à Nino Laval, homme de lettres ;

2° Marie-Alix *(de cujus) ;*

3° Marie-Lydie, mariée à Viaud Eliacin (en même temps que sa sœur Marie-Alix), née le 8 avril 1825, décédée sans postérité, le 14 avril 1853 ;

4° Pierre-Camille, né le 10 février 1828, décédé capitaine d'infanterie, en garnison à Riom, sans postérité, en 1871 (?).

5° Raimond-Pierre-Georges, avoué à Saintes, né le 19 juillet 1829, marié à Julie Clorine Morin, d'où : *A*. Albert, avocat ; *B*. Anne, mariée à Louis Duplais, avoué, à Rochefort, d'où : Lucie, Cécile, Henry ;

6° Joseph-Jules, né le 17 août 1830, décédé à Paris, dont deux fils : *A*. Léon, négociant à Paris ; *B*. Georges, capitaine d'artillerie, breveté à l'état-major du 15e corps d'armée, à Marseille, marié à Troussaint Marie-Thérèze, d'où : Juliette.

Dumontet Jean-Baptiste-Louis-Félix, né le 9 juillet 1738, à Saint-Romain, commune de Lavalette (Charente), décédé à Saintes, le 4 juin 1859, était fils de Raymond Dumontet, juge sénéchal, et de Marie-Henriette-Adélaïde Vieuille.

Marie-Adélaïde Lacoste-Dulac, née le 31 octobre 1793, à Paris, section de Bonconseil, décédée à Saintes, le 24 mars 1831,

Digitized by Google

était fille de Louis Lacoste-Dulac, et de Marie-Madeleine-Adélaïde Hillairet.

—

M. Louis-Eugène Mousnier, ancien maire de Saujon (4 mars 1878), ancien conseiller général (1er août 1886 et 6 février 1887), chevalier de la Légion d'honneur, est mort le 21 mars 1904, âgé de 91 ans, né à Saint-Jean d'Angély, le 25 janvier 1813. Il se fixa à Saujon, comme pharmacien, en 1837.

—

Décédé à Cosne, le 6 avril 1904, à l'âge de 52 ans, M. Charles-Benjamin-Marcel-Jean-Baptiste Badenhuyer, chevalier de la légion d'honneur, capitaine de recrutement. Il appartenait à une famille de Saint-Jean d'Angély et il était frère de Mme Clotilde Badenhuyer, fille de Charité, supérieure de l'orphelinat Saint-Joseph à Constantinople : de M. Armand Badenhuyer : de M. Octave Badenhuyer, lieutenant-colonel du 6e régiment d'infanterie, à Saintes.

II. — Mariages.

Le 22 mars 1904, à Cognac, dans l'église Saint-Légier, a eu lieu le mariage du comte Hélie de Chastenet de Puységur, lieutenant au 7e hussards, avec Melle Henriette de Caminade de Chatenet.

—

Le 14 mars a été célébré à Paris, le mariage de M. Georges Julien Laferrière, médecin-major de 1re classe, fils de feu M. Alexis-Julien Laferrière, notaire, avec Mlle Suzanne Polfer.

—

Le 7 avril 1904, le mariage de M. Maurice-Jean-Jacques Aliez, sous-préfet de Mortagne, avec Mlle Hariet-*Alice* Chatonet, a été célébré dans le temple protestant de La Rochelle.

—

Le 23 avril 1904, a été célébré, à la mairie de Rochefort-sur-Mer, et, le 24, en l'église Saint-Louis, le mariage de M. Henri Arnoux, enseigne de vaisseau, né à Rochefort, le 19 juin 1876, et de Mlle *Louise*-Françoise-Nelly Lian, née à Paris, le 28 février 1884.

Les témoins du marié étaient : 1° M. Georges Regnault, capitaine de vaisseau en retraite, O. ✻, son oncle ; 2° M. Paul Labeille, ingénieur des ponts et chaussées, son cousin. Les témoins

Digitized by Google

de la mariée étaient : 1° M. le vice-amiral Auguste Besson, O. ✻ ; 2° M. Louis-Noël Kerzerho, lieutenant-colonel au 65e régiment d'infanterie, ✻ , l'un et l'autre amis de sa famille.

M. Henri Arnoux appartient à une famille de marins. Il est fils de Lucien Arnoux, capitaine de frégate en retraite, O. ✻ , et de *Louise*-Marie-Laure Maisonneuve. Son grand-père paternel, Eugène Arnoux, né le 17 février 1803, mort à Rochefort, le 12 juin 1878, était capitaine de frégate, O. ✻ ; sa grand'mère paternelle, *Joséphine*-Louise-Clotilde Savary (1817-1892), était fille d'Augustin Savary, qui fut président du tribunal civil de Saintes, et tante de Mlle Lambert, petite-fille d'Augustin Savary, mariée à M. le baron Amédée Oudet. Son grand-père maternel, François-Auguste-*Emile* Maisonneuve (1814-1895), auquel nous avons précédemment consacré une notice (*Revue*, t. XV, 1895, p. 416), était capitaine de vaisseau, O. ✻.

Mlle Louise Lian est d'une famille dont beaucoup de membres ont appartenu à l'armée. Elle est fille de Pierre-Hippolyte-Robert-*Ulric* Lian, chef de bataillon d'infanterie de ligne, ✻ , officier d'ordonnance du grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Février, puis le général Davout, mort le 14 septembre 1900, et de Marie-*Antoinette*-Napoléone Roux. Son grand-père paternel, général de division, G. O. ✻, mort en octobre 1894, était fils d'un lieutenant-colonel du premier Empire, O. ✻, qui, lui-même, était fils d'un lieutenant au régiment de Champagne. Son grand-père maternel, Jérôme-Napoléon Roux, fut aide de camp du roi Jérôme Bonaparte, et, pendant la guerre de Crimée, du prince Napoléon, puis lieutenant-colonel des zouaves de la Garde, et mourut à Metz, pendant le siège, étant alors colonel du 9e régiment d'infanterie, C ✻.

G. R.

ERRATA

Revue, tome XXIV, page 7, ligne 25, président du tribunal *de commerce* de Saintes, et non tribunal de Saintes.

Page 11, 13e ligne, lire : *Sarran* au lieu de Sarrau.

Page 65, 23e ligne et autres : Landreau *de* Maine au Picq et non du Maine au Picq.

Page 66, 20e ligne : *Vanzac* au lieu de Vouzac ;

Page 67, 33e ligne : *il s'agissoit* et non s'il s'agissoit ;

Page 69, 2e ligne : *Monsnereau* au lieu de Mosnereau ;

Digitized by Google

Page 69, 40e ligne : *d* au lieu de *c* ;

Page, 71, 5e ligne et autres : *La Cheminadrie* et non La Cheminardrie ;

Page 71, 25e ligne : *Vanzac* au lieu de Lonzac ;

Page 71, 27e ligne : *originaires* et non originaire ;

Page 72, 14e ligne : au lieu de sa cousine, Marie-Anne Laurenceau....., lire : sa cousine, Marie-*Marguerite Collet, fille de Jean et de Marie-Anne Laurenceau, de Jonzac. Il mourut en 1771.*

Page 72, 17e ligne : Des trois enfants de François Landreau de La Gorce, seigneur de La Cheminadrie, et de Anne de Marchesalier, le troisième, Jean-Louis, a été omis. Le texte doit donc être établi ainsi :

2° Pierre-François, qui suit ;

3° Jean-Louis, qui naquit, le trois septembre 1707, à La Cheminadrie, et mourut jeune.

Pierre-François Landreau de Saint-Paul, avocat au parlement de Bordeaux, épousa à Clion, Elisabeth Collet.....

Page 73, 15e ligne : *1762* au lieu de 1772.

VARIÉTÉS

I

Maintenue de Noblesse
en faveur de Jean et Dominique Guichon, écuyers, avocats, du 4 septembre 1668.

Les Maintenues de noblesse, rendues par les Commissaires généraux, chargés de la vérification, lors de la première recherche, ordonnée en 1666 par Louis XIV, sont assez rares dans nos contrées. Le Fonds Saint-Esprit, où elles étaient consignées, fut brûlé à la Révolution. Aussi doit-on recueillir avec soin ces documents. J'ai cru intéressant de publier le suivant, qui vient de me passer sous les yeux. Quoique rendu à Bordeaux, il concerne une famille saintongeaise.

St-Saud.

« Antoine Denort, conseiller du Roy et son advocat général, en la généralité des finances de Guyenne, subdélégué pour le faict de la recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse,

Digitized by Google

de messire Claude de Pellot, conseiller du roy en ses conseils, maistre de requestes ordinaires de son hostel, intendant de justice, police et finances, en la généralité de Guienne.

Vũ l'instance pendente devant nous entre m^tre Nicolas Catel, commis à la recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse, demandeur d'une part ; et Jean et Dominique de Guilhon, advocats au parlement de Bordeaux, y habitans, parroisse de Ste-Eulalie, oncle et nepveũ, deffendeurs d'autre ; les arrests du Conseil des vingt cinquiesme febvrier et vingt deuxiesme mars mil six cents soisante six, exploits d'assignations donnés audits deffendeurs, à la requeste dudit Catel ; contrat de mariage dudit Jean de Guilhon avec Léonarde de Guérin, par lequel il se dit (fils) d'autre Jean, et prend la qualité d'escuier, du troysiesme avril mil six cents vingt cinq, reçu par Chaussé, notaire royal ; autre contrat de mariage de Thibaut de Guilhon, père dudit Dominique, dans lequel il est qualifié escuier ; et le fils dudit Jean, du troysiesme juin mil six cents trente cinq, signé Ricaudou, notaire royal ; testament dudit Thibaut, par lequel il institue ledit Dominique de Guilhon, son fils, héritier, du tresiesme febvrier mil six cents cinquante cinq, signé Deshellies, notaire royal ; contract de mariage dudit Jean de Guilhon, conseiller réfrandaire en la chancelerie, par lequel il se dit fils d'autre Jean, vivant conseiller et garde des sceaux, au siège présidial de Xaintes, du tresiesme juin mil cinq cents nonante un, signé Lespinasse, notaire royal ; contract d'achapt de quelques marais, en faveur dudit Jean de Guilhon, où il est qualiffié escuier et advocat, du troysiesme octobre mil cinq cents diseneuf *(sic)*, reçu par Douget, notaire royal à Thonné-Charante ; contract de partage, faict entre ledit Jean Guilhon et Anne de Guilhon, sa sœur, dans lequel il est qualiffié escuier et advocat et conseiller réfrandaire en la chancelerie d'icelle, du quinsiesme febvrier mil cinq cents nonante sept ; contract de baillette, en faveur du mesme Jean de Guilhon, escuier et advocat, du tresiesme novembre mil cinq cents nonante sept, reçu pas Bernage, notaire royal ; contract de mariage de honorable homme Jean de Guilhon, conseiller et garde des sceaux du siège de Xaintes, fils de Louis de Guilhon, juge et chatellain de Tonné-Charente, du vingt huictiesme juillet mil cinq cents cinquante huict, signé Bertet, notaire royal ; lettres de provision dudit office de juge de Rochefort, et chatellain dudit lieũ, en faveur de Louis de Guilhon, du sixiesme janvier mil cinq cents quarante sept, si-

Digitized by Google

gnées de la Chesné ; lettres patentes de réabilitation, accordées par le Roy Charles neuf, en faveur dudit Jean de Guilhon, conseiller et garde des sceaux au présidial de Xaintes, avec un certifficat de la perte des anciens registres de l'eslection de Xaintes, des vingt quatriesme septembre mil cinq cents septante un, et vingt huictiesme aoust mil six cents soisante six, lesdittes lettres scellées du grand seau, signées par le Roy en son conseil, Coignet ; contredits dudict Catel ; réponds à y ceux avec l'inventaire de production desdits de Guilhon, et leur arbre genealogique. En l'absence de mon dit sieur, l'intendent estant à Paris, Nous, Commissaire susdit, avons donné acte ausdits Guilhon, de la représentation de leurs tiltres, et ordonné qu'ils seront inscrits au catalogue des nobles, ordonné par l'arrest du Conseil, du vingt deuxiesme mars mil six cents soixante six, s'il y a lieu. Faict à Bordeaux, le quatriesme septembre mil six cents soisante huict.

Ainsi signé : Denort, commissaire ; et plus bas, par mon dit sieur, Delpy, collationné par moi, conseiller du Roy, Maison et Couronne de France, et de ses Finances.

(Signé en original) : Chanevas ».

II

Centenaires. — L'Abbaye de Saintes

Extraits du « Journal historique et politique des principaux événements des différentes cours d'Europe, à Genève, 1774 ».

N° du 20 juillet, p. 119. « *Centenaires.* Les nommés Dominique Drouillard, vigneron de la paroisse de St-Sauvant, à deux lieues de Saintes, et Pierre Fauchereaux, de la paroisse de Pizany, sont morts l'un âgé de 111 ans, sans avoir jamais été malade, et l'autre, au village de Croix-Blanche, dans le marquisat de Pizany, à l'âge de 103 ans. Ce dernier a conservé le jugement et la mémoire jusqu'au dernier moment de sa vie. »

N° du 30 juillet, p. 171. « La dame de Parabère, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame les Saintes, après avoir donné des preuves de son attachement pour la maison royale, durant la maladie du feu roi et des trois princesses, ses augustes filles, fit vœu, lorsqu'elle fut instruite de l'inoculation de sa majesté, de recevoir gratis, dès que le roi serait rétabli, deux demoiselles de condition et d'en élever deux autres, et d'entretenir deux pauvres jusqu'à ce qu'ils aient appris un métier. »

Digitized by Google

Graphique indiquant les hauteurs des plus fortes Crues connues.

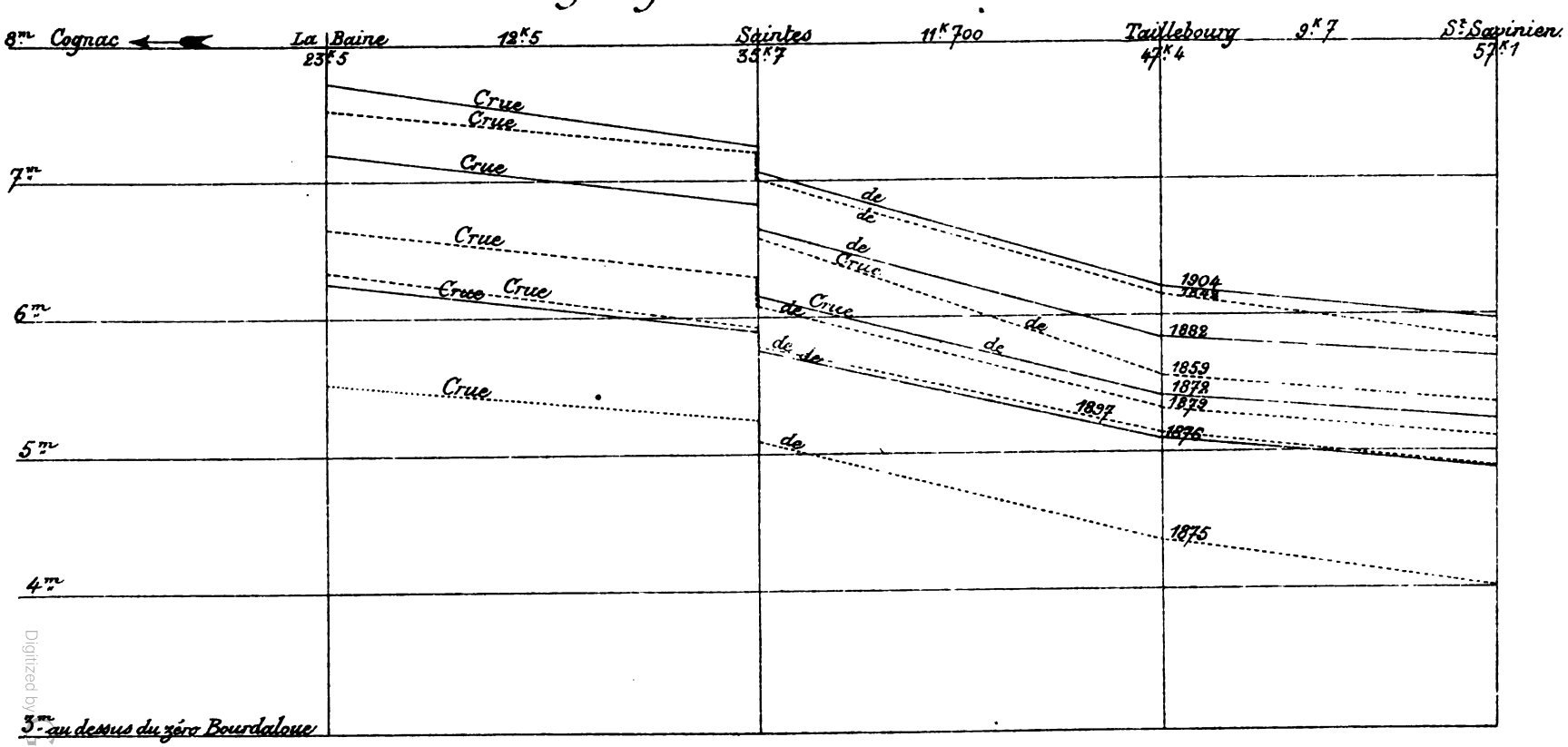

ou du zéro du nivellement général de la France.

Echelle de 0m02 par mètre (1/50) pour les hauteurs.

id 0m000005 par mètre (1/200.000) pour les longrs

Digitized by Google

UNIV OF MICH

Digitized by Google

N° du 20 août, p. 291. « Les prieure et religieuses de l'abbaye voulant donner les mêmes preuves d'attachement pour la famille royale que leur abbesse, ont résolu de loger, nourrir, entretenir et faire donner, à leurs dépens, une éducation cléricale aux nommés Bréon, Dussé et Michot, qui paroissent avoir d'heureuses dispositions pour l'état ecclésiastique. »

—

III

Feu de joie

Il est ordonné au syndic des boullanger de faire porter par chaque boulanger de la ville quatre fagots de fourrage (1), demain à sept heures du matin. Enjoin ausdits boulanger d'exécuter ledit ordre, à peine de contrainte, sauf à eux à se pourvoir pour le payement desdits fagots ainsy qu'ils aviseront, attendu qu'ils doivent servir au feu de joye de la prise de Barcelonne.

A Saint-Jean d'Angély, le 3 novembre 1714.

Bénézet.

(Communiqué par M. le commandant Pelletier, de Saint-Jean d'Angély).

—

IV

L'Inondation de 1904

L'hiver 1903-1904 restera fameux dans nos annales saintongeaises ; il faut le marquer d'une double croix noire qu'il mérite à plus d'un titre. Il nous a donné, entre autres calamités, une crue extraordinaire de la Charente, survenue à la suite d'une semaine d'orages, de tempêtes, coïncidant avec la grande marée de février, de pluies diluviennes (2), qui transformèrent en torrents les modestes ruisseaux, les vallées en lacs, les chemins en canaux. Elle atteignit un niveau — heureusement rare — supérieur à celui de 1842, demeuré gravé dans le souvenir des hommes

(1) Il n'est pas inutile d'expliquer au lecteur étranger à la Saintonge que fourrage ne signifie pas foin, mais ajoncs, brandes, bruyères, avec lesquels on chauffe les fours.

(2) Personne, à Saintes, ne fait d'observations pluviométriques, mais il est vraisemblable que celles concernant une ville voisine sont sensiblement les mêmes que l'on noterait. A Cognac, il est tombé, en décembre 1903, 112mm8 en 16 jours de pluie ; en janvier 1904, 62, 1 en 19 jours ; en février, 175mm5 en 16 jours (du 1er au 16, 91 du 12 au 16). Cf. *Revue des Charentes*, n° du 31 mars, p. 413.

Digitized by Google

de soixante-dix ans sonnés, comme un phénomène prodigieux, dont le retour ne paraissait guère probable.

Nous reproduisons, d'après l'original mis très obligeamment à notre disposition par M. Robin, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Saintes, un graphique et un tableau résumant les plus fortes crues (1) de la Charente depuis soixante ans. Mais on remarquera que le niveau de 1842 ne provient pas d'observations du service, installé en 1875 seulement. Aucune bonne raison cependant ne fait suspecter son exactitude. Il faut, en outre, se souvenir que la crue de 1842 a dû être un peu augmentée par le vieux pont, encore debout, très bas, les arches offrant peu de débit. Si cette même inondation s'était produite après 1845, elle serait restée très probablement bien au-dessous du chiffre indiqué. On peut donc soutenir que notre inondation de 1904 laisse loin derrière elle celle de 1842, et qu'elle est tout à fait exceptionnelle. Elle a dépassé aussi une inondation de 1779, regardée, à l'époque, comme rare, puisqu'un habitant du faubourg Saint-Pallais en a tracé le niveau sur le mur de sa maison.

Autre observation : la cote amont notée par le service de la navigation est un peu trop forte, parce que le courant venant buter sur l'angle du pont et du quai, donne un niveau plus élevé qu'il ne l'est en réalité. Il existe une différence très sensible entre l'étiage amont et l'étiage aval.

DÉSIGNATION DES CRUES	NIVEAU ATTEINT A SAINTES par les différentes crues connues (Cote amont du pont de Saintes.)	OBSERVATIONS
Crue de 1842	7m18	D'après un graphique dressé par M. Capuron.
id. 1859	6.80	
id. 1872	6.35	
id. 1875	5.25	D'après les observations relevées par le service de la navigation de la Charente.
id. 1876	5.90	
id. 1879	6.20	
id. 1882	6.83	
id. 1897	5.89	
id. 1904	7.25	

(1) La différence de niveau sur la seconde ligne verticale indique le pont de Saintes, l'amont et l'aval.

Digitized by Google

Il résulte de la comparaison de ces chiffres, qu'une certaine périodicité semblerait exister. Tous les vingt ans environ, 1842, 1859, 1882, 1904, on peut attendre une forte inondation ou souberne, suivant l'expression saintaise. Celle de 1904 surpasse les deux plus grosses précédentes, de sept et quarante-deux centimètres.

A la réflexion, on est épouvanté, quand on pense aux effets désastreux que de semblables montées d'eau devaient amener il y a cent, deux cents, trois ou quatre cents ans, alors que le pont de Saintes barrait la rivière comme une digue, arrêtant le courant, et fatalement le faisait dévier vers la ville, et surtout dans le faubourg.

Néanmoins, nos annales ne font jamais allusion à un sinistre du genre que nous redoutons. On est même amené à se demander si, autrefois, les crues atteignaient un niveau aussi élevé que de nos jours. Il est incontestable que l'arc romain a été peu à peu isolé de la terre ferme par la corrosion des eaux, mais de très fortes inondations ne sont pas nécessaires pour la déterminer. A L'Hopiteau, au contraire, entre Le Mung et Bords, une chapelle romane, franchement du XIIe siècle, à cent mètres de la rivière, porte à croire qu'au temps où elle fut construite on redoutait peu l'envahissement des eaux. Nous n'aperçevons pas la nécessité impérieuse, inéluctable, qui a forcé le constructeur à la bâtir là où nous la voyons, si près de la Charente, exposée aux moindres crues, et non pas plus loin, au-dessus du niveau des plus hautes eaux. Aujourd'hui, toutes les inondations y pénètrent. Saint-Pierre de Saintes est dans le même cas ; si le pavé n'avait pas été exhaussé plusieurs fois, nous aurions vu le bateau dont parle le chanoine Tabourin (1560), naviguer à l'intérieur. Je sais bien que se tromper dans les calculs, même en mettant les choses au pis, arrive journellement ; la réalité confond souvent les plus sages prévoyances. C'est ainsi qu'à Saintes, une belle maison neuve, à l'entrée du nouveau boulevard Guillet-Maillet, placée dix centimètres plus haut que le niveau où la crue de 1882 était parvenue, en prévision de l'inondation, avec l'espérance — presque la certitude — que jamais l'eau ne monterait à cette hauteur, a eu ses appartements du rez-de-chaussée couverts d'eau, cette année-ci. Il est incontestable que personne n'admettait la possibilité d'une interruption de la circulation normale sur notre cours neuf (cours Gambetta), qu'il serait submergé, bien

Digitized by Google

plus, que les trottoirs deviendraient impraticables aux piétons. Nous avons cependant assisté au spectacle nouveau et étonnant du tramway roulant au milieu d'une nappe d'eau, de passerelles établies le long des immeubles, à droite et à gauche, à l'entrée du cours et devant la prison.

Par sa situation, le faubourg Saint-Pallais est, en effet, le plus exposé et le premier à souffrir des crues. Il en fut ainsi de tout temps. Au XVIIIe siècle, les habitants s'en plaignaient fort, et leurs doléances ont pesé d'un grand poids dans le projet d'établissement d'un nouveau pont. C'est toujours par cette partie de la ville que commence l'envahissement, et c'est la dernière à être délivrée. Malgré cela, il faut reconnaître que le mal est relativement bénin. L'eau ne monte jamais brusquement. La Charente est le « modèle » des rivières en rupture de rives. Naturellement lente, coulant sans bruit au milieu d'une large vallée de prairies, elle sort de son lit comme à regret, doucement, sans colère, sans soubresauts, prête à réintégrer le plus vite possible le « fossé » habituel, et à y reprendre ses habitudes de mollesse. Elle ne charrie jamais, au plus fort de sa grossesse, ni bestiaux, ni arbres, ni toiture, ni mobilier ; elle disperse bien par-ci par-là, sans les emporter très loin, les barches de foin, les piles de planches de peupliers sciés, elle ravine les quais, les routes établies le long des berges, mais elle obéit à la force aveugle des choses, contre laquelle nulle résistance n'est possible. Les propriétaires, coupables de négligence ou d'imprévoyance, n'ont rien à lui reprocher. Il faut que l'eau, tombée du ciel, trouve sa place ici ou là. Seuls, les champs ensemencés, les jardins, ont éprouvé de réels préjudices.

Et la preuve que les crues de la Charente sont, en somme, assez inoffensives, c'est le calme avec lequel la population menacée les voit arriver ; elle n'éprouve jamais la terreur qu'inspirent d'autres fleuves plus fougueux ; elle accepte assez gaiement — au moins au début — le fléau : les bateaux circulant au milieu des rues, le déménagement obligatoire, les échelles posées aux fenêtres du premier étage, le va et vient par ces escaliers improvisés, les incidents des premiers jours l'amusent, plus qu'ils ne l'attristent, car elle sait — elle croit du moins — que son ennui sera de courte durée, et que les dégâts matériels se borneront à des planchers salis, des murs mouillés, si les précautions

Digitized by Google

ont été prises dès la première heure. Incrédule aux conseils des autorités, elle refuse parfois de quitter les maisons.

Le propriétaire qui oublie sa pendule sur la cheminée de sa salle à manger, et la voit submergée le lendemain matin, l'épicière qui se contente d'empiler sur un escabeau trois pains de sucre, et assiste stupéfaite et navrée à leur fusion, l'ouvrière qui ne monte pas sa machine à coudre au premier étage, sous prétexte que l'eau n'arrivera pas chez elle, la vieille entêtée qui refuse de quitter sa maison de peur que les voleurs ne s'y introduisent, prêtent plus à rire qu'à lamentations. Le piano inondé est classique ! A qui la faute ? Ni à l'eau, ni au propriétaire. — Au piano ! trop lourd pour être emporté !!! (*historique*).

En réalité, l'inquiétude n'a commencé à gagner la population qu'à partir du jour où elle vit le niveau dépasser les limites ordinaires, et lorsqu'elle prêta l'oreille aux bruits sinistres de passerelle enlevée par le courant, venant buter contre le pont, obstruant les arches et s'opposant ainsi à l'écoulement du flot, lequel aurait alors cherché un passage à travers les rues du faubourg !!! La passerelle ne fut jamais en danger sérieux que dans l'imagination de personnes affolées, et, le 20 février, au soir, l'on constata une baisse. L'étiage accusait depuis vingt-quatre heures un état stationnaire.

A ce moment, les bateaux circulaient toute la journée dans les rues du Pérat, de l'Ormeau, Saint-Maur, du Collège, de la Bertonnière ; une femme lavait son linge sur le quai, au coin de la maison de Mme Bouyer mère, les poteaux indicateurs de la navigation dans la prairie, en face la ville, disparaissaient sous l'eau, les jardins des maisons de la rue des Chanoines (rue Cuvillier), et la rue des Chanoines elle-même étaient couverts d'une couche d'eau. L'eau, haute de soixante centimètres dans la rue du Collège, venait jusqu'à l'entrée de la première cour de cet établissement ; dans la chapelle, elle baignait la première marche de l'autel, et affleurait la marche du consistoire dans le temple protestant. Le carrefour du collège était si bien inondé, qu'une passerelle avait dû y être établie. Les hommes de soixante-dix ans racontent qu'en 1842, ils venaient en classe en bateau, souvenir d'enfant peut-être inexact, car, si la grande porte était obstruée, celle sur la rue de l'Evêché restait libre.

Dans la rue Saint-Maur, l'eau s'est avancée jusqu'après la maison de l'ancienne juridiction consulaire. Dans la rue Hôtel-

Digitized by Google

de-Ville, la porte du musée lapidaire était complètement baignée. La place de la Grand-Font disparaissait sous cinquante centimètres d'eau. L'arc de triomphe éprouvait les sensations d'antan, le kiosque de la musique, sur la place Bassompierre, était transformé en îlot ; Palissy, de plus en plus songeur, avait l'air d'être travaillé par la crainte de se rompre la colonne vertébrale, s'il tombait de son piédestal, menacé de perdre tout à fait son aplomb (déjà compromis), sous un sol détrempé.

La première conséquence du débordement de la Charente a été la cessation de la distribution de gaz, et la réduction, puis la privation d'eau potable ; la source, les machines étaient noyées. Pendant les trois premiers jours, deux heures par jour, on permettait aux habitants de s'approvisionner, le quatrième, les bassins étant vidés, chacun dut se procurer, comme il l'entendait, l'eau nécessaire au ménage et à la table. Les caves devinrent des puits tout indiqués, les bouilloires fonctionnèrent en permanence, et les personnes qui dédaignaient l'eau bouillie, firent irruption chez les pharmaciens et leur enlevèrent, en un clin d'œil, les caisses d'eaux minérales disponibles. Les bénéfices réalisés, de ce chef, par les vendeurs de Saint-Galmier, Vittel, Evian, et autres sources, n'ont eu d'égaux que ceux réalisés par les marchands de plaques photographiques ! Les 18 et 19 février, une véritable nuée de photographes s'abattit sur les quais, le pont, le cours... On trouvait des appareils, grands, moyens ou petits, à tous les coins de rue.

La cessation de la fourniture du gaz était moins facile à pallier. Pendant une semaine, à partir de six heures du soir, la ville fut plongée dans une complète obscurité, qu'aucun rayon de lune ne venait atténuer. La municipalité édicta bien la résurrection du fanal au-dessus des portes, mais combien peu d'habitants se conformèrent à ses ordres ! Aussi, les rares lanternes, attachées aux fenêtres ou aux balcons, avaient-elles plutôt l'air des lampions prescrits par les règlements de police aux chantiers de maçons, que de suppléants — pâles suppléants — de reverbères naturellement pâles — exception faite pour une remarquable lanterne de jardin, dont l'éclat ne faisait guère regretter le gaz. On ressentait une impression vraiment lugubre : on avait beau faire de la philosophie, raisonner, se dire qu'en définitive, on se trouvait dans la même situation qu'à minuit, après l'extinction des becs de gaz, ou bien lorsque la lune, cachée sous un

Digitized by Google

épais rideau de nuages ou de brouillard, néglige ses devoirs de remplacer l'éclairage municipal, on secouait difficilement le malaise sortant de cette ombre humide et noire. On est si peu habitué à manquer de lumière à sept heures du soir ! Saintes ressemblait alors à un grand village, dont les boutiques sont éclairées avec une simple lampe, — cette lampe, coiffée de son grand abat-jour jaune ou rouge à la mode, aurait-elle été empruntée au salon ? Le passant se sentait rejeté à quatre-vingts ans en arrière. L'illusion devenait complète, lorsqu'il voyait se balancer au-dessus de sa tête un vieux falot, pendu à une corde au travers de la rue. Mais cette compensation archéologique lui paraissait médiocre, et les grandes lanternes de locomotives, prêtées par le chemin de fer à la municipalité, fixées aux arbres du cours, points lumineux jalonnant la direction, accentuaient plus qu'elles n'atténuaient sa tristesse, émanant de partout, des magasins fermés ou presque noirs, des rues adjacentes plongées dans l'obscurité complète, de l'air, du silence, de l'absence de promeneurs...

Le 24, la ville sembla renaître ; le gaz et l'eau nous furent rendus.

Ch. D.

Memento. — La crue commence à Saintes le 15 février ; le 16, les quais sont couverts ; 17, tempête, la cote marque 6m70 (moyenne d'amont et d'aval) ; le 18, 7m05, l'avenue Gambetta est envahie, le conseil municipal vote 3.000 fr. de secours et une quête à domicile, le 19, l'inondation marque le maximum. Le colonel du 6e de ligne met à la disposition de la ville la manutention militaire pour la fabrication du pain, plusieurs fours de boulangers étant envahis ; la troupe place et surveille les ponts dans les rues ; les conseillers municipaux et le pasteur protestant font la quête, deux conseillers tombent à l'eau dans la rue du Collège. Le chemin de fer met 80 lampes à disque à la disposition de la municipalité ; le 20, la crue décroît.

—

V

Notre-Dame de la Rotonde

Niort, le 11 mars 1904.

« Je viens de lire le *Bulletin*, paru le 1er mars. Notre-Dame de la Rotonde m'arrête (page 112). Aurais-je trouvé la solution de l'énigme ? Je l'ignore, mais je vais vous en faire part quand même.

Examinez bien le chevet lourd et massif de l'église de l'abbaye ; voyez si cette sorte d'abside ronde, autour de laquelle sont des

Digitized by Google

cloîtres qui l'enveloppent à la base, voyez, dis-je, si cette abside n'a pas pu justifier le nom de Notre-Dame de la Rotonde. Parmi les églises rondes qu'il a citées, l'auteur de l'article n'a pas donné celle, pourtant très curieuse, de Saint-Léonard, celle de Neuvy Saint-Sépulcre.....

« Voici ce que je dis de la rotonde de Saint-Léonard (*Magasin pittoresque* du 10 octobre 1903), vulgairement appelée Sainte-Luce, qui, depuis sa restauration et celle de l'église collégiale, toutes récentes, sert de baptistère à cette dernière.

« Entre le clocher et le transept nord..... s'élève un très curieux édicule, de forme ronde, reproduisant, assure-t-on, l'image du Saint-Sépulcre. Il est sans aucune communication avec la collégiale, les murs sont distincts, sa voûte en hémisphère est portée par huit colonnes, l'entrée actuelle a lieu par la porte du clocher. Baptistère, disent certains archéologues, il est redevenu le baptistère de la paroisse. Pour d'autres, et pour l'auteur de cette notice, cette chapelle était un souvenir de croisade, le résultat du vœu d'un croisé ; les restes d'une litre funéraire, très visible avant la réparation, quoique indéchiffrable, semblaient en témoigner ».

« J'en reviens à Notre-Dame de la Rotonde. Il faut quelquefois peu de chose pour caractériser un monument. Exemple : à Sens, une des paroisses de la ville porte le vocable de Saint-Pierre. Or, pour distinguer son église d'autres églises Saint-Pierre, aujourd'hui disparues — Saint-Pierre le vif, Saint-Pierre le donjon — on l'appelait Saint-Pierre le rond. Un des historiens de Sens, le chanoine Memain, dit que la forme du clocher était cause du surnom. Or, le clocher est nettement carré, construit en pierres, sans ornements ni sculptures ; il se termine par un couronnement en bois et ardoises, de forme plutôt ronde, en effet.

« La forme de l'abside de l'église abbatiale de Notre-Dame de Saintes, n'a-t-elle pas pu, de même, lui faire attribuer le complément de nom : la Rotonde, du reste peu répandu et peu connu..... »

E. du Bastie.

Dom Estiennot est formel cependant ; Notre-Dame de la Rotonde était isolée entre les deux églises de l'abbaye et Saint-Pallais.

Ch. D.

—

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

VI

Une invitation a diner chez le premier consul.

Je dois à l'obligeance d'un collectionneur parisien, M. Gaston Dubet, la communication de cette pièce, qui mérite de prendre place à côté de la carte d'élève du lycée Bonaparte, publiée en mars dernier, dans la *Revue*, page 85.

« Le premier Consul vous prie, citoyen, de venir dîner chez lui, le *neuf vendémiaire*, à cinq heures.

Paris, le *8 vendéminaire an 9.*

Au citoyen *Joly d'Aussy, envoyé du département de la Charente-Inférieure* ».

Les mots en italique sont manuscrits. Le papier est plié, et forme enveloppe, suivant la mode du temps. Voici l'adresse :

Au Citoyen
Joly d'Aussi, rue Saint-Florentin, n° 670.
A Paris

Au bas, ces mots imprimés en légende transversale : *Secrétariat du gouvernement.*

Cette lettre d'invitation a 23 centimètres de largeur sur 18 de hauteur.

Il sera facile à la famille d'Aussy de nous dire si l'invité du premier consul était le père de l'élève du lycée Bonaparte, et de nous renseigner sur la mission qu'il remplissait alors à Paris (1).

Jules Pellisson.

—

VII

Une fête scolaire a Cognac en 1784.

Un de mes vieux amis de Cognac, M. Louis Philippe Couraud, grand collectionneur de documents saintongeais, m'a communiqué le placard in-folio sur trois colonnes dont j'offre une réimpression à la *Revue*. Jean-Louis Filhol, directeur du pensionnat qui fut le théâtre de la fête du 28 août 1784, n'est pas pour nous un inconnu. Dans sa savante étude sur l'instruction primaire

(1) Il est probable que c'est César-Jean Joly d'Aussy, conseiller général sous l'empire, président du collège électoral de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, décédé en 1825. Cf. *Bulletin*, tome XV, p. 240.

Digitized by Google

gratuite et obligatoire avant 1789, Louis Audiat nous donne (*Archives*, tome XXV, page 222) un extrait de son prospectus où il était qualifié « maître ès-arts de l'université de Toulouse », et dans mon article sur les boutons scolaires en Saintonge (*Revue*, tome XIX, page 232), j'ai emprunté à ce prospectus la description de l'uniforme.

D'autre part, je dois à l'obligeance de M. Paul de Lacroix, bibliothécaire de la ville de Cognac, des notes tirées des registres paroissiaux de Saint-Léger et de la collection Albert qui achèveront de nous renseigner sur les différentes phases de la carrière de Filhol.

Il eut de son mariage avec Marie-Marguerite Grosseval : 1° Marie-Claire-Justine, née le 14 mars 1785 ; il est alors qualifié receveur des postes ; 2° Louis-Marie-Camille, baptisé le 10 juillet 1786 ; 3° Marie-Thérèse-Justine, baptisée le 16 juin 1787, morte à 14 mois ; 4° François-Jacques-Edouard, baptisé le 15 mai 1789 ; 5° Jeanne-Marie-Marguerite, baptisée le 26 juin 1791 ; son père est alors major de la place ; 6° Marie-Louise-Adèle-Séraphine-Egalité, née le 8 août 1793 ; il est âgé de 37 ans et administrateur du district de Cognac ; 7° Marguerite-Adélaïde, née le 6 ventôse an IV, son père étant commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Salles (1).

---

(1) Le nom de Filhol est mentionné dans une pièce qu'on ne lira pas sans intérêt ; elle fait partie de ma collection d'autographes :

« Aujourd'hui premier mars mil sept cent quatre vingt neuf, a quatre heures apres midy, en conformité des ordres de messieurs les officiers municipaux de la ville de Cognac a nous communiqués le vingt sept fevrier dernier par Jacques-Etienne Deschannod, doyen des maitres d'ecole de la dite ville, nous nous sommes assemblés chez ce dernier, pour nommer a la pluralité des voyes un deputé de notre corps pour le representer a l'Assemblée générale du tiers etat qui aura lieu le trois du dit mois, a la salle de l'hautel de la ditte ville.

Apres avoir attendu depuis la ditte heure de quatre apres midy jusqu'a celle de huit, sans que les sieurs Danyaut et Filhol enseignant la langue latine, et parconcequant faisant partie de notre corps, n'ayent comparus, quoiqu'ils ayent été avertis de se rendre a la ditte heure ; nous avons prôcédé aux demandes suivantes :

Que de l'agrement du Roy, la ville de Cognac et son territoire, faisant partie du Bas Angoumois, soit en pays d'etat incorporée dans la Saintonge et parconcequant en faire partie ; renoncant pour cet effet à toute incorporation avec les autres provinces voisines avec les quelles elle peut etre liée ;

Que notre abonnement soit conservé ;

Digitized by Google

Les exercices littéraires soutenus en public dans les établissements scolaires étaient très à la mode autrefois (1) ; à Cognac, ce n'est pas seulement au pensionnat Filhol qu'ils furent en usage. On verra (*Bulletin*, tome V, page 402), dans la notice que j'ai consacrée à l'ancien jésuite Louis-Alexis Maillard, devenu instituteur à Cognac, que les 28, 29 et 30 fructidor an IV, ses élèves continuèrent sur ce point la tradition de 1784.

Bien plus, les moindres bourgades, et même les communes rurales, furent témoins de ces joutes scolaires. J'ai tout lieu de croire que ce fut ce même Filhol qui s'établit à Juillac-le-Coq, et que c'est de lui qu'il est question dans les très intéressantes pièces dont je dois la connaissance à M. de Lacroix et que l'on trouvera à la bibliothèque de Cognac, recueil d'imprimés Emile Albert, tome VI, pages 23-32. Ce sont :

1° *Exercice littéraire, sous la direction du sieur Filhol, à Juillac-le-Coq, près Cognac, pour l'an 1810.* Angoulême, chez Trémeau, imprimeur de la préfecture, petite place Saint-Cybard, n° 7 ; in-4, 8 pages. Cet exercice devait avoir lieu dans l'église de Juillac-le-Coq, le 3 septembre 1810, et comprenait la géogra-

---

Que le tiers état ait un nombre de representants egal a celui des deux premiers ordres réunis ;

De voter par individu et non par ordre ;

Que le controlle soit étably pour conserver l'autenticité des actes sans que les différentes clauses que l'on y incere soient susceptibles d'aucuns droits que le seul qui sera perçu par chaque acte different et par gradation suivant les sommes qui y seront portées.

En consequance nous avons nommé pour notre député et représenter notre corps le sieur Jean-Baptiste Nougués, le quel se présentera à la salle de l'hôte de ville pour nommer les députés nécessaires au tiers-état,

A Cognac, le premier mars 1789.

MONNET, NOUGUÈS, députés. »

Ainsi il y avait à Cognac en 1789 cinq instituteurs, dont deux enseignant le latin. Monnet devint maître d'écriture chez Maillard dont il va être parlé. La tradition Cognaçaise rapporte une anecdote que je cite sous toutes réserves, parce qu'elle pourrait bien avoir été inspirée par un passage très connu d'une comédie de Regnard. Tout en taillant ses plumes Monnet prêtait l'oreille à ce qui se disait autour de lui. Un jour, il dit à Maillard : « Enfin dites-moi donc ce que c'était que ce M. Cicéron dont on parle tant ; Était-il de Paris ? — Eh ! non, M. Monnet, il était de Rome. »

(1) On sait qu'il en fut de même des représentations théâtrales ; les 16, 17, et 19 juin 1766, les étudiants de seconde du collège de Périgueux jouèrent dans leur salle de spectacle les *Incommodités de la Grandeur*, comédie héroïque. La lettre d'invitation a été réimprimée par M. Dujarric-Descombes dans le *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, tome XXIX, page 572.

Digitized by Google

phie, l'explication de César, Ovide, Virgile, quatre fables de Boinvilliers, la langue française, la récitation de poésies, de fables, etc.

Il y avait deux séances, la première à 8 heures du matin, la seconde à 3 heures du soir.

2° Même titre et même imprimeur, 4 pages in-4. *Exercice pour 1811.* Il comprenait les éléments de latinité et de grammaire, la récitation de fables latines et de fables de La Fontaine, l'arithmétique, le *De viris illustribus*, Phèdre, etc... Il y eut deux séances, le 3 septembre, dans l'église de Juillac-le-Coq, aux mêmes heures que l'année précédente (1).

César, Ovide, Virgile, Phèdre, expliqués en public sous le premier Empire dans une église, sous la direction d'un chef d'institution laïque, qui s'en douterait aujourd'hui ? Travaillons toujours, il nous reste encore beaucoup à apprendre.

Revenons au pensionnat de Cognac. Voici le texte du placard de la collection Couraud.

Que devinrent les potaches qui firent leurs preuves devant le tout-Cognac de ce temps-là ? Je serais bien en peine de le dire. Je mentionne toutefois, sans préciser davantage, et en demandant des éclaircissements sur ce point, qu'il y eut dans la région de Barbezieux un notaire du nom de Gallenon, et je voudrais bien que quelqu'un pût me dire si Lhomandie n'est pas le même que celui qui fit imprimer sous les initiales P.-F.-M. L., en 1821, à Angoulême, chez Broquisse, la *Xiphonomie ou l'art de l'escrime, poème didactique en quatre chants*, in-8, 100 pages. Le fort en thème de la pension Filhol habitait Verrières, canton de Ségonzac ; y était-il né ? Il n'est fait aucune mention de l'auteur de la *Xiphonomie* dans l'opuscule d'Eusebe Castaigne : *Lyre d'Amour, suivie d'une biographie des poètes nés dans le département de la Charente ;* Angoulême, Laroche, 1829, in-8 (2).

JULES PELLISSON.

—

(1) Cette pièce porte le permis d'imprimer de de Sèze, recteur de l'Académie de Bordeaux.

(2) Le nom de Lhomandie est en toutes lettres dans une autre édition de la *Xiphonomie*, imprimée à Angoulême, chez Lefraise et Cie, 1840, in-8°. Il s'intitule : « Amateur, élève de feu M. Tessier de Laboëssière père, professeur émérite de belles-lettres et d'histoire au ci-devant collège royal de la marine, et précédemment professeur d'humanités dans les lycées impériaux et collèges royaux ».

Digitized by Google

VIII

SAINTES ANCIENNE

Les rues

(*Suite*).

Baculles, voir *Pilier. Porte Evêque*, 1660, et Porte Saint-Louis, 1669.

Bains Tarroquet, sur le quai Palissy. — De 1835 à 1842, à la place de la machinerie du château d'eau, existait un bassin de natation, bâti en pierre de taille, d'une longueur d'une quarantaine de mètres, avec fond à des profondeurs diverses ; il servait d'école de natation aux élèves des pensions et du collège. L'eau en était renouvelée, soit par le ruisseau de la Grand-Font, soit par la Charente.

Plus tard, le vieux Gaudet (*ne pas lire Godet, son ombre entrerait en fureur*), (type de bachelier ès-lettres et ès-sciences n'ayant réussi à rien : pendant la baignade des collégiens, il récitait des vers d'auteurs latins), créa les bains flottants en pleine Charente, amarrés sur le bord du quai Reverseaux, à peu de distance du marché couvert actuel. Ces bains sont devenus le lavoir de Piochaud.

Balances (passage des).

1807, 13 avril. — Vente de biens nationaux, par Vassal, directeur de l'enregistrement du domaine national. Un jardin situé au faubourg des Dames, appelé le jardin du noviciat de la ci-devant abbaye des Dames, exploité par le sieur Marquizeau, fermier, de la contenance d'environ seize ares, renfermé de murs communs de tous les côtés, avec puisage au puits qui se trouve devant la porte à deux pans, qui ouvre sur le passage appelé des Balances, confrontant ledit jardin, du nord à la grande rue du faubourg, du midi aux grands greniers de l'abbaye, du levant au sieur Joby, marchand, et du couchant aux servitudes nommées les Balances, dans lequel jardin est un petit logement pour l'exploitation.

Procès-verbal d'adjudication entre mes mains.

Ballets (rue des), 1553. (*Archives*, X), rue des Ballais. *Rue de Varenne* (*Bulletin*, I, p. 391).

Digitized by Google

On admet généralement que le mot ballets rappelle les auvents établis devant les maisons. En langage du pays, un ballet c'est proprement un hangar ; il y avait précisément un certain nombre de ballets appuyés au rocher de l'hôpital, qui ont duré jusque vers le milieu du XVIIIe siècle.

Une portion de la rue était dans la paroisse Saint-Maur.

M. Marchegay a publié, dans la *Revue des Sociétés Savantes*, de 1867 (IVe série, tome V, p. 496), un mémoire de la fin du XIIIe siècle, énumérant les droits du roi de France à Saintes.

L'article 10 mentionne les auvents sur la voie publique.

« Les gens le roy balhent, et ses avantiers seigneurs de Saynctes ont balhé, sans parçoner, les perrons et sulbrons et auvans à ceaux qui volent édiffier fors de leurs murs au chemin le roy, en la cité et aus lors de Saynctes ; et par reson du balh ont et ont heu redevence sans nul parçoner de ceaus qui font lesdits perrons sulbrons e auvans. »

Plusieurs notaires prolongent la « rue des Balais », bien plus loin que les limites ordinairement connues. Ainsi, David (28 nov. 1725) dit : « Estant en la prizon royalle du siège présidialle de la ville de Saintes, size rue des Ballais, a comparu.....

1613, 10 avril. — Jean Ravard, sergent royal, afferme à Jean Bichon, maître-imprimeur, une des boutiques du logis lui appartenant, rue des Ballais, du côté du logis de M. Luc Roy, procureur, pour un an, 11 livres *(Minutes de Sanson)*.

1623, 18 mars. — Jean Nau, marchand, demeurant à Saint-André des Combes, en Angoumois, vend à Etienne Goy, marchand, la part d'une maison, sise rue des Ballais, confrontant d'un côté à la maison de feu Fourestier, notaire royal, qu'habite Jean Bichon, libraire et imprimeur, gendre dudit Fourestier, d'autre côté à la maison de la veuve de Jean Grégoire, tailleur d'habits, par derrière, à la maison appartenant aux héritiers de Dominique Dubourg, docteur en médecine, et par devant, à la rue par laquelle on va de l'église des Jacobins à l'église des pères Jésuites. *(Minutes de Sanson.)*

1630, 10 janvier. — Jean Sabatery, prêtre, l'un des douze vicaires de Saint-Pierre, loue à Jacques Fouyne, sieur du Châtenet, une maison dépendant de la vicairerie fondée par feu M. Richellot, avec son jardin, comme ledit

Digitized by Google

Fouyne en a joui du vivant de Bertrand Lestellier, l'un des douze vicaires, dernier possesseur, rue des Ballais, confrontant par devant à la grand rue qui va de la Porte Evêque à l'église des Jacobins, y ayant un puits qui joint ladite maison et rue publique, par derrière, à la ruette qui sépare le jardin de la dite maison et le jeu de paume, d'un côté à la maison et jardin appartenant aux héritiers de feu Geoffroy, marchand, et, d'autre côté, à la maison et jardin des héritiers de Jacquet, armurier. *(Minutes de Limouzin).*

1638, 25 avril. — Augier de Colonque (signe Colonques), syndic du clergé de Saintonge, demeurant à l'abbaye de Saintes, procureur de Mathieu Despruet, chanoine, loue à Mathieu Mauchen, conseiller au présidial, la maison canoniale appartenant audit Despruet, située près la rue des Ballais.

Il a été dressé un procès-verbal de visite où on lit :

« La fenestre qui regarde de ladite cuizine en la ruette, devers M. de Montaigne... »

Plus loin :

« Ce faict, sommes entrés dans la grand chambre, avons treuvé les fenestres bien garnies de vitre....., les armoiries de M. Urvoy sont rompues qui sont dans le hault desdites vitres... »

« Dans ladite chambre y a une esguière du cabinet qui sert de descharge... »

« Le grand grenier ferme à clef du costé de la ruette qui regarde chez le sieur de Montaigne (1). *(Minutes de Limouzin).*

1645, 27 avril. — Prise de possession par Jean de Suberville, clerc tonsuré du diocèse de Saintes, chapelain de la chapellenie fondée par Mathurin de Podio, de la maison en dépendant, sise rue des Ballais, confrontant d'un côté, à la maison et jardin de Abel Guillon, docteur en médecine, d'autre côté, à la maison et jardin de noble Jean Philipier, sieur de Fléac-sur-Charente, conseiller du roi, assesseur civil et criminel, lieutenant particulier,

---

(1) Raimond de Montaigne probablement, ancien président du présidial, évêque de Bayonne. (*Voir rue du Palais*).

Digitized by Google

premier conseiller, en la sénéchaussée et présidial de Saintes, lieutenant-général aux eaux et forêts de Saintonge, Aunis et , d'un bout et par derrière, au jardin du sieur de Saint-Roc, et par devant, à la rue des Ballais, qui va de la porte Evêque au canton des Pères Jésuites. (*Minutes de Maréchal.*)

1648, 13 août. — Jean Limouzin, étudiant en philosophie, chapelain de l'une des six chapellenies fondées par feu Etienne Guillebaud, desservies à Saint-Pierre, loue à Ivon Piquery, maître arquebusier, la maison dépendant de la chapellenie, située rue des Ballais, confrontant par devant à la grand'rue qui va de la porte de l'église des Jésuites à la ruette qui monte de la dite grand'rue au château et citadelle dudit Saintes, sur main droite, d'un côté à la maison de Nicolas Leclerc, maître serrurier, d'autre côté au bout à une venelle commune qui sépare ladite chapellenie de la maison de Jérôme Pradelle, et par derrière à la basse-cour de la chapellenie fondée par le dit Guillebaud, et possédée par Jean Martin. (*Minutes de Limouzin.*)

1687, 23 novembre. — Jacques de Léglise, curé de Saint-Pierre, au nom de son neveu, Jacques de Léglise, prêtre, bachelier en Sorbonne, curé de Saint-Crépin et chapelain d'une des chapellenies d'Ythier Guillebaud, afferme à Françoise Marion, veuve de Jean Robert, architecte, et Germain Robert, son fils, une maison dépendant de la chapellenie, rue des Ballais, confrontant d'un côté à Pierre Gaultreau, notaire royal, par derrière au rocher Saint-Frion. (*Minutes d'Arnaud*).

1772. — Vente d'une maison, rue des Ballais, censive de l'évêché, ayant sortie dans la Barrière, confrontant par devant à la rue, par derrière audit lieu de la Barrière, du midi à la chapellenie de Mathurin, du nord aux héritiers Nicolle. (*Minutes de Maillet.*)

Habitants : Gilles Philippier, conseiller au présidial (1622) ; Nicolas Gombaud, chanoine (1630) ; Meneau, avocat (1691); Geoffroy du Coudret (1691) ; François Chevalier des Landes, conseiller (1764) ; Adélaïde Daloue, veuve de Paul Gourdeau (1775) ; Etienne Garat (1775) ; Maume, imprimeur, n° 74 (L. Audiat, *Essai sur l'imprimerie*).

Digitized by Google

Rue de St pierre

La maison de mr Le prieur de Sorbige
a vingt et un pied de large y compris
Le paisseur des murs, et quarante
quatre pieds de long il paroit suivant
Les vestiges des Batiments qui etoient au
devant sur la Rue que est retrancé
de plus de dix pieds Endroit suivant
Lalignement des Batiments du Roy qui
Joignent Icelle

St michel

UNIV. OF MIC

P
Nic
fro
ler
Eti
Es

Digitized by Google

La maison occupée aujourd'hui par M. le baron Oudet a été très vraisemblablement construite, après 1779, par Jacques-Alexandre Perreau, à qui les initiales J. A. P., sculptées dans un cartouche, au-dessus de la porte d'entrée, semblent convenir en tous points. Cette maison fut vendue le 13 avril 1790, par les héritiers de Perreau, Marie Perreau, épouse de Lataste, Victoire Perreau, épouse Huteau, et Félicité Perreau, à Marie-Catherine Victoire Vignier, épouse de Claude Morisseau. Par bail du 3 mai 1787, elle est désignée sous le nom mérité d'hôtel, et loué à M. de La Rochecourbon, comte de Blénac.

La fille des époux Morisseau est devenue Mme de Sainte-Aulaire, et ses héritiers vendirent l'immeuble, en 1826, à M. Le Gentil, baron de Paroi, contre-amiral en retraite (Renseignements communiqués par M. le baron Oudet).

La maison qu'occupe et possède M. Ch. Dangibeaud, 14, rue des Ballets, a été bâtie par Etienne Compagnon de Thézac, capitaine de dragons de Damas, en 1769-1770. Il est plus exact de dire qu'elle a été reconstruite et qu'elle a englobé deux maisons. La famille de Thézac habitait déjà la rue des Ballets : en 1769, Etienne de Thézac voulut refaire la façade de sa maison ; des difficultés avec le voisin le contraignirent à acquérir, à côté de la sienne, une maison tombant en ruine, dépendant de la chapellenie Guy Charron. Cette dernière maison est ainsi confrontée : « du levant et midi aux écuries et autres parties de maison dudit sieur de Thézac, du nord à celle du sieur Garnier, avocat, cette maison dont les trésoriers de France ont ordonné la démolition de la façade construite en bois et en plâtre... »

Elle passa, en l'an XII, des mains de Charles-Frédéric de Thézac entre celles de son frère aîné, Jacques-Etienne, puis, en 1839, à Hélène Broussard ; revint dans la famille de Thézac, et fut achetée, le 20 décembre 1893, par M. Ch. Dangibeaud.

Cette maison, dans l'ancien numérotage, portait le numéro 105.

Maison rue des Ballets, n° 9. — Maison avec jardin par derrière, montant du côté du rocher ; elle appartenait, en 1804-1820, à M. de La Morinerie, grand-père de M. de La Morinerie, notre confrère. Plus tard, elle passa à sa fille, Mme de La Tranchade ; elle fut occupée par la pension Amouroux, ensuite par les Frères de la doctrine chrétienne, en 1851-1858. C'est aujourd'hui l'orphelinat des jeunes aveugles qui s'est adjoint la maison de Mlle E. de Saint-Légier (Communication de M. de La M.).

En 1815, la rue compte quarante-sept numéros, d'après une

Digitized by Google

liste appartenant à la fabrique de Saint-Pierre : Trouvé, luthier, de Paroi, Dangibeaud-Padiance, de Thézac, Martin, maître de danse, de Turpin, Beaupoil de Saint-Aulaire, Debain, juge, etc...

Les carrières exploitées sous le rocher de l'hôpital, auraient, dit-on, fourni la plus grande quantité des pierres des monuments gallo-romains. Des carrières de la place des Cordeliers, on extrayait la pierre dite des Douves. (Cf. *Congrès archéologique* de 1844, p. 114).

Voir *La Barrière*, 116.

Ballets de Saint-Pierre (rue des). — En 1572, le marché qui se tenait depuis à la porte du Pont, au canton des Vieilles-Boucheries, est transféré près le cimetière Saint-Pierre, sur une « place grande et spacieuse entourée de plusieurs porches et ballets pour retirer le peuple pour l'injure de la pluie. » (*Documents*, p. 192).

J'ai trouvé dans des papiers de famille un croquis, sans proportions, curieux à cause des ballets qu'il représente. Il n'est pas daté. Il désigne nettement notre rue Saint-Pierre.

> 1668, 17 octobre. Jean Huon, docteur en médecine, mari de Marthe Huon, déclare tenir du roi « savoir est un ballet et porche scitué dans la ville de Xaintes, parroisse Saint-Pierre, faisant couin sur la rue publique qui va de la grande porte de l'église cathédralle de Saint-Pierre au canton des Forges, sur lequel il y a deux chambres l'une sur l'autre, avecq un grenier par dessus, confrontant sur le devant, vers le midi, à la rue publique qui va dudit couin et canton au simetière et place de Saint-Pierre, d'autre bout, sur le derrière, vers le nort, à la maison dudit sieur Huon, d'un cotté, vers le levant, à l'espace qui est entre ledit ballet et celui de maistre Blaise Tarrade, huissier, et de l'autre à ladicte grande rue publique qui va de ladicte grande porte de Saint-Pierre au quanton des Forges.

> 1697, 28 mars. — Marie Rutin vend à René-Louis Guillotin, échevin, procureur au présidial, une maison, sise au devant les ballets de Saint-Pierre, occupée par M. de Beaune, conseiller, procureur du roi au présidial, confrontant de deux côtés aux maisons voisines, par devant à la rue qui conduit desdits ballets à la place Saint-Pierre,

Digitized by Google

d'autre côté aux cimetières de Saint-Pierre, une ruette commune entre deux (*Minutes de Prouteau.*)

1701, 8 février. — Jean-Louis Guesmand, praticien, demeurant à Saint-Martial de Cocullet, afferme à Jean Bouyer, marchand, une maison, sise vis-à-vis les ballais de Saint-Pierre.

1701, 21 mai. — Jean Bonnaud, marchand, sarger, vend à Jacques Dugué, huissier aux eaux et forêts, une maison, paroisse Saint-Pierre et seigneurie du doyenné, joignant d'un côté la maison de Bonnaud, d'un côté à celle de Dugué, par devant « faisant une allée ou courroir à la rue publique apellée les Balletz de Saint-Pierre ». (*Minutes de Feuilleteau.*)

1715, 5 mai. — Marianne Piguerit, veuve de Pierre Guilbaud, huissier, afferme à Jean Audouin, serrurier, une maison sous les ballets de Saint-Pierre. (*Minutes de Senné.*)

Bancs (les petits).

1412, 9 février. — Arrentement d'une « maison et vergier assis en la ville de Xaintes, en la parroisse Saint-Michiel, on fié du roi, appellé le fief non Denis, tenant d'un chief à une vanelle par laquelle on vait des petits bancs aus murs de ladite ville et d'un costé à une vanelle par laquelle on vait de ladite maison au port Mosclier. » (*Archives de Saint-Pierre*, cote J.).

Barrière (rue de la) (plan Lacurie). — Portion de la rue Saint-Pierre, longeant notre marché couvert.

Barrière (La), voir *Marché*, et plus haut, page 164. C'est évidemment l'impasse du Collège.

1723, 9 mai. — Jacques Bordageau, conseiller général des saisies réelles au comte de Taillebourg, et Madeleine de Saint-Mars, sa femme, afferment à Pierre Fernande, maître ès arts, une maison rue des Ballais, paroisse Saint-Maur, avec une écurie par derrière, qui a sa sortie et servitude par le lieu appelé La Barrière, joignant le Jeu de Paume, dans la rue Neuve, confrontant au midi à Emery, huissier, au nord à la maison d'une chapellenie possédée par Brillouet, prêtre, vicaire à Saint-Pierre, au couchant

Digitized by Google

à la rue des Ballais, par derrier au Jeu de Paume ; plus une cave sous le rocher de la citadelle, au devant la maison, avec droit de passage par le couloir et allée commune avec la maison des Bons Enfants, appartenant à Coudreau, ancien conseiller au présidial. (*Minutes de Marsay.*)

1748, 18 juin. — Martin Binet, chanoine semi-prébendé, chapelain de la chapellenie fondée par Jean Richelot, afferme à Samuel-Alexandre Brejon de La Martinière, avocat, une maison, rue des Ballets, confrontant par devant à la rue, par derrière à la barrière de la Paume, sur laquelle il y a une sortie, d'un côté à Brizeux, instructeur de la jeunesse..... (*Minutes de Senné.*)

1750. — Isaac Michel, seigneur de La Morinerie, écuyer, demeurant à Diconche, loue une maison appartenant à Jean Arnaudry, marchand, ayant jardin et droit de passage à la barrière du Jeu de Paume. (*Minutes de Gougnon.*)

Basse (rue). — Habitée, en 1815, par des cabarets surtout. (Voyez rue de *La Brèche*).

En 1902, le bout de cette rue arrivant sur le cours a subi une grosse transformation. Les masures et maisons qui bordaient le côté gauche, en descendant, jusqu'à une venelle donnant passage de la rue Basse au quai, ainsi que le pâté de maisons comprenant divers immeubles (entre autres l'ancien bureau des diligences Bonnin), limités par cette même venelle,ont été achetées et démolies par M. Lehmann, qui a élevé sur ce vaste emplacement une grande construction destinée à un bazar (Maison universelle). La rue se trouve élargie, éclairée. La venelle est devenue une rue de trois mètres de large.

D'après un acte du 23 octobre 1768, reçu Maillet, il y aurait eu une rue Basse à Saint-Eutrope.

Julien-François Destain, marchand libraire, mari de Marie-Anne Vieuille, demeurant à Saint-Jean d'Angély, afferme à Jean Fraigneau, une maison lui appartenant, faubourg Saint-Eutrope, confrontant du midi à la rue Basse.

Mais les notaires ont fait preuve de distractions telles, qu'il ne serait pas impossible que cette rue Basse à Saint-Eutrope fût un lapsus.

Digitized by Google

Bassompierre (rue). — D'après le plan de Lacurie, elle commençait au bout de la rue de l'Arc de Triomphe, tournait à gauche, prenait la moitié de la rue de Lormeau. Aujourd'hui, elle est parallèle à l'avenue Gambetta.

Je crois que la nôtre est l'ancienne rue de La Doue (voir ce mot). Lacurie intervertit le quai et la rue. Il place le quai à gauche et la rue à droite.

Place Bassompierre. *Place de la Liberté* (1850). — Le plan de Lacurie ne la marque pas, ce qui est tout naturel. Il donne seulement un *quai Bassompierre*, qui serait aujourd'hui la rue longeant la place Bassompierre, laquelle a été faite avec les matériaux provenant des démolitions du pont, en comblant un bas-fond. Le nom de quai Bassompierre existe encore dans une pierre, au coin faisant vis-à-vis à l'abattoir (commencement du XIXe siècle).

Le nom de Bassompierre vient de celui de l'évêque qui avait reconstruit une portion de l'ancien pont.

Bastion (rue Neuve du) (1850).

Bateaux (rue des). *Petite rue des Bateaux. Rue du Port des Bateaux*, d'après le plan de Lacurie, qui fait plonger le pied des maisons dans la rivière, par derrière.

Les anciennes vues du pont montrent, en effet, des maisons à l'entrée même du pont (côté Saint-Pallais) (voir *Saintes à la fin du XIXe siècle*, t. I).

Bernard (allées). — Elles longeaient le mur ouest de la Providence.

Bernard, nom du trop célèbre conventionnel. (Cf. Eschassériaux, *Assemblées nationales*, p. 287.)

Bertonnière (rue de la).— *Berthonnière* avec un *h*, dont la nécessité serait difficile à justifier.

Il y a des *Bretonières*, *Bertonnières*, *La Bretonnerie*, presque partout, dans beaucoup de villes ; des villages, des fermes, portent ce nom. Nous en avons plusieurs dans notre département (1). Toutes les localités, en Saintonge, comme ailleurs,

---

(1) *Les Bretons*, près Cozes, *La Bretonnière*, *Les Bretons*, près Saint-Savinien, *Bretagne*, commune de Juicq, les moulins de La Bretonnière entre Lorignac et Saint-Dizant du Gua, *La Bretonnière*, près Mirambeau. Une charte de 1243, communiquée par M. Musset à une séance de la *Commission des*

Digitized by Google

tous ces quartiers dérivent probablement d'une double origine. Aussi, faut-il distinguer. Il est possible que quelques-unes tirent leur nom d'une famille Berton, Breton, auquel on a ajouté la terminaison *ière*, indicative de propriété. Dans ce cas, *La Bertonnière* serait de même formation que *La Rigaudière*, *La Thibaudière*, et s'applique probablement aux maisons isolées. Mais il n'en est pas de même des Bertonnières, voisines des villes ou bourgs, dont elles constituent un faubourg.

On s'est déjà posé la question de savoir d'où cette dénomination peut sortir. Les recherches ont abouti à des conclusions peu satisfaisantes. Je vais donner le résultat des miennes.

La solution la plus séduisante serait de rattacher ce nom à *Bertainère* (1), fondrière, endroit bourbeux par conséquent, s'il était prouvé que toutes les Bertonnières sont situées dans les bas-fonds humides. Il y en a un certain nombre.

A Beaune, il a existé une Porte Brétennère (2), au bout d'une rue Bertonnière (*voir plus loin*), dans l'endroit presque le plus bas de la ville, près de la rivière. A Saintes, La Bertonnière est bien dans la partie la plus basse de la ville. A Pons, il en était de même. Je pourrais en citer d'autres à proximité de ruisseaux, mais d'autres aussi, éloignées d'un cours d'eau (3) qui contrarient l'explication qu'on serait vivement tenté de faire du mot médiéval *Bertainère*. D'ailleurs, cette étymologie admise, pour les Bretonnières, dans les endroits boueux, il y aurait encore lieu de poser la question de savoir si le terme lui-même n'a pas comme racine le mot *breton*, et si *Bertonnière* (4) ne signifie pas plutôt lieu habité par des bretons,

---

arts et mon. de la Charente-Inférieure, contient une vigne *Bretonea*, près Saint-Jean d'Angély.

On a encore *La Bretagne*, près Guimps, *Le maine aux Bretons*, près Saint-Preuil, canton de Segonzac (Charente).

(1) Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.

(2) *Société d'hist., et d'archéol., de Beaune*, 1895, p. 169, 178. *Bretenai*, dans le patois du Chatenais (Belfort) signifie bretonner ou parler d'une manière peu compréhensible, parler breton. Cf. *Bull. soc., Belfortaine*, 1896, *Bretenai*, nom de lieu dans la Haute-Marne.

(3) Par exemple, *Les Bretons* de Cozes, *La Bretonnière* de Saint-Savinien.

(4) Cf. Houzé, *Etude sur la signification des noms de lieux*, 1864. Le suffixe *aria* servirait à former des substantifs indiquant le lieu dans lequel on fait ou dans lequel sont réunies des choses représentées par le radical.

Il faut ajouter : dans lequel le nom du radical indique un nom d'homme. Nous avons beaucoup de localités en *ière* qui désignent certainement la pro-

Digitized by Google

bertoned en langue bretonne du dialecte de Vannes (1), ce qui n'exclut pas l'idée de lieu malpropre.

Personne ne contredit ce premier point. On s'accorde à tirer l'étymologie de Bertonnière de *breton*, mais la confusion des opinions commence dès qu'on aborde la détermination de l'époque où le mot s'est formé. Là est le nœud du problème.

Remarquons de suite que les *Bretonnières* sont, la plupart, installées en dehors des centres, à proximité d'une ville (2), et constituent un faubourg quand elles en sont assez rapprochées.

Aucun document connu jusqu'ici ne permet de faire remonter ce nom, en Saintonge, au-delà du XIIIe siècle. En Bourgogne, on en a, paraît-il, du XIe. On peut dire, néanmoins, d'une manière générale, qu'il se répandit surtout vers la fin du XIe siècle et au XIIe. Il est inconnu ou très rare dans les régions de l'Est et du Midi de la France, tandis qu'il est très commun dans la région normande, sous la forme de *Britoneria*, *La Bretonnière*, ou *Bretteville* (voir plus loin, page 175).

On peut le considérer comme ancien nom chez nous. A Pons, au XIIIe siècle (3), existait une rue *Bretonieyra*, *Bretonaria*, *Britonaria*. La nôtre ne lui cède certainement pas en antiquité : toutes deux doivent leur origine à la même cause.

Je n'insiste pas sur la différence entre *Bre* et *Ber*, transposition fréquente dans les vieux parlers et dans le langage saintongeais en particulier.

Il n'est pas douteux que la racine du mot ne soit *Brito*, *Britto* (4). Que signifie-t-il ? F. Godefroy lui trouve plusieurs

---

priété d'un tel : *La Thibaudière*, *La Baudonnière*, *La Grimaudière*, *La Loubatière*, *La Moinardière*..., etc. Bretonnière, c'est donc la maison de Breton ou des bretons. Comme dans l'espèce, il ne peut s'agir *partout d'un nom propre* — (il serait singulier de trouver des individus de même nom établis dans plusieurs villes, toujours dans un faubourg), — il faut nécessairement que nous nous trouvions en présence d'une double origine : Breton ici, des bretons ailleurs.

(1) « *Breizad* est le nom régulier des Bretons ; *Breton*, *Bretoned*, au pluriel, sont des formes vannetaises empruntées au français, mais que l'on trouve dans les mystères bretons les plus anciens (XVe-XVIe siècle) » Note communiquée par M. le Dr de Closmadeuc.

(2) *La Bretagne* (1230) faubourg de Péronne (*Mém. des antiquaires de Picardie*, 1867, p. 168). *La Bretonnière*, faubourg de Beaune ; même chose à Saintes. *Les Bretons* ou *Bretonnière*, à proximité de Saint-Savinien, Cozes, Mirambeau.

(3) *Archives de la Saintonge*, IX, p. 190 et s.

(4) Par analogie on peut citer la forêt de Brotonne, dans la commune de Vat-

Digitized by Google

acceptions : 1° espèce de faucon ; 2° monnaie ; 3° maître d'escrime, joueur de bâton émérite ne redoutant pas plusieurs adversaires armés de sabres et d'épées ; 4° une explosion de gaz naturel...; 5° qualificatif de targe ; 6° longue épée (1).

On pourrait déjà supposer une famille ou plusieurs ateliers de fabricants d'épées (2) et de boucliers, installés hors de la ville. On peut aussi supposer un marché aux chevaux. Les Bretons sont réputés comme marchands de chevaux. Un proverbe assure que Normands et Bretons à vendre des chevaux attraperaient le diable. Mais on connaît d'autres spécialités (3) ; tissage de la toile, fonderie de plaques de cheminées. Le mot *bretonnier*, relevé dans un compte de 1325 (4), semble désigner un artisan, sans qu'on puisse deviner à quel genre de métier il s'applique.

Une autre industrie a bien pu contribuer à la formation du mot. Je veux parler des tanneries. Elles paraissent extrêmement anciennes et prospères sur les bords de la Charente et de la Seugne; elles ont toujours occupé le même quartier. A Tours, la *Porte du Port-Bretagne* avait comme synonyme des *Tanneurs* (5). Il est encore possible que les Bretons aient eu la spécialité du commerce du tan et celui du charbon de bois, aujourd'hui réservé aux Auvergnats (6). A Orléans, on rattache l'origine de La Bretonnière à des bals. Gautier, dans ses épopées, cite un Garin le Breton, joueur ou ménétrier de nacaire (7). La littérature du moyen âge est remplie de légendes bretonnes ou de héros bretons.

Ces diverses significations ne s'excluant pas l'une l'autre, prouvent une chose : la variété des occupations auxquelles les Bretons se livraient pour vivre loin de chez eux. Dès lors, il est

---

teville-La-Rue (Seine-Inférieure) ; elle changea son nom d'Arelaune pour celui de Brotonne, en souvenir, on dit, à la suite du séjour du breton Saint-Condé qui aurait reçu de Thierry III, en 670 ou 675, une partie de la forêt. *Sylva Brittonis*, d'où au moyen âge *Sylva Brotonniæ* (abbé Cochet, *Répertoire archéol.*, p. 508).

(1) *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*

(2) Cf. Littré, *Dictionnaire* v° *Breton.*

(3) *Bulletin*, I, p. 45.

(4) *Romania*, t. XXXI, p. 365. *Mots obscurs et rares.*

(5) *Bulletin mon.*, 1875, p. 108.

(6) Le mot Bretagne paraît lié, en quelques endroits, à celui de forêt. Les Bretons auraient-ils eu la spécialité de l'exploitation des bois ?

(7) Les jongleurs bretons ont, en effet, joui d'une grande vogue au XII° siècle, comme chanteurs s'accompagnant de la harpe ou de la rote.

Digitized by Google

naturel de comprendre que des familles, des hommes, originaires d'un même pays, différents très sensiblement des populations au milieu desquelles ils arrivaient, par le costume, le langage, les mœurs, se soient groupés et soient parvenus à former une agglomération à laquelle les gens du pays donnèrent un nom spécial. Les Juifs ont déterminé les rues de la Juiverie, les Limousins ont peut-être, à Saintes, laissé trace de leur séjour, les Bretons ont bien pu fonder les *Bretonnières* ou *Bretonneries*, *La Bretagne*, *Brittania*, nom de localité existant pareillement au XIIe siècle.

Le prétendu patois saintongeais appelle *breton* l'éclat enflammé qui se détache d'un morceau de bois (1).

Le vieux mot français *brette*, aujourd'hui complètement abandonné (2), mais encore en usage du temps de Mme de Sévigné, s'emploie encore à la campagne : une vache brette est une vache (3) bretonne (blanche et noire).

Les Saintongeais et les Bretons ont eu des rapports très fréquents, c'est indéniable. Les chartes nous montrent des Bretons installés chez nous (4). Enfin, Froissart raconte le sac de Sahagun par les Bretons et les Saintongeais (5). Je rappelle simple-

---

(1) Je crois que c'est par antiphrase ; le véritable *breton* n'est probablement pas la parcelle de bois enflammé, mais la *détonation* qui accompagne la projection.

La *Revue du Bas-Poitou*, 1903, p. 412, résume d'après l'*Intermédiaire nantais*, du 12 novembre 1903, une étymologie du mot *breton*. « Le mot breton, — est-il dit — employé dans le sud de la Vendée maritime pour désigner les étincelles qui jaillissent d'une bûche placée dans le foyer est connu dans le Bocage ». Favre fait venir *breton* de *breticler*, briller, étinceler. M. Pressac, dans le *Glossaire poitevin* annexé au volume de *Poésies patoises* de l'abbé Gusteau, écrit que ce mot paraît être le même que *bretun* qui avait, en français, le sens du latin *eructatio* ». En Saintonge, tout au moins, le breton n'est pas l'étincelle, mais une flammèche. Je soupçonne qu'il en est de même en Vendée, et le mot latin correspondant cherché par M. Pressac est plutôt *crepitus*.

(2) Louis XII appelait Anne de Bretagne sa « *brette moult adorée* ».

(3) *Bulletin*, t. XII, p. 143.

Cf. *Bulletin et mémoires de la société archéologique de la Charente*, 1902-1903 ; p. 102, un passage du *Papier de raison*, de Pierre Bourrut, daté du 14 mai 1709.

(4) 1335, J. de Ponteroix, breton (*Archives*, XXIV, p. 106). Guyon le breton, portefaix (*Ibidem*, 107), Guillaume de Redon, maçon, en 1373 (*Ib.*, p. 168). Deux brettes servent dans une taverne (*Ib.*, p. 107).

(5) *Chroniques*, t. XI, p. 122.

Digitized by Google

ment le passage de Duguesclin, et le *brittanicum fretum*, Pertuis breton, entre l'île de Ré et la côte d'Aunis.

Nos relations avec la Bretagne se perdraient, suivant une expression un peu vieillie, mais juste en la circonstance, dans la nuit des temps.

Les carrières de la Saintonge auraient fourni les pierres de plusieurs monuments de Bretagne, gallo-romains et mérovingiens. M. Maître a reconnu la « pierre des Charentes » dans les fragments d'une statuette de femme recueillis à Mauves (Loire-Inférieure) (1). Même constatation pour des tombeaux mérovingiens (2). Il en a trouvé, une autre fois, dans le revêtement d'une grande salle de bains, sous l'église Saint-Barthélemy en Saint-Jullien de Concelles, revêtement « qui remplaçait souvent l'enduit dans la pièce nommée *sudatorium* (3). »

Il faut ajouter encore que l'exportation des vins de Saintonge en Bretagne est fort ancienne.

Ces différents faits, rapprochés les uns des autres, m'ont porté à supposer que le mot Bretonnière ou Bertonnière dérive d'un établissement de bretons dans un faubourg de Saintes. Je n'irai pas, toutefois, jusqu'à le faire remonter au Ve siècle.

Tel n'est pas l'avis de M. le Dr Meynier. Il explique, dans ses *noms de lieux romans* (4), le nom de Bretagne, Bretonnière, Bretenière, par des émigrations particulières de Bretons, *Britti*, *Brittones*, à une époque très reculée, celle de l'invasion anglo-saxonne, au milieu du Ve siècle, mais il n'appuie son hypothèse d'aucune observation qui lui donne un semblant de probabilité.

M. Ch. Aubertin va plus loin encore, dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Beaune* (1896), p. 319 et s., à propos de ses recherches sur l'étymologie du faubourg de La Bertonnière, à Beaune. Il cite d'abord des *Breteneria*, *Bretoniera*, *Bretteneria*, en Côte d'Or, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles.

M. l'abbé Bourlier, auteur du *Glossaire étymologique des noms de lieux en Côte d'Or*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1895, avait fait dériver *Brettaniaria*, qui serait un *fundus*, d'un gentilice en *ius*, *Brettanius*, à l'aide du suffixe adjectif *aria*, sous entendu *villa*. M. Aubertin a

---

(1) *Comptes rendus de la LIIIe session du Congrès archéologique*, p. 430.
(2) *Bulletin archéologique*, 1900. *Recueil*, XV, p. 522.
(3) *Bulletin archéologique du Comité*, 1893, p. 28.
(4) *Mémoires de la société d'émul. du Doubs*, 1898, p. 68.

Digitized by Google

voulu vérifier par l'archéologie cette explication, en fouillant le terrain. Il a trouvé des monnaies du bas Empire, des tuiles, des cendres, des instruments aratoires, non pas dans les terres du faubourg même, mais sous un village voisin, les Tuvilains. Il en tire la confirmation de la thèse de l'abbé Bourlier. La distance entre le faubourg et le village n'est pas, à ses yeux, un obstacle à l'adoption de la théorie, parce que, dit-il, « la villa *Brettaniaria*, la propriété de Brettanius, qui n'est pas un nom de fantaisie (1), a existé aux Tuvilains plutôt qu'ailleurs ».

Je vois à cette explication deux impossibilités. La première c'est la quantité de *Brittanius* ou *Brettanius* qu'elle suppose en Gaule, tous ayant précisément installé leur villa ou *fundus* à la sortie des villes ou près des villes. La seconde c'est que le nom n'est pas *Bretonière* tout court, mais *La Bretonnière*, et que, si *La Bretonnière* vient de *Brittani aria* = *villa Brittani*, nous possédons une suite interminable d'autres *fundi* gallo-romains, car le nombre des localités en *ière* précédées de l'article féminin, est immense : *La Frégonière*, *La Blanchardière*, *La Renaudière*, *La Béraudière*, *La Renaudière*, *La Bardonière*..., *etc.*, *etc.* La citation pourrait durer une heure. Qui soutiendra que Blanchard, Renaud, Béraud, sont des noms romains ?

A défaut de son explication, M. Aubertin ne verrait d'autre alternative que de trouver le sens cherché dans le terme « breton », avec la signification de brigand, voleur. Une bande de ces bretons, gens pillards, aurait fait halte sous les murs de Beaune, et leur nom serait resté attaché à leur camp. Il est vrai que jadis, « breton ou larron » était un dicton passé à l'état de proverbe (2). Du Cange cite le passage d'une charte de 1395 : « britones pro grassatoribus et prædonibus sumuntur. »

M. Aubertin n'est cependant pas partisan de cette explication — et moi pas davantage — il préfère la précédente, parce qu'on « n'aurait pas manqué, comme pour le quartier des Cotereaux, de dire le quartier des Bretons ». La raison n'est pas péremp-

---

(1) Il a été recueilli par M. d'Arbois de Jubainville et indiqué dans les *Etudes sur la langue celtique*. Les nombreux *Bretteville*, de Normandie, viendraient du mot latin *Brito*. Cf. comte de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Aubin*. A Angoulême, on considère les villages de Villemalet, Villebreton, comme d'origine romaine. Cf. *Bulletin soc. archéo., de la Charente*, 1901-1902, p. LXXIV.

(2) Lacurne de Saint-Pallaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, p. 318.

Digitized by Google

toire. Loin de là ! Je ne cite, du reste, ce dernier sens donné à Bertonnière, que pour épuiser, si possible, la série des hypothèses.

Revenons à Saintes.

Notre faubourg de La Bertonnière appartenait à deux paroisses, Saint-Vivien et Saint-Eutrope. La ligne séparative suivait La Cabaudière et partie de la rue de La Bertonnière, en descendant vers la place Blair jusqu'à la porte Evêque. La paroisse Saint-Vivien possédait la portion à gauche de cette ligne, autrement dit les maisons adossées au rocher.

1609, 27 février. — Jean Goullu, syndic des clercs et choristes, donne quittance à Guy Marays, joueur d'instruments, demeurant à Saintes, de soixante-quinze sols de rente annuelle et perpétuelle, « à cause d'une maison consistant en deux corps de logis situés au faubourg de La Berthonnière, parroisse Saint-Eutrope, où cy devant pandoyt par enseigne Saint Jehan, qui soulloit appartenir à feu Nicollas Bricot, confrontant lesdits corps de logis, d'un costé à la maison et jardin de Nicolas Gaultier, maistre savetier, et d'aultre costé à la maison de Thomas Girauldet, taneur, et une petite venelle qui est par derrière de la maison dudit Girauldet. (*Minutes de Mareschal.*)

1669, 2 mai. — Déclaration au juge du prieuré de Saint-Vivien, par Jean Robert, marchand, à La Bertonnière, pour ce qu'il possède en cette seigneurie, comme mari de Jeanne Charrier : une maison, sise audit faubourg, confrontant du couchant à la maison des héritiers Méry, bourgeois, du levant aux héritiers de Ravaud, du midi à la grand'rue qui conduit de la porte Saint-Louis à Saint-Eutrope, du nord aux doues de la ville. (*Minutes de Marcouiller.*)

1669, 8 mai. — Déclaration au juge de Saint-Vivien, par Louis You, sieur de La Tessonnière, veuf de Jeanne Fromy, d'une maison sise à La Bertonnière, tenant du levant aux hoirs Duval, Jacques Guillebaud et autres, au jardin de Jean Guerry, au couchant au jardin de Marguerite Dugua, veuve de Jacques Fromy, du midi à la rue qui va de Saint-Macoul à la porte Saint-Louis, du nord aux deux caves sous le rocher Saint-Agnan. (*Minutes de Marcouiller.*)

Digitized by Google

1669, 15 mai.— Déclaration au juge du prieuré de Saint-Vivien, par Marc Moreau, archer, mari de Catherine Maréchal, d'une maison avec cave sous le rocher Saint-Agnant, confrontant du couchant à Duval, du levant au jardin et cave de la veuve Fromy, au midi à la rue qui va de Saint-Macoul à la porte Saint-Louis, du nord au rocher. (*Ibidem.*)

1681, 24 mai. — François Tourneur, échevin, et Louis You, sieur des Barrières, vendent une maison à Michel Rouillon, marchand, à La Bertonnière, paroisse Saint-Vivien, confrontant, au nord au rocher Saint-Aignan, au midi à la rue qui va de la porte Saint-Louis au faubourg Saint-Macoul. (*Minutes de Gillet.*)

Conformément aux ordres du roi, une maison sise rue de La Bertonnière servait de refuge aux mendiants et aux vagabonds. (*Minutes d'Huvet*, 25 janvier 1775.)

En 1616, habitait rue de La Bertonnière, un boucher du nom de Pelloquin, qui pourrait bien être le grand-père de la suivante de Madame de Montausier, dont parle Tallemant, dans l'anecdote sur Mme de Montausier.

Voyez *canton de la Croix-Blanche.*

Billes (jeu de). — Un jeu de billes était installé tout près de la porte Evêque, avant 1577 (1). « L'avenue du jeu de billes qui est à la porte Evêque sera fermée. » Il fut transporté ailleurs, dans la rue qui monte du carrefour des Jésuites ou Collège, à la citadelle. Nous n'en connaissons pas d'autre, si ce n'est les deux que Pierre Sanglard organisa dans son jeu de paume, à Saint-Eutrope, ainsi qu'un jeu de courte boule. Le jeu de billes ou billard, existe à Saint-Jean d'Angély vers 1380, dit Siméon Luce, dans la *France pendant la guerre de cent ans* (p. 110), sous le nom de rule ou boule. Je crois que c'est une erreur.

1674, 29 octobre. — Marché entre Jacques de Léglise, curé de Saint-Pierre, et Françoise Boursiquot, veuve de Claude Rouillon, procureur au présidial, propriétaires d'une maison sise dans la ruette qui va de l'église des RR. PP. Jésuites à la citadelle, à main droite, l'un pour deux tiers, l'autre pour un tiers, avec Jean Gilbert, maître charpentier au village des Beguaux, paroisse de Chaniers,

(1) *Documents*, p. 280.

Digitized by Google

pour « mettre entièrement carré la charpente et couverture du jeu de billes qui est au haut de ladite maison, du costé du jardin, fournira..... refera la muraille qui est du costé du jardin..... haulsera les piliers qui sont du costé du jardin de M. Lebreton, afin que ledit jeu de billes et l'appant qu'il porte aye plus de jour.....

Signé : F. Bourciquot, Léglize, Dubreuilh, Lestellier, Gillet, not.

Blair (place), jadis *Bel Air*, *de Blair*, *Place de la Liberté* (*Bulletin*, I, p. 391 ; II, p. 78).

1762. Place Blair (voir rue Saint-Maur.)

Avant de recevoir, en 1810 (Rainguet, *Biographie*, v° Reverseaux), le nom de l'intendant Louis-Guillaume de Blair de Boisemont, qui l'aurait fait aplanir et planter d'arbres (Rainguet, *ibidem*), cette place portait celui de *grand jardin*, qui, lui-même, succéda au mot plus significatif de l'*éperon de la porte Evêque*, *aliàs* Saint-Louis. Cet éperon, construit au commencement du XVIIe siècle, lors de la grande réfection des fortifications de la ville, n'était que l'agrandissement d'un éperon déjà ancien, servant de jardin au gouverneur du Massès (1), mort en 1606. La destination de ce bastion se perpétua et aussi le nom sous lequel il était connu, avec un qualificatif en plus. Le grand jardin est parfaitement délimité dans l'acte du 23 mars 1715, que voici :

1715, 23 mars. — Jean-Pierre Labbé, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Maurice de Tavernole, vend à Auguste Poussard, chevalier, seigneur comte du Vigeant, marquis d'Anguitard, baron de Moins, Sainte-Lheurine, Allas-Champaigne, Courpignac, Lamirac, Saint-Simon, « l'emplacement qui appartient audit Labbé,au lieu le Grand Jardin, autrement l'Eperon, situé le long des murs de cette ville, paroisse Saint-Maur, contenant deux articles, l'un de 29 carreaux, et l'autre de 15 carreaux, se tenant, l'un l'autre, tenu à rente de l'hôtel de ville de Xaintes à 6 deniers par carreau, confrontant de l'oriant à la muraille qui revestit ledit éperon, le long de la rivière de Charante

(1) Mss. à la bibliothèque de la ville. Actes des 13 avril 1639, où il est dit : « le bastion, nouvellement fait, appelé l'éperon, bâti depuis 30 à 40 ans » ; et 30 octobre 1666, où on lit : « ... ancien éperon qui servait autrefois de jardin au sieur du Massay, lieutenant du roy ». Voir *Porte-Evêque*.

Digitized by Google

en espace de 12 pieds, dépendant de la ville, du midi à la muraille qui fait le coin dudit éperon, pareille espace de terre entre deux appartenant à la ville, d'un bout à l'écurie de M. de La Touche, président en l'eslection, et retournant par un autre bout à la muraille qui touche au fossé de la fontaine des cornes, et du nord au chemin ou rue qui conduit de la Porte Evêque à la petite ruette par laquelle on descend à la rue Saint-Maur. (*Minutes d'Arnaud.*) (1)

Joseph Lafaye, maître chamoiseur, demeurant à la Bertonnière, vend à Jacques Compagnon, seigneur Feusse, avocat du roi, un petit terrain tenu à rente de l'hôtel de ville, paroisse Saint-Vivien, joignant l'éperon, *vulgo* le grand jardin, contenant 18 carreaux, confrontant au levant au bastion, au midi à divers particuliers, fossé entre deux, au couchant à la doubrie dudit Lafaye, du nord au mur de la ville. (*Minutes de Retif*, 20 mars 1750.)

Mathurin Auger, sarger, afferme une maison, sise près de la porte Saint-Louis, confrontant par derrière à la place Belair (1775, 8 août, Maillet.)

L'acteur Lekain visitant Saintes, vers 1774, note la plantation « d'un jardin public dont le seul mérite est de procurer la vue sur une très belle campagne. » (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, tome XX, p. 280).

Bois d'amour. — C'était jadis tout un quartier désert, compris entre la rivière et les murs de l'hôpital de la marine (casernes). Aux quatre coins de la France, les municipalités se sont plu à conserver ce vieux mot auquel il n'est que trop facile d'assigner une étymologie : à Marseille, les Pavés d'amour ; à Boulogne, rue du Puits d'amour ; à Châteaudun, Champ d'amour ; à Louvier, Chemin des amoureux.

L'hôpital des pestiférés y avait été établi. (Voir ce mot).

---

(1) Il existe dans les mêmes minutes, sous la date du 28 mai 1715, un acte aux termes duquel le maire de Saintes donne à rente à Auguste Poussard, un emplacement au lieu appelé le grand jardin, près des remparts. Labbé avait acquis du roi ce grand jardin à l'exception de 16 carreaux sur le bord et autour du rempart réservés pour les rondes et la garde. Ce terrain ne servant que de lieu de dépôt d'immondices, le rempart était détruit ras terre, le maire le loue.

Digitized by Google

1787, 30 avril. — François Métayer, apoticaire, achète deux chenevières au Bois d'amour. (*Minutes de Chély*).

Blanlœuil (rue), *Blanc-de-l'œil*, dans l'ordonnance royale du 16 août 1841, et le plan Lacurie.

Blanleuil est le nom d'une famille.

Cette rue sépare les paroisses Saint-Eutrope et Saint-Vivien.

1669, 15 mai. — Déclaration au juge de Saint-Vivien, par Catherine El..., veuve de Jean Ravaud, marchand, demeurant à la Bertonnière, au lieu de Pierre Ravaud, d'une maison, sise à la Bertonnière, confrontant d'un côté à Elie Tabois, d'autre à Marie Blanleuil, du nord à la grand'rue de la porte Saint-Louis à Saint-Eutrope, par derrière à la ruette qui fait séparation de la seigneurie de Saint-Vivien et dudit Saint-Eutrope. (*Minutes de Marcouiller*).

(*A suivre*). Ch. Dangibeaud.

QUESTIONS ET REPONSES

Questions.

N° 781. — En étudiant la carte de la Charente, j'ai constaté que ce département renferme, à lui seul, plus de la moitié des localités portant le nom de l'Age ou Les Ages ; j'en ai compté quinze ou seize — mais il y en a certainement davantage — puis quelques-unes dans la Dordogne, dans la Haute-Vienne et la Creuse. Il n'y en a pas un seul dans tout le reste de la France.

Quel peut être le sens d'*age*, et pourquoi quatre départements de l'Ouest renferment-ils autant de localités de ce nom ?

H. Delaage, architecte.

—

N° 782. — On demande l'étymologie du verbe patois *simer*, *cimer* ou *scimer*, qui signifie suinter. Une barrique sime, un puits sime. Il paraît plus particulièrement usité autour de Montlieu. On demande, en outre, s'il est connu ailleurs, dans les autres parties de la Charente-Inférieure. Les hydrogéologues Richard et Caudéran l'employaient souvent et écrivaient *simis*.

C. V.

—

Digitized by Google

N° 783. — A quel titre la paroisse de Boisredon se trouvait-elle, avant la Révolution, comprise dans l'élection de Cognac, dont elle était pourtant bien éloignée et séparée par les élections de Saintes et de Barbezieux ?

C. V.

Réponses.

N° 777 ; t. XXIV, p. 64. — La locution adverbiale *à châ petit* est un santonisme, c'est-à-dire une tournure propre au patois saintongeais, et vient ainsi à l'appui de notre assertion, que le dialecte saintongeais tient profondément au sol même de notre province, où il vit de sa vie propre, et où il s'est développé par lui-même, parallèlement aux autres dialectes d'oil, qui ont gravité autour de celui de l'Ile de France, revêtu par son voisinage de la cour des faveurs officielles, et devenu, par la protection du pouvoir, la langue des écrivains et des diplomates. *A châ petit* est formé de la préposition *à* à, de l'adjectif indéfini *châ*, chaque, et du substantif *petit*, employé pour peu, comme dans cette autre locution saintongeaise *in petit*, un peu. On pourrait soutenir que chaque langue, soit ancienne, soit moderne, possède un idiotisme équivalent à l'expression que nous venons d'analyser, et il semblerait que cette locution si simple constituât une caractéristique des différents langages ayant une forme et une grammaire autonomes. Il nous paraît, à ce titre, curieux et intéressant d'en citer plusieurs exemples : en grec κατ'ὀλιγον, μικρόν, βραχύ, littéralement : selon peu ; en latin, *paulatim*, litt. par peu ; en allemand, *nach und nach*, *litt. après et* après, *allmâhlig* (tout) insensiblement ; en suédois, *efter hand*, litt. suivant la main ; en danois, *lidt efter lidt*, litt. peu après peu ; en anglais, *little and little*, litt. petit à petit, *by degrees*, litt. par degrés. La locution française *peu à peu* n'est pas sans dureté, et lorsque nos paysans veulent *françoiser*, ils l'adoucissent, et en suppriment l'hiatus, en disant *peu-z-à-peu*, ou bien en employant cette forme : *peu par peu*. La locution saintongeaise *à châ petit* a aussi sur son équivalente française l'avantage de posséder une sorte de superlatif : *tout à châ petit*, *tout châ petit*. Nous ne connaîtrions guère que l'une des deux expressions allemandes citées plus haut, *all-maehlig*, tout insensiblement, qui ait avec elle, sous ce rapport, une certaine analogie. Enfin, cette expression du patois saintongeais se rattache à toute une famille

Digitized by Google

de locutions analogues : *à châ-z-in*, un à un ; *à châ deû*, deux à deux ; *à châ goutte*, goutte à goutte ; *à châ livre*, livre à livre, etc.; c'est comme si l'on disait chaque unité, chaque couple, chaque goutte, chaque livre prise séparément, mais le saintongeais est plus concis. L'adjectif indéfini latin *singuli*, au pluriel, accompagné d'un substantif, correspond assez exactement, quant au sens, à ces diverses locutions saintongeaises. Cicéron emploie *in singulos annos* pour dire chaque année, et l'on trouve dans Horace *singula quæque* (1), chaque chose, qui est presque identique, même dans la forme, à l'expression saintongeaise *à châ-z-in*. C'est malheureusement là le seul exemple d'analogie complète que paraisse nous fournir la langue latine.

PIARE MARCUT.

LIVRES ET REVUES

Au pays de Jésus. — L'illustre écrivain d'Italie, Matilde Sérao, vient de publier ses souvenirs d'un voyage en Palestine, en 1903, sous ce titre : *Au pays de Jésus*. Elle y peint le portrait d'un de nos compatriotes, le P. Marcel, franciscain, gardien du couvent de Nazareth, dans le monde, autrefois, l'abbé Pérroneau de Neuillac, près Jonzac. Elle l'appelle le « P. Marcel de *Noilhac* » (au lieu de Neuillac), le dit « venu des environs de Cognac », et même, un peu plus loin « fils d'un distillateur de Cognac ».

Bien que l'auteur n'aime pas les Français, et le montre souvent, son exquisse du P. Marcel mérite d'être citée.

Le Père Marcel de Noilhac était un singulier type de religieux : décharné, le visage un peu fatigué, avec une barbe châtaine peu fournie, il portait le grand chapeau de paille recouvert d'un mouchoir de soie, comme en portent tous les moines de Terre-Sainte. Taciturne, les yeux mélancoliques, et pleins d'une flamme mystique, il était français, et ne connaissait pas un mot d'italien. Les joues un peu rouges trahissaient bien un commencement de phtisie, ce mal secret, pour lequel beaucoup de franciscains viennent en Palestine, afin d'y trouver la guérison, ou de mourir en paix, près du Saint-Sépulcre. Dans la voix

(1) *Singula quæque locum teneant sortita decenter.* Horace, *De arte poeticâ*, lib., I, v. 92.

Digitized by Google

aussi, une trace un peu plus nette de fatigue ; mais c'était tout.....

Le P. Marcel disait son chapelet, et lisait son bréviaire avec une modestie féminine, avec une paix sereine, et notre voiturier de Caïffa le regardait affectueusement...

Enfin, le Cison apparut... Le Père souriait doucement. Depuis huit ans, il habitait ce pays, et avait fait maintes fois ce trajet en voiture, à cheval, ou même à pied.

— A pied, mon Père ?

— Pourquoi non, madame ? J'ai été un peu malade après, mais très peu...

Le P. Marcel fixe les yeux à l'horizon, et au fond de son cœur, il y a un grand désir de revenir à Nazareth... Si Dieu le veut, il y passera toute sa vie, et il y mourra, le jour désigné. Nazareth ! Il en rêvait, quand il était enfant, au milieu des tonneaux d'alcool de son père, qui était distillateur de Cognac : tout petit, il croyait à la poésie de ce nom.

— Alors, votre rêve s'est réalisé, mon Père ?

— Ah ! oui, madame... Il ne valait pas la réalité, s'écria-t-il, l'air pleinement heureux.

Voilà donc un homme qui n'a jamais eu de désillusion ! Il déclare ardemment que la réalité valait plus que son rêve, ici, près des collines nazaréennes, dans ce pays qui écouta la divine parole.....

— Voilà Nazareth, dit le moine.

La ville blanche et rouge, monte sur la colline... Les yeux du P. Marcel sont voilés de larmes. En vérité, nul cœur de chrétien ne peut voir Nazareth, sans être ému.

—

La décentralisation littéraire et théâtrale, avril 1904 : article de M. Rodanet, qui signale certaines ressemblances entre le patois saintongeais et celui de Meurthe-et-Moselle. « J'eus la preuve irréfutable que ces deux patois ne se différenciaient que relativement peu en lisant quelques pages d'*In jharbot de bouquet saintonjhé*, par Piâre Marcut, que mes auditeurs traduisirent presque au fur et à mesure que je lisai. »

—

Ere nouvelle. — Les anciennes maisons des environs de Cognac.

12 novembre 1903. — Le Portail. Les documents remontent au XVIIe siècle. Au commencement du siècle, on y voit Jacques

Digitized by Google

Audouin, bourgeois de Cognac, prévôt de Saintonge, mari de Guyonne Bouchoneau. Il avait pour frère Jean Audouin, sieur de La Vie en Merpins, vice-sénéchal de Saintonge, mari de Anne Jameu, et Jean Audouin, abbé de l'abbaye de Fontdouce. Il fut maire de Cognac en 1628-1630 (Quelques détails sur les Audouin). Le dernier acte qui mentionne un Audouin à Cognac est daté de 1642 : il y est dit que le Portail *appartient* à M. de Fontdouce. Apparaissent alors les Marot du Portail, famille protestante de Cognac, qui a donné des procureurs, des médecins. Samuel Marot du Portail eut de sa seconde femme, Marguerite Penot, un fils, Pierre, qui eut Pailleron en Richemont, et épousa, en 1682, Elisabeth Renaud. Le 17 juin 1684, Samuel Marot, « fils du sieur du Portail », épousa Elisabeth Eschassériaux. Le 10 septembre 1685, les Marot abjurèrent (Détails généalogiques). En 1750, Louis Larocque, mari de Suzanne Pelletan, acheta Le Portail (nombreux enfants).

Après 1792, Samuel Turner, mari de Marie-Judith Guédon, acheta le Portail à Michel-Louis Larocque. Le 4 février 1824, Anne Nancy Turner épousa Elie-Adrien Bertrand, lequel vendit le Portail, vers 1846, à M. Jean Brisson, négociant. Cette propriété appartient maintenant à Mme Bouyer, née Brisson, et à M. Brisson, sénateur.

Du 15 novembre. — Gademoulins. Ce fief appartient, en 1390, aux Portier. Le 12 janvier 1394, maître Pierre Portier, de Pons, rend hommage au duc d'Orléans, comte d'Angoulême, pour le fief de Nonnac, en Genté, qu'il détient comme engagiste. Aux Archives nationales, on trouve (pas d'indications) une série d'actes et d'aveux et dénombrements, pour les terres que les membres de la famille Portier tiennent au XVe siècle. Notamment, le 25 juin 1472, Jean Portier le jeune, seigneur de Gademoulins, engagiste de droits sur le Port Saunier de Cognac, transige au sujet de ces droits.

1496, 14 décembre, aveu pour Marguerite Portier, dame de Gademoulins et Villars. Elle avait épousé, vers 1490, Charles-André de Xandrieux, écuyer, maire de Cognac en 1491. Elle lui porta en dot Gademoulins et Villars, près Burie. David de Xandrieux, sieur de Gademoulins, épousa, en septembre 1522, Anne du Tillet la jeune, fille de Elie, contrôleur général des finances de Charles d'Orléans. François de Xandrieux épousa, vers 1560, Marguerite de Lestang, qui se remaria avec Jacques de Blois, du Fresne. Charlotte Xandrieux, leur fille. Le 28 août

Digitized by Google

1604, Marguerite Flamant de Lugeat, femme de François de Xandrieux, écuyer, sieur de Gademoulins, transige avec Jean Flamant, écuyer, sieur de Maillou et de Lugeat, sur la succession de Jeanne de Lahaye, leur tante. Gademoulins passe, vers la même année, aux de Saint-Marsault, seigneurs de Nieul, Peudry et Mazottes. En 1630, il est acheté par Charles Green de Saint-Marsault, sieur de La Cour et La Foucaudière, mari de Marie du Breuil, veuve de François de Puyguyon. Charles-Louis lui succéda ; il épousa Gabrielle Geoffroi, dont Charles-Joseph qui épousa, vers 1691, Marie-Claire d'Aubusson, fille de Jacques, sieur de Savignac, capitaine d'infanterie. Le père et le fils moururent, l'un en 1700, l'autre en 1711. La veuve entra en religion, et donna Gademoulins au séminaire de Saintes. Après la Révolution, ce domaine fut acquis par Françoise Noël, née Perrin de Beaugaillard, femme de Jean Noël, avoué. Les héritiers de cette dame en vendirent une partie à M. de Jarnac, ancien notaire à Cognac, et l'autre partie, à Le Poitevin de Fontguyon, des mains duquel elle passa à M. Edmond Jaulin, négociant.

Du 19 novembre. — Léclopart en Gensac, était, comme Gensac, Marville et Lorimont, une dépendance de la chatellenie de Roissac.

Le 24 juillet 1537, François de Mortemer, seigneur de Roissac, Salles et Genté, arrente sa métairie de Léclopart à Henri Bernard, marchand, demeurant à Cognac. Nicolas Prévostière, sieur de Marville, acheta, des héritiers Bernard, ce domaine, vers 1622. Pendant la Fronde, le duc de La Rochefoucauld, envoyé par le prince de Condé, pour mettre le siège devant Cognac, coucha à Léclopart le 5 novembre 1651. On trouve encore comme propriétaire, Pierre Prévostière et Marie Prévostière. Celle-ci étant décédée le 15 août 1696, Philippe Guillemeteau, comme tuteur de ses enfants, rendit hommage de Léclopart, au comte de Roquefort, veuf de Lydie de La Rochefoucauld. La famille Guillemeteau a habité pendant cent quatre vingts ans le logis de Léclopart, bâti, probablement, par Nicolas Prévostière. Pierre-Daniel Guillemeteau est mort sans postérité, en 1855. Sa veuve a vendu la propriété en 1860. M. Michel, négociant, la possède aujourd'hui.

Du 22 novembre. — Angeac-Champagne est placé sur une éminence. Le logis du possesseur du fief attenait à l'église. Les comtes d'Angoulême, comme seigneurs de Bouteville, donnèrent

Digitized by Google

Angeac aux Templiers. Lors de la suppression de cet ordre, Aymar d'Archiac, IIIe du nom, se fit donner cette terre et celle de Lachaise. Après la mort de son père, Marquise d'Archiac, veuve en premières noces d'Hélie de Gourville, et remariée avec Jean de Jagonnas, eut la moitié d'Angeac, l'autre moitié étant restée à Aymar IV. Au décès de celui-ci, Agnès Jourdain, fille d'une Jacquette Jagonnas, et de Pierre Jourdain, eut la totalité de la terre d'Angeac, avec le fief de La Prévoté en Verrières. Elle avait épousé Jacques de Pressac, seigneur de Lachaise. Un de leurs fils épousa Perrette de Nossay, qui eut, entre autres enfants, Gabrielle de Pressac, mariée d'abord avec Pierre de Fourcade, et ensuite avec Daniel de Campan. Elle hérita Angeac. Gabrielle de Pressac fait aveu, le 2 juillet 1613, à François de Jussac, baron d'Ambleville, gouverneur de Cognac. La terre contenant deux cent dix journaux, et les tenanciers huit cents, Gabrielle de Pressac mourut entre 1616 et 1618 sans enfants ; ses héritiers vendirent la terre, vers 1628, à César Boscal de Réal, seigneur de Mornac en Saintonge, qui avait épousé, en secondes noces, Louise Baudouin de Fleurac. César de Réal mourut avant 1631, laissant un fils, Léon, né vers 1616, marié le 18 avril 1641, à Marguerite de Courbon-Blénac, dont deux fils et une fille. A la fin de l'année 1657, il vendit ses deux maisons de Cognac, la terre d'Angeac, et se retira au château de Mornac. Le nouveau propriétaire, René de La Tour, baron de Saint-Fort, et Marie Vinsonneau, sa femme, habitaient tantôt Cognac, tantôt Solençon. Léon de La Tour, l'un de leurs cinq enfants, étant mort à l'armée, en 1658, son père, bientôt après, Marie Vinsonneau, resta avec sa plus jeune fille, Marie, qui épousa le 20 février 1662, Jacques de Bremond, marquis d'Ars, qui, ayant perdu ses deux frères aînés à la guerre, sortit de religion, pour se mettre à la tête de sa maison. Il mourut vers 1672 ; Marie de La Tour administra ses biens pendant la minorité de ses enfants. Après son décès, arrivé en 1691, Jean-Louis de Bremond eut Ars, Gimeux, Solençon, Angeac et La Garde Merpins. Il épousa, le 5 février 1692, Judith de Sainte-Maure, fille d'Alexis, gouverneur de Cognac, mourut à Solençon le 22 mai 1742, et fut inhumé à Ars. Le partage qui eut lieu en 1739, après le décès de J. de Sainte-Maure, Angeac échut à Léon-Alexis, vicomte d'Ars, né le 17 janvier 1697, lieutenant de vaisseaux du roi, marié, à la Martinique, avec Louise Faure de Fayolle, dont il n'eut qu'une fille, qui épousa son cousin, Jacob

Digitized by Google

de Bremond. Leurs héritiers vendirent la terre d'Angeac à Jean Roy, lieutenant-général en l'élection de Cognac, déjà possesseur des fiefs des Courades en Segonzac. Louis-François Roy, son fils, lui succéda. Le domaine d'Angeac fut vendu, en 1837, par l'héritière des Roy, et M. de Ferrère, son mari, à divers propriétaires du pays.

Du 26 novembre. — Marville est situé en Genté, dont le territoire est limité par le chemin boisné. Il dépendait d'abord de Roissac, qui passa, par mariage, à Geoffroy de La Rochefoucauld. Jean de La Rochefoucauld signa, comme seigneur de Roissac et Marville, en 1471, un accord avec Arnaud Barbottin. Marguerite de La Rochefoucauld épousa, en secondes noces, Hardouin de Maillé, sénéchal de Saintonge. Les deux époux transigèrent avec Charles d'Orléans au sujet de rentes sur les terres de Roissac, Gensac et Marville (1476). Philippe de La Rochefoucauld, femme de Jean de Mortemer, seigneur de Couhé, Salles et Genté, eut par attribution Roissac avec Gensac et Marville. Guy, leur fils, recueillit Salles, Genté, Roissac, Marville, Gensac et Villeman ; il épousa, vers 1485, François Bouchard d'Aubeterre, qui lui apporta en dot la seigneurie d'Ozillac (Détails sur François de Mortemer). Jacquette de Mortemer, fille unique de François, épousa (1534), Louis de La Rochefoucauld-Montendre, qui eut pour descendants Louis, Isaac, et Léonor de La Rochefoucauld. Une fille de ce dernier, Lydie, épousa Pons de Pons, comte de Roquefort, et lui apporta Roissac, Gensac et Marville. Isaac de La Rochefoucauld vendit Marville à Nicolas Prévostière, vers 1610. Nicolas Prévostière fils vendit Marville à Arnaud Phelippon, greffier du siège royal de Cognac, époux de Marguerite Barraud, et frère de Adam Phelippon, avocat. Adam Phelippon vendit à Nicolas Maillart, sieur de Lessert, avocat à Cognac, son neveu (Détails généalogiques). En 1713, on voit Joseph Maillart, sieur de Marville, qui vendit le domaine, vers 1736, à Jean Prévostière, notaire royal à Genté, lequel donna à sa fille aînée, mariée à Jean-Isaac Fillon, de la paroisse de Touzac. Jean Fillon fils épousa Jeanne Roy, et résida à Marville ; leur fille aînée, Suzanne, femme de J.-B. Turcat, marchand d'Angoulême, et Thérèse, femme de Joseph Ducluzeau, procureur au présidial d'Angoulême, vendirent Marville à Jean Boulineau, vers 1789, dont la famille le possède encore.

Du 29 novembre. — Les premiers seigneurs de Nercillac-Narcillac, connus, sont les de Chièvres, famille protestante. En

Digitized by Google

1640, Pierre de Chièvres, époux de Jeanne Ranson (de Cognac), est sieur de Nercillac, Curton (Détais généalogiques sur les de Chièvres). Vers 1691, Nercillac passa à la famille de Saint-Marsault (Détails généalogiques). Gaspard Pandin, chevalier. seigneur de Romefort et du Treuil, marié le 14 avril 1738, à Elisabeth-Henriette Green de Saint-Marsault de Nercillac, eut cette terre par sa femme (Détails généalogiques). Son petit-fils, Charles-Pharamond, baptisé le 13 mars 1768, à Saint-Germain du Seudre, sous-lieutenant au régiment d'Agenais, en 1785, et capitaine au régiment du Roi, cavalerie, en 1788, émigré en 1791, revint à Paris en 1797, où il épousa Antoinette-Mélanie de La Briffe. Il est mort à Pau, en 1828, laissant un fils, capitaine de hussards de la garde royale, en 1825, créé comte de Nercillac, le 4 avril 1830. Trois enfants sont nés de son mariage : Ernest, comte de Nercillac, sous-préfet de Cognac, de 1862 à 1867 ; Charles, vicomte de Nercillac, capitaine au 8e régiment de lanciers ; et Agathe, mariée en 1848 au marquis de La Briffe.

—

Enlart. *Manuel d'archéologie française, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance* ; deux volumes : Ire *architecture religieuse* ; IIe *architecture civile et militaire*.

Ces deux volumes ont reçu dans le monde savant un accueil très favorable. On en a fait beaucoup d'éloges. Ils représentent, en effet, une somme de travail énorme, et offrent d'autant plus d'apparence d'exactitude, que l'auteur annonce qu'il « a tenu à n'affirmer que ce dont la preuve lui paraissait tangible », et qu'il « a visité lui-même toutes les contrées, et la plupart des édifices dont il est question dans ce livre... ». De plus, il s'est entouré d'une quantité de livres et monographies spéciales aux monuments qu'il devait passer en revue. Il semble qu'après une enquête aussi scrupuleuse, une patience et une prudence aussi dignes d'admiration,après les appréciations flatteuses de critiques compétents, le public, le *vulgum pecus*, doive accepter, les yeux fermés, le *Manuél*, comme un guide des plus sûrs, lui accorder une aveugle confiance, et n'en parler qu'avec respect.

Tout en reconnaissant que M. Enlart rend un véritable service aux archéologues, en leur mettant dans la main, sous une forme pratique et réduite, un vaste répertoire de notions générales sur l'ensemble et toutes les parties des monuments civils et religieux de France, un *manuel* d'une utilité incontestable, il me sera permis de regretter que le savant auteur n'ait pas pris

Digitized by Google

soin de le garantir d'une quantité d'erreurs graves, d'omissions inexplicables, d'inadvertances qui déparent son œuvre, et lui enlèvent un peu d'autorité. Je parle au point de vue saintongeais, bien entendu ; mais il serait très étonnant que les autres provinces de France fussent mieux traitées (1).

En parcourant le chapitre consacré aux églises romanes, j'ai remarqué des fautes, des lacunes qui tiennent sans doute à une rédaction et une impression trop hâtives. Il suffira d'en signaler quelques-unes, en souhaitant une revision minutieuse du texte, pour une seconde édition qui s'impose à bref délai. La perfection n'est pas de ce monde ! C'est incontestable ! Toutefois, on était en droit d'attendre mieux d'un professeur de l'art. Peut-être a-t-il mal embrassé parce qu'il a trop étreint ; si les sociétés savantes de province veulent bien lui rendre le service de passer au crible ses exposés, ses listes, et surtout ses répertoires, nous bénéficierons d'une critique qui, en somme, ne cherche que l'amélioration d'un ouvrage déjà précieux à certains points de vue.

Tours aurait eu une basilique mérovingienne, dédiée à saint Eutrope (I, p. 129). C'est un *lapsus*. Tours a honoré saint Eutrope ; à Saint-Gatien, une chapelle lui était consacrée, mais on n'a jamais connu, dans cette ville, d'église sous le vocable de notre premier évêque. Du reste la phrase indique qu'il s'agit de saint Martin.

A Pont-Labbé, M. Enlart a découvert « le remploi d'anciens morceaux carolingiens » (I, p. 162). Il ne dit pas en quel endroit. C'est la première fois qu'on en entend parler. Il dote Fenioux d'une coupole (p. 282) sur pendentifs, qui n'a jamais existé. Il a vu à Pérignac un portail..... malheureusement disparu depuis des siècles. Mais sur ce point, peut-être, y a-t-il simplement confusion. L'auteur parle bien *(ibidem*, p. 315) de portails « *accostés* d'arcatures ». Le mot *accosté* signifie exacte-

---

(1) Pendant l'impression de cet article, la *Revue du Béarn* m'envoie son numéro de février. Je lis, à la page 89, une note conçue précisément dans le même esprit que la mienne et reprochant à M. Enlart les mêmes entorses à la géographie et à l'exactitude. « Notre infortuné département (des Basses-Pyrénées) se trouve être, dans ce magistral ouvrage, le théâtre d'un vrai massacre de noms de lieux... il place hardiment Lourdes dans les Basses-Pyrénées (p. 716) avec un donjon du XVe ; et nous ne nous en plaindrions pas certainement si, à la page suivante (p. 717), Lourdes n'était mis dans les Hautes-Pyrénées, cette fois avec un donjon du XIVe siècle... ».

Digitized by Google

ment *de chaque côté ;* il a voulu dire, sans doute, surmonté, ce qui rentrerait dans la vérité. Quant aux chapiteaux persans (p. 382) de la Saintonge, ils sont sûrement plus rares qu'il ne le croit, à moins de comprendre dans cette série tous les ornements à oiseaux, enlacés de feuillages — prétention excessive à coup sûr !

Il cite Chadenac parmi les églises (I, p. 366) qui ont un ou deux cavaliers sur leurs façades. Le cavalier est sur un chapiteau. A ce compte, on en pourrait mentionner d'autres.

Dans le second volume, je relève des erreurs plus fâcheuses. Ainsi, il donne (p. 643) à Nieul-les-Saintes un cloître que personne ne connaît, et qui, même existant, n'appartiendrait pas à l'architecture monastique, par la raison que dans cette paroisse il n'y eut jamais d'établissement religieux. Grezac et La Jard éprouveront une surprise analogue. Il ne parle pas de Sainte-Gemme, de Saint-Pierre de Saintes, où l'on voit des bâtiments clostraux et cloîtres, attenant à l'église. A Saintes, il cite un hôtel de ville Renaissance, que nous voudrions hélas ! bien avoir, mais qui est une pure illusion ! Il cite encore l'évêché de Saintes (II, p. 335) du XVIe, avec boutique au rez-de-chaussée !!! Où a-t-il *vu* ça ? Qui a pu lui donner ce renseignement ? En revanche, Usson manque aux châteaux, il ne cite en note (II, p. 203) que le colombier et (*idem*, p. 115) la galerie.

Tous les répertoires (I, p. 420 et 650, II, p. 643 et 644) sont presque en entier faux ou incomplets. Ainsi, Matha, Varaize, Pérignac, Saint-Fort, Sainte-Gemme, etc..., ne figurent pas parmi les églises romanes ; le chœur et la nef de Saint-Pierre de Saintes sont datés de 1450 à 1503, alors qu'il ne subsiste que les chapelles du XVe et du XVIe siècle, le chœur est du XVIIe ; Esnandes, Ecoyeux, et bien d'autres ne sont pas signalées comme églises fortifiées ; Beaulon est absent de l'article consacré à l'architecture privée, Nieul-les-Saintes est oublié dans l'architecture militaire, alors que Thors, démoli depuis longtemps, et des ruines sans caractère, sont citées : Berneuil, Beurlay, Rioux, Balanzac, Saint-Seurin d'Uzet..., etc.

Ce n'est pas tout. Il faudrait encore éplucher avec soin la partie géographique. Il y a de la besogne. M. Enlart s'obstine à appeler Bougneau *Bougueneau ;* il l'écrit quatre ou cinq fois. Il place Aulnay tantôt dans les Deux-Sèvres (I, p. 384), tantôt dans la Charente-Inférieure ; Chastres, Echillais (I, p. 315, 316), et Gensac, tantôt dans la Charente (I, p. 286), tantôt dans la Cha-

Digitized by Google

rente-Inférieure (I, p. 239) ; Champdeniers (I, p. 330), qui appartient aux Deux-Sèvres, Fléac et Le Peyrat (I, p. 286), Cellefroin, Lesterps (I, p. 268), qui sont dans la Charente, passent dans la Charente-Inférieure ; mais Talmont-sur-*Gironde* est transporté dans la Charente (I, p. 420). Je reconnais qu'on a le choix, car il figure aussi dans la Charente-Inférieure, sur la *même page*. Et Saint-Symphorien des Bois ! qui devient saintongeais (II, p. 643, 644), quand il est franchement bourguignon ! Il s'agit de Saint-Symphorien, près Marennes.

Si je voulais enquêter sur les départements, je ferais des découvertes tout aussi bizarres. Avis aux Auvergnats.

Allons ! il n'y a pas que les petits ruraux, *aliàs* provinciaux, coupables de légèreté.

—

Revue des questions historiques, janvier 1904. M. C. Daux complète l'étude sur le *Liber censuum*, qu'il avait commencée en juillet 1902, sous le titre de la *Protection apostolique au moyen âge*. Cette fois il s'agit du *cens pontifical dans l'Eglise de France*, d'après le troisième fascicule du *Liber*. L'auteur fait le dépouillement des censiers et « aux légendes ou cotes, consignées par les camériers pontificaux, il joint soit l'identification des noms de lieux et de personnes, soit des détails sur les familles et communautés ».

P. 25. Il commet une erreur, en donnant à Saint-Jean d'Angély un monastère qui n'a jamais existé : *Monasterium Sancte Columbe I marabutinum*. A ce monastère (sans doute à Saint-Jean d'Angély), fut assurée la tutelle pontificale, par bulle d'Innocent III (1143). On ne sait ce qui a pu porter M. D... à identifier le monastère de Sainte-Colombe à Sens avec Saint-Jean d'Angély. Il ne le dit pas. Est-ce dans le texte ? Il y a des fautes dans le texte. Ainsi (p. 51), au supplément, Saint-Jean d'Angély est inscrit comme dépendant du diocèse de Poitiers. Huit communautés saintongeaises doivent le cens : 1° L'abbaye de Saintes, qui est portée pour « V. *Solidos ad indicium libertatis* ; 2° la collégiale d'Archiac payait trois sous de monnaie, pure de tout alliage, *Ecclesia sancti Petri de Archiaco III solidos enforzatorum illius terre* ; 3° *Domus helemosinaria de Rocella I malachinum*, hôpital Aufredy ; 4° L'hôpital de Pons, *Domus elemosinaria de Ponte I bisantium*. (M. D... ne connaît, pour toutes ces maisons religieuses, que Massiou, imprimé Massion, la *Gallia*, les *Cartulaires* de l'abbé Grasilier, la *Mono-*

Digitized by Google

graphie de L. Delmas ; il ignore les publications des Archives, et notamment le censif de Pons) ; 5° *Domus elemosinaria sancti Jacobi de Olerun I bisuntium* ; 6° *Monasterium sancti Stephani de Bazac I bizuntium ;* 7° *Hospitale de Talleburgo I bisantium ;* 8° *Domus helemosinaria de Mastacio I marabotinum.*

BIBLIOGRAPHIE

Affaire Laporte, exposé sommaire, opinions de magistrats et fonctionnaires espagnols et français. Paris, A. Pedone, éditeur. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-4°, 12 pages.

—

Almanach du cultivateur... de l'île de Ré, pour 1904. La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-18, 62 pages.

—

Almanach rural de la Charente-Inférieure, pour 1904. La Rochelle, imprimerie Rochelaise, grand in-8°, 68 pages.

—

Annales municipales de la ville de Saintes, année 1902. Saintes, imprimerie H. Chassériaud, 1903, in-16.

—

Annuaire général de la Charente-Inférieure, pour 1904. La Rochelle, imprimerie du Palais A. Foucher, in-8°, 317 pages, 2 francs.

—

Annuaire de la magistrature, France, Algérie et colonies, publié par Aug. Pedone, 13e édition. 1904. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8°, 224 pages.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Le Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*, tome II. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8°, 463 pages.

—

Association amicale des anciens élèves du collège de Saintes. Statuts et liste des membres. 7e année, 1903. Compte rendu des assemblées du 2 juin 1901 et du 27 juillet 1902. Saintes, imprimerie A. Gay, in-16, 20 pages.

—

Digitized by Google

Bateau Henry inchavirable et insubmersible (Sauvetage et plaisance), notice. Rochefort, imprimerie Thèze, 1904, 26 pages, plans.

—

Baudoin (H.), docteur en droit. *La Banque de l'Indo-Chine.* La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1903, in-8°, 237 pages.

—

Bayard (E.). *La Pudeur dans l'art et la vie*, orné de trente-deux études académiques, d'après les clichés de la maison Eug. Piron. Préface de M. William Bouguereau, de l'Institut. Paris, imprimerie Mouillot, in-18 jésus, 316 pages.

—

Bellanger, inspecteur d'académie honoraire, président de l'association philotechnique de La Rochelle, *Esquisse d'une méthode à suivre dans les cours de morale populaire pratique.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-18 jésus, 23 pages.

—

Brard (Dr Ernest). *Eugène Fromentin*, avec une vue de sa maison natale. La Rochelle, imprimerie Masson et Cie, in-16, 27 pages. 1903.

—

Bouge (abbé). *Panégyrique de saint Eutrope*, premier évêque de Saintes, prononcé le 14 octobre 1903, à l'occasion de la fête de la translation de ses reliques. La Rochelle, imprimerie Rochelaise, 1903, in-8°, 16 pages.

—

Catéchisme de La Rochelle, imprimé par ordre de Monseigneur l'évêque de La Rochelle et Saintes, pour être seul enseigné dans le diocèse. Tours, imprimerie Mame ; librairie Mame et fils, in-18, 191 pages, avec gravures. 0 fr. 60 cent.

—

Bouyer (Léon). — *Les Cyclades*, sonnets. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1904, in-12 carré, 36 pages.

—

Camena d'Almeida (E.). *L'Aunis.* Essai de géographie historique et régionale. Paris, Imprimerie Nationale, 1903, in-8°, 7 p. Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive.*

—

Camiade (L.-J. l'abbé). *Affaire non jugée en Cour de Rome.*

Digitized by Google

La Rochelle, imprimerie E. Martin, 1903, in-8°, 63 pages. Réponse à *Affaire jugée*, par Monseigneur Le Camus.

—

Capitant (Henri), professeur de droit civil à la faculté de droit de l'Université de Grenoble. *Introduction à l'étude du droit civil;* 2e édit. Paris, A. Pedone, éditeur. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°, 397 pages.

—

Clouzot (H.). *Un curieux de province.* Coup d'œil sur les collections de L. T. Couraud. Niort, imprimerie et librairie Clouzot, 1904, in-8°, 56 pages, avec grav. en noir dans le texte, et en couleurs hors texte.

—

Combes (Emile). *Une campagne laïque* (1902-1903); préface de Anatole France. Paris, Simonis Empis, éditeur, 1904, in-8°.

—

Courcelle-Seneuil. *Avant-projet du port en eau profonde de La Rochelle-Enet* (aboutissement du grand central européen). Rochefort, imprimerie Thèse, 1904. Tirage à part du mémoire paru dans le *Bulletin* de la Société de géographie.

—

Cours supérieur d'instruction religieuse. Annuaire 1902-1903. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8° écu, 91 pages.

—

Dangibeaud (Ch.). *La Mosaïque de Lescar est-elle romaine?* La Rochelle, Noël Texier, 1903, in-8° (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

—

Disle. *Sur le radeau de la Méduse.* Scène tragico-comique. Musique de L. Halet. Paris, imprimerie Médoire, librairie Chevat et Girier, in-8°, 2 pages.

—

Dyonet (Léon). *Le Portrait de Zerbine*, comédie en un acte, en vers. Rochefort, imprimerie Thèze, 1904, in-16, 16 pages.

—

Echo paroissial de Saint-Léger de Cognac, mensuel. N° 1, décembre 1903, in-8° à 2 col., 16 pages, avec gravures et couverture. Saint-Maixent (Deux-Sèvres), imprimerie et librairie Payet.

—

Favereau (abbé A. P.), curé de Monbran en Agenais. *Allocution pour le mariage de ma plus jeune nièce, Mlle Marie-Louise-*

Digitized by Google

Jehanne Favereau avec M. Pierre-Julien-Fernand Ravail, avocat. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-16, 20 pages.

—

FAVRAUD (A.). *Statues gallo-romaines découvertes à Sireuil* (Charente). Paris, Leroux, in-8°, 4 pages, avec fig.

—

FONTENEAU (Jean), dit Alfonse de Saintonge, capitaine pilote de François Ier, *La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du nord*, publiée par M. Georges Musset, archiviste-paléographe, correspondant du ministère de l'Instruction publique. Paris, F. Leroux, éditeur, 1904. Imprimé chez Noël Texier, à La Rochelle ; grand in-8°, 599 pages, gravures.

—

GAUCHER (P.). *Règlementation du droit de chasse*, et spécialement du permis de chasse (thèse), par Paul Gaucher, docteur en droit, juge (d'instruction à Marennes). Laval, imprimerie Barnéoud et Cie. Paris, librairie Larose, 1903, in-8°, 303 pages.

—

Grand Almanach de Saintes, pour 1904. Imprimerie Hus, in-16, 146 pages.

—

GRANGES DE SURGÈRES (Mis.). *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France* (1631-1790), tome II. Paris, Leclerc, 1903, in-4°, 739 pages, 25 francs.

—

GUERIN (Edmond). *La Midinette*, chansonnette, paroles de Edmond Guérin, musique de Raoul Drossony. Imprimerie Rosoor-Delattre, à Tourcoing, 2 pages avec couverture illustrée, signée G. Duboys, 1904. M. Guérin est juge de paix à Saintes. M. Drossony habite Angoulême.

— *Renouveau*, mélodie, paroles d'Edmond Joanès, musique de Raoul Drossony. Même imprimerie.

Joanès est le pseudonyme de M. E. Guérin.

—

HANSCHMANN (A.-B.). *Bernard Palissy and Francis Bacon.* Leipzig. Dieterich'sche Verlags buchandlung, 1903, in-8°, VIII, 232 pages et un portrait. L'auteur étudie surtout le fondateur de la méthode inductive, attribuée à Bacon. Celui-ci, d'après lui, aurait été, durant son séjour à Paris, en 1577-1579, l'un

Digitized by Google

des auditeurs des leçons de Palissy, et il aurait résumé, puis transformé les théories du célèbre potier.

—

JACQUET D'NIEUL. *Ine chasse au ghiet*, histouère per déghoisé, en patois saintongeais. Saintes, imprimerie Hus, 1903, in-16, 8 pages, 0 fr. 30 cent.

— *Ine lesson d'Vrse*. Idem.

— *Jh'piaidrons*, monologue. Idem.

— *Jh'seux déghourdit !* Idem.

— *Le Deurseur de Pouline*. Idem.

— *Pus d'soulail !* Idem.

—

KNELL (abbé). *La Jeune fille dans le monde*. Tours, Alf. Cattier, éditeur, 1904, 1 vol. in-12, de 288 pages.

—

LABORDE-LASSALE (André de). *Une famille de la Chalosse, 1723-1852*. Saint-Sever sur l'Adour, imprimerie Séverin-Serres, place Léon Dufour, 1902, in-8°, 416 pages.

Onze portraits, savoir : 1. Madame de Laborde-Lassale, née Rose-Hippolite d'Abadie de Saint-Germain, 1748-1820 ; 2. Joseph de Laborde-Lassale, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, 1737-1796 : 3. Le chevalier Joseph de Laborde-Noguez, chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis, 1771-1785 ; 4. Jean-Benjamin de Laborde, premier valet de chambre du roi et gouverneur du Louvre, né le 5 septembre 1734 ; 5. Le chevalier Victor de Laborde-Lassale, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, 1783-1853. L'auteur rappelle qu'un portrait du même personnage, mais différent de celui qu'il donne, se trouve au château de Plassac ; 7. Joseph Verdier, baron de Laas, maire de Bayonne, d'après le portrait d'Isabey au musée de Bayonne ; 7. Madame Verdier, baronne de Laas, née Rosa Drouillet ; 8. Le chevalier François de Cès-Caupenne, mousquetaire, chevalier de Saint-Louis, 1780-1823 ; 9. Madame de Cès-Caupenne, née Agathe Verdier (enfant), 1776-1862 ; 10. Jean-Gratien-Théodore de Laborde-Lassale, 1812-1852 ; 11. Madame de Laborde-Lassale, née Marie-Josephe-Alice de Cès-Caupenne, 1818-1885.

—

LACROIX (P. de). *Les anciennes Faïenceries de Cognac, Châteauneuf et Gardépée*. Sans titre. Cognac, imprimerie Bérauld, 1904, in-8°, 24 pages. Tirage à part des articles parus dans l'*Ere nouvelle*. 0 fr. 70.

—

LACOULOMÈRE (G.), inspecteur-adjoint aux Beaux-Arts, et Dr M. BAUDOUIN. *Les Mégalithes de Bretignolles. Dolmen de la Pierre-Levée de Soubise. Le Faux-Menhir de la Pierre-Rouge. La Pierre de la Bouchetière*. Paris, Schleicher frères, in-8°, 68 pages, avec 19 figures et 4 planches.

—

Digitized by Google

Le Bourdelès (Raymond). *Léonard de Vinci, Manzoni, Le Trissin, Camoëns.* Paris, A. Pedone et A. Fontemoing, éditeurs. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-18, 172 pages, gravure.

—

Lemaitre (A.). *Briouze à travers les âges.* Paris, A. Pedone, éditeur. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8°, 428 pages, gravures.

—

Lemonnier (abbé). *Pourquoi le comte d'Artois n'a pas rejoint Charette ?* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, in-8° (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

—

Maclère (C.). *Les chemins de fer de l'Etat français ;* leurs résultats financiers. Auxerre, imprimerie Lanier, Paris, 26, rue Racine, 1903, in-8°, 11 pages (Extrait de la *Nouvelle Revue*).

—

Meller (Pierre). *Etat des Gentilshommes et des possesseurs de fiefs nobles*, dans les juridictions dépendant des sénéchaussées de Guienne et de Libourne (Extrait des *Archives historiques de la Gironde*). Bordeaux, 1903, imprimerie G. Gounouilhou, in-4°, 43 pages. On y trouve plusieurs noms de Monguyon et Clésac. Notes de notre confrère, M. le Dr Vigen.

—

Meschinet de Richemont. *Inventaire sommaire des archives départementales, antérieures à 1790*, série B. La Rochelle, imprimerie E. Martin, in-4°, 416 p. à 2 col.

—

Mgr Le Camus et les études ecclésiastiques au Séminaire de La Rochelle, par deux prêtres du clergé. Paris, Savaète, 1903, in-8°, 107 p. Prix : 1 fr. 75.

—

Musset. *Le Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*, tome II. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8°, 403 pages.

Tirage à part du tome XXXIII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

— *Les ports francs*, étude historique. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°, 121 pages (Extrait du *Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*).

Digitized by Google

Notice sur les établissements Decout-Lacour. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, in-8°, 64 pages, gravures.

—

Œuvre des cafés-restaurants de tempérance, statuts. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, 8 pages.

—

Ollivier (A.). *Eugène Fromentin, peintre et écrivain* (1820-1876). La Rochelle, imprimerie Rochelaise, in-4°, 27 pages et portrait.

—

Ordo divini officii recitandi....., pour 1904. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-16, 95 et 72 pages.

—

Ordonneau (C). *Dosage de l'acide tartrique total dans les tartres et spécialement dans le tartre de chaux.* Cognac, imprimerie Béraud, 1903, in-8°, 15 p., 1 fr. 25.

— *Le bouquet des vins et l'essence de moisissure.* Imprimerie Béraud, 1903, in-8°, 18 p.

—

Ordonneau, Grenet Dancourt et Keroul. *Le voyage des Berlusson*, vaudeville en quatre actes. Paris, Stock, 1903, in-18, 179 p.

—

Padel (W.), drogman de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, et L. Steeg, consul de France à Salonique. *De la législation foncière ottomane.* Paris, A. Pedone, éditeur. Imprimerie Nouvelle Noël Texier, à La Rochelle, 1904, in-8°, 350 pages.

—

Pawlowski (A.). *Les transformations du littoral français. Les villes disparues et la côte du pays de Médoc, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire.* Paris, Imprimerie Nationale, 1903, in-8°, 49 p. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*).

— *Les pays d'Arvert et de Vaux, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire.* Paris, Imprimerie Nationale, 1903 (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 3, 1902).

—

Perrault (A.). *Etude sur le régime financier des colonies anglaises*, thèse pour le doctorat. Paris, A. Pedone, éditeur. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°, 280 pages.

—

Digitized by Google

Petit, lieutenant au 6e d'infanterie. *Le chef de section conducteur du feu et conducteur de sa troupe sous le feu.* Saintes, imprimerie Gay, 1903.

—

Piéri (P.-J.-B.), docteur ès-sciences, professeur au lycée de Rochefort. *Recherches physiologiques sur Tapes decussata et quelques Tapidées.* Rochefort, imprimerie Thèze, 1904, 13 pages.

—

Pousson (Dr A.). *Précis des maladies des voies urinaires*, 2e édition. Evreux, imprimerie Hérissey. Paris, librairie Doin, 1904, in-18 jésus, VI-991 p., avec 253 fig., dont 25 en couleurs, 9 fr.

—

Pottier (H.). *Guide-indicateur de la ville de Saintes et ses environs.* Saintes, J. Prevost, éditeur, 1903, in-12, 112 pages.

—

Rapports des ingénieurs des mines aux conseils généraux sur la situation des mines et usines en 1902 dans les départements... Charente-Inférieure. Bar-le-Duc, imprimerie Contant-Laguerre. Paris, 55, rue de Châteaudun, 1903, in-4°, 320 pages.

Comité central des houillières de France.

—

Récital du lundi 21 mars 1904, traduction des morceaux chantés dans le texte original par M. Louis Frölich. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-16, 16 pages. Portrait de L. Frölich.

—

Regamey (F.). *Horace Lecoq de Boisbaudran et ses élèves.* Notes et souvenirs. Paris, Champion, in-8°, 24 p. et portrait.

—

Renard (Georges). *Le droit privé romain.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8°, 18 pages.

—

Silvestre (J.). professeur à l'école libre des sciences politiques. *De Waterloo à Sainte-Hélène.* La Malmaison. Rochefort. Sainte-Hélène. In-16 XI-309 pages. Paris, Félix Alcan, éditeur, 1904, imprimerie Arrault et Cie, à Tours.

—

Société du commerce et de l'industrie de l'arrondissement de La Rochelle. *Statuts.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8° écu, 10 pages.

—

Digitized by Google

Société de secours mutuels La Retraite Mutuelle... *Compte rendu de l'assemblée générale du 26 avril 1903*, tenue au grand amphithéâtre de la Sorbonne. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8°, 15 pages.

— *Statuts*. Idem, 1903, in-8°, 20 pages.

—

Statuts de la caisse de secours de l'imprimerie Noël Texier, fondée le 1er février 1891. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-12, 8 pages.

—

Syndicat des banlieues de La Rochelle, sous-comité de Laleu. *Statuts*. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, 4 pages.

—

Syndicat des importateurs de bois du Nord en France, par ports français. Séance du 29 novembre 1903, au grand hôtel, à Paris. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-4°, 20 pages.

—

Syndicat de la propriété artistique. *Annuaire 1903*. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1903, in-8°, 107 pages.

—

Thibierge (Louis), rédacteur au cabinet du préfet de la Charente-Inférieure. *Agenda des mairies du département de la Charente-Inférieure*.

—

Viennot. *Notice sur le port de La Pallice*, mise à jour par M. Eugène Meyer, ingénieur des ponts-et-chaussées. Paris, imprimerie Nationale, in-8°, 111 pages, avec figures.

—

Yan de Saint-Acère (*alias* le Pézant de Rouffiac, *alias* Dr Jean). *La Merine à Nastasie*. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou. Saintes, librairie Prévost, 1903, in-8°, 186 pages, avec gravures et musique.

Cette nouvelle édition ne diffère de la première que par le lieu d'impression.

Le Gérant : Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er JUILLET 1904

Avis et nouvelles : Admissions ; Avis ; Session des sociétés des Beaux-Arts à Paris en 1905 ; Représentation aux arènes de Saintes ; Tremblement de terre ; Les vieux ponts ; Neuvicq ; Les thermes de Saint-Saloine ; L'ouverture des vacances.

Notes d'état civil. — I. *Décès :* Chaudruc de Crazannes ; Foucaud ; de Saint-Légier ; Héraud ; Cor ; Huet-Labrousse.

II. *Mariages :* Giraudias-Gorron ; Armand-Dousset ; Besson-Le Bourgeois ; Lafforgue-Crépel ; Beauvais-Gilbert ; Fougerat-Pinasseau.

Errata.

Variétés : L'excursion de Pons au château d'Ars ; Deux épisodes de la fuite en Espagne de Mgr de Coucy ; ~~Étude bibliographique sur Élie Vinet ;~~ Le général Th.-Ch. de Bremond d'Ars.

Questions et réponses : L'île Sainte-Maure ; Etymologie de *de l'Age*.

Livres et revues : *Recueil de la commission des arts et monuments ; L'histoire des comtes de Poitou.*

AVIS ET NOUVELLES

Admission de nouveaux membres

M. Fouché, Marcel, propriétaire à Préroux, commune de Pérignac, présenté par M. Guélin.

La liste des membres de la Société sera imprimée cette année en tête du volume. Nos confrères sont priés de vouloir bien signaler les rectifications et changements qu'il convient d'apporter à leurs noms, profession, distinctions, domicile.

M. Marchat, avoué à Saint-Jean d'Angély, notre confrère, a pris l'initiative d'une souscription dont le produit viendra s'ajou-

Digitized by Google

ter à la somme votée par la Société et à celles déjà recueillies en vue d'un monument funéraire à élever sur la tombe de Louis Audiat. Une circulaire a été lancée ; plusieurs journaux l'ont reproduite en totalité ou en extrait. Elle sollicite le concours des anciens élèves de notre ancien président, de ses amis, des sociétés savantes et particulièrement de « tous les Charentais ».

—

La *Revue historique*, tome 85, p. 205, contient une note de M. de R. sur le *Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*.

—

Le n° du 15 mai du *Moniteur de la Saintonge* a inséré, sous la signature P. N., un article sur la Bertonnière, inspiré du numéro de mai de la *Revue*. L'auteur rappelle qu'à Saintes, il y a vingt-cinq ou trente ans, (— et plus ? —) une colonie auvergnate excessivement prospère, scieurs de bois, ramoneurs, savetiers, étameurs, s'était groupée dans les rues avoisinant l'hôtel des Messageries, autour du doyen, le père Monestier, plus connu sous le nom du père Sigougnat.

—

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Loubat, de la valeur de 3.000 fr., entre M. Marc de Villers du Terrye, pour son ouvrage : *Les dernières années de La Louisiane*, et notre confrère M. Georges Musset, pour sa publication d'*Alphonse de Saintonge*.

—

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a fixé au 14 juin 1905 l'ouverture de la 29e session des sociétés des beaux-arts du département, à l'Ecole des Beaux-Arts, rue Bonaparte, à Paris.

Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la direction des Beaux-Arts, rue de Valois, avant le 15 mars 1905.

—

Le 24 juillet prochain, aura lieu, aux arènes de Saintes, la première grande fête musicale que l'on aura eu l'idée d'organiser, en ce temps de théâtre en plein air. L'initiative en est due à M. Laurant, directeur du dépôt d'étalons de Saintes, qui a déjà montré son grand talent de metteur en scène dans la belle fête hippique qui fut donnée au Ramet en 1901.

M. Laurant monte un drame lyrique ; il en a demandé le li-

Digitized by Google

bretto à M. l'abbé Guillaud, professeur au collège Saint-Grégoire de Tours, et la partition à un tout jeune homme, de grand avenir, dit-on, M. S. Déré, de Niort.

—

Le 17 mai dernier, M. le baron Eschasseriaux, ancien député, réélu à Thenac au dernier renouvellement des conseils municipaux et municipalités, a donné sa démission. Il était maire de sa commune depuis le 22 septembre 1850, sauf six mois, du 16 octobre 1870 au 30 avril 1871.

—

Nos confrères, MM. le docteur Guillaud, Musset, docteur Vigen, de Richemond, Mesnard et Saudau, sont nommés membres du comité départemental d'études chargé des recherches et publications de documents économiques de la Révolution française.

—

M. le docteur Guillaud, notre confrère, a fait une conférence, le 19 juin, à Saint-Jean d'Angély, sur Jean Macé.

—

Notre confrère, M. Balley, vient d'être classé parmi les lauréats du concours ouvert par la ville de Langres pour la construction d'un hôtel de caisse d'épargne.

—

Lundi 23 mai, à Saintes, aux environs de la ville, dans l'arrondissement, à Saint-Jean d'Angély, et à Cognac, on a ressenti, à dix heures du soir, une forte secousse de tremblement de terre, d'une durée de plusieurs secondes, accompagnée d'une détonation comparable à une explosion de poudrière. C'est l'impression qu'ont eue, au premier moment, la plupart des personnes qui se sont aperçues du phénomène. Il est, en effet, assez curieux que les personnes marchant dans les rues ne se soient douté de rien.

—

Un mauvais génie semble poursuivre avec acharnement la destruction des vieux ponts, déjà si décimés en France. Voilà que le pont Saint-Etienne, si pittoresque, de Limoges, est condamné sérieusement à disparaître. Il est pourtant solide et ne réclame qu'un peu de ciment dans les joints, pour « durer encore de longues années, à la condition qu'on le laisserait dans son état actuel de conformation ». On avait pensé, en effet, à le surélever ! La

Digitized by Google

ville a voté une somme de 200.000 fr. dans ce but. Il faut convenir que les conseils municipaux ont parfois de singulières conceptions. La Société d'archéologie du Limousin a protesté. Le sauvera-t-elle ? Souhaitons-le.

Le pont de Terrasson, en Périgord, est à son tour convoité par les ingénieurs, qui voudraient le jeter bas et lui substituer un pont tout neuf qui ne vaudra pas l'ancien. Qui donc leur inspirera un peu le respect des vieilles choses... plus solides souvent que leurs travaux neufs ?

—

On signale la découverte, près Jonzac, dans un mur, d'un sac de monnaies d'or et d'argent de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle.

—

Le château de Neuvicq (Charente), a été vendu par M. Clais, notaire à Saint-Jean d'Angély, à M. Alphonse Porchaire, docteur-médecin à Neuvicq, agissant en qualité de maire de la commune.

Il a appartenu successivement à Mme Marie Calluaud, décédée, veuve de M. Samuel-Augustin Martineau, à Neuvicq ; à Michel Calluaud ; à Gabriel-Frédéric-Charles Martell, propriétaire à Cognac ; à François de La Laurencie de Charras, maître de camp de cavalerie, demeurant à Paris.

—

Par décret du 27 mai, le ministre des beaux-arts a classé comme monument historique les thermes dits de Saint-Saloine, naguère achetés par notre confrère M. J. Guillet. Les objets qui pourront être recueillis dans les fouilles seront remis à la ville de Saintes et exposés dans une des salles du musée.

On sait que la ville a déjà acheté une collection d'objets provenant de ce même terrain.

—

On a le souvenir encore très frais du grand referendum que le ministre de l'instruction publique a organisé, cette année, sur la question de la fixation de la date des vacances dans les lycées et collèges. On sait qu'une grosse majorité s'est déclarée en faveur de l'ouverture des vacances au 15 juillet, que la minorité a eu gain de cause et obtenu le maintien du *statu quo*.

A titre de comparaison, on peut lire le passage de la lettre de Pierre de Bremond, publiée dans le tome XXI de la *Revue*, page 125, et voir combien les idées diffèrent sur ce point avec le temps.

Digitized by Google

En 1823, les distributions de prix au couvent de Chavagnes avaient lieu en septembre.

—

M. Boissonnade prépare un travail sur l'administration royale et les soulèvements populaires en Angoumois, en Saintonge et en Poitou pendant le ministère de Richelieu.

Il a donné comme le programme de cette étude à la Société des Antiquaires de l'Ouest (tirage à part. Poitiers, 1903).

—

L'*Echo Rochelais* du 28 mai contient un article sur l'hôtel des postes de La Rochelle, inauguré le 29 mai. Des pourparlers eurent lieu entre la Ville et l'administration en vue de la construction de l'hôtel, et on choisit le terrain occupé, en bordure de la place de la Mairie et de la petite rue du Temple, par la manutention, les bureaux du recrutement et la sous-intendance Les bâtiments utilisés par ces services appartenaient pour la nue propriété à la ville, et pour l'usufruit à l'Etat. Le ministère de la guerre consentit, en 1899, à l'abandon de son droit d'usufruit moyennant le versement par la ville d'une indemnité de 68.600 fr. Le conseil municipal céda le terrain à l'administration des postes moyennant 30.000 fr., et, le 15 mars 1900, il prit l'engagement de construire, sur ce terrain, pour le compte de l'Etat, un hôtel destiné à l'installation des services de la poste, du télégraphe et du téléphone. Cette construction a été faite sur les plans de notre confrère M. Corbineau, architecte à La Rochelle. Les dépenses se sont élevées à la somme de 240.000 fr., entièrement à la charge de l'Etat.

NOTES D'ETAT CIVIL

I. — Décès

Le 21 avril 1904, est décédé, à Paris, à l'âge de 71 ans, M. Henry-Paul-Eugène Chaudruc de Crazannes.

Bien que M. de Crazannes soit demeuré toute sa vie étranger à nos régions, il était cependant un peu saintongeais par son origine ; il était, en effet, fils du baron Chaudruc de Crazannes, bien connu des archéologues et numismates de son époque, dont les travaux sur les antiquités de Saintes ne sont pas encore tout à fait oubliés, et de Mme de Crazannes, née de Loupiac, d'une des plus vieilles familles d'Auvergne.

Digitized by Google

M. de Crazannes était né à Figeac, en 1833. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr dans l'arme de l'infanterie, il prit part à diverses campagnes en Algérie, à la campagne d'Italie et à la campagne de France. Fait prisonnier et envoyé en captivité à Dusseldorf, il s'évada pour revenir prendre rang à l'armée de la Loire. Il a terminé sa carrière comme intendant militaire, directeur des services administratifs au ministère de la guerre.

Il était commandeur de la légion d'honneur, officier de l'instruction publique, grand officier du Nicham, etc., etc.

M. de Crazannes avait hérité de son père, quoique à un moindre degré, l'amour de l'archéologie et de la numismatique, il était membre de la Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).

Il avait épousé à Toulouse, Mlle Elisabeth de Malafosse, dont il a eu un fils, *René*, capitaine au 5e cuirassiers, et marié à Mlle d'Hennezel, et deux filles non mariées. Il était l'oncle de notre confrère le baron Roger Chaudruc de Crazannes, que l'achat du château de Crazannes a ramené récemment au berceau de la famille.

—

Le 26 avril est décédé, à Rochefort, rue Audebert, à l'âge de 57 ans, M. Julien Foucaud, jardinier-botaniste de la marine, vice-président de la Société des sciences de la Charente-Inférieure.

Ses obsèques ont eu lieu le 28, à Nieul-sur-Mer, dans la sépulture de famille.

M. Bernard, président de la Société des sciences naturelles de La Rochelle, a prononcé une allocution reproduite dans le *Courrier de la Charente-Inférieure* du 1er mai. Simple instituteur, sans ressources scientifiques à sa disposition, isolé au fond d'un humble village, il sut, grâce à son extraordinaire énergie et son amour obstiné du travail, s'assimiler une science qui lui tenait au cœur avec passion. Il a fait de nombreuses additions à la *Flore de l'Ouest ;* il a écrit de nombreuses notes parues dans les annales de la Société. Il a apporté une précieuse collaboration aux trois premiers volumes de la *Flore de France*, actuellement en cours de publication et qui a conservé le titre de *Flore de France*, par MM. Rouy et Foucaud.

—

Est décédée le 13 mai 1904, à Cognac, Mme la marquise de Saint-Légier de la Sausaye, née Planat de La Faye, âgée de 68 ans.

—

Digitized by Google

Le 26 mai 1904, est décédé, à Saintes, François-Xavier Héraud, âgé de 75 ans, né à Saintes, sous-ingénieur des ponts et chaussées en retraite, chevalier de la légion d'honneur (1888), ancien conseiller municipal de Saintes (1874-1884). Il sortit dans un bon rang de l'école d'Angers, servit deux ans dans le génie, puis entra dans l'administration des ponts et chaussées. Il débuta à La Rochelle, et fut nommé, en 1870, conducteur principal à Saintes, qu'il ne devait plus quitter.

M. Héraud laisse une fille mariée à M. Jeanne, capitaine au 6e de ligne.

Voir le discours de M. Babinot, dans le *Moniteur de la Saintonge* du 31 mai.

—

Le 9 mai 1904, est décédé, à Cognac, M. Louis-Gabriel Cor, âgé de 85 ans, veuf de Suzanne-Laure-Lina Maurain, pendant de longues années comptable, puis caissier dans la maison J. Hennessy.

Il a fait don au musée de la ville de sa collection d'objets anciens, comprenant notamment une ample série d'objets préhistoriques où se trouvent des exemplaires douteux et même faux si la collection n'a pas été expurgée.

M. Cor était vice-président d'honneur de *La Palette* de Cognac et a généreusement contribué à son installation.

—

Le 25 mai 1904, est décédée, à Rochefort-sur-Mer, Mme Julie-Clémence-*Laure* Huet-Labrousse, veuve du capitaine de vaisseau Emile Maisonneuve. C'était une femme de cœur, affectueuse et bonne, toujours prête à faire le bien autour d'elle.

Née à Surgères, le 20 mars 1823, elle était fille de Auguste Huet-Labrousse (né en 1798, mort à Saint-Germain de Marancennes, le 29 septembre 1831), et de Louise-Thérèse-Céleste-Clémence Pasquier (née en 1802, morte à La Rochelle, le 25 juin 1823). Le père de cette dernière était chirurgien de la marine et avait une sœur, Marie-*Geneviève* Pasquier (1768-1860), qui avait épousé Jean-Jacques Ayraud, notaire (1763-1831), souche d'une nombreuse famille.

Laure Huet-Labrousse avait épousé, le 27 août 1844 (1), Fran-

(1) Le mariage avait été célébré par René-Primevère Lesson, maire par intérim.

Digitized by Google

çois-Auguste-*Emile* Maisonneuve, alors enseigne de vaisseau (notice dans la *Revue de Saintonge*, t. XV, 1895, p. 416).

De ce mariage étaient nés deux enfants :

1° Camille-Auguste-*Henri* (1845-1873) (*Revue*, ibid.).

2° *Louise*-Marie-Laure, mariée en 1875 à Lucien Arnoux (*Revue*, ibid.), dont : 1° Henri, marié à Louise Lian (*Revue*, t. XXIV, 1904, p. 144) ; 2° Lucie, mariée à Gabriel Rousseau (*Revue*, t. XXII, p. 226), une fille ; 3° Marguerite.

II. — Mariages.

Le 16 avril 1904, M. Emile Giraudias a épousé, à La Rochelle, Mlle Iseult Gorron.

Les témoins étaient, du côté du marié : Mme Giraudias, sa belle-sœur, et M. Barthélemy, professeur de mathématiques à Niort ; du côté de la mariée : le vice-amiral Prouhet, commandeur de la légion d'honneur, et M. de Fleurian, chef de bataillon, chevalier de la légion d'honneur.

—

Le 4 mai 1904, M. le docteur Maurice Armand, médecin à Saintes, a épousé, à Cherves de Cognac, Mlle Louise Dousset.

—

Le 10 mai 1904, a été célébré, à Toulon, le mariage de M. Louis Besson, enseigne de vaisseau, fils du vice-amiral Besson, avec Mlle Marguerite Le Bourgeois, fille de feu le contre-amiral Le Bourgeois.

—

Le 17 mai 1904, a été béni, à Nancras, le mariage de M. Félix Lafforgue, médecin-major au 18e escadron du train des équipages, chevalier de la légion d'honneur, avec Mlle Marguerite Crépel, fille de M. Crépel, ancien receveur des postes à Saintes, et de Mme Crépel, née Rivaille.

—

Le 30 mai, a été célébré le mariage de Mlle Marthe Gilbert, fille de M. Gilbert, agent d'assurance du *Nord*, à Saintes, et de Mme Gilbert, née Quantin, Marie-Lucile, avec M. Edouard Beauvais.

Mlle Gilbert, élève de M. Furcy de Lavault, est connue dans toute notre région comme peintre de fleurs.

—

Digitized by Google

Le 30 mai, à Chevanceau, a été béni le mariage de Mlle Marthe Pinasseau, fille de notre confrère, M. F. Pinasseau, ancien notaire à Saintes, avec M. René Fougerat, fils de M. Fougerat, ancien notaire à La Rochefoucauld.

ERRATUM

—

N° de mai, p. 146, lire *Guilhon* au lieu de Guichon ; p. 156, lire *du Basty* et non du Bastie.

—

Note au sujet d'un sceau décrit dans le numéro de mars de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.

La légende du sceau de la « mareschaucie de France » doit être ainsi complétée : CLERMU DE NE..., car on trouve dans le dictionnaire de numismatique et de sigillographie de l'abbé Migne (1852), col. 369, § 303 : « Simon de Clermont IIe du nom, seigneur » de Nesle et d'Ailly. 1270. Armes : *de gueules, semé de trèfles* » *d'or à deux bars adossés du même, au lambel de trois pendants* » *d'azur.* »

Et plus loin, col. 382 :

« * 1191. Clermont (Raoul Ier comte de) en Beauvoisis, connéta- » ble de France.

» * 1270. Clermont (Simon II de), seigneur de Neelle et d'Ailly » en Picardie. »

L'astérisque indique que la famille est éteinte.

Les armes des Clermont-Nesle sont indiquées de même, à l'exception cependant du lambel, à la page 158 de la *Nouvelle méthode du blason*, du père Menestrier, augmentée de toutes les connaissances relatives à cette science par M. L***, à Lyon, 1780.

Au 1 de l'écu on voit des bandes qui paraissent être de sable, à cette différence près que les hachures sont faites de traits obliques au lieu de traits verticaux et horizontaux. Serait-ce l'écu de Bourgogne ancien : *bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules* ?.

On lit, page 243 du tome III de la Société de sphragistique de Paris, que, « avant le XVIIe siècle, où l'on commença seulement » à représenter par des signes de convention les émaux des ar- » moiries, les hachures étaient gravées seulement pour l'orne- » ment du sceau et non pour en désigner les émaux. »

On trouve, en effet, dans le même ouvrage le dessin d'un sceau

Digitized by Google

de la Province de Bourgogne sur lequel des bandes sont alternativement couvertes de hachures faites de traits obliques ; toutefois, sur le sceau qui nous occupe, on ne constate pas la présence de la bordure.

H. P.

VARIÉTÉS

I

L'Excursion de Pons au chateau d'Ars.
(26 mai 1904).

C'est à Pons, cette année-ci, que la Société des Archives Historiques et la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure se sont donné rendez-vous comme point de départ de leur excursion annuelle.

Réunis comme en 1903, dans un esprit de bonne confraternité qu'on ne saurait trop louer, les membres et les amis de ces deux sociétés ont tenu à montrer une fois de plus que l'Archéologie compte toujours dans le département de fervents et courageux adeptes.

La plupart des excursionnistes des années passées sont tout heureux de se retrouver à la gare de Saintes. Ce sont MM. Georges Musset, Charles Dangibeaud, Théodore Poirault, Ferdinand Babinot, Justin Coutanseaux, Edmond Duret et Jean Musset. Le docteur Guillaud vient, à la descente du train, compléter le rassemblement, et le signal du départ est donné un peu avant huit heures du matin.

Tous aussitôt, sans distinction d'âge, fiers de retrouver leurs jambes de vingt ans, de s'élancer à l'assaut d'une antique patache, dont les chevaux semblent aussi vermoulus que les sièges, —mais qu'importe ! le vieux n'est-il pas l'ami de l'archéologue ? —et le véhicule s'ébranle au milieu des rires et de la plus franche gaîté.

Bougneau, Pérignac, le château d'Ars, telles sont les merveilles qui sont promises à notre admiration. Jamais programme d'excursion ne fut élaboré avec plus de sens pratique et d'intelligence artistique. Les organisateurs avaient admirablement mis à profit les expériences des années passées. Finies ces excursions de longue haleine, qui semblaient plutôt instituées pour

Digitized by Google

battre un record de vitesse que dans un but réel d'érudition. Cette fois, les étapes doivent être courtes, peu nombreux les monuments à visiter, mais personne ne songe à s'en plaindre ; la confiance d'un chacun est assez grande, et suffisante son érudition, pour être certain d'avance que l'excursion comptera parmi les meilleures et les plus profitables. La qualité au détriment de la quantité, moins de fatigue et plus de science, tel doit être en un mot le bilan de cette heureuse journée.

Malheureusement, depuis l'aurore, de gros nuages noirs, immobiles et très bas, suspendaient au-dessus des champs en fleurs de menaçantes promesses d'orage. On eût dit que le soleil s'attardait, paresseux et douillet, dans la fraîcheur embaumée de cette heure matinale. Trop matinale peut-être, pour vous, Mesdames, et trop triste le ciel aussi sans doute : pour la première fois, depuis bien longtemps, vous n'avez pas daigné apporter à l'excursion le tribut de vos grâces ; la note joyeuse de vos rires, la gaîté de vos propos eût pourtant dissipé cette ombre légère de tristesse qui ne laisse jamais de nous envahir quand nous contemplons les monuments d'un autre âge, ou remuons les cendres du passé. Comme elle, n'en doutez pas, si vous étiez venues, les nuées se seraient enfuies et le soleil, pour vous plaire, aurait revêtu sa plus précieuse parure de printemps. Pour nous, l'excursion eût été plus belle, et nous aurions pu, grâce à vous, sans restriction et sans regret, marquer, comme les Grecs, cette journée d'un caillou blanc.

SUR LA ROUTE. — Cependant que notre attelage nous entraîne cahin-caha sur la route de Cognac, derrière nous la ville de Pons disparaît peu à peu dans la brume légère du matin. Fièrement campé sur le bord de l'abîme, glorieux survivant du moyen âge et de la puissance d'une race éteinte, le donjon dresse bientôt seul au-dessus de l'horizon la noire silhouette de sa masse. — Nous fuyons.....

Au loin, bien loin devant nous, une ligne sombre de collines se découpe trop nette sur la grisaille du ciel. De chaque côté du chemin, les hautes herbes des prairies, dans les champs les jeunes blés, verts témoins de la fertilité de ce coin de Saintonge, drus sous la poussée vigoureuse du printemps, étendent à perte de vue l'émeraude de leur tapis. Pas un frisson n'en vient rider la mobile uniformité ; l'air est calme, on est heureux de vivre. Le charme de la nature nous pénètre peu à peu et, profondément

Digitized by Google

remués par les beautés de la campagne, nous nous taisons bientôt.....

Tout à coup, un cri de terreur nous arrache à notre rêverie. Là, barrant la route, une branche trop basse menace de décapiter les plus intrépides qui sont montés trop haut. Entraînés dans la descente, les chevaux ne peuvent arrêter à temps leur course désordonnée. Nous nous baissons, pas assez toutefois pour éviter la caresse un peu rude des feuilles sur le visage. La peur heureusement est plus grande que le mal et, le danger passé, nous rions gaîment de notre mésaventure.

Plus loin, nouvel incident. — Au milieu du chemin, les jarrets tendus et le col en avant, une maigre brebis refuse obstinément de nous livrer passage et courageusement nous offre la bataille. L'attelage est lancé et nous passons quand même, tandis que, derrière nous, la pauvre bête se relève meurtrie et nous regarde fuir, navrée de son impuissance et maudissant tout bas les archéologues.

BOUGNEAU. — Bientôt voici Bougneau. Nous mettons pied à terre auprès du cimetière. La calme solitude de la nécropole est troublée par le vol bourdonnant des abeilles. La vie semble vouloir y prendre sa revanche sur la mort. Partout les tombes disparaissent sous les roses et les bouquets touffus d'œillets blancs. Des clématites en fleurs s'élancent à l'assaut des épaisses murailles bardées de trapus contreforts et creusées de baies étroites et rares, pareilles à des meurtrières. On dirait d'un château-fort bien plus que d'une église.

Le clocher lui-même, massif et carré, puissamment assis sur le chœur et percé de fenêtres romanes évidées, semble moins destiné à jeter, aux quatre coins de l'horizon, le son joyeux des cloches que des menaces de combats. Tout est clos, comme à l'approche de l'envahisseur, mais personne ne vient, comme au temps des preux, nous offrir sur un coussin brodé d'or les clefs de la place assiégée.

Aux efforts désespérés que nous tentons pour pénétrer dans la nef, la grande porte oppose la résistance de ses puissantes pentures. Bientôt las de nos tentatives infructueuses, nous prenons le sage parti d'attendre et de calmer notre impatience par l'étude extérieure de ce curieux édifice.

Un vaste portail du XIIIe siècle encadre de ses voussures en volutes la porte récalcitrante. De chaque côté, des colonnettes,

Digitized by Google

élégantes et fluettes, semblent recevoir sans effort la lourde retombée de ses arcs en tiers-point. Au-dessus, à droite et à gauche, trois niches aux cintres dentelés, aux pinacles ornés de fleurons et de crochets, veuves de leurs statues, indiquent nettement que le XIVe siècle a voulu lui aussi laisser sur cette façade l'empreinte de son architecture. — Par ici, par là, les murs sont creusés de marques de tâcherons en forme de coquilles, d'initiales fleurdelisées qui excitent au plus haut point notre curiosité.

Une agréable surprise attend au chevet de l'église ceux d'entre nous qui ne l'ont jamais visitée. Au sommet d'un pilastre à la corniche finement ciselée, une petite fenêtre dessine curieusement sur le nu de la muraille la saillie de ses jambages monolithes et de son arcature ronde en petit appareil. Exemple unique peut-être, qui a du moins pour nous tout le charme de la nouveauté. Au-dessus, des corbeaux trop espacés opposent la faiblesse de leurs sculptures au poids d'un entablement trop lourd. Entre eux, de délicats entrelacs, au-dessous, une mince guirlande de feuillage les relient les uns aux autres, et le tout forme un ensemble du plus heureux effet.

Sur ces entrefaites, Monsieur le maire de Bougneau et le vénérable curé de la paroisse surviennent à propos pour nous faire les honneurs de leur église ; ce dont ils s'acquittent d'ailleurs avec une parfaite obligeance, empreinte d'une bonhomie toute saintongeoise. Nous entrons enfin !

On reconnaît au premier coup d'œil combien l'édifice a subi des transformations profondes. De la croix latine primitive, il ne reste guère plus que le sanctuaire et une partie de la nef principale, auxquels il serait bien difficile d'assigner une date quelque peu précise.

L'architecte, s'il n'a point fait école, a du moins eu le rare mérite de nous laisser une œuvre originale. On oublie facilement en la voyant les défauts de la construction, pour admirer avec quelle fécondité d'imagination l'idée en a été conçue.

L'abside en fer à cheval est, si j'ose m'exprimer ainsi, taillée à l'emporte-pièce dans le plan rectangulaire du chevet. Tout autour, huit grosses colonnes monolithes, aux chapiteaux trapus et décorés de feuillage, reçoivent tout l'effort d'arcades semi-circulaires, et l'ensemble sert de soubassement à six colonnes plus minces aux bases annelées. — Il n'est pas étonnant, d'après cela, que l'architecte n'ait pu faire concorder la division de ses

Digitized by Google

travées, et soit arrivé ainsi à créer le plus dangereux porte-à-faux. — Les colonnettes du premier étage encadrent, deux à deux, les curieuses fenêtres que nous admirions tout à l'heure, et dont deux seulement subsistent encore aujourd'hui. Au-dessus des baies du sanctuaire, les arcs sont plein-cintre, tandis que les deux autres entrecolonnements sont limités par des amortissements triangulaires du plus bizarre effet. Enfin, couvrant le tout, une voûte en cul-de-four se raccorde avec une partie de voûte en berceau surbaissé.

Vivement intéressés par ce que nous venons de voir, nous jetons en passant un coup d'œil un peu distrait sur les chapiteaux à têtes et à feuillages du carré du transept (XIIe siècle), et sur l'ogive de la voûte gothique prismatique de la sacristie.

Mais l'heure s'avance ; nous sommes obligés de prendre congé de nos obligeants cicerone. Et bientôt, nous quittons Bougneau, emportant de son église l'impression d'un mélange harmonieux, mais bizarre, et disant avec le poète :

Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

VERS PERIGNAC. — Laissant pour un moment la route de Cognac, nous disparaissons bientôt sous le couvert d'un chemin creux. Un regain de saveur pour l'école buissonnière nous entraîne vers Montignac. Que M. Poirault nous pardonne cet accroc à son programme, en songeant avec quelle insistance le vénérable curé nous a recommandé la visite de sa seconde église !

Comme à Bougneau, le cimetière nous reçoit encore, tout aussi gai, tout aussi fleuri. Sous les hautes herbes, on devine les tombes plutôt qu'on ne les voit. Au-dessus de la verdure, un sarcophage émerge et montre dans ses flancs la couche éternelle et froide du dernier sommeil. L'image de la mort s'évoque devant nous, un frisson nous saisit. Nous nous empressons de détourner les yeux et de chercher sur les murs de la chapelle quelque dérivatif à cette sombre vision.....

Hélas, tout est nu, tout est blanc ! Très propre, en effet, votre église, Monsieur le curé, mais nous eussions cent fois préféré, à cette propreté, un peu plus de poussière archéologique sur de moins rares vestiges du passé. Rien à glaner, ou presque rien. Seul un chapiteau, vierge de brisures, semble avoir soustrait, par quelque sortilège, ses têtes bizarrement tordues par les grimaces à l'impitoyable usure du temps. La voûte elle-même a disparu, laissant à découvert une pauvre charpente qui n'a pas même à nos yeux le mérite de la vieillesse !

Digitized by Google

Vainement nous cherchons sur la façade une compensation à notre curiosité déçue ; nous sommes obligés de repartir l'oreille basse, tels des disciples de Nemrod revenant « bredouille » d'un rendez-vous de chasse. N'oublions pas, cependant, les innombrables marques de tâcherons répandues sur le mur du pignon sud.

Bientôt nous nous engageons dans la longue et étroite rue qui, d'un bout à l'autre, traverse Pérignac.

PERIGNAC. — Sur la place, où nous descendons, notre présence insolite éveille la curiosité des pacifiques naturels de l'endroit. Vite, un rassemblement se forme et chacun se presse afin de nous mieux voir. Un vif désappointement se lit sur quelques visages. « C'est donc comme cela, des archéologues ? » Eh oui, Messieurs de Pérignac, des hommes tout comme les autres. Comptiez-vous donc nous voir avec de longues robes de magiciens ou d'opulentes perruques mérovingiennes ? En ce cas, votre espérance s'est trouvée déçue, et nous vous prions humblement d'agréer nos bien sincères excuses.

Tandis que nous servons de pâture à la curiosité générale, M. Bergeron, maire de Pérignac, M. le curé de la paroisse, M. Laurent et M. Thibeaudeau viennent compléter notre groupe. Présentations, échange de compliments et de saluts, les paroles de bienvenue se croisent ; cependant, M. Dangibeaud paraît inquiet, il lève les yeux au ciel avec une fixité qui ne laisse pas de nous intriguer. C'est qu'il aperçoit, filtrant à travers les nuages, un timide rayon de soleil, et qu'il veut en profiter pour photographier, du haut de l'impériale de l'omnibus, la merveilleuse façade qui s'impose à notre admiration. Braquer son appareil et faire jouer le déclic de son objectif, tout cela n'est qu'un jeu pour lui ; tandis qu'au pied de cet observatoire improvisé, M. Musset, notre autre président, nous fait en quelques mots nets et précis l'histoire de Pérignac, la description de son église, et livre à notre érudition quelques particularités dont l'explication est encore à trouver.

Conférence de M. Georges Musset. — « Pérignac est une localité intéressante qui mériterait d'être étudiée avec soin. Elle a certainement conservé des traces des premières civilisations que l'on retrouverait aux lieux dits Le Chal, La Motte Noire. A l'époque romaine, un centre d'exploration y fut établi probablement. Son nom primitif était *Petriniacus* ou *Petriniacum*, et la

Digitized by Google

terminologie *acus* ou *acum* indique l'appropriation du nom de lieu au nom de l'homme *Petrinius* ou *Patrinius* qui l'avait cultivé ou habité.

» Le territoire de Pérignac n'était pas éloigné d'une voie romaine qui, venant de Saintes, passait non loin de Salignac pour se rendre au port de Jappes sur la Charente. Cette voie a conservé encore de nos jours les noms de Chemin des Romains, Chemin Chaussée ou Chaussat et de Chemin Boîné. Cette expression de Chemin Boîné rappellerait peut-être les bornes militaires dont le souvenir existe encore chez les habitants de la contrée. Au moyen âge le terme *bonna* avait le sens de borne, *terminus*, *limen*. Peut-être aussi ce nom de boîné rappellerait-il que cette voie était un des rares chemins carrossables où circulaient les *bennæ*, sortes de véhicules en usage en Gaule.

» A l'époque gallo-romaine faut-il aussi rattacher un cimetière antique qui porte le nom de Martouret, un lieu dit La Folie, où s'élevait vraisemblablement un édifice religieux, un autre lieu dit La Thonnelle ? Des recherches et des fouilles pourraient seules le dire.

» Jusqu'à la fin du Xe siècle, on ne trouve aucun souvenir de Pérignac dans les documents. En 989, nous voyons apparaître une donation faite par le comte de Poitou, Guillaume Fier-à-Bras, de son domaine et de sa chapelle de Pérignac à l'église de Saint-Jean d'Angély. Le domaine était une *curta*, c'est-à-dire un centre agricole avec toutes ses dépendances, même des ménils. Au centre se trouvait une modeste chapelle, peut-être construite en bois, et dont il ne reste aucune trace.

» Puis un nouveau silence se produit jusqu'à la fin du XIe siècle. Pérignac n'est plus qualifié *curta* mais *villa* ; sa chapelle devient une église, sous le vocable de saint Pierre, ce qui indiquerait peut-être une origine très ancienne, les églises consacrées au chef des apôtres ayant en général une antique origine — à moins que le fondateur de l'église n'ait été simplement inspiré, en choisissant le patron par le nom même de la localité.

» L'église de Pérignac était la propriété d'une famille nombreuse que l'on retrouve à Brives et dans beaucoup de localités voisines. De 1061 à 1098, tous les membres de cette famille font abandon à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély de cette église et de tous les droits qui y étaient attachés, dîmes, offrandes, droits de cimetière, de sépultures (*lumborum*). L'inspiratrice de ces donations paraît être une personne de haut rang, car sa donation person-

Digitized by Google

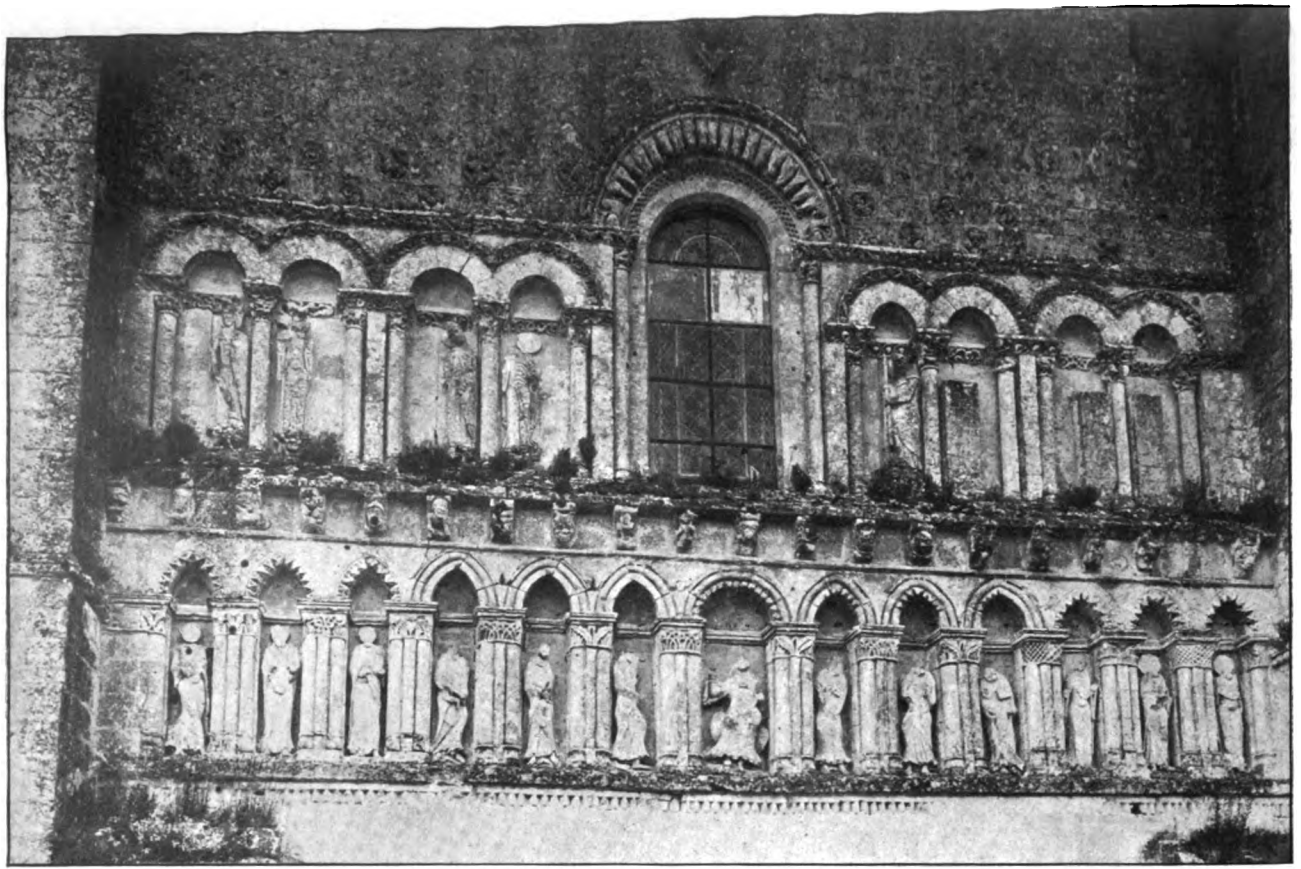

EXCURSION DE 1904

PARTIE DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE DE PÉRIGNAC
(Charente-Inférieure)

Digitized by Google

Digitized by Google

nelle est faite devant de grands personnages, notamment le duc d'Aquitaine. Ce devait être une femme de grande beauté, elle porte en effet le surnom de *Veneria*, dont le sens devait être jadis prêtresse de Vénus, et elle fait des dons pour le salut de son âme en se qualifiant de *peccatrix fœmina* et en demandant la sépulture dans l'église.

» Possesseurs à la fois de la terre de Pérignac, de son église et des droits qui y étaient attachés, les religieux de Saint-Jean firent de ce lieu un centre d'administration monastique, une obédience. Les revenus devaient en être considérables, puisque au XVIIe siècle, après toutes les pertes survenues aux églises, Pérignac rapportait encore 2.500 livres, ce qui représenterait environ 10.000 livres de rente. Les religieux profitèrent donc de ces ressources pour reconstruire, à la fin du XIIe siècle, l'église actuelle à la place de la précédente dont il ne reste aucune trace.

» La reconstruction de cette église appartient à la fin du roman, et l'on y retrouve à la fois l'application des traditions et des habitudes de l'école romane, mais aussi l'emprunt des décorations et des innovations de l'architecture gothique. L'école naturaliste a été l'inspiratrice des charmantes décorations de feuillages et d'animaux qui se trouvent sur la façade et dans l'intérieur de l'église.

» Un point à remarquer tout d'abord est la disposition de la façade, qui rentre dans la catégorie tout à fait spéciale de l'architecture saintongeaise. Habituellement les facades se composent, dans la Saintonge, ou d'un seul portail avec une fenêtre dans le pignon qui le surmonte, ou de la même disposition avec trois portails en plein cintre, ou de deux portails en plein cintre accompagnés de deux portails brisés.

» Ici on a adopté un tout autre système : une façade en arc de triomphe, ayant eu originairement un portail roman remplacé au XVe siècle par un portail gothique prismatique, surmonté de rangées d'arcades contenant des statues ; puis encore, au-dessus, une partie horizontale dans laquelle se trouve une assomption dans une *vesica piscis*.

» Les façades en arc de triomphe se retrouvent dans la Saintonge, à notre connaissance à Matha, à Echillais et à Médis. Elles constituent donc une exception.

» L'église de Pérignac offre à l'archéologue l'occasion d'étudier quelques autres points intéressants et aussi quelques problèmes à résoudre. Les voûtes de l'intérieur de l'église sont en ogive, ce

Digitized by Google

qui prouve bien que l'on est là à une époque de transition. De même l'abside habituelle a été remplacée par un chevet droit, particularité dont on retrouve cependant quelques exemples, notamment dans les églises romanes de Biron et de Machennes. Les contreforts sont un peu plus puissants que dans les églises de la même époque et ont été ainsi faits pour soutenir les voûtes en ogive. Ils ont ceci de particulier que leurs côtés sont profilés en ligne courbe. L'église a d'ailleurs été restaurée dans certaines parties à une époque récente. Au XIXe siècle, on a, en effet, reconstruit les voûtes du chœur et du transept.

» Un dernier point à signaler, c'est l'existence, dans les murs de la nef, de deux ouvertures en forme de croissant renversé, constituant ou apparence la partie haute de deux grandes fenêtres. Mais si l'une de ces deux fenêtres paraît avoir existé, à une époque et dans un but qui n'apparaissent pas, il n'en est pas de même de l'autre, dont les traces n'existent pas dans la construction. Il y a là un problème curieux à résoudre. Ces faits seraient d'autant plus intéressants à éclaircir, que les traces de fenêtres qui existent dans le mur du sud, du côté de l'épître, correspondaient à l'existence de grandes constructions appartenant à des religieuses bénédictines, alors que les religieux bénédictins occupaient la partie du nord, du côté de l'Evangile. Ces ouvertures avaient-elles pour but de permettre aux religieux et aux religieuses d'assister aux offices sans sortir de leurs cloîtres ? Un examen très détaillé et très attentif des traces de ces constructions permettra peut-être de résoudre un jour ce problème. »

Au contraire de Montignac, ici tout est beau, tout est curieux. Pas une pierre qui ne soit matière à de délicates observations, pas un coin qui ne fournisse une ample moisson de documents intéressants. On voudrait tout voir, et l'on ne sait vraiment pas par où commencer ; il y a trop de jolies choses.....

Pour te visiter, église de Pérignac, avec toute l'attention que tu mérites, on devrait te consacrer des jours et des jours ; pour décrire en détail toutes les beautés que tu renfermes dans tes flancs, il faudrait une plume aussi féconde et colorée que celle de l'auteur de *Notre-Dame de Paris*. Hélas ! pour te connaître, je n'ai trouvé qu'une heure ; maintenant qu'il me faudrait te décrire, j'ai conscience de mon impuissance ! La tâche est au-dessus de mes forces et je préfère y renoncer.

Chacun se laissant porter au gré de sa fantaisie, notre groupe se disperse. Les uns s'en vont admirer les fines colonnades de la

Digitized by Google

façade et maudissent les vandales qui ont privé de leurs têtes les belles statues d'apôtres et de saints qui s'abritent sous leurs arcatures. Trois d'entre elles ont même disparu complètement, sans doute abattues par la tempête, et des blocs de pierre aux assises géantes les ont remplacées, attendant encore, mais en vain, le ciseau du sculpteur. Les regards de ceux-là se posent de préférence sur les têtes de chevaux à la gueule entr'ouverte qui ornent la première voussure de la fenêtre centrale ; ou bien sur les encorbellements aux têtes grimaçantes, aux sujets licencieux, de la première assise.

D'aucuns passionnés pour l'épigraphie, s'efforcent de déchiffrer une longue inscription récemment mise à jour, sur le mur sud de l'édifice. Ils n'y peuvent réussir et vif est leur désappointement. Les lettres qui manquent sont aussi nombreuses que le temps dont ils disposent est court. La promesse que leur fait M. Thibaudeau d'en relever l'empreinte les rassénère un peu, et ils s'en vont plus loin en quête d'une proie nouvelle à leur passion favorite.

D'autres enfin jettent sur l'édifice un coup d'œil d'ensemble. Les pignons aigus et dissymétriques, les petites baies rondes aux multiples ceintures de la façade postérieure ; les tribules des archivoltes, les feuilles et les guillochures des chapiteaux, les entrelacs des frises où fourmillent de petits animaux sculptés avec infiniment d'art, de la façade principale, du chœur et de la nef ; les fines moulures qui courent à mi-hauteur tout autour de l'église, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour rebondir avec souplesse par-dessus les fenêtres ; — que sais-je encore ? tout enfin montre à nos yeux éblouis quelle précise sûreté de goût et quelle surprenante puissance de conception il fallait aux architectes du moyen âge pour produire de pareils chefs-d'œuvre !

Dans l'extase où nous plonge la vue de ces merveilles, nous finissons par oublier que l'horloge a depuis longtemps lancé les douze coups de midi. Nos estomacs crient famine, nous refusons obstinément de les écouter. Il nous faut cependant revenir à la réalité présente ; et pleins de regrets de n'avoir pu tout voir, nous nous acheminons vers l'hôtel du *Cheval blanc*, où nous attend un excellent déjeuner.

Bien vite la nature reprend ses droits. A la vue de la nappe bien blanche et lourdement servie, nos appétits s'aiguisent davantage, s'il est possible ; et chacun de nous se restaure avec une satisfaction visible, en véritable archéologue qui depuis le matin

Digitized by Google

ne s'est mis que de la poussière sous la dent ! L'hôtesse a prévu notre faim « canine », car elle a aligné sur une table deux douzaines de pains de trois livres ! et nous sommes douze à table ! Voyez quelle idée elle se fait d'un appétit d'archéologue !

De la vieille eau-de-vie, au milieu du repas, remplace le champagne. M. le Maire, en notre honneur, l'a sortie de derrière ses fagots les plus secs. Aussi profitons-nous de la circonstance pour lever nos verres à sa santé. Chacun le remercie de son aimable accueil, et cédant de bonne grâce aux pressantes sollicitations dont il nous accable, nous consentons de grand cœur, le déjeuner fini, à visiter les curieuses boiseries de son domaine de Chante-Loup.....

Encore un accroc au programme de la journée. Consolez-vous, M. Poirault : celui-là ne sera pas bien long, et cette fois du moins nous ne reviendrons pas « bredouille ».

De larges gouttes d'orage nous obligent à nous couvrir le chef de nos parapluies. Nos chevaux, regaillardis eux aussi par un plantureux repas, semblent dévorer l'espace et nous déposent en quelques instants dans la cour du logis.

Sur le seuil d'une porte aux panneaux épais, aux moulures saillantes, les maîtresses de céans saluent notre arrivée de leur plus aimable sourire. Nous entrons. Dans une haute salle à manger Louis XIII, force nous est encore de faire une large blessure aux bouteilles de M. le Maire. — Comment pourrions-nous refuser ? L'offre en est si galamment faite ! — De fort beaux panneaux habillent entièrement la nudité des murs et la vaste saillie d'une immense cheminée. Des poutres apparentes largement sculptées semblent suspendues au-dessus de nos têtes.

Dans une pièce voisine, « la Cheminée du Diable », affirme la tradition, reçoit de temps en temps la visite de Lucifer. Aussitôt notre imagination vagabonde de s'envoler vers les lointaines régions du rêve, et de longues processions de gnomes et de farfadets s'évoquent à nos yeux.....

Ce n'est pas sans regrets que nous nous arrachons à ce cordial accueil. — Un habitant de Pérignac, affreux modèle d'égoïsme, avait, nous a-t-on dit, fait graver sur sa maison, autour d'un cadran solaire aujourd'hui disparu, cette courte inscription dont nous avons vainement recherché les vestiges :

SOL ME — UMBRA VOS.

Alexandre Dumas, Monsieur le Maire, eût peut-être, sans plus d'information, jugé, d'après cette boutade, du caractère de vos

Digitized by Google

administrés. Nous, nous préférons les juger d'après vous, et dire en vous quittant qu'à Pérignac, mieux que partout ailleurs, on sait élever à la hauteur d'une institution les lois de l'hospitalité.

Heureux pays, heureuses gens !

VERS ARS. — De Pérignac à la Charente, la route maintenant se déroule devant nous désolante de blancheur et d'uniformité. Rien ne vient en rompre la désespérante monotonie, et les kilomètres succèdent aux kilomètres sans apporter plus de variété à ce triste parcours. Pas un être vivant. Les paysans semblent avoir fui, entraînant leurs bestiaux, comme sous la menace d'un fléau. Le ciel est devenu terriblement noir, et, seule sur le bord du chemin, une petite maison, vide de ses habitants et qui menace ruine, vient jeter dans ce lugubre tableau la note sinistre de son abandon. De temps en temps de puissantes rafales obligent les arbres de la route à nous saluer très bas.....

Ars est à notre gauche et dans les hautes futaies qui bornent l'horizon du côté du levant, on devine aisément la place du château. Si près qu'il nous paraisse, l'avant-dernière étape est loin de toucher à sa fin. Nous quittons la grand'route.

Un labyrinthe de minuscules ruisseaux ravine désormais la campagne, profondément encaissés dans de riants vallons. Epousant étroitement les courbes harmonieuses de leurs capricieuses sinuosités, un dédale de petits chemins nous enlace dans son inextricable fouillis. Que de fois nous nous y serions égarés sans les sages avis de M. Thibeaudeau ! Le pays heureusement n'a plus de secrets pour lui ; depuis longtemps déjà il en a parcouru les plus petits replis. Aussi, tel un pilote expérimenté, il guide notre marche et nous mène à bon port.

ARS. L'EGLISE ET LE CHATEAU. — Le vénérable curé d'Ars, les cheveux blanchis par soixante années d'exercice de son ministère, nous attend devant le portail légèrement ogivé de sa petite église. Il tient, malgré son grand âge, à nous en montrer lui-même les richesses, et nous en fait admirer les beautés avec une émotion bien facile à comprendre : Ars fut sa première paroisse, ce sera sa dernière ; jamais il ne l'a quittée !...

Tout au fond de la nef, un beau rétable en bois, aux colonnes torses surmontées de chapiteaux corinthiens, domine le maître-autel dont la nappe pendante recouvre partiellement un superbe bas-relief en vieux cuir de Cordoue repoussé du plus exquis travail du XVIIe ou XVIIIe siècle.

Digitized by Google

A gauche, dans une chapelle latérale, un autre rétable, du plus beau style de la Renaissance, surmonte un autel auprès duquel les amateurs d'épigraphie découvrent encore une inscription. M. Thibeaudeau, toujours obligeant, se met à leur disposition pour leur en procurer l'empreinte.

Enfin, dans un coin, près de la porte, derrière une balustrade, une cuve baptismale du XIIIe siècle, une perle d'archéologie, nous fait pousser de hauts cris d'admiration en dépit de la sainteté du lieu.

« Cette cuve, dit Michon (1), est sculptée sur les quatre faces dont les angles sont ornés de quatre statues.

» Le bas-relief de la première présente un énorme lion ayant à côté de lui un petit lionceau. Le lion tient une tête des griffes de sa patte gauche de devant, et des griffes de la patte droite de derrière une autre tête.

» Un homme nu dont les cuisses et les reins sont entrelacés d'un serpent est saisi au bras par les griffes de l'autre patte de derrière, et aux pieds par l'autre patte de devant. Derrière le lion, est un aigle à deux têtes tenant sous ses serres un serpent.

» Le bas-relief de la deuxième face, encadré comme le précédent dans le haut par une corniche romane de feuillages enlacés et sur les côtés par les statues des saintes, se partage en deux sujets. Le premier présente au centre un hibou (l'esprit des ténèbres) ; il est entouré de deux aigles qui le regardent (l'esprit de lumière). A côté de chaque aigle est un lourd animal qui a beaucoup de ressemblance avec l'ours.

» Dans le second sujet on voit un homme qu'un dragon ailé, dont la queue est hérissée d'écailles, a saisi de ses deux pattes et qu'il dévore. Cet homme, d'un autre côté, fait des efforts pour se débarrasser d'un serpent qui veut l'enlacer à son cou. Derrière le dragon sont deux monstres ailés.

» Le troisième bas-relief représente un aigle aux ailes déployées soutenu par deux hommes à genoux. Ce bas-relief est évidemment héraldique.

» La quatrième face a été mutilée. Celle-ci laisse apercevoir un saint dans un médaillon tenu par deux anges.

» La cuve baptismale d'Ars, ajoute Michon, est un des morceaux les plus curieux de la sculpture du moyen âge. Elle serait remarquée si elle était transportée au musée de Cluny. Elle a subi

(1) *Statistique monumentale de la Charente*, p. 312 et 313.

Digitized by Google

quelques mutilations. Outre celles du quatrième côté, les têtes des saints ont été brisées. »

Après ce qu'on vient de lire, tout commentaire serait superflu ; je me bornerai donc à dire que depuis quelques années ce superbe baptistère a eu l'honneur d'être classé comme monument historique.

Une faible distance nous sépare du château, et quelques minutes à peine suffisent à la franchir. Au fur et à mesure que nous approchons, sa large façade à forme d'équerre et flanquée d'échauguettes se dessine plus nette sur un rideau profond d'arbres plusieurs fois séculaires.

Partout où le regard se pose, il ne rencontre, hélas ! que des traces de ruine et de désolation que M. Castaigne, le propriétaire actuel, s'est efforcé, cependant, d'atténuer dans la mesure du possible.

La Belle au bois dormant... Vous souvient-il encore, cher lecteur, de ce conte charmant dont on a dû bercer votre petite enfance ? Le pittoresque décor qui devait abriter le sommeil de la belle endormie est là devant nos yeux.

Les douves féodales qui ceignent le château disparaissent, de-ci de-là, sous des buissons fleuris d'églantiers. Les chaînes d'un pont-levis s'enguirlandent de chèvrefeuilles qui répandent alentour leurs fines et pénétrantes senteurs. Les marches des perrons se cachent sous un moelleux tapis de mousses aux multiples couleurs, et les murs, honteux de leur décrépitude, essaient de dissimuler sous un voile épais de plantes grimpantes les rides profondes de leurs crevasses.

Seuls, le rez-de-chaussée et les étages supérieurs ont pu jusqu'à ce jour se soustraire à cet envahissement menaçant de la végétation. Les façades de la cour d'honneur qui de deux côtés surplombe les fossés ont été remaniées à des époques différentes. Celle du nord, de construction plus moderne que le reste (de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe), menace ruine malgré sa jeunesse relative. De ses balcons, jadis probablement ornés de jolis garde-corps en fer forgé, il ne reste plus que les encorbellements. Celle du levant, au contraire, bien que sensiblement antérieure à sa voisine, a beaucoup mieux résisté, du moins à la surface, à l'action rongeuse des ans. Cette façade à la fois simple et gracieuse appartient à la dernière époque de la Renaissance. Elle est d'un très bel effet. Les frontons coupés des fenêtres et de la porte d'entrée se tordent en volutes très souples

Digitized by Google

[illegible] d'une remarquable [illegible] mascarons [illegible]

[illegible] à manger [illegible] de Bré- [illegible] chemin [illegible] de l'étage. [illegible] A cette époque, [illegible]. Des animaux [illegible] sommet de leurs [illegible]. A droite et à gauche des [illegible] aux muscles saillants et [illegible] Bouddha ou de Vishnou [illegible], ou mieux encore de ces [illegible] que des [illegible] recentes viennent de mettre à jour. [illegible] des anges ou des démons ailés [illegible] à la fois raides et contournées, de donner à l'ensemble de ces [illegible] une impression saisissante d'originalité.

Dans les autres appartements [illegible] nous « égaillons », des restes de [illegible] le long des murs, lamentablement.

Tout à coup un escalier [illegible] se présente devant nous la noire ouverture de sa gueule béante. Nous descendons, pour tomber littéralement dans les sous-sols du château. Les caves succèdent aux caves. Dans leur obscurité complète nous cherchons à tâtons notre chemin. Une salle voûtée nous reçoit bientôt, vaste cuisine aux petites fenêtres puissamment défendues par d'énormes barres de fer tout les sens de pointes. Une lumière diffuse l'éclaire faiblement en glissant, furtive, à travers les ronces des fossés. Des cuves aux destinations inconnues, les monte-charges aux rapides glacis, les cheminées aux manteaux largement évasés, tout a conservé son grandiose caractère féodal. Là nous sommes en présence de la partie la plus ancienne du château et c'est en même temps la mieux conservée.

Digitized by Google

EXCURSION DE 1904

UN GROUPE D'EXCURSIONNISTES

Devant la porte du château d'Ars

(Charente)

Digitized by Google

qui sertissent dans leurs anneaux des rosaces d'une remarquable finesse ; et l'on ne peut s'empêcher d'admirer avec quelle habileté consommée le sculpteur a fouillé de son ciseau les jolis mascarons qui ornent la clef de chacune des baies.

A l'intérieur, l'état de conservation parfaite d'une immense salle à manger paraît un contre-sens au milieu des ruines des autres parties du château, mais indique que les propriétaires passés et présents, en ont toujours pris soin. Cette salle à manger devait être primitivement la salle des gardes de la famille de Brémond. Le plafond en est très bas et des solives saillantes découpent sa longueur en étroits compartiments où l'on retrouve encore des restes de peintures. Tout au fond de la pièce, une cheminée large et basse, écrasée sous le peu de hauteur de l'étage, frappe au premier coup d'œil par son étrangeté. A quelle époque, à quel style appartient-elle ? On ne saurait trop le dire. Des animaux grotesques, moitié lions, moitié chiens, supportent de leurs échines trapues les armoiries de la famille de Brémond. A droite et à gauche des personnages hideux, cariatides aux muscles saillants et disproportionnés, semblent des statues de Bouddha ou de Vichnou arrachées à leurs temples hindous, ou mieux encore de ces divinités mexicaines que des fouilles récentes viennent de mettre à jour. Enfin, couronnant le tout, des anges ou des démons achèvent, par leurs poses à la fois naïves et contournées, de donner à l'ensemble de ce curieux motif une impression saisissante d'originalité.

Dans les autres appartements du château où nous nous « égaillons », des restes de lambris pendent le long des murs, lamentablement.

Tout à coup un escalier en tour ronde présente devant nous la noire ouverture de sa gueule béante. Nous descendons, pour tomber littéralement dans les sous-sols du château. Les caves succèdent aux caves. Dans leur obscurité complète nous cherchons à tâtons notre chemin. Une salle voûtée nous reçoit bientôt, vaste cuisine aux petites fenêtres puissamment défendues par d'énormes barres de fer tout hérissées de pointes. Une lumière diffuse l'éclaire faiblement en glissant, furtive, à travers les ronces des fossés. Des cuves aux destinations inconnues, les monte-charges aux rapides glacis, les cheminées aux manteaux largement évasés, tout a conservé son grandiose caractère féodal. Là nous sommes en présence de la partie la plus ancienne du château et c'est en même temps la mieux conservée.

Digitized by Google

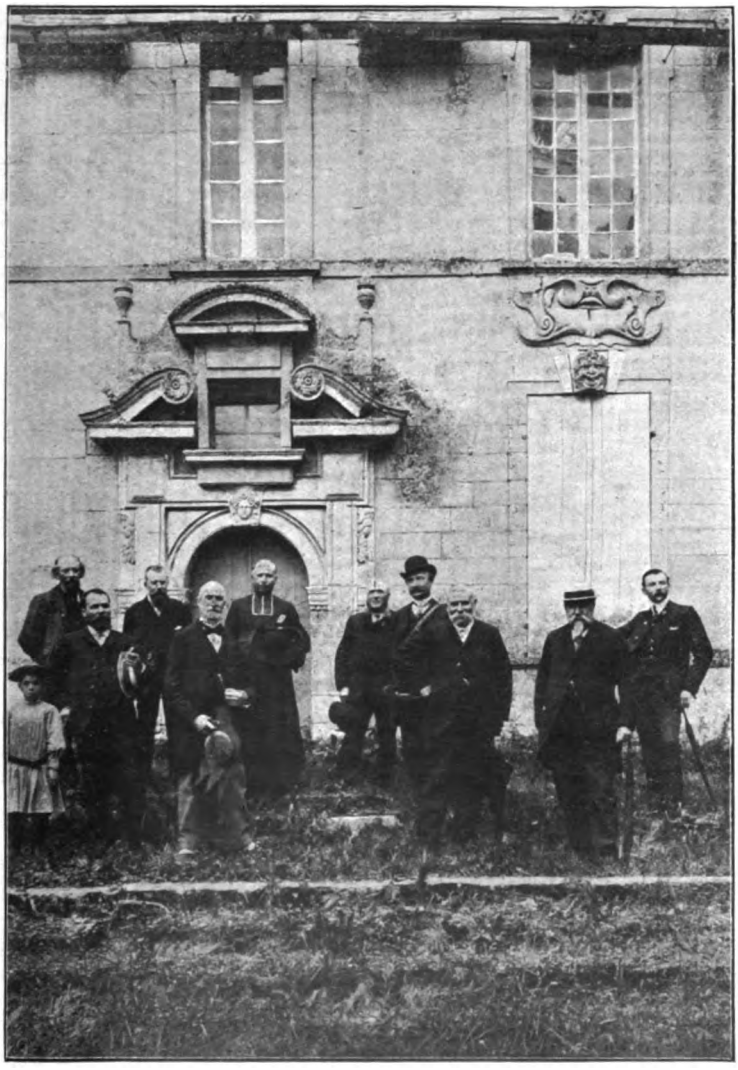

EXCURSION DE 1904

UN GROUPE D'EXCURSIONNISTES

Devant la porte du château d'Ars

(Charente)

Digitized by Google

Digitized by Google

L'heure du départ a sonné ; mais avant de nous séparer, M. Dangibeaud tient à graver sur ses plaques le souvenir de notre visite à Ars. Son appareil saisit notre groupe devant la belle façade Renaissance de la cour d'honneur. Et grimpés de nouveau sur notre haut véhicule, nous nous acheminons vers la gare du Pérat.

Il est temps d'arriver. Le ciel, fatigué de retenir depuis l'aurore les nuages suspendus au-dessus de nos têtes, les laisse s'écrouler avec un fracas d'avalanche. Dans la salle d'attente où nous nous réfugions, nous échangeons rapidement, heureux d'être à l'abri, nos impressions de la journée. Et tandis que dehors la pluie fait rage sur les vitres des compartiments, le train nous emporte bientôt vers nos lointaines demeures.

Dulce mari magno.....

JEAN MUSSET,
architecte.

—

II

DEUX ÉPISODES DE LA FUITE EN ESPAGNE DE MGR DE COUCY

Sa rencontre avec l'évêque constitutionnel Robinet ;
Une aventure de son vicaire général.

Sous ce titre, nous publions deux passages d'un *Journal de voyage* rédigé par l'abbé Gaultier, grand chantre de la cathédrale de La Rochelle, en 1789, et retrouvé par M. l'abbé Uzureau, qui veut bien nous les communiquer, en attendant que la Société publie le manuscrit complet. On jugera par ces deux extraits du ton du journal et de l'esprit du rédacteur, mais on ne saura pas encore apprécier tout le mérite de l'un et de l'autre. L'abbé Gaultier devait être un prêtre enjoué et philosophe, en ce sens qu'il prend ses malheurs par le bon côté ; il ne gémit guère ; il observe tout ce qui passe sous ses yeux, il le note ; aussi nous entretient-il des pays traversés, des détails de mœurs, des incidents quotidiens. Il conte toutes ses impressions dans un style facile, sans prétention, avec une bonhomie charmante, une franchise quelquefois un peu naïve. Près de Bayonne, il est arrêté sur la route en attendant sa voiture ; des jeunes filles jouent aux quilles, et, sans qu'elles l'aient invité, il se met en tête de se mêler à leur jeu. « J'ai pris une boule, dit-il, que j'ai lancée dans les quilles ; elles m'ont laissé faire, sans paraître en être fâchées ni bien aises. Un peu piqué de cette indifférence, j'ai abandonné la

Digitized by Google

partie, qu'elles ont continuée entre elles sans paraître beaucoup s'occuper de moi. »

Nous le croyons sans peine.

Qui est donc cet abbé Gaultier ? M. Uzureau va nous le dire.

CH. D.

Pierre-René-André Gaultier naquit à Longué (Maine-et-Loire), le 29 avril 1750. Sa famille qui était dans l'aisance, lui fit faire ses études au collège de Beaupréau. Il entra ensuite au grand séminaire d'Angers et fut reçu docteur en théologie à l'Université de cette ville. Peu de temps après son ordination sacerdotale, qui eut lieu en 1775, l'abbé Gaultier devint chanoine de La Rochelle, où un membre de sa famille lui résigna sa prébende. Il était grand chantre quand éclata la Révolution. Comme son évêque, Mgr de Coucy, il refusa le serment, et partit de La Rochelle avec lui pour l'exil à la date du 6 juin 1791, en compagnie de M. de La Richardière, vicaire général et chanoine de La Rochelle, de M. d'Ayrolles, vicaire général et chanoine de La Rochelle pareillement, du domestique de Mgr de Coucy et de M. Raymard, secrétaire de l'évêque. Après avoir séjourné quelques années en Espagne, Gaultier parcourut l'Italie et l'Autriche, où il passa le reste de son exil. Il arriva à Longué le 6 mai 1801, où l'attendait sa mère. Aussitôt son arrivée, M. Meilloc, administrateur du diocèse d'Angers, lui donna des pouvoirs, et il exerça le saint ministère à Longué et aux environs, tout en restant prêtre habitué. C'est là qu'une lettre de son ancien évêque, Mgr de Coucy, devenu archevêque de Reims, vint l'avertir (vers 1817), que Louis XVIII songeait à lui pour l'épiscopat, à cause de ses talents et de l'exil qu'il avait enduré pour la foi. Gaultier répondit au prélat qu'il préférait désormais la vie tranquille à un évêché (1). Il mourut l'année suivante à Longué, le 13 juillet 1818, et fut inhumé dans le cimetière auprès de son père et de sa mère.

Son frère cadet, René-Eugène Gaultier, né à Longué, le 22 août 1757, chanoine de La Rochelle également, partagea l'exil de l'aîné, et mourut prêtre habitué à Longué, le 27 septembre 1811.

Gaultier aîné a laissé sur son exil, depuis le 6 juin 1791 jusqu'au 6 mai 1801, un journal extrêmement détaillé et fort intéressant de ses voyages à travers la France, l'Espagne, l'Italie et

(1) Il voyait beaucoup les familles nobles de Longué et des environs.

Digitized by Google

l'Autriche. Le manuscrit appartient à l'un de ses neveux, M. Gabriel Rogeron, d'Angers, qui a bien voulu nous le communiquer.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou historique*.

Lundi 6 juin 1791.

« Nous sommes partis de La Rochelle à trois heures du matin, dans deux voitures attelées de chevaux particuliers et menés par gens de connaissance. Arrivés au Rocher, nous y avons pris la poste et sommes repartis tout de suite. En passant à Rochefort, nous avons changé de chevaux sans descendre de voiture. En passant à Saint-Porchaire, nous y avons aperçu par les portières M. l'abbé Chasseriau, qui nous a reconnus, à ce qu'il m'a semblé. Nous sommes passés à Saintes par les derrières sans nous y arrêter, et à Pons où nous avons vu un instant M. l'abbé de Saint-Pierre, homme respectable, que je ne connaissais pas auparavant. La ville de Pons est fort longue et mal pavée ; il paraît qu'elle est habitée par un certain nombre de gens comme il faut ; sa situation est dans un territoire fertile. Peu après la ville on trouve le château de Plassac, qui est considérable et bien bâti, à environ trois ou quatre portées de fusil de la grande route à gauche ; il nous a semblé que les dehors en sont très beaux et bien soignés ; il y a de superbes bosquets au bout desquels se trouve un grand bois-futaie, qui est sans doute percé agréablement ; ce château appartient à M. de Montazet.

De Pons à Mirambeau, petite ville de Saintonge, le pays est charmant ; on trouve surtout des vallons ornés de petites prairies coupées par des ruisseaux qui varient la scène à chaque instant et plaisent infiniment aux voyageurs. Mirambeau a des environs agréables, et on m'a assuré que c'était la partie la plus fertile de la Saintonge ; mais la ville est petite, mal pavée et assez laide. Ce fut à environ une lieue par delà que nous rencontrâmes trois voitures dans chacune desquelles étaient deux ecclésiastiques, avec une escorte de vingt à vingt-quatre gardes nationaux montés à cheval, ayant l'épée nue à la main. C'étaient les sieurs Robinet et Métadier, évêques intrus de Saintes et de Saint-Maixent, avec leur clergé schismatique. Ces messieurs, dont les chevaux étaient fatigués, s'arrêtèrent à notre rencontre, et décidèrent d'un ton fort impérieux l'échange de leurs chevaux avec les nôtres, qui étaient frais, ce à quoi nous nous gardâmes d'opposer la moindre contradiction. On ne tarda pas effectivement à dételer

Digitized by Google

les chevaux, ce qui entraîna une opération de plus d'une demi-heure. Le temps nous dura beaucoup, tant nous avions peur d'être reconnus pour qui nous étions, car chacun de nous était déguisé en laïc à sa manière. Pendant ce temps, nous étions dans nos voitures et voyions les gardes nationaux et autres rôder autour de nous et lancer des regards de curiosité. Pour empêcher et éloigner tout soupçon, je pris le parti de descendre de voiture et d'aller causer avec l'intrus de Saint-Maixent et un ecclésiastique qui me parut être un de ses grands vicaires ; ils venaient aussi de mettre pied à terre. Nous nous entretînmes de choses assez vagues, au milieu desquelles je leur laissai entrevoir que nous nous portions avec plaisir à les obliger en changeant nos chevaux pour les leurs. Sur ces entrefaites, l'intrus de Saint-Maixent parlant aux gardes nationaux des assemblées primaires qui allaient avoir lieu, sous peu de jours, pour choisir dans le département les députés à la seconde législature, leur adressa les paroles suivantes prononcées avec feu et frénésie : « Surtout, messieurs, que les députés à la nouvelle législation soient de votre *faciende*, remuez ciel et terre, et faites l'impossible pour réussir à cause des mécontents. » Ces expressions allaient fort bien avec son air hagard et de mauvais sujet ; il venait d'être sacré la veille à Bordeaux et regardait continuellement sa croix pectorale qu'il caressait avec sa main, et il n'était pas difficile de reconnaître qu'il n'était pas fait pour porter cette décoration. Quant à Robinet, intrus de Saintes, il resta dans sa voiture, où il avait l'air d'un gros cochon gras. Ces messieurs dirent que leur projet était de se rendre à Saintes sans s'arrêter (il était dans ce moment sept heures et demie du soir). Les chevaux échangés, nous nous saluâmes réciproquement, et nous les quittâmes sans regret et très contents d'échapper à leurs griffes. Pendant toute cette scène, Mgr l'évêque de La Rochelle était à demi mort de peur, ce que je reconnus à sa voix entrecoupée, lorsqu'il voulut articuler deux ou trois paroles..... »

Mardi 14 juin 1791 (En Espagne).

« M. l'Evêque, M. de La Richardière et le domestique de M. l'Evêque couchèrent dans la même chambre. Quant à M. d'Ayroles et moi, on nous mit dans un appartement voisin séparé seulement de l'autre par une cloison de bois. Ce fut là que la fortune me fournit abondante matière à rire. Lorsque nous nous retirâmes pour nous coucher, nous trouvâmes deux filles de maison, qui, dans leur langage inconnu, nous adressèrent plusieurs

Digitized by Google

phrases d'un ton fort gai, accompagnées de gestes et de signes de belle humeur, et autant que nous pûmes le comprendre, ces demoiselles avaient l'air de ne vouloir nous quitter que le lendemain matin. J'examinai la chose de plus près pour voir si je ne me trompais point, et le résultat de mes observations fut de rester convaincu que ma première idée était fondée. Il me vint alors à la pensée de m'amuser aux dépens de mon compagnon, et pour mettre tous les frais de la scène sur son compte et voir surtout comment il allait s'en tirer, je recueillis tout l'air sérieux dont je pouvais être susceptible dans un moment aussi comique, et me jetai tout habillé sur mon grabat où je fis semblant de m'endormir, mais dans une situation telle que j'étais à portée de voir tout ce qui allait se passer. Voilà donc que les deux donzelles me laissèrent là avec ma mine renfrognée et reportèrent toutes leurs politesses à mon compagnon, qui ne savait trop que dire et que faire. Moi d'étouffer, tant je m'efforçais de retenir des éclats de voix qui n'auraient pas manqué de ramener vers moi une partie des attentions de ces demoiselles. Bref, le cher abbé fut engagé, pressé et presque tiraillé de toutes les manières, et resta insensible ou parut l'être jusqu'au bout aux charmes séduisants de ce beau couple ! Mais ce n'était pas tout ; il fallait que ces demoiselles sortissent de l'appartement, et ce ne fut pas l'instant le moins plaisant : l'abbé ne pouvant se faire comprendre par ses paroles prit le parti d'employer un moyen qui ne me parut pas galant. Il s'arma de chaque main d'un mouchoir et d'une serviette, et fit le geste de leur en donner par la figure à tour de bras et les conduisit ainsi jusqu'à la porte vers laquelle elles tendaient à reculons. Cet expédient lui réussit fort bien, et après les plus belles manœuvres de sa part et les preuves d'un grand tacticien, elles se décidèrent à abandonner un ingrat qui, pendant près d'un quart d'heure venait d'opposer constamment de la cruauté à la sensibilité la plus marquée ! Il était temps que cela finît, sans cela je serais immanquablement étouffé, tant mon état fut celui de la contrainte. Je ne manquai pas la minute d'après de complimenter mon héros, qui m'avait cru dormant, et de le féliciter sur l'incomparable victoire qu'il venait de remporter, et dans le vrai je trouvai qu'il sortit avec tous les honneurs de la guerre de ce pas difficile et important ; il ne lui manqua réellement que d'avoir crié ! Les choses ne se passèrent pourtant point tellement en chut-chut que M. l'Evêque n'entendît je ne sais quel bruit. Il nous fit des questions le lendemain matin, et moi

Digitized by Google

qui grillais de tout dire, je ne me fis pas prier pour l'édifier par une narration exacte de la vertu à toute épreuve d'un ecclésiastique qui lui est cher ! A notre lever le lendemain, nous trouvâmes qu'il avait tombé de la neige pendant la nuit. »

—

III

Le général Théophile-Charles de Bremond d'Ars (1787-1875)

D'après ses *Souvenirs militaires*, publiés et annotés par son fils, le comte Anatole de Bremond d'Ars (Paris, librairie Champion, in-8° de CCCXIV-350 pages).

La bousculade de la vie est aujourd'hui si violente que beaucoup de nos compatriotes, je le crains, ont déjà oublié ou se laissent ignorer l'homme de valeur et de vertu, dont un décret tout récent vient de donner le nom glorieux à notre caserne d'infanterie de marine. Il y a moins de trente années cependant qu'il est mort en cet hôtel de la rue de la Vieille-Prison, où il était né ; et plus d'un, qui l'a connu jeune encore de cœur et toujours agissant malgré son grand âge, aurait pu, mieux que moi, évoquer cette noble figure de gentilhomme et de soldat, par quelques-uns de ces traits naïfs et qui peignent, la faire passer vivante sous les yeux des générations nouvelles.

C'est à travers les feuillets d'un livre que je cherche, moi, son image et quelque idée de sa vie, pour les hommes de mon âge déjà lointaine, déjà entrée dans l'histoire. Songez qu'elle nous reporte par ses débuts à Louis XVI, à la Révolution, aux cachots de la Terreur, qu'elle fleurit au soleil d'Austerlitz, qu'elle a connu les grands frissons de 1815, de 1830 et de 1848 !

Il est vrai que ce livre est écrit un peu par lui-même, beaucoup par son fils. Et ce fils est un vieillard aussi, mais d'une fraîcheur de mémoire et de tendresse toute juvénile, qui, à l'heure où l'homme se recueille et sent mieux le prix des chers souvenirs qu'il porte en lui, a voulu consigner pour ses petits-enfants quelque chose du passé des siens. Il a donc écrit cette biographie en trois cents pages avec le laisser-aller charmant d'une causerie à la Joinville, puisant dans le trésor de ses archives maintes lettres exquises de son aïeul, de son père, de sa grand-mère, de ses tantes et dans les plis mêmes de son esprit et de son cœur maintes traditions orales pieusement gardées... Il ne me convient

Digitized by Google

pas de faire ici de lui d'autre éloge. Je dirai seulement que si l'on comprend le sentiment de délicatesse qui l'a fait s'effacer au second plan et ne donner ses propres souvenirs que comme une introduction à l'*Historique du 21e régiment de chasseurs* écrit par son père, ils sont pour nous d'une autre valeur littéraire, morale, historique même, que les brèves et un peu sèches notes militaires du général. J'ajoute un mot dans lequel il sera presque aussi juste de voir un regret flatteur qu'une critique : c'est que la correspondance de sa famille est si pleine de traits d'une intimité délicieuse de braves gens d'autrefois et de témoignages utiles à recevoir sur les événements, locaux ou nationaux du siècle, que je ne sais si je n'aurais pas mieux aimé — pourvu que le commentaire personnel y fût toujours — une publication méthodique et presque complète de cette correspondance. Mais tout vient à point, sans doute, pour qui sait attendre.

Pour aujourd'hui, M. Anatole de Bremond d'Ars a cueilli seulement et égrené les lettres qui se rapportaient à son père. A mon tour, je voudrais y prendre de quoi donner un aperçu de cette fière et droite existence.

Théophile-Charles de Bremond d'Ars naît à Saintes, le 24 novembre 1787. Rien que d'heureux présages autour de son berceau. Sa famille vient de se réconcilier avec un oncle, célibataire et à héritage, Jean-Louis de Bremond d'Ars, chevalier du Fouilloux, autrefois de Dompierre ; l'enfant, en gage d'affection, est nommé le chevalier de Dompierre ; et, en souvenir d'un parent qui porta ce nom, servit dans la marine du roi, fut blessé à Malaga, en 1704, et mourut à Rochefort, âgé de 26 ans, on le destine à Malte, « l'école par excellence alors pour former des marins ».

Sa mère est Elisabeth de La Taste, d'une vieille famille de magistrature établie en Saintonge depuis le XVIe siècle. Son père est Pierre de Bremond d'Ars, qui jouit de par l'illustration de son nom et ses talents personnels d'une considération telle que l'assemblée de la noblesse de la Saintonge va le députer deux ans après pour la représenter aux Etats Généraux de 1789. A cette date une fièvre généreuse l'anime comme tant d'autres.

« Te dirai-je, écrivait-il un jour à son fils, toutes les illusions qu'enfanta mon ardente imagination au temps où la France s'apprêtait à marcher dans une carrière nouvelle ?... Pendant plus de dix ans je ne rêvai qu'au bonheur de la patrie: cette idée pou-

Digitized by Google

vait n'être pas chimérique. Un moment, je la crus réalisée, lorsque le vertueux Louis XVI appela, pour travailler à la restauration de la chose publique, le peuple qu'on égarait depuis six mois. Rien ne saurait rendre le délire où me jeta la pensée que les Etats Généraux, éclairés par la philosophie et l'expérience des siècles passés, allaient ramener l'âge d'or en France. Ne jugeant des hommes que par moi, supposant à tous plus de penchant au bien qu'au mal, je m'effrayais peu de la corruption générale ; j'espérais qu'elle se viendrait briser contre les barrières de la religion et de la morale, raffermies par la nation et appuyées à l'édifice du bonheur public. » — On voit déjà par ce simple extrait, soit dit en passant, que la plume de Pierre de Bremond d'Ars a de l'allure.

Hélas, tout cela n'était bien qu'illusions ! « En récompense de ma fidélité à mes devoirs et à mes principes, mon siècle ne me donna que la proscription, la spoliation, l'indifférence et l'oubli. »

En effet, la tourmente a vite fait d'écraser tout le bonheur naissant de la jeune couvée. Le père est contraint à l'exil. La mère, restée à Saintes, est enfermée, en mars 1793, avec d'autres personnes suspectes, dans l'ancien couvent de Notre-Dame ; par faveur on lui laisse son fils Jules, âgé de trois ans, et son dernier né qu'elle allaite, et qui va mourir en prison. En prison les tantes, les oncles — ainsi l'a voulu le citoyen Bernard — tous les parents des émigrés au-dessus de quatorze ans ! Une sœur aînée de Mme de Bremond, Mme Gillis, qui a une maison à Marennes, échappe pourtant à l'incarcération ; c'est elle qui emmène deux de ses neveux, Josias et Théophile, et va suppléer leur mère pendant sa captivité. Inoubliables en l'âme des petits, ces impressions d'angoisse et de larmes : la douleur et l'effroi de la famille en apprenant la mort du Roi, la maison fermée par crainte de la foule qui court les rues en chantant la *Marseillaise* et hurlant la mort sous les fenêtres des ci-devant ; l'arrivée des commissaires s'emparant de la maison, dressant l'inventaire du mobilier, arrêtant les pauvres femmes en pleurs... Puis ce furent les récits des soirs de terreur, les nouvelles de tous côtés sinistres, les biens confisqués, tous les honnêtes gens en prison, un Bremond massacré, malgré ses 70 ans, par la populace de Saumur...

Lorsque, à la mort de Robespierre, les prisons commencèrent

Digitized by Google

à se rouvrir, et qu'après vingt-deux mois, en janvier 1795, Mme de Bremond, sa sœur Mme de Maurville, et sa belle-sœur la chanoinesse Sophie, eurent liberté de rentrer dans leur maison, que de ruines sur leur horizon ! Vendu Dompierre, vendu le Fouilloux, vendues les terres, les marais salants ; enlevés de l'hôtel tous les meubles de quelque valeur, enlevés les livres de la bibliothèque, et jusqu'aux cadres des vieux portraits que l'on a dédaigné d'emporter ! Il ne reste pour vivre et élever trois enfants que le petit domaine de Montplaisir... Et le chef de la famille est au loin, errant à travers des péripéties qui méritent de nous être contées, de Maëstricht et de Liège à Nimègue et Rotterdam, puis à Hambourg, où il se fait professeur de latin et de mathématiques, où, grâce à un petit commerce qu'il a monté avec quelques amis, il vient en aide à des émigrés plus pauvres encore que lui-même, les aide à faire argent des derniers bijoux et dentelles qui leur restent. Sa femme, en 1797, voudrait le rejoindre, et de Hambourg aller avec lui s'établir en Amérique ; mais on espère toujours en des temps meilleurs ; lui-même veut qu'on patiente. En attendant, il faut encore que cinq années durant, la pauvre mère vive dans la solitude, la gêne et l'angoisse, ne pouvant correspondre avec son mari qu'au moyen de mille tours et subterfuges et en variant sans cesse les pseudonymes de convention, cachant aux trois enfants qui la pressent de questions pourquoi leur père tarde tant à revenir de Paris et de l'Assemblée nationale, portant à elle seule la charge de diriger leur éducation qui est maintenant sa principale raison de vivre.

Elle a heureusement l'aide et le dévouement d'un précepteur, l'abbé Montillet, mort curé de Courcoury, en 1812 ; elle leur a en outre « procuré tous les maîtres de la ville, maîtres de mathématiques, de musique, de dessin. Les jours s'écoulent en un ordre de leçons, de lectures, de récréations naïves dans la grande cour aux oiseaux et aux pigeons dont une de ses lettres nous donne l'esquisse. Et le petit Théophile, au milieu de ces travaux et de ces jeux, révèle déjà, avec son peu d'entrain pour la vie sédentaire et les études abstraites, l'humeur vive, presque brusque, et la bonté de cœur foncière qui devaient être les dominantes de cette physionomie de soldat.

« Théophile, écrit sa tante, en 1797, est un gros brun, un peu brusque et boudeur, mais il rachète ce défaut par un excellent cœur et beaucoup plus d'application que son aîné ; il aura, je crois, un caractère très décidé et il a des idées très justes. Il pos-

Digitized by Google

sède la plus jolie voix qu'un enfant puisse avoir à son âge ; et il sait déjà plus de musique que je n'en ai jamais su ».

Enfin, en 1800, après maintes démarches pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés et la levée du séquestre qui frappe encore les débris de sa fortune, le comte Pierre de Bremond a pu rentrer en France, et, dans le Paris du Consulat tout enfiévré de plaisir et de fêtes, étreindre sa femme et son aîné Josias, accourus au-devant de lui. Pour beaucoup, pour la nation, l'aube se lève de jours plus heureux. Mais lui a senti brisée sa vie publique : il n'essaie pas de la refaire ; il rentre dans l'intimité de son foyer, il se fait le professeur de ses fils... Et voici comme un geste prophétique du destin. En 1802, il dédie en latin à Théophile, *tenaci filio*, un livre de sa bibliothèque qu'il a choisi sans doute conforme aux goûts de l'adolescent : *La vie de Bayard*, le chevalier sans peur et sans reproche.

De fait, il y a dans le passé de cette antique maison trop de souvenirs militaires brillants, pour que le bruit des tambours de Napoléon ne les réveille ; trop de troupes aussi qui passent, d'officiers qui logent dans la chambre du troisième, précisément la salle d'études, trop de bulletins de victoires, qui font tressaillir la ville, pour que de jeunes têtes de gentilshommes ne rêvent d'aller par le vaste monde cueillir leur part de lauriers. Il apparaît que le jeune Théophile, *tenax filius*, manifeste une volonté si arrêtée d'être soldat que les parents cédèrent : après tout, et quoique au jour de l'exécution du duc d'Enghien, les soldats aient semblé « érigés en bourreaux », porter les armes est encore à cette date la plus digne manière pour un Bremond de servir son pays. Il fallait donc s'engager ; après trois mois, un jeune homme, « bien né et qui avait du goût pour le service », parvenait à être maréchal des logis ; dès lors il était dispensé de coucher avec un camarade et de panser son cheval, il pouvait avoir un habit propre et la permission de garder ses chemises : « voilà de grandes faveurs ». Mais pour se les assurer plus vite, il était important de choisir un régiment bien tenu, qu'un volontaire de seize ans trouvât de bons camarades, un colonel et des officiers bienveillants. On s'occupa de les chercher ; et comme, après maintes démarches auprès des amis de Paris, on pensait les avoir trouvés, et que le jeune homme, muni de toutes sortes de lettres de recommandations, allait, sous les auspices du fils de La Fayette, être incorporé dans un régiment de cuirassiers en garnison à Saint-Germain-en-Laye, voici que de toutes parts lui

Digitized by Google

vint le conseil d'entrer plutôt à l'Ecole de Fontainebleau, que venait de fonder, en 1802, Bonaparte : c'était le moyen de devenir militaire sans abandonner ses études, et en en faisant au contraire de spéciales ; on sortait avec l'épaulette, et par là bien des choses pénibles et bien des dangers étaient épargnés à la jeunesse.

Mais il fallait un examen ; mais il y avait des frais de trousseau et une pension de 1.200 francs à payer ; enfin, quelle chance avait un gentilhomme d'ancien régime, fils d'émigré, d'être admis dans une école où l'on voyait surtout entrer des fils de généraux, de fonctionnaires ou — de ralliés ?

Le bon abbé de Luchet, l'ancien grand vicaire de Saintes, chez qui le cuirassier futur fit escale à Orléans, emporta les dernières résistances. Précisément son voisin, M. de Bizemont, se félicitait beaucoup d'avoir fait passer par Fontainebleau son fils ; il y avait dans la ville même une excellente école préparatoire : le jeune homme y entra comme pensionnaire, travailla à force l'algèbre et la géométrie — sans négliger son violon — pendant qu'à travers cette société bigarrée de l'Empire on trouvait, avec un peu de tact, toute une chaîne d'amitiés et de relations qui pouvaient de royalistes et d'anciens proscrits arriver jusqu'au comte de Ségur, grand-maître de cérémonies, alors en grande faveur à la cour impériale, et jusqu'aux bureaux de la guerre... Si bien que le 10 pluviôse an XIII (1805), une lettre officielle signée du maréchal Berthier, ministre de la guerre, informait le jeune homme que, sauf à subir l'examen d'entrée, il était admis par décision de l'Empereur « à l'Ecole Spéciale Impériale militaire de Fontainebleau, en qualité d'Elève pensionnaire ».

Voilà donc que, sous la conduite du vénéré ami de Luchet, le jeune soldat avance jusqu'à Paris, où on le promène, où on lui fait fête... « Je n'ai jamais vu plus agréable écolier que monsieur votre fils, écrit à son père l'aimable comtesse de Tessé ; ses yeux brillent du plus beau feu de la jeunesse et de la plus aimable gaîté : son sourire est celui de la bonté et du bonheur, son ensemble est charmant. Il m'a promis de dîner chez moi en débarquant de l'Ecole militaire ; je jouis d'avance de ses récits sur la vie des trappistes de Fontainebleau ».

Pour aborder cette vie, et celle plus virile et plus libre encore qui la suivrait, Théophile de Bremond avait été muni, au départ

Digitized by Google

de Saintes, d'un viatique singulièrement fort, qui se trouve être un document moral de premier ordre sur l'esprit, les vertus, les tendresses de ces vieilles familles de province, qui furent longtemps l'honneur et la force de la France. C'est un écrit de cinq à six cents lignes, où, suivant l'exemple que lui avait donné son propre père, Pierre de Brémond, à la veille de se séparer de son fils, lui avait, sous forme de conseils pénétrés d'émotion et de larmes, tracé comme un bréviaire admirable de tous ses devoirs futurs, en le priant de le relire « au moins deux fois chaque année, à Noël et le 24 juin ». Et le fils garda pieusement cet écrit sur lui toute sa vie : quand il mourut, vieillard chargé d'ans, et qui depuis longtemps n'en avait plus besoin, on n'eut qu'à ouvrir le portefeuille placé sur son cœur : le *memorandum* rédigé 72 ans avant était toujours là, testament sacré d'un père, plus que cela, testament, à durer des siècles, d'une race saine, forte, généreuse...

Il faudrait reproduire tout au long ces belles pages ; on a pudeur de les résumer. Je me contenterai de dire que ce qui m'enchante, c'est l'équilibre heureux d'un sens pratique, humblement appliqué aux petites choses, et d'un fier idéalisme, qui remet entre les mains de Dieu tout l'avenir ; le mélange harmonieux d'une austérité qui avertit l'adolescent de ses défauts, lui rappelle ses fautes, et d'une douceur qui réchauffe et caresse.

Mens sana in corpore sano. Chaque famille a son tempérament, ses délicatesses, ses maladies. Les Brémond jouissent en général d'une bonne constitution, « et il est commun dans notre famille de porter la vie très loin ». Mais on y craint le froid : que le petit soldat porte donc gilet de laine, bas de laine, et qu'il ait toujours les pieds chauds. Leur estomac répugne aux acides : qu'il se garde donc des épices, des mets salés, des liqueurs : « L'eau-de-vie est un poison qui tue plus d'hommes que l'épée... » Qu'il ménage aussi son sommeil : « Il nous faut à tous sept heures de lit au moins. Quoique grand matinier, j'y reste ce temps-là ». D'une façon générale, le grand remède, c'est la sobriété, la tempérance : « *Moderate sumpto* ».

Qu'il soit économe et rangé, écrivant chaque soir sa dépense, se rappelant que « l'argent ne s'acquiert qu'à force de soins, de travail et de sueur, et qu'il n'est point d'ami qu'on doive choyer comme sa bourse, parce que dans la nécessité où l'on peut se trouver, il n'en est point de plus secourable et de plus utile ». D'ailleurs, il est pauvre, il sait bien que ses parents ont

Digitized by Google

peine à vivre, et que sans l'aide de la tante Gillis, ils ne pouraient pas tenir leurs engagements. « Si vous aggraviez nos privations, vous seriez un ingrat, et cette idée me tuerait de douleur ». Qu'il tienne donc ferme contre ceux qui s'étonneront de sa vie modeste et frugale, piqueront sa vanité, et voudront l'entraîner. « Témoignez-leur votre regret de ne pouvoir faire comme eux ; dites-leur en l'honorable raison, et ils en concevront plus d'estime pour vous, sans vous presser plus longtemps : n'oubliez pas enfin que, durant mon long exil, j'ai mangé bien souvent avec des ouvriers, des gens du peuple, dans les lieux les plus dégoûtants, à six sous par repas, pour n'être à charge à personne et soulager les facultés de votre bonne mère ».

Qu'il n'hésite pas cependant à rendre service à l'indigent : « N'épargnez rien pour tirer de la peine, à prix d'argent, l'homme malheureux pour être embarrassé dans une affaire où ne l'aura pas jeté son dérangement ».

Complets et parfaits, les conseils sur les obligations d'égard et de gratitude pour les proches, l'oncle, les tantes, sur le travail, les études, — « Vous savez que, malgré la perte de notre fortune, aucun maître de sciences agréables ou utiles ne vous a manqué », — sur les lectures à faire, l'histoire, la musique, et sur les devoirs spéciaux de son nouvel état.

Qu'il surveille et combatte « son humeur brusque, son penchant à blâmer, la sécheresse de son ton » qui, de ses camarades, ne lui attireraient que haine, affaires fâcheuses pour son repos et pour sa vie, peut-être. « Votre caractère violent, et qui supporte difficilement la plus légère plaisanterie, vous doit servir de leçon pratique pour vous faire une loi de ne jamais plaisanter personne ».

Il insite sur les amitiés à rechercher ou à fuir : en général, c'est la bonne compagnie qu'il faut surtout fréquenter. Non que « les plus polis soient les plus gens de bien », — écoutez ce moraliste sans morgue, qui a pris quelque chose de leur finesse à La Rochefoucauld et à Montaigne — « mais enfin leur extérieur est au moins un hommage qu'ils rendent à la vertu..... La naissance, trop souvent, ne fait rien aux sentiments, mais l'amour-propre oblige les personnes bien nées à ne pas paraître indignes des principes qu'elles ont reçus, et la vanité les force à déguiser leurs vices..... Autrement, un homme obscur, mais

Digitized by Google

bien élevé, et digne d'estime, est mille fois au-dessus du noble grossier, ignorant et vicieux ».

La vertu la plus précieuse du jeune homme, et la plus menacée dans le monde, surtout dans le monde libertin où le futur officier est appelé à vivre, c'est la chasteté. Quels sophismes et quels artifices ne mettra-t-on pas en jeu pour l'entraîner ? Le père, prudemment avertit, et avec toute son autorité supplie. Discrètement, il parle d'un projet mystérieux, qui l'occupe sans cesse ainsi que la mère, « et qui cesserait d'être exécutable, si l'on pouvait soupçonner que votre santé et vos mœurs auraient souffert quelque atteinte..... Je ne puis m'expliquer plus ouvertement, mais confiez-vous du soin de votre bonheur à notre inépuisable tendresse pour vous, et soyez chaste, mon fils, pour être agréable à Dieu, et digne de perpétuer un jour la race des gens de bien dont vous avez reçu la vie ».

Sans la dévotion étroite — le père ne demande pas plus que l'Eglise : la prière matin et soir, la messe le dimanche, et la communion le jour de Pâques — le nom de Dieu plane sur toutes ces recommandations. Pour ce chrétien de vieille et pure roche, Dieu est le maître juste et bon à qui il faut en toute circonstance, en toute entreprise, en tout malheur, se soumettre avec confiance. « Ce n'est pas la longueur des prières qui lui plaît », mais l'hommage d'un cœur qui cherche toujours à connaître sa volonté, et puis joyeusement s'y abandonne.

Ainsi se déroulent ces exhortations, faites pour prendre l'adolescent par toutes ses puissances de raison et de sensibilité à la fois, au nom de la loi divine, du devoir, de la conscience, avec un rappel du nom sans tache, des exemples de la famille, et une adjuration partie du cœur : « Depuis votre naissance, mon cher Fils, ma tendresse ne vous a perdu de vue un seul instant : présent, absent, j'étais à vos côtés ; dans vos jeux, dans vos peines, votre père était de moitié..... Ce cœur dont vous n'avez peut-être pas toujours connu la tendresse et le prix, veille sur vous quoique absent, et veut votre bonheur aux dépens du sien propre... » Ah ! les braves gens !

Des conseils, donnés à la fois de si haut et de si près, furent scrupuleusement suivis par Théophile de Brémond, qui se plia avec zèle au régime assez dur de l'Ecole, et régulièrement tous les huit jours écrivit aux siens pour raconter sa vie, les marches forcées à travers la forêt de Fontainebleau, les revues passées

Digitized by Google

par Louis Bonaparte, le futur roi de Hollande, alors gouverneur de l'Ecole, les visites de l'Empereur, les manœuvres exécutées sous ses yeux, les galons de caporal conquis après treize mois, et après dix-huit, l'allégresse de la promotion au grade de sous-lieutenant, et le départ pour la Grande Armée (octobre 1806) ! A Saintes, on se saigna encore un peu plus pour fournir au nouvel officier du 21e chasseurs à cheval, qui n'avait que 107 francs de traitement par mois, l'argent nécessaire à son équipement. Un manteau lui coûta cent écus, un cheval vingt-trois louis ; encore trouva-t-il moyen pendant le court stage qu'il fit à Colmar de prendre un maître de musique, un professeur d'allemand, et d'aller dans la société, en attendant de rejoindre ses camarades et son colonel, le colonel Berruyer, au delà de Varsovie.

Il ne tarda guère. Le 21e chasseurs, qui était un des corps d'avant-garde de la Grande-Armée venait de prendre une part brillante aux campagnes de Prusse et de Pologne ; il avait concouru à la victoire d'Iéna et à l'occupation de Berlin, au combat de Praga et à la prise de Varsovie. Dès le commencement de 1807, le jeune sous-lieutenant venait prendre sa place au feu, en amenant de Colmar un détachement de cinquante recrues piémontaises.

Dès lors, et pendant sept ans, sa vie se mêle avec celle de son régiment, s'y mêle, ou plutôt s'y efface et s'y perd.

Lorsque, en effet, ce régiment dont il avait partagé la fortune sur tant de champs de bataille de Pologne, d'Espagne, de Portugal et de France, eût disparu, fusionné en 1814 avec les 5e et 6e de la même arme, dénommés chasseurs du duc de Berry et duc d'Angoulême, Théophile de Bremond d'Ars, aux jours où il fut de loisir, résolut d'en conserver le souvenir et d'écrire l'histoire. Il eut pour confident et un peu pour collaborateur, pour copiste au moins, son fils Anatole, alors étudiant à Poitiers, à qui il remit le manuscrit quelques jours avant sa mort, en le chargeant de le faire imprimer. C'est donc lui-même qui, pour ces années guerrières de 1807 à 1814, tient la plume, et je l'ai dit, il la tient moins bien.

Il a suivi pourtant les prescriptions que, tout de suite après son entrée en campagne lui adressait son père, d'écrire chaque soir pour les siens « un petit journal, par quoi se trouverait faite un jour sans peine une petite histoire de sa vie d'un grand charme pour lui-même, d'un grand intérêt pour ses descendants. » Mais, l'heure venue d'écrire le livre, il ne s'est pas servi

Digitized by Google

de ces notes si précieuses, et dans l'*Histoire du 21e chasseurs*, telle qu'il l'a rédigée d'après les documents officiels, ce qu'on voit le moins, c'est lui-même : et je m'en plains, puisque c'est lui surtout qui m'intéresse. Par quelle discrétion excessive a-t-il, en écrivant, chassé tous ses souvenirs, ses impressions personnelles, et pris le parti de ne dire jamais « J'étais là, telle chose m'advint », à ce point que nous ignorerions sans son commentateur ses propres gestes et jusqu'à ses blessures ? Où est la verve pittoresque et l'abondance de cœur de Marbot ? D'ailleurs ces marches et contremarches d'un régiment, même les batailles et les victoires auxquelles il participe, paraissent monotones, contées avec une brièveté aussi militaire ; et puis enfin, il faut dire ici que cela n'a rien de saintongeais.

L'éditeur, heureusement, a senti que ce laconisme était un péché contre nous, et il a festonné chaque chapitre d'extraits de la correspondance qui s'échangeait entre le 21e chasseurs et Saintes. Correspondance qu'on devine d'un côté rapide, pleine d'entrain, d'espérance, de rêves de gloire ; de l'autre, du côté du père, de la mère, de l'oncle et des tantes, toute palpitante d'angoisses, toute pressante de tendres conseils, sans jamais rien de déprimant ni qui puisse faire faiblir le courage de l'enfant.

Par là, nous savons la chevauchée du jeune sous-lieutenant avec ses Piémontais à travers l'Allemagne, la visite du champ de bataille de Pultusk, encore rempli de cadavres et de chevaux morts, le campement dans un pays misérable, à trois quarts de lieue de l'ennemi, et, très vite, le baptême du feu au combat de Broki. « L'artillerie russe, écrit-il le soir même de la journée, a tiré sur nous depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir, un boulet a passé entre les jambes de mon cheval qui en a été quitte pour la peur et s'est abattu ; un autre a passé à un demi-pied de moi. » Avant le traité de Tilsitt, qui fut signé dix jours après, l'intrépide officier de vingt ans avait eu le temps de se signaler encore dans une affaire d'avant-garde contre les Cosaques, et de recevoir au côté droit un coup de lance, dont il omit naturellement d'envoyer la nouvelle en Saintonge. Elle y parvint quand même par une lettre du général Delaage à un de ses parents qui habitait Saintes : « Il fait, lui écrivait son frère Jules, les plus grands éloges de la manière dont tu te comportes, et il te prédit le plus bel avenir, se faisant un honneur — déclare-t-il — d'être ton patron aux débuts de ta carrière si bien commencée. Ton exemple électrise tous tes amis : Casimir de

Digitized by Google

Montalembert, Amable d'Abzac, Louis de Lagarde, etc., se préparent pour l'école de Fontainebleau ;... et moi, en attendant mon tour, je vis à l'ombre de vos lauriers ».

Treize mois de paix : des allées et venues continuelles, des séjours à Berlin, à Breslau, à Ratibor, à Kochern, dans le château d'une fort honnête famille où l'on parle parfaitement français, où les dames, excellentes musiciennes, accompagnent de leur piano le violon du sous-lieutenant ; — « Tu vois maintenant, écrit la maman, que j'avais raison de te conseiller les arts d'agrément. Il y a mille occasions dans la vie où ils sont fort utiles. Ton papa dit en riant qu'il te faut, par ta bonne conduite et les sons mélodieux de vos concerts, charmer quelque riche et jolie Silésienne ! » — Visite de Dresde, de Leipsick, où il entend un excellent concert, de Hesse-Cassel, où il va voir jouer en français *la Folle épreuve*, de Francfort et de Mayence, presque partout l'accueil le plus cordial, « souper excellent, vins du Rhin, bon lit », et parfois, le fils remettant ses pas dans les pas de l'ancien émigré, le souvenir de son père retrouvé dans la mémoire sympathique de quelques gens de cœur !

Mais déjà le bruit court que la guerre d'Espagne tourne mal, que Dupont a été forcé de capituler à Baylen, et que l'Empereur, pour arrêter les progrès de l'ennemi qui a forcé le roi Joseph à rebrousser chemin jusqu'à la frontière, va faire avancer dans cette fournaise dévorante une partie des troupes d'Allemagne et de celles d'Italie. « Que nous plaignons donc, écrit Mme de Bremond, ceux dont les enfants sont chez ces malheureux Espagnols exaspérés par l'invasion ! On les dit impitoyables dans leurs vengeances. Dieu veuille nous épargner le chagrin de te voir un jour au milieu de cette atroce mêlée ! »

Onze jours après que ces lignes étaient écrites, le 21e chasseurs se mettait en marche vers l'Espagne. On eut l'amère consolation d'embrasser le cher enfant, car il prit ses mesures pour devancer son régiment, il passa à Limoges, où le chevalier de Bremond, son oncle, toujours avide d'entendre louer par tous ses frères d'armes son activité, son zèle, sa bravoure, fut ravi de le trouver tel qu'on le lui avait dépeint, en une sécurité parfaite devant le péril, et modeste et affectueux de surcroît ; puis à Saintes il donna six jours à la tendresse des siens et recueillit à nouveau des lettres de recommandation pour plusieurs familles d'Espagne : car l'émigration, sans le savoir, avait ménagé aux

Digitized by Google

fils de proscrits devenus conquérants des relais d'hospitalité dans presque tous les pays d'Europe !

De ces lettres il n'eut guère l'occasion d'user ; il eut plus souvent celle de se montrer chevaleresque, courtois, humain, comme ne cessait de le lui prescrire son père, d'adoucir autant qu'il le pouvait les rigueurs de la guerre, de défendre courageusement contre la brutalité des soldats l'inviolabilité des couvents, d'épargner mainte famille espagnole qui l'en paya d'amitié les misères et les injustices de l'occupation étrangère. Par là, par ses qualités brillantes, ses manières affables, son talent de musicien, il connut encore, de loin en loin, la douceur d'un accueil aimable, l'éclaircie de quelques soirées charmantes à Aracena, à Mérida, à Séville... Mais combien lui furent rares ces sourires de la vie en ces cinq années de campagne ! Hivers très durs, étés torrides, guerre de partisans acharnée et meurtrière, les horreurs de Saragosse, de Constantina et de Badajoz, la mort de son intime ami le sous-lieutenant de Beaulon, foudroyé d'une balles à ses côtés, à la sanglante bataille d'Albuera, son ordonnance tué par un boulet de canon, lui-même blessé au bras gauche, immobilisé à Séville pendant six semaines, puis au combat d'Aracena (février 1812), au milieu d'un engagement terrible avec des cavaliers anglais et espagnols sous un orage torrentiel, une chute de cheval qui lui brise la cuisse, et le renvoie convalescent à Saintes pour six mois, et la solde qui est en retard parfois d'une année, par-dessus tout l'amertume du recul, de la partie qu'on voit perdue, finalement de la défaite : oh ! certes, pour s'être appliquée à bien d'autres de son âge de ce temps-là, elle n'en est pas moins tragiquement instructive l'histoire de cette héroïque jeunesse !

Que si, au lieu de suivre sur tous ces champs de bataille l'intrépide officier, promu lieutenant en 1812, et capitaine en février 1814, on prête l'oreille aux nouvelles qui lui viennent de Saintonge, ce serait un autre sujet singulièrement captivant que de saisir — entre les lignes et sous le voile de phrases prudemment obscures — l'état d'âme, encore si peu connu, de la France provinciale, la vraie France ! pendant que montait, montait, dans le rayonnement de la joie et des apothéoses officielles, l'astre impérial...

De cela, nous dirons un mot en résumant la seconde partie de la vie de Théophile de Bremond d'Ars dans un prochain article.

(*A suivre*). GABRIEL AUDIAT.

Digitized by Google

QUESTIONS ET REPONSES

Questions.

N° 784. — Un de nos confrères géographes pourrait-il m'indiquer l'origine du nom de Sainte-Maure souvent attribué à l'île Leucade. Je suis fort intrigué de trouver un nom saintongeais parmi les îles Ioniennes. Sainte-Maure est en réalité un simple îlot portant chapelle et forteresse ; c'était le seul endroit de la Grèce occidentale où se trouvât un bosquet de dattiers. Un aqueduc de 260 arches servant de chaussée réunissait la forteresse à la ville d'Amaxihi, principal port et capitale de Leucade. Mais tout cela ne me dit pas pourquoi Sainte-Maure, nom de famille du canton de Jonzac, a été donné à une forteresse de la mer Ionienne ?

B. C.

Réponses.

N° 781. — *Etymologie de de l'Age.* — Le mot Age est synonyme de haie, clôture. Il a la même origine que La Palisse, les Clôtures, L'Etang, La Forêt. Il suffit de consulter le *Dictionnaire de la langue française* de Godefroy au mot *Agie*, Ducange au mot *Haga*, pour se renseigner sur l'époque où il était employé couramment comme désignation de champs. Disparu du langage rural, il est resté comme nom de lieu seul ou associé à un autre nom. C'est ainsi qu'on trouve L'Age-Bouillerand, l'Age de Maillasson, etc., en Limousin. Il s'est fixé davantage dans certains départements. En Dordogne, une quarantaine de localités s'appellent l'Age tout court ou allongé d'un mot, dans la Vienne autant (voir le *Dictionnaire topographique*). Dans les Deux-Sèvres, au contraire, il ne figure qu'une fois. Il est tout aussi rare ailleurs, ou inconnu aux autres départements. Je ne sais si, dans la Charente-Inférieure, on en trouverait une demi-douzaine.

Ch. D.

LIVRES ET REVUES

Le numéro de janvier-avril 1904 du *Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure* contient un *fragment de la vie de saint Eutrope* d'après un débris de manus-

Digitized by Google

crit du XIIIe siècle (reproduit en photogravure), rappelant avec quelques variantes la vie du saint, telle qu'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de même époque l'a déjà transmise. *Sépultures mérovingiennes de Loiré* avec trois dessins très exacts. *La coutume de Royan au moyen âge* par M. Musset, d'après des documents appartenant au duc de La Trémoille. *Le tumulus et le cimetière mérovingien de Clermont*, commune de Clion, par M. Chainet. Une *note sur l'aqueduc romain de Saintes* par M. l'abbé Gaurier. C'est le rapport des recherches de l'auteur entre le Vallon des Arcs et le Chaillot. La monographie de notre aqueduc n'existe dans aucune publication : le travail a cependant été fait, et pour on sait quelles raisons sérieuses, il est resté inédit dans les cartons de la société. Ce mémoire, rédigé par S. Jacquin, professeur d'histoire à Saintes en l'an VIII, a servi à l'abbé Lacurie pour la rédaction de son chapitre sur l'aqueduc. C'est peut-être le motif de son long séjour dans le boisseau jusqu'à présent. Il est à désirer que la Commission l'exhume et le produise enfin au plein jour. On le dit d'une « rigoureuse exactitude et plein d'abondantes remarques ». L'observation est de M. l'abbé Gaurier, et le soin minutieux avec lequel celui-ci a conduit ses propres recherches lui sert de contrôle et confirme au manuscrit, plus que centenaire, sa véritable valeur. Le rapport que le *Recueil* insère est accompagné de plans et de coupes bien dessinés.

Une des planches appellera particulièrement notre attention. M. l'abbé Gaurier a trouvé, encastrée dans la maçonnerie d'une des arches encore debout de l'aqueduc, « une pierre carrée, de 0,27 de côté, portant en lettres d'un décimètre cette inscription : AN° III. Immédiatement au-dessus, le monument présente une alvéole destinée sûrement à recevoir une plaque d'assez grande dimension. Un débris de cette plaque gisait à terre. L'autre morceau a été retrouvé dans un buisson. » Elle porte une inscription en grec et en latin « *aussi vague et aussi énigmatique que l'an trois de la pierre inférieure.* » L'auteur laisse à de plus érudits le soin de deviner ces mots illisibles *et d'éliminer* les *nomina stultorum*. Il s'est contenté de mettre la pierre, *importante ou non*, à l'abri des dégradations. « Elle repose chez un fermier voisin..... en attendant le jugement » (dernier, sans doute).

J'ai souligné intentionnellement plusieurs des passages ci-dessus afin de montrer avec quelle prudence notre jeune archéologue parle de sa trouvaille. Il faut l'en louer très fort : il montre

Digitized by Google

un sens archéologique toujours nécessaire (en la circonstance plus qu'ailleurs), mais aussi trop rare chez les débutants. M. Gaurier ne propose aucune lecture. Il reproduit le monument, comme c'était son droit, ne hasarde aucune lecture, aucune attribution de date, laissant à chacun la responsabilité d'une interprétation.

Et sagement il fait ! Pouvait-il soupçonner la vérité ? Evidemment non ; plusieurs de ses aînés en archéologie l'ignoraient.

Voici le texte :

θεου Δοξα

P. G.

Sant. præses et aG^A
F A R Regnault
I F P EMACI
R O M MONVMENTUM
Y[illegible]stuavit L

Débarrassée des sigles parasites P. G., FA.R, IFP, EMACI, qui n'ont eu de signification que pour ceux qui les ont tracés, l'inscription devient intelligible :

θεου δοξα

Sant*onensis* præses et ag*ricola*
Regnault
rom*anum* monumentum
*Restaur*avit.

A la gloire de Dieu, Regnault, président de Saintes et propriétaire rural, a restauré ce monument romain.

AN° III ne présente aucun sens.

En effet, M. Regnault, vice-président du tribunal civil de Saintes, d'avril 1862 à janvier 1879, propriétaire en Fontcouverte, eut l'idée, à une époque que je ne puis préciser, voisine cependant de 1870-1875, de faire mettre un peu de mortier dans les joints d'une pile de l'ancien aqueduc. Désireux de transmettre à la postérité le souvenir de son acte généreux et de respect pour les « antiquités », il crut bon d'insérer dans la maçonnerie la pierre en question, sur laquelle il grava ou fit graver, sans art, l'inscription qui nous occupe aujourd'hui. Or, voici que trente ans après ce bel exemple de sollicitude privée à l'égard des monuments antiques la pierre chargée de la perpétuer n'existe

Digitized by Google

plus... — ô vanité des vanités !... — qu'en débris... gisant dans un buisson où sa découverte intrigue les archéologues de 1904, qui n'y comprennent rien à première vue !

Si le restaurateur avait fait sa réparation avec un peu moins d'économie, s'il avait pris soin de sceller solidement une pierre d'excellente qualité et de tracer une belle et correcte inscription, son vœu aurait été exaucé... Mais le président Regnault chercha-t-il jamais la réputation d'un prodigue ?... En somme, il a eu raison ! il a la double veine de garder son argent et d'atteindre son but. Si le temps a rapidement détruit son œuvre, notre curiosité répare l'œuvre du temps, à... moins que, prenant sa revanche, celui-ci ne mette en poussière tous les exemplaires de la *Revue* et du *Recueil !*

—

Richard (Alfred). *Histoire des comtes de Poitou*, 778-1204. En lisant à petites journées et en savourant à mon aise les deux gros volumes intitulés : *Histoire des comtes de Poitou*, 778-1204, parus depuis un an à Poitiers, sans que le public même instruit y ait apporté la moindre attention, une anecdote me revenait à l'esprit. — C'était en 1830, au plus fort de la Révolution de Juillet. Le vieux poète Gœthe, se promenant un jour dans les rues de Weimar, aborda un de ses amis : J'ai des nouvelles de Paris, lui dit-il, le volcan a fait éruption et la lutte est engagée. Oui, dit l'autre, Charles X est détrôné, et les révolutionnaires triomphants parlent de proclamer la République. Il s'agit bien de trône, répliqua Gœthe, je veux parler de la discussion engagée à l'Académie des Sciences entre Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier, au sujet de l'unité de composition organique des diverses espèces d'animaux. Et il continua sa promenade, laissant son ami un peu stupéfait. — J'eus l'idée de rééditer pour mon compte cette historiette. Vous connaissez les nouvelles de Poitiers ? dis-je, un jour, à un homme éclairé qui lisait ses journaux. Oui, me répondit-il, la lutte électorale est chaude, et je ne crois pas que le conseil municipal sortant soit réélu. Il ne s'agit pas d'élections, repris-je, mais de l'ouvrage si important pour l'histoire du Poitou et de toute la région que vient de faire paraître M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne. — Mon interlocuteur n'en avait pas entendu parler, tant il est vrai, aujourd'hui comme autrefois, que le public est indifférent aux événements scientifiques et que le fracas de la vie courante frappe surtout son esprit.

Digitized by Google

Et cependant, l'ouvrage de M. Richard a toute l'importance d'un événement historique. Il fera époque dans la région, au même titre que l'*Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne*, de Jean Besly, publiée en 1647 ; au même titre que l'*Histoire de l'Aquitaine*, du moine bénédictin dom Fonteneau, au XVIIIe siècle, œuvre laissée inachevée et manuscrite. Il laissera loin derrière lui les livres similaires publiés depuis 1789, sans en excepter l'*Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou*, de La Fontenelle de Vaudoré, parue en 1842, quelles qu'aient été les bonnes intentions de cet érudit conseiller à la Cour d'appel de Poitiers.

Jean Besly est sans conteste le plus grand historien régional. Il sut mettre à profit avec une patience et une science hors de pair la plupart des documents enfouis jusqu'à lui dans les chartriers ecclésiastiques et seigneuriaux. Quant à dom Fonteneau, il rassembla en de précieuses collections les copies fidèles de tous les documents importants qui vinrent à sa connaissance et les accompagna de notes précieuses sur l'histoire des provinces comprises entre la Loire et la Garonne, en attendant d'en faire une rédaction plus complète. L'ouvrage de M. Richard représente, comme ceux de ses deux devanciers, toute une vie de labeurs assidus et d'érudition éclairée ; et si, pas plus qu'eux, il n'a la satisfaction de voir le grand public de son époque s'intéresser à son œuvre, il a, du moins, le précieux avantage de la publier lui-même. Ce que n'eût pas Besly, dont le fils édita l'ouvrage sans même en corriger les épreuves ; ce qu'eût encore moins dom Fonteneau, qui laissa ses manuscrits à son monastère, d'où ils sortent en 1789 pour aller reposer en paix à la Bibliothèque municipale de Poitiers.

On conçoit qu'il ne nous soit pas possible de donner une analyse, même succincte, d'un pareil ouvrage qui embrasse toute l'histoire du Poitou et du duché d'Aquitaine, depuis Charlemagne jusqu'à Eléonore, du milieu du VIIIe à la fin du XIIIe siècle, soit pendant une période de quatre cent cinquante ans. Du reste, les lecteurs de la *Revue* s'intéresseront surtout à ce qui a trait à leur pays, et c'est uniquement au point de vue saintongeais que nous allons nous en occuper ici à leur intention, en leur signalant, avec quelques remarques critiques au besoin, les faits qui se rapportent à notre histoire locale, c'est-à-dire à la Saintonge et à l'Aunis.

Digitized by Google

I

Dès le chapitre premier, relatif au plus ancien comte de Poitou, Abbon, qui a gouverné sous Charlemagne, M. Richard parle de notre région. Il place formellement en Aunis, (peut-être à Saint-Denis-du-Pin, près Saint-Jean d'Angély, ajoute-t-il à la table des noms), l'alleu du Pin, qui fit l'objet d'un acte de procédure par devant les envoyés du roi Louis d'Aquitaine, siégeant à Poitiers, dans l'église de Saint-Hilaire, le 28 avril 791 : *alode suo in pago Adeasnise in villa que dicitur Pino* (1), ou bien : *alode suo in pago Adrasinse in villa qui dicitur Pino* (2).

Or, il s'agit là d'une notice informe et mutilée en divers endroits, que dom Estiennot a insérée dans ses *Antiquités bénédictines*, et qu'il a tirée d'un autographe de l'abbaye de Noaillé, notice que dom Fonteneau n'a retrouvée ni dans les archives de l'abbé, ni dans celles des religieux de cette abbaye. Dom Estiennot note qu'il s'agit du lieu où fut établie plus tard l'abbaye du Pin, sur la Boivre, non loin de Poitiers, localité qui fut autrefois une dépendance des monastères de Saint-Hilaire et de Noaillé. Quant à dom Fonteneau, il se contente de dire qu'il ne connaît pas le pays désigné par le mot *Adeasnise*, « à moins que ce ne soit le pays d'Aunis », a ajouté quelqu'un au premier texte de l'annotation du savant bénédictin. M. Richard, lui, n'hésite pas, et transforme en affirmation la note dubitative de son devancier, bien que nulle part, ni dans les titres de Saint-Hilaire, ni dans ceux de Noaillé, on ne retrouve la trace d'une pareille possession située en Aunis. D'un côté, il n'est pas probable qu'à une époque où les envoyés du roi parcouraient le pays pour rendre la justice, des plaideurs de Saintonge ou d'Aunis, se soient rendus à Poitiers au lieu de les attendre plus près de chez eux. De l'autre, l'expression de *pagus Adeasnise* ou *Adrasinse* fait naturellement penser à la *vicaria Edrinsis* ou *Edrarinsis*, indiquée justement par le Cartulaire de Noaillé, en 927 et 943 (3), et qui comprenait la région d'Adriers, au sud du Poitou, entre la Vienne et la Gartempe ; ou bien, à la *vicaria Adecia*, aujourd'hui Esse ou Hiesse, localités situées toutes les deux près de Confolens (Charente) (4).

---

(1) *Abbaye de Noaillé*, dans dom Fonteneau, t. XXI, p. 41.

(2) Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 39, tiré de dom Estiennot, ms. latin 12757, fol. 255.

(3) Recueil de dom Fonteneau, t. XVI, p. 239 et 265.

(4) *Cartulaire d'Uzerche par Champeval*, ch. 375, p. 228, de mars 1003.

Digitized by Google

Ces deux vigueries étaient en Poitou, et on peut légitimement conjecturer que les contestations de ces contrées étaient portées aux audiences de Poitiers, tandis que les contestations des pays d'Aunis et de Saintonge devaient plutôt aller aux audiences tenues à Saintes.

Au chapitre VI bis, concernant le comte Eble Manzer ou le Bâtard, M. Richard dit (1) qu'à la reprise de son gouvernement, peu après 902, il créa deux nouveaux vicomtes : l'un, Maingaud, qui fut placé à Aulnay ; l'autre, Atton, qui le fut à Melle. Le premier fut chargé de surveiller la grande voie de Poitiers à Saintes, qui passait par Aunay, et par suite la Saintonge tout entière ; le second, de protéger le principal atelier monétaire du Poitou.

Si Atton a été indubitablement vicomte de Melle, rien ne prouve, par contre, que Maingaud ait été vicomte d'Aunay. Le premier vicomte authentique d'Aunay qui se rencontre est Cadelon, mari de Sénégonde, mort entre mai 964 et 966 (2). Il est bien précédé d'un autre vicomte Cadelon, mari de Geila, que l'on peut regarder comme son père, en raison de la persistance du même nom chez les aînés de famille, qui est la règle au Xe et au XIe siècle. Néanmoins, ce Cadelon, mari de Geila, est indiqué pour la première fois en 928 (3), peu après la disparition d'Atton, et se trouve surtout possessionné à Melle et dans la vicomté de Melle. Il a fort bien pu être le successeur de ce dernier, sans en être le fils aîné, d'autant plus que le nom de Cadelon peut être rattaché à notre mot cadet ou cadichon, par une femme cadilon. D'autre part, la viguerie d'Aunay ne commence à être mentionnée que vers 950, les localités de sa dépendance étant indiquées jusque-là comme faisant partie de la viguerie de Brioux (4). On peut donc admettre que la viguerie et la châtellenie d'Aunay ont été établies, comme bien d'autres dans notre région, vers le milieu du Xe siècle, par un démembrement d'une vicomté primitive de Melle, sans doute identique à la viguerie de Brioux, telle qu'elle a existé jusque vers 950 ; et que Cadelon, mari de Sénégonde, fils de

(1) Pages 54 et 55.

(2) *Cart. de Saint-Maixent*, par A. Richard, I, p. 44 et 45, et *Cart. de Saint-Cyprien*, par Rédet, ch. 464, p. 286, pour les dates ; *Cart. de Noaillé*, dans dom Fonteneau, t. 21, p. 313, pour la qualification.

(3) *Cart. de Saint-Maixent*, par A. Richard, I, p. 25.

(4) *Notes sur l'histoire de Melle*, par Beauchet-Filleau, p. 28-31 ; voir ses références : *Cart. de Saint-Cyprien...* et *Cart. de Saint-Jean d'Angély*.

Digitized by Google

Cadelon, vicomte de Melle, et de Geila, a été le premier vicomte particulier d'Aunay.

Quant au vicomte Maingaud, il apparaît surtout dans des titres relatifs à la région immédiate de Poitiers. C'est pourquoi il y a lieu de penser que les deux vicomtes créés par Ebles, s'il ne les a pas trouvés déjà installés par le roi Eudes, après la prise de Poitiers, en 892, ou par son prédécesseur, le comte Aymar, ont été un vicomte pour le pays de Brioux, résidant à Melle, c'est-à-dire Atton ; et un vicomte pour le pays de Poitiers, résidant à Angles (1), à Châtellerault ou à Poitiers même, c'est-à-dire Maingaud. La troisième grande division territoriale et ecclésiastique du Poitou, le pays de Thouars, avait déjà depuis longtemps son vicomte particulier. Il est à présumer qu'à la fin du IXe siècle, ou au commencement du Xe, il en aura été fait autant pour les deux autres, les pays ou archidiaconés de Brioux et de Poitiers.

Dans son chapitre IX, qui concerne Guillaume Fier-à-Bras, M. Richard (2) cite une charte de Bourgueil qu'il date de juin 974 ou 975, et à laquelle il donne comme souscripteurs, entre autres personnages, Isembert de Châtelaillon, son fils du même nom, et Manassé, son frère. Personne, sauf Arcère (3), n'a fait remonter au Xe siècle des seigneurs authentiques de Châtelaillon, surtout des seigneurs du nom d'Isembert. Le plus ancien que l'on puisse citer est *Ebalo Aloiensis*, proche parent de la comtesse Emma, morte vers 1004, laquelle par testament lui laissa le tiers de la terre de Frouzille (4). Besly, qui a publié la charte de Bourgueil (5), ne donne pas ces noms, tout en ajoutant un *etc.* à la suite de son énumération. La copie du Cartulaire de Bourgueil en possession de M. Goupil de Bouillé (6), ne les donne pas non plus et emploie l'expression de *plura alia signa*, après la mention de l'archidiacre Boson, qui termine aussi la liste qui est dans Besly. A moins que M. Richard, à l'aide d'une copie plus complète ou de l'original lui-même, n'ait percé le mystère de cet *etc.*, ce qu'il oublie de nous dire, l'histoire locale de notre région ne pourra pas faire état de la nouvelle indication

(1) Où résida plus tard le vicomte Manassès, sous Guillaume le Grand.
(2) Premier volume, p. 108.
(3) *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis*, I, note VII, p 578-580.
(4) *Cart. de Saint-Nicolas de Poitiers* in *Arch. hist. de Poitou*, I, p. 30.
(5) Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, Preuves, p. 290.
6) Page 42.

Digitized by Google

qu'il donne sur les seigneurs de Châtelaillon, malgré toute sa grande autorité et son immense érudition.

Dans ce même chapitre (1), M. Richard fait donner aux moines de Saint-Cyprien (2), l'alleu de Nachamps, commune du canton de Tonnay-Boutonne, arrondissement de Saint-Jean d'Angély. Il suit en cela Rédet, l'auteur du Cartulaire de cette abbaye, qui identifie, en effet, *Rabsentius* ou *Rapsentius villa* avec Nachamps. Mais ce n'est pas exact. Nachamps est toujours porté dans le domaine de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély et n'a jamais appartenu à celle de Saint-Cyprien. Il s'agit très sûrement de Rançon, qui s'écrivait jadis Rampçon, Ransan, autrefois paroisse, aujourd'hui quartier de la commune de Dey-Rançon, près de Mauzé. Cette localité relevait justement du prieuré de Dœuil, qui appartenait à Saint-Cyprien.

Puisque nous en sommes à discuter des déterminations de lieux, remarquons encore que M. Richard s'est trompé en faisant donner l'église de Croix-Comtesse, canton de Loulay (Charente-Inférieure), dédiée à Saint Révérend, à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély par Foucaud de Valans (3). Il est vrai que dans ses *Additions et Corrections* (4), il dit qu'il y a lieu de remplacer cette donnée par cette autre : « Foucaud de Ballans lui abandonna l'église de ce lieu », préférant s'en rapporter sur ce point à M. Musset, « plus familier que lui avec les possessions de Saint-Jean d'Angély ». Mais il se trompe une fois de plus, à la suite de M. Musset. Car Ballans, du canton de Matha, et son église, n'ont jamais appartenu à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, et sont toujours restés à l'évêché de Saintes, tandis que Vallans, canton de Frontenay (Deux-Sèvres), a été, au contraire, une possession ancienne et permanente de cette abbaye. La raison que donne M. Musset (5), à savoir que cette charte de Foucaud (6) se trouve parmi les chartes qui ont rapport au pays ou à l'obédience de Matha, n'est pas valable. En effet, la charte n° 338 qui précède (7) et qui est supposée commencer la série des chartes de l'obédience

(1) Premier volume, p. 120.

(2) *Cart. de Saint-Cyprien*, par Rédet, p. 310 et 311.

(3) Premier volume, chap. XI, p. 232, note 4.

(4) Deuxième volume, p. 395.

(5) *Archives de la Saintonge*, t. XXXIII, *Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*, par Musset, p. XXXI, note 1.

(6) *Ibid.*, t II, p. 1, ch. n° 339.

(7) *Archives de la Saintonge*, t. XXX, p. 400.

Digitized by Google

de Matha, ne se rapporte point à Marestay, comme il le pense, mais à un lieu dit *Marestagium*, c'est-à-dire Le Marais, applicable à de nombreuses localités. Quant à la charte n° 340, qui suit (1), il ne peut y avoir le moindre doute, et il s'agit bien de l'alleu de Vallans, canton de Frontenay, donné vers 1093, par un autre Foucaud, sans doute descendant du premier, puisque celui-ci est qualifié de Foucaud de la Touche d'Allery, localité encore existante dans la commune de Vallans. La série des chartes de Matha ne commence véritablement qu'au numéro suivant (2), qui concerne l'investiture de l'église de Saint-Pierre de Marestay, donnée à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély par Amat, archevêque de Bordeaux, en 1098, ratifiant lui-même le don fait par les possesseurs de l'église (3). Par conséquent, il s'agit bien dans la charte n° 339 (4), du don de l'église de Vallans, canton de Frontenay (Deux-Sèvres), et on ne voit pas pourquoi M. Richard et M. Musset sont allés chercher si loin ce qu'ils avaient pour ainsi dire sous la main.

Au chapitre relatif à Guillaume le Grand, M. Richard, après avoir dit dans le texte (5) que ce duc d'Aquitaine donna successivement au comte d'Angoulême les vicomtés de Melle, d'Aunay et de Rochechouart, ainsi que d'autres châtellenies et domaines, notamment en Aunis, fait remarquer dans une note (6) qu'Adémar de Chabannes, bien que chroniqueur contemporain et compatriote, a bien pu exagérer dans les faits qu'il rapporte ; que la vicomté d'Aunay, par exemple, n'entra jamais dans le domaine particulier du comte d'Angoulême, et qu'on peut admettre que Guillaume le Grand détacha seulement Aunay de sa mouvance directe pour le placer sous la suzeraineté du comte d'Angoulême, ce qui aurait aussi pu se produire pour certains autres grands fiefs énumérés par Adémar. Il en veut pour preuve, en ce qui concerne Aunay, qu'un vicomte Chalon y succéda à son père de même nom vers l'an 1000, et qu'il était encore en possession de la vicomté en 1030, sans que dans ce long intervalle de temps Guillaume Taillefer d'Angoulême y eût tenu quelque place.

Il est fort possible que Guillaume le Grand n'ait dépouillé per-

---

(1) *Archives de la Saintonge*, t. XXXIII, p. 4.
(2) *Id.*, p. 4, ch. n° 341.
(3) *Idem*, charte 343, p. 8.
(4) *Idem*, p. 1.
(5) Volume I, chap. 10, p. 150 et 151.
(6) *Idem*, note I, p. 151.

Digitized by Google

sonne pour avantager son intime ami, le comte d'Angoulême, et qu'il n'ait fait que passer sur sa tête les hommages et les profits qu'il percevait lui-même sur les vicomtés et châtellenies en question. Mais en ce qui concerne la nature et les effets réels des dons relatés par le chroniqueur augoumoisin, ils sont prouvés, du moins en ce qui concerne les vicomtés de Melle et d'Aulnay et en ce qui concerne l'Aunis, par diverses chartes du Cartulaire de Saint-Jean d'Angély. Nous citerons d'abord le don fait par Beletrudis à cette abbaye d'un alleu situé à Blanzay, dans la viguerie de Melle en Poitou, et de terres, prés et vignes en d'autres lieux de la même viguerie. Il s'agit ici de Blanzay, village de la commune de Prahecq, et d'autres localités des environs de Niort, et non, comme l'indique M. Musset, de Blanzay-sur-Boutonne, près d'Aulnay. La charte est datée du jour de la Pentecôte, trente-troisième année du règne du roi Robert (1), ce qui nous reporte au 21 mai 1020, et non 1021, comme le calcule M. Musset. Elle est signée de la donatrice et contresignée par Guillaume d'Angoulême *vicomte*, et par Alduin, son fils. Comme l'acte ne porte pas d'autres signatures de seigneurs dominant ou quelconques, le doute n'est pas possible : la vicomté de Melle était, en 1020, dans la possession directe et aux mains du comte d'Angoulême et de son fils aîné ; et cette vicomté s'étendait jusqu'aux portes de Niort. — D'autre part, la notice des démêlés entre le duc Guillaume et Hugues de Lusignan, prouve qu'à la même époque, entre 1010 et 1025, le comte Guillaume d'Angoulême exerçait son autorité à Melle et dans la région qui en relevait. Hugues de Lusignan ayant demandé le château de Melle ou celui de Chizé, le duc lui refusa l'un et l'autre ; puis lui fit ordonner par le comte Guillaume d'Angoulême de s'en remettre à sa merci (2).

Une autre charte du même cartulaire souvent citée est le don de la terre de Cherbonnières à l'abbé Alduin, vers 1012 (3). Elle porte la signature de la donatrice, Gélie, du comte Guillaume de Poitiers, de Châlon vicomte d'Aulnay et de sa femme Amélie, de l'abbé Alduin, et de diverses personnes notables ou intéressées, au milieu desquelles s'intercale celle d'un Guillaume vicomte. Il ne peut s'agir ici, pensons-nous du moins, du fils du vicomte d'Aulnay, qui s'appelait aussi Guillaume, car sa signature aurait

(1) *Archives de la Saintonge*, t. XXX, p. 360.

(2) Besly, *Histoire des comtes de Poitou*. Preuves, p. 288-294, *Recueil des Hist. de France*, t. XI, p. 534 et suiv.

(3) *Archives de la Saintonge*, t. XXX, p. 163.

Digitized by Google

alors suivi celles de ses père et mère, mais bien de Guillaume d'Angoulême, vicomte dominant, lequel n'était pas présent à la rédaction de l'acte, pas plus que ceux dont les noms entourent le sien, et qui aura souscrit plus tard. C'est la meilleure explication à donner de cette singularité, facilement passée inaperçue.

En ce qui concerne l'Aunis, si nous n'y constatons pas l'intervention du comte Guillaume Taillefer d'Angoulême lui-même, nous constatons au moins celle de ses fils et héritiers. Une charte de Guillaume, duc d'Aquitaine, de 1028 environ, donnant à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély la petite île de Marencennes, près Surgères, est contresignée par le comte Alduin d'Angoulême, qui venait de succéder à son père (1). Une autre charte, du mois de juin 1031, par laquelle le chevalier Rainaud donne des biens sis à Muron en Aunis (2), est signée de Guillaume le Gros, duc d'Aquitaine, de son frère Eudes, de plusieurs évêques et du comte Geoffroy, qui ne peut être que le comte Geoffroy d'Angoulême, frère du comte Alduin et son successeur, puisque le seul autre auquel on pourrait penser, le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, était dès lors en lutte avec le duc d'Aquitaine. Une autre charte encore (3), ou un état des salines de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, relate un don de cent aires de marais salants situés à Yves, en Aunis, et porte la signature du duc Guillaume le Gros, de son frère Eudes, du comte Geoffroy, d'Ebles de Châtelaillon et de son frère Isembert. Elle n'est pas datée, mais elle doit être du même jour que la précédente, à moins qu'on ne préfère la reporter au mois de mars 1037, lors du grand plaid de Poitiers, qui suivit la sortie de prison du duc, auquel assista ce même comte, et où plusieurs autres dons furent faits à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély (4).

Qu'on n'objecte pas que ce sont là des souscriptions de hasard et de notoriété, sans portée précise. M. Richard tout le premier sait bien que dans les chartes portant donations les signataires sont toujours des intéressés, des personnes dont on éteint ainsi les réclamations possibles, et il tire lui-même bon parti, à diverses reprises, de données de cet ordre. Du reste, d'autres actes de donations, dressées dans les mêmes réunions que ceux que

(1) *Archives de la Saintonge*, t. XXX, p. 29 et 30.
(2) *Idem*, p. 237 et 238.
(3) *Archives de la Saintonge*, t. XXXIII, p. 15.
(4) *Idem*, t. XXX, p. 66 et 215 ; t. XXXIII, p. 1.

Digitized by Google

nous venons de citer, sont contresignées par d'autres assistants, ce qui est un fait bien significatif.

Tout cela prouve surabondamment que les dons de Guillaume le Grand au comte d'Angoulême furent des bénéfices effectifs et réalisés, des précaires réversibles sur ses successeurs immédiats. Ce serait donc un tort, tout au moins pour notre région, c'est-à-dire pour Melle, Aunay et l'Aunis, de ne pas accorder aux dires d'Adémar de Chabannes toute leur valeur historique.

M. Richard relate à son tour (1), après tant d'autres, le récit d'Adémar de Chabannes, au sujet d'Herbert Eveille-Chien, comte du Maine, traîtreusement emprisonné au capitole de Saintes par Foulques Nerra, comte d'Anjou. Le voici mot à mot, tiré du plus ancien texte du chroniqueur angoumoisin : « Alors, le comte Foulques susdit attira par fourberie et amena à Saintes Arbert, *le très noble comte du Mans*. Et, un premier dimanche de Carême, après dîner, par une nuit sombre, le saisit par traîtrise, le retint enchaîné, et le garda deux ans en prison, d'où Dieu daigna l'arracher (2). » D'autres textes complètent le récit, en disant que si le comte d'Anjou agit ainsi, « c'est qu'il voyait ne pas pouvoir triompher d'Arbert » ; qu'il l'attira à Saintes « sous prétexte de lui concéder la ville en bénéfice » ; qu'Arbert y vint « sans précaution et sans aucun soupçon de mal » ; que la surprise eut lieu « le second jour de la première semaine de Carême », au lieu du premier dimanche. Ils ajoutent, en outre, « que le même jour la femme de Foulques essaya de s'emparer par ruse de la femme d'Arbert, avant que celle-ci n'eût appris la capture de son mari, mais que quelqu'un la mit sur ses gardes. C'est pourquoi Foulques, redoutant la femme d'Arbert et les princes, n'osa pas le mettre à mort ; il se contenta de le tenir étroitement incarcéré pendant *deux ans*, jusqu'à ce que *Dieu* lui eût arraché l'innocent des mains (3). »

Enfin, le premier manuscrit fait suivre son récit de l'emprisonnement d'Arbert de cet autre : « L'année suivante, à cause de ce forfait, la ville de Saintes fut brûlée avec son évêché, et la cathédrale resta longtemps abandonnée (4). »

---

(1) Chapitre X, Guillaume le Grand, p. 187.
(2) *Chronique d'Adémar*, édition Lair, p. 231, manuscrit H.
(3) *Id.*, p. 232, manuscrits A et C.
(4) *Id.*, p. 232, 237 et 238, manuscrit H.

Digitized by Google

« La ville de Saintes avec la basilique de Saint-Pierre fut brûlée par des chrétiens impies cette même année », dit un autre manuscrit, après avoir parlé du retour triomphal du comte d'Angoulême, Guillaume II, qui revint de Terre-Sainte « dans la troisième semaine du mois de juin » qui précéda sa mort. « La cathédrale déserte resta dès lors sans culte divin, et c'est en voulant venger cette injure à Dieu que le susdit comte sentit peu à peu ses forces l'abandonner ». Il fut malade tout l'hiver et mourut au printemps suivant, l'avant-veille du dimanche des Rameaux, le 6 avril de l'an de l'Incarnation 1028 (1). Tels sont les faits eux-mêmes et les circonstances qui les ont accompagnés et suivis.

Cette histoire est invraisemblable, non en elle-même, mais en tant qu'arrivée à Herbert, comte du Maine. Celui-ci avait toujours été jusque-là l'ami, l'allié et le fidèle de Foulques Nerra dans ses luttes continuelles contre Eudes de Champagne, comte de Chartres, de Blois et de Tours. Il lui avait assuré la victoire à la bataille de Pontlevoy, en 1016, et il paraît avoir contribué avec ses manceaux à la prise de Saumur, en 1025. Il lui était aussi dévoué qu'un simple baron d'Anjou, et Foulques n'avait aucun intérêt à se débarrasser d'un vaillant compagnon d'armes. Herbert, de son côté, ne cherchait point querelle à ses voisins, et n'était en lutte ouverte qu'avec Avesgaud, évêque du Mans, à qui il disputait la possession de quelques châteaux. Il n'avait non plus aucun intérêt à la jouissance de la ville de Saintes, placée hors de son comté, du moins on ne le voit pas. Et puis, ces deux comtes, venus ensemble de si loin à Saintes — avec leurs femmes — pour dîner en bons amis et traiter sur place d'une affaire d'aussi minime importance pour chacun d'eux, ne sont vraiment pas de leur temps, d'un temps où les chevauchées joyeuses à travers pays étaient toujours dangereuses. Il y a encore d'autres impossibilités morales, si je puis ainsi dire. Un personnage du rang et de l'importance du vaillant comte du Maine n'aurait pu rester deux ans dans les fers, sans que les chroniques contemporaines de l'Anjou, du Maine et d'ailleurs eussent noté le fait, et eussent laissé à un chroniqueur d'Angoulême, occupé surtout des choses de sa région, le soin de l'indiquer. Cet événement aurait trop bien fait notamment l'affaire d'Avesgaud, son adversaire, pour que les narrateurs contemporains ne l'eussent pas relevé à propos de cet évêque.

---

(1) *Id.*, p. 237, 238, 241 et 234, manuscrit A ; et 242, note 1.

Digitized by Google

Je sais bien qu'on a voulu voir la confirmation du récit d'Adémar : 1° Dans une notation de la *Chronique de Vendôme*, ainsi conçue : « Cette même année (1027),le breton Alain, faisant le siège du Lude, extorqua à Foulques tous les otages que lui avait donnés Herbert « (1) ; 2° dans un passage de Guillaume de Poitiers, chapelain et historien de Guillaume le Bastard (2), et dans un autre de Guillaume de Malmesbury (3). — En ce qui concerne la *Chronique de Vendôme*, elle n'est rien moins qu'explicite au sujet du fait qui nous occupe. Il peut s'agir d'un autre Herbert que le comte du Maine, et, en tout cas, d'otages donnés en toute autre occasion. Elle peut même servir de preuve contraire, car c'était une occasion pour elle de parler de ce rapt audacieux dont elle ne souffle pas mot. Du reste, ce siège de Lude, qui eût lieu en 1027, est bien antérieur à la délivrance du prisonnier Arbert. — En ce qui concerne Guillaume de Poitiers, bien qu'il cherche visiblement à noircir la famille des comtes d'Anjou, pour justifier les agressions de son héros contre le Maine, il ne rapporte la capture d'Herbert que comme un fait qu'on venait tout récemment de lui raconter au moment où il écrivait, c'est-à-dire vers 1080, plus de cinquante ans après les événements. Quant à Guillaume de Malmesbury, qui écrivait cinquante ans plus tard encore, il copie visiblement Guillaume de Poitiers et presque mot à mot. Lui aussi l'a entendu dire.

Je ne songe point à reprocher à M. Richard de faire état d'un fait reproduit et tenu pour vrai par tous les historiens de l'Anjou, du Maine et de la Saintonge. Tout au plus puis-je lui reprocher de corser à sa manière et d'agrémenter encore le récit, en un mot d'y ajouter des choses de son cru. — Il suppose gratuitement que les difficultés qui poussèrent Foulques Nerra à s'assurer de la personne d'Arbert provenaient de ses projets contre le Maine, tandis qu'il est beaucoup plus naturel d'admettre qu'elles résultaient de sa jouissance de Saintes, sans doute contestée et mal assurée. — Il dit notamment que Foulques « profita de la simplicité du comte Herbert ». Or, tous les historiens s'accordent à représenter Herbert sous un tout autre aspect. « A Hugues II, comte du Mans, succéda dans son gouvernement Herbert, dit Eveille-Chien,

(1) *Chroniques des églises d'Anjou*, par Machegay et Mabille, p. 166.
(2) Ex gestis Guillelmi ducis Norem, in *Historiens de France*, t. XI, p. 85.
(3) Historia regum anglorum, in *Historiens de France*, t. XI, p. 180.

Digitized by Google

homme ardent, qui eût bientôt des dissensions très vives avec l'évêque Avesgaud » (1). « Il avait hérité de ses ancêtres — placés dans le Maine pour repousser les invasions normandes — de leur noble valeur et leur science militaire » (2). Son surnom seul d'Eveille-Chien indique qu'il était loin d'avoir froid aux yeux, et qu'il ne devait pas manquer de vigilance ni de perspicacité. — La femme de Foulques, Hermengarde, est donnée comme « sa digne compagne de guet-apens, qui, dans la circonstance, justifiait sa réputation de peu aimable, *male blanda.* » Les historiens sont unanimes également à représenter Hermengarde comme une pieuse et digne femme, tout occupée à modérer la violence de son mari. Quant à l'épithète de *male blanda*, elle lui est donnée une seule fois par des moines rancuniers (3). — La comtesse et les grands seigneurs manceaux, mis sur leur garde, résistèrent à toutes les attaques de Foulques qui, craignant de terribles représailles, n'osa mettre son prisonnier à mort. » Rien n'indique qu'il s'agisse des princes du Maine. Les princes que craignait Foulques devaient être plutôt les princes ou seigneurs châtelains de Saintonge, bien disposés en faveur du prisonnier et qui, à l'instigation de sa femme, s'agitaient en sa faveur. — « Il le garda deux ans et ne le relâcha que sous de bonnes cautions ». Or, il n'est pas question de cautions données pour la délivrance d'Arbert. Les textes d'Adémar disent simplement que *Dieu* lui arracha l'innocent des mains, et cette phrase fait évidemment allusion aux décrets des Conciles de l'époque en faveur de la paix de Dieu. C'est le meilleur et le seul sens, je crois, qu'on puisse donner à cette expression.

En effet, l'incendie qui dévora la ville de Saintes et sa cathédrale eût lieu après le retour à Angoulême du comte Guillaume, c'est-à-dire après la troisième semaine de juin 1027, et au début de la longue maladie qui l'emporta le 6 avril 1028, par conséquent, de juillet à novembre 1027. Il fût allumé par un peuple mécontent et par vengeance du guet-apens dont Arbert venait d'être la victime, sous le coup, semble-t-il, d'une émotion assez récente. Il est donc naturel d'admettre que la scène tragique du capitole avait eu lieu au commencement du Carême précédent, à savoir à la fin de février 1027, et non pas, comme le suppose M.

---

(1) *Gallia*, église du Mans, art. Avesgaud. Tome XIV, col. 367.

(2) *Chroniques des comtes d'Anjou*, par Marchegay et Salmon, p. 161.

(3) *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, par Bertrand de Broussillon, I, p. 228.

Digitized by Google

Richard, le 7 mars 1025, pendant que l'évêque de Saintes assistait à la grande assemblée qui se tenait alors à Poitiers. Foulques ne relâcha son prisonnier que deux ans après, c'est-à-dire dans le courant de 1029. Ce fut justement un peu avant ce moment-là que le duc Guillaume d'Aquitaine réunit à Charroux un concile où assistèrent tous les princes de l'Aquitaine, et où il leur fit prescrire par les évêques et les abbés, de garder la paix de Dieu et de vénérer l'Eglise catholique (1). Un autre concile eut lieu à Limoges au milieu de l'année 1028 (2), où la paix de Dieu fut aussi solennellement proclamée. On peut assez légitimement admettre que ce fut à la suite de ces conciles auxquels dut peut-être assister Foulques, qu'il élargit son prisonnier, puisque Dieu lui-même, par la voix de ses représentants sur la terre, le lui ordonnait.

Si ce n'est pas le comte Herbert du Maine qui fut la victime de la fourberie de Foulques, qui est-ce donc ? Il existe dans le Cartulaire de Notre-Dame de Saintes une curieuse charte-notice (3), restée inaperçue, et qui n'est pas sans rapport avec cette histoire. Il s'agit d'une pêcherie, située sous le pont de Saintes, que le comte Geoffroy Martel, successeur et héritier de Foulques Nerra, donna à cette abbaye, le jour de la dédicace de son église, le 2 novembre 1047. La voici mot à mot, dans sa première partie : « Une grande dame, nommée Hildegarde, fut mère du commarque de Saintes, *très noble* personnage. Elle fit établir de son vivant une pêcherie dans la Charente, sous le pont de la ville ; la mère et le fils en jouirent jusqu'à la captivité du commarque, c'est-à-dire quand Francon s'empara de sa personne et le retint prisonnier au capitole. C'est alors que le commarque lui remit la pêcherie et beaucoup d'autres choses, craignant tout pour lui dans la captivité où il était. Cependant, ses amis avisèrent le comte Foulques de ce qui se passait, le suppliant de le faire élargir et d'accepter pour lui la pêcherie, ainsi que tout ce que Francon avait injustement enlevé au commarque. Ils lui promirent même une grosse somme pour obtenir sa délivrance. A ces nouvelles, Foulques se rendit à Saintes et fit libérer le commarque, selon le jugement des *seigneurs* ou *sénateurs* (seniores) du lieu. Puis, il réclama ce qui avait été convenu, à savoir ce que les amis du commarque lui avaient promis. Et c'est ainsi qu'il reçut, eut et jouit de la pêche-

(1) *Ademari Chronicon*, lib. III, chap. 69, édition Chavanon, p. 194.
(2) Ch. de Lasteyrie, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, p. 76.
(3) *Cart. de N.-D. de Saintes*, par l'abbé Grasilier, ch. 79, p. 71.

Digitized by Google

rie et du reste sans conteste jusqu'à la fin de sa vie. Etc. ». — L'abbé Th. Grasilier, qui a publié le Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, date cette charte-notice : après 1119 ; mais il se trompe, et elle a été rédigée entre 1063 et 1067, d'après ce que l'on peut conclure de la fin du texte, avant ou peu après la mort de la comtesse Agnès, à l'occasion de contestations élevées sans doute par Francon, c'est-à-dire moins de quarante ans après l'événement arrivé, au commarque, et sur les lieux mêmes.

Ces deux faits qui ont eu le capitole ou château de Saintes pour théâtre, celui raconté par Adémar de Chabannes, comme se rapportant à Herbert comte du Maine, et celui raconté par le Cartulaire de Saintes, se rapportant au commarque de Saintes, ne sont-ils pas connexes et n'ont-ils pas trait à la même personne ? Il peut y avoir eu ici, le fait se retrouve souvent ailleurs, une interpolation au texte primitif d'Adhémar, ou plutôt une mauvaise lecture du membre de phrase : *Cenomannis comitem* ou *comitem Cenomannis*, écrit naturellement en abréviation suivant l'habitude de l'époque. Celui-ci pouvait être précédé de la préposition *e*, *ex* ou *de*, ou être simplement mis au génitif, signifiant de la famille des comtes du Mans. C'est une simple supposition que je fais, en admettant que la lecture *Cenomannis* soit exacte et sans le moindre doute ; mais supposition que d'autres ont faite avant moi, puisque Decamps (1), parlant de ce même fait, aurait déjà dit : « Herbertus hic de sanguine comitum Cenomanensium, captus apud Sanctonas a Fulcone Nerra. » Celui qu'on appelait alors le commarque de Saintes, personnage sur lequel nous sommes peu renseignés, qui avait pour mère Hildegarde, pouvait fort bien s'appeler Arbert et appartenir à la famille des comtes du Maine, sans être l'ami de Foulques Nerra, le comte Herbert Eveille-Chien lui-même, lequel succéda à son père Hugues en 1015 et qui mourut en 1036. D'autant plus qu'un oncle ou un grand-oncle d'Herbert Eveille-Chien, nommé Foulques, joua un certain rôle dans les affaires du Poitou (2), sous le comte Guillaume Fier-à-Bras, entre 975 et 990, époque où il disparaît en laissant sans doute des fils dans la région.

(A suivre). JEAN LE SAINTONGEAIS.

—

(1) Voir *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, par l'abbé Métais, I, p. 206 note 1.

(2) Voir l'ouvrage de M. Richard lui-même, I, p. 114.

Digitized by Google

Ere nouvelle. Les anciennes maisons des environs de Cognac (Suite). Du 3 décembre 1903. — Javrezac (note sur l'église, inscription de sa cloche (1841) deux notaires), appartint aux La Madeleine, à François de Bremond, aux de Ceris vers 1622. Après la mort de Jean de Ceris, ses deux enfants se partagèrent les biens de la succession de leur père : Alexandre, l'aîné, eut Chateaucouvert et Abraham Javrezac (10 juin 1628). Ce dernier attribua cette terre à François Marie de Ceris, son second fils, suivant partage du 19 juin 1687.

La métairie appartint à la famille Bernard qui s'est distinguée sous le nom de Javerzac, pendant les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Pierre Bernard de Javrezac est concessionnaire du droit de coutume sur le minage en 1571. Attaché à la maison de Navarre, Pierre Bernard, protestant, fut pourvu, en 1588, de l'office de secrétaire de la maison et couronne de Navarre. Il épousa Jeanne Roux, dont trois enfants : 1° Gédéon, écuyer, secrétaire du roi ; 2° Marie, femme de Isaac de Pontlevain ; 3° Bertrand, né à Cognac en 1603, avocat et poète, mari de Julienne Penot. La famille Bernard quitta Cognac vers 1670, et se fixa à Saint-Seurin d'Uzet.

Les Angeliers appartenaient, au commencement du XVII° siècle, à la famille de La Gourgue. Pons de La Gourgue, marié avec Marie Le Roux, eut trois enfants, dont une fille, Jacquette, mariée avec François Galiot de Bremond, qui eut, à cause de sa femme, les Angeliers. Leurs enfants s'étaient fixés en Poitou vers 1660 ; les Angeliers furent acquis par Jean-Louis de Bremond, capitaine de vaisseau. Suzanne, leur fille unique, épousa, le 23 février 1726, Charles de Brémont, et lui apporta en dot le domaine des Angeliers. Le domaine fut acheté, après 1767, des héritiers de Bremond d'Ars par Richard Hennessy, négociant, époux de Hélène Barret. La Billarderie fut achetée par le même, peu après, comme continuation des Angeliers.

La Billarderie avait appartenu, vers le milieu du XVII° siècle, à la famille Roux, protestante (Notes généalogiques). Elle passa, vers 1730, aux Delaville-Michel Delaville, procureur. Nicolas, son fils, capitaine des troupes de la marine à Saint-Domingue, habitait la Billarderie en 1778. M. James Hennessy possède actuellement cette propriété.

Du 6 décembre. — Monchamp, Boussac et Chanteloup. Monchamp appartint à une famille Normand de Cognac, qui a occupé des charges de greffiers et de procureurs. Pierre Normand,

Digitized by Google

procureur en 1609, avait épousé Marquise Martineau, dont quatre enfants. Jean Normand, né le 2 août 1683, sieur de Monchamp, fils de Jean, greffier, épousa, le 30 mai 1713, Marie-Anne Perrin, fille de Jean et de Marie Normand, sœur de Jacques Perrin de Boussac (Notes généalogiques). Il décéda après sa femme, morte le 14 septembre 1768. Le 25 novembre 1777, eut lieu, à Cognac, le mariage de Jacques Normand de Monchamp, fils des précédents, avec Marie-Anne Le François de La Châtaigneraie, fille de Pierre, écuyer, officier dans la maison du roi, et de Marthe-Thérèse Pepin. Il mourut le 12 avril 1792, sans postérité. Monchamp passa alors dans la famille de La Châtaigneraie, qui le vendit à M. Maurice Hennessy, qui l'a joint à La Billarderie.

Boussac appartint à Benjamin de Lestang, puis à Jacques Pelluchon, à Bernard Duvignaud, enfin à la famille Perrin, famille déjà inscrite sur les registres de Saint-Léger, à partir de 1599. Pierre Perrin, le jeune, échevin en 1677, époux d'Isabelle Guérin, sœur de Nicolas (lieutenant particulier au siège royal de Cognac), devint maire de cette ville, en 1685 et 1694 (Détails généalogiques sur les Perrin de Boussac). En 1786, Jacques-Théodore Perrin de Boussac demanda l'autorisation de fonder une papeterie à Boussac. Il l'obtint sous certaines conditions. La fabrique fut construite en 1788, et elle fonctionna jusqu'aux environs de 1827. Plusieurs ouvrages ont été imprimés sur du papier provenant de cette usine, notamment les *Recherches* de Bourignon. Les descendants de Philippe Perrin vendirent Boussac au sieur Getreau, lequel le vendit à M. Ed. Martell, qui l'a réuni à Chanteloup.

Chanteloup a appartenu aux Richard, famille protestante de Cognac, puis aux Gautier et à Gabriel Thomas, leur allié, dont les héritiers vendirent, en 1830, Chanteloup à Th. Martell, négociant.

Du 13 décembre. — Tillou, commune de Bourg-Charente, appartenait à Jean Vinsonneau, écuyer, sieur de La Péruse, époux de Jeanne Geoffrion, dont deux filles, Jacquette et Marie. La première fut mariée à Charles de Crugy de Marcillac (12 décembre 1616), capitaine dans le régiment de Balagny, puis dans le régiment de Rambure. Marie épousa, en 1721, René de La Tour, baron de Saint-Fort-sur-le-Né. Charles de Crugy mourut au siège de Privas, en 1631. Sa veuve épousa, en 1634, Adam de Châteauneuf de Randon, sieur de Sainte-Hélène et de Tignoux.

Digitized by Google

Le 15 février 1647, dans le partage qui eut lieu entre les enfants de Marcillac, la terre de Tillou fut attribuée à Jean-Louis et à Jacquette, sa sœur. Jean-Louis de Marcillac, capitaine au régiment de Normandie, épousa Marie de Puyguyon : lieutenant-colonel en 1673, il mourut à Fouquemont.

Tillou resta dans la famille Crugy de Marcillac jusqu'après la moitié du XVIIIe siècle. En 1774, le domaine est administré par Daniel Texier, notaire royal.

Du 20 décembre 1903. — Solençon, commune de Boutiers, fut vendu vers 1487, par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, à Charles d'Orléans. Il fut engagé à la famille Geoffrion, dont un descendant, appelé Henri, y résidait en 1604. Jeanne Geoffrion, sœur ou fille d'Henri, épousa Jean Vinsonneau, sieur de La Péruse. Leur fille Jeanne, mariée avec René de La Tour, écuyer, sieur de La Ferrière et Saint-Fort-sur-le-Né, en hérita. Le 24 août 1648, Marie de La Tour, l'aînée de la famille, épousa Jean-Louis de Verdelin, et Marie, la cadette, Jacques de Bremond, marquis d'Ars, lequel sortit du prieuré de Dorion pour devenir le chef de la famille.

Jacques de Bremond eut quatre enfants: Jean-Louis recueillit dans la succession paternelle les terres d'Ars, de La Gorge de Merpins, du Solençon, etc. Il mourut à Solençon, le 2 mai 1742, à l'âge de 73 ans. Cette terre échut à Marie-Madeleine de Bremond, épouse du marquis de Verdelin ; elle la vendit, en 1756, à N. Delaville.

Du 24 décembre. — Le duc de La Vauguyon acheta, le 14 février 1773, la seigneurie de Solençon, lequel la revendit, le 31 juillet 1775, au comte d'Artois, apanagiste du duché d'Angoulême. — Projet d'installation d'une raffinerie de sucre. — En 1793, le Solençon fut administré par les préposés de la régie nationale. Le 6 nivôse an II (1794), l'Etat vendit ce domaine moyennant 104.000 livres, à Laborde, notaire, François Gay et Philippe de Bonnegens, de Sigogne.

Aujourd'hui il appartient à un grand nombre de propriétaires.

Des 27 et 31 décembre 1903. — Gardépée. Cette terre faisait partie de la seigneurie de Bourg (qui eut comme possesseurs Bertrand (1190), Ollivier (1264), Jean de Bourg dit Bragier, en 1415, Pierre Bragier, son fils, en 1445. Jean d'Orléans acheta la seigneurie de Bourg. François Ier la donna à Artus Gouffier. Le 7 janvier 1553, Claude Gouffier concéda à Jacques Ancelin,

Digitized by Google

marchand, demeurant à Beauvais-sous-Matha, le fief de Gardépée. L'acte fut passé à Oiron. « Le logis et hostel noble » de Gardépée fut achevé de construire en 1562. Au-dessus de la porte d'entrée se trouvaient les armes des Ancelin et l'inscription : « *Dieu soict la garde de l'entrée et de la sortie.* » Les armes existent encore sur la porte de la fuie, et au-dessus de la porte intérieure du logis on lit : « *La prospérité est sujette à l'envye et l'adversité au mépris ; la médiocrité est trop commune, ainsy rien icy bas ne nous peut satisfaire.* » A Jacques Ancelin succéda Louis Ancelin, époux de Marie de La Brugière, dont Jean Ancelin, baptisé le 27 août 1600, marié vers 1630, avec Françoise de La Charlonye (Détails généalogiques). En décembre 1649, Jean Ancelin, fils de Jean, épousa (contrat du 20 novembre), Sylvestre (*sic*) de Châteauneuf de Randon, fille d'Adam et de Jacquette Vinsonneau. En juin 1657, Jean Ancelin, et son fils François, sieur de Chadurie, vendit Gardépée à Pierre Offré, marchand à Cognac. Les Ancelin s'installèrent à Bernissac, paroisse de Gémozac (Détails généalogiques sur les Offré, protestants). Les Offré conservèrent Gardépée jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle. Ils le vendirent à Pierre de Jarnac, dont la famille le possède depuis cette époque.

Sous le premier empire, Léon de Jarnac fonda une faïencerie dans l'église de Chatiers, dont il confia la direction à Garive. Cette fabrique de courte durée est connue sous le nom de faïencerie de Gardépée.

Du 7 janvier 1904. — Le logis de Boisroche appartient à la commune de Cherves, du côté de Saint-André. Au commencement du XVIIe siècle, il est entre les mains de Jehan d'Arnault, écuyer, sieur de Boisroche et maître d'hôtel du duc d'Epernon ; il avait épousé Marguerite de Boure et paraît avoir eu Gabrielle, mariée en 1629 à Charles de Poquaire, et Isabelle. Après 1631, on trouve Isaac de Pontlevain, sieur de Boisroche, mari de Marie Bernard de Javrezac (familles protestantes) (Détails généalogiques). François de Ponlevain de Boisroche et Saint-André épousa, en mai 1683, Anne du Souchet. Il n'a laissé que des filles, dont Marie, femme de Jacques de Curzay, sieur de Villiers, qui signe, en 1684, sur les registres de Cherves et se qualifie sieur de Boisroche. Jean de Curzay, lieutenant de cavalerie au régiment de Roussillon, eut de sa femme, Jeanne Delvoche, Etienne, marié à Marie Berault du Péron.

Le Gérant : Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU N° DU 1er SEPTEMBRE 1904.

Avis et nouvelles : Omission ; Don à la Société ; Restaurations à Pont-L'abbé et à Pons ; Découvertes à Saintes ; M. Barrère à Saintes ; Rectification de nom ; Cartes postales ; Le Salon.

Notes d'état civil : — I. *Décès* : A. de Barthelemy ; Mme Badenhuyer ; De Salignac ; A. Leps ; Général Philebert ; L. Ménard ; Mlle de Lafutsun de Lacarre. II. *Mariages* : Thirion-Poirier.

Errata.

Variétés : I. Au seuil des Arènes par M. M. B ; II. Étude bibliographique sur les éditions de l'*Antiquité de Saintes et de Barbesieus* d'Élie Vinet, par M. Labadie ; III. Le général de Bremond d'Ars (fin), par M. G. Audiat ; IV. Le général Muller, par M. d'Olce.

Questions et réponses : Fontaine Sainte-Eustelle. Usages et superstitions.

Livres et revues : L'inscription de J. Vesrons ; la *Cosmographie* de J. Fonteneau ; *L'histoire des Comtes de Poitou* (suite).

AVIS ET NOUVELLES

Exceptionnellement, ce numéro contient cinq feuilles trois quarts.

Nous rappelons à nos confrères qu'il est utile de nous signaler les changements d'adresse, les rectifications de profession, distinctions qui les intéressent.

Notre confrère M. Girard a donné sa démission de consul de Grèce. Le consulat est supprimé.

Le congrès des Sociétés savantes, en 1905, se tiendra à Alger.

Digitized by Google

Une omission involontaire nous a fait oublier le nom de notre confrère M. Bruhat, docteur ès-lettres, professeur au lycée de La Rochelle, parmi les membres du comité départemental de recherches de documents économiques de la Révolution.

Cette commission a mis à sa tête notre confrère M. le Dr Guillaud.

—

Mlle de Thézac a fait don à la Société d'un jeton en argent du collège de Saintes. Un jeton semblable a été publié dans le tome VI, p. 147.

—

La politique est interdite aux sociétés d'archéologie, mais il n'est pas défendu aux politiques de faire servir l'archéologie à leurs intérêts. Nous lisons dans une profession de foi d'un gros candidat : « X..., Y..., Z... peuvent se rappeler les heureux effets de mon intervention en faveur de leurs églises..... » Deux de ces églises ont, en effet, été classées tout dernièrement, et on annonce que des travaux de restauration vont y être ordonnés.

—

Les travaux de restauration de l'église de Pont-l'Abbé, en cours d'exécution, comprenaient, entre autres, la couverture d'une partie placée à gauche du clocher. A cet endroit, avant l'établissement du devis, il y avait un tas de terre et de débris énormes, depuis longtemps commencé. Un déblaiement s'imposait, et après la mise au net du parvis on découvrit un cheneau et une gargouille. Poussant plus loin les recherches, on trouva dans les débris plusieurs vieilles pierres taillées en évas se rapportant exactement avec un témoin, encore debout, d'une archière. Celle-ci, placée dans un retour d'angle, ce cheneau, faisant suite à une partie dallée, indiquaient suffisamment un chemin de ronde, ayant beaucoup d'analogie avec celui d'Esnandes. Il devenait certain que l'église de Pont-l'Abbé avait été fortifiée au moins sur la partie antérieure, au XIVe siècle vraisemblablement, puisque le clocher est du XVe. C'était un complément de la porte de ville fortifiée.

A l'heure qu'il est, on a rétabli le chemin de ronde, les archières à leur place, et on a couronné l'ensemble d'un chaperon trouvé aussi, en partie, dans les matériaux amoncelés dans un coin.

—

Digitized by Google

Les travaux de la chapelle Saint-Gilles, à Pons, sont achevés. On a dépensé environ 25.000 fr. On a repris la voûte en matériaux vieux et neufs, remis les fenêtres en état, ouvert un oculus dans le pignon au-dessus de la porte d'entrée, rétabli le contrefort, fait une charpente apparente neuve dans le style du XIe siècle, établi un parquet en chêne au premier étage et un dallage au rez-de-chaussée.

Le musée y sera bientôt installé.

—

A Saintes, la réfection du mur de soutènement des terres du jardin de l'hôpital de la marine a déterminé la découverte de tombeaux à évidement pour la tête, encore occupés par les squelettes, à un mètre environ du niveau de la rue. Un de ces tombeaux était à moitié sur un mur gallo-romain de basse époque se dirigeant en biais par rapport à la rue. Le mur et le rocher avaient été taillés pour recevoir soit la tête du cadavre, soit l'auge. Deux très gros couvercles, *sans cercueils*, sont placés un peu plus haut ; ils sont taillés en dos d'âne à arête vive ou fortement abattue, comme le montrent les figures ci-dessous.

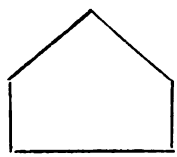

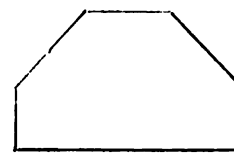

—

La cuve baptismale en pierre que, lors de la dernière excursion, nos confrères ont tant admirée à Ars, pendant les courts instants qu'ils ont passés dans cette église, a été classée comme monument historique (arrêté du 29 février 1904).

—

La ville d'Annapolis, chef-lieu du comté canadien de la Nouvelle-Ecosse, s'apprête à élever un monument à la mémoire d'un Saintongeais, Pierre du Gua, compagnon de Champlain.

—

Le musée de La Rochelle a reçu un tableau de M. E. Chevalier: *Mer bleue à Noirmoutiers*, et une enseigne de maréchal-ferrant, en pierre, du XVe siècle, très bien conservée, représentant, à la porte d'une forge, un cheval à l'attache dont un aide-maréchal tient le pied.

—

Digitized by Google

A propos de l'élévation à la dignité de grand-croix de la légion d'honneur de M. Barrère, l'ambassadeur de France auprès du gouvernement italien, rappelons qu'il a passé quelques mois de l'année 1868 ou 1869 à Saintes, à la pension Amouroux. Il venait alors d'Angleterre.

—

Un jugement du tribunal de La Rochelle, en date du 20 juillet 1904, autorise la famille Brumauld-Deshoulières à écrire désormais son nom, comme anciennement, Brumauld des Houlières.

Une note plus détaillée paraîtra dans le prochain numéro de la *Revue*.

—

Nouveautés des cartes postales saintaises et saintongeaises : une carte postale avec le portrait de M. Combes, assis à une table de travail et lisant. Notice biographique à côté. P. Fouque, éditeur, à Paris.

Une série de cartes représentant la fête des écoles laïques aux arènes (19 juin 1904) (éditions Prevost, Rolland, Baldassini). Le groupe des ballerines a donné quatre cartes (clichés Rolland). La fête du 24 juillet sera reproduite.

—

M. l'abbé Métais annonce la mise en vente du dernier (cinquième) volume du *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, contenant une préface, tables et additions.

SALONS 1904

Salon de la Société des Artistes Français

Peinture.

Aubain, Gustave-Henry, né à La Rochelle. *Portrait de Mme Gustave Fort* (reproduction dans le *Catalogue illustré*, p. 134). — Auguin (feu), Louis-Augustin, né à Rochefort. *La plage du Verdon*, soirée d'octobre ; *Courant de Soustons (Landes)*.— Bougureau, William-Adolphe, membre de l'Institut, né à La Rochelle, *Une dryade* (reproduction dans le *Catalogue illustré*, p. 155). — Chrétien, Joseph, né à Graçay (Cher), demeurant à Ciré d'Aunis. *Une vieille église en Charente*. — Duval (J.-M.). *Portrait de M. le colonel comte de Bremond d'Ars*. — Mlle Fanty-Lescure, Emma, née à La Rochelle. *Chrysanthèmes*. — Geoffroy, Jean-Jules-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Henry, né à Marennes. *Les convalescentes dans « la grand'chambre des pôvres », hospice de Beaune ; Le vélo à la fête de Belleville.* — Lucas, Hippolyte-Marie-Félix, né à Rochefort. *Jeunesse ; Portrait de M. O. Roty, membre de l'Institut.* — de Joncières, Léonce, né à Dompierre. *La sortie du lavoir à Vitré ; La rue d'En-Bas à Vitré.* — Lenoir, Charles-Amable, né à Châtelaillon. *La chanson des bois* (reproduit dans le *Catalogue illustré*, p. 117) ; *Jeune Vénitienne.* — Roullet, Gaston, né à Ars (île de Ré). *La Lysistrata ; Port de Venise ; Rio della Grazia, derrière San Giorgio Maggiore, Venise.*

Dessins, Cartons, etc.

Mlle Grignon, Louise, née à Saintes. *Miniature.* — Lessieux, Louis-Ernest, né à Rochefort. *Près du jardin public à Venise* (aquarelle).

Sculpture.

Aubain, Emmanuel, né à Saintes. *Madeleine* (médaillon marbre).

Gravure.

Aubain, Gustave-Henry, né à La Rochelle. *Portrait de M. E. Combes, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes* (lithographie). — Barbotin, William, né à Ars en Ré. *Portrait de M. Chaumié, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts* (gravure au burin). — Mlle Bonneau, Henriette, de La Rochelle. *Portrait de Mme S.* (gravure au burin). — Jouvenot, Stanislas-Charles, né à Saint-Martin de Ré. *Les disciples d'Emmaüs* (gravure eau forte, originale).

Arts décoratifs.

Mlle Fanty-Lescure, Emma, née à La Rochelle. *Les pavots* (paravent cuir ciselé et peint). — Mlle Langelier, Juliette, née à Aigrefeuille. *Un cadre contenant cinq mouchoirs* (dentelle à la main).

—

Les journaux signalent encore quelques artistes qui — sans être nés dans le département — sont devenus nos compatriotes par leur famille ou qui ont été et sont encore pensionnaires de la ville de La Rochelle à l'Ecole des Beaux-Arts :

Déziré, Henry, né à Libourne. *Portraits des enfants de M. et Mme Babut ; Post fata venit gloria.*— Laurent, Pierre, né à Montluçon (Allier). Buste plâtre : *Héro et Léandre*, groupe marbre, dont la réplique est destinée au jardin des plantes de La Rochelle

Digitized by Google

(reproduit dans le *Catalogue illustré*, p. 207). — PRUD'HOMME (G.-H.), né à Cap-Breton. Cadre contenant neuf *Médailles*.

Il faut encore ajouter :

FOUQUERAY (Ch.). *Le soir de Negapatnam* (reproduit dans le Catalogue illustré, p. 143), et *Une aube à La Rochelle, le port d'échouage et Saint-Sauveur*. — BETTANIER, Albert. *Portrait de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine* (vitrail). — CARISSAN (Mlle Alice), née à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), demeurant à Saint-Jean d'Angély. *Cartel* (cuir et cuivre d'art).

—

SALON DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

Peinture.

CAILLAUD (A). *Etude d'oignons*. — CHEVALIER (E.-J.). *La falaise du vieux Châtelaillon ; Jour d'automne* (marine à La Rochelle) ; *Un coin du Pont-Neuf* (reproduit dans le *Catalogue illustré*, p. 60) ; *L'avant-port* (marine à La Rochelle) ; *Retour des Boucholeurs* (Esnandes), acquis par l'Etat ; *Au bas de la falaise* (Esnandes). — DARAS (H.). *Portrait de Mgr Ricard, archevêque d'Angoulême*. — LÉPINE, né à Rochefort. *Intérieur*. — HENRY-LAURENT. *Soleil matinal* (la Charente).

Dessins.

CHEVALIER (E.-J.). *Crépuscule* (pastel) ; *La route* (pastel) ; *Mer basse à Angoulins* (pastel).

Lire dans le *Mémorial de Saintes* (mai), ainsi que dans le *Décentralisateur littéraire*, description et critique des œuvres de nos artistes.

NOTES D'ETAT CIVIL

I. — DÉCÈS

Notre éminent confrère, M. A. de Barthelemy, membre de l'Institut, est décédé, le 27 juin 1904, à Ville-d'Avray. Il appartenait à notre compagnie depuis sa fondation.

Né à Reims, le 1er juillet 1821, élève de l'Ecole des chartes (1843), il entra dans l'administration et fut, sous l'Empire, secrétaire général des Côtes-du-Nord, sous-préfet de Belfort, puis de Neufchâtel. Il s'occupa surtout de numismatique. Son premier article date de 1838 et traitait de l'*attribution de mé-*

Digitized by Google

dailles gauloises aux Santons. Plus tard, en 1874, il donna une *Etude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge*. En 1851, il publia dans la collection des manuels Roret un *Manuel complet de numismatique ancienne* qui conserve encore sa valeur en tant que collection de textes numismatiques ; il le refondit en 1890, et M. Ad. Blanchet reprit et développa toute la partie moderne. Au surplus, la liste de ses publications sur la numismatique est très considérable. Il fut un des fondateurs de la *Revue numismatique*, mais il ne se spécialisa pas exclusivement dans cette branche de la science. Il collabora à la *Revue archéologique*, au *Cabinet historique*, à la *Revue historique nobiliaire*, à la *Revue des questions historiques*, etc.

En 1887, il sollicita et obtint sans beaucoup de peine l'honneur d'être élu membre de l'Académie des inscriptions.

D'une grande bienveillance, il était toujours prêt à faire profiter ses confrères de province de ses conseils et de sa grande érudition.

—

Est décédée à Saint-Jean d'Angély, le 5 mai 1904, Mme Agathe-Athénaïs Rolland, veuve Badenhuyer, née à Saint-Jean d'Angély, le 7 mai 1818, de Jean-Baptiste Rolland et de Agathe Méneau.

Elle avait épousé, à Saint-Jean d'Angély, le 7 décembre 1842, Charles-Louis Badenhuyer, alors lieutenant au 6e régiment de dragons, chevalier de la légion d'honneur, décédé le 23 avril 1864, à Provins, étant lieutenant-colonel du 8e régiment de chasseurs à cheval, officier de la légion d'honneur, décoré de la médaille de la valeur militaire de Sardaigne et de la médaille commémorative de la guerre de Crimée.

De cette union sont issus :

1° *Albert*, tué le 8 mars 1881, à l'âge de 37 ans, en chargeant à la tête de son escadron, au combat de N'Dir Boyan (Sénégal), étant alors capitaine commandant de l'escadron de spahis sénégalais, chevalier de la légion d'honneur, titulaire de la médaille commémorative de la campagne du Mexique.

2° *Clotilde*, fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul, supérieure de l'orphelinat Saint-Joseph, à Constantinople (Turquie).

3° *Armand*, receveur des postes et des télégraphes, marié le 26 octobre 1878, à Mlle Marie Berger.

4° *Octave*, lieutenant-colonel du 6e régiment d'infanterie, chevalier de la légion d'honneur, marié le 19 juillet 1881, à Mlle Léonie Brillouin, dont trois garçons.

Digitized by Google

5° *Charles*, décédé le 6 avril 1904, étant capitaine d'infanterie, chevalier de la légion d'honneur, marié le 16 octobre 1894, à Mlle Ernestine Ga.

6° *Léonce*, décédé le 7 avril 1859.

—

Le 21 mai dernier est décédé, à Londres, âgé de 82 ans, M. Jean-Louis de Salignac, né à Cognac, le 3 mars 1822.

M. de Salignac descendait d'une très ancienne et noble famille fixée depuis fort longtemps en Angoumois, et se rattachant à la maison de Salignac de La Mothe-Fénelon en Périgord, laquelle donna à la France l'illustre archevêque de Cambrai. Une branche de la famille a, du reste, relevé le nom de Fénélon, et était, vers la fin du siècle dernier, brillamment représentée dans l'armée et la diplomatie.

La famille de Salignac vint s'établir à Cognac en 1786, époque du mariage d'Antoine de Salignac, chevalier, seigneur de Boisbelet, en la paroisse de Mouthiers, fils de Jean de Salignac, chevalier, et de demoiselle Marguerite de Juglart, avec demoiselle Marguerite Guillet des Fontenelles, fille de Louis Guillet, écuyer, seigneur des Fontenelles, et de Marie-Marthe Fé de Ségeville.

De ce mariage vint Pierre-Antoine de Salignac, chevalier, né à Boisbelet, en 1788, et marié en 1817, à demoiselle Justine Dupuy de Lépine, père et mère du défunt.

Pierre-Antoine de Salignac, homme de grande intelligence, fit le commerce des eaux-de-vie et fonda, en 1838, la *Société des propriétaires vinicoles de Cognac*, société en commandite par actions qui contribua grandement au développement des affaires de la région. Il en fut le gérant jusqu'à sa mort, survenue en 1845. Après lui, ses deux fils, Georges de Salignac et Louis de Salignac, la dirigèrent successivement, et la société connut sous leur administration les années les plus prospères !

M. Louis de Salignac avait épousé à Londres, en 1858, demoiselle Marie-Ibill Godsell, il ne laisse pas d'enfants ; son nom n'est plus représenté aujourd'hui que par sa sœur, Mme Sarah de Salignac, veuve de Léon de Jarnac de Gardépée.

—

Le 12 juin 1904, est décédé, à Rochefort-sur-Mer, M. Paul-*André*-Edmond Leps, âgé de 71 ans, négociant en bois, époux de Mme Brigitte Quesnel.

—

Digitized by Google

Le général Philebert est mort à Paris, le 24 juillet 1904. Né à Angoulême, en 1828, il entra à Saint-Cyr, chef de bataillon en 1870, il se distingua à Rezonville, à Saint-Privat. Il reçut les galons de lieutenant-colonel sur le champ de bataille, à Ladonchamp. Il commanda le 6e de ligne, à Saintes, de 1873 à 1880. Il termina sa carrière à Bordeaux, où il commandait la 35e division d'infanterie. Il était grand-officier de la légion d'honneur.

Le général Philebert s'est acquis la réputation justifiée d'un écrivain militaire très distingué. Il consacra ses loisirs de retraité à des œuvres philanthropiques : il fonda notamment l'*Union centrale des officiers*.

Il laisse une fille unique, Mme Arbanère.

—

M. Louis Ménard, âgé de 77 ans, ancien banquier à Saintes, ancien juge au tribunal de commerce, est décédé au Vésinet (Seine-et-Oise), en juin 1904.

—

Le jeudi 11 août, ont eu lieu, au Château d'Oléron, les obsèques de Mlle Louise-Marie-Caroline de Lafutsun de Lacarre, décédée à l'âge de 83 ans. Elle était sœur du colonel baron Marie-Louis-Charles de Lafutsun de Lacarre, commandant le 3e cuirassiers, qui, à Frœschwiller, le 6 août 1870, la tête enlevée par un obus, resta en selle sur son cheval emporté. Son autre frère, Henri de Lafutsun de Lacarre, capitaine en retraite, décéda au Château, le 14 avril 1899. Le baron Henrique de Lafutsun, fils du colonel, consul de France à Florence, est décédé le 15 avril dernier.

II. — Mariages

Le mercredi 29 juillet, a été célébré, à Préguillac, le mariage de M. Joseph Thirion, avocat à la cour d'appel de Paris, président du comité royaliste du quartier du Mail, avec Mlle Anne-Marie Poirier, fille de M. E. Poirier, notaire, et de Mme, née Allotte de La Fuye.

Mme Thirion est sœur de M. l'abbé Louis Poirier, vicaire de la paroisse Saint-Louis de Rochefort, et de MM. Georges et Paul Poirier.

Digitized by Google

ERRATA

Revue, précédent numéro :

P. 204, Neuvicq est *dans la Charente-Inférieure* et non dans la Charente.

P. 249, ligne 25, lire *forme cadilon* au lieu de femme cadilou.

P. 255, ligne 15, lire *Maine* au lieu de Mans.

P. 256, ligne 34, lire *elles n'eussent pas laissé à un chroniqueur* au lieu de elles eussent laissé.

P. 257, lire *Guillaume le Poitevin* au lieu de Guillaume de Poitiers.

VARIÉTÉS

I

Au seuil des Arènes

Dimanche soir, 24 juillet, les arènes romaines de Saintes étaient en fête. Il est probable que depuis bien des siècles, depuis peut-être l'époque de leur lointaine splendeur, elles n'avaient vu tant de monde, se presser à la fois, dans leur enceinte, pour assister à des jeux ; mais elles avaient repris un aspect d'autrefois lorsqu'une longue théorie religieuse s'était développée à travers ses sentiers, à l'occasion d'une cérémonie à saint Eutrope, en l'honneur de sainte Eustelle, en 1876, présidée par le cardinal Donnet. Une foule assez compacte, 2 à 3.000 personnes, avait déjà rendu un peu de vie à ce vaste amphithéâtre, lors de la fête des écoles laïques du 19 juin dernier. Cette fois, plus de 5.000 personnes répondirent à l'invitation du comité des arènes, montrant par leur empressement que la remarquable initiative de M. Laurand, directeur du dépôt d'étalons de Saintes, avait été comprise et suivie d'un éclatant succès.

La représentation d'une pièce due à la collaboration de M. Guillaud, professeur au collège Saint-Grégoire de Tours, pour les paroles, sur un scénario qui lui fut fourni, et de M. Déré, un tout jeune Niortais, pour la musique, était le prétexte de la fête.

Au seuil des Arènes ! tel était le titre de cette pièce, tel est aussi celui de ce compte rendu, où nous avons l'intention d'insister

Digitized by Google

beaucoup plus sur les à-côté de la représentation et les conséquences qu'il convient d'en tirer, que sur la pièce elle-même.

Au seuil des Arènes rappelle à la fois *Polyeucte* et *Quo Vadis*. L'idée n'est donc point neuve, ni la forme non plus, du reste. Au demeurant, ni meilleure ni pire que l'habituel libretto. La scène se passe à Rome, à la fin du règne de Néron ; un redoublement de persécution contre les chrétiens est imminent. Un jeune romain, Marcellus, après un long séjour en Gaule, est frappé dès son retour à Rome de la corruption impériale. Il s'en ouvre à son ami Scaurus, qui le reconnaît, mais lui annonce en même temps tout son espoir : une secte, celle des chrétiens, à laquelle il est fier d'appartenir, va rénover le vieux monde. Il le presse d'imiter son exemple, et l'entraîne aux catacombes, assister aux cérémonies chrétiennes.

Cependant, et voilà le 2e acte, la fête bat son plein, dans la maison de Sylvia, riche romaine, fiancée de Marcellus. Des chœurs chantent en sourdine la joie de vivre. Seule, Sylvia est triste. Son amant semble la fuir. Ne l'aimerait-il plus ? — Oui, lui répond sa suivante Galla, Marcellus vous aime encore, Madame, mais il songe à se faire chrétien..... — « Chrétien, mais c'est la mort », s'écrie Sylvia. — Hélas ! ses pressentiments ne l'ont point trompée, et le fidèle Scaurus vient annoncer que dans un festin, devant Néron, Marcellus, avec toute l'ardeur d'un néophyte, a fait profession de foi chrétienne, et que, sur l'ordre du tyran, il est enfermé dans la prison Mamertine.

Le 3e acte se passe à la prison. Sylvia a réussi à corrompre les gardiens. Elle supplie son amant d'abjurer la foi chrétienne, à ce prix seul Néron promet de pardonner. C'est alors la lutte classique entre les deux amants. Sylvia, devant les refus de Marcellus, essaie de se tuer. Mais le fidèle Scaurus apparaît encore, porteur cette fois de la bonne nouvelle : le tyran vient de se donner la mort. Sylvia voit dans cet événement heureux une intervention du ciel, son âme s'ouvre, à son tour, à la grâce divine, rien ne s'oppose plus au bonheur des deux amants.

M. Déré, un tout jeune homme, puisqu'il compte à peine dix-neuf ans, ancien élève du Conservatoire de Paris, a écrit sur ce libretto une jolie musique qui a été fort applaudie. Elle fait des mieux présager de l'avenir du jeune auteur. On a surtout remarqué le 2e acte, des plus vivants, et la fin du 3e acte. Si les critiques des musiciens n'ont pas manqué à l'œuvre du jeune Niortais, nous devons constater, nous... *documentateur*, et *non critique*

Digitized by Google

musical, que les louanges l'emportaient de beaucoup sur les reproches, et qu'un très vif succès a accueilli la pièce. Elle était du reste très suffisamment interprétée par des artistes de Bordeaux, MM^mes Touzelly, dans le rôle de Sylvia ; Lacoste, dans celui de Galla ; MM. Henriel et Laborde, dans ceux de Marcellus et de Scaurus ; Sylvain, professeur au Conservatoire de Bordeaux, régisseur.

La pièce a donc fort bien réussi, et les spectateurs se sont retirés enchantés. Cependant, l'entreprise était hardie, peut-être même pourrait-on dire téméraire. Aussi, l'initiative de M. Laurand lui fait-elle le plus grand honneur, à lui qui a lancé non seulement l'idée de la représentation, mais l'a menée vers la réussite à ses risques et périls. Les Mécène ont toujours été rares, il ne faut pas leur ménager les remerciements quand on en rencontre. Grâce à lui, les Saintais savent aujourd'hui de façon certaine plusieurs choses que l'on soupçonnait bien, mais qu'il était nécessaire que l'expérience, notre grande maîtresse à tous, vint confirmer.

Personne ne doutera plus maintenant que Saintes n'ait une admirable scène de spectacle en plein air, dont l'acoustique ne laisse rien à désirer. Ce ne fut ni une des moindres surprises, ni un des moindres agréments de cette soirée, que la possibilité d'entendre la pièce si distinctement, et de toutes les places, avec la même netteté ; dans l'air libre, et dans ce calme du soir, les voix avaient même une pureté qu'elles ne sauraient atteindre dans les salles de spectacle ordinaires. Quant au cadre naturel que l'on connaît, ou plutôt que l'on croyait connaître (car il s'est révélé tout nouveau sous l'éclairage à l'alcool si brillant et si doux), il a étonné, émerveillé tout le monde.

Dans le fond, près de ce trou — (résultat de fouilles antérieures), — familier aux habitués des arènes, et qui permet de voir la quantité... énorme de terre qui reste encore à ôter, s'élevait la scène. Elle était toute simple, mais elle avait comme décors de fond, au 1er acte, la ligne imposante des grandes arcades laissées volontairement un peu dans la pénombre, distinctes cependant, et qu'au moment de l'apothéose, des feux de bengale roses, vinrent illuminer de la plus heureuse façon (1). Devant,

(1) Les décors du second et du troisième actes, une terrasse sur les bords du Tibre et la prison Mamertime ont été peints avec beaucoup de goût et de science par deux amateurs, M. l'abbé Gaurier et M. Jousset, sous-directeur du haras.

Digitized by Google

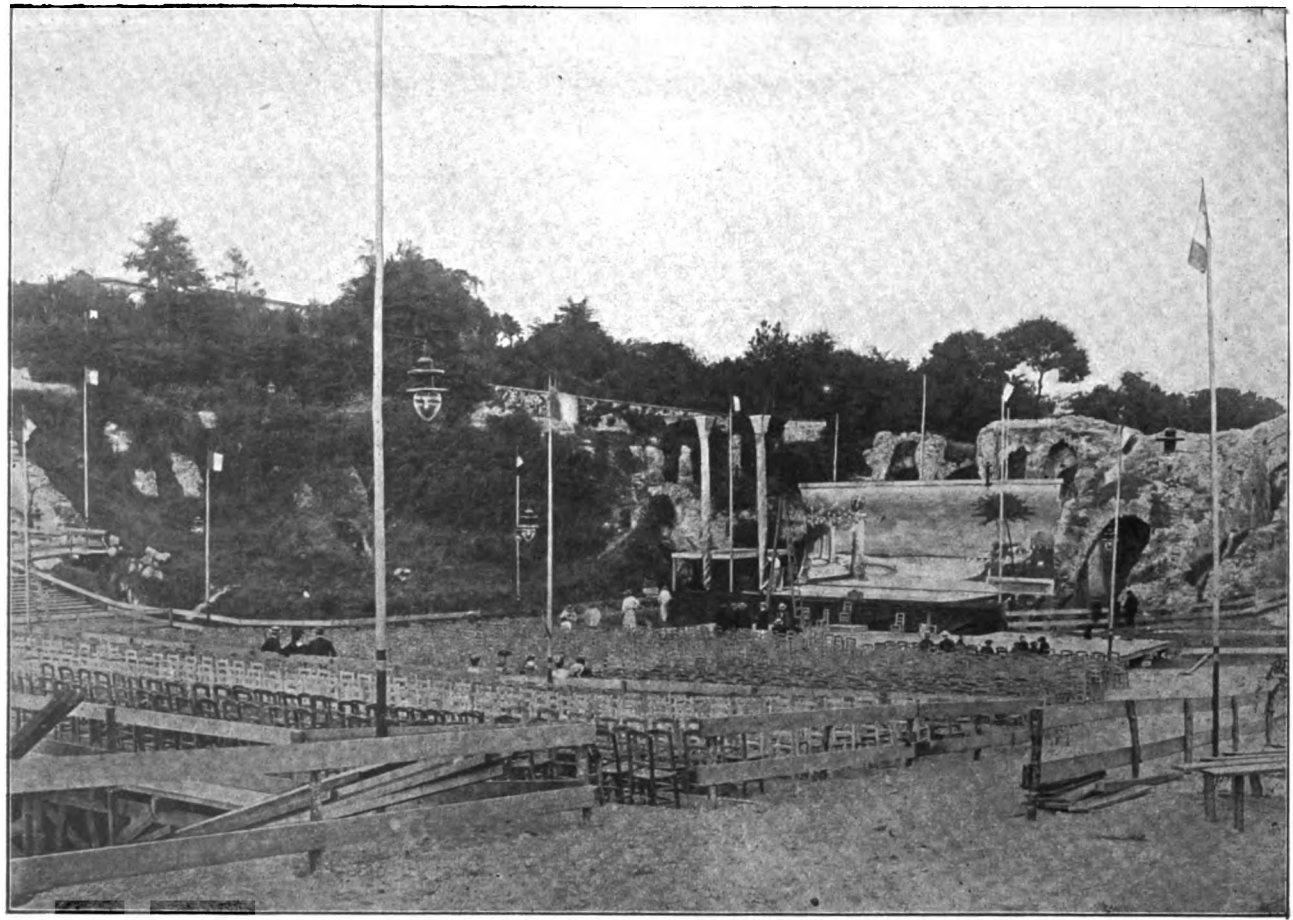

Cliché de Ch. Dangibeaud.

LA FÊTE DU 24 JUILLET DANS L'AMPHITHÉATRE ROMAIN DE SAINTES
(La pose du décor du deuxième acte, la veille au soir).

Digitized by Google

Digitized by Google

dissimulé, l'orchestre, trop dissimulé même, eu égard au petit nombre des musiciens, peut-être ne l'entendait-on pas tout à fait suffisamment ; à côté, les chœurs, que l'on entendait en revanche peut-être un peu trop, étant donné qu'ils devaient être dans la coulisse. Un plancher en rampe douce partait des chœurs. Les chaises de secondes, formant comme le parterre dans nos théâtres, étaient massées derrière l'orchestre, et les chaises de premières s'étageaient sur une estrade en planches construite en gradins dans le sens du grand axe. On avait réuni 3.000 chaises. Dans tout le pourtour, des bancs formaient les places à un franc. Quelques loggia avaient été aménagées, notamment dans le jardin du gardien des arènes. Mais ce qu'il n'est pas possible de décrire, c'est l'effet de cet éclairage dont nous parlions tout à l'heure, tombant sur des milliers de spectateurs ; c'est l'impression donnée par l'immense enceinte d'ordinaire vide, que l'on était tout surpris de voir, de sentir plutôt, bondée de spectateurs... sous un ciel de gros nuages noirs frangés de lumière par la pleine lune, chargés d'électricité prête à éclater.

Nous pensons qu'il est difficile, à ce point de vue, de faire mieux, de tirer un parti plus avantageux ou plus pittoresque de l'espace libre. Peut-être, l'an prochain, pourrait-on reculer un peu la scène vers le fond des arènes et gagner ainsi quelques places. Et nous exprimons le désir que, dans les travaux que la ville de Saintes, consciente enfin de la beauté artistique de ce monument, ne pourra se dispenser d'entreprendre prochainement, d'accord avec l'Etat, qui avait envoyé à la représentation M. Ballu, architecte, inspecteur des monuments historiques, on ménage sur le terrain une pente naturelle, que M. Balley, le distingué architecte de la ville, n'avait obtenu qu'à grands renforts d'échafaudages. Quelle économie pour les représentations futures ! Car on fera des travaux dans les arènes, et on y représentera d'autres pièces, nous en sommes persuadés. Un mouvement d'opinion dans ce sens se dessine trop vif, pour qu'il ne soit pas irrésistible. « Comment ! votre municipalité ne veut rien faire pour ses arènes ? » nous disait avec étonnement un des représentants de notre chef-lieu, et non des moindres. Il faut que ces étonnements, humiliants presque pour les Saintais, cessent. La pièce de M. Laurand n'aurait-elle que ce résultat, qu'elle mériterait les plus chaleureux remerciements de la Société des Archives, dont les membres luttent depuis de si longues années pour

Digitized by Google

la restauration de ces arènes, qu'ils ont le droit de considérer un peu comme leurs.

On a pu aussi s'assurer, d'une façon précise, des ressources musicales qu'offre la ville. Nous voulons parler à la fois de ces excellents musiciens professionnels et amateurs, dont le zèle a été si remarqué, et aussi de la masse anonyme des choristes qui, bien qu'appartenant aux milieux les plus différents, se sont mêlés avec un accord parfait, et ont fort bien tenu le rôle important qui leur était réservé dans la pièce. Il y a là un élément précieux pour les représentations futures.

Enfin, on a vu combien la nature du terrain se prêtait facilement à un sérieux service d'ordre, tant pour faciliter l'accès des arènes aux spectateurs, que pour l'interdire aux intrus. C'est un avantage que beaucoup de nos hippodromes paieraient cher.

Le seul point noir a été, et sera, la pluie. Elle a failli, dimanche dernier, faire échouer la représentation. C'était la revanche de la nature contre nos si habiles organisateurs. Point de remède, sinon bien consulter son baromètre et les prédictions... de nos éminents météorologues. Au demeurant, le ciel se montra relativement clément. Après la bonne ondée du début, pendant le chœur qui précédait le premier acte, la pluie fit trêve et permit la représentation complète. Certaines personnes, aux yeux exercés aux étoiles, prétendirent même en voir briller quelques-unes, pendant que l'orage, comme pour se faire pardonner sa mauvaise plaisanterie du début, jouant le rôle du plus habile machiniste, illuminait le fond des arènes de ses éclairs les plus imprévus. Mais l'alarme avait été grande. La représentation s'en est ressentie un peu ; on voyait que nos acteurs, jouant en plein air, aspiraient au moment où ils dépouilleraient leurs vêtements romains pour d'autres moins élégants peut-être, mais plus confortables. Ils avaient raison, du reste, car à peine le dernier spectateur avait-il quitté le seuil des arènes, que l'orage éclatait de nouveau, et avec quelle force !

Quelques chiffres maintenant. Ils ont leur importance. De documents authentiques présentés par M. Laurand, il résulte que les dépenses s'élèvent à 6.567 fr., et les recettes à 5.207 fr., y compris 800 fr. à peu près pour les artistes, laissant par conséquent un déficit de 1.360 fr., qui incombe entièrement au promoteur de l'œuvre.

Il eût été plus considérable, s'il avait fallu porter en compte le personnel, les chevaux, le matériel fourni directement par M.

Digitized by Google

Laurand, et aussi par M. Guillet. Il eût été plus considérable encore si les directeurs de journaux de Saintes n'avaient gracieusement ouvert leurs feuilles à l'entreprise et n'y avaient collaboré avec une entente et un entrain que nous avons beaucoup admirés... Puissent ces quelques chiffres tranquilliser cet honorable conseiller municipal qui demandait anxieusement à ses collègues si cette représentation ne cachait pas quelque « spéculation ». Le mot a été dit. Peut-être faut-il voir dans cette crainte, partagée probablement par d'autres collègues, l'abstention si remarquée de la municipalité à coopérer à cette fête, qui était après tout plus encore la fête de Saintes que celle de M. Laurand. Nous ne connaissons pas la profession de l'honorable conseiller municipal en question, mais nous ne lui souhaitons pas de faire beaucoup de « spéculations » dans le genre de celle-ci. Il est probable que si jamais M. Laurand veut spéculer, ce ne sera pas dans l' « entreprise des spectacles ».

Et pour terminer, un vœu, celui que dimanche dernier nous trouvions sur toutes les bouches : que l'on recommence. Que M. Laurand continue donc son œuvre si bien entreprise et arrive à doter Saintes de ces représentations annuelles qui font la gloire de certaines villes. Autant que pas une, Saintes possède, nous l'avons montré, tous les éléments de succès. Bonne chance donc aux représentations futures ; nous sommes persuadés que, soit avec des œuvres connues, soit avec des artistes célèbres, les futurs organisateurs couvriront amplement leurs débours. Il ne faut pas oublier que les arènes de Béziers, dont les représentations donnent un excédent de recettes considérable, ont débuté par un déficit de plus de 100.000 fr. Nîmes et Arles tirent des revenus de leurs arènes. Alors sera réalisé le vœu, formulé il y a quelques années déjà par un de nos plus distingués confrères de la Société des Archives, qui écrivait au ministère « de hâter les fouilles des arènes de Saintes, afin de doter la ville d'une salle de spectacle en plein air... »

M. B.

P. S. — La presse régionale tout entière a loué, sans réserve, cette belle fête, l'œuvre du librettiste, la partition du compositeur, l'installation, l'initiative de M. Laurand. Elle a répandu force fleurs sur les pleurs qu'un incident a provoqués au cours des répétitions. Elle n'a rien oublié. L'*Agence Havas* a même inséré deux notes très flatteuses. Nous savons, du reste, qu'au loin, certaines personnes passionnées pour le théâtre en plein

Digitized by Google

air, ont suivi les phases de la mise au point de *Au seuil des Arènes*. Un habitant de Cette a demandé à un de nos confrères de lui envoyer un compte rendu.

Parmi les articles de nos journaux départementaux, il convient de signaler celui des *Tablettes* du 26 juillet, de beaucoup le meilleur, reproduit dans le *Progrès* du 27, vu son incompétence en musique, dit-il. Le *Courrier de La Rochelle* a envoyé un rédacteur à Saintes, ce qui est tout à fait à sa louange, mais son article contient deux *lapsus* qu'il convient d'arracher immédiatement, de peur qu'ils ne s'enracinent. M. Guillaud n'est pas Saintais. L'auteur, à la suite de personnes étrangères, paraît avoir commis une amusante confusion entre deux homonymes, parfaitement étrangers l'un à l'autre, diamétralement opposés de croyances et d'idées... surtout religieuses. Le second *lapsus* consiste à attribuer à M. Déré un prix de Rome. A quel âge aurait-il commencé à apprendre l'harmonie ? en tétant ? A quel âge aurait-il concouru ? Grand Dieu ! il a dix-huit ans ! A quel âge aurait-il obtenu son prix et à quel âge serait-il revenu de Rome ? Il n'est pas prix de Rome, mais il aurait pu le devenir, dans quelques années, s'il avait poursuivi ses études.

La représentation de *Au seuil des Arènes* a été annoncée par une affiche illustrée tirée en couleurs, signée G. Ollivier (artiste peintre à Saintes), représentant l'amphithéâtre avec un décor de scène, imprimé en bleu sur fond jaune, rehaussé de quelques touches de rouge.

Le Monde illustré du 7 août contient un compte rendu avec photographies et portraits.

—

II

Etude bibliographique
sur les éditions de l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieus*, d'Elie Vinet.

Elie Vinet, ce grand érudit du XVIe siècle, originaire de la Saintonge, et bordelais d'adoption, attend encore son biographe (1). On a bien publié plusieurs notices sur le savant, mais ce

(1) Elie Vinet naquit en 1509 au village des Planches, appelé depuis les Vinets, près de Barbezieux. Après avoir fait ses premières études dans son pays natal, il alla les compléter au collège des Jésuites de Poitiers et y reçut le grade de maître-ès-arts. C'est alors, en 1539, qu'il vint à Bordeaux comme professeur de belles-lettres et de mathématiques au collège de Guyenne, dirigé par André de Gouvea qu'il suivit en 1547 en Portugal, au collège de

Digitized by Google

ne sont que des éloges académiques, des préfaces d'éditions modernes de ses ouvrages ou des articles de biographies générales, et toutes ces études, très estimables en leur genre, sont insuffisantes pour faire connaître l'auteur de tant de travaux de la plus haute érudition (1). Car, malgré les lourdes occupations que lui imposaient ses fonctions dans l'enseignement — il a été pendant plus de trente ans Principal du collège de Guyenne, à Bordeaux — il trouva le temps de produire des travaux d'érudition sur les sujets les plus divers : histoire, archéologie, philologie, mathématiques, économie rurale, livres de classe, etc.; il a touché à presque toutes les branches des connaissances humaines, et c'est par l'œuvre considérable qu'il nous a laissée qu'Elie Vinet offre un sujet d'étude bio-bibliographique du plus haut intérêt pour l'histoire proprement dite, pour l'archéologie et pour l'histoire littéraire du Bordelais et de la Saintonge.

Pour bien faire comprendre quel service rendrait une étude complète de biographie et de bibliographie critique sur l'écrivain saintongeois, il nous suffira de citer d'une manière sommaire les principaux ouvrages qu'il a publiés.

Il a donné des éditions corrigées, avec des notes et des commentaires, la plupart à l'usage des classes, de Sidoine Apollinaire, *Lyon*, 1552 ; d'Eutrope, *Poitiers*, 1554, *Bâle*, 1559, et *Bordeaux*, 1580 ; du Polyhistor de Solin, *Poitiers*, 1553 ; du Traité « de illustribus grammaticis et rhetoribus » de Suétone, *Poitiers*, 1556 ; de la Sphère de Sacrobosco, *Paris*, 1566, et *Lyon*, 1578 ; de Perse, *Poitiers*, 1560, et *Paris*, 1601 ; de Florus, *Poitiers*, 1563, et autres éditions, de Pomponius Mela, Paris, 1572, et

---

Coïmbre où il professa jusqu'en 1549. Revenu à Bordeaux au collège de Guyenne, il en devint le Principal en 1556, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue le 14 mai 1586. Il avait 77 ans. Il fut inhumé en grande pompe en l'église Saint-Éloi.

(1) On peut consulter sur Elie Vinet, outre les biographies générales : *Ausonii opera... commentariis illustrata per Eliam Vinetum...* Burdigalæ, 1590, in-4°; on trouve dans cette seconde édition d'Ausone, commentée par Vinet — la première est de Bordeaux, 1575-1580 — une courte notice biographique attribuée à l'imprimeur Millanges et plusieurs pièces de poésies grecques, latines et françaises composées par des bordelais en l'honneur de Vinet. — *Eloge d'Elie Vinet*, par F. Jouannet, Périgueux, 1816. — La préface de l'édition de l'*Antiquité de Bordeaux* de Vinet, par H. Ribadieu, *Bordeaux*, 1862, in-4°. — *De la renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle*, par R. Dezeimeris, 1864, *passim*. — La préface de *Barbezieux, son histoire et ses seigneurs* par L. Cavroix, *Barbezieux*, 1870. — *Histoire du collège de Guyenne*, par E. Gaullieur, 1874, *passim*.

Digitized by Google

Bordeaux, 1582 et 1607 ; Ausonii opera, *Bordeaux*, 1575-1580, etc... Il a traduit en latin les Sentences de Théognis, *Paris* ou *Bâle*, 1543, et *Leipsick*, 1576 ; la Sphère de Procle, *Poitiers*, 1544, *Bordeaux*, 1553, et *Paris*, 1557 et 1573 ; un Abrégé de Michel Psellus sur la musique et la géométrie, avec la Sphère de Procle, *Bordeaux*, 1553, *Paris*, 1557, et *Tours*, 1592 ; deux livres des Eléments d'Euclide, *Bordeaux*, 1575 ; et en français la *Vie de Charlemagne*, d'Eginhard. Enfin, nous lui devons encore *La Manière de faire les Solaires ou Cadrans*, Poitiers, 1564, et Bordeaux, 1583 ; *L'Antiquité d'Engoulesme*, Poitiers, 1567, et Angoulême, 1877 ; *Saintes et Barbezieus*, Bordeaux, 1568, 1571 et 1584, et Barbezieux, 1870 ; *Narbonensium votum et aræ dedicatio...*, Bordeaux, 1572 ; *De logisticâ libri tres*, Bordeaux, 1573 ; *L'Arpenterie, livre de géométrie*, Bordeaux, 1577 et 1583 ; *La Maison champêtre*, s. d. (1607), etc...

Toutes ces publications, dont plusieurs, comme on vient de le voir, eurent deux et trois éditions — et notre liste est loin d'être complète — prouvent suffisamment en quelle estime les travaux de ce savant étaient tenus par ses contemporains. Aussi espérons-nous qu'un de ses compatriotes se décidera à entreprendre la monographie que nous venons d'indiquer, et qu'un jour nous verrons paraître dans ce même *Bulletin*, qui nous donne aujourd'hui une si gracieuse hospitalité — car c'est là sa véritable place — une étude intitulée : *Elie Vinet, sa vie et son œuvre*.

En attendant, nous venons apporter notre contingent, bien faible, il est vrai, à sa bibliographie. Nous allons faire connaître aussi exactement que possible les éditions de celui de ses ouvrages qui intéresse le plus la Saintonge : nous voulons parler de l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieux*, dont les différentes éditions ont toujours été décrites d'une manière incomplète et erronée. La première, notamment, est presque absolument ignorée, aussi est-ce sur elle que nous aurons le plus à nous étendre.

SAINTES || et || BARBEZIEVS. || (Fleuron : Ecu de France couronné.) || A Bovrdeavs. || Chez la vefue de Morpain. *S. d.* (1568).

Pet. in-4°, 26 feuillets non chiffrés, signatures A à F par 4, et G par 2, 26 lignes à la page. Impression en caractères romains, sans divisions ni alinéas.

Un feuillet titre, verso blanc; trois pages imprimées en petites italiques pour l'Avant-Propos, avec le titre de départ suivant : « Recherche de la plus antien- || ne mémoire de la ville de Saintes, et pais de Saintonge, commancée par Elie Vinet. » Le texte de l'*Antiquité de Saintes* commence à la quatrième

Digitized by Google

SAINTES
et
BARBEZIEVS.

A BOVRDEAVS.

Chez la vefue de Morpain.

Titre de *Saintes et Barbezieus*, 1568.
Fac-simile d'après l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine.

Digitized by Google

page, sans titre de départ, et se termine à la moitié du verso du feuillet F.-1. A la suite, au recto du feuillet F-2, vient l'*Antiquité de Barbezieus*, avec le titre de départ : « De l'Antiqvité de ‖ Barbezieus. » finissant au verso du dernier feuillet, en pointe : « poinc ? Mais c'est assés. ‖ A Dieu, Ami ‖ Lecteur (Voir le fac-similé du titre p. 283.)

Telle est la désignation bibliographique exacte de la première édition de *Saintes et Barbezieus* d'Elie Vinet.. C'est la véritable première édition de ce livre qui a été ignorée pendant longtemps et qui est ignorée encore de bien des érudits s'occupant de l'histoire de la Saintonge.

Le seul exemplaire de ce rarissime ouvrage est conservé à la bibliothèque Mazarine de Paris, sous le n° 17706. C'est sur lui que nous avons pris la présente désignation. Il a une simple couverture en papier, mais il est en bon état et grand de marges (138 × 197 millimètres).

M. O. Nauzais a donné, en 1873, une édition de l'*Antiquité de Barbezieus*, d'après celle de 1568, édition dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure, et, dans sa préface, voici ce qu'il dit au sujet de l'impression bordelaise de la veuve Morpain :

« Les deux éditions de 1571 et de 1584 sont connues quoique un peu rares, surtout celle de 1571 — (ça c'est une erreur, parce que l'édition de 1584 est beaucoup plus rare que celle de 1571, comme nous aurons à le répéter dans un instant). — Mais celle de 1568, dont je publie un extrait, continue M. Nauzais, est plus que rare ; elle est niée par la plupart des savants ; elle est considérée comme n'ayant jamais paru, n'ayant jamais existé. Cette édition est très importante, car Vinet nous y donne des renseignements autobiographiques que l'on n'avait pas encore pu vérifier. Dans les éditions de 1571 et de 1584, Vinet supprima tout ce qui se rattachait à lui et à sa famille..... Puissé-je faire plaisir aux amis des lettres et aux habitants du pays où naquirent presque à la même époque Elie Vinet, le savant saintongeois, le propagateur de l'instruction, et François Ier, surnommé le Père des lettres ! — Septembre 1873. »

Tout cela est parfaitement vrai et très bien dit, seulement M. Nauzais a oublié de nous faire savoir où se trouve l'exemplaire de l'édition de 1568 sur lequel il a fait sa transcription. Cette omission est-elle bien involontaire ? Nous savons que plus tard il entra en correspondance avec M. Chadelle, bibliophile distingué, membre de la Société des bibliophiles de Guyenne, et à cette époque percepteur des finances à Lestiac en Gironde, au sujet

Digitized by Google

d'un projet d'édition de *Saintes et Barbezieus*, reproduisant le texte intégral de 1568 et d'après l'exemplaire unique que lui seul connaissait. Ce projet n'a jamais été exécuté. Nous croyons savoir que ce fut la question financière qui fut difficile à résoudre, d'autant qu'on avait l'intention de reproduire avec le texte d'Elie Vinet le grand plan de la ville de Saintes, qui se trouve dans quelques rares exemplaires, et dont nous aurons à parler plus loin dans cette notice. M. Nauzais tenait, dans ce but évidemment, à garder son secret, et il l'a gardé jusqu'à la fin, puisque personne ne sait encore où se cache ce mystérieux exemplaire unique de l'édition de 1568. La moindre indication à ce sujet nous eût évité bien des recherches, et à d'autres bien des erreurs.

Nous nous occupons depuis longtemps d'établir la liste des impressions typographiques bordelaises, et dès que nous eûmes connaissance, par la réimpression de M. Nauzais, de cette impression de la veuve Morpain, nous nous mîmes de suite à sa recherche dans toutes les bibliothèques publiques, et notamment dans celles de Paris, qui renferment tant de raretés. Nous ne la trouvâmes qu'à la bibliothèque Mazarine, et c'est bien là certainement que M. Nauzais avait découvert cette édition inconnue de tous, mais c'est là aussi qu'il avait eu soin de la laisser sous le boisseau. Maintenant que nous avons fait sortir de sa cachette cet exemplaire peut-être unique, tout le monde peut aller le demander et s'en servir, si besoin est.

Par une heureuse coïncidence, cette même bibliothèque Mazarine possède également les deux autres éditions de 1571 et de 1584 de cet ouvrage, très rares elles aussi, de sorte que l'érudit qui voudra comparer les trois éditions bordelaises du livre d'Elie Vinet, pourra se livrer à ce travail de la manière la plus commode.

Nous venons de dire que l'ignorance où l'on était de cet exemplaire de l'édition de 1568 avait fait commettre des erreurs bibliographiques. Non seulement Nicéron, Brunet, L. Cavrois, auteur d'une histoire de Barbezieux publiée en 1870, et d'autres auteurs n'ont pas connu cette édition, mais voici ce qu'on lit dans les *Origines et les débuts de l'Imprimerie à Bordeaux*, de M. A. Claudin (1), pour lequel cependant les rayons les plus obscurs des bibliothèques publiques n'ont pas de secret :

---

(1) *Les origines et les débuts de l'Imprimerie à Bordeaux*, par A. Claudin, *Revue catholique de Bordeaux*, 1896, et tirage à part, librairie A. Claudin,

Digitized by Google

« La veuve Morpain est remplacée l'année suivante (1571) par Pierre de Ladime. Ce dernier avait acquis un certain nombre d'exemplaires de l'*Antiquité de Saintes* d'Elie Vinet, in-4°, imprimés à Poitiers par Enguilbert de Marnef, en 1567. Il en changea les titres qu'il imprima lui-même en omettant les noms de l'auteur. Ces exemplaires portent pour suscription : *A Bourdeaus, Pierre de Ladime*, 1571. »

Nous professons la plus grande estime pour les travaux de bibliographie de l'auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle* (1), aussi regrettons-nous d'être obligé de dire qu'il y a là presque autant d'erreurs que de lignes. D'abord cette première édition est de 1568 et non de 1567, puis elle n'est pas de Poitiers, puisqu'il est certain maintenant qu'elle a été imprimée à Bordeaux. Il n'y a eu aucune édition sortie des presses poitevines ; on peut s'en convaincre en consultant l'ouvrage très complet de M. A. de la Bouralière, l'*Imprimerie et la Librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle* (2). Quant à l'édition de Bordeaux, 1571, ce n'est pas, ainsi que nous allons le voir, une nouvelle émission avec un simple changement de titre, mais c'est bel et bien une autre impression et même une autre édition augmentée par l'auteur. Enfin, Pierre de Ladime n'a nullement omis le nom de l'auteur sur le titre: comme à la première édition, le nom de Vinet ne se trouve qu'au titre de départ. C'était assez l'usage à cette époque, les écrivains de ce temps-là, même les plus savants et les plus célèbres, étaient plus modestes que ceux de nos jours qui ne manquent jamais de placer leur nom sur le titre et la couverture de leurs publications, bien en évidence, avec plusieurs lignes de titres plus ou moins honorifiques.

M. Claudin, si bien documenté d'habitude, s'est contenté en cette circonstance de consulter le *Manuel du Libraire* de Brunet, qui dit en effet : L'*Antiquité de Saintes (et de Barbezieus)*, *Bourdeaus*, *P. de Ladime*, 1571, in-4°, de 66 ff (*sic*), non chiffrés

---

Paris, 1897, in-8°, 117 p. — On peut consulter encore sur l'histoire de la typographie bordelaise : *Origines de l'imprimerie en Guyenne*, par Jules Delfils, Bordeaux, 1869, et *Notices biographiques sur les Imprimeurs et Libraires bordelais des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, par Ernest Labadie, Bordeaux, 1900, in-8°.

(1) *L'Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècles*, de M. Claudin, publiée par l'Imprimerie Nationale est en cours de publication : les deux premiers volumes seulement comprenant Paris, ont paru, 1900 et suiv.

(2) *L'Imprimerie et la Librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle*. Paris et Poitiers, 1900, in-8°.

Digitized by Google

(cette édition a 36 ff. et non 66), 12 à 15 francs (hélas ! quantum mutatus...!). » Et Brunet ajoute plus bas : « Elie Vinet, Antiquitez de Bordeaux, de Bourg, Saintes, Barbezieux et Angoulesme. *Bourdeaus*, Millanges, 1574 et 1584 ; Poictiers, 1567 ». D'après cette désignation assez énigmatique on pourrait croire qu'un seul livre portant ce titre général a eu deux éditions à Bordeaux et une à Poitiers, alors que ce sont trois ouvrages parus à part : *L'Antiquité de Bourdeaus et de Bourg*, Poitiers, 1565, et Bourdeaux, 1574 ; *Engoulesme*, Poitiers, 1567 ; *Saintes et Barbezieus*, *Bourdeaus*, *S. d.* (1568), 1571 et 1584. On voit que cette indication, *Poitiers*, 1567, s'applique à *Engoulesme*, livre de la plus grande rareté (1), et non à *Saintes et Barbezieus*, et c'est ce qui a induit M. Claudin en erreur au sujet du millésime et du lieu d'impression de ce dernier ouvrage.

Ces erreurs, capitales cependant, dans un livre aussi réputé et aussi consulté que le *Manuel* n'ont rien qui doive nous étonner. Brunet n'a jamais attaché une bien grande importance à la bibliographie historique des provinces de France ; les livres rares et curieux recherchés des amateurs de son temps ont été surtout l'objet de sa sollicitude, et la valeur vénale d'actualité des livres de bibliophile ont été presque sa seule préoccupation. L'auteur du célèbre manuel était fils de libraire et on se ressent toujours de son origine.

Aussi et malgré les nombreuses bibliographies spéciales qui ont paru depuis trente ans, mais qui sont presque toutes des manuels, la bibliographie générale de la France est à faire et elle ne se fera que par départements ou par provinces. Dans notre région du Sud-Ouest, l'Agenais a donné l'exemple (2), le Périgord a suivi (3). A quand les bibliographies de la Saintonge, du Querci, du Bordelais, de la Gascogne, du Béarn, etc.? Les autorités compétentes qui subventionnent nos académies et nos sociétés savantes départementales devraient leur imposer, ainsi qu'aux bibliothécaires qui ont presque tous les éléments sous la main, ce travail d'une utilité de premier ordre.

---

(1) Un exemplaire de l'*Engoulesme* de Vinet a passé dernièrement en vente publique à Bordeaux. Il a été pour ainsi dire retiré par les vendeurs et il nous a été proposé deux fois tout récemment.

(2) *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Jules Andrieux. Agen, 1886-1891, 3 vol. in-8°.

(3) *Bibliographie générale du Périgord*, par MM. A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon et Ferd. Villepelet. Périgueux, 1897-1902, 5 vol. in-8°.

Digitized by Google

Seulement, nous nous permettrons de recommander aux auteurs de ces futures bibliographies locales d'avoir bien soin, pour ne pas commettre les mêmes erreurs que celles que nous venons de signaler, de voir eux-mêmes, autant qu'il leur sera possible, les livres anciens, de bien les examiner et de bien les décrire. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire à ce sujet les principes que Vinet lui-même a émis dans l'avant-propos de son *Antiquité de Saintes et Barbezieus*, pour la description archéologique des vieux monuments, et qui peuvent très bien s'appliquer à la description des livres :

« Quant à moi, j'ai toujours pensé, que celui, qui veult rechercher l'antiquité de quelque lieu, s'en doit aller voir, et bien visiter, les vieilles murailhes, regarder par tout, s'il n'i a point quelque pierre qui parle, feuilleter tous les plus vieus aucteurs, qui en peuvent avoir faict mention, et si par tel moien il ne peut rien apprendre ; s'adroisser aus moins vieus escriptz ; et mesme fouilher les vieilles librairies, et les thesors, s'il i peut entrer, des maisons communes, des églises, des chasteaux des princes, et autres seigneurs, et gentilhômes, retirer de la tout le plus vieil temps, qu'il i trouvera ; et se contenter de cela. Tel est mon advis : et ainsi ai fait en la recherche de l'antiquité de Bourdeaus, Saintes, Poitiers, Engolesme, et quelques autres villes de nostre Guiene, comme l'on a déja peu voir, et qu'on verra encores mieus, si dieu me donne vie, et loisir.... »

On a pu croire avec quelque raison que la première édition de *Saintes et Barbezieus* était sortie des presses poitevines, parce que presque tous les ouvrages que son auteur avait publiés avaient été imprimés dans la capitale du Poitou. Vinet, qui avait résidé assez longtemps à Poitiers, avait été à même d'apprécier l'habileté des typographes de cette ville ; les ateliers des Bouchet et des Marnef pouvaient lutter avec ceux de Paris et de Lyon.

Quand il arriva à Bordeaux, en 1539, il n'y avait dans cette ville qu'une seule imprimerie, celle de Jehan Guyart, qui avait succédé, en 1520, à Gaspard Philippe, l'introducteur de la typographie dans cette ville, en 1516-1517, date que nous ne connaissons que depuis très peu de temps (1). Jehan Guyart avait produit pendant ses vingt ans d'exercice des travaux estimables, mais il

(1) Le premier livre imprimé à Bordeaux, connu jusqu'à présent, porte la date de 1519 ; nous en avons acquis tout récemment un autre sorti de l'atelier de Gaspard Philippe, avec le millésime de 1517. Cette découverte fait avancer de deux ans l'introduction de la typographie en Guyenne.

Digitized by Google

faut bien dire que son établissement ne pouvait être comparé à ceux de Poitiers, de Lyon ou de Toulouse. Il mourut vers 1540, juste au moment où Vinet venait professer au collège de Guyenne. Ce décès dut arrêter l'activité des presses de la rue Sainte-Colombe, et le nouveau professeur ne crut pas prudent de leur confier un labeur quelconque : il continua de s'adresser aux presses poitevines ou parisiennes. Cependant, en 1554, il voulut essayer sans doute l'atelier bordelais, et il chargea François Morpain, le successeur de Guyart, d'imprimer des traductions de Psellus et de Proclus (1). Mais il est probable qu'il ne fut pas très satisfait de cet essai, car nous voyons après cette date de 1554 d'autres publications de notre auteur portant les noms de Poitiers et de Paris comme lieux d'impression, notamment la première édition de l'*Antiquité de Bourdeaus*, Poitiers, 1565, et celle de l'*Antiquité d'Engoulesme*, Poitiers, 1567. En 1568, il revint à la charge, ainsi qu'en 1571, dates des deux premières éditions de *Saintes et Barbezieus*, sorties des presses bordelaises de la veuve Morpain et de Pierre de Ladime.

Elie Vinet avait eu pour l'impression des nombreux ouvrages qu'il avait déjà publiés, de fréquentes relations avec les typographes de différentes villes ; il s'était bien vite aperçu qu'à Bordeaux cette industrie était dans un état d'infériorité regrettable et il avait dû songer bien des fois à régénérer dans la capitale de la Guyenne l'art de Gutenberg, afin que les nombreux érudits que comptait à cette époque la région bordelaise et lui-même n'eussent pas besoin d'avoir recours aux presses de Poitiers, de Limoges, de Lyon ou de Toulouse. L'occasion se présenta bientôt et il ne la laissa pas échapper.

Il y avait au collège de Guyenne, dont il était le Principal, au moment où il faisait imprimer la seconde édition de *Saintes et Barbezieus*, chez Pierre de Ladime, en 1571, un jeune professeur qui lui fournit cette occasion. Ce jeune régent, élevé dans ce collège, s'appelait Simon Millanges, et c'est lui qui va fonder cette imprimerie tant désirée, une des plus belles que Bordeaux ait jamais possédées.

Millanges avait des antécédents typographiques, nous en

---

(1) *Ex mathematico Pselli breviario arithmetica, musica, geometrica : Sphæra verò ex Procli græco, Elia Vineto Santone interprete.* Burdigalæ, apud Franciscum Morpanium, prope Carmelitas, s. d. (1554), pet. in-4°, 76 pages.

Digitized by Google

sommes certain. Il était originaire du Limousin (1). Son père avait été et était peut-être encore compagnon imprimeur à Limoges, et le fils avait dû y être apprenti dans son enfance, avant de venir faire ses humanités au collège de Guyenne à Bordeaux, où un de ses oncles était procureur au Parlement. Devenu professeur et entendant Vinet se plaindre du mauvais état de l'imprimerie dans cette ville où ils habitaient, il dut se rappeler les ateliers de Limoges, en causer avec son ancien maître et lui proposer d'établir aux portes de leur collège un nouvel établissement typographique, digne de la grande cité où ils enseignaient.

Il nous est difficile de savoir au juste ce qui se passa alors, mais ce qu'il y a de sûr c'est que nous voyons Simon Millanges passer, au mois de juin 1572, un traité avec Pierre Haultin, imprimeur et fondeur de caractères, à La Rochelle, pour l'achat et la livraison à Bordeaux de deux presses avec leur matériel (2). Haultin vint lui-même à Bordeaux installer ces presses, qui fonctionnèrent dès le mois d'août suivant. De ce jour, la capitale du Sud-Ouest eût un atelier qui put soutenir la concurrence avec ceux des autres villes de la région. L'imprimerie des Millanges a produit pendant près d'un siècle et demi de nombreux et très beaux livres. Elle a subsisté de père en fils jusqu'à la fin extrême du XVIIe siècle.

Le premier livre sorti des presses installées à Bordeaux, en 1572, est un ouvrage d'Elie Vinet. C'est une dissertation archéologique sur un autel romain découvert récemment à Narbonne (3). En tête de l'ouvrage, l'imprimeur annonce au lecteur qu'il vient

---

(1) Simon Millanges était né en 1543 au village de Millemillanges, paroisse de Saint-Goussaud dans le Limousin et aujourd'hui dans le département de la Creuse, arrondissement de Bourganeuf. Il fonda à Bordeaux une imprimerie, qui à sa mort en 1623, sera continuée par ses fils Jacques et Guillaume Millanges, et ensuite par le neveu de ces derniers, Jacques Mongiron-Millanges, jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

(2) Contrat de vente d'un matériel d'imprimerie par Pierre Haultin à Simon Millanges (15 juin 1572). Pièce originale aux archives de la Gironde, série E (notaires), Themer, notaire à Bordeaux, publiée dans le t. XXV (1887) de la *Société des Archives historiques de la Gironde.*

(3) « Narbonensium votum et aræ dedicatio, insignia antiquitatis monumenta, Narbone reperta... *Burdigalæ apud Simonem Millangium*, 1572 » pet. in-8°, 24 ff. non chif Ce petit livre est excessivement rare et nous n'en connaissions que deux exemplaires conservés dans des bibliothèques publiques, lorsque le lendemain du jour où nous écrivions ces lignes, un troisième exemplaire nous fut adressé de Bruxelles : *habent sua fata libelli !*

Digitized by Google

d'ouvrir une imprimerie et lui expose son programme. C'est donc bien le premier produit du nouvel atelier.

Après ce premier ouvrage, Vinet va en livrer immédiatement d'autres à son ami Millanges, et nous voyons paraître successivement *De logisticâ libri tres*, 1573, livre de classe ; *Defitiones Elementi Euclidis*, 1575, autre livre de classe ; *Ausonii opera commentariis illustrata per Eliam Vinetum Santonem*, 1575-1580, travail de haute érudition philologique, très estimé encore de nos jours, et une des plus belles et des plus importantes impressions de Millanges ; *L'Arpenterie*, 1577, etc...

On peut donc dire que si Simon Millanges a été le créateur de la grande imprimerie de la rue Saint-James, Vinet en a été peut-être le promoteur et, dans tous les cas, le plus puissant protecteur.

Mais revenons à notre édition de *Saintes et Barbezieus* de 1568. Nous n'avons pas à faire ici l'analyse de l'ouvrage de Vinet dans une notice de bibliographie pure et qui ne comporte pas de critique. Mais nous pouvons dire que c'est un travail très remarquable pour l'époque, et que la partie archéologique surtout est encore très estimée, plusieurs des monuments décrits ayant disparu.

M. Nauzais a fait ressortir que ce qui rendait cette première édition très intéressante, c'est qu'elle renfermait une autobiographie et des détails sur la famille de l'auteur supprimés dans les éditions suivantes. Il y a là beaucoup d'exagération. Ce n'est pas une autobiographie, mais quelques renseignements sur ses parents, que nous donne Vinet au commencement de l'*Antiquité de Barbezieus*, et qu'il n'a pas cru devoir reproduire plus tard pour des raisons que nous croyons connaître. Ces détails n'ont pas une bien grande importance, mais comme ils sont assez piquants, nous allons les transcrire ici, ils nous serviront pour ainsi dire de mot de la fin.

Après nous avoir appris au début de son histoire de Barbezieux qu'il est né au village des Planches, Vinet ajoute :

« Lequel devant que mes ancêtres i vinsent, s'appeloit le village des Planches, et maintenant porte le nom des Vinets ; pour cause que, comme il en a prins à ceste tant renommée Rome, laquelle de son commencement n'estant plus grande, que mon dit village, changea à la parfin son premier nom en pour celui de son seigneur Romule, mon aïeul, nommé François, et surnommé Vinet, qu'on dit Binet en Gascougne, et en quelques autres lieus,

Digitized by Google

père de Pierre et de Jehan, se faschant en son païs près de Montagu en le Poitou, qui marchise à la Bretaigne Nantoise, et pensant trouver quelque meilleur aer en la Saintonge, ou Gascougne nouvellement pacifiées, païs lhors le plus grand part en friche, à cause des longues et continuelles guerres de la France et Angleterre, se mit, lui, sa femme, ses enfants, et tout son autre meuble en une charette : que quatre bœufs traisnoient aisecment : et tant piqua en cet arroi (telle fut jadis le coche des rois des François devant le règne de Pipin, Maire du Palais de France, comme tesmoigne Eginart), qui arriva la, en l'an mil quatre cens septante : et s'i arresta, au moien du bon recueil et hesbergement, que lui fit le seigneur du lieu... »

C'est ce passage qui a été supprimé dans les éditions de 1571 et 1584. Il est évident que Vinet a bien senti qu'il était par trop prétentieux, aussi savant qu'il fût, de comparer son aïeul, qui n'était qu'un simple paysan, à Romulus, le petit village où il est né, à la ville qui fut la capitale de l'ancien monde, la charrette à bœufs de ses braves ancêtres au char des rois mérovingiens, et enfin ces mêmes parents aux rois de France eux-mêmes. Mais il n'est pas rare de voir les meilleurs philosophes tomber dans ce travers, leurs réminiscences classiques les rendent victimes d'une sorte de mirage. Un des plus illustres élèves d'Elie Vinet au collège de Guyenne, devenu plus tard lui aussi un grand philosophe, Michel Montaigne, n'a pas su éviter ce défaut, et on n'a qu'à lire quelques pages des *Essais* pour se convaincre que la modestie des moralistes n'est, la plupart du temps, qu'une fausse modestie.

Vinet a encore supprimé un autre alinéa. C'est celui où il est question de sa mère :

« Ma mère Colette Chat, du bourg de Saint Cibart soubs Engoulesme, l'avoit veu faire. Et me cuide souvenir, qu'elle comptoit (mon père me mourust plus tost, que peusse rien apprendre de lui)... »

Nous ne pouvons pas nous expliquer la suppression de ce second passage.

Nous en avons fini avec cette première édition, dont nos lecteurs ont sans doute trouvé la désignation un peu longue. Nous allons passer maintenant aux autres éditions, pour lesquelles nous serons beaucoup plus bref.

Digitized by Google

L'ANTIQVITE DE SAINTES.

A BOVRDEAVS,

Par Pierre de Ladime.

1571.

Titre de l'*Antiquité de Saintes*, 1571.
Fac-simile d'après l'exemplaire de la bibliothèque de l'auteur.

Digitized by Google

L'ANTIQVITÉ DE || SAINTES. || (Fleuron : Écu de France couronné). || A BOVRDEAVS, || *Par Pierre de Ladime.* || 1571.

Pet. in-4°, 36 feuillets non chiffrés; signatures A à I par 4, 26 lignes à la page. Tout le texte est composé, sauf la table, en romain, avec certains noms de lieu ou de personne, en grandes capitales. Il est divisé en alinéas numérotés en marge de 1 à 72.

Un feuillet titre, verso blanc; l'*Antiquité de Saintes* commence au recto du deuxième feuillet avec le titre de départ suivant : « Recherche de la plus antien- || ne memoire de la ville de Saintes, et païs de Saintonge, commancée || par Elie Vinet. || L'*Antiquité de Barbezieus* vient à la suite, sans division et sans titre de départ, au feuillet G-4, alinéa 61 et finit à mi-page du verso du feuillet I-2. Les feuillets I-3 et 4 contiennent une table des noms imprimés en caractères italiques. (Voir le fac-similé du titre p. 293.)

Cette seconde édition est une véritable réimpression de celle de la veuve Morpain, de 1568, et non une nouvelle émission du même texte avec un simple changement de titre. Quand aux augmentations qu'Elie Vinet a pu y apporter, nous n'avons pu comparer les textes des deux éditions pour l'*Antiquité de Saintes*, mais nous l'avons fait pour l'*Antiquité de Barbezieus*, grâce à la réimpression de M. Nauzais de 1873, et nous n'avons relevé aucune adjonction. Il y a eu, au contraire, les deux suppressions que nous avons signalées et reproduites concernant la famille de l'auteur. Nous croyons donc qu'il en est de même pour l'*Antiquité de Saintes*, que Vinet n'y a apporté que quelques corrections et quelques changements, mais qu'il ne l'a pas augmentée. Cette édition de 1571 n'est donc qu'une reproduction de celle de 1568, et si la première a 36 feuillets au lieu de 26, c'est qu'elle est imprimée en plus gros caractères et plus interlignée.

Cette édition de 1571 est la moins rare des trois parues au XVIe siècle. La première, celle de 1568, est à l'état d'unique exemplaire ; nous ne connaissons de la troisième, datée de 1584, que trois exemplaires, que nous indiquerons dans l'article suivant qui la concerne ; mais quant à celle de 1571, que nous décrivons ici, nous pourrions en citer plusieurs exemplaires dans les bibliothèques de Paris et de Bordeaux et chez plusieurs amateurs. Notre exemplaire à toutes marges mesure 140 × 193 millimètres.

Maintenant nous avons à parler d'un plan de la ville de Saintes que l'on rencontre dans quelques rares exemplaires des éditions de *Saintes et Barbezieus* de 1571 et de 1584. Nous connaissons

---

(1) M. Henri Bordes a bien voulu nous confier pendant quelques jours et avec cette obligeance que l'on ne rencontre que chez les vrais bibliophiles,

Digitized by Google

dans ces conditions un exemplaire de l'édition de 1571 avec le plan en noir, chez M. H. Bordes, le grand bibliophile bordelais bien connu, et deux exemplaires de l'édition de 1584 conservés, l'un à la Bibliothèque nationale, L k 7-9131, avec le plan en couleur, l'autre à la Bibliothèque Mazarine, n° 17705, avec le plan en noir.

Ce beau plan gravé sur cuivre, non signé, mesure dans son cadre 0.35 × 0.45, et est d'un très grand intérêt pour l'archéologie de la ville de Saintes. D'une très grande netteté, il nous montre la ville à vol d'oiseau avec son pont fortifié, le fleuve la Charente, son enceinte entièrement circulaire et ses nombreuses portes et tours, et enfin ses faubourgs très détaillés ; dans le ciel, les armoiries de la ville avec le mot *Saintes*. Au bas, dans un élégant cartouche, la légende suivante :

« En ce pourtrait de la Vile et cité de Saintes, Chef de la Comté de Saintonge en Guienne, A, est la porte Evesque. B, le lieu du Chasteau et maison du seigneur Comte jadis. C, port Eguierre. D, port des frères Cordeliers. E, port Mouclier. F, la porte des Pons. G, petit port. H, port du chapitre. I, S. Pierre église Cathédrale. K, les Jacobins. L, les Hales. M, Sainte Colombe. N, S. Michel. O, S. Maure. P, le moustier de Saint-Eutrope. P, A, le Faubourg Saint Eutrope. Q, les Harennes et Arcs restes d'un ancien Amphitéatre. R, S. Macou. S, S. Maurice. T, les Cordeliers. V, S. Vivien. X, S. Saloine où se recongnoissent aucunes antiquités. P. Y. Z. E, Les Pons sur la rivière de Charente. O, Les prisons de la Vile. Z, Les Moulins. 1, Portal antique, où il y a plusieurs inscriptions Romaines. 2, 3, Faubourg des Dames. 4, S. Palais. 5, l'Abbaie des Dames. Anno 1560. »

L'ANTIQVITÉ || de || SAINTES || et || BARBEZIEVS || (Fleuron). || A BOURDEAUS, || par S. Millanges, Imprimeur ordinaire || du Roi. || — || M.D.LXXXIIII (1584).

In-4°, 22 feuillets non chiffrés dont un feuillet blanc à la fin. Signatures A à D par 4 et E par 6. Impression en caractères romains moyens.

Un feuillet titre, verso blanc, deux feuillets Avant-Propos, seize feuillets

---

le superbe exemplaire qu'il possède de *Saintes et Barbezieus*, avec le plan, et nous tenons à lui renouveler ici nos remerciements. C'est grâce à cette aimable communication que nous pouvons faire connaître ce plan qui est de la plus grande rareté et qui manque à la plupart des exemplaires connus.

Digitized by Google

L'ANTIQVITE DE SAINTES ET BARBEZIEVS.

A Bourdeaus,

Par S. Millanges, Imprimeur ordinaire du Roi.

M. D. LXXXIIII.

Titre de l'*Antiquité de Saintes et Barbezieus*, 1584.
Fac-simile d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine.

Digitized by Google

Antiquité de Saintes et de Barbezieus **avec le titre de départ suivant : « Recherche de la plus antienne mémoire de Saintes, et pais de Saintonge, commancée par Elie Vinet », divisé en 72 alinéas, deux feuillets table et un feuillet blanc (Voir le fac-simile des titres, page 296).**

Cette troisième édition reproduit la précédente, celle de 1571. Comme nous venons de le dire, elle est beaucoup plus rare et nous n'en pouvons citer que trois exemplaires : un à la Bibliothèque Nationale, L k 7-9131, avec le plan non colorié, un second à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, n° 4700, et le troisième à la Bibliothèque Mazarine, n° 17705, avec le plan en noir.

Vinet, pour cette troisième et dernière édition publiée de son vivant (il mourut en 1586) de son *Antiquité de Saintes et Barbezieus*, s'était adressé à l'imprimerie à laquelle il avait confié presque toutes ses publications depuis sa fondation sous ses auspices, en 1572, à celle de Simon Millanges. Outre les impressions que nous avons déjà citées nous pouvons encore en indiquer d'autres dont Vinet est l'auteur, et qui portent le nom de Millanges : *Somnium Scipionis ex libro de Republica Ciceronis, E. Vineto interprete*, 1579 ; *Eutropii breviarium historiæ romanæ...* emendavit Elias Vinetus, 1580 ; *Pomponii Melæ de situ orbis libri tres... emendati per Eliam Vinetum*, 1581; *Schola aquitanica*, 1582, règlement du Collège de Guienne et programme des classes ; *L'Arpanterie d'Elie Vinet et la manière de fere les Solaires*, 1583, livre dont la seconde partie avait paru à Poitiers, en 1564, etc... On comprend qu'à un client comme le Principal du collège de Guyenne, qui lui faisait imprimer presque chaque année un ou deux ouvrages pour le compte de l'établissement d'enseignement qu'il dirigeait — car toutes les impressions que nous venons de citer sont des classiques à l'usage de ce collège — Millanges n'avait rien à refuser. Aussi s'empressa-t-il de mettre ses presses à sa disposition pour la troisième édition de l'histoire de sa chère Saintonge, son pays natal.

Malgré le soi-disant progrès à la vapeur et à l'électricité, certaines choses ne changent guère, et nous pourrions citer maintes imprimeries modernes, qui, comme celle de Millanges au XVIe siècle, sont obligées de subir et d'imprimer à leurs frais les ouvrages de quelque membre influent de l'Université. Nous ne savons si ces gros volumes deviendront plus tard aussi rares que les modestes petits in-quarto de Vinet, mais s'il en advient ainsi c'est que ces gros tirages auront passé des greniers de l'imprimerie dans les magasins du marchand de vieux papiers.

Digitized by Google

On ne s'explique guère, en effet, la rareté des livres de Vinet sur l'histoire et l'archéologie. On comprend très bien que les classiques édités par lui aient disparu en passant par les mains peu respectueuses d'habitude des élèves et des professeurs ; mais ses ouvrages historiques sont devenus sans doute très rares parce que s'adressant à un nombre très restreint de lecteurs. ils étaient tirés à un très petit nombre d'exemplaires.

Simon Millanges réimprimera souvent encore les livres classiques dus à l'érudition du Principal du collège de Guyenne. Mais après la mort du maître, il voudra lui rendre un dernier et suprême hommage, et, en 1590, il publie une nouvelle édition de celui de ses ouvrages qui, à une époque où la philologie latine primait toutes les autres sciences, était considéré comme son œuvre capitale : ce sont ses commentaires sur le poète bordelais Ausone, qui avaient déjà vu le jour dans la même imprimerie, en 1575-1580. Cette seconde édition des *Ausonii Burdigalensis opera..., commentariis auctioribus illustrata per Eliam Vinetum...* n'est pas aussi belle que la première au point de vue typographique, mais elle est peut-être plus intéressante par ce fait que le commentaire est intercalé dans le texte et qu'on trouve à la suite, les commentaires de Joseph Scaliger et la seconde édition de la Chronique Bordelaise de de Lurbe.

Après cette troisième édition de *Saintes et Barbezieus*, il se passera trois siècles avant qu'on songe à réimprimer le texte de cette dissertation sur les antiquités de la Saintonge. C'est en 1870 qu'il faut arriver pour rencontrer la quatrième édition que nous allons décrire dans l'article suivant.

BARBEZIEUX, SON HISTOIRE ET SES SEIGNEURS, par Louis Cavroix, auditeur au Conseil d'Etat, Docteur en Droit, Membre de plusieurs Sociétés savantes. Avec la réimpression de l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieus* écrite en 1568, par Elie Vinet. (Armoiries de la ville de Barbezieus). Armes : d'or, à un écusson d'azur en abîme. *Paris, Librairie Bachelin-Déflorenne..., Barbezieux, librairie Anastase Barrière..., (Imprimerie P.-J. Blaix, Barbezieux.)* 1870.

In-8°, VIII-212 pages et 1 feuillet non chif. table, plus un frontispice *Château de Barbezieux*, dessiné par Badolreau (?), gravé sur bois et imprimé à Arras, typ. V° Rousseau-Leroy.

La préface (pages v-vi) est signée L. Cavrois, membre de la

Digitized by Google

Société archéologique de la Charente, et datée d'Arras, le 11 juillet 1869.

L'auteur de cette histoire de Barbezieux a donné dans le chapitre VII une réimpression de l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieus*, par Elie Vinet, pages 53 à 102.

Nous ne pouvons mieux faire pour décrire cet ouvrage que de donner les titres des chapitres :

Chapitre I, Situation géographique ; chap. II, Orographie ; chap. III, Hydrographie ; chap. IV, Viabilité, Télégraphie ; chap. V, Mœurs et Cultes ; chap. VI, Hommes célèbres ; chap. VII, Etude historique (contenant la réimpression de l'*Antiquité de Saintes et Barbezieus*, par Elie Vinet) ; deuxième partie, chap. I, La ville de Barbezieux, Histoire de la ville, Description de la ville ; chap. II, Arrondissement de Barbezieux, Cantons de Barbezieux, d'Aubeterre, de Baignes, de Brossac, de Chalais, de Montmoreau.

Nous arrivons maintenant à la dernière édition du livre de Vinet, mais qui ne contient que l'*Antiquité de Barbezieus*.

L'Antiquité de Barbezieux, d'après l'*Antiquité de Saintes et Barbezieus*, par Elie Vinet. Réimpression de l'édition première et originale de 1568. *Barbezieux, Imprimerie et lithographie de P.-J. Blaix, Grand'rue.* 1873.

In-8°, 16 pages.

La préface (pages 3 à 6) est signée Nauzais et datée de septembre 1873.

C'est dans la préface de cette réimpression de l'*Antiquité de Barbezieus* que M. Nauzais a fait connaître pour la première fois l'édition originale de *Saintes et Barbezieus, de Bourdeaus, chez la vefue de Morpain*, S. d. (1568), mais il a oublié, ainsi que nous l'avons expliqué, d'indiquer l'exemplaire d'après lequel il a fait sa transcription, exemplaire qui est peut-être unique et qui est dans tous les cas resté inconnu de tous jusqu'à présent. Cette réimpression nous donne le texte primitif de l'édition de 1568, qui n'avait jamais été rééditée et qui était à peine connue, vu son extrême rareté. A ce titre, cette réimpression est fort intéressante.

Ici se termine notre étude bibliographique sur les différentes éditions de l'*Antiquité de Saintes et Barbezieus* d'Elie Vinet. Nous croyons qu'avec les commentaires qui l'accompagnent, elle ne peut manquer d'intéresser les nombreux érudits saintongeois

Digitized by Google

qui s'occupent de l'histoire de leur pays et d'archéologie locale. Peut-être même que cette notice donnera à quelque bibliophile ou à quelque société savante de la Saintonge l'idée de publier une édition définitive de l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieus* d'après les textes du XVIe siècle que nous venons de faire connaître, et, dans ce cas, notre travail n'aura pas été absolument inutile. Un pareil résultat nous encouragerait à donner une autre étude de bibliographie sur les éditions de l'*Antiquité de Bordeaux*, du même auteur, ouvrage qui a toujours été mal désigné lui aussi.

Nous avons déjà tous les éléments de ce travail et nous le publierons peut-être un jour si, comme s'exprime Vinet dans son vieux langage, « Dieu nous donne vie et loisir. »

Ernest Labadie.
Bibliophile bordelais.

—

III

Le général Théophile-Charles de Bremond d'Ars
1787-1875

(Suite et fin).

Or, dès 1808, en pleine splendeur de gloire officielle, c'est un soupir, une plainte qui commence à monter du fond de nos provinces malheureuses. On attend à Saintes l'empereur, qui se rend à Rochefort en revenant de Bordeaux. Du « paisible ermitage » de Montplaisir, où il demeure la plus grande partie de l'année, Pierre de Bremond écrit qu'on forme pour le recevoir une garde d'honneur à pied et à cheval pour laquelle on a désigné son fils.

« L'équipement de la première arme s'élèvera, dit-on, à 300 livres, mais il en coûtera 2.000 pour la seconde, où ton frère Josias se trouve inscrit. Cette dépense nouvelle contrarie vivement les familles épuisées par la Révolution. Les fonctionnaires publics, qui reçoivent de gros appointements, peuvent parer à cette mise dehors. La gêne des propriétaires est partout au comble : le vin, l'eau-de-vie sont à vil prix ; en revanche, tout ce qui n'est pas blé ou vin coûte un prix fou et les impôts sont ruineux. Le sucre, par exemple, coûte aujourd'hui huit francs la livre, le café sept, et le poivre douze.

..... Pour moi, je veille au maintien de l'ordre public sur ma

Digitized by Google

commune de La Chapelle-des-Pots, et je n'aurai pas l'honneur de recevoir l'empereur ; il faudrait un grand événement, je pense, pour que je dusse le haranguer à la tête de mes *plats* et de mes *cruches*..... Occupé d'améliorer notre domaine, je trouve ici à satisfaire mon penchant pour les travaux agricoles. J'écarte ainsi mes tristes réflexions, en consacrant mes journées à des soins qui peuvent vous être utiles. Ils me distraient du spectacle des méchants heureux et de la probité souffrante..... »

Cependant, on fait de grands apprêts, arcs de triomphe à la porte Aiguière, illumination des clochers, foule immense accourue des campagnes et qui, l'empereur étant en retard de plusieurs jours, couche dans les rues ; « car personne ne veut perdre l'occasion de le voir. » Madame de Bremond est forcée de rentrer à Saintes pour loger le préfet du palais ; c'est elle qui rapportera les détails du passage, l'arrivée à 8 heures du matin, les réceptions à la préfecture, les toilettes, les diamants, la tabatière d'or donnée au maire Poittevin-Moléon pour son compliment, et le départ après quelques heures pour Rochefort. Son mari n'a rien vu ; « l'enthousiasme, écrit-il, ne m'avait pas fait sortir de la campagne. »

Bientôt, malgré la prudence des lettres, très souvent interceptées, on devine la souffrance plus aiguë : « Il passe sans cesse des troupes à Saintes : cela devient très onéreux. » Les nouvelles d'Espagne sont mauvaises, et la gloire s'est envolée qui voilait un peu la férocité de la guerre. Partout des mères pleurent l'éloignement — ou la mort — de leurs enfants. Et c'est toujours touchant de voir comme ces aristocrates, que la légende a fait croire durs au peuple, sont au contraire tout près des humbles par le cœur ; à l'officier lointain on dit les deuils des pauvres gens du pays, on lui recommande aussi tous les soldats qui partent et vont de son côté ; on lui demande des nouvelles, on le prie d'avancer de l'argent. C'est par la correspondance d'un Bremond d'Ars que bien des Tabourin et des Corbinaud passeront à la postérité — sans que leurs descendants s'en inquiètent.....

Puis c'est le désastre, tout proche, de l'île d'Aix : les Anglais, le 12 avril 1809, y détruisent, dans la rade, le reste de notre marine.

« J'étais, ce jour-là, à La Chapelle, d'où l'on entendait le bruit de l'artillerie comme s'il n'y eut eu que trois lieues. A sept heures et demie du soir, l'explosion d'un des vaisseaux qui sauta fit ouvrir subitement nos portes et nos croisées, et la flamme im-

Digitized by Google

mense qui s'éleva à l'instant même au-dessus de l'horizon fut si haute que nous crûmes que le feu était aux Ouillères, dans les chais des eaux-de-vie. »

La gêne devient de la détresse. Car, « de mémoire d'homme », on n'avait jamais fait d'aussi mauvaises vendanges que cette année-là. « Pour surcroît de maux, la guerre empêche le commerce, et les récoltes ne se vendant pas, nous mourons de faim avec nos denrées sans valeur ; tandis que le fisc épuise notre dernier écu par les impôts tyranniques du gouvernement. Notre misère est inexprimable : j'ai vendu pour cent louis de bois, mais l'acheteur ne peut me payer. Si Dieu ne vient à notre secours, on sera bientôt sans pain. »

Le pays écrasé soupire après la paix, et la guerre se fait générale. Il faut recevoir des blessés, 800 d'un coup en avril 1813, « pour lesquels on nous demande lits, chemises et draps ; on crie, on gémit, on donne : le gouvernement a ce qu'il veut et la machine marche cahin-caha. » Et l'on enrôle des recrues nouvelles parmi la garde nationale : « il faut s'équiper, s'habiller, s'exercer ; tout cela est fort coûteux et oppressif. » Le premier bataillon est parti pour le camp établi près de Meaux, et les 1.500 autres gardes nationaux sont allés à Rochefort pour le service des côtes... « Vingt-quatre conscrits de la commune de La Chapelle sont partis hier pour les camps de Paris... » (Lettre de février 1813).

Les percepteurs, de leur côté, font rage.

« Nous sommes tristes, écrit la mère, à la même date, comme les bois dépouillés qui nous entourent : plus de bras pour cultiver nos champs et nos vignes : les denrées sont tombées au plus vil prix : personne n'en veut et nous ne touchons plus un sou. Nous sommes sans cesse dans la crainte de nous voir exécutés par les percepteurs, étant dans l'impossibilité d'acquitter nos énormes contributions..... Nous leur avons cependant livré nos vins pour les payer..... De plus, chaque jour, ce sont de nouvelles banqueroutes que font naître les circonstances actuelles et aussi la mauvaise foi..... »

En janvier 1814, dans une lettre du père, je relève encore ce gémissement instructif : « Nous voici au troisième paiement des impositions de 1813, c'est-à-dire que nous les avons payées trois fois dans un an. » Aussi demeure-t-on à la campagne en plein hiver. « Car la ville est abîmée de tristesse, et nous aimons

Digitized by Google

mieux pleurer ici qu'à Saintes, et seuls, qu'avec des gens aussi malheureux que nous. »

Ah ! combien sombre est le revers de la page de pourpre, et comme il est vrai qu'elle reste à écrire entièrement, l'histoire intime de la France pendant ce qu'on nomme poétiquement l'épopée napoléonienne ! Car tout ce qui est officiel se découvre menteur peu à peu, et la police du Maître a si bien traqué partout la vérité qu'aucune époque n'est plus pauvre en documents sincères. Des lettres d'un père et d'une mère à son fils, voici qu'il faut même se défier et savoir d'avance l'ironie des propos de gloire par lesquels on feint de se consoler de tant de souffrances, et que les éloges au génie et à la sagesse de Napoléon sont le passe-port obligé des plaintes que nous venons de lire.

« Nos veillées se passent à lire les gazettes, où nous voyons les soins *paternels* de l'empereur pour préserver la France de la guerre intérieure et à suivre la marche des ennemis si imprudemment entrés à Genève, dans la Champagne et la Franche-Comté... »

« Peut-on se plaindre, quand le grand Bonaparte va se venger de ses ennemis et nous donner une paix glorieuse et durable ? Cessons donc de pleurer et de gémir sous le poids des maux qui nous accablent, en attendant les bienfaits promis par le héros d'Austerlitz et de Wagram. »

Quand on a le secret de l'accent avec lequel ces choses-là sont dites, on ne s'étonne pas de voir l'élan de joie qui alla au-devant des Bourbons. En se redonnant à eux, cette noblesse avait le sentiment de rentrer dans l'ordre et la claire vérité, de sortir du cauchemar de ces temps troublés où il avait été parfois si difficile de démêler dans quel chemin le destin de la France et le devoir patriotique commandaient de marcher !

Il est vrai que, pour une cause trop facile à deviner, le comte Pierre de Bremond d'Ars déclina la mission que lui confiait M. le duc d'Angoulême de former et commander une compagnie de volontaires royaux de Saintonge et d'Angoumois. Mais ses deux fils, Jules et Josias, tout de suite entrèrent dans celle du marquis de La Rochejacquelein, leur parent.

Et Théophile, le jeune et brillant capitaine de l'armée d'Espagne, qui, attaché un moment à l'état-major du maréchal Soult, venait de prendre part aux batailles d'Orthez et de Toulouse, certainement, lorsque l'armée « donna son adhésion à la déchéance de Bonaparte », dut sans regret remplacer par la co-

Digitized by Google

carde blanche la cocarde tricolore. Car c'était pour la France toujours qu'il avait servi sous Napoléon avec le même large idéalisme qui, en 1789, animait son père ; pour la France qu'au combat d'Orthez, surpris avec son escadron dans un ravin par l'armée anglaise, il avait soutenu une lutte désespérément inégale, dont lui seul, avec huit chasseurs, étaient revenus.

« Venez donc nous voir dès que vous le pourrez, cher cousin, lui écrivait, le 4 mai, de Toulouse, Mlle du Faget, nous avons bien des choses à dire, et surtout nous voulons crier ensemble : Vive le Roi ! »

Ici finissait bien cependant pour lui la partie de sa vie, vers laquelle dans la suite devait complaisamment se reporter son souvenir, puisqu'elle en fut la partie aventureuse, héroïque, jeune. Son cher 21e chasseurs lui-même allait disparaître, fusionné, dès le mois d'août 1814, avec le 5e et le 6e de la même arme, les chasseurs du duc d'Angoulême et du duc de Berry. A cette formation de nouveaux régiments il prit une grande part, reçut en récompense la décoration nouvelle de la croix du lys ; mais comme on ne conservait pas tous les officiers, et qu'on prenait suivant l'ancienneté, comme sa famille depuis longtemps insistait pour qu'il se reposât et achevât la guérison de ses blessures, il obtint la permission de se retirer, en demi-solde, dans ses foyers ; et il revint à Saintes, où il demeura jusqu'aux Cent Jours, se donnant, ainsi que j'ai dit, le noble passe-temps d'écrire, pendant ce congé, l'histoire de son régiment et de ses campagnes, créant dans sa lignée de gentilshommes soldats et laboureurs — *ense et aratro* — une hérédité nouvelle : celle de la plume.

*
* *

Il ne resta pas longtemps penché sur l'écritoire. A l'annonce du retour de l'île d'Elbe, il tressaille, il est debout. La duchesse d'Angoulême est venue à Bordeaux faire appel aux défenseurs de la royauté. Avec ses frères, il accompagnera pour aller le rejoindre le marquis de Montmorency, à travers un pays occupé par les bataillons étrangers et fédérés ; et passera la Gironde, de nuit, dans une barque de pêcheur, sous les boulets des Anglais embusqués au bord du fleuve.

Puis les royalistes de Saintes et de Cognac ayant organisé un corps de volontaires royaux, le mettent à leur tête.

Cela lui vaut, au 3 juillet, une chaude journée. Car au matin,

Digitized by Google

sur les onze heures, arrivent à Saintes, Montholon et Las Cases, qui sont partis de la Malmaison pour Rochefort en même temps que Bonaparte, mais qui ont fait route différente par Limoges, La Rochefoucauld et Jarnac. Une foule hostile les arrête, crie que ce sont des scélérats qui emportent le trésor de l'Etat. La garde nationale heureusement, commandée par le chevalier de Guitard, celui-là même qui allait devenir le beau-père de Théophile de Bremond, les protège et les mène dans une auberge, d'où on les laisse partir vers le soir... Mais un peu après eux, les volontaires royaux, qui surveillaient les arrivées suspectes, avaient vu venir et reconnu Joseph Bonaparte, dit Pépé, l'ancien roi d'Espagne, qui se rendait aussi à Rochefort. L'un d'eux, Léon de Sartre, de Vénérand, qui, pris dans une levée en masse, avait été prisonnier de guerre en Russie et avait eu les pieds gelés, se jeta à la tête des chevaux de poste... On força le prince à mettre pied à terre et on le remit aux mains de la garde nationale, qui, maintenant l'ordre et empêchant les violences, le fit entrer à l'hôtel de France, sur la place des Cordeliers... « Prince, lui dit M. de Guitard, le malheur est sacré pour nous ; soyez sans crainte tant que vous serez sous notre garde. »

Or, sans attendre les ordres du roi, le conseil municipal décidait de laisser le frère de Napoléon continuer son voyage, et l'escortait même à son départ de la ville. Au risque de se voir reprocher d'avoir favorisé cette « évasion », le jeune commandant de vingt-sept ans s'inclina, donnant l'exemple du respect de l'autorité et de la modération, assez ferme, assez respecté lui-même pour maintenir sa petite troupe dans la discipline...

Et ce furent les deux derniers épisodes romanesques de sa carrière de soldat.

La vie militaire pendant la paix, c'est la vie de garnison : la grandeur, comme dit Vigny, n'y est plus que dans la servitude généreusement consentie et portée.

Remis en activité et réintégré au 5e chasseurs, Théophile de Bremond servit, comme aide-de-camp, avec un entrain affectueux, le maréchal de Montmorency, qui, dans ses lettres les plus amicales au comte de Bremond, ne trouvait jamais louer assez « son zèle, son intelligence, sa discrétion et la facilité de son caractère » ; puis, avec correction et loyauté, le général Donnadieu, qui lui confia plusieurs missions plus politiques encore que militaires, mais le rebuta par son caractère exalté, fantasque, soupçonneux et violent. Aussi, à peine était-il promu

Digitized by Google

chef d'escadron, en 1817, qu'il demandait un congé et rentrait à Saintes. Il s'y attarda trois ans et demi, s'étant marié dans l'intervalle, en 1821, avec Mlle de Guitard ; — et de ce roman-là, si fécond en joies et en vertus, rien ne nous est conté, et je le regrette. Ce n'est pas parce que dans d'autres livres l'amour est tous les jours profané, sali, contrefait, qu'il faut s'interdire de le peindre au vrai, tel qu'il opère dans les grandes âmes, élargissant l'horizon de notre esprit, décuplant pour l'œuvre de vie les forces de notre cœur, tout en attendrissant ses fibres intimes. M. René Bazin, dans une charmante conférence, racontait ces jours derniers, avec sa fine mélancolie coutumière, qu'il avait cherché pour le lire le vieux livre de Guizot, *l'Amour dans le mariage.* « Les libraires, disait-il, m'ont répondu que l'édition était épuisée... » En quel désordre des idées et des mœurs sommes-nous tombés, que les confessions éhontées de la passion mauvaise mettent maintenant le sceau de la pudeur sur les lèvres des fils et les obligent à jeter au feu les lettres délicieuses où s'épancha la vigoureuse et chaste tendresse de leurs auteurs ?

Moi-même, depuis que je lui sais un jardin secret de vie familiale, où il serait si intéressant et si bon d'entrer, je ne me sens plus un goût pareil à suivre Théophile de Bremond d'Ars dans les étapes de sa vie publique, d'ailleurs tout unie maintenant, toute droite comme son épée et comme sa volonté.

Il put mettre dans la corbeille de noces de sa fiancée la croix de la légion d'honneur, vainement demandée pour lui après chacune de ses prouesses de la guerre d'Espagne : c'est un détail aimable. Mais quand, nommé major des hussards du Nord, il va tenir garnison à Laon, en 1823, j'imagine que son cœur reste là-bas, à Saintes, auprès du berceau où un jour du mois d'août vient, le plus heureusement du monde se poser pour lui, un fils.

A Vendôme, il semble, à regarder seulement ses états de service, qu'il n'a connu que des jours heureux : chevalier de Saint-Louis, le 20 octobre 1824, quoique n'ayant que seize années de service au lieu de vingt, il fait partie des promotions du sacre de Charles X et est nommé lieutenant-colonel des hussards du Haut-Rhin, le 8 juin 1825. Hélas ! replacez entre ces deux dates celle du 30 mai, où meurt dans ses bras, à Vendôme, sa première-née, l'enfant charmante de trois ans dont il n'a pas voulu se séparer, et pensez de combien d'amertumes ses joies furent entremêlées...

Après Valenciennes et Saint-Omer, il se félicite d'avoir, à la fin de 1828, pour résidence Dijon, où les d'Archiac-Saint-Simon,

Digitized by Google

ses parents, sont alliés avec toute la noblesse de la province. Mais aussitôt, le voici appelé à Saintes auprès de sa mère mourante (janvier 1829).

Le maréchal Soult, en 1831, le fait officier de la légion d'honneur et colonel du 3e régiment de dragons (1). Voici encore pour lui un deuil cruel : la bonne, la sainte, la maternelle tante Sophie, qui, de sa délicate tendresse adoucissait la solitude de son père, s'en va à son tour de ce monde, mains jointes, et, selon sa volonté, vêtue comme les pauvres.

En décembre 1841, après une vie errante de dix ans qui l'a promené, à la tête de son 3e dragons, à Provins, Péronne, Amiens, Lunéville, Pont-à-Mousson, Huningue, Belfort, Vesoul, Nancy, Nevers et Moulins, toujours loin du pays natal et du foyer tant aimé, il est nommé maréchal de camp, il vient passer quinze jours à Paris, revoit tous ses amis, reçoit les compliments du vieux marquis de la Tour Maubourg, gouverneur des Invalides, du maréchal Soult, et, le jour de l'an, à la réception des Tuileries, les politesses les plus gracieuses du roi et de la famille royale. Il dîne au Palais, il a les entretiens les plus cordiaux avec le duc d'Orléans et le duc de Nemours. On le croit, il se croit peut-être heureux. Il va porter sa joie à Saintes à son père qui rayonne de fierté... Mais le vieillard, quelques jours après, en revenant de la messe, où il va tous les matins malgré le froid glacial, et où, sans doute, il récite le *Nunc dimittis servum tuum...*, s'alite, et il meurt dans les bras de son fils : douloureux envers d'un moment d'allégresse et de gloire !

Ah ! comme à côté de ces épreuves qui trempent l'homme d'abord et puis amollissent l'argile dont il est pétri, paraissent minces les incidents de la carrière, même quand ces incidents sont des sourires : et Dieu sait combien ceux-ci à Théophile de Bremond furent rares !

Lui, l'ancien soldat d'Espagne, il aurait aimé à faire, en 1822, campagne avec le duc d'Angoulême ; on l'envoyait au dépôt, à Laon.

Il avait longtemps voulu entrer dans la garde royale ; mais

---

(1) C'est là qu'il eut sous ses ordres le futur général Ambert qui écrivait de lui en 1876 : « Son souvenir est aussi vif qu'il y a trente ans. Le général Bremond fut pour moi le plus bienveillant des chefs et me traitait comme son fils. Je n'oublierai jamais les bontés de son cœur, les traits brillants de son esprit et le charme inépuisable de sa conversation ».

Digitized by Google

M. le duc d'Angoulême donnait la préférence aux officiers qu'il avait connus en Espagne.

D'ailleurs, quand il allait à Paris, vers 1825, il voyait à la cour et dans les salons une aristocratie insouciante et joueuse. Il entendait parler de la création de nouveaux pairs, à prendre parmi la noblesse des provinces. Mais le tour ne venait jamais des désintéressés, de ceux qui s'étaient ruinés sur les chemins de l'émigration : « On ne choisira que les plus riches familles, écrivait-il à son père ; ainsi, c'est toujours malheur aux vaincus ! On ne rencontre d'ailleurs que des intrigants, des égoïstes et des gens uniquement occupés de leurs plaisirs, se riant de la misère des provinces et comptant pour rien ceux qui ont la bonhomie de croire encore à des principes de justice et d'honneur. Où tout cela nous mènera-t-il ? »

Quand éclata la Révolution de Juillet, il tenait garnison à Dijon et commandait le 6e hussards en l'absence du colonel. La duchesse d'Angoulême s'y trouvait de passage, revenant de Vichy, et assistait à un spectacle donné en son honneur. Un courrier arrive qui annonce qu'on se bat dans Paris et que l'émeute est victorieuse. Alors, au milieu des cris, des injures, et sous une grêle de pierres que lance sur ses hussards la populace, le lieutenant-colonel en personne fait escorte à la princesse, qui, tout de suite, a voulu rejoindre le roi, et ne la quitte à une certaine distance de la ville que lorsqu'elle lui enjoint l'ordre de retourner à son poste pour maintenir l'ordre dans la ville. Geste tout naturel à un soldat, à un gentilhomme comme lui, pareil à celui dont il a protégé le prince Jérôme, en 1815, mais qui lui vaut quelque suspicion du nouveau régime, et par deux fois, sur des dénonciations vite reconnues fausses, sa mise en congé et en retrait d'emploi.

Le gouvernement de 1830 lui a enfin rendu justice ; les princes d'Orléans le caressent ; son 3e dragons est cité comme un régiment modèle ; c'est lui qui accompagne, en 1832, à Compiègne, le roi Léopold, venu pour épouser la fille de Louis-Philippe, et « tout en faisant la part de la politesse naturelle aux princes », s'avoue à lui-même que ses dragons ont à la revue été « superbes ». On l'a fait général, et puis commandeur de la légion d'honneur ; il a pendant six ans commandé le département des Deux-Sèvres ; on le nomme inspecteur général de cavalerie en 1848, il est en passe de devenir lieutenant général..... Mais une révolution nouvelle brouille encore ce jeu de la vie moderne, où ce

Digitized by Google

sont presque toujours les moins scrupuleux qui gagnent. Au mois de novembre 1849, il est définitivement mis à la retraite.....

Et c'est son tour de rentrer au gîte, d'occuper la place vide au coin de la cheminée du vieil hôtel patrimonial ; son tour de suivre de loin avec orgueil, sur les chemins de la vie, la marche bienfaisante des vertus qui sont sorties de lui, et sur des champs de bataille encore, les traces de son sang. C'est son tour de faire tenir vingt-cinq années de vieillesse, vingt-cinq années d'action modestement rétrécie à la mesure du pas et de charité toujours plus large, entre l'hôtel restauré de la rue Vieille-Prison, l'église Saint-Pierre, le conseil municipal de Saintes, et l'antique et cher logis du Cormier... Ce fut son tour, en mars 1875, après avoir enseveli, quinze jours avant, la douce compagne de sa vie, de croiser pieusement les mains sur son cœur éteint de gentilhomme sans peur et de chrétien sans reproche, et de s'en aller paisiblement, comme était parti son père, vers le Dieu promis à ceux qui croient en Lui.

On se familiarise avec toute grandeur. C'est pour avoir longtemps duré que cette vie exemplaire a paru aux générations nouvelles qui en virent le déclin comme elle paraissait au vieillard lui-même : toute naturelle. Et il semble que cette longue et calme vieillesse a fait tomber, tomber du silence et de l'oubli sur l'héroïque jeunesse du soldat d'Albuera, d'Aracena et d'Orthez. S'il était mort dans une de ces batailles, le nom de Théophile de Bremond d'Ars, gravé ou non au bas d'un médaillon, voltigerait glorieux sur les lèvres de ses compatriotes et serait populaire parmi nos adolescents. Mais parce qu'aux prouesses de ses vingt ans s'ajouta plus d'un demi-siècle de dévouement moins éclatant — peut-être plus beau — c'est déjà presque un inconnu dans sa propre ville. Et le seul hommage qui me restait pour l'honorer, ces pauvres phrases qui, devant quatre-vingts ans de labeur et de vertu, paraissent toujours insuffisantes, usées, banales, qui sait si les rares étrangers qui me liront ne les préjugeront pas excessives ?

GABRIEL AUDIAT.

—

IV

LE GÉNÉRAL MULLER

Suisse d'origine, le général Muller appartient cependant à la Saintonge ; il s'y est marié, il a passé à Saintes les vingt der-

Digitized by Google

nières années de sa vie, et son corps repose au cimetière Saint-Vivien ; sa maison de la rue des Notre-Dame est devenue par héritage la propriété de M. le général de division vicomte de Mornac, qui a bien voulu me communiquer un volumineux dossier où j'ai puisé les éléments de la présente bibliographie.

La vie militaire du général Muller est résumée par lui-même dans un état de services, écrit de sa main, signé et certifié par lui en 1814.

Voici cette pièce :

Services successifs du lieutenant-général baron Muller, inspecteur général d'infanterie, né à Thionville, département de la Moselle, le 11 décembre 1749, domicilié à Saintes, département de la Charente-Inférieure. Cadet au régiment de Courten, 1er mai 1765 ; sous-lieutenant quartier-maître, 23 octobre 1771 ; lieutenant, 1779 ; chevalier de Saint-Louis, 10 avril 1791 ; capitaine, 4 décembre 1791 (tous ces grades en qualité de quartier-maître au régiment de Courten) ; lieutenant-colonel au 1er bataillon franc, 21 octobre 1792 ; colonel du 77e régiment, 14 janvier 1793 ; général de brigade, 5 mars 1793 ; général de division et commandant en chef de l'armée des Pyrénées occidentales, du 2 octobre 1793 à novembre 1794 ; général de division à l'armée des Alpes jusqu'au 23 mars 1795 ; commandant de la 12e division jusqu'au 16 mars 1799 ; inspecteur général de l'intérieur jusqu'au 10 juillet 1799 ; général en chef de l'armée du Rhin du 10 juillet au 22 octobre 1799 ; commandant des 12e, 15e et 23e divisions jusqu'au 21 juin 1802 ; inspecteur général d'infanterie, 21 juin 1802 ; commandant de la légion d'honneur depuis sa formation, 14 juin 1804 ; fait baron avec dotation.

En regard de certaines dates, le général a écrit les observations suivantes :

1779. Sa conduite dans une émeute, à Dijon, lui valut une lettre de satisfaction de M. le colonel général des Suisses, lui annonçant que le roi en était informé et qu'une gratification de 300 livres lui était donnée pour récompense.

1792. Il commandait un bataillon composé d'hommes sortis de quatre régiments suisses. Sa conduite à la bataille de Jemmapes a été connue de l'armée ; fut adjoint au ministre de la guerre, 3e division (l'artillerie et le génie).

1793. Chef d'état-major de l'armée des Pyrénées occidentales, il a achevé son organisation.

Le 2 octobre 1793, il fut fait général en chef de l'armée, quoi-

Digitized by Google

qu'il y existât six généraux de division. Le gouvernement ne le confirma que le 14 avril suivant. L'histoire a déjà transmis les opérations qu'il fit et dont les résultats sont les redditions de Fontarabie et Saint-Sébastien, l'occupation de la Navarre et du Guipuscoa. Il quitta cette armée pour cause de maladie, et fut, sur sa demande, envoyé à l'armée des Alpes, d'où, forcé par une longue convalescense, il se retira avec le traitement de réforme.

1799. Employé près du Directoire, avec le duc de Valmy et les lieutenants généraux d'Arçon et Canclaux.

En regard de son commandement de l'armée du Rhin il écrit : *Diversion sur le Rhin*, qui eut le succès attendu.

1799 à 1802. A contribué à la pacification des trois divisions, notamment celle des 12e et 23e, et a momentanément été détaché à l'armée d'observation d'Italie qu'il devait commander par intérim ; après 1802, employé en Hollande, en Italie et sur les côtes, et plus particulièrement dans la 1re division, a été chargé de plusieurs missions délicates concernant les troupes et leurs commandants.

A la fin de l'état, le général a mis cette mention : Certifié par nous, lieutenant général, à Paris, le 12 novembre 1814.

Le baron Muller.

Jacques-Léonard Muller naquit, en effet, à Thionville, le 11 décembre 1749, de Jacques-François Muller, chirurgien au régiment suisse de Diesback, compagnie de Kabelzar, et de Marie-Françoise-Isabelle Banneux, son épouse ; il fut baptisé le lendemain et eut pour parrain Léonard Janzer de la Bar, aussi chirurgien au même régiment, compagnie de Salis de Sencader, et pour marraine Anne-Marie Huguenin, femme de Philippe Kaiser, grand prévôt au même régiment (1).

Le père du général était né au village de Schmereken, évêché de Constance, juridiction d'Ulsnacht ; nous l'apprenons par l'acte de baptême d'un autre de ses fils, qui naquit aussi à Thionville, en 1752 (2).

Fils d'un chirurgien militaire, Muller servira jusqu'à la Révolution comme quartier-maître trésorier, c'est-à-dire officier comptable au régiment de Courten ; c'était une position très honorable

---

(1) Expédition de l'acte de baptême du général datée de Diedenhefen (Thionville), le 10 mai 1904.

(2) Expédition en latin datée du 28 septembre 1752.

Digitized by Google

sans doute, mais la moins brillante du corps ; à 41 ans, il était encore lieutenant ; sans la Révolution, le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis auraient couronné sa carrière.

L'émeute de Dijon, où sa conduite lui valut une récompense, est le seul événément militaire de cette longue période de sa vie. C'est aussi pendant cette période que le hasard des garnisons conduisit à Saintes le régiment de Courten et amena le mariage du lieutenant Muller.

Il épousa, en 1789, Anne-Marie Bernardeau de la Briandière, une des correspondantes du chevalier de Piis (1), née le 21 mai 1759, de Philippe-Louis Bernardeau de la Briandière, et de sa cousine germaine Suzanne-Charlotte du Bullion de Montlouet (2). M. de la Briandière était seigneur de Lauron, commune de Montpellier, et du Chantreau, commune de Pessines.

La famille de la Briandière était originaire du Poitou ; une reconnaissance du 9 brumaire an III nous apprend que la citoyenne Muller a obtenu la levée du séquestre de la terre de la Brian-

---

(1) Voir les vers qui lui sont dédiés dans *Bulletin*, t. IV., p. 81.

(2) La Morinerie, *Noblesse de Saintonge*. Voir aussi pour les Bernardeau de La Briandière, *Bulletin*, t. IV, p. 82.

Le 9 novembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, après les fiançailles et la publication d'un ban, sans opposition tant en cette paroisse qu'en celles de Saint-Vivien-les-Saintes et Saint-Vivien de Pons, vu les certificats des sieurs Carnaud, curé de Saint-Vivien-les-Saintes et Barreau, prieur curé de Saint-Vivien de Pons, en date du trois de ce mois, vu aussi la dispense de deux bans, accordée par Monseigneur l'Evêque de Saintes, datée du cinq de ce mois signée de Laage, doyen vicaire général et Roll et secrétaire, je, curé soussigné ai donné la bénédiction nuptiale à sieur Jacques-Léonard Muller, lieutenant au régiment de Courten-Suisse, fils majeur et légitime et procédant du consentement du sieur Jacques-François Muller, bourgeois de Schmerlin au canton de Glaris et de feue Madame Marie-Françoise-Isabelle Baurieux, demeurant à Saintes, paroisse de Saint-Vivien, d'une part ; et à demoiselle Marie-Anne Bernardeau de la Briandière, fille majeure de messire Louis-Philippe Bernadeau, chevalier, seigneur de la Briandière, de Chantreau et Loron et de feue Madame Charlotte-Suzanne de Buillion, demeurant ci-devant dans sa paroisse de Saint-Vivien de Pons et actuellement dans celle-ci, d'autre part, en présence de maitre Félix-Thomas Hillairet, notaire royal, de messire Pierre-Modeste Demothes pour l'époux ; de messire Louis-Philippe Bernardeau de la Briandière, père de l'épouse, de Pierre Pariolleau et de plusieurs autres soussignés et qui nous ont attesté la demeure des parties et leur liberté pour ledit mariage. Signé : Jacques-Léonard Muller, de la Briandière Muller, Bernardeau de la Briandière, Demothes, de la Briandière, Parlolleau, Angélique Bernardeau de la Briandière, et Baron Duclos, curé. Extrait du registre de la paroisse de Montpellier de Medilian, arrondissement de Saintes.

Digitized by Google

dière, située districts de Fontenay-le-Peuple (le Comte) et de la Châtaigneraie.

La Révolution fit marcher Muller à pas de géant. Lieutenant en 1791, il est général en chef en 1793. Sur cette période de deux années nous ne savons que ce que nous ont appris ses états de service. Mais, à partir de 1793, nous avons des documents nombreux :

Deux cahiers intitulés *Journal général du commandant en chef de l'armée des Pyrénées occidentales ;* ces cahiers sont numérotés 2e et 3e ; le 2e commence le 17 nivôse an II (janvier 1794). Le cahier n° 1 manque.

Livre d'ordres donnés par le général Muller, commandant la 12e division militaire, commencé le 30 floréal an VI.

Correspondance avec le ministre, un registre commencé le 1er floréal an VI ; *Correspondance militaire*, un registre commencé le 13 floréal an VI. Un registre de correspondance du commandant en chef de l'armée du Rhin, commencé le 22 messidor an VII ; divers autres registres et des lettres adressées au général.

Au moment où le général Muller était nommé par les représentants du peuple, Monestier et Pinet, au commandement de l'armée des Pyrénées occidentales, cette armée était forte de six divisions ; elle se tenait sur la défensive ; son quartier général était à Bayonne.

Le 17 pluviôse an II, notre droite repoussait victorieusement une attaque à Saint-Jean de Luz, alors décoré du nom de Chauvin-Dragon ; elle avait combattu, disent les rapports, cinq mille contre quinze mille. En prairial, le centre de l'armée passait la frontière et occupait le col de Maya ; le représentant du peuple Cavaignac s'y transportait « pour donner l'œil aux opérations ».

Le 7 thermidor, deux jours avant la chute de Robespierre, la droite de l'armée commençait son mouvement en avant ; après avoir enlevé les redoutes de la Rhune, nous nous emparions d'Irun, du camp retranché de Saint-Martial et de Fontarabie ; enfin, le 18, Passage et Saint-Sébastien tombaient au pouvoir de la République. Le 24 messidor, la Convention décrétait que l'armée des Pyrénées occidentales avait bien mérité de la patrie.

Le général ne négligeait pas les moyens de faire valoir ses victoires. Après l'affaire du 5 messidor, il écrivait au club des Jacobins de Bayonne : « La bayonnette a de nouveau terrorisé les satellites du tyran espagnol ». Il n'oubliait pas d'annoncer ses succès à la Société populaire de Saintes. Plus tard, quand ses

Digitized by Google

anciens officiers lui écrivent, nous les voyons célébrer ses succès, et les noms de la redoute de Commissary et de la montagne de Haya, dite la Couronnée, enlevées par ses troupes, reviennent souvent sous leur plume.

Il faut avouer cependant que l'histoire a un peu oublié tous ces hauts faits ; la République avait alors quatorze armées, celle-ci était une des moins importantes. Thiers consacre tout juste quatre lignes aux opérations de cette campagne, et ne nomme même pas le général en chef. Bien plus, lorsque peu après, le ministère de la guerre fit dresser le tableau des campagnes des armées de la République, le nom du général Muller fut omis dans cet ouvrage spécial. Il s'en plaint dans une lettre au ministre datée de 1798 : « Les généraux qui, dans ces circonstances, m'ont si puissamment secondé, dit-il, sont portés sur ce tableau et méritent bien de l'être, j'avais l'honneur de les commander en chef et je n'y suis pas nommé. »

Si, dans l'histoire, cette campagne passe inaperçue, la Convention, occupée de la grande guerre qui se faisait ailleurs, pensait aussi fort peu au général Muller et à son armée, ou plutôt elle n'y pensait que pour lui dire de marcher en avant. Le représentant du peuple Cavaignac lui écrivait d'Elisondo, le 7 fructidor : « Je t'ai souvent dit et ne cesserai jamais de te répéter, que le comité de salut public veut que nous allions toujours en avant. » Quant aux moyens de marcher, on ne s'en préoccupait point à Paris ; si les soldats des grandes armées n'avaient pas toujours de souliers, l'état des petites était pire encore. Un chef de bataillon écrit au général que la moitié de ses hommes n'ont pas de fusils ; avec cela la discipline n'est pas toujours parfaite. « On se plaint que le bataillon des chasseurs jacobins ne vit pas militairement. » En somme, il faut vivre sur le pays, les troupes sont surtout composées des volontaires nationaux du Sud-Ouest, un très grand nombre d'officiers portent des noms gascons ou basques.

Parmi eux, on remarque le futur maréchal Harispe, et le futur général Lamarque, qui devint alors l'ami du général Muller.

Parmi les subordonnés du général, il y en eut un qui n'arriva pas à la gloire par le moyen de l'avancement. Au mois de pluviôse an II, Muller adresse une lettre de félicitations au citoyen La Tour d'Auvergne. « Il lui exprime le plaisir que lui a fait la conduite de ce magnanime officier, aussi ennemi de la flatterie et de la fausse gloire, que savant dans le métier de le guerre ».

Le 26 fructidor an II, une lettre du comité de salut public

Digitized by Google

vint mettre fin au commandement du général. Elle est ainsi libellée : « Le comité de salut public t'invite, citoyen, à te rendre près de lui pour lui donner des renseignements. » Elle est signée Delmas, Eschasseriau, Merlin, Carnot, Treilhard, Fourcroy. S'il avait reçu ce bref message deux mois plus tôt, le général eût pu craindre pour sa tête ; d'autres généraux, même victorieux, avaient gravi les marches de l'échafaud ; mais alors Robespierre était mort, la guillotine ne fonctionnait plus.

Appelé au commandement d'une division de l'armée des Alpes, le général Muller n'y passa que quelques mois. Le général en chef Moulin lui écrivait, le 12 nivôse an III : « Tu voudras bien, mon camarade, prendre le commandement de la division de l'armée qui occupe la Tarentaise et le Mont Bernard. » C'est là tout ce que nous trouvons dans ses papiers sur cette période.

Retiré chez lui, à Saintes ou au Lauron, commune de Montpellier, le général dut mener la vie d'un propriétaire saintongeais. Nous voyons par ses lettres qu'il fait des démarches en faveur de ses compatriotes et de ses anciens subordonnés. En frimaire an VI, il écrit au directeur Merlin : « Ma santé s'est assez rétablie et je vis dans l'inaction, à l'âge de 48 ans ; c'est là le reproche que je me fais soir et matin, surtout quand je considère le bonheur que j'ai eu de servir utilement ma patrie. Vous m'avez protégé dès le commencement de la Révolution, étant adjoint au ministre comme à la tête d'une armée, poste que j'avoue être au-dessus de mes forces, mais que j'ai exercé à la gloire de mes subordonnés et à la satisfaction du gouvernement, qui m'en a récompensé par des preuves écrites et une pension de 5.000 francs. Néanmoins, je vous supplie, citoyen directeur, de m'occuper dans quelque emploi à peu près sédentaire, soit en administration ou au militaire, métier dont j'ai professé les détails toute ma vie. Je parle allemand. »

Nommé en mai 1798 au commandement de la 12e division, le général en fait transférer le quartier général de Nantes à La Rochelle. L'importance des îles de Ré, d'Oléron et du port de Rochefort dans la guerre contre les Anglais, sont les raisons qu'il fait valoir auprès du ministre pour obtenir ce transfert. N'est-il pas permis de penser que le désir de ne pas s'éloigner de Saintes, où étaient ses intérêts, devait être pour quelque chose dans sa demande ?

C'est pendant cette période, comme nous le voyons par une lettre au ministre, qu'il commença à signer *Léonard Muller*,

Digitized by Google

parce que, disait-il, son nom s'écrit de la même manière que celui de ses camarades du même grade employés dans les divisions territoriales (1). Il prit à cette époque pour aide-de-camp le citoyen Louis-René Pommeroye, ci-devant capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, né à Bellevue, le 18 juillet 1767, marié à Marie-Agathe-Bénigne de Beaucorps (2).

La défense des côtes contre les Anglais, dont les croisières menaçaient surtout les îles, et la pacification de la Vendée et des départements voisins occupèrent le général pendant son commandement ; il eut aussi à coopérer aux préparatifs de l'expédition d'Irlande, qui prit la mer à La Rochelle, sous les ordres du général Humbert.

C'est à cette époque que le Directoire exécutif de la République helvétique proposa au général Muller les fonctions de ministre de la guerre. Il prit à ce sujet les ordres du gouvernement en déclarant qu'il ne voulait en aucun cas renoncer, ni à sa qualité de citoyen français, ni à son grade, ni à sa pension de 5.000 francs. Le 9 vendémiaire, il adressa au Directoire helvétique la lettre suivante : « Jaloux d'appartenir à une nation fameuse par son courage et par ses mœurs, j'eusse sans balancer accepté le poste éminent de ministre de la guerre dont vous avez eu l'indulgence de me favoriser. Quand il faut choisir entre deux nations amies qui n'ont d'autre rivalité que celle de la gloire et de l'amour de la liberté, celle où l'on a pris naissance, celle où l'on a combattu, celle où l'on a sa famille doit l'emporter. Cette considération si puissante sur vos cœurs, citoyens directeurs, justifiera mon désistement de l'honneur que vous avez daigné me faire, et vous fera accueillir avec bonté des regrets aussi sincères que l'est l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. »

Nommé, en juillet 1799, commandant en chef d'une armée en formation sur le Rhin, le général Muller est à Mayence le 30 messidor an VII. Cette nouvelle armée du Rhin est constituée par la gauche de l'armée de Masséna, qui opère en Suisse, son front s'étend de Bâle à Dusseldorf, elle est forte d'environ quarante mille hommes. En ce moment nous combattons contre les Impé-

---

(1) Notamment un général Muller qui commande une division en 1793 et prend part à la bataille du Mans, à laquelle assistait le régiment d'Aunis. Cf. *Revue hist. et archéo. du Maine*, 1903, 1er semestre, p. 179.

(2) La Morinerie, *Noblesse de Saintonge*, p. 117.

Digitized by Google

riaux et sommes en paix avec la Prusse. Le rôle de l'armée devra être de faire une diversion qui attire sur elle une partie des troupes opposées à Masséna.

Le général, qui avait toujours auprès de lui M. de Pommeroye, demanda alors au ministre de confirmer le choix qu'il avait fait pour deuxième aide-de-camp d'un autre saintongeais, le citoyen Villedon, lieutenant réformé de gendarmerie. Nous voyons par une note du général que c'est « Gabriel, comte de Villedon, lieutenant au régiment de Provence, mort en 1830. Il avait épousé Marie-Anne-Marguerite-Françoise Guinot de Soulignac » (1). Je ne sais si M. de Villedon rejoignit le général, dont la campagne fut courte.

Il lui écrivait de Saintes, le 27 thermidor an VII, lui demandant un sursis de départ, et terminait ainsi sa lettre : « Votre épouse, vos sœurs et la charmante Zélie (fille cadette du général), jouissent de la meilleure santé. »

Par sœurs, il faut entendre sans doute les belles-sœurs du général : Mme de Nantillé et une autre demoiselle de la Briandière, non mariée. Le général de la République eut donc, par suite de ses relations de famille, deux gentilshommes authentiques pour aides-de-camp.

Cependant, le général Muller ne se sentait pas fait pour un grand commandement ; il écrivait au ministre, le 27 messidor an VII : « Vous me fîtes partir précipitamment de Paris, citoyen ministre, pour organiser et commander provisoirement l'armée du Rhin, vos instructions étaient pour la défensive, j'acceptai parce que je ne sais pas éluder le devoir possible. Mais dès que l'armée agit sur l'offensive absolue, cette charge devient trop lourde pour moi... Il faut une épée de commandement, et malheureusement je ne puis la porter. Vous savez, citoyen ministre, que je fus obligé de quitter l'armée des Pyrénées occidentales et de rester trente mois chez moi ; le moment où mes infirmités recommenceraient (ce qui arrive très fréquemment) me ferait retomber dans le même état et causerait un mal réel. En partant de Paris, vous me donnâtes par écrit que le mauvais état de santé du général choisi par le Directoire était la seule cause de mon déplacement. Ne pourrait-il pas maintenant venir se mettre à la tête de cette petite et vigoureuse armée. Je ne puis la commander, c'est un fait, je n'ambitionne que mon inspection et n'ac-

(1) La Morinerie, *Noblesse de Saintonge.*

Digitized by Google

cepterai pas d'autre poste parce que je ne suis propre qu'à celui-là, ou au commandement d'une division dans l'intérieur. Je vous en donne ma parole de républicain, tenez-moi celle que vous m'avez donnée. »

Le général garda néanmoins son commandement quelque temps encore. Le 7 fructidor, il signait au quartier général, à Manheim, une proclamation à l'armée ; le 9, il passait le Rhin, occupait Bruschsale, pendant qu'une division marchait sur Francfort et obtenait de cette ville libre, alors neutre, mais soupçonnée de sympathie pour les Impériaux, un prêt de 500.000 fr. En annonçant cette bonne nouvelle, le général ajoute : « Nous recevrons enfin une partie de nos appointements », et il répète cette phrase avec satisfaction dans plusieurs autres lettres. Il fallait bien vivre sur le pays en attendant les appointements qui ne venaient pas ; on usait et on abusait du droit de la guerre, aussi voyons-nous le général sévir contre des officiers qui, non contents de réquisitionner pour leur propre compte, avaient tout simplement mis dans leurs poches l'argent des caisses municipales.

La place de Philisbourg ayant été investie et les dispositions étant prises pour la bombarder, le général adressa à son commandant la sommation suivante : « Monsieur le commandant, la place que vous commandez est investie de toutes parts ; une puissante armée en couvre et défend le blocus, tout est prêt pour vous écraser sous ses ruines avec la troupe de la garnison. Au nom de l'humanité, je vous somme de prévenir l'effusion du sang et votre inévitable destruction, en remettant aux troupes françaises la place de Philisbourg. Je vous donne deux heures pour délibérer ; ce terme écoulé, la force sera mon seul guide et ma seule loi. » Signé, *Léonard Muller.*

Le commandant répondit : « Monsieur le général, je ne saurais répondre à la sommation qui vient de m'être remise de votre part, que ce qui convient à un homme d'honneur et ancien militaire, c'est-à-dire que je ferai mon devoir et que je me servirai de tous les moyens qui sont entre mes mains pour repousser l'attaque que vous m'annoncez. J'ai l'honneur de vous assurer, Monsieur le général, de ma parfaite considération. A Philisbourg, le 6 septembre 1799. » Signé, *Rheingrave comte de Salm, lieutenant général.*

Le 20 fructidor, le général écrivait au ministre : « A dix heures

Digitized by Google

moins vingt, les batteries ont joué, et à dix heures, la place de Philisbourg ne paraissait plus qu'une flamme. »

Cependant, l'armée était menacée à droite par les Impériaux qui arrivaient de Suisse, à gauche par les Anglais descendus en Hollande. Il écrivait au ministre le jour même du commencement du bombardement de Philisbourg : « La diversion est opérée, l'ennemi marche en force contre nous, en conséquence l'armée va repasser le Rhin à commencer de demain matin. » Nous ne gardions sur le Rhin que Mayence et Manheim.

Le général demandait toujours avec insistance son rappel. 25 fructidor : « Le général Moreau n'arrive pas, faites-moi donner un successeur, ainsi que vous me l'avez promis. » 26 fructidor : « La composition de ma faible machine n'est pas d'accord avec ma bonne volonté. »

L'ennemi marchait en force sur nous, le siège de Philisbourg était levé. Nous lisons, à la date du deuxième jour complémentaire de l'an VII, dans le registre du commandant en chef de l'armée du Rhin : Transmission télégraphique : « Je vous annonce avec peine que l'ennemi a emporté de vive force le poste de Nekerau et la place de Manheim, nos troupes se sont défendues en républicains. Le prince Charles attaquait en personne. Après deux heures de combat, nous avons eu environ douze cents tués, blessés et prisonniers ; le général Ney a deux fortes contusions ; le prince Charles avait quarante mille hommes sans compter les paysans. »

Rappelé enfin, le général Muller remettait, le 3 vendémiaire an VIII, le commandement au général Ney. A ce moment même, Masséna gagnait en Suisse la bataille de Zurich.

Thiers consacre plusieurs pages au récit de cette journée et termine en disant : « C'est le plus beau fleuron de la couronne de Masséna, et il n'en existe pas de plus beau dans aucune couronne militaire. »

Au général Muller et à son armée, il ne consacre pas une ligne ; et cependant, si leur rôle fut modeste, il fut efficace, puisqu'il força l'ennemi à diminuer beaucoup l'effectif des troupes qui combattirent à Zurich.

Arrivé à Paris, le général Muller demande l'autorisation « de passer chez lui, dans le département de la Charente-Inférieure, une permission de quatre décades » ; il ajoute : « Je désirerais que cette permission fut une espèce d'ordre, pour pouvoir exer-

Digitized by Google

cer, si le cas l'exige, dans ces contrées, une fonction d'inspecteur ».

Le général ne tarda pas à reprendre son ancien commandement de la 12e division, qui devint 3e de l'armée de l'Ouest ; son quartier général n'était plus à La Rochelle, il était revenu à Nantes. La défense des côtes contre les Anglais et le désarmement des Chouans occupèrent cette période de commandement. Le caractère conciliant du général convenait à merveille à une mission pacificatrice ; aussi, quand il fut envoyé à Rouen, quelques mois plus tard, M. de Suzannet lui écrivait-il : « J'apprends avec un véritable regret que vous quittez la 12e division. »

Après avoir commandé quelques mois la 15e division, à Rouen, le général fut mis à la tête de la 23e division, dont l'île de Corse formait le territoire, il y resta jusqu'en juin 1802. Si l'île ne fut pas attaquée sérieusement, elle était toujours menacée par les Anglais. « Les corsaires couvrent la mer, écrit-il, presque tout ce qui sort est pris. » Nous voyons aussi par ses lettres qu'il s'efforce avec une bonne volonté presque naïve de faire disparaître de Corse les haines et les vendettes.

Rentré en France en 1802, Muller fut inspecteur des 12e, 21e et 22e divisions, situées dans l'Ouest ; en août 1805, il inspecte des troupes à Alexandrie ; il fut aussi chargé de la réorganisation des nouveaux régiments suisses. La dernière lettre relative au service que je trouve dans ses papiers est de juin 1806.

Il vécut depuis à Saintes, faisant faire et défaire les aménagements de sa maison. Il fut nommé membre du conseil municipal en 1804 et en 1816, et siégeait encore dans cette assemblée au moment de sa mort (1). L'*Annuaire de la Charente-Inférieure*, établi pendant la période des Cent Jours, le compte parmi les membres du collège électoral du département ; son nom figure sur un registre de chevaliers de Saint-Louis et du mérite militaire, qui formèrent une association à Saintes pendant la Restauration. Louis XVIII signa, le 21 mars 1817, le brevet de commandeur de la légion d'honneur du baron Muller, lieutenant général de ses armées en retraite, pour prendre rang du 14 juin 1804. Ce n'était là qu'une confirmation, le titre de commandeur remplaçait celui de commandant, comme l'effigie de Henri IV avait remplacé celle de Napoléon.

---

(1) *Etudes et documents relatifs à la ville de Saintes*, publiés par le baron Eschasseriaux, p. 94, 102, 104.

Digitized by Google

Le général Muller mourut à Saintes, le 1er octobre 1824. Quelques jours après, le 28 octobre, le général Lamarque, son ami et ancien compagnon d'armes, écrivait à son gendre, M. de Laborde-Lassale : « La nouvelle de la mort du brave et digne général Muller m'a profondément affligé. C'est une perte immense pour sa famille, et une grande perte aussi pour l'Etat. Dans les débuts de sa carrière il a rendu de grands services, et nos frontières devraient une statue à celui qui les a sauvées des ravages des Espagnols. Je me complaisais à retracer sa belle campagne quand j'ai appris qu'il ne pourrait plus me lire ; cette idée m'ôte le courage de continuer mon travail. »

Si le général Muller ne s'est pas placé au rang des grands capitaines, il a exercé cependant avec distinction des commandements importants, il fut surtout bon administrateur. On voit par ses papiers qu'il devait être d'un caractère modéré, bienveillant, ami de la conciliation ; il ne devait pas être opposé aux idées nouvelles en médecine, puisque pendant qu'il commandait en Corse, sa fille, âgée de cinq ans, fut au nombre des vingt-six premières personnes vaccinées à Saintes (1). Il fallait alors un certain courage pour braver les répugnances qu'inspirait la petite opération.

La veuve du général Muller est morte à Saintes, en 1840.

De leur mariage naquirent deux filles : l'aînée, Louise-Gabrielle, épousa Marie-Côme-Ferdinand Carré de Sainte-Gemme, qui fut sous-préfet de Loudun, La Rochelle, Niort et Jonzac (2). La seconde, Angélique, épousa, en 1821, Victor de Laborde-Lassalle, officier de marine, qui quitta le service en 1830, étant capitaine de frégate et commandant du port de Bordeaux. De ce mariage naquit M. Eugène de Laborde-Lassalle, qui épousa Mlle Henriette de Boscal de Réals de Mornac. M. et Mme Eugène de Laborde-Lassalle ont habité Saintes, dans la maison de la rue des Notre-Dame, qui leur venait du général. Ils y sont morts tous deux sans laisser de postérité.

Le général baron Muller portait : *d'azur à la croix d'argent, entourée de quatre étoiles d'or ; au franc quartier des barons tirés de l'armée, brochant au neuvième de l'écu* (3).

J. D'OLCE.

---

(1) Voir *Bulletin* de janvier 1888, p. 61.

(2) La Morinerie, *Noblesse de Saintonge*.

(3) *Etudes et documents relatifs à la ville de Saintes*, publiés par le baron Eschasseriaux, p. 95.

Digitized by Google

QUESTIONS ET REPONSES

Questions

N° 785. — Un folk-loriste a trouvé dans Camille Bonnard (*Monuments religieux, militaires et civils du Poitou, Vienne et Charente-Inférieure*. Niort, 1844, in-4°, p. 48), l'énumération suivante des vertus merveilleuses attribuées à l'eau de la fontaine Sainte-Eustelle.

1° Vertu divinatoire et matrimoniale (épreuve par les épingles en croix).

2° Vertu prolifique (usage de l'eau en boisson, neuf matins de suite).

3° Vertu... contraire. Bonnard affirme que certaines femmes de la campagne croient pouvoir, grâce à l'eau de Sainte-Eustelle, pécher sans risques.

On demande si ces deux préjugés ont réellement un cours. Dans l'affirmative, existent-ils encore ? Prière de donner quelques détails et références, surtout en ce qui concerne le troisième, qui constituerait un cas presque unique en France.

A.

—

Réponses

N° 329 : tome XXIII, p. 420. *Usages et superstitions en Saintonge*. — Nous empruntons à l'*Intermédiaire* du 30 juin 1904, col. 990, la réponse suivante signée du pseudonyme d'un de nos confrères, qui répond à une des questions posées dans la *Revue* depuis longtemps.

En Saintonge, ou tout au moins en certaines parties de cette province, la croyance aux sévices exercés par les saints sur les enfants à la mamelle est encore enracinée. Chaque fois qu'un nourrisson dépérit et souffre, c'est qu'il est « battu des saints ». Il y a dans les environs de Pons une vieille femme dont je pourrais, s'il me plaît, avoir l'adresse, et qui a la spécialité de réduire à néant la malice des bienheureux. Peut-être en est-il d'autres. En tout cas, celle-ci, au dire des témoins oculaires, opère de la façon suivante : elle pose à terre une écuelle pleine d'eau jusqu'au bord, remet au consultant un disque de métal de la dimension d'une pièce de cinquante centimes, mais aminci et usé au

Digitized by Google

point d'être à peine plus épais qu'une feuille de papier. Puis elle se munit elle-même d'un calendrier. Alors, après une invocation mystérieuse, elle appelle l'un après l'autre chaque saint, depuis saint Circoncis (m'a-t-on dit), jusqu'à saint Sylvestre. Chaque fois que le nom d'un saint tombe des lèvres de la commère, le consultant laisse, de sa hauteur, tomber le disque de métal dans l'écuelle. Si la pièce tombe au fond, l'innocence du saint éclate. Mais si, en raison de sa légèreté même, elle fouette l'eau et va en ricochant rouler sur le plancher, on se trouve en présence d'un des mystérieux persécuteurs du poupon. On prend son nom en note et on continue. A la fin, on a obtenu une liste de bourreaux. Il s'agit de les fléchir, et la sorcière en indique le moyen.

Il paraît qu'elle reçoit un nombre incroyable de visites. Mais, bien que j'aie connu et interrogé deux paysans de mon voisinage qui avaient été ses clients, je n'ai rien pu savoir au sujet des moyens employés pour fléchir la colère de ses persécuteurs

CHAMPVOLANT.

LIVRES ET REVUES

Bulletin et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, tome XLI (1903), p. 44. *Archives du château de Lesquiffiou*, dans lesquelles se trouve le mandement suivant : Nous, Jacques de Montmor, chevalier, sire de Briz, chambellan du roy, notre sire, et commis de par icelluy seigneur en ceste partie....., pour recevoir les monstres de plusieurs genz d'armes et arballetriers, on païs de Bretaigne et ailleurs, soubz le gouvernement de Mons. le Connétable de France..... A Jehan le Flament, trésorier des guerres du roy, notre sire, ou à son lieutenant, salut. Nous vous envoions enclos soubz notre scel la monstre de Guide de Pinsé, cappitaine arballetrier de pied, quatre escuiers, de deux connestables et de soixante-six autres arballetriers de pied de sa compaignie receue à La Rochelle le XXe jour de juing, l'an mil IIIc IIIIxx et sept, pour servir aux gaiges du roy, notre sire, en ses présentes guerres on dit païs de Bretaigne, montez et abillés suffisamment.

—

Bulletin et mémoires de la Société archéologique de la Charente (1902-1903). M. l'abbé Nanglard signale deux pouillés iné-

Digitized by Google

dits, l'un pour le diocèse d'Angoulême, l'autre pour celui de Saintes. Ce dernier prend le diocèse de 1786 avec ses vingt-quatre archiprêtrés, et donne l'état de tous les bénéfices avec leurs vocables et le chiffre de leurs revenus. Il a été écrit par Jean Durand, né à Vouzan, le 15 février 1735, fait prêtre à Saintes, le 5 juin 1762, installé curé de Gressac, le 7 septembre, de Sigogne, le 15 novembre 1784, aumônier des prisons d'Angoulême en mars 1803, mort à Charras, à 88 ans, le 29 septembre 1822.

La Grande peur au Grand-Bourg de Salagnac, en 1789, d'après un extrait des mémoires du chevalier de Bremond ; *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer à Angoulême*, par M. P. Mourier, avec sept planches de cartes.

La baronnie de Manteresse par M. D. Touzaud ; elle appartenait aux Montbron, seigneurs de Matha, vicomtes d'Aunay.

—

Bulletin historique et philologique, 1903. M. Roger Drouault reprend une thèse connue sur *l'origine loudunaise des d'Aubigné-Maintenon.*

—

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, octobre-décembre 1903. *Avant-projet de port en eau profonde de La Rochelle-Enet, aboutissement du grand central européen*, par M. Courcelle-Seneuil ; *A propos du jardin botanique de la Marine à Rochefort ;* Note sur *le dolmen de Saint-Fort-sur-le-Né.* Il a la forme d'un fer de lance et présente les dimensions ci-après : longueur maxima, 7 m. 30 ; largeur maxima, 4 m. 50 ; épaisseur moyenne, 0 m. 90 ; les trois piliers qui le supportent ont une hauteur de 2 m. 30 au-dessus du sol, et le poids de la table peut être évalué approximativement à 39.900 kilogrammes.

—

Bulletin du protestantisme français, mars-avril 1904 : *Notes et documents sur la réforme aux îles de Saintonge*, avec une carte du pays de Marennes et Oléron, levée « par les *frères* (?) Masse à la fin du XVIIe siècle, 1696 à 1721. »

Arrêt du Parlement de Bordeaux en date du 21 janvier 1546 (n. st.), qui condamne à l'amende honorable puis au bannissement Philippe Barat, de Saint-Just, « pour avoir excédé et délinqué en preschant certaines propositions hérétiques ». La même cour condamne Hubert Robin, dominicain, à voir exécuter la

Digitized by Google

sentence de l'officialité diocésaine qui l'avait condamné à être dégradé et à être « vestu d'accoutrements verds à fin que le peuple l'estimast fol et insensé ».

Sonnet chrétien sur la désolation des temples en 1751.

La pièce la plus curieuse est une inscription huguenote relevée sur une pierre placée au-dessus de la porte du vieux moulin des Vesrons, tout près du Château d'Oléron. D'abord offerte à notre revue, qui aurait pu la publier en janvier dernier si nous n'avions pas attendu des documents promis sur la famille Vesron ou Verron, elle a passé dans le *Bulletin* par suite d'une affinité toute confessionnelle. Ce n'est pas une nouveauté, à proprement parler, car M. Luguet l'a copiée il y a bien longtemps, mais l'avait laissée inédite.

La pierre mesure 0m93 de longueur sur 0m 43 de hauteur. Elle reproduit les premières strophes du psaume III d'après la version de Clément Marot :

O SEIGNEUR QUE DE GENS
A NVIRE DILIGENS
QUI ME TROUBLE(NT) ET GRÈVE(NT)
MON DIEU QUE D'ENNEMI
QUI AUX CHAMPS SE SONT MIS
ET CONTRE MOY S'ESLÈVENT.
. . . . . etc.

La seule difficulté à résoudre dans cette inscription est de déterminer sa date. M. Patry n'hésite pas à lui assigner celle de 1565. La reproduction qu'il en donne, d'après une photographie, est formelle. Malheureusement, le cliché, ou plutôt l'épreuve d'après laquelle on a exécuté le cliché, a été retouchée. Cette correction sur l'épreuve *agrandie* se manifeste en plusieurs endroits. Ainsi, tandis que la transcription exacte de M. P. porte à la sixième avant-dernière ligne TOY *à bref parler*, l'*y* de *toy* est devenu un F, et à la ligne suivante on lit QVIENS au lieu de QVI FAIS.

Quant à la dernière ligne, JEANNE VESRON 1565, elle est refaite en entier ; sur l'original-pierre toutes les lettres sont plus ou moins martelées, et le second chiffre du millésime n'existe pas.

Le plus fin lecteur, le plus sagace épigraphiste ne trouvera jamais un 5 ou un 6 après 1.

M. P. ne s'est pas assez méfié de la photographie originale défectueuse : il a oublié que le jeu des ombres induit souvent en

Digitized by Google

erreur, et qu'il faut plusieurs épreuves prises à des moments différents pour bien lire, sur photographie, un texte qui n'est pas net.

Je suis convaincu qu'il devait y avoir un 6, c'est-à-dire 1665, pour des raisons d'ordre orthographique se référant à l'ensemble. Il serait un peu trop long de les énumérer, vu le petit intérêt de l'inscription — voyez ces mots et cherchez dans les dictionnaires du XVIIe siècle, *seure*, *montagne*, *Jeanne* qui se serait écrit au XVIe siècle *Jehanne*. — Du reste, la physionomie du monument donne l'impression d'une écriture du XVIIe siècle. Le moulin lui-même ne diffère en rien dans sa construction (notamment la forme des portes et des fenêtres), de ses voisins qui, de l'aveu de tous, datent à peine de deux cents ans. Enfin, une Jeanne Vesron vivait vers 1665 ; elle comparaît dans un acte du 7 juin 1671. On sait encore qu'une Marie Vesron, en 1695, fait faire des réparations au moulin, soit trente ans seulement après la date précitée, peut-être sa construction, ce qui n'a rien d'inadmissible (Cf. même *Bulletin*, mai-juin, p. 229). La pierre a-t-elle été transportée d'ailleurs ? L'état actuel de la maçonnerie n'autorise pas à le croire.

Notre confrère, M. le baron de La Morinerie, nous communique la note suivante : « Mes documents sur les Vesron de l'île d'Oléron ne commencent qu'à partir des premières années du XVIIe siècle. Jacques Vesron, marié à Jeanne Perrault, dont un fils, Jean, né ou baptisé le 15 avril 1630. Voici les alliances que j'ai notées dans le cours de mes recherches. De 1630 à 1640 : Perrault, Bertaut, Regnaud, Montel, Ossant ; de 1640 à 1650 : Raoulx, Moyne, Abrard, Trochon, Pinasseau, Dubois ; de 1650 à 1660 : Blanchet, Chaumeau, Moyzant, Compagnon, Lapierrière, Meschin ; de 1660 à 1670 : Allard, Fresneau, Seguin ; de 1670 à la Révocation : Ramé, Degeac, Chevallier, Prioleau. »

—

La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du nord, par Jean Fonteneau, dit Alfonse de Saintonge, capitaine-pilote de François Ier, publiée et annotée par Georges Musset.

Alfonse de Saintonge semble être, de nos jours, un peu trop oublié et c'est à peine si, en dehors des travaux spéciaux, on trouve son nom mentionné dans des ouvrages même importants. Il faut savoir gré à M. Musset d'avoir publié son œuvre maîtresse et d'avoir ainsi redonné quelque lustre au nom d'un personnage qui honore sa province d'origine. La *Cosmographie* du naviga-

Digitized by Google

teur saintongeais a pris place, grâce à lui, dans un important recueil de documents pour l'histoire de la géographie, très savamment et très soigneusement édité, où l'on trouve déjà les récits de voyages et les œuvres de voyageurs comme les Cabot, les Corte-Real, les Parmentier, Christophe-Colomb, Léon l'Africain, Toscanelli, etc. Notre compatriote est en bonne compagnie.

Né près de Cognac, à la fin du XVe siècle, Jean Fonteneau, que l'on a surnommé Alfonse de Saintonge, a navigué sur presque toutes les mers. Durant sa vie, il avait déjà inspiré et éclairé ses contemporains qui utilisaient ses voyages et ses travaux. Après sa mort, il n'y a pas un voyageur ou un cosmographe qui ne se soit aidé de ses observations et de ses œuvres, et qui n'ait rappelé son nom et ses courses. André Thévet, Hakluyt, Champlain, l'ont cité ; il n'est pas jusqu'à Rabelais qui n'ait, si nous en croyons Margry, emprunté aux œuvres d'Alfonse un certain nombre de données géographiques et de légendes.

Jean Fonteneau ou Alfonse de Saintonge n'avait pas publié que la *Cosmographie*, d'où l'on aurait tiré, après sa mort, comme les historiens sont généralement disposés à le croire, les *Voyages aventureux*, et peut-être d'autres routiers et divers récits de voyages. M. Musset établit dans son introduction que les *Voyages aventureux*, dont il passe en revue les différentes éditions, sont distincts de la *Cosmographie*, et antérieurs à celle-ci.

La *Cosmographie* aurait été composée « pour faire service au Roy » François Ier. L'auteur avait fait, avant tout, œuvre de science, mais ayant le titre de pilote du roi, c'est aussi pour faire honneur à celui-ci qu'il enlumina son manuscrit de brillantes couleurs et de figures originales.

D'après les indications qui terminent l'ouvrage, le titre manquant, la *Cosmographie* serait due à la collaboration d'Alfonse et d'un capitaine-pilote de Honfleur, nommé, par tous les auteurs, Paulin Sécalart, et qui demeurait, comme Alfonse, en la rue Saint-Jean, non des Prêtres, mais du Pérot, près de l'église Saint-Jean du Pérot, à La Rochelle.

M. Georges Musset établit, comme il l'avait d'ailleurs démontré précédemment dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive* (1895), que Jean Alfonse a été le seul et l'unique auteur de sa *Cosmographie*, qu'il avait achevée en 1544 ; et, qu'après sa mort, arrivée sans doute le 24 novembre 1545, Raulin (et non Paulin) Sécalart, devenu possesseur du manuscrit, y ajouta son nom à côté de celui d'Alfonse et altéra quelques pas-

Digitized by Google

sages de l'ouvrage, pour faire croire à sa collaboration. La *Cosmographie* appartient donc tout entière à notre Saintongeais.

Ce n'est pas la première fois qu'il est question dans cette revue d'Alfonse de Saintonge. Notre collègue, M. Louis Delavaud, répondant à une question alors posée, avait donné dans le numéro d'octobre 1882 du *Bulletin* (p. 428), une courte note sur le marin Jean Alfonse. Il avait également extrait des *Voyages aventureux* la description des côtes de France, qu'il avait publiée dans le *Bulletin de la Société de géographie de Dijon* (1882). Déjà aussi, Léon Guérin avait, avant lui, donné, dans *Les navigateurs français* (Paris, 1846), une courte notice sur le capitaine-pilote de François Ier, et tiré de ses ouvrages une description du littoral de la France.

Nous rappelons encore que Pierre Margry avait publié quelques passages des *Voyages aventureux* dans *Les navigations françaises et la Révolution maritime au XVIe siècle* (1867), et que M. Gaffarel, dans son *Histoire du Brésil français* (1878), avait repris les passages intéressant ce pays.

Ces quelques reproductions de fragments d'ouvrages d'Alfonse avaient suffi à montrer de quel intérêt serait pour l'histoire de la géographie et des voyages, la reproduction intégrale du volumineux manuscrit du même navigateur, conservé à la Bibliothèque nationale sous le titre de la *Cosmographie*. Si cette œuvre renferme quelques légendes fabuleuses, on y trouve les détails les plus précieux sur les terres nouvellement découvertes de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique du Nord. C'est une mine très riche de documents sur la géographie physique d'un grand nombre de régions, et, pour les pays qu'il a visités lui-même, Jean Alfonse est, comme le fait observer M. Gaffarel, d'une minutieuse exactitude.

Il importait donc de publier dans sa totalité un ouvrage aussi considérable, et notre savant collègue, M. Musset, a apporté dans ce travail toute sa conscience d'historien et toute son érudition. Sa connaissance approfondie de l'histoire de la géographie lui a permis d'éclairer le texte par des notes savantes qui servent à l'interpréter et à l'expliquer. Très curieuses sont les reproductions de cartes et d'illustrations tirées du manuscrit. Une table des noms propres complète très utilement cette importante publication.

GUSTAVE REGELSPERGER.

—

Digitized by Google

La *Revue des Charentes*, février 1904. *Le bourg de Baigne au moyen âge* (suite) ; *La Revue des Charentes, son programme et son devoir*, par M. Gabriel Audiat.

« ..... Plus tard, quelque réserve me fut encore imposée par la crainte que le public, toujours prompt aux erreurs malveillantes, ne comprit pas ce que vous faisiez et ce que j'allais faire avec vous. La *Revue de Saintonge et d'Aunis* était là, que le labeur de son fondateur avait portée à un degré de prospérité tel qu'aucune revue savante de province, je crois bien, ne peut se vanter d'un pareil. Et pour être née *Bulletin de la Société des Archives*, elle ne s'en était pas moins entr'ouverte peu à peu à toutes les manifestations importantes de la vie contemporaine en nos provinces. Même il la rêvait, après son départ, transformée de jeunesse et élargie, mettant à profit et les ressources qu'il lui avait accumulées pour faire place plus grande à la littérature, à l'art, à la science, au mouvement social, à ce qu'on nomme l'actualité, et l'autorité que lui donnait son passé pour devenir un organe incomparable d'activité intellectuelle dans notre pays.

Ses continuateurs, dont je ne me sépare point — et il fallait avant toute chose que cela fut clairement vu de tous — ont estimé plus sage de suivre la tradition par lui créée, de la maintenir esentiellement revue d'histoire et d'archéologie : c'est bien. Et s'il la maintiennent au niveau d'érudition où il l'avait portée, ce sera très bien. Aidons-les de tout notre pouvoir ; c'est pour tous une obligation de curiosité pieuse, pour moi-même un devoir double et sacré. »

— N° de mars. — M. G. Audiat termine sa lettre sur le programme et le devoir de la *Revue des Charentes*. Ses conseils peuvent se résumer en quelques mots : peu de poésie, mais des bonnes, peu ou point d'études d'érudition, parce que la *Revue de Saintonge* et le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente* sont là pour les accueillir. Il réclame des « loubines ». « Les « loubines » c'est l'économie régionale, c'est la vie industrielle, commerciale, agricole, maritime — et mondaine du pays. » Il veut, en résumé, que cette *Revue* soit surtout vivante et actuelle. La poésie, même signée Depont, n'est qu'un dessert.

—

La *Revue de Béarn et du pays basque*, n° de février 1904, contient le commencement d'une étude sur *Marguerite de Navarre*, par M. Paul Courteault.

—

Digitized by Google

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tome VI, 1903. — Sous le titre : *Le dernier Plantagenet comte d'Anjou, Jean Sans-Terre*, M. Ch. Marchand analyse le livre de miss Kate Norgate (Londres, 1902), sur *John Lackland*. M. Joseph Joubert retrace l'histoire des tombeaux des Plantagenet à Fontevrault, sous le titre de : *Le dernier lieu de repos des rois angevins*, dont il emprunte un des éléments à un article de la *Nineteenth Century* de M. Cecil Hallett.

—

Richard (Alfred). *Histoire des comtes de Poitou*, 778-1204 (*suite*. Voir aux *errata*).

II

Nous avons réservé pour un chapitre spécial ce que M. Richard dit çà et là dans son premier volume de la Saintonge en général, qu'il semble moins bien connaître, cela se comprend, que le Poitou.

« Quand Eble mourut [il s'agit du comte Eble le Bâtard], dans le courant de 935, à l'âge d'environ soixante-cinq ans, son pouvoir était bien quelque peu amoindri ; néanmoins, il était encore un des plus puissants seigneurs de France. Il possédait le Poitou *et, sans doute, le pays d'Aunis*, à titre héréditaire, le Limouzin par conquête, *et élevait des prétentions sur la Saintonge proprement dite, que se disputaient les comtes d'Angoulême, de Périgueux et de Bordeaux, et où les évêques de Saintes*, à l'exemple de nombreux prélats de cette époque, *cherchaient à se constituer un grand domaine féodal ;* enfin, il laissait à ses héritiers des droits à faire valoir sur le comté d'Auvergne et le duché d'Aquitaine, dont il avait joui pendant quelques années et qui faisaient véritablement partie de son héritage (1). »

Il ajoute en note : « La suprématie du Poitou sur la Saintonge s'était établie dans le cours du IXe siècle, après la mort du comte Landri. *Mais tandis que la région située au sud de la Charente était devenue un champ de compétition entre les comtes voisins de Bordeaux, de Périgueux et d'Angoulême, des liens très étroits avaient directement rattaché l'Aunis au Poitou*, et l'autorité d'Eble dans ce pays est incontestée ; elle est en particulier cons-

(1) Volume I, chap. VI *bis*, p. 72 et 73. — Nous avons nous-même souligné les passages sur lesquels nous voulons appeler l'attention des lecteurs de la *Revue*.

Digitized by Google

tatée par la concession qu'il fit, en janvier 934, aux moines de Saint-Cyprien, à la demande de son vassal Roger, de portion du bénéfice que celui-ci possédait en Aunis pour y établir des salines. » (*Cartul. de Saint-Cyprien*, pp. 318 et 319).

Parlant plus loin des nombreuses concessions de terrains faites sur les côtes de l'Aunis aux abbayes de Noaillé, de Saint-Cyprien et de Saint-Maixent, afin d'y établir des salines [il aurait pu ajouter à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély et autres], il dit encore : « Ces chartes, outre l'intérêt qu'offre leur objet spécial, permettent encore d'affirmer *que l'Aunis était dans la possession directe des comtes de Poitou*, possession déjà établie, comme nous l'avons vu, au temps du comte Eble (1). »

Ces quelques citations relatives à la situation politique et administrative de notre pays pendant le Xe siècle étaient nécessaires pour bien montrer la manière de voir de M. Richard, en ce qui le concerne. Elles se rapportent à deux questions principales : 1° situation de l'Aunis ; 2° situation de la Saintonge proprement dite.

1° *Situation de l'Aunis.* — Dans le haut moyen âge, on entendait par Aunis, non seulement comme aujourd'hui les environs de La Rochelle et de Surgères, mais encore tout le nord du département de la Charente-Inférieure compris entre la Sèvre, la Charente et la Boutonne, avec la portion limitrophe du département des Deux-Sèvres située entre cette même Sèvres et un vieux chemin à travers bois, qui allait de Villeneuve-la-Comtesse (canton de Loulay) à Niort ; les îles d'Aix et de Ré en plus. C'était, dans son entier, l'ancien archidiaconé d'Aunis du diocèse de Saintes, pays tout à fait distinct, dont l'origine remonte certainement à la période gauloise. Dès le Xe siècle, les comtes de Poitou sont incontestablement, comme le dit M. Richard, les maîtres directs de cette région. Ils en jouissent et en disposent comme d'un domaine propre ou d'un bien du comté. En janvier 942, c'est à la demande d'Eble, frère du comte de Poitou, que Louis d'Outremer réforme le monastère de Saint-Jean d'Angély et met à sa tête l'abbé Martin (2). Cette abbaye fut reconstruite et richement dotée, à diverses reprises, de biens situés en Aunis par le comte Guillaume Fier-à-Bras : vers 988, après sa réconciliation momentanée avec sa femme, il donne la terre de Muron à

(1) Volume I, chap. VIII, p. 97, note 3.
(2) *Cart. de Saint-Jean d'Angély*, par Musset, I, charte 1, p. 11.

Digitized by Google

ce monastère, qui est parmi ceux que, Dieu aidant, il a construits (1) ; en janvier 991, il donne le bois d'Essouvert au couvent du saint précurseur du Christ, Jean-Baptiste, qu'il a lui-même édifié (2) ; vers la même époque, il lui donne encore les églises de Benon, divers biens aux alentours, et des pêcheries à Esnandes (3). — Ce même comte donne, en janvier 988, à l'abbaye de Noaillé l'immense domaine, sis sur les bords de la rivière Le Curé (*Liguriacum*), qui devint plus tard le riche prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé (4) ; et vers la même époque, à l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, la vaste presqu'île de Rex, à la jonction du Mignon et de la Sèvre, terre de son domaine située en Aunis, avec ses paroisses et tout ce qui en dépend (5) ; il donne aussi à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges la paroisse d'Anais (canton de La Jarrie), donation renouvelée et confirmée par son fils vers l'an 1000 (6) ; il homologue enfin le don de l'aleu de Rançon, près Mauzé, fait à l'abbaye de Saint-Cyprien par une dame Arsende, vers 986-993 (7). — Lorsqu'en 1003, Guillaume le Grand, son fils, dote l'abbaye de Maillezais, fondée par ses père et mère, il donne en Aunis l'île et la paroisse de Taugon (canton de Courçon), plus la moitié des droits de péage perçus au pas de Mauzé, l'autre moitié appartenant au comté (8) ; et pour récompenser l'abbaye de Saint-Cyprien de lui avoir ainsi enlevé l'abbaye de Maillezais, rendue indépendante, il lui donne en même temps tout le bois de Dœuil (canton de Loulay), et toute la terre de Rançon ci-dessus indiquée (9).

Ce même Guillaume le Grand, vers l'an 1000, donna à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély la partie de la forêt d'Argençon comprise entre les trois églises de Dœuil, de Saint-Félix et de Saint-Christophe (localité disparue, près de Vergné), dans le canton de Loulay (10). Rappelons enfin, qu'il gratifia, comme nous l'avons vu, de divers châteaux en Aunis le comte d'Angoulême, et que

---

(1) *Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*, par Musset, I, charte 192, p. 231 et 232.
(2) *Idem*, I, charte 7, p. 27 et 28.
(3) *Idem*, I, charte 6, p. 26.
(4) *Chartes de Noaillé*, dans *Dom Fonteneau*, tome XXI, p. 305.
(5) *Documents pour Saint-Hilaire*, par Rédet, I, p. 57.
(6) *Chronicon B. Iterii, dans Chroniques de Saint-Martial*, par Duplès-Agier, p. 45.
(7) *Cartul. de Saint-Cyprien*, par Rédet, charte 514, p. 311.
(8) *Histoire de La Rochelle*, par Arcère, t. II, p. 663.
(9) *Cart. de Saint-Cyprien*, charte 513, p. 310.
(10) *Cartul. de Saint-Jean d'Angély*, par Musset, I, charte 8, p. 28 et 29.

Digitized by Google

ces châteaux paraissent avoir été ceux de Surgères, de Châtelaillon, voire de Frontenay.

Voilà certes des preuves de possession directe autrement significatives que les abandons de quelques lais de mer pour être transformés en salines, ce que M. Richard a cependant bien fait de souligner, puisque cela corrobore les faits principaux. Il ne les néglige pas, du reste, puisqu'il les relate pour la plupart, mais sans en tirer ces mêmes conséquences, dans son chapitre IX, relatif au comte Guillaume Fier-à-Bras.

Il est bien regrettable, surtout pour nous autres, qu'à propos de l'Aunis et du régime auquel était soumise cette partie de notre région, M. Richard n'ait pas cru devoir s'occuper de son extension au nord de la Sèvre et aux alentours de Niort, question posée par Rédet, son savant prédécesseur aux archives de la Vienne (1). D'autant plus que cela expliquerait peut-être pourquoi les comtes de Poitou possédaient l'*Aunis saintongeais*, si l'on peut s'exprimer ainsi, et que c'est dans ses propres travaux qu'on trouve les meilleurs renseignements pour résoudre ce problème historique (2).

Au nord de la Sèvre, entre son embouchure et Niort, l'évêché de Saintes, l'archidiaconé d'Aunis, et l'Aunis lui-même par conséquent, ont toujours compris deux localités importantes : l'Ile d'Elle, près de Marans, et Coulon, près de Niort ; tandis que l'évêché de Poitiers ou le Poitou n'a jamais, par contre, franchi ce fleuve vers le sud. Si l'adjonction de l'Ile d'Elle et de son territoire à l'Aunis peut être expliquée à la rigueur par un changement de cours de la Sèvre, dont le confluent primitif avec la Vendée aurait été jadis plus au nord, près du Gué de Velluire, laissant l'Ile d'Elle sur sa rive gauche, il n'en est pas de même de Coulon et de son vaste territoire de près de 3.000 hectares. Celui-ci était tout entier sur la rive droite de la Sèvre, dans la plaine calcaire dite de Niort, et s'étendait jusqu'au grand chemin de Niort à Fontenay et jusqu'aux portes mêmes de Benet. Or, la paroisse de Coulon était incontestablement située en Aunis. En 869, le concile de Verberie confirme à l'abbaye de Charroux la donation de : *Colonum*, *in pago Alniense* (3). Coulon a

(1) *Cartul. de Saint-Cyprien*, notes géographiques, p. 436 et 437.

(2) *Cartul. de Saint-Maixent*, par Alfred Richard, *in Arch. hist. du Poitou*, t. XVI.

(3) Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, *Preuves*, p. 152.

Digitized by Google

toujours été porté, du reste, dans l'évêché de Saintes, malgré les transformations diocésaines subies par la région de la Sèvre.

Mais il y a plus : d'autres localités situées au nord de la Sèvre et appartenant à l'évêché de Poitiers, sont aussi indiquées comme se trouvant en Aunis. Entre 932 et 936, sous le règne du roi Raoul, le comte Guillaume Tête d'Etoupe, qui venait de succéder à son père Eble le Bâtard, concède aux moines de Saint-Cyprien, à la prière du vicomte Savari de Thouars, une écluse à poissons dont jouissait celui-ci, au village de Reth (*Trajecto*), sur la Sèvre, dans la contrée de Célette (*condita Celiacinse*), au pays d'Aunis (*in pago Alieninse*) (1). C'était, il est vrai, non loin de Coulon (*in rem Sancti Salvatoris*) ; néanmoins, il s'agit du territoire actuel des communes de Damvix, de Sainte-Christine et de Saint-Sigismond (canton de Maillezais), dans l'angle formé par le confluent de l'Autize et de la Sèvre.

Une charte-notice, dressée plus tard, vers 1045, mais qui ne peut qu'exprimer des idées reçues et d'ancienne date, rapporte qu'Archambaud, archevêque de Bordeaux, resté abbé de Saint-Maixent, fit lever par Guillaume Aigret, duc d'Aquitaine, tous les droits injustes que les seigneurs de Vouvant avaient récemment établis sur toutes les terres de Saint-Maixent situées dans la plaine d'Aunis (*in plano Alnisio*), et même le droit que ce comte et sa femme Ermensende prélevaient, comme leurs prédécesseurs, à Artiz (commune et canton de Saint-Hilaire des Loges), à Oulmes, (même canton), et à Vouillé-les-Marais (canton de Chaillé). Ils firent remise perpétuelle à Saint-Maixent de tout droit perçu par eux dans la plaine d'Aunis (*in plano Alnisio*, répété une seconde fois), sur la terre de Saint-Maixent et sur celle de Marsais-Sainte-Radégonde (canton de L'Hermenault, Vendée) (2). Ce texte, édité par M. Richard lui-même, est très clair : c'est à la plaine de Fontenay-le-Comte et aux îles du marais de Luçon que s'applique l'expression de *plaine d'Aunis*.

Auprès de Niort, les indications sont tout aussi probantes, et Coulon n'était point la seule localité de la rive droite de la Sèvre située en Aunis. Le chef-lieu de la *vicaria Bassiacensis*, si souvent citée dans les cartulaires des abbayes, au Xe siècle, était, à n'en pas douter aujourd'hui, le faubourg actuel de Bessac à Niort, dans la boucle de la Sèvre et sur sa rive droite. Il est cons-

(1) *Cartul. de Saint-Cyprien*, par Rédet, charte 545, p. 323 et 324.
(2) *Cartul. de Saint-Maixent*, par A. Richard, I, charte 108, p. 134 et 135.

Digitized by Google

tamment donné comme situé en pays d'Aunis, et cela est d'autant plus significatif qu'il est resserré entre deux vigueries poitevines très rapprochées : la viguerie de Chauray (*vicaria Calriacensis*) au nord, et la viguerie d'Aiffres ou de Martigny (*vicaria Afriacensis* ou *vicaria Marniacensis*) au sud, deux communes actuelles du premier canton de Niort. La viguerie de Bessac s'étendait dans l'évêché de Saintes et sur la rive gauche de la Sèvre, jusques aux abords de la vallée du Mignon. Elle renfermait, à n'en pas douter, Saint-Florent, la ville et la commune actuelle de Niort, jusqu'au territoire de la commune de Souché et jusqu'au cours inférieur du Lambon, y compris la belle fontaine du Vivier. Le *Fornax calidus*, ou *Fornix calida*, *in vicaria Bachiacinse*, ou *prope Niortum*, souvent cité dans le *Cartulaire de Saint-Cyprien* (1), est le quartier ou rue du Vieux-Fourneau, à Niort même, sur la hauteur qui domine la ville, et l'église la plus proche, Saint-André, est sans doute l'*ecclesia de Fornis*, située dans l'évêché de Saintes et donnée à l'abbaye de Charroux par Charlemagne, en même temps que l'église de Saint-Florent et les terres adjacentes (à savoir le château de Niort, sa viguerie, ses églises et ses cimetières), la cour de Jarnac-Champagne et la cour de Cressé (2). Cet acte ou testament est, il est vrai, une compilation fabriquée vers la fin du XIe siècle, mais à l'aide d'actes authentiques (3). — La viguerie de Bessac, c'est-à-dire l'Aunis, s'étendait aussi à des localités situées dans la plaine de Niort jusqu'à l'Autize, notamment à Sciecq (deuxième canton de Niort), rive droite de la Sèvre, et à Oulmes (canton de Saint-Hilaire des Loges), déjà cité. La charte du *Cartulaire de Saint-Cyprien* portant donation par Sénégonde de nombreux biens, en 936 ou 937, énumère ceux-ci par pays et par vigueries, et place dans le pays d'Aunis et dans la viguerie de Bessac la villa *Ulmus*, qui ne peut être qu'Oulmes, et la villa *Iziacus*, que nous pensons être Sciecq (4). Vers l'an 1000, l'église de Saint-Maxire, sur la Sèvre, est dite dans le pays et la viguerie de Niort, substituée vers cette époque à celle de Bessac (5).

---

(1) *Cartul. de Saint-Cyprien*, par Rédet, p. 313, 314, 322, 325, 326.

(2) Mabillon, *Ann. Bened.*, t. II, p. 711.

(3) *Etude sur les comtes et vicomtes de Limoges*, par Robert de Lasteyrie, *Pièces justificatives*, n° 1, p. 94.

(4) *Cartul. de Saint-Cyprien*, par Rédet, charte 549, p. 325, et charte 567, p. 332.

(5) *Idem*, charte 562, p. 329 et 330.

Digitized by Google

Tout cela démontre surabondamment que l'Aunis primitif s'étendait sur les deux rives de la Sèvre, depuis la mer jusqu'à Niort, cette ville comprise, englobant toute la plaine de Fontenay et son marais, depuis le Lay (c'est-à-dire une région qui appartenait au diocèse de Poitiers et formait la partie ouest de l'archidiaconé de Brioux), tout aussi bien que l'archidiaconé d'Aunis du diocèse de Saintes, qui seul en a gardé le nom. Nous pouvons même nous demander, à notre tour, si cette région basse et plate ne répond pas au petit peuple gaulois des Anagnutes que Pline a placé au sud de la Loire avec les Ambilatri, à côté des Pictons et des Santons (1). Le nom lui-même se prête à cette interprétation, car les plus anciennes formes latines sont, aux IXe et Xe siècles, *pagus Alienensis* ou *Alianensis*, et ce n'est que dans le cours du XIe siècle que l'usage du mot *Alnisius* paraît s'être introduit, comme le fait observer M. Richard lui-même dans un autre ouvrage (2). *Anagnutes* et *Alagnices* sont bien voisins. Bien voisin aussi le dérivé *Alienensis*. Enfin, s'il fallait proposer une étymologie du nom, nous le rattacherions volontiers aux mots latins *planus* pour *palanus*, *planities* pour *palanities*, grec *pelagos*, avec chute du *p* initial, fait qui se produit souvent dans nos langues. En ce cas, notre nom moderne de *pays de Plaine* ne ferait que répéter l'ancien nom gaulois de la région, et les Anagnutes ou Aunisiens d'autrefois ne seraient autres que les Plaineaux de nos jours.

L'Aunis ainsi compris, ayant formé un pays distinct, comme le pays d'Herbauge (*pagus Herbadillicus*), qui le bordait au nord, a bien pu avoir, sous les Mérovingiens, ses comtes particuliers, bien que les documents historiques n'en fassent pas mention. Plus tard, soit lors des guerres d'Aquitaine, soit lors des premières invasions normandes, ce comté sera tombé tout entier aux mains des comtes de Poitou, qui l'ont toujours gardé, comme ils ont gardé l'ancien pays ou comté d'Herbauge. Telle serait, à titre d'hypothèse, l'origine de leurs droits et de leur domination en Aunis. Plus difficile à expliquer serait le partage de cet Aunis primitif entre les deux évêchés voisins de Poitiers et de Saintes, avec le cours de la Sèvre comme limite. Il y a là un point historique à résoudre que l'absence de documents ne peut faire qu'ajourner.

---

(1) Pline, *Hist. nat.*, livre IV, chap. XXXIII.

(2) *Cartul. de Saint-Maixent*, I, charte V, p. 9, note 1.

Digitized by Google

2° *Situation de la Saintonge.* — En ce qui concerne la situation de la Saintonge proprement dite, non seulement M. Richard, si bien documenté pour le Poitou, ne nous renseigne pas mieux que ses prédécesseurs, mais il nous déroute même par quelques données toutes personnelles, qu'il lance un peu au hasard, sans même un commencement de preuves à l'appui.

Le dernier comte particulier que nous trouvons en Saintonge sous les Carlovingiens est Landri, qui s'était emparé par surprise du château de Bouteville, précédemment occupé par Turpion, comte d'Angoulême, et que lui disputait, les armes à la main, Emmenon, frère et successeur de Turpion. Landri fut tué dans le combat, et Emmenon fut ramené blessé au château de la Roche (La Roche-Andri, pensons-nous), où il mourut lui-même huit jours après, au mois de juin 866. Deux ans auparavant, le 4 octobre 863, le comte Turpion avait aussi péri de mort violente dans un combat contre les Normands, livré *au delà* de Saintes par rapport à Angoulême, c'est-à-dire entre Saintes et la mer. C'est Charles le Chauve qui avait nommé Turpion d'abord, puis Emmenon, comtes d'Angoulême, en même temps qu'il fit Ramnulfe comte de Poitiers ; car en abandonnant l'Aquitaine à son neveu Pépin II, il avait retenu pour lui le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. Il n'est pas dit qu'il mit en même temps un comte en Saintonge, d'où l'on peut admettre que Landri avait été déjà placé à la tête de son comté par un de ses prédécesseurs au royaume d'Aquitaine. Quoi qu'il en soit, en apprenant la mort des comtes Emmenon et Landri, Charles le Chauve envoya de suite en Aquitaine un sien parent, Wulgrin, frère d'Alduin, abbé de Saint-Denis, qu'il fit comte d'Angoulême et de Périgord (1). Quant à Landri, il n'est question nulle part de son successeur, et il est fort probable qu'il ne fut pas remplacé. Ce pays de Saintonge, soumis aux continuelles attaques des Normands, ne comptait presque plus au point de vue administratif, de même que le pays d'Herbauge, sur les côtes du Poitou, et que le Bordelais, exposés aux mêmes déprédations et dont les comtes particuliers disparaissent aussi de l'histoire précisément à cette même époque.

Il n'est dit nulle part que Wulgrin, comte d'Angoulême, ait eu aussi la Saintonge ; mais nous savons qu'il étendit sa domi-

(1) Voir pour tous ces faits : 1° *Chron. d'Adémar*, III, chap. XVI et XIX, édition Chavanon, p. 132 et 136 ; 2° *Histoire des pontifes et des comtes d'Angoulême*, chap. X et XI, édition Castaigne, p. 18 et 19.

Digitized by Google

nation sur certaines parties de ce pays, pendant le cours de son gouvernement, qui dura vingt ans, de 866 à 886. Il construisit notamment, dès son arrivée, le château de Matha, dont il voulait faire un rempart contre les Normands, et, après lui, cette vaste châtellenie, située tout entière en Saintonge, resta pendant plus de trois siècles dans la possession directe des comtes d'Angoulême, ses successeurs, qui la donnaient en apanage aux cadets de la famille. Comme Wulgrin fut en lutte continuelle avec les Normands, et que la Saintonge, par sa position géographique, devînt pour lui un véritable champ de bataille, il est difficile d'admettre que selon les nécessités de la guerre, il n'y commanda pas souverainement. Il dut garder tout au moins sous sa main la châtellenie de Bouteville, déjà tenue par son prédécesseur Turpion. Nous voyons, en effet, son petit-fils, Guillaume Taillefer, qui fut comte de 916 à 962, donner à l'abbaye de Saint-Cybard (1) et à la cathédrale d'Angoulême (2) de grands biens sis en Saintonge, tant dans la châtellenie de Bouteville que dans celle d'Archiac, ce qui suppose de sa part une autorité directe dans ces régions de la Grande et de la Petite Champagne ; et on comprend dès lors que le chroniqueur Adémar de Chabannes ait pu dire plus tard que les châtellenies de Bouteville et d'Archiac étaient des dépendances inaliénables du comté d'Angoulême (3). Cela doit s'entendre évidemment d'un état de subordination fort ancien, datant de la constitution même du comté d'Angoulême ou de sa dynastie régnante, c'est-à-dire du temps de Wulgrin.

Matha et Archiac étaient-ils en Saintonge des sortes d'avancées, des possessions isolées de l'Angoumois ? Loin de là. Entre les châtellenies de Matha et d'Archiac, s'étend, sur les deux rives de la Charente, la châtellenie de Cognac, qui dépassait dans la direction de Saintes le confluent du Né. En 1003, c'est devant le comte d'Angoulême, Guillaume II, assisté de Grimoard, son évêque, qu'est porté un différend relatif au domaine de Coulonge (commune de Saint-Sulpice de Cognac), situé alors dans la viguerie de Migron, et qui dépendait alors, comme depuis, de

---

(1) *Chronique d'Adémar*, livre III, chap. XIV, édition Chavanon, p. 145 et 146.

(2) *Cartul. de l'église d'Angouléme*, par l'abbé Nanglard, charte III, p. 28.

(3) *Loc. cit.*, III, chap. LXVII.

Digitized by Google

la châtellenie de Cognac (1). Dès cette époque, et probablement auparavant, Cognac relevait donc d'Angoulême, comme il en relevait vingt-cinq ans plus tard, lorsque Geoffroy, fils du comte Guillaume II, était seigneur dominant à Merpins (2). En amont de Cognac, et à cheval aussi sur la Charente, était la châtellenie de Jarnac. A la fin du Xe siècle, nous trouvons celle-ci aux mains d'une puissante famille de seigneurs, dits *comptores*, qui relèvent des comtes d'Angoulême et dont un membre, Hugues, fut évêque d'Angoulême de 975 à 990.

Au sud-ouest et en voisinage d'Archiac, on trouve, dès les IXe et Xe siècles, le grand territoire de Jonzac, importante viguerie d'abord, puissante châtellenie ensuite, dont l'histoire est fort curieuse. Selon une tradition, Charlemagne aurait donné Jonzac et ses dépendances à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, du temps de l'abbé Irminon, mort vers 817. Par la suite, un successeur de cet abbé dont on ignore le nom en aurait disposé en faveur d'un de ses neveux, moyennant une redevance annuelle de pure forme, treize couteaux de table et une peau de cerf, plus l'hommage féodal (3). Toujours est-il que les seigneurs de Jonzac, dès le XIIe siècle, ont fait hommage de leur châtellenie à cette abbaye (4), et qu'on retrouve les traces indéniables de celle-ci dans de nombreuses paroisses environnantes. L'église de Saint-Germain de Luzignan, la principale paroisse de la région, dont Saint-Martin de Clam a été un démembrement, aurait été construite par un abbé de Saint-Germain et est dédiée au saint patron de l'abbaye. L'église de Saint-Georges de Cubillac est dédiée au martyr de Cordoue, dont les reliques furent apportées en France, vers 858, par deux moines de l'abbaye de Saint-Germain. L'église de Saint-Germain de Vibrac, et l'ancienne abbaye de Saint-Ource, située dans cette commune, rappellent aussi Saint-Germain d'Auxerre et saint Ursus, évêque avant lui. Quant à l'église même de Jonzac, dédiée à saint Gervais, rappelons que c'était un des saints dont l'abbaye de Saint-Germain possédait les reliques.

Le fait d'un don de Jonzac à Saint-Germain des Prés peut donc

---

(1) *Cartul. de Moissac*, in collection Doat, de la bibliothèque nationale, vol. 128, fol. 31.

(2) *Cartul. de Savigny*, charte 635.

(3) *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par dom Bouillart, liv. II, p. 23.

(4) *Arch. hist., de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XX, pièce III, p. 174, n° 1.

Digitized by Google

être tenu pour exact. Remonte-t-il à Charlemagne ? C'est douteux. D'abord le *Polyptique d'Irminon*, qui énumère avec tant de détails les biens de l'abbaye de Saint-Germain vers cette époque, ne parle pas de Jonzac (1). Ensuite, on a mis au compte de Charlemagne bien des actes de ses successeurs, comme en témoigne la fameuse charte de Saint-Cybard d'Angoulême (2). Mais ce don peut bien remonter à Charles le Chauve. Quel est, dans la région, le personnage, neveu d'un abbé de Saint-Germain, qui aurait reçu Jonzac ? Peut-être un des fils ou un des gendres de Wulgrin, comte d'Angoulême, dont le frère Alduin, abbé de Saint-Denis, fut aussi abbé de Saint-Germain ; puisque nous voyons Guillaume Taillefer disposer, en 940, du village de Tugéras ou Tauriac (*Talaurica villa*), viguerie de Jonzac, en faveur de l'église d'Angoulême (3) ; puisque nous voyons également Hildegaire, vicomte de Limoges, et sa femme Tetberge donner vers la même époque l'église de Saint-Pierre de Neuillac à l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême (4). Des seigneurs du nom de Foucher, d'Alduin, d'Eble et d'Emma, noms habituels dans la famille des vicomtes de Limoges, sont encore en possession de cette châtellenie vers 1075. A cette époque leur succèdent, sans doute par alliance, des Guillaume de La Roche ou La Rochandri, qui la gardent pendant deux siècles (5). Conclusion : Jonzac et ses dépendances gravitaient aussi, avant l'an 1000, dans l'orbite des comtes d'Angoulême ou de leurs alliés.

Au midi d'Archiac et de Jonzac, la Saintonge s'étendait fort loin, jusqu'aux rivières de la Tude et de la Dronne, qui formaient ses limites avec le Périgord ; jusqu'aux landes de Bussac, qui la séparaient du Blayais, possession conquise ou reconquise vers l'an 1000 par Guillaume II, comte d'Angoulême, avec l'aide du duc Guillaume d'Aquitaine, qui lui en confirma la jouissance (6) ; et jusqu'à la Gironde, qui lui formait une limite naturelle. Là, nous trouvons diverses châtellenies, Barbezieux, Coiron, Chalais, Montausier, Montlieu, Montguyon, Montendre et

---

(1) *Polyptique de l'abbé Irminon*, par Guérard, Paris, 1844.

(2) *Cartul. de l'église d'Angoulême*, par l'abbé Nanglard, charte 136, p. 152.

(3) *Idem*, charte 3, p. 28.

(4) *Notice sur les manuscrits d'Adémar*, par L. Delisle, in Manuscrits de la bibliothèque nationale, t. XXXV, 1896, p. 316.

(5) *Cartul. de Saint-Jean d'Angély*, par Musset, et *Cartulaire de Baigne*, par l'abbé Chollet.

(6) *Chronique d'Adémar*, lib. III, chapitre XXXXI.

Digitized by Google

Mirambeau, qui paraissent n'avoir été établies que fort tard, après l'an 1000 et dans la seconde moitié du XIe siècle. En effet, ces noms n'apparaissent pas dans l'histoire avant cette époque. Ils sont eux-mêmes pour la plupart de formation moderne, car le radical *mons* qui entre dans leur composition indique plutôt une motte féodale ou fortifiée qu'une véritable hauteur ou monticule. Ces localités ont été toutes édifiées après l'établissement des paroisses dans lesquelles elles se trouvent, dont le chef-lieu est resté un village voisin, quand on n'en a pas distrait une faible partie de territoire pour leur constituer une paroisse distincte : Coiron est de la paroisse de Bardenac, Montausier de celle de Sainte-Radégonde, Montlieu de celle de Saint-Laurent du Roc, Montguyon de celle de Vassiac, Montendre de celle de Chardes (1), Mirambeau de celle de Niort. Chalais a été sûrement une dépendance de la paroisse de Sainte-Marie de Déou, dont il formait l'angle méridional, au confluent de la Tude et de la Viveronne. Quant à Barbezieux, il paraît avoir dépendu d'abord de Saint-Séverin, hameau actuel de la commune, primitivement paroisse. Ce sont d'abord de purs châteaux défensifs, de véritables postes militaires, autour desquels persistent jusque vers la fin du XIe siècle les anciennes vigueries administratives, établies dans des localités différentes, plus anciennes, et dont la circonscription est beaucoup plus étendue. Ces vigueries sont : la *vicaria Pedriacensis* ou *Petracensis*, comprise entre le Né, le Trèfle et la rivière de Lamérac, et s'avançant jusqu'auprès de Barbezieux ; le chef-lieu, difficile à fixer, paraît avoir été Pérignac (canton de Pons) ; la *vicaria Condeacensis* (2), chef-lieu Condéon, comprenant, semble-t-il, la plus grande partie des châtellenies de Barbezieux et de Coiron ; la *vicaria Rocimacensis* (3), chef-lieu (?) Rioux-Martin, correspondant à peu près à l'ancienne châtellenie de Chalais ; la *vicaria Cathmeriensis* (4), sans doute nom de région, peut-être du pays de Chaux, correspondant aux châtellenies de Montauzier, de Montlieu, de Montguyon et à la plus grande partie de celle de Montendre ; enfin, la *vicaria Cosnacensis* ou de Conac, correspondant aux châtellenies de Conac et de Miram-

---

(1) Voir Rainguet, *Études sur l'arrondissement de Jonzac.*
(2) *Cartulaire de Baigne*, par l'abbé Chollet, charte 459, p. 187.
(3) *Idem*, charte 384, p. 161, et L. Delisle, *loc. cit.*, p. 317.
(4) *Cartulaire de Baigne*, *passim.*

Digitized by Google

beau, qui s'étendait jusqu'au village de Jean-Vérat (Genuerac), commune de Coux, sous le château de Montendre (1).

Nous pensons être dans le vrai, en disant que tous ces châteaux-forts ont été édifiés ou autorisés par les comtes d'Angoulême, qui les ont confiés du reste, dès le début, à des membres de leur famille ou à des chevaliers dévoués à leur cause. Le premier ou le second seigneur de Barbezieux est Alduin, fils d'autre Alduin, marié à Gerberge, fille de Geoffroy, comte d'Angoulême, et c'est ainsi que son fils Itier, qui lui succède, se trouve indiqué comme le propre neveu du comte Foulques dans une charte de 1075 (2). Le premier seigneur de Montauzier est Arnaud, fils de ce même comte Geoffroy, et frère de ce même comte Foulques ; il a pour successeur un neveu ou arrière-neveu, Foulques (3). Est aussi leur frère, Guillaume Rudel, seigneur de Blaye, qui recueillit cette châtellenie dans le partage de famille. Les premiers seigneurs de Chalais sont des Hélies, apparentés soit aux seigneurs de Jarnac, soit à ceux de Villebois. Les premiers seigneurs de Montendre et de Montlieu sont, vers 1060, des Guillaume de la même famille, qui semblent provenir des Guillaume de Blaye (4). Les premiers seigneurs connus de Mirambeau, qui le sont aussi de Conac, sont, vers le milieu du XIe siècle, des Josbert, des Artaud, ou des Arnaud, alliés, semble-t-il, aux seigneurs d'Archiac et de Cognac (5).

Ajoutons que l'abbaye de Baignes, réorganisée sinon fondée vers 1035, dans un recoin détaché d'une paroisse voisine, peut-être celle de Mathelon aujourd'hui disparue, est sous la dépendance du comte Geoffroy d'Angoulême, qui confirme la nomination de son premier abbé connu, Itier de Barret, frère d'un chevalier de sa cour (6).

Donc, avant et autour de l'an 1000, tout l'est et tout le sud de la Saintonge, entre la Charente, la Dronne et la Gironde, relève directement ou indirectement des comtes d'Angoulême, héritiers de Wulgrin, de même que l'Aunis relève du Poitou. En veut-on d'autres preuves d'ordre général ? Lorsque l'évêché de Saintes est de nouveau pourvu d'un titulaire, vers l'an 1000, qui choisit-

(1) *Cartul. de Baigne*, charte 142, p. 71.
(2) *Idem*, *passim*.
(3) *Idem*.
(4) *Idem*.
(5) *Cartul. de Savigny*, *passim*.
(6) *Cartulaire de Baigne*, charte 120, p. 63.

Digitized by Google

on pour ce poste ? Un seigneur périgourdin de l'entourage des comtes d'Angoulême, Islon, frère cadet de Grimoard de Mucidan, déjà lui-même évêque d'Angoulême et abbé de Saint-Cibard. Lorsqu'un peuple en courroux brûle la cathédrale et une partie de la ville de Saintes, à la fin de l'été de 1027, qui songe à punir les coupables de ce sacrilège ? Guillaume II, comte d'Angoulême, qui, tout édifié par son récent pélerinage à Jérusalem, se prépare à venger cette injure à Dieu (1). La charte de fondation de Notre-Dame de Saintes, en 1047, est signée par une foule de seigneurs, rangés par catégories, les angevins d'un côté, les poitevins d'un autre, et les saintongeais en deux ou trois séries. Dans celle qui comprend le comte d'Angoulême et ses fils se trouvent, en outre, Hélie de Chalais, Hélie de Jarnac et Foucaud de la Roche (2). Aucune trace d'autres seigneurs du sud de la Saintonge au bas de cet acte solennel.

Il est d'autres châtellenies saintongeaises plus éloignées de l'Angoumois dont nous ne connaissons pas l'état antérieur à l'an 1000. Ce sont, le long de la Gironde, avec Conac, les châtellenies de Mortagne, de Didonne et de Mornac (3), qui occupent le pays jusqu'à la Seudre et même au delà ; puis, au nord de Saintes, les châtellenies de Taillebourg, de Tonnay-Charente et de Soubise, dans la région comprise entre Boutonne et Charente, jusqu'à la limite de l'Aunis et des territoires d'Aunay, de Matha et de Cognac ; dans la vallée même de la Charente, en aval de Saintes ; et dans le grand angle formé entre la Charente et la côte, jusqu'au chenal de Brouage et au trajet actuel du canal de même nom. Mais dès le premier tiers du XIe siècle, ces châtellenies ont de puissants seigneurs particuliers, les princes (*principes*) du pays, comme on les appelle dans les chartes de l'époque, ce qui suppose l'établissement déjà ancien et de ces châtellenies et des familles qui les détiennent. Exception seulement peut être faite pour la châtellenie de Soubise, que nous trouvons pour la première fois un peu après 1100 seulement, entre les mains d'un vicomte de Thouars.

Que reste-t-il après cela de la Saintonge proprement dite qui n'ait pas de maîtres directs, à la fin du Xe siècle, au moment où

---

(1) *Chronique d'Adémar*, liv. III, chap. LXVI.

(2) *Dom Fonteneau*, t. XXV, p. 335.

(3) Ces quatre seigneurs forment une série distincte dans la charte de fondation de Notre-Dame de Saintes.

Digitized by Google

Guillaume le Grand devint comte de Poitiers et duc d'Aquitaine ? Il reste Saintes et sa banlieue, qui paraît assez étendue vers l'ouest et le nord-ouest, Pons, Broue et la presqu'île de Marennes, plus l'île d'Oléron. C'est cela seul, à n'en pas douter, qui fut donné, pour le tout ou partie, en jouissance viagère ou réversible, à Foulques Nerra ; car c'est là seulement que nous voyons plus tard son successeur, Geoffroy Martel, faire des générosités aux abbayes de la Trinité de Vendôme et de Notre-Dame de Saintes.

Il est donc difficile d'après l'examen détaillé que nous venons de faire, de trouver, dans tout le cours du Xe siècle, de quoi justifier que « la région située au sud de la Charente était devenue un champ de compétition entre les comtes voisins de Bordeaux, de Périgueux et d'Angoulême », et que « les évêques de Saintes, à l'exemple de nombreux prélats de cette époque cherchaient à se constituer un grand domaine féodal. » Cela ne se voit nulle part, et il y a même de réelles impossibilités à ce que cela soit. D'abord, il faut mettre hors de cause les évêques de Saintes, pour cette bonne raison qu'il n'y en avait pas. Les invasions normandes, parmi leurs plus tristes conséquences, eurent celle de laisser le siège épiscopal de Saintes vacant pendant près d'un siècle et demi. Le dernier évêque de Saintes connu au IXe siècle est Fricou ou Froult (*Freculphus*), qui assista au concile de Soissons, en 862, et au concile de Piste, en 864. On ne lui trouve ensuite comme successeur qu'Abbon, qui assiste, en 989, au concile de Charroux et, en 990, au sacre d'Alduin, évêque de Limoges. Pendant ce long intervalle de temps, on ne voit aucune trace d'évêques de Saintes, bien que les chroniqueurs régionaux aient noté avec soin la succession des évêques de Poitiers, d'Angoulême et de Périgueux. Le même fait s'est produit à Bordeaux, ce qui est encore plus significatif en raison du siège métropolitain ; car, nous savons que Frotier, son titulaire, abandonna son siège, vers 875, par suite de la désolation du pays, pour aller prendre d'abord l'évêché de Poitiers, puis l'archevêché de Bourges, et qu'il n'eût, lui aussi, de successeur certain qu'à la fin du Xe siècle, en la personne de Gombaud. Il faut en conclure que ces sièges ont vaqué aussi bien l'un que l'autre. Par conséquent, ce ne sont point les évêques qui ont cherché à accaparer l'administration civile de la Saintonge.

Il faut également mettre hors de cause, et pour la même raison, les comtes de Bordeaux. Après Seguin, comte de Bordeaux

Digitized by Google

et de Saintes, pris et tué par les Normands en 845 (1), les comtes de Bordeaux disparaissent comme les archevêques et avant eux. En 904, on ne trouve plus qu'un duc de Gascogne, Sanche-Garcie, dont le pouvoir s'étend jusqu'à la mer, par suite jusqu'à Bordeaux (2), et ce n'est que vers 980 qu'un comte authentique de Bordeaux, Bernard-Guillaume, apparaît de nouveau, en même temps que l'archevêque Gombaud, qui aurait été son frère. Encore tout cela repose-t-il sur des chartes discutées, auxquelles on ne peut se fier qu'à demi. Pendant tout le Xe siècle, et avant l'an 1000, les comtes de Bordeaux ne font figure nulle part, en Saintonge moins que partout ailleurs, et leur existence même reste problématique. En tout cas, le Blayais, passé de bonne heure aux mains des comtes d'Angoulême, leur aurait fermé l'accès de la Saintonge, si c'eût été nécessaire.

En ce qui concerne les comtes de Périgord, ils sont les mêmes que les comtes d'Angoulême, depuis Wulgrin jusqu'à la fin du Xe siècle. Nous avons déjà noté, en effet, que Charles le Chauve avait donné à Wulgrin à la fois les comtés d'Angoulême et de Périgueux, auxquels celui-ci joignit même le comté d'Agen, dont il avait hérité par sa femme, fille de Bernard, comte de Toulouse. Ses deux fils furent bien, l'un Alduin, comte d'Angoulême, et l'autre, Guillaume, comte de Périgord et d'Agen ; mais ses petits-fils, Guillaume Taillefer, fils d'Alduin, et Bernard, fils de Guillaume, administraient en commun les deux comtés d'Angoulême et de Périgueux (3), à tel point qu'à la mort de Guillaume Taillefer, en 962, lequel ne laissa que des bâtards, ce fut Bernard lui-même, puis Arnaud Bouration, fils de Bernard, et leurs descendants, qui, pendant trente ans, jusque vers 992 ou 995, possédèrent les comtés d'Angoulême et de Périgueux (4). A leur mort seulement, Arnaud Manzer ou Avultron, bâtard de Guillaume Taillefer, reprit, malgré son âge avancé, le comté d'Angoulême, qu'il laissa peu après (vers 1001 ou 1002) à son fils, le comte Guillaume II ; et Aldebert de la Marche, fils de Boson le Vieux, puis ses frères, issus d'une sœur de Bernard, recueillirent avec l'aide du duc d'Aquitaine le comté de Périgord, notamment Boson le Jeune, mort empoisonné par sa femme, en

(1) *Chronique d'Adémar*, chap. XVII, édition Lair, p. 113.
(2) *Gallia Christiania*, I, Ins. eccl. Ausciensis, col. 170-171.
(3) *Chronique d'Adémar*, liv. III, chap. XXIII.
(4) *Histoire des pontifes et des comtes d'Angoulême*, édition Castaigne, chap. XVIV, p. 23.

Digitized by Google

1006. Si donc des comtes périgourdins sont intervenus en Saintonge, ce ne peuvent être que les comtes périgourdins d'Angoulême, Bernard et ses descendants directs, mais à titre de possesseurs de l'Angoumois, auquel est intimement liée la Saintonge méridionale dès le début du Xe siècle. Ajoutons que le monnayage de Saintes est à cette époque au type angoumoisin.

Conclusion : à l'époque dont parle M. Richard et dont il écrit l'histoire, une seule influence directe ou indirecte se faisait sentir dans la plus grande partie de la Saintonge proprement dite, celle des comtes d'Angoulême. Ils étaient pour le sud de l'évêché ou comté de Saintes ce que les comtes de Poitou étaient pour le nord, c'est-à-dire l'Aunis, des maîtres de fait et indiscutés.

III

Il est pour notre pays une troisième question d'ordre général que M. Richard a traitée aussi à bâtons rompus : c'est celle des possessions ou de la domination des comtes d'Anjou en Saintonge. Voici d'abord ce qu'il en dit :

« Du reste, Guillaume [le Grand] ne négligea rien pour attirer à lui son redoutable voisin [Foulques Nerra]. Il lui confirma la possession de Loudun et de Mirebeau, que Fier-à-Bras avait précédemment donnés en bénéfice à Geoffroy Grisegonelle et où le comte d'Anjou fit élever d'importantes forteresses, puis plus tard il lui abandonna au même titre Saintes et plusieurs châteaux en Saintonge (1). » M. Richard ajoute en note : « *Chron. d'Adémar*, p. 164. Le texte du chroniqueur est formel et s'accorde avec les renseignements fournis par les chartes. Foulques, pas plus que ses héritiers, ne fut pourvu du comté de Saintonge ; la ville de Saintes et quelques places fortes, *Santonas cum quibusdam castellis*, lui furent concédées par Guillaume le Grand, ainsi que l'a très bien reconnu M. Faye, dans son étude intitulée : *De la domination des comtes d'Anjou sur la Saintonge*, où il fait justice des erreurs accumulées par les anciens historiens de l'Anjou pour rehausser l'importance de leurs comtés. Aux témoignages que cet écrivain a fournis nous en ajouterons un nouveau qu'il n'a pas connu et qui apporte la preuve que les comtes de Poitou avaient non seulement conservé leurs droits de suzeraineté sur la Saintonge, mais aussi des domaines considérables dans ce pays : c'est la concession faite, en 1040, à la Trinité de Vendôme

(1) Volume I, chap. X, p. 149.

Digitized by Google

par le comte Guillaume le Gros [pour Aigret], dont il sera parlé en son lieu (1). »

— « Enfin, après trois années de captivité, le jour de la délivrance arriva ; à la fin de l'année 1036, Guillaume le Gros, moyennant une rançon énorme, peut-être bien d'un million, fut mis en liberté sans avoir eu toutefois à faire à son geôlier aucune cession de territoire (2). » Et en note : « Nous nous trouvons sur ce point en désaccord avec les vieux historiens angevins, qui prétendent que, pour obtenir sa liberté, Guillaume dut céder la Saintonge à son heureux rival. Ils avancent même que le motif de la guerre déclarée par Geoffroy au comte de Poitou fut la revendication de ce même pays de Saintonge, qui avait appartenu dans le passé à un ancêtre des comtes d'Anjou. Tout ce qu'ils disent n'est que fables, et particulièrement leur création d'un Aimeri, comte de Saintes, qui n'a jamais existé, et dont ils font l'aïeul de Geoffroy Martel. Ce dernier n'avait à adresser au comte de Poitou aucune réclamation sur Saintes, que possédait son père, Foulques Nerra, en vertu de la concession bénéficiaire qui lui en avait été faite par Guillaume le Grand, et dont il avait toute chance d'hériter à la mort de celui-ci. M. Faye a fait justice de ces imaginations dans son intéressante étude intitulée : *De la domination des comtes d'Anjou sur la Saintonge*, sur laquelle nous aurons à revenir par la suite (3). »

— « Du reste, peu après la délivrance de ces actes [constitution de la dotation primitive de la Trinité de Vendôme, le 31 mai 1040], Agnès fit de nouvelles démarches auprès de son fils pour obtenir de lui qu'il confirmât l'ensemble de la donation des biens sur lesquels il avait droit de suzeraineté. Ils consistaient dans l'église de Saint-Georges d'Oléron, les bois de Saint-Aignan et de Colombiers, la moitié des terrains mis en culture dans la forêt de Marennes et les églises construites dans cette forêt, la moitié des cens de *sèches* en Saintonge, et l'église de Puyravault avec ses dépendances, tous domaines compris dans l'acte primitif. Guillaume y ajouta l'église de Notre-Dame de Surgères et le bois de Flé [pour Flay]. Tous ces biens étaient situés en Saintonge (4). »

— « C'est peu après [après 1047], que le comte d'Anjou fit don

(1) *Idem*, note 2.
(2) Volume I, chap. X, p. 231 et 232.
(3) *Idem*, note 3.
(4) Volume I, chap. XIII, p. 244.

Digitized by Google

à l'abbaye de Notre-Dame, qu'il fondait d'accord avec sa femme Agnès, de la monnaie, du monnayage et du change de tout l'évêché de Saintes (1). » Et en note : « L'expression « *episcopatus Xantonensis* » employée par Geoffroy Martel (*Cart. de Notre-Dame de Saintes*, pp. 3 et 70), ne saurait s'appliquer à Saint-Jean d'Angély, dont la monnaie appartenait à Cluny depuis dix ans au moins et qui ne cessa d'être la propriété de ce monastère. Le sens du mot « episcopatus » doit être restreint aux possessions du comte d'Anjou dans l'évêché de Saintes (2). »

— « Lorsqu'il reprit, en 1062, possession du domaine comtal que son père avait jadis aliéné en faveur de Foulques Nerra, Guy-Geoffroy ne ratifia certainement pas toutes les aliénations que les comtes d'Anjou avaient pu faire depuis un demi-siècle environ ;. . . . . et, en particulier, l'abbaye de Notre-Dame de Saintes dut renoncer à ce privilège exclusif d'émettre des monnaies en Saintonge, qui faisait partie de la magnifique dotation qui lui avait été constituée par Agnès et Geoffroy Martel en 1047 (3). » Et en note : « Désormais, on voit en effet Guy-Geoffroy disposer de domaines en Saintonge et en gratifier ses fidèles ; ainsi, il donna en fief, « *fiscaliter* », à Pierre de Bridier, son sénéchal, des métayers dans l'île d'Oléron, dont celui-ci se dépouilla plus tard en faveur du monastère de Saint-Nicolas de Poitiers (*Arch. hist. du Poitou*, I, p. 43, *Cart. de Saint-Nicolas*).

Ainsi, c'est seulement sous Guillaume le Grand que les comtes d'Anjou prennent pied en Saintonge, comme cela a été nettement établi par M. Faye et comme le rappelle avec juste raison M. Richard. Est-il possible de fixer la date approximative des concessions qui leur furent faites ? Personne ne l'a tenté. Pour le Poitou, il est probable qu'il n'y eut pas d'interruption et que Foulques fut simplement confirmé dans les possessions de son père. En ce qui concerne la Saintonge, comme il ne paraît pas que Geoffroy Grisegonelle y ait eu la moindre possession ou jouissance, il s'agit, semble-t-il, de dons personnels faits pour la première fois à Foulques. Cette donation dut avoir lieu assez tard, car pendant longtemps on ne constate l'intervention, ni directe ni indirecte, de Foulques Nerra dans aucun acte relatif à la Saintonge. Il se trouve bien à Poitiers, au mois de juillet 1003,

(1) Volume I, chap. XIV, p. 287.
(2) *Idem*, note 3.
(3) Volume I, chap. XIV, p. 286.

Digitized by Google

et y contresigne la charte de dotation de l'abbaye de Maillezais (1), mais son nom ne figure pas au bas de la dotation de Dœuil (canton de Loulay, Charente-Inférieure), à l'abbaye de Saint-Cyprien, dressée en même temps et à titre de conpensation (2), Maillezais ayant été, peu après sa fondation et pour un temps, subordonné à Saint-Cyprien. Il n'est pas cité non plus parmi les grands seigneurs qui affluèrent à Saint-Jean d'Angély en 1014, lors de la trouvaille de la tête de saint Jean-Baptiste (3). Mais, quelques années plus tard, lorsqu'une sanglante querelle s'éleva dans le bourg de Saint-Jean d'Angély entre les moines et les gens du duc, il se trouvait en service de cour à Poitiers, à l'époque du carême, et il conseilla au duc de se montrer rigoureux, de chasser les moines et d'y mettre à la place des chanoines (4). C'est la seule fois que nous le voyons intervenir dans les affaires de la Saintonge, avant et en dehors de son conflit avec Arbert, au capitole de Saintes, en 1027. Ce qui permet de supposer que son action en Saintonge ne fut pas bien profonde, et limitée sans doute à quelques profits matériels. Il n'en garda pas moins ses possessions saintongeaises jusqu'à une époque voisine de sa mort, arrivée en juin 1040 ; et ce n'est qu'à cette date que son fils Geoffroy Martel les recueillit dans sa succession. La transmission se fit d'elle-même, semble-t-il, et sans nouvelle investiture.

Ces possessions, nous l'avons établi plus haut, se réduisaient à Saintes et à quelques châteaux environnants. Elles n'allaient pas, du reste, sans contestations ni conflits, car il est plus que probable que l'incarcération d'Arbert et que l'hostilité sourde des princes dont il est question provenaient de démêlés locaux. Aussi, Foulques Nerra n'éleva-t-il jamais de prétention au gouvernement de la Saintonge, ni à la possession du comté tout entier ; et, en ce qui le concerne, M. Richard a raison à la suite de M. Faye de considérer que l'établissement des Angevins, en Saintonge, fut d'abord tout à fait précaire et limité, sans autre base sérieuse que la générosité de Guillaume le Grand.

Mais il en fut tout autrement avec Geoffroy Martel, son fils, Celui-ci, en raison de circonstances extraordinairement favora-

(1) *Histoire de La Rochelle*, par Arcère, t. II, p. 663.
(2) *Cartulaire de Saint-Cyprien*, par Rédet, charte 583, p. 310.
(3) *Chronique d'Adémar*, lib. III, chap. LVI.
(4) *Idem*, même chapitre.

Digitized by Google

bles pour lui, telles que son mariage avec Agnès, veuve de Guillaume le Grand, le 1er janvier 1032 — que sa victoire sur le duc Guillaume le Gros, au Mont-Couer, le 20 septembre 1033, suivie de la capture et de l'emprisonnement de celui-ci pendant trois ans — que l'avènement de l'aîné des fils d'Agnès, Guillaume Aigret, dont il était le parâtre et le tuteur, celui-ci, dis-je, songea réellement à étendre son pouvoir et sa domination sur la Saintonge. Il y réussit en fait, essaya de transmettre le pays à ses héritiers et n'échoua dans son projet que par la défaite à main armée des siens. Cela résulte de toute une série de faits connus.

Dans le préambule de la charte de privilège ou de donation de l'abbaye de Vendôme, le 31 mai 1040 (1), et dans celui de la charte de fondation du monastère de l'Evière, à Angers (2), qui suivit de quelques mois (Foulques Nerra étant mort dans l'intervalle), Geoffroy Martel et Agnès, en parlant des biens dont ils disposent, disent qu'ils leur appartiennent, soit par droit d'héritage, soit par acquêts légitimes. Or, les acquêts sont soigneusement notés ; par conséquent, le reste, c'est-à-dire la très grande part des biens donnés en Saintonge, à Saint-Agnant, à Colombiers, à Marennes et dans l'île d'Oléron, ont été recueillis dans l'héritage de Foulques Nerra. Les jeunes comtes de Poitou, fils d'Agnès, assistent comme témoins à ces donations, mais n'interviennent nullement alors comme co-donateurs ou comme confirmateurs ; et s'il existe, comme le souligne spécialement M. Richard, une charte de Guillaume Aigret dressée à titre d'approbation, tout indique que celle-ci, si elle n'a pas été fabriquée plus tard, a été donnée quand la brouille intervint entre les époux, et entre Geoffroy Martel et son beau-fils ; car il n'est plus question de lui. C'est, du reste, à titre de duc d'Aquitaine, c'est-à-dire de pur suzerain, que Guillaume Aigret agit, ce qui n'est point contradictoire avec les prétentions du comte d'Anjou (3).

En outre, dans cette même charte de fondation de Vendôme, Geoffroy Martel et Agnès donnent aussi la moitié de leur part des cens d'*oignons* (4) prélevés dans tout le pays de Saintonge

---

(1) *Cartulaire de Vendôme*, par l'abbé Métais, I, charte 35, p. 55.

(2) *Idem*, charte 38, p. 78.

(3) *Cartul. saintongeais de la Trinité de Vendôme*, par l'abbé Métais, charte 16, p. 44. — Nos doutes proviennent de la mention de l'église de Surgères dans cette charte, tandis que les privilèges des papes de 1061 et de 1063 n'en parlent pas.

(4) Nous traduisons *sepia*, *sepiæ*, *sepiarum*, par oignons, plutôt que par

Digitized by Google

(*per universum pagum Sanctonicum*), et sans doute à la même époque la dîme des peaux de cerfs chassés à courre non seulement dans l'île d'Oléron, mais aussi dans tout le pays de Saintonge, l'Anjou et le Vendômois (1).

Venu à Saintes vers 1044, Geoffroy Martel trouve le monnayage du pays en souffrance. Depuis dix ans, c'est-à-dire depuis le trouble apporté dans les affaires du Poitou par la défaite et la captivité de Guillaume le Gros, en 1033, on n'avait pas frappé monnaie à Saintes. Geoffroy Martel donna un délai de trois ans pour s'exécuter aux détenteurs de la frappe, Francon, châtelain du capitole, et Mascelin, châtelain de Tonnay-Charente, faute de quoi il reprendrait la monnaie à son compte. Ce qu'il fit, du reste, en faisant venir des monnayeurs d'Angoulême (2) ; mais, pour ne pas troubler les habitudes commerciales acquises, la nouvelle monnaie fut frappée, comme auparavant, au type d'Angoulême et de Poitiers. Ce sont là, on en conviendra, des actes de souverain d'un pays, s'il en fût.

Arrive la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes et la dédicace de son église, le 2 novembre 1047. Geoffroy Martel et Agnès la dotent très richement de biens situés à peu près dans les mêmes lieux que ceux qu'ils ont donnés à l'abbaye de Vendôme, et au même titre, c'est-à-dire en possesseurs héréditaires ou en acquéreurs. Ils y ajoutent la monnaie, le monnayage et le change dans tout l'évêché de Saintes (*tocius episcopatus Xanctonensis*), après avoir désintéressé Mascelin, l'un des précédents détenteurs ; et cela doit s'entendre dans le sens le plus étendu, quoi qu'en dise M. Richard, car le mot *tocius* ne s'expliquerait pas autrement (3).

---

sèches, dont la pêche n'a jamais constitué un article important, tandis que la culture de l'oignon se fait encore en grand sur nos côtes. Les *sepia* étaient considérés comme un régal, d'après ce que l'on peut conclure d'un passage du Nécrologe de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, où il est dit que l'abbé Henri, mort en 1131, légua : *septuaginta sepia ad refectionem fratrum de conventu*, pour le jour de son anniversaire (*Gallia*, II, col. 1101).

D'autre part, Hugues de Surgères donne sur le fief de Marans *c. sepias*, livrables au commencement du Carême, aux moines de Vendôme qui occupent l'église de Sainte-Marie de Surgères, entre 1063 et 1097. (*Cart. saint. de la Trinité de Vendôme*, charte 41, p. 75).

La soupe à l'oignon nous paraît plus conforme aux goûts des moines que la friture indigeste de sèches.

(1) *Idem*, charte 19, p. 48 et 49.

(2) *Cartulaire de Notre-Dame de Saintes*, par l'abbé Grasilier, charte 77, p. 70.

(3) *Idem*, charte 1, p. 1.

Digitized by Google

Enfin, ce qu'il y a de plus significatif, c'est la présence à cette solennité de tous les princes châtelains de Saintonge et d'Aunis sans exception, constituant la plus brillante cour qui soit mentionnée en Aquitaine, au XIe siècle. Là se trouvent Hélie de Chalais comme Eble de Châtelaillon, Guillaume de Matha comme Gombaud de Mornac, sans compter le comte Geoffroy d'Angoulême et quatre de ses fils, en tout trente à trente-cinq seigneurs de la plus haute marque. Ce fut le triomphe de Geoffroy Martel et la reconnaissance de la mainmise par lui sur toute la Saintonge. Je veux bien que sa qualité de mari d'Agnès, duchesse douairière d'Aquitaine, et de protecteur des jeunes ducs, soit pour quelque chose dans l'affluence qui se pressa autour de lui. Néanmoins, en fondant ce monastère, il agit en souverain, ainsi que sa femme. Il se passe de la confirmation du duc d'Aquitaine, bien qu'il fût présent, et le premier pape, Léon IX, qui, en 1049, approuve la fondation, ne connaît et ne vise que le comte et la comtesse d'Anjou (1).

Nous savons, en outre, qu'il avait institué en Saintonge une cour de justice (*curia comitis Gosfridi*), composée de quatre juges, Francon du Capitole, Angibaud de Broue, Jean Rousseau et Benoît de Pons, où l'on jugeait en son nom (*qui tunc temporis in Sanctonico jussu Goffridi judicabant*) ; que ce tribunal, à l'instar des envoyés des temps carlovingiens, se transportait sur place, et qu'il rendit à Saint-Agnant un jugement en faveur de l'abbaye de Vendôme au sujet des moulins de Riollet ou Viollet (? *Roillatu*), sis dans l'alleu du monastère (2) ; qu'il avait un procureur, Geoffroy de Pons, pour administrer ses possessions de Saintonge (3) ; qu'il détenait et jouissait de la châtellenie de Pons (*nec etiam cum Gaufridus Martellus, Andegavorum comes, predictum tenuisset castellum*) (4) ; qu'il a dominé, enfin, tout le pays de Saintonge (*tempore quo comes Gaufredus Santonicæ patriæ præsidebat*) (5). Cela est dit, on le voit, en termes formels, et approuvé par les témoignages les plus autorisés, ceux des abbés de Saint-Jean d'Angély, de Saint-Maixent, de Saint-Florent de Saumur et du duc Gui-Geoffroy lui-même (6). Nous avons

(1) *Idem*, charte, p. 8.

(2) *Cartul. saintongeais de Vendôme*, par l'abbé Métais, charte 35, p. 64.

(3) *Cartul. de Notre-Dame de Saintes*, charte 109, p. 90 et 91.

(4) *Chartes saintongeaises de Saint-Florent de Saumur*, par Marchegay, *in Arch. hist., Saint. et Aunis*, t. IV, charte 7, p. 39.

(5) *Cartul. de Saint-Jean d'Angély*, par Musset, I, charte 202, p. 322.

(6) *Loc. cit.*

Digitized by Google

encore un autre témoignage écrit de la domination complète de Geoffroy Martel en Saintonge : c'est le récit fait à la fin du XIe siècle, par un moine de l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême, de la translation des reliques de saint Eutrope dans la nouvelle crypte bâtie par les moines de Cluny, vers 1096. Il dit textuellement : « *Tempore quo urbs et provincia Xantonensis principibus Andegavensium subjecta erat, comitem ipsorum Gaufridum scilicet*, etc. » (1).

La dernière année de sa vie, en 1060, Geoffroy Martell se sentant malade et incapable de tenir campagne, eut recours à l'un de ses neveux, fils de sa sœur Ermengarde et de Geoffroy de Châteaulandon, Foulques le Réchin. Le jour de la Pentecôte, à Angers, il le fit chevalier, à l'âge de 17 ans, et lui donna à garder la Saintonge et la ville de Saintes (*Santonicum pagum cum ipsa civitate*), où il était en guerre ouverte avec Pierre de Didonne (2). Le tout jeune chevalier partit immédiatement pour la Saintonge, et sa présence à Saintes est constatée par une charte de l'abbaye de Notre-Dame, où on le voit présider un conseil des grands du pays et de la ville, composé de Francon du Capitole et de son frère Maqueau ; de Jean, frère d'Ostent de Taillebourg, et d'autres fidèles du diocèse (3). Entre temps, Geoffroy Martel mourut, le 14 novembre, au monastère de Saint-Nicolas d'Angers, où la veille il avait pris l'habit de moine. Ses états furent partagés entre ses deux neveux, Foulques le Réchin et Geoffroy le Barbu. La Saintonge fut définitivement attribuée au premier avec l'Anjou, tandis que la Touraine et la Gastine revinrent au second (4). Ce partage est la preuve évidente que la Saintonge était dès lors considérée comme un domaine propre et héréditaire dans la famille des comtes d'Anjou.

A ce moment-là, le duc d'Aquitaine, Guy-Geoffroy, se trouvait dans le Midi, où il guerroyait contre le comte de Toulouse. Il en revint au commencement de l'année suivante, et essaya en passant de s'emparer de Saintes par un coup de main ; mais il échoua (5). Il fut ensuite vaincu en bataille rangée, le 21 mars 1061, à Chef-Boutonne, ce qui fit que les Angevins restèrent maî-

---

(1) *Notice sur le prieuré de Saint-Eutrope*, par dom Estiennot, in Biblioth. nat., mss. n° 12.754. *Preuves*.

(2) Marchegay et Salmon, *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 379.

(3) *Cartul. de Notre-Dame de Saintes*, par l'abbé Grasilier, charte 20, p. 27.

(4) Marchegay et Salmon, *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 333.

(5) *Histoire des comtes de Poitou*, par Richard, I, p. 283.

Digitized by Google

tres et possesseurs de la ville de Saintes et de la Saintonge. La discorde ayant éclaté entre Foulques le Réchin et Geoffroy le Barbu, Gui-Geoffroy revint à la charge en 1062, assiégea méthodiquement cette fois la ville de Saintes et l'enleva d'assaut après la plus vive résistance. C'est que la population s'en était elle-même mêlée et qu'elle tenait au fond pour les comtes d'Anjou, qui avaient fini par identifier ses intérêts aux leurs, en faisant revivre l'indépendance du pays vis-à-vis du Poitou et en constituant en quelque sorte à la Saintonge une individualité sinon une nationalité depuis longtemps disparue.

La prise de Saintes, dans le courant de l'année 1062, fut la fin de la domination des comtes d'Anjou, et la Saintonge proprement dite, reconquise par les armes, rentra désormais dans le gouvernement direct des comtes de Poitou, sauf, cependant, la Saintonge du sud, qui resta, comme auparavant et pendant fort longtemps, sous la main des comtes d'Angoulême. En effet, les Poitevins ayant envahi, entre 1070 et 1075, le territoire du comte Foulques, celui-ci les pourchassa avec vigueur et les refoula jusqu'à Cognac, en leur faisant de nombreux prisonniers. De plus, le duc d'Aquitaine ayant mis le siège devant Mortagne, au pays de Saintonge, et étant sur le point d'enlever le château, Foulques accourut et l'obligea à se retirer (1). Ce que Guy-Geoffroy reprit aux Angevins, en somme, ce furent, à proprement parler, les possessions limitées que Guillaume le Grand avait aliénées autrefois en faveur de Foulques Nerra, c'est-à-dire Saintes et sa banlieue, Pons, Marennes et l'île d'Oléron. Pas plus dans le cours du XIe siècle qu'antérieurement, on ne voit le comte de Poitou intervenir sur d'autres points de la Saintonge proprement dite. Ce qu'il supprima définitivement ce furent aussi les prétentions diverses de reconstituer à son détriment un comté de Saintonge indépendant, ce que Geoffroy Martel avait réussi à réaliser pour quelque temps.

En résumé, la question des possessions et de la domination des comtes d'Anjou en Saintonge ne se réduit pas à une simple discussion sur l'origine et la légitimité de leurs droits, comme seraient tentés de l'admettre les lecteurs de M. Richard, lequel s'en réfère surtout à l'intéressant mémoire de M. Faye. Elle a plus d'ampleur que cela, et M. Faye lui-même avait bien pris

---

(1) *Historia pontificum et comitum Engolism.*, édition Castaigne, chap. XXXI, p. 36.

Digitized by Google

soin de dire qu'il se bornait à examiner l'origine et la nature de ces droits (1). De simples bénéficiaires de Saintes et de quelques châteaux voisins qu'ils étaient d'abord, vers l'an 1020, avec Foulques Nerra (l'Aunis et les trois quarts, on peut dire, de la Saintonge proprement dite échappant totalement à leur influence), les comtes d'Anjou arrivent, vers 1040, avec Geoffroy Martel, à étendre leur pouvoir et leur administration à tout l'évêché de Saintes, Aunis compris. Ils y fondent en toute souveraineté une puissante abbaye, au vu et au su de tous les grands seigneurs du pays et en présence des comtes voisins les plus intéressés. Personne n'élève la moindre objection, ne réclame la moindre suzeraineté. Les papes eux-mêmes en donnant leur approbation, ne reconnaissent comme fondateurs que le comte et la comtesse d'Anjou. Finalement, en 1060, ils disposent du pays de Saintonge comme d'un héritage légitime. La victoire de Chef-Boutonne, en 1061, consacre d'abord au profit des comtes angevins le testament de leur oncle ; et la conquête seule de Saintes, en 1062, leur arrache cette Saintonge, vers laquelle ils avaient les yeux tournés depuis quarante ans.

Cette question, on le voit, méritait d'être traitée autrement que par quelques aperçus ou notes dispersées au bas des pages. Nous renvoyer pour plus ample informé au mémoire tout spécial et si limité de M. Faye n'est pas très flatteur ; et, pour dire toute notre pensée, nous attendions mieux de M. Richard sur ce point important de notre histoire locale.

(*A suivre*). JEAN LE SAINTONGEAIS.

—

L'Ere nouvelle du 15 mai, à la suite d'un compte rendu sur *Un curieux de province*, met en lumière quelques détails généalogiques.

Parmi les ancêtres dont M. Clouzot s'est plu à retracer la vie, figure le capitaine Broutet, grand amateur de géologie et de conchyologie, qui, de ce fait, reçut de ses contemporains, plus portés à se moquer de choses auxquelles ils ne comprenaient rien, qu'à les admirer, les surnoms de M. de Saint-Silex, et surtout de Broutet-Cailloux. La *Revue* l'a déjà signalé.

Le mariage du trisaïeul de L.-P. Couraud, Simon Renaudet, maître chirurgien à Meschers, fut célébré par son cousin ger-

(1) *De la domination des comtes d'Anjou sur la Saintonge*, par Léon Faye, in *Revue de l'Anjou*, 1898, et tirage à part, p. 1.

Digitized by Google

main Jean Marcus, prêtre, docteur en théologie, vicaire de Saint-Léger de Cognac. Celui-ci avait été nommé, en 1748, curé d'Angeac-Champagne ; il s'exila à la Révolution, et mourut à Bilbao, en 1796, âgé de 82 ans.

Une sœur de J. Marcus avait épousé Jacques Saulnier, maître apothicaire de Cognac.

—

Mémoires de la Société Eduenne, tome XXXIe, p. 426, note sur le baron Charles de Croze, que l'auteur fait, à tort, membre de notre Société des Archives.

—

Revue du Bas-Poitou, 1re livraison de 1904, *L'abbaye de Ré* (suite), par le Dr Atgier, biographie de Jacques de Billy.

—

Revue africaine, 4e trimestre 1903, article de M. Waille sur *le Monument de Fromentin*. C'est une étude rapide sur les œuvres de Fromentin.

—

La Revue universelle du 1er juin 1904 contient un article de M. L. Tidier-Toutant sur la *Chaussée de Saint-James près Taillebourg*, reproduisant l'inscription que la Société des Archives y a fait placer. La reproduction d'une partie de la chaussée, d'après un cliché de M. Proust, accompagne l'article.

— Le numéro du 1er août contient *Les monuments de Saintes*, par MM. Georges Musset et Louis Audiat, avec photographies de MM. Robert et Neurdein ; plus huit comptes rendus de M. Regelsperger sur plusieurs ouvrages, notamment *L'Aunis et la Saintonge maritimes*, par M. B. Girard ; *Les successions dans l'usance de Saintes et la coutume de Saintonge*, par M. Maurice Bures ; *La Merine à Nastasie*, par Yan Saint-Acère, avec portrait de la Mérine ; *L'Aunis*, par M. P. Camena d'Almeida.

—

La Revue hebdomadaire du 28 mai 1904 contient un article sur *Bernard Palissy géologue*, presque entièrement composé de passages des œuvres de Palissy sur les fossiles, le sel, la marne, etc.

—

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XIII, p. 335, *Catalogue des estampilles de potiers gallo-romains du musée historique d'Orléans*, par M. Dumuys. Beaucoup de noms pareils à ceux déjà rencontrés en Saintonge.

Le Gérant : Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU N° DU 1er NOVEMBRE 1904.

Avis et nouvelles: Distribution du volume; Recouvrement des cotisations de 1905; Statistique des écoles; Legs; *Héro et Léandre;* Théâtre en plein air.

Notes d'état civil : — I. *Décès :* E. de Gourville; Roy de Lisle; Mlle de Thézac ; Mme de Saint-Geniès.

II. *Mariages :* Gallut-Renaudot; Nassans-Sayous; de Lavergne-Paillier.

III. Rectification de nom.

Variétés: *Saintes ancienne*, les rues, par Ch. Dangibeaud; Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution, par P. Lemonnier.

Livres et revues: *L'histoire des Comtes de Poitou* (fin); *Etudes* des Pères Jésuites; *Les Contemporains* (Baudin); *Pouillé d'Angoulême;* Les flots de la Charente *; Mémoires des Antiquaires de l'Ouest.*

Bibliographie semestrielle.

AVIS ET NOUVELLES

Le tome XXXIV des *Archives* sera mis en distribution en novembre. Prière à nos confrères de vouloir bien retirer de chez nos correspondants habituels le volume auquel ils ont droit.

Nous rappelons, à cette occasion, qu'un certain nombre de nos confrères négligent trop souvent de prendre ce volume. Il en résulte un encombrement désagréable pour les personnes qui ont l'amabilité de servir d'intermédiaire *gratuitement* entre le siège de la Société et les membres de notre compagnie.

Un peu d'empressement à les débarrasser serait une bonne manière de reconnaître leur complaisance.

Digitized by Google

Messieurs les sociétaires et abonnés sont prévenus que, comme les années précédentes, le recouvrement des cotisations se fera par l'intermédiaire de la poste, le 15 décembre prochain. Nous les prions de vouloir bien prendre note de cette date pour éviter les frais de renvoi, ainsi que les nombreuses écritures du trésorier.

—

Pendant l'année 1902-1903, il y a eu, dans la Charente-Inférieure, 1.065 écoles publiques ou privées, soit: 2 écoles primaires supérieures, 1.018 écoles élémentaires et 45 écoles maternelles. Les 1.018 écoles élémentaires comprennent : 853 écoles publiques et 165 écoles privées. Les élèves reçus dans les écoles publiques sont au nombre de 47.845, et dans les écoles privées de 8.628.

Le personnel chargé de donner l'enseignement dans les écoles publiques se compose de 1.231 instituteurs ou institutrices, et celui des écoles privées de 423 membres.

Les 45 écoles maternelles sont ainsi réparties : 21 écoles publiques, 24 écoles privées. Les premières ont reçu 3.930 élèves, les autres 1.628.

Comme les années précédentes, le nombre des élèves sortis de l'école normale d'instituteurs a été notablement inférieur aux besoins du recrutement.

Le préfet, dans son rapport, constate que plusieurs des élèves institutrices s'accommodent mal, chaque année, du régime de l'école. Les promotions ne dépassent pas treize à quatorze. Ce chiffre est insuffisant, puisque de vingt-cinq à trente vacances d'emploi se produisent chaque année dans le personnel des institutrices. Il faudrait des promotions de vingt élèves.

—

M. Chapsal est nommé directeur du commerce au ministère du commerce.

—

M. Léon Gazeau est nommé archiviste-adjoint du département, en remplacement de M. Vatin.

—

Le Théâtre populaire de La Mothe-Saint-Héray a donné, pour la neuvième fois, les 11 et 12 septembre courant, ses représentations coutumières.

Les fêtes ont eu, cette année, un éclat tout particulier, et

Digitized by Google

M. Paul Mariéton, chancelier du Félibrige, a bien voulu accepter de les présider.

La pièce montée cette année a pour titre: *A chacun sa destinée.* Elle fut jouée par la troupe habituelle du théâtre, avec le concours de M. Léon Second et de Mlles Claude Ritter et B. Macler.

C'est une comédie moderne en cinq actes, en prose, de M. Pierre Corneille, avec chants de M. Louis Giraudias.

Elle se passe dans un décor amusant, brossé par M. André Giraudias, représentant une ferme poitevine.

—

Mlle de Thézac a légué à la ville de Saintes une somme de 10.000 francs, dont les revenus, partagés en deux portions, serviront pour deux tiers à secourir une veuve mère de deux enfants, habitant Saintes, le troisième tiers restera à la disposition du maire de la ville.

Un legs analogue a été fait à la ville de Pons.

—

Le groupe en marbre blanc de M. Laurent, *Héro et Léandre*, a été placé dans le Jardin des plantes de La Rochelle, en septembre dernier, au centre de la pelouse.

—

Le jury chargé de juger les projets présentés pour la construction d'une église à Coulommiers, a retenu celui de notre confrère M. Balley parmi les six admis à prendre part au second degré du concours.

—

Mme veuve Charles Painparé, née Marie-Angèle Penard, marchande à Saint-Jean d'Angély, morte le 25 février 1904, a légué par testament olographe, à la ville de Saint-Jean d'Angély, la nue-propriété de sa fortune, pour contribuer à l'établissement de l'asile des vieillards, fondé par Achille Camuzet, et l'usufruit à Mlle Louise Christophe, son ancienne demoiselle de magasin, devenue son amie.

Mme Painparé était nièce du célèbre Broussais, médecin en chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris, et, parmi les papiers de la succession, M. Saudau, archiviste, a trouvé les nombreux diplômes scientifiques et honorifiques de ce savant, ainsi que plusieurs cahiers de notes, observations et extraits paraissant écrits de sa main.

L. C.

—

Digitized by Google

M. E. Gaubert, dans le *Magasin pittoresque* du 1er septembre 1904, rend compte des représentations en plein air de *Nîmes* et *Orange*.

« Chaque été, le chiffre des spectacles de plein air s'accroît ; de nouveaux centres dramatiques se créent. Nous avions d'abord Orange, Béziers, Bussang, La Mothe-Saint-Héray ; maintenant, à ces noms, il faut ajouter Nîmes, Cauterets, Bayonne, Saintes. Tous ces spectacles n'ont pas la même importance, pas plus au point de vue littéraire qu'au point de vue du succès. Nîmes et Béziers attirent une plus grande affluence de spectateurs ; Orange, le premier en date des théâtres en plein air, devant un public moindre, donne un nombre plus grand de représentations.

Pour une représentation unique de *Sémiramis* (de Peladan), à Nîmes, il y a eu environ quinze mille entrées ; pour les trois jours de *Cynthia*, *Hyppolyte couronné*, *Dionysos*, à Orange, la moyenne des assistants n'a pas dépassé quinze cents.

A Orange et Nîmes, les spectacles commencent à neuf heures du soir ; à Béziers, au contraire, à trois heures. Le silence nocturne, la voûte d'un ciel pur et transparent, troué d'étoiles, donnent à la voix des acteurs, à leurs gestes, grandis devant la rampe d'acétylène, un charme incomparable. Dans l'ombre, à demi répandue sur le public, l'émotion se propage mieux..... »

Les paysans des terres latines, comme ceux que M. Pottecher, à Bussang, et M. Corneille, à La Mothe-Saint-Héray, ont réussi à attirer, ne se désintéressent point de problèmes plus élevés que les habituelles « machines » qui font recette sur les meilleures scènes parisiennes. De plus en plus, les œuvres tirées de l'histoire locale ou nationale, ou qui intéressent nos atavismes, sont goûtées par le public de plein air.

Il y a là un encouragement et un avertissement qui pourraient bien marquer le début d'une ère nouvelle. »

On craignait beaucoup pour le succès de *Sémiramis*, aux arènes de Nîmes (24 juillet). En effet, la beauté sévère de l'œuvre, qui ne fait aucune concession aux goûts de la foule, semblait devoir déplaire aux habitués des courses de taureaux. Il n'en a rien été, grâce à une interprétation *absolument supérieure*, grâce à l'intelligence du public, M. Peladan triompha complètement. Il avait comme principaux interprètes, Mme Segond-Weber et M. Albert Lambert, une richesse de décors et de costumes digne de l'Opéra. On sait qu'à Béziers (*Armide*, de Gluck, cette année), rien n'est négligé comme mise en scène, orchestre, chant et danse. Le suc-

Digitized by Google

cès est toujours considérable (1). A Orange, on s'est contenté d'acteurs moins en renom. Il est évident qu'il faut compter (actuellement) avec la curiosité du public : il accourrera toujours nombreux vers les acteurs dont il a entendu vanter le talent, même s'il sait à l'avance que l'œuvre qu'ils présenteront est faible. *Sémiramis* doit, en grande partie, son succès à l'origine nimoise de l'auteur, déjà très connu, voire célèbre, et à la présence de deux acteurs dont la réputation a pénétré partout.

NOTES D'ETAT CIVIL

I. — Décès

Mardi 2 août, est décédé subitement, dans la gare de La Rochelle, M. Emmanuel de Gourville.

—

M. Paul-Olivier Roy de l'Isle, propriétaire à Orioux, commune de Courcelles, près de Saint-Jean d'Angély, y est décédé, le 3 septembre 1904. Il avait épousé Mlle Marie Gillot-Saint-Evre, fille du savant professeur de la faculté de Poitiers, et de Madame, née Beaussant.

M. Roy de l'Isle a été maire de la commune de Courcelles de 1887 à 1892, et conseiller municipal depuis 1881.

Il avait contribué à la fondation, en 1877, de la Société des courses et en était le président à son décès. Le charmant hippodrome d'Orioux, avec sa ceinture de verdure, lui appartenait.

Adonné à l'élevage du cheval d'armes, son exemple et ses succès ont contribué à donner une certaine impulsion à cette branche de l'industrie agricole, négligée autrefois dans l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély.

La famille Roy de l'Isle est alliée à celles des Grimprel, de Paris ; Hériart, de Matha ; et Audouin-Dubreuil, de Saint-Jean d'Angély.

—

Le 15 septembre 1904 est décédée à Saintes, rue Saint-Maur,

---

(1) Le décor unique comprenant 5.000 mètres carrés de toile, a été peint par Jambon. Mme Litvinne tenait le rôle d'Armide. Les recettes habituelles des spectacles de Béziers varient de 110 à 170.000 francs. La générosité de M. Castelbon de Beauxhostes permet de risquer de gros frais.

Digitized by Google

Mlle Charlotte-Thérèze-Marie dite Méry Compagnon de Thézac, fille de Jacques et de Broussard Françoise-Eléonore, âgée de 89 ans.

—

Le 19 septembre, est décédée, au château du Cormier, dans sa 78e année, Marie-Renée de Bremond d'Ars, baronne de Maussac, marquise de Thézan Saint-Geniès. Elle était née à Saintes, le 6 février 1827, de « Théophile-Charles, vicomte de Bremond d'Ars, lieutenant-colonel au 6e hussards, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la légion d'honneur », et décédé, le 12 mars 1875, général de brigade, inspecteur général de cavalerie, commandeur de la légion d'honneur, et de Marie-Anne-Claire de Guitard de La Borie, morte cette même année, le 26 février, et avait épousé, le 24 mai 1848, Marie-Stanislas-Gratien de Baderon de Thézan, baron de Maussac, marquis de Saint-Geniès. (Contrat signé par le comte et la comtesse de Chambord, ainsi que par la duchesse d'Angoulême). (1).

Les obsèques ont eu lieu le 21, dans l'église Saint-Pallais. Aux côtés du char funèbre, orné de superbes couronnes et de gerbes de fleurs, se tenaient les enfants de l'école libre de la paroisse, dont la défunte présidait le comité d'administration. Le deuil était conduit par le marquis de Thézan Saint-Geniès, son fils, capitaine d'artillerie démissionnaire, accompagné du comte Joseph de Bremond d'Ars, représentant son père, le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré, frère de la marquise de Saint-Geniès, et de ses neveux, le comte Pierre de Bremond d'Ars et ses deux fils, Eutrope et Jean, le comte Hélion de Roumefort, le baron Jacques Desazars de Montgailhard, lieutenant au 7e hussards, le marquis de Goulard d'Arsay et M. Marcel de Fonrémis.

Le service funèbre a été célébré au milieu d'une assistance aussi nombreuse que recueillie, double témoignage des sincères regrets qu'emportait avec elle la vénérée marquise. Ces sentiments ont eu leur éloquent interprète dans M. l'abbé Billard, curé de la paroisse, qui, après avoir dit la messe de *Requiem*, a su, dans une allocution empreinte des pensées les plus élevées en même temps que les plus consolantes, émouvoir profondément son auditoire. La tâche lui était, du reste, facile, vu son talent de parole, largement secondé par la générosité de son cœur et le sujet qu'il avait à traiter.

(1) Pour les Thézan Saint-Geniès, voir *Revue*, XVIII, 29.

Digitized by Google

La marquise de Saint-Geniès, en effet, aussi bien douée sous le rapport du cœur que de l'intelligence, était la grande dame descendant de son illustre lignée, et ses vertus de fervente chrétienne et de tendre mère, de même que son inépuisable charité, en faisaient, sous tous rapports, une femme accomplie. Ses amis ne pourront de longtemps oublier la noblesse de son caractère, la délicatesse extrême de ses sentiments, la distinction de ses manières, l'affabilité de son accueil, son esprit, dont la gaieté et la culture rendaient trop courts les moments passés près d'elle. Aussi, en la quittant, était-on heureux de lui laisser la promesse, si affectueusement demandée, d'un prompt retour.

L'ensemble de ces qualités lui valaient d'être la femme la plus aimable de même que la plus aimée de ceux qui l'entouraient, parents et serviteurs, ou qui étaient charmés d'entretenir avec elle de fréquentes relations. Elle était ainsi la preuve vivante du précepte d'Ovide :

..... ut ameris, amabilis esto.

Après les décès aussi douloureux que rapprochés de son père et de sa mère, décès suivis de si près par la perte cruelle d'une fille chérie, Marie-Claire-Isabeau, décédée à l'âge de 18 ans, le 23 décembre 1875, celle non moins poignante de son mari, le 23 octobre 1897, et enfin le deuil causé récemment par la mort de son gendre, le marquis du Dresnay, la marquise de Saint-Geniès pouvait encore vivre des jours relativement heureux, entourée de la grande affection de sa fille, revenue à ses côtés depuis son malheur, ainsi que de son fils et de sa belle-fille, trop heureux de se retrouver de temps à autre près de leur mère. Mais la mort, toujours insatiable, avait décidé de frapper à nouveau ceux qu'elle avait déjà si impitoyablement éprouvés, et l'exécution de ses implacables décrets ne se fit malheureusement pas attendre. Après un mois à peine d'un mal que rien ne pouvait faire redouter, la marquise de Saint-Geniès était ravie à ses enfants et à ses amis, qui, jusqu'aux derniers jours, s'étaient bercés de l'espoir d'un retour à la santé.

Toutes ces choses, et bien d'autres, ont été excellemment dites par M. le curé de Saint-Pallais ; aussi, ne saurions-nous mieux faire que de signaler à ceux qui ne l'auraient pas lu, le compte rendu des obsèques, fait par le *Moniteur de la Saintonge*, dans le numéro du 22 septembre, et qui reproduit la touchante allocution de M. l'abbé Billard.

Digitized by Google

Après l'absoute, donnée par le vénérable archiprêtre M. Cartaud, curé de Saint-Pierre, et pour lequel la pieuse marquise avait une haute estime, le cortège, toujours aussi respectueusement recueilli, attitude d'ordinaire moins bien observée, a accompagné le corps à la gare de l'Etat, d'où il a été dirigé, dans l'après-midi, sur la petite ville de Saint-Geniès en Languedoc, pour y être inhumé, le lendemain, dans la sépulture des Thézan Saint-Geniès, établie dans la toute voisine chapelle de Saint-Fulcrand, lieu de pèlerinage cher aux habitants du pays.

Pour cette dernière partie des obsèques, s'étaient joints au marquis de Saint-Geniès : le colonel marquis de Bremond d'Ars, commandant le 9e hussards, le duc de Lévis-Mirepoix et le baron d'Arellano, neveux de la regrettée marquise. L'*Eclair* de Montpellier, sous la date du 22 septembre, a rendu compte de la cérémonie dans un article dont nous extrayons le passage suivant, qui dépeint les sentiments de respectueuse affection que lui gardaient ceux au milieu desquels elle avait passé « ses années de joies et de bonheur ».

« ..... Cette grande chrétienne, dans toute l'acception du mot, a voulu reposer au milieu des siens, et prouver, une dernière fois, à notre population, combien vivement elle lui était attachée. Aussi ses funérailles ont-elles eu l'aspect d'un deuil profond et d'un éclatant triomphe. Toutes les classes de la société y étaient, en effet, représentées. Hommes, femmes, enfants, riches et pauvres, tous avaient tenu à honneur de faire partie de cet imposant cortège. De leur côté, toutes les confréries paroissiales étaient présentes, rangées sous leurs bannières, accompagnées de nombreux draps d'honneur. De magnifiques couronnes, offertes par le conseil de fabrique, par des amis fidèles et des serviteurs dévoués, disaient combien la noble défunte était regrettée..... »

M. l'abbé Sigau, curé de Saint-Geniès, a célébré, à son tour, les vertus et les mérites de « cette chrétienne admirable ». Puis, l'inhumation dans la sépulture familiale a marqué la fin du passage ici-bas de la marquise de Saint-Geniès ; mais, contrairement aux assurances dégradantes de certains esprits forts plus ou moins convaincus, tout n'est pas pour cela fini d'elle. Comme l'a dit, avec son cœur, M. le curé de Saint-Pallais, pour tous ceux qui l'ont connue, pour tous ceux qu'elle a si affectueusement aimés et qui ne l'aimaient pas moins, survit, avec « le souvenir » de tout le bien qu'elle a fait, « l'espérance » de la retrouver un jour.

A. L.

—

Digitized by Google

Le 10 octobre est décédée à Mortagne-sur-Gironde, Mme Anne Caroline Jouan, née Berteau, épouse de notre confrère M. E. Jouan. Elle laisse deux fils : M. l'abbé Paul Jouan et M. Elie Jouan.

II. — Mariages

A Paris, le 7 juillet 1904, a eu lieu le mariage de M. Emmanuel Gallut, inspecteur des finances, maître de conférences à l'Ecole des sciences politiques, fils de M. Gallut, ancien juge de paix à Saintes, avec Mlle Marguerite Renaudot, fille de M. Gustave Renaudot, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, ingénieur en chef de la construction à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, chevalier de la légion d'honneur.

—

Le mardi 4 septembre, a été célébré, à Rochefort, le mariage de Mlle Jeanne Sayous, fille du commandant Sayous, qui a appartenu au 6e de ligne, avec M. Nassans, lieutenant au 57e d'infanterie.

—

Le mercredi 5 septembre, a été béni, à Notre-Dame de Rochefort, le mariage de Mlle Louise Paillier, fille du président du tribunal civil, avec M. le Dr Maxime de Vezeaux de Lavergne, médecin à Pesche-le-Châtel (Doubs).

Rectification de nom. — Nous avons annoncé le jugement du tribunal civil de La Rochelle, qui ordonne la rectification du nom de la famille Brumauld des Houlières. Nous reproduisons le contenu de ce jugement.

Dans une requête présentée à Monsieur le Président du tribunal civil de première instance de La Rochelle, M. Eugène Brumauld des Houlières établissait que, depuis le commencement du XVIIIe siècle, ses ascendants avaient été en possession publique et non contestée du nom patronymique de Brumauld et du surnom « des Houlières ». Ce nom provenait du lieu « Les Houlières », terre située dans la commune de Courcôme (Charente), possédée par une branche de la famille Brumauld, alors que les autres branches ajoutaient à leur nom patronymique ceux de Villeneuve, de Montgazon, des Allées, etc.

Ces faits ressortent indubitablement :

1° D'un testament en date du 9 juillet 1734, dans lequel Charles

Digitized by Google

Brumauld se qualifie sieur des Houllières, et institue son légataire David Brumauld, sieur de Villeneufve, son fils aîné (acte de Jean Demondron, notaire royal à La Tachonnerie, paroisse de La Faye (Charente) ;

2° D'un contrat de mariage reçu le 11 février 1771, par Mesturas et Binet, notaires royaux en Angoumois, de M. Jacques-Charles Brumaud, licencié ès loix, fils mineur légitime de M. Charles Brumaud des Houlières, seigneur de La Touche, avocat au Parlement, sénéchal de la baronnie de Villefagnan, et subdélégué de l'intendance de Limoges, et de feue dame Magdelaine-Cybille de Val, avec demoiselle Rose-Angélique Bouïn de Beaupré, fille majeure de messire Pierre Bouïn de Beaupré, écuyer, ancien capitaine de milice, habitant de la ville du Port-Royal, et y demeurant, paroisse Saint-Louis, en l'île Martinique, et de feue dame Angélique Clément Laroche, ledit messire Pierre Bouïn représenté par François Tartas, sieur des Forges, maître chirurgien juré ;

3° D'un acte de l'état-civil de la commune de Villefagnan, du 12 février 1771, enregistrant le mariage de Jacques-Charles Brumauld, licencié ès loix, fils mineur légitime du sieur Charles Brumauld des Houillières, seigneur de La Touche, avocat en Parlement, juge de la baronnie de Villefagnan, et subdélégué de l'intendant de Limoges, avec demoiselle Rose-Angélique Bouïn de Beaupré ;

4° Des lettres de Charles de Broglie, comte de Broglie, marquis de Ruffec, baron des baronnies d'Aizie, Martreuil et Ampuré, seigneur de Cauchy, des fiefs des Aires, Charmé, Nanteuil, Messeux, Moutardon, Pouigné, Salles, Lonne et Ambourie et autres lieux, chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées, et ci-devant son ambassadeur extraordinaire près le roi et la république de Pologne, gouverneur des villes et château de Saumur et pays Saumurois, et lieutenant général pour le roi dans la province du Haut-Anjou, — octroyant à Me Charles Brumauld des Houlières, avocat au conseil supérieur de Poitiers, sur le rapport qui lui a été fait « de ses sens, suffisances, capacité et « expérience au fait de la judicature, de ses bonne vie et mœurs, « religion catholique, apostolique et romaine, et de son exacte « probité », l'état et office de son juge lieutenant assesseur en son siège dudit Ruffec, en survivance de l'assesseur actuel (27 janvier 1772) ;

Digitized by Google

5° D'un procès-verbal de la sénéchaussée et siège présidial d'Angoumois, du 31 mars 1773, constatant la réception dans l'état et office de juge assesseur de la ville de Ruffec, de Me Charles Brumeau des Houlières, avocat au conseil supérieur de Poitiers ;

6° D'un acte de l'état civil de la commune de Villefagnan, du 17 novembre 1781, enregistrant le décès de Me Charles Brumauld, sieur des Houillières, avocat au Parlement, juge de Villefagnan et subdélégué de l'intendant, veuf de Madeleine-Sybille de Val ;

7° D'un acte de l'état civil de la commune de Villefagnan, du 15 novembre 1783, enregistrant la naissance de Marie-Frédéric, fille de Me Jacques-Charles Brumaud, sieur des Houillières, avocat au parlement, juge de Villefagnan, et de dame Rosalie-Angélique Bouïn de Beaupré de La Chéverie ;

8° D'un acte de l'état-civil de la commune de Ruffec, en date du 16 mai 1804 (27 floréal an XII), enregistrant la naissance de Honoré-Tancrède Brumauld des Houlières, fils de Pierre, garde-forestier, et de Henriette Denelle ;

9° D'un contrat de mariage, reçu le 18 mai 1829, par Gras et son collègue, notaires à Poitiers, entre François-Athanaïs Brumauld des Houlières, fils de Pierre-Charles Brumauld des Houlières et de dame Louise-Henriette-Félicité de Nelle, avec Marie-Isabelle-Georgette Richard d'Abnour.

Vu cette requête, le tribunal considérant comme « justifié que « les ancêtres du demandeur avaient tiré le nom des Houlières « d'une terre située dans la paroisse de Courcôme (Charente), « que c'est donc bien là un nom de lieu qu'une branche de la « famille Brumauld avait été autorisée à ajouter à son nom patro- « nymique lorsqu'elle avait été anoblie »... etc.,

« Ordonne que les actes de l'état-civil, savoir : 1° l'acte de ma- « riage des époux Brumauld Deshoulières-Lhomandie (27 avril « 1835) ; — 2° l'acte de naissance de Louis-Tancrède Brumauld « Deshoulières, en date du 15 mai 1836 ; — 3° l'acte de mariage « des époux Brumauld Deshoulières-Forqueray, en date du 14 « mai 1850 ; — 4° l'acte de naissance de Louis-Eugène Brumauld « Deshoulières, du 10 juillet 1850 ; — 5° l'acte de mariage de « Louis-Eugène Brumauld Deshoulières (avec demoiselle Mar- « guerite Dumorisson), du 3 mars 1886 ; — 6° l'acte de naissance « de Louise-Marguerite-Marie Brumauld Deshoulières, du 18 « décembre 1886 ; — 7° l'acte de naissance de Jean-Tancrède- « Louis Brumauld Deshoulières, du 16 novembre 1887 ; —

Digitized by Google

« 8° l'acte de naissance de Magdeleine-Jeanne-Marie-Joseph « Brumauld Deshoulières, du 10 décembre 1890 ; — 9° l'acte de « naissance de Henri-Théophile-Eugène Brumauld Deshoulières, « du 27 novembre 1892 », seront rectifiés en ce sens que le nom « de Brumauld Deshoulières, écrit en un seul mot, devra être, « à l'avenir, orthographié Brumauld des Houlières..., etc. »

Ainsi jugé et prononcé par le tribunal civil de première instance de La Rochelle, à l'audience du 20 juillet 1904.

VARIÉTÉS

I

SAINTES ANCIENNE

(Suite).

Bon Pasteur (ruelle du). — Longe le bas-côté nord de Saint-Pierre.

Cette ruelle, déjà connue sous ce nom au siècle dernier, n'existait certainement pas au XVIe siècle. Les traces de balles sur toute la façade nord de l'église le prouvent. Elle a été formée par la construction des maisons bâties sur des terrains vendus probablement par le chapitre à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe. Une maison paraît appartenir aux premières années du XVIIe siècle.

Bouchers (port des). — En 1576, deux bouchers tuaient leurs bœufs dans une « tuerie » qu'ils avaient fait construire en face de la maison du curé de Saint-Michel. On leur enjoint de tuer aux « tueries accoustumées » qui sont vers le port des Bouchers. (*Documents*, p. 274.)

Masse indique la boucherie tout à côté de la poissonnerie. Par conséquent, le port des Bouchers devait se trouver entre le pont et le petit Port, et cependant on ne voit aucune issue dans le mur.

Boucherie (canton de la Vieille). — 1572 (*Documents*, p. 206). Voir *Triperie. Petits bancs.*

Le jeu de paulme de Fongiron devint, en 1580, la boucherie de la ville. (*Documents*, p. 192, 274, 283-307, 332).

Le marché se tenait précédemment sur notre canton aux Herbes, « depuis la porte du pont jusqu'au canton qu'on souloyt tenir la boucherie ». (*Documents*, p. 192).

XVIe siècle (peut être 1553). — Jacquette Bonnouvrier, veuve de Christophe Coudreau, déclare devant Jean

Digitized by Google

Debar, maire de Saintes, « tenir une maison en ladite ville, confrontant d'ung costé à la grand'ruhe par laquelle on va de l'église Saint-Pierre à la grand'boucherye, d'autre bout à la maison de honorable homme et sage monsieur maistre Geoffroy Dangliers, chantre de Xaintes, d'ung cousté, à la maison de maistre Jehan Ogier, naguères procureur au siège présidial, et d'autre costé à une petite maison appartenant à sire Rolland ». (*Archives de Saint-Pierre*, cote ZZ).

Boucherie (rue de la Grande). (1788). Paroisse Sainte-Colombe.

La boucherie était située en face du palais royal (1) : elle occupait une partie de la place de La Fontaine. Elle s'écroula en 1806.

Il existe à la mairie un plan daté du 27 février 1807, signé du préfet Richard.

1612. 19 mars. — Pierre Garinet, maître boucher, déclare une place qu'il tient en la boucherie de Saintes, contenant 8 pieds 1/2, tenant d'un bout au banc de Raimond Roy, d'autre bout à la muraille de la boucherie, du côté des frères prêcheurs, d'un côté à la maison de la prévoté de Saintes, d'autre côté à l'allée, pour laquelle il paye, au mardi-gras, 20 sols de rente. (*Minutes de Sanson*).

1757, 3 mai.— Raymond Paradol, prêtre, religieux jacobin et procureur sindic de la communauté des frères prêcheurs, à Saintes, afferme à François Marchand, procureur au présidial, la maison appartenant aux frères prêcheurs, dans l'enclos de leur couvent, faisant face à la grande boucherie (très petite), l'usage du puits qui est devant la cave desdits frères prêcheurs, pour 9 ans, 150 livres par an.

1772, 29 janvier. — Arrantement par les jacobins d'une maison leur appartenant, joignant leur couvent, faisant face à la grande Boucherie, la rue seulement entre deux, confrontant par devant, au levant, à ladite rue et vis-à-vis la grande boucherie, par derrière au couchant à une grande salle et à un « collidor » regnant tout le long du jardin bas dudit couvent, au midi au portail d'entrée du même couvent et à la maison de la veuve Mollet, au nord

(1) Voir le plan de Masse.

Digitized by Google

à un autre portail d'entrée et cour « élongée » dudit couvent, lui servant au transport des danrées. (*Minutes de Senné*).

Boule (rue de La). — Le jeu de boules est contemporain du jeu de paulme ; on le trouve mentionné dans l'ordonnance de Charles V. Je ne crois pas qu'il y ait eu, à Saintes, plusieurs jeux de boules, en tant que lieux désignés comme tels.

Celui qui existait au XVIe siècle me semble situé à l'intersection (ou aux alentours) de la rue des Notre-Dame et la rue de la Boule.

Siméon Luce, dans *La France pendant la guerre de cent ans*, p. 110, assimile au jeu de billard le jeu de « boule ou rulle », qu'il trouve établi à Saint-Jean d'Angély vers 1380.

1553, août. — Déclaration de rentes dues par Jacques Buier, marchand à Saintes, pour le jardin et maison de La Magdellaine, à M. de Sainct-Sulpice, prieur de Sainct-Macoul, droit de rante foncyère, payable à deulx termes, deux sols, tenant d'ung costé au jardin dudict prieur, d'autre costé aux mothes des Savarietz, d'ung bout sur le grand chemin par lequel on va et vient du jeu de la boulle à Sainct-Eutroppe, d'autre bout au jardin de Guillaume Gabauld. (*Archives de Saint-Pierre*, cote D).

1615, 27 janvier. — Thomas Dreux, sieur de La Pommeraye, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, demeurant à Sainctes, afferme à Foulques Babin, maître tailleur d'habits, demeurant au faubourg Saint-Vivien, une maison tubline avec une petite place derrière, sise au faubourg Saint-Vivien, au lieu appellé le jeu de la Boule, tenu à rante de l'évêque au devoir de deux sols de rente annuelle et perpétuelle, confrontant, par devant, à la rue publique par laquelle on va du quanton du jeu de la boulle à la porte Esguière, d'autre bout au jardin de Louis Durand, marchand, d'un côté au jardin de Jean Verger, d'autre côté au jardin de Marie Verger ; plus, un jardin en ladicte paroisse, tenu à rente des héritiers de feu Guillaume Grand, au devoir de 20 sols de rente annuelle, confrontant, d'un côté, au jardin de feu Me François Ricard, sergent royal, d'un bout au jardin de Gilles Guyet, d'autre côté au jardin dudict Jean Verger, d'autre bout à la rue qui va dudict jeu de Boule à la porte Eguière ; laquelle maison et le jardin le sieur Dreux a acquis de Loys Guyet, par contrat du 9 mars 1590, reçeu

Digitized by Google

par Fourestier, notaire royal ; plus deux pièces de terres ou mottes, situées en la paroisse de Saint-Macou, et tenues à rente du prieur de Saint-Macou, au devoir, l'une de trois sols, et l'autre de sept sols, confrontant: la première, d'un côté au jardin de Jean Grégoireau, procureur au présidial, d'un bout au jardin de Laurent Symon, marchand, et d'autre côté au terrain et jardin de Jean Amelin, et d'autre bout au chemin qui va du jeu de boule audit Saint-Macou ; la seconde se confronte, d'un côté à la vigne et terre labourable de Jean Rataud, tailleur d'habits, d'un bout aux terres de Jérémie Huon, avocat, d'autre côté au jardin de Jeanne Chabiraud, et d'autre bout audit chemin. (*Minutes de Bertauld*).

1617, 8 juillet. — Simon Mirambeau, charretier, loue à Pierre Martin, laboureur à bras, demeurant à Saint-Macoul, une maison et jardin, situés au bourg de Saint-Macoul, devant le jeu de boule. (*Minutes de Maréchal*).

1692, 30 septembre. — Maison confrontant par devant à la rue appelée du Jeu de Boule, d'autre côté, par derrière au renclos des religieux de Notre-Dame (*Minutes de Feuilleteau*).

1710, 6 janvier. — Nicolas Forcet, gabarrier, et Françoise Fraimon, veuve de Pierre Forcet, vendent à Mathieu Mouchard, marchand sarger, « une maison, au lieu appelé le jeu de Boulle, paroisse Saint-Vivien, tenue directe et foncière de Monseigneur l'évêque..... qui confronte par devant à la rue publique par laquelle on va et vient du canton du jeu de la boulle à la porte Eguière, sur main gauche » ; plus neuf carreaux de jardin, situés au même lieu, qui « se confrontent d'un côté au jardin des filles Notre-Dame ». (*Minutes de Prouteau*).

1726. — Un petit jardin renfermé de murailles, avec une petite maison, au lieu du jeu de boule, seigneurie de Saint-Crépin, confrontant d'un côté aux murs du jardin des religieuses de Notre-Dame. (*Id.*).

Bourreau (tour du). — L. Dangibeaud, *Saintes au XVIe siècle*, p. 62 ; *Documents*, p. 232.

Brèche (rue de la). *Rue sur les murailles* (voir *rue du Rempart* (1637), *rue du Puits-Péron*, *rue du Puits de la Brèche*, *rue Basse* (1755).

Elle reçut son nom d'une brèche faite dans les murs de la ville par le canon, pendant les troubles de 1570.

Digitized by Google

1612, 11 mars. — Jean Tercinier, le jeune, marchand, déclare tenir une maison tubline, et un jardin derrière, paroisse Saint-Michel, au lieu appelé La Brèche, confrontant d'un côté à la maison de Jean Moyne, « juge prévost », et jardins des héritiers de *N.* Regnard, d'autre côté à celui de Guy Guenon et Jean Peanne (?) l'aîné, et au mur du jardin de ce dernier, d'un bout par devant à la rue par laquelle on va et vient du puits appelé le puits Péron à la porte des ponts, et d'autre bout aux murailles de la ville, devant quatre deniers de droit d'anguillage, et vingt sols à Henri Moyne, sieur de l'Epineuil. (*Minutes de Sanson*).

1612, 10 mai. — Déclaration faite par devant Georges Lemusnier, conseiller du roi, trésorier général des finances en Poitou, et Raimond de Montaigne, écuyer, sieur de Saint-Gerlais, conseiller, lieutenant-général, commissaires pour recevoir les déclarations de ceux qui « tiennent au fonds et domaine de Sa Majesté » par Raimond Duval et Delaunay.

Delaunay déclare tenir une maison située paroisse Saint-Michel, confrontant d'un côté à la maison et four de Nicolas Réveillaud, d'autre côté à celle de René Guiton, d'un bout à l'écurie appartenant aux héritiers de Debec, appellée l'Aigle d'or, et d'autre bout à la rue qui va au puits Péron, autrement appelé La Brèche, chargée de quatre deniers de cens au droit d'anguillage. Duval et Delaunay déclarent en outre, deux maisons se joignant, paroisse Saint-Michel, près les portes, confrontant, toutes deux, d'un côté à la rue par laquelle on va au port Mouclier, d'un bout à la rue qui va des ponts au canton des Forges, et d'autre bout à la ruette qui va audit port Mouclier, devant quatre deniers chacune, et treize sols neuf deniers aux pauvres de l'hôpital. (*Minutes de Sanson*).

1637, 31 mars. — Jacques Coutin, tailleur d'habits, demeurant au lieu de Puygaudin, près l'église Saint-Vivien, Aigron, maître tailleur d'habits, size en la présente ville de Xaintes, en la ruette appellée sur les murailles, appellées *la brèche*.

1671, 8 mai. — Daniel Deschamps, marchand, demeurant à Xainctes, vend à Pierre Paillot, conseiller du roi et élu en l'élection de Xainctes, la moitié d'une écurie avec

Digitized by Google

moitié d'un petit jardin, domaine du roi, chargé de 4 deniers de droit d'anguillage, confrontant le tout d'un côté à la maison des Filles religieuses de Notre-Dame, d'autre côté à la maison du sieur de Riollet (1), médecin, d'un bout par devant à la rue publique qui descend des murs en la grande rue, d'autre bout par derrière à une venelle qui est entre les murs de la ville et ladite écurie. (*Minutes de Cassoulet*).

1674, 1er août. — Antoine Mestreau, soldat au régiment de Longué, en la compagnie de M. de Lisle, de présant en l'île de Ré, vend à Jean Chesnier, marchand, une maison confrontant à la rue du Puy de La Brèche, aux pons de la ville, du midi ; d'autre côté, par derrière, à la maison de Michel Matassier, du levánt ; d'autre bout à Mathieu Merlat, docteur en médecine ; d'autre côté à la rue qui va sur les remparts, au levant.

Plus un emplacement confrontant à la rue par laquelle on va de la grand'rue au Port Mouclé. (*Minutes de Cassoulet*).

1685, 2 décembre. — Mathurin Gilbert, avocat, mari de Renée Roy, afferme à Jean Loyer, marchand, hôte du logis du Gros Raisin, en la Grande Rue, un emplacement sur les murs, paroisse Saint-Michel, confrontant du levant à l'écurie de Chastellier, maistre boulanger, du couchant à un emplacement qui fut à Villan, maistre chirurgien, du midi à la rue par laquelle on va et vient du puits de La Brèche aux maisons qui furent au couvent des religieuses de Notre-Dame de Saintes, du nord aux murs, tenu à rente au roi quatre deniers d'anguillage. (*Minutes de Montillon*).

1694, 9 juillet. — Me Barthélemy Soulard, procureur en l'élection, agissant au nom de Louis Mossu, marchand à Paris, afferme à Joseph Foucaud, boulanger, une maison sise rue de La Brèche, autrement Puy-Péron. (*Minutes de Feuilleteau*).

1701, 6 juin. — Louis de Raymond, seigneur des Rivières et de Grandpré, mari de Marguerite-Louise Amelotte, demeurant à La Vallée, paroisse de Saint-Georges

(1) Isaac Thomas, de Riollet, mari de Marie Dussoul, auteur des *Remarques curieuses sur la Thériaque*. Cf. *Documents*, p. 42, *Recueil*, t. XV, p. 540. Dangibeaud, *Un orviétan à Saintes*.

Digitized by Google

des Coteaux, icelle donataire de Joseph Amelotte, prêtre, docteur en théologie, son frère, vend à François Tercinier, échevin, une maison ou écurie dont jouit Loyer, hôte du Gros Raisin, située sur les remparts de la ville, paroisse Saint-Michel, proche les murs, dans le fonds du roy, confrontant par devant aux filles de Notre-Dame, rue entre deux, par derrière à M. Coudreau, conseiller du roi au présidial, d'un côté à la maison de Fourestier, médecin, d'autre côté aux remparts de la ville, rue entre deux pour aller sur la Brèche. (*Minutes de Feuilleteau*).

1703, 24 décembre. — Françoise Bisset, veuve de Jean Bicheur, prend à rente de Daniel Ardouin, procureur au présidial et élection de Saintes, une écurie située paroisse Saint-Michel, au lieu dit de La Brèche, proche le Port Mouclé, dépendant du domaine du roi. (*Minutes de Feuilleteau*).

1704, 16 avril. — Anne Chabiran, veuve de Jean Moré, bourgeois et marchand, demeurant à Beauregard, paroisse du Douhet, vend à Jean Marchesseau, marchand sarger, et Marie Savignan, sa femme, une maison, rue de La Brèche, confrontant d'un côté à autre maison de ladite Chabiran, d'un côté à l'écurie et jardin du sieur Arnaud, par derrière aux murs de la ville, du côté de la rivière, par le devant à la rue qui conduit du port Mouclet au puy de La Brèche. Le tout à rente au droit d'anguillage du roi. (*Minutes de Maréchal*).

1718, 7 avril. — René Brehon, procureur du roi en la maréchaussée de Saintonge, vend à Pierre Blanc, bourgeois marchand, une écurie avec grenier et un petit jardin, paroisse Sainte-Colombe, confrontant au levant à l'écurie de M. de Gasc, président, d'autre côté à celle de M. Guenon de Beaubuisson, du midi à la rue qui va de la grand'rue à la rue de la Brèche, du nord aux remparts. (*Minutes de Senné*).

1723. — François Payant, maître cordonnier, vend aux pauvres honteux de la ville une petite maison, sise sur les remparts, tenue à rente du roi au devoir de quatre deniers d'anguillage, confrontant au midi à la rue qui va de la rue de la Brèche à l'église Sainte-Colombe, au nord à la doue ou fossé de la ville, dans lequel il y a un jardin, non compris dans la vente. (*Minutes de Marsay*).

1754, 4 septembre. — Jean-Claude Dangibeaud, conseil-

Digitized by Google

ler au présidial, maire de la ville, demeurant paroisse Saint-Michel, achète à Jean Savari, marchand, dix pieds de large dans toute la largeur d'un terrain servant à mettre les fumiers, situé proche l'endroit appelé La Brèche, paroisse Saint-Michel, domaine du roi, tenu à rente du droit d'anguillage, confrontant au nord au mur du rempart, d'autre bout, du midi, à la rue par laquelle on descend du rempart venant par la porte Eguière audit lieu de La Brèche. (*Minutes de Senné*).

Cabaudière (rue de la). *Montée Saint-Macoul* (1553). *Arch.* X. — Faisait partie du fief des Rabainières.

L'abbé Briand prétend que la Cabaudière se nomma d'abord *rue Saint-Agnan ;* mais, comme il n'appuie cette affirmation sur aucun titre, nous l'accueillerons avec réserve. (*Histoire de l'Eglise santone*, I, p. 227).

Elle prit le nom d'une maison (1666) (voir *les enseignes*). Cf. *Recueil*, VII, p. 124 ; XIV, p. 248 ; *Bulletin*, IV, p. 307.

Nicolas Moreau, bibliothécaire, habitait la rue Cabaudière (1869).

Ca-Gout (rue), *Cagout* (1793), *rue de la Poste.* — C'est le bout de la rue du Rempart, qui commence à la rue Alsace-Lorraine.

L'inscription existe sur l'angle de la maison à gauche. Son nom lui vient de C[laude] A[ntoine] Gout, marchand et maire de Saintes, mort en 1792.

Les *Documents* (p. 85) transforment la rue du Ha en rue Gout. C'est à tort, je crois.

Ça Ira (rue). *Période révolutionnaire* (*Documents*, p. 85).

Chanteloube (rue de). — Le péré de Chanteloube est sur le chemin de Saintes à Saint-Jean d'Angély.

(Aveu de Jeanne de Villars, 1472. *Recueil*, III, p. 58).

Les noms de Chanteloube, Chantemerle, sont très fréquents sur le bord des cours d'eau.

1733, 30 juin. — Jean Resnier, marchand, demeurant à Saint-Pallais, afferme à Jean Siraud, l'aîné, maçon, une petite maison, sise au Pérat, rue de Chanteloube, avec un jardin, confrontant au levant et au nord aux bâtiments de Louis Gauguin, au couchant à la maison de Madeleine Mode, du midi à la rue de Chanteloube. (*Minutes de Marsay*).

Capitole (place du). (Voir *le château*). — MM. Musset et L. Audiat ont péremptoirement démontré qu'aucun document ne

Digitized by Google

permet de croire à l'existence d'un capitole romain (*Bulletin*, III, p. 59 ; *Recueil*, VI, p. 75).

A cette place se rattache le souvenir du Calvaire, dont il ne reste plus qu'un plan et un dessin en tapisserie appartenant à Mlle Frau, reproduit dans *Saintes à la fin du XIXe siècle*. Il en a été déjà parlé dans le *Recueil* (XV, p. 450).

J'ajouterai quelques détails recueillis récemment sur la croix de mission, aujourd'hui à Saint-Pierre. Cette croix, très lourde, très longue, qui avait été construite dans le prieuré de Saint-Eutrope, fut transportée à dos d'hommes sous le toit de la Halle, située sur l'emplacement de la chapelle de la Providence. Pendant trois jours, les ouvriers qui devaient la mener au calvaire s'exerçaient à la « porter dignement et en cadence ». M. Niox les commandait militairement. Ces hommes avaient attaché sur leur poitrine un petit crucifix pendu à un ruban rouge.

La mission de 1817, après laquelle cette croix avait été érigée, fit beaucoup de bien, au dire de vieilles personnes : entre autres résolutions qu'elle inspira, il faut remarquer celle-ci: les dames de la ville décidèrent de n'employer que trois aunes d'étoffe dans leurs robes !!!

On ne dira plus que les missions ne servent à rien ! Mais l'histoire ne rapporte pas si nos aïeules avaient fixé la largeur et le prix de l'étoffe. Ce point eût été au moins intéressant : il y a étoffe et étoffe,... de trente sous à trente francs ! On ne dit pas davantage par quel prodige les cent kilos parvenaient à résoudre le problème de s'habiller avec trois mètres soixante centimètres d'étoffe, à moins qu'ils ne prissent une étoffe de trois mètres de large, ou en caoutchouc.

Du reste, — est-il besoin de le dire, — cette très louable intention eut le sort de tous les édits somptuaires : elle resta bonne intention. Une femme a beau être dévote, voire bigotte, elle n'en est pas moins femme, c'est-à-dire toujours un peu coquette.

La rue du Capitole, en 1815, compte neuf numéros : Mollet, juge, Dieres, de Charente, l'hospice, Mouchet, notaire, Bourgouin, officier de vaisseau, etc.

Carrières de la Croix (chemin des). Part du château d'eau et descend aux Arènes. C'est la *rue Bourignon*.

Cerises (rue des). *Du marché aux cerises*. (Voir *rue aux Herbes*).

Habitants : (1752). Louis Gougnon, notaire.

Change (maisons de change). (Voir le *Cartulaire de l'abbaye*, notamment page 52).

Digitized by Google

Chanoines (rue des). *Rue de la Poste* (plan Lacurie. *Rue Cuvilliers* actuellement). — Passe derrière Saint-Pierre, commence au marché couvert et finit à la rue Réverseaux.

Sur le plan Lacurie, elle porte le nom de rue de la *Poste aux lettres* et se prolonge jusqu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Elle était devant et derrière Saint-Pierre autrefois.

> « ... plus une écurie, rue des Chanoines, vis-à-vis l'évêché, confrontant par devant à ladite rue, au levant aux héritiers de Huon, avocat, au couchant à la maison canoniale de Latache, chanoine ». (1762, 25 août).

Le 23 décembre 1700, le roi d'Espagne passe à Saintes (1). Les princes logent dans la rue appelée des Chanoines, vis-à-vis la porte cochère du palais épiscopal, et habitée par M. de La Touche...

Voir, à *rue du Palais*, sous la date du 28 septembre 1768, une confrontation sur la rue des Chanoines difficile à concilier avec les précédentes.

Le plan de Masse ne donne pas à notre rue des Chanoines d'issue sur la rue Réverseaux, et par conséquent la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Habitants : Louis Dexmier d'Archiac de Saint-Simon, maréchal de camp (1772).

La maison qui est connue depuis cinquante ans sous le nom de maison Proutière fut achetée par Joseph et René Eschassériaux, lorsque l'aîné était administrateur du département, et le cadet administrateur du district. Elle possédait deux jardins, encore existants, dont l'un, le jardin haut, était une partie du cimetière Saint-Maur. Elle devint la propriété de René Eschassériaux, puis, vers 1831, de son gendre, Camille Eschassériaux. Elle fut vendue vers 1852 à M. Proutière, qui fut un amateur fleuriste très réputé. (*Note fournie par M. le baron Eschassériaux*).

Elle forme actuellement deux maisons : l'une appartenant à M. J. Laurent ; l'autre à M. J. Gay de La Chartrie, succédant à M. Niox. Cette seconde portion a subi une transformation en 1904, première tentative d' « art nouveau » à Saintes.

La maison contiguë, au nord, appartenait à la famille de Kerven-Vallein et devait venir de l'ingénieur Guérinot, dont M. de Kerven était le gendre.

M. Vallein, rédacteur de l'*Indépendant*, y habita, puis M.

---

(1) L. Audiat, *Entrées royales*.

Digitized by Google

Louis Tercinier, négociant, président du tribunal de commerce.

1713. — Jean de Nozerines, prêtre, docteur en théologie, chanoine à Saint-Pierre et théologal, afferme à Pierre de Lajaunie, chanoine, la grande maison lui appartenant, derrière Saint-Pierre, occupée par M. de Théon.

1733, 30 octobre. — André Renaudet, chanoine, afferme à Antoine Châteauneuf, chanoine, la maison et jardin, appartenant à son canonicat, paroisse Saint-Pierre, confrontant du midi à la maison et jardin de Monsieur l'abbé Mossion, d'autre côté à M. l'abbé Damas, aussi chanoines, du couchant à la rue des Chanoines, du levant aux remparts de la ville. (*Minutes de Marsay*).

1745, 11 août. — Nicolas Guillotin, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Maur, afferme à Charles-Marc-Antoine d'Aiguière, chanoine à Saint-Pierre, la grande maison du presbytère, confrontant d'un côté à la maison canoniale de l'abbé Berthus, d'autre à celle de l'abbé Ponthon. (*Minutes de Marsay*).

Chanterie (La), maison de la Psalette, de « M. le chantre de Saint-Pierre », se trouvait derrière Saint-Pierre et occupait l'espace aujourd'hui couvert par le marché et le gymnase Palissy, qui, lui-même, succède au salon ou cercle, transformé par M. Marc Arnauld en chais.

1728, 19 juin. — Angélique Martin, femme de Pierre-Nicolas de Lambalerie, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Lambes, chevalier de Saint-Louis, demeurant à La Grange, paroisse de Sainte-Marie, afferme à Pierre Sarry, seigneur de La Chaume, conseiller, lieutenant particulier au présidial, une maison, place Saint-Pierre, confrontant au midi à la place Saint-Pierre, au nord à la maison du sieur Vincent, d'un bout à la rue Saint-Michel de l'occident, à l'orient à la maison de la Chanterie, avec une écurie, rue des Récollets, confrontant au levant aux Récollets, rue entre deux, au couchant à la cour de la maison de Dumanche, ainsi que du nord au midi à la maison de... (*sic*). (*Minutes de Senné*).

1752. — La Chanterie, vis-à-vis la place.

1753. — La Psalette, située rue des Chanoines, et occupée par le maître de musique de la ci-devant cathédrale, avait jardin sur le quai.

Digitized by Google

Charité (La). Voir *Hôpital.*

Chapitre (port). — Au bout de notre rue Saint-Pierre. Il doit être aussi vieux que le chapitre lui-même.

Il y en avait deux, un sur chacune des rives. D'après un acte du 6 août 1664, des gabarres déchargent des pierres sur le port Chapitre, « de l'un et l'autre côté de la rivière de Charente ». (*Minutes de Cassoulet*).

Le 10 septembre 1682 nous lisons dans un bail qu'une maison louée confronte « du couchant à une petite ruette qui va de la grand'rue au pré le roi, du midi au chemin qui va du port Chapitre à Chaniers. (*Minutes d'Arnaud*).

Les chanoines de Saint-Pierre ne veulent réparer la porte du chapitre, quoiqu'ils y aient intérêt, « à cause que les fruits de leur terre abordent à ladicte porte. »

> 1617, 19 mai. — Pierre de Lignières, écuyer, sieur de Penhac, tant en son nom que comme mari de Rachel Gabard, demeurant en la paroisse de Cous, châtellenie de Montandre, donne en échange contre des terres situées en la paroisse de Coust, à Elie Piaud, marchand, demeurant à Saintes, la quatrième partie d'une maison tubline, située près le port Chapitre, et confrontant d'un bout à la rue qui va de la place de Saint-Pierre audit port, d'un côté à une autre rue par laquelle on va et vient de ladite rue au puits appelé La Limousine, et vis-à-vis les écuries et maison de la Chanterie, et d'autre bout à la maison de François Couldreau, et d'autre côté à la basse-cour de la maison des héritiers de Nicolas Allain, qui sert actuellement de conciergerie et prisons « de cette ville ». Maison indivise entre Pierre Bertrand, notaire, possesseur d'une moitié, et Isaac de Lignières, écuyer, sieur de Penhac, frère de Pierre, possesseur pour l'autre quart. (*Minutes de Sanson*).

Chateau (Le). — Si on écrivait l'histoire de cette vaste plateforme on montrerait qu'elle est intimement liée à l'histoire de la ville. Tous les conquérants, venus à Saintes, depuis l'origine de la cité, ont occupé ce point culminant et ont attaché une grande importance à s'en rendre maîtres : Gaulois, Romains, Barbares, Visigoths, Normands, princes du moyen âge, rois de France, rois anglais, en ont tour à tour pris possession.

Le seul fait qui nous importe, c'est de savoir qu'une construction militaire y fut établie. Nous n'en connaissons naturellement aucune description, les textes anciens parlent souvent du châ-

Digitized by Google

teau ou du donjon, mais aucun ne donne le moindre renseignement sur ses dispositions, voire sur l'époque de sa fondation. Peut-être utilisa-t-on primitivement, sinon un bâtiment romain, du moins ses ruines.

Le plan de 1560 en donne un croquis auquel je n'ose accorder grande confiance. La fantaisie, je le crains, a guidé la main du dessinateur. On peut admettre, cependant, que les bâtiments du château féodal, le donjon, occupaient la place du couvent de la Providence, le terrain sur lequel est bâti l'hôpital restant vague. Il est encore fort possible qu'il ait servi de demeure aux comtes de Saintonge et aux représentants du roi ; mais il reçut, en certaines parties, des destinations diverses : logement de prisonniers, grenier à sel, salle de grandes assises. D'après un texte des *Acta publica*, rapporté par Massiou (1), ces réunions solennelles de la justice attiraient à Saintes une grande affluence ; elles passaient pour les plus belles de tout le diocèse, et les avocats les plus célèbres de la région s'y rendaient. Nous savons toutefois que ces assises se tinrent en *dehors* du château (2).

Quatre-vingts hommes y furent mis en garnison en 1588 (3).

Il ne subsiste actuellement aucun vestige visible de cet antique château, mais P. Vieuille connut de vieilles murailles, percées de fenêtres, encore apparentes en 1739 (4). Tous ces murs ont disparu dans les aménagements successifs de la fonderie de canons, du couvent des Carmélites, en dernier lieu de la Providence.

Deux petites églises ont trouvé leur place à l'intérieur de l'enceinte du château : Notre-Dame et Saint-Froult ou Saint-Frion. L'une et l'autre, existantes au XIIe siècle (5), ont disparu au XVIe siècle. Tabourin en parle comme de ruines ; il les vit debout. Les Récollets, avant de se fixer sur le bord de la Charente, habitèrent ces masures de Saint-Frion. Le procès-verbal rédigé par R. de Montaigne, en 1615 (6), fait un triste tableau de cette installation provisoire.

---

(1) *Histoire*, III, p. 22.

(2) *Pro domo extra castrum Xanctonis ad tenandas assitias..... XXXVII lib.* Comptes d'Alphonse de Poitiers, 1244, *Archives historiques du Poitou*, t. IV, p. 181. Voir *Saint-Macou*.

(3) *Archives du Poitou*, XXVII, p. 351.

(4) *Nouveau traité des élections*, p. 157.

(5) *Cartulaire de l'abbaye*.

(6) D'après Briand, *Histoire de l'église santone*, II, p. 473.

Digitized by Google

La chapelle de Notre-Dame du château subsistait en 1682. Le budget du domaine royal était encore, à cette époque, chargé de payer « au chapellain de la chapelle Nostre-Dame en chasteau de Xaintes, XX livres pour les messes et prières ordinaires qu'il doit faire en ladite chapelle, et IIII livres pour le luminaire de ladite chapelle » (1).

Le plan de 1560 place une église à gauche des murs du château, tout en haut d'un escalier ; c'est probablement Notre-Dame.

Cette chapelle, ainsi que Saint-Frion, dépendait du chapitre à je ne sais quel titre. Le 19 août 1631, Charles de Cerizay, archidiacre, chanoine syndic du chapitre, averti que Louis de Pernes a obtenu du roi, par arrêt du 27 janvier 1631, des maisons et emplacements des démolitions de la citadelle, et que l'emplacement de l'église Notre-Dame du château n'est pas réservé, s'oppose à la vérification et à l'enregistrement. (*Minutes de Verjat*).

Je n'indique que pour mémoire les grands ouvrages, fort coûteux, que de Pernes fit exécuter autour de la citadelle, au commencement du XVIIIe siècle. Masse les a dessinés avec soin, ses plans en feront voir les contours.

Louis XIII, après la chute de La Rochelle, ordonna le démantellement. Il reste encore l'éperon dit de la rivière. C'est le bastion.

Le 18 août 1629, les Carmélites, alors logées dans le bas de la ville, à l'angle de la rue du Pontceau (aujourd'hui Port-Sô), et la rue de l'Hôtel-de-Ville, prennent possession de terrains que le roi leur a donnés à la citadelle. Elles s'installent, dans une partie de l'ancienne fonderie, et y restèrent jusqu'à la Révolution.

Un fait que nous devons retenir, c'est la cession à la ville, par les religieuses, d'un terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue « entre les murailles du jardin du roi (jardin de l'hôpital), et l'enclos desdittes religieuses, au bout d'icelle on fera une porte de ville dont le public recevra grand avantage. » (Briand, *Histoire*, II, p. 320).

Cette rue a été élargie à dix mètres en 1860 (*Bulletin Archives*, VIII, p. 414).

Un décret connu à Saintes le 12 juillet 1904 ferme les couvents de la Providence et de Chavagnes.

Foulques de Matha (à la fin du XIIIe siècle, après 1271) (voir rue Juive), dit que « come il eut une place soue propre davant

(1) *Archives*, II, p. 419.

Digitized by Google

le châtel de Xanctes, que monsor Arnaut de Guavaston (preist à) fère emparement audit chastel que, par Dieu, si la place a mestier à nostre seigneur le roy ne au chastel que l'om li en face (eschange) raisonable aillers, o se non que la place li soyt rendue. » Le procureur nie que cette place soit à Foulques, et « furent mis jadis en cele place les juys qui furent mort on châtel de Xanctes et autres esploiz... » (*Bulletin du Comité*, 1883, p. 35).

1437, mars ou mai. — Arrentement consenti par Pierre Burel, prévôt de l'université des clercs, en faveur de Nicole Courtaud, masson, « d'ung masuraux, coux, vergier ou mote, assiz hors les murs de la ville de Xainctes, en la paroisse Saint-Vivien et en la seigneurie de Rév. Père en Dieu Msg de Xaintes, tenant d'un cousté à la mote de Jehan de Vaux et de Morin (ou Motin) de Lost, et d'autre au chemin qui vient devers la grant tour du chastel et va vers Saint-Vivien, et du bout darrière à la mote qui fut de Penot Berthommé, que tient à présent Guillaume Berthommé, son fils, et à la vigne de fame Lote, et davant au vieil chemin qui vient de l'église des frères mineurs et vait à la maison de Chabirant.... » (*Archives de Saint-Pierre*, parchemin, cote O et cote JJ (29 décembre 1447).

1544, 12 janvier. — Vente par Léonard Masson, maître brodeur, demeurant à Saintes, à Jean Mège, chanoine, d'un jardin situé « au lieu appellé le Chasteau, près de (ou paroisse de) Sainct-Fryon, confrontan d'ung cousté au jardin de Me Jehan Roy, d'autre au jardin de Pierre Drouhet, d'ung bout au chemin par lequel l'on va et vient des Jacobins de ceste ditte ville à l'église Sainct-Fryon, et d'autre bout à la ruhe des..... », moyennant douze livres et ung boisseau de froment, mesure de Saintes. (*Minutes de Perrault*).

1630, 24 décembre.— Louis de Pernes vend à Denis Tourneur, notaire, l'emplacement du bastion qui est hors de la citadelle et proche de la Porte Aiguière, appelé le Bastion de la Rivière. (*Recueil*, IX, p. 169).

1644, 23 août. Daniel Deschamps, marchand, afferme de Jean Piaut, « gagier du maire », une petite pièce de terre labourable renfermée de murailles, proche les murs de la citadelle, apellée le Bastion de la Rivière. (*Minutes de Dexmier*).

Digitized by Google

1648, 23 juin. — Extrait de la mezure et herpantemen faict ce jourdhuy, datte de ses présentes, par nous notaires royaux, herpanteurs jurés à Xaintes soubsignés, prins d'office par Monseigneur de Lozon, intendant de la justice au présen peys et autres lieux et par son commandement, icelluy présent, du mas de terre ci-devant appellé le daujon entien de la sitadelle de Xaintes, duquel les R. D. religieuses carmélites ont heu le don du roy, en lequel est basty et édiffié leur monastère :

Et premièrement ont mezuré ung emplassement qui est entre les meurs dudit monastère et icelluy qui renferme le jardrain du roi, audit lieu de la sitadelle, icelluy dit emplassement serven à chemin et contenan 20 carreaux et demy, savoir, le pan de la muraille du couchant 52 toises 2 pieds, qui disent 17 chesnes 8 pieds, celluy du nort 58 toises 4 pieds, qui dizent 19 chesnes 10 pieds, celuy du levan 51 toizes 2 pieds, qui disent 17 chesnes 2 pieds ;

Item, le renclos dudit monastère, ainsy qu'il est ranfermé de murailles, avons trouvé contenir 3 journaux 26 carreaux et demy ;

Item, herpanté une pointe qui est hors les meurs dudit monastère, de la part du levant, prenan du coing du mur dudit monastère, du nort au levant à icelluy de la petite maisonnette où demeure à présent ledit Bachellot, retournan tout en pointe au coing de la muraille dudit jardrain du roy, ladite maisonnette comprinse et trouvé contenir 47 carreaux.....

Revenant au total au nombre de 3 journeaux 74 carreaux.

Faict le 23 juing 1648.

HERVÉ, herpanteur. TAMIZIER, notaire royal et herpanteur.

1868, 10 janvier. — Délibération du bureau d'administration de l'hospice, à propos des terres formant un tertre de 1.400 mètres cubes, appelé le Cavalier, enlevées par l'atelier de charité, moyennant 500 fr. (*Bulletin des Archives*, VIII, p. 414).

Le plan de Lacurie marque un cimetière devant les bâtiments de l'hôpital, le long du mur qui domine la rue des Ballets.

Voir *rue des Cordiers*.

Digitized by Google

Chateau-Gaillard (voir les *enseignes* (1), et *Porte Evêque*, cf. *Documents*, p. 391).

C'est un nom très répandu.

A Taillebourg, en 1406, il y a « une rue qui va du carrefour des Barres appellé Château-Gaillart... » (2).

1409. — « Une petite place appellée l'hôtel Gaillart » (3). A La Rochelle il y a une rue du Château-Gaillard.

Je note pour mémoire que dans certaines villes, à Bordeaux, par exemple, Château-Gaillart indique une maison publique.

Le Chenil du Roi. (V. *Grande Rue*).

> 1462. — Jacques de Lousme, seigneur des Fontaines, est tenu de bailler une des maisons qu'il tient du roi, à Saintes, « au chenier de mondit seigneur, pour mectre les chiens » le roi devra les frais de nettoyage. (*Bulletin Archives*, VI, p. 67).

Dans quantité de villes on retrouve cette servitude.

Cheval blanc (canton du). — On va de là aux Monards (1642).

Cimetières. — Je réunis ici mes notes sur les différents cimetières de la ville. A noter que dans le langage courant des Saintongeais, cimetière est toujours au pluriel.

Chaudruc de Crazannes a reconnu une nécropole gallo-romaine proche la place des Cordeliers (*Voyez ce mot*). Une autre se trouvait au lieu dit le Clousi, entre la route de Marennes et le chemin ferré (4). On y a découvert, en 1889 et années précédentes, beaucoup d'indices d'inhumation par incinération. J'ai recueilli un vase en terre rempli d'ossements et une petite clé de coffret en bronze. C'est tout près du Clousi, qu'en 1871, fut découvert le fameux tombeau rempli de poteries, verreries et objets de toilette, dont la majeure partie fut achetée par le musée de Saint-Germain.

Le cimetière Saint-Maurice était proche de la Porte Aiguière, ce qui laisse supposer que l'église (*Voir Saint-Maurice*), suivant l'usage, se trouvait au milieu du cimetière, et non au milieu de la rue des Notre-Dame.

Chaque paroisse avait son cimetière attenant à l'église (5).

---

(1) *Recueil*, t. XIV, p. 263.

(2) *Archives de Saintonge*, XXIX, p. 79.

(3) *Ibidem*, p. 96.

(4) Cf. *Bulletin*, I, p. 229 ; *Recueil*, t. X, p. 311.

(5) Masse a généralement omis de les noter. 1408, 2 avril. — Hélie Geoffroy, prêtre, prévôt du bas-chœur, afferme au nom des clercs, à Guillaume Péré, charpentier, et à Angèle, sa femme, une maison, sise à Saintes, dans le

Digitized by Google

Nous n'avons donc pas à nous occuper de ceux-là. Plus tard, à une époque que, toutefois, je ne puis préciser, la ville eut un cimetière pour les paroisses Saint-Pierre et Saint-Eutrope, près de la route de Rochefort. Il fut vendu en 1852, mais on y laissa le cimetière protestant. Vers 1835, la municipalité avait acheté, au nord de la ville, un grand terrain qui est notre cimetière actuel, dit de Saint-Vivien.

Le cimetière Saint-Pallais fut créé en 1881.

1679, 15 mars. — Maison qui « joint d'un côté au portal des cimetières de Saint-Michel, d'autre côté à la rue de la Poissonnerie. (*Minutes de Montillon*).

1774, 3 janvier. — Pierre Dangibeaud, prêtre, ancien curé de Sainte-Colombe (démission 14 décembre 1772), prend possession de la cure de Saint-Michel, sur démission de Claude Dangibeaud, en date du 30 décembre 1773. Il se rend au cimetière « qui est renfermé par les murs de la ville et les maisons de la Poissonnerie. »

Cimetière de la charité. — Bourignon (*Recherches*, p. 34), parle de débris d'une inscription près la *porte* du cimetière de la Charité. Il veut très vraisemblablement dire cimetière Saint-Maurice, car il dit que ces quelques lettres se trouvaient sur l'*angle du bastion*. Je ne connais qu'une *charité* à l'angle de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la rue du Collège ; son cimetière n'était certainement pas proche du bastion. On voit, en effet, un débris de tombe portant une inscription mutilée dans le mur d'angle du bastion, mais il est moderne, et je ne puis croire que Bourignon s'y intéresse.

Cimetières protestants. — En 1640, les protestants ont un cimetière tout près de la Porte-Evêque (1), et un autre à Saint-Vivien (2), où était situé leur temple. En 1685, ils s'en étaient créé un près de l'hôpital (3). C'est ce qui explique pourquoi dans les actes on trouve tantôt « le cimetière de ceux de la religion prétendue réformée » à Saint-Vivien, tantôt à la Bertonnière. En 1689, l'un et l'autre furent vendus : celui de Saint-Vivien fut adjugé, après enchères, à Nicolas Reau, chirurgien, moyennant

---

domaine de l'évêque « in feodo vocato de Bello Pedio, contigua ex uno latere et capite rue publice per quam itur de ulmo cimeterii Xanctonensis versus putheum a la Lemosine et ex alio latere cuidam viridario quod tenet Guillelmus Futoti, clericus ». (Archives de Saint-Pierre, cote FF).

(1) *Archives de Saintonge*, XI, p. 331, XXIII, p. 55.

(2) *Ibidem*, XXIII, p. 55.

(3) *Ibidem, loco citato.*

Digitized by Google

21 livres de rente ; celui de la Bertonnière, une somme un peu inférieure, à Jean Baccot. Les confrontations de ce dernier sont intéressantes à lire.

Les protestants essayèrent d'en établir un à Saint-Pallais (1).

En réalité rien n'a été moins stable que leur cimetière. En exécution de l'édit de 1577, ils eurent un cimetière à Magezy, puis, en vertu de l'édit de Nantes, ils en eurent deux : un à l'intérieur de la ville, un dans le faubourg Saint-Eutrope ; ils auraient disposé encore d'un cimetière à Saint-Pallais, mais je doute qu'ils l'aient eu. Les travaux de fortifications entrepris par de Pernes leur enlevèrent la moitié du cimetière *intra muros*. Comme de juste, ils réclamèrent, et c'est alors qu'ils demandèrent que pour l'exercice de leur religion, on leur abandonnât le faubourg Saint-Pallais. Ils interprétaient dans un sens trop large un article des deux édits précités. On leur objecta qu'ils se trompaient. Bref, le 31 août 1600, les commissaires de Caumont et du Refuge rendirent une ordonnance dont une copie vidimé existe à la bibliothèque de Saintes. En voici le principal passage :

> « Ordonnons que pour premier lieu de bailliage accordé pour l'exercice de la R. P. R., il sera permis à ceux de ladite religion de faire bastir en un journal de terre qu'ils choisiront près le lieu des Quatre-Portes par delà le chemin qui monte dudict lieu des Quatre-Portes vers la Malladrie en payant par eux la juste estimation au dire des gens à ce cognoissans..... et cependant leur avons permis de faire l'exercice de leur dite religion en ladite maison des Quatre-Portes.... ou autre..... en payant le louage. Et pour le regard des cimetières par eux demandés, nous avons ordonné que pour cet effect leur sera baillé gratuitement par le maire et les eschevins de ladicte ville une place dans l'enclos d'icelle quy est à la rue neufve, tenant du costé du nort à ladicte rue et du costé du midy à la maison de la Sorcelière (1), confrontant du levant au jeu de paulme et du costé du couchant à la maison et jardin de Pierre Pailhou, sergent royal, contenant en tout soi-

(1) *L'Inventaire des arrêts du Conseil d'État* (règne de Henri IV) signale sous le n° 7490 un arrêt ordonnant aux protestants de Saintes de restituer à dame Françoise de La Rochefoucauld le cimetière des pauvres de son abbaye.

(2) J'ignore absolument ce qu'est cette maison de la Sorcellerie. C'est la première fois que je l'ai rencontrée.

Digitized by Google

xante pieds de large et cinquante-quatre de large, et ce au lieu du cimetière quy leur a esté occupé par les fortiffications de la citadelle de ladicte ville, duquel le reste, néanlmoins, leur demeurera pour servir à mesme effect. »

Ce cimetière protestant, rue Neuve, ou rue du Collège, paraît n'avoir jamais été exécuté, car on n'en trouve trace nulle part.

1679, 17 décembre. — Etienne Soulard, receveur des consignations au présidial de Saintes, demeurant au port des Frères, à Saintes, ayant charge de messieurs de la religion réformée de la ville et faubourg, cède à Jean Ravaud et Mathieu Méthé, marchand, un emplacement qui est au bout du cimetière de ceux de la religion, faubourg de la Bertonnière. (*Minutes de Gillet*).

1689, 23 juillet. — François Baudouin, avocat, et Jean Lestellier, procureur en l'élection, directeurs de l'hôpital général (1), afferment, moyennant 20 livres de rente, à Jean Baccot, avocat au présidial, une pièce de terre « qui a ci-devant servy de cimetières à ceux qui professoient la religion prétendue réformée, située dans le faubourg de la Berthonnière de la présente ville, paroisse et seigneurie de Saint-Eutrope, confrontant du costé du levant aux jardin et coulombier du sieur Gourdin, du costé du couchant à la maison et chay du sieur Méthé, du costé du midy à la ruette qui dessend de la fontaine de la cloche au fleuve Charante, du costé du nort à la ruette qui va dudit fleuve à la grand'rue de la Berthonnière », laquelle terre a été adjugée par Sa Majesté audit hôpital. (*Minutes d'Arnaud*).

A Saint-Pallais, nous notons plusieurs cimetières : un pour les étrangers, un pour les pauvres, un pour l'abbaye évidemment, et peut-être un quatrième si la désignation « pour les pauvres » exclut l'entrée des riches. Cependant, comme Masse n'indique qu'un seul cimetière (*Voir le plan de l'abbaye*), devant l'église de Saint-Pallais. Il faut peut-être admettre que ce cimetière est celui qui fut établi sur le terrain de La Madeleine dont il est question dans l'acte suivant, à la place du cimetière des pauvres situé loin de là.

1663, 18 avril. — Echange du cimetière des pauvres contre un lieu appelé La Madeleine.

---

(1) Une déclaration royale du 20 août 1684 donne aux hôpitaux les biens des consistoires supprimés.

Digitized by Google

Comme ainsy soit que très illustre, haulte et puissante dame Madame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame, hors les murs de la ville de Xaintes, aye considéré que, pour la commodité des religieuses de son abbaye, et particulièrement de celles de son noviciat en ladicte abbaye, il seroit nécessaire de grandir le jardin et renclos de sa dicte abbaye, ce qu'elle ne peult facilement faire sans avoir un amplassement qui est proche et joignant le renclos de sadicte abbaye, appellée le cimetière des pauvres, joignant aussy un jardin et bastimen appartenans à ladicte dame, et du costé du nort à la rue publique du fauxbourg Sainct-Pallais, qui va dudit Xaintes à La Chapelle, appellé le Bourgneuf, ce qui auroit obligé ladicte révérende dame abbesse d'appeller messieurs les curés dudict Sainct-Pallais, les fabriqueurs et une grande partie des principaux habitans dudit fauxbourg, auxquels elle auroit représenté la nécessité qu'elle a d'avoir ledit amplassement appellé le cimetière des pauvres pour agrandir comme dit est son renclos, offrant de donner un autre amplassement (1) pour servir de cimetière des pauvres, plus commode que le susdit, estant proche et joignant ladicte église de Sainct-Pallais et le cimetière d'iceluy, au lieu que l'autre en est beaucoup esloigné. Ce qui ayant esté considéré par lesdicts sieurs curés, fabriqueurs et habitans, et inclinant au dessin de ladicte révérende dame et soubz le bon plaisir de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque dudit Xaintes, ont consenty l'eschange desdicts deux amplassements, à la charge toutefois que ladicte révérende dame fera oster les ossemens qui se trouveront audit cimetière des pauvres et les faire porter en l'autre amplassement, avant que de le pouvoir renfermer en son renclos, et par ce que ledit cimetière des pauvres est de plus grand estandue que l'autre amplassement, ladicte révérende dame donnera quelque récompanse à la fabrique dudit Saint-Pallais, ce que ayant esté offert par ladicte dame et sur ce a esté passé et accordé ce qui s'ensuit : pour ce est-il que aujourd'huy,

---

(1) Cet emplacement se nommait La Madeleine. Bien qu'il ne soit pas nommé dans le corps du contrat, c'est certain, parce qu'en tête ce notaire a écrit la mention suivante : « Contrat d'eschange du cimetière des pauvres avec le lieu appelé la Magdelaine. »

Digitized by Google

datte des présentes, par devant le notaire royal en Xaintonge soubsigné, et présen les tesmoins cy bas nommez, ont esté en droit présen et personnellement establis ladicte R. dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Nostre-Dame — hors les murs de la ville de Xainctes, d'une part ; Messieurs Me Arnaud de Campgrand, Dominique de Morlé, Jean Boulin et Pierre Dufau, prêtres, docteurs en théologie, chanoines curés de l'église de Saint-Pallais, Pierre Braud, fabriqueur, M. Jean Dandonneau, huissier, Arnaud Mollis, Pierre Prieur, Jean Petit, Louis Auger, Jean Garsonnet, Me François Richard, Julien Camus, François Quineau, Ollivier Cheneveau, Pierre Berray, Jean Devaudel, Crespin Nimis, Jean Denis, Mathieu Gibellin, Jean Boureau, François Guyonnet, Damien Chasteau, tous habitans et demeuran en ladicte paroisse de Sainct-Pallais, d'autre part ; laquelle révérende dame a délaissé en eschange par ces présentes ausdicts sieurs curés, fabriqueurs et habitans dudit Saint-Pallais, sçavoir est : l'amplassement à elle appartenan situé et joignant l'église et cimetière dudit Sainct-Pallais, d'un costé, et d'un bout d'autre costé aux murailles du noviciat de ladicte abbaye, d'autre bout à la rue publique dudict Sainct-Pallais et à la maison et appartenances de Jullien Camus et encores à un masuraud appartenan aux héritiers de feu Nival, à la réserve toutesfois de quatre pieds de largeur le long de la muraille dudit noviciat pour pouvoir les griffonner et faire les réparations nécessaires, pour ledit amplassement servir à perpétuité de cimetière des pauvres ; et pour retour et contreschange, lesdicts sieurs curés, fabriquers et habitans ont délaissé et eschangé à ladicte dame abbesse et à jamais ledit amplassement appellé le cimetière des pauvres, situé au Bourgneuf, qui joinct d'un costé à la rue d'iceluy et d'autre costé et des deux bouts au renclos de ladicte abbaye et à un jardin et maison appartenan à ladicte dame abbesse, qui sont hors dudit renclos, quelle poura faire renfermer dans sondit renclos, à la charge toutesfois ladicte dame abbesse fera oster, comme elle a promis, les ossemens qui sont en ledit cimetière des pauvres et les faire porter en l'amplassement par elle cy-dessus délaissé auxdicts sieurs curés, fabriqueurs et habitans, au paravan le pouvoir renfermer, et pour la récompance demandée par lesdicts sieurs

Digitized by Google

curés, fabriqueurs et habitans, à cause de la plus grande estandue dudit cimetière des pauvres à celle cy-dessus délaissé par ledit eschange, ladicte révérende dame abbesse a promis et sera tenue de faire faire deux murailles à ses despans, depuis la rue dudit Sainct-Pallais jusques aux deux costés du port et entrée de sa dicte abbaye, qui renfermeront le passage qui va dudict fauxbourg en ladicte abbaye, de la haulteur, profondeur et fasson que sont les murailles qui sont à l'entour du cimetière dudit Sainct-Pallais, lesquelles elle fera faire dans un mois prochain..... Fait et passé en ladicte abbaye, au parlouer d'icelle, le 18e apvril 1663, en présence de Luc de Lafargue, prêtre, docteur en théologie, intendan des affaires de ladicte abbaye ; Me Barthélemy Grollade, instructeur de la jeunesse, demeurant à Xaintes, tesmoins à ce requis.

Fe DE FOIX, abbesse de Xaintes. LAFARGUE, prêtre. A. DE CAMPGRAND. A. MOLLIS. P. BRAUD. O. CHENEDEAU. J. GARSONNET. DEVAUDEL. CRESPIN NIMIS. B. GROLLADE. P. PRIEUR. JULIEN CAMUS. LOUIS OGER. QUINAUD.

CASSOULET, notaire royal.

Suit l'homologation dudit contrat par Louis de Bassompierre, évêque de Saintes.

1764, 9 juin. — Jean-Etienne Bellou, notaire à Saintes, faubourg Saint-Pallais, afferme à Pierre Corbineau, boulanger, une maison sise audit bourg, confrontant par devant à la rue, par derrière à un cimetière servant aux étrangers, au levant à l'ancien noviciat de l'abbaye, au couchant à une autre maison appartenant à Bellou. (*Minutes de Senné*).

1675, 29 août. — Vente d'un emplacement devant le cimetière des pauvres, à Saint-Pallais, confrontant par devant à la rue, d'autre bout au jardin de feu Jean Forcet, le chemin potier entre deux. (*Minutes de Cassoulet*).

CH. DANGIBEAUD.

—

Digitized by Google

II

LE CLERGÉ DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE PENDANT LA RÉVOLUTION

EN 1789

I. — La Rochelle.

Le territoire du département de la Charente-Inférieure, formé, en 1790 (1), de la province d'Aunis et de la plus grande partie de la province de Saintonge, contenait les évêchés de La Rochelle et de Saintes.

Lorsque, le 2 mars 1648, Innocent X transféra à La Rochelle l'évêché de Maillezais, on détacha de celui de Saintes, l'île de Ré et le pays d'Aunis, pour être incorporés au nouveau diocèse, qui se composa de 331 paroisses divisées en 44 conférences, dont onze pour l'Aunis et trente-trois pour le Poitou.

Voici comment étaient composées les onze premières (2) :

1° Conférence de Dompierre, à laquelle assistaient MM. les curés de Dompierre, Laleu, Saint-Maurice, Lagord, L'Houmeau, Nieul, Saint-Xandre, Marsilly, Esnandes ;

2° Conférence de La Jarrie avec Aytré, Salles, Angoulins, Saint-Rogatien, Clavette, La Jarrie, Périgny, Croix-Chapeau ;

3° Conférence de Vérines avec Angliers, Sainte-Soulle, Bourgneuf, Saint-Médard, Montroy, Longèves, Nuaillé, Saint-Ouen ;

4° Conférence de Rochefort, Fouras, Le Breuil-Magné, Loire, Yves, Saint-Laurent de la Prée, Le Vergeroux, l'île d'Aix ;

5° Conférence de Thairé avec Ciré, Saint-Vivien, Ardillières, Voutron, Ballon, Châtelaillon ;

6° Conférence de Mauzé avec Saint-Saturnin-du-Bois, Marsay, Lalaigne, Cram, Courdault, Amilly, Priaire ;

7° Conférence de Surgères avec Saint-Pierre de Surgères, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Germain de Marencennes, Saint-Mard, Charentenay, Landrais, Le Breuil-la-Réorte, Saint-Jean-du-Breuil ;

8° Conférence d'Aigrefeuille, avec Saint-Christophe, Puyraveau, Forges, Bouhet, Virson, Vouhé, Le Thou, Le Cher et Anaix ;

---

(1) 22 décembre 1789 et 15 janvier 1790.

(2) Arcère, *Histoire de La Rochelle.*

Digitized by Google

9° Conférence de Saint-Jean de Liversay avec Ferrières, Saint-Sauveur de Nuaillé, Saint-Cyr du Doret, Courçon, Taugon et La Ronde, Le Gué d'Alleret, Saint-Martin de Villeneuve, Benon ;

10° Conférence de Marans avec Andilly, Charron, l'Ile d'Elle, Villedoux ;

11° Conférence de l'île de Ré avec les paroisses de Saint-Martin, Ars, La Flotte, Loix, Les Portes, Sainte-Marie, Le Bois et La Couarde, annexes de Saint-Martin (1).

L'évêché de La Rochelle avait, d'après la déclaration (2) faite en 1790, par Me Charles Louis Gabet, avocat au siège présidial de la dite ville, comme fondé de pouvoirs de Monseigneur l'Evêque Jean-Charles de Coucy absent, un revenu de 104.015 livres, sur lequel il y avait à déduire des charges annuelles s'élevant à 51.693 livres.

Le chapitre de La Rochelle était composé de vingt-neuf membres ; 1° le doyen à la nomination de ses confrères ; 2° l'abbé du chapitre à la nomination du roi ; 3° les autres offices étaient à la collation de l'évêque, ainsi que les vingt premiers canonicats, le vingt et unième était à l'abbé de L'Abzie.

D'après les déclarations des revenus faites en 1790, et les registres des ventes des biens ecclésiastiques (3), on peut admettre que les revenus des chanoines de La Rochelle égalaient ceux des chanoines de Saintes. Gantier Pierre, chantre du chapitre reconnaît un revenu de 4.755 livres. MM. Grenier, Joanne de Saint-Martin, Gastumeau, Gonzargues, chanoines, avaient un revenu de 3.000 livres, « comme les autres chanoines, ajoutaient-ils », mais tous étaient grevés de pensions.

Par déclaration (4) du 18 février 1791, il est dit : « Le séminaire est sans revenus fixes, il est totalement à la charge du clergé du diocèse, qui paie les pensions de MM. les directeurs et fournit tous les meubles et effets nécessaires, répare et entretient les bâtiments. » Il pouvait contenir quarante-cinq séminaristes.

Le nombre des bénéfices : abbayes, cures, chapelles, était en Aunis seulement de 159, parmi lesquels on comptait les abbayes de Charron, de Saint-Léonard, de La Grâce-Dieu.

---

(1) Par un décret du 28 janvier 1790, il fut décidé que les paroisses de Mauzé et de Priais appartiendraient au département des Deux-Sèvres. La paroisse de l'Ile d'Elle revenait à la Vendée.

(2) Archives départementales de la Charente-Inférieure.

(3) Archives départementales de la Charente-Inférieure.

(4) Archives départementales de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

D'après le Pouillé du diocèse de La Rochelle (1), fait en 1729, on comptait trente-six prieurés dont le revenu variait de 60 livres à 1.800 livres ; quarante-huit cures de 300 livres à 1.200 livres de revenu ; cinquante et une chapellenies de 16 livres à 850 livres de revenu. Ces chiffres sont inférieurs à la réalité.

Les principaux collateurs étaient : l'évêque qui nommait à 58 bénéfices, les PP. de l'Oratoire à 12, l'abbé de Saint-Jean d'Angély à 8, le roi à 8 ; les autres étaient à la collation d'évêques, d'abbés, de princes, comme les abbés de Montierneuf, de la Couronne, de Fontgombeau, de la Chastre, les princes de Condé, etc., etc.

Les ordres suivants avaient des maisons en Aunis. A La Rochelle on trouvait : les Augustins, les Capucins, les Carmes, les Cordeliers, les Jacobins, les Lazaristes, les PP. de la Charité, les PP. de l'Oratoire, les Minimes, les Récollets, les religieuses Ursulines, les Dames blanches, les Dames de la Providence, de la Sagesse, de Saint-Vincent, de Notre-Dame de la Charité, des Saintes-Claires. Les Capucins avaient une maison à Marans, à Saint-Martin de Ré et à Rochefort ; les PP. de la Charité étaient à Saint-Martin ; les Minimes à Surgères. Les religieux étaient peu nombreux. En 1789, l'abbaye de Charron n'avait qu'un seul religieux : le prieur Louis-Joseph Desprez ; l'abbaye de Saint-Léonard de la Chaume : un seul religieux, le prieur Charles Moreau ; le couvent des Minimes de La Rochelle : un seul religieux, le supérieur Théodore Valadon.

Les biens (2) des réguliers étaient les plus importants et les plus agglomérés, particulièrement dans les cantons de Courçon et de Marans, ceux des séculiers étaient disséminés en un très grand nombre de petites parcelles, plusieurs cures ne possédaient aucune terre. Les communautés de La Rochelle étaient surtout propriétaires d'immeubles dans cette ville. Les commanderies du Temple (ordre de Malte), de Saint-Jean du Pérot, le collège Mazarin de Paris, les Feuillants de Poitiers étaient propriétaires en Aunis.

II. — Saintes.

Le diocèse de Saintes s'étendait sur une partie du bas-angoumois. Par un décret du 4 mars 1790, les territoires de Blaye et de

(1) Manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle.

(2) D'après les registres des ventes des biens ecclésiastiques (Archives départementales de la Charente-Inférieure).

Digitized by Google

Barbezieux furent détachés de la Saintonge et incorporés, le premier au département de la Gironde, le second à celui de la Charente. Il comptait en vingt-quatre archiprêtrés 291 cures, en tout 565 églises, cures ou succursales.

Les archiprêtrés étaient : Archiac, Arvert, Barbezieux, Beauvais-sur-Matha, Bouteville, Burie, Chalais, Cosnac, Corme-Royal, Frontenay, Jarnac, Marennes, Matha, Montendre, Montguyon, Mortagne, Pérignac, Pons, Pont-l'Abbé, Saint-Jean d'Angély, Soubise, Taillebourg, île d'Oléron.

Le chapitre de la cathédrale, composé de vingt-quatre chanoines et de sept vicaires capitulaires, pourvoyait seul aux canonicats, prébendes et vicariats.

Monseigneur de La Rochefoucauld avait neuf vicaires généraux.

Le diocèse comptait trois chapitres collégiaux : 1° Saint-Georges de Rex, dont les quatre canonicats étaient à la collation de l'évêque de Saintes ; 2° Taillebourg, dont les quatre canonicats étaient à la présentation de la famille de la Trémouille ; 3° Sainte-Catherine de Magnac, dont les six chanoines et deux semi-prébendés étaient à la présentation du seigneur de Magnac.

Les grandes abbayes du diocèse étaient :

L'abbaye des Alleux, sur le territoire du diocèse de La Rochelle.

L'abbaye de Bassac (Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur), près Jarnac, dont le titulaire était Green de Saint-Marsault du Verdier Joseph, prêtre du diocèse de Limoges, vicaire général de Melda, aumônier de Madame Adélaïde de France, abbé commandataire avec 3.000 livres de revenu (1).

L'abbaye de Notre-Dame de la Chastre, près Cosnac, revenu 2.400 livres.

L'abbaye des Chateliers, unie à la mense épiscopale de La Rochelle.

L'abbaye de Saint-Léonard de la Chaulme.

L'abbaye de Saint-Léger.

L'abbaye de Saint-Liguaire, près Niort, dont le titulaire était le doyen de la cathédrale de Poitiers avec 9.000 livres de revenu.

---

(1) Nous empruntons ce chiffre et les suivants au Pouillé de M. l'abbé Bonnerot, vicaire général de La Rochelle et Saintes. Manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle.

Digitized by Google

L'abbaye de Saintes, titulaire Madame de Baudean de Parabère avec 140.000 livres de revenu.

L'abbaye de Tonnay-Charente, titulaire Etienne-Antoine de Boulogne, prédicateur de la cour sous Louis XVI (1). (La conventualité avait cessé depuis longtemps).

L'abbaye de la Frenade en Merpins (cisterciens), titulaire Zéphyrin Maury (2), 2.000 livres de revenu.

L'abbaye de Saint-Jean d'Angély (Bénédictins), titulaire Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, 40.000 livres de revenu.

L'abbaye de Notre-Dame de Masdion, titulaire d'Hérisson, chanoine de Saintes, 2.000 livres de revenu.

L'abbaye de Sablonceau (chanoines réguliers de Chancelade), titulaire de Bourgogne, conseiller au parlement de Paris, 12.142 livres, 6 sols, 8 deniers de revenu (3).

L'abbaye de Saint-Etienne de Vaux, titulaire Castin de Guérin de la Magdeleine, chanoine de Saintes, revenu 5.400 livres.

L'abbaye de Saint-Etienne de Baignes, titulaire L'Huilier de Rouvenac, revenu 6.000 livres ; la mense et les offices avaient été réunis en 1787 à la fabrique du chapitre de Saintes et à l'évêque de Bordeaux.

L'abbaye de Fontdouce, titulaire Alphonse de Sinety, aumônier de la chapelle de la comtesse d'Artois, prieur de Bouteville. La prébende monacale avait été unie à la mense abbatiale, le reste au séminaire de Saintes.

Les registres des ventes des biens ecclésiastiques portent encore les abbayes d'Asnière, de Cormeil à l'abbaye de Fontevault, de Nuaillé, de Saint-Séverin, des Touches, de Trizay ou la conventualité avait cessé depuis longtemps.

Le corps monastique était, aux abords de la Révolution, très diminué et très ébranlé ; en vingt ans (1770 à 1790) il avait perdu plus de 10.000 membres (en 1770, 26.674 religieux ; en 1790, 16.235). (4) Cet appauvrissement dans le personnel avait trois causes, toutes trois étrangères aux religieux. La plus ancienne

---

(1) Grand aumônier de Napoléon Ier, il fut évêque de Troyes et pair de France sous la Restauration.

(2) Grand orateur de l'Assemblée nationale, devint cardinal et archevêque de Paris en 1810.

(3) D'après l'état des pensions ecclésiastiques. Archives départementales de la Charente-Inférieure.

(4) Voir *La commission des réguliers*, par Ch. Guérin, conseiller à la cour de Paris.

Digitized by Google

était la commande, qui livrait à un étranger les plus clairs revenus des monastères, en laissant aux religieux des charges auxquelles ils ne pouvaient suffire. L'édit du 25 mars 1768, qui interdisait de recevoir les vœux avant 21 ans, était la deuxième cause. « Depuis la fixation des vœux à 21 ans, nous sommes frappés de stérilité, disaient les supérieurs ! » Quant à la troisième cause, la plus récente, elle était dans les opérations de la commission dite des réguliers, composée de cinq archevêques et de cinq parlementaires ; cette commission s'était arrogée le droit de vérifier les constitutions des ordres religieux, de les reviser, d'en fixer de nouvelles, de déterminer arbitrairement le nombre des religieux que devait renfermer chaque couvent, supprimant d'office la maison qui ne renfermait pas quinze religieux, ou qui, par suite de décès, de départs ou de transférements, avait cessé d'atteindre ce nombre.

D'après cette législation, aucun monastère d'Aunis et de Saintonge ne pouvait subsister.

« Tout, dit Taillet (1), annonçait en Saintonge l'extinction inévitable et prochaine des ordres mendiants. Il y avait un certain nombre de maisons, mais peu ou point du tout de sujets. Les récollets avaient dix maisons et n'avaient pas trente religieux, il y avait une douzaine de cordeliers répandus dans cinq maisons. Huit ou dix jacobins dans trois maisons, trois capucins, deux augustins, deux carmes ; encore si ce petit nombre eût été bon. »

Les Lazaristes, au nombre de sept, dirigeaient le séminaire de Saintes.

Le clergé séculier était nombreux ; nous avons recueilli les noms de près de 900 ecclésiastiques ; nous donnerons sur le plus grand nombre quelques notes biographiques.

Les communautés de femmes étaient peu nombreuses. Les Bénédictines, les Saintes-Claires, les Hospitalières étaient à Saintes. Les sœurs de la Charité avaient des maisons à Saujon, à Tesson, à la Tremblade, à Marennes et à Soubise. Les sœurs de la Sagesse dirigeaient les deux hôpitaux de Saintes, Cognac et Saint-Jean d'Angély, avaient un couvent de Bénédictines.

Le clergé tant séculier que régulier était propriétaire ; chapitres, prieurés, cures (2), chapelles étaient pourvus de biens-

---

(1) *Mémoire sur le clergé de Saintonge pendant la Révolution*, par Taillet, vicaire général de Saintes.

(2) Le prieuré et la cure pouvaient appartenir à deux titulaires bien distincts ; les revenus étaient ordinairement très différents. Le prieuré de Saint-

Digitized by Google

fonds. D'après Bonnerot, le total des revenus des cures était de 838.700 livres, soit une moyenne de 1.500 livres ; beaucoup de curés dépassaient ce chiffre ; il n'y avait que 80 congruistes à 700 livres, cinq seulement à 600 livres. Les prieurés, au nombre de cent soixante, donnaient 238.740 livres, sans y comprendre ceux dont la valeur n'est point donnée par Bonnerot. Rien n'indique les revenus des fondations ou chapelles, au nombre de deux cent neuf, ils pouvaient varier depuis 25 livres jusqu'à 900 livres. Le cumul des bénéfices augmentait encore les ressources d'un archevêque, d'un curé, ou d'un simple congruiste. Augier, secrétaire de l'évêque de Saintes, curé de Vanzac, au revenu de 1.800 livres, était titulaire de onze chapellenies, dont l'une, celle de Notre-Dame de la Visitation à la petite Flandre, près Rochefort, valait 900 livres. On pouvait être titulaire de plusieurs bénéfices situés dans divers diocèses. Lecouflet, prêtre du diocèse de Paris, était prieur de Saint-Georges de Didonne, de Saint-Germain du Teil et de Magny. Reverdy, ex-cluniste, vicaire à portion congrue, était prieur d'Arban et de Saint-Thomas. Nous pourrions multiplier les exemples.

Le clergé de Saintonge était riche, son genre de vie ressemblait à celui d'un bon propriétaire rural.

Parmi les nombreux documents prouvant notre assertion, nous citerons les deux suivants : le premier émane d'un curé qui refusa le serment à la constitution civile ; le second provient d'un prêtre jureur.

Jean-Pierre Laneau (1), curé de la paroisse de Saint-Pallais-de-Villars, adresse au district un mémoire détaillé des récoltes qu'il a faites dans son bénéfice-cure, depuis l'année 1779 jusqu'à l'année 1789 :

« 27 l. la quart., 18 »	froment, méture, dans la composition de laquelle sont compris et réunis la baillarge et les agrains de	176 boisseaux	1184 »

Georges d'Oléron valait 30.000 livres, la cure de Saint-Georges d'Oléron valait 1.500.

Le prieuré-cure désignait les endroits où les deux bénéfices étaient réunis sur une même tête.

Ce qui distinguait une paroisse, c'était principalement les fonts baptismaux, la sacristie, un cimetière.

Les prieurés et les chapelles n'avaient point ces signes extérieurs.

(1) Archives départementales de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

		froment,	208 boisseaux	936	»
6 »		avoine,	63 boisseaux 1/2	94	10
18 »		garobe, vesse et pesillons,	5 boisseaux	22	10
12 »		blé d'Espagne,	157 boisseaux	271	»
18 »		paille,	230 quintaux 1/2	207	9
28 »	la barriq.,	vin blanc,	18 barriques	360	»
50 »		vin rouge,	1 barrique	50	»
10 »		chanvre de toute espèce,	80 livres	40	»
15 »	le picot.,	grains de chanv.	16 picotins	12	»
		Les agneaux	12 livres	12	»
				3389	9

Dépenses.

J'ai donné aux métiviers, vin.	18	»
Pour leur soupe et la nourriture des gens du treuil et frais de comptant	13	»
Pour les frais de logement du vin.	14	»
Pour mes décimes	141	»
Pour la rente de la maison et du pré	27	»
	213	»
Reste net	3176	»

Observations. — La maison curiale de Villars est chargée de 25 livres de rente, constituées au profit du seigneur du fief de Saint-Mathieu dans cette paroisse. Les seigneurs s'étant emparés pendant les guerres de religion des différents domaines de la cure, ainsi que de la maison dont à cette époque ils chassèrent le titulaire, les curés ont été obligés pendant plus de cent ans, de louer une maison. En l'année 1678, M. de Floris, curé de Villars, acheta par acte que j'ai, la maison du seigneur du susdit fief pour lui et les curés ses successeurs, il en paya de ses deniers 500 livres, formant le capital de la susdite rente de 25 livres. Les curés n'ont jamais rien demandé à la paroisse en vue de cet objet que j'ai continué à payer, ainsi que 40 sols de rente noble établie sur 18 carreaux de pré, qui sont devant la porte du presbytère. »

Ce rapport est approuvé par la municipalité le 6 juin 1791.

Dans une lettre datée du 23 avril 1791, M. Laneau disait : je n'ai aucune espèce de revenu attaché à la fabrique, pas même une quête dans l'église, j'ai toujours fait à mes dépens les frais du culte en entier. J'ai bâti la maison presbytérale et toutes les

Digitized by Google

servitudes, j'ai rétabli en entier le sanctuaire de mon église et j'ai aussi bâti la sacristie, le tout à mes dépens.

François-Louis Hospitel de L'Homandie, curé de Saint-Martin de Chatenac, fournit l'état estimatif de tous les revenus de sa cure depuis le 10 février 1779, époque de son entrée dans le dit bénéfice. Nous citerons les revenus de l'année 1789, qui fut dit-il, une mauvaise année. Il avait eu, en 1786, 5.482 livres de revenu.

« 25	l. la quart.,	froment,	81 q.	2 b.	1957	10
22	»	agrains,	6 q. 1/2		143	»
20	»	métare, baillarge et pesillons,	12 q.	1 b.	245	»
22	»	seigle,	10 b.	1 p.	57	15
20	»	fèves,	13 q.		260	»
16	»	gisses,	2 q.		32	»
7	»	avoine,	10 q. 1/2		73	»
12	»	ampentes,	8 q.		96	»
12	»	blé d'Espagne,	20 q.		360	»
10	»	graine de chanvre,	2 q.		20	»
12	»	chanvre en rame pesant	200 q.		120	»
20	» le quintal,	paille,	271 q.		271	»
20	» la barriq.,	vin blanc,	32 b.		640	»
30	» la barriq.,	vin rouge,	2 b.		60	»
6	5	froment,	1 b. d'agrières		6	5
Une paire de chapons, une moitié de géline et 12 sols 6 deniers en argent.			..		3	10
					4345	»

Observations. — 1° On abandonne au métivier la cinquième partie des fruits pour frais de régie, je n'ai donc pas porté au présent état que les quatre cinquièmes, qui reviennent au décimateur ; 2° je n'ai point porté en compte les frais de charroie de vendange, je n'ai point non plus porté les pailles d'avoine et d'ampente, parce que ces pailles sont données aux bouviers pour prix de leurs charroies ; 3° les balles, les râpes, les courtes pailles, les gros agrains et la boisson paient ce qu'il en coûte pour le raccommodage de la futaille, ainsi compensant l'un par l'autre, je n'en parle point dans l'état ci-dessus ; 4° les charges du bénéfice consistent en huit messes pour une fondation faite par M. de Saint-Hilaire, qui donna à la cure de Chadenac une grange avec les quéreux qui l'entourent, laquelle grange et quéreux forment dix-huit carreaux, arpents de Pons. »

Digitized by Google

En 1783, M. de L'Homandie avait entrepris de faire bâtir à ses frais la maison presbytérale et toutes les servitudes qui menaçaient ruines.

A l'encontre de M. Laneau, qui était un prêtre pieux, Hospitel de L'Homandie était d'après Bonnerot : *Sine fide et sine moribus.*

Outre l'administration de ces biens, le curé avait la surveillance de l'instruction et de l'assistance publiques, il tenait les registres de l'état civil, il était le conseiller et l'arbitre de ses paroissiens. Comptez tous les emplois qui ont été créés dans les bureaux de nos mairies, et, vous comprendrez que l'existence d'un curé au XVIIIe siècle était bien différente de celle du fonctionnaire isolé et inoccupé, que nous connaissons aujourd'hui, dans un presbytère, pour lequel un conseil municipal refuse souvent les réparations les plus urgentes.

Voici comment se transmettait la jouissance de ces nombreux bénéfices ou revenus joints à un office ecclésiastique (1). Les dispensateurs de ces biens étaient : 1° Le roi. Il était conseillé dans ses choix et ses faveurs par le ministre de la feuille des bénéfices. Que d'intrigues ! Séculiers, réguliers et laïques se disputaient les gros revenus. Les manœuvres qui se font aujourd'hui autour de la direction des cultes, où siège le seul dispensateur des évêchés, ne peuvent nous donner une idée de ce qu'était l'agitation, au moment de l'apparition de la fameuse feuille des bénéfices.

Certaines pérogatives augmentaient encore le pouvoir collateur du roi de France ; par la régale, il percevait les revenus des évêchés vacants, et en conférait tous les bénéfices non à charge d'âmes. Le prélat nouvellement nommé était obligé de donner la première prébende libre de son église cathédrale au sujet désigné par le brevet du monarque, et qu'on appelait brévetaire du serment de fidélité ; par le droit de joyeux avènement, le nouveau souverain désignait aux évêques et aux chapitres, un candidat pour le premier canonicat vacant, dans toutes les églises cathédrales et collégiales du royaume ; évêques et chapitres étaient tenus d'agréer l'élu du roi ; par le droit de joyeuse entrée, le roi, en entrant dans une cathédrale, désignait un sujet pour le premier canonicat vacant.

2° Le pape par les mandats, expectatives ou réserves revendi-

---

(1) Abbé Sicard.

Digitized by Google

quait un bénéfice soit vacant, soit encore occupé par le titulaire. Le concordat de Léon X et de François Ier amena en France la suppression des mandats et réserves, mais les papes gardèrent le droit de prévention. La prévention, comme son nom l'indique, consistait à prévenir le collateur ordinaire, en s'adressant à la cour de Rome, par un banquier expéditionnaire, et, à obtenir la collation du bénéfice à une date antérieure à celle de la collation faite par le patron ordinaire ; de là les ruses les plus étranges et des procès nombreux.

3° Les chapitres, les abbés, les abbesses des grands monastères, les seigneurs qui par l'achat d'une terre, pouvaient être juifs ou protestants, ou par le don du roi pouvait être la favorite du jour. Les grands collateurs du diocèse étaient, outre le chapitre qui prétendait à une juridiction épiscopale sur 26 cures, l'abbé de Saint-Jean d'Angély qui nommait à 36 cures et 14 prieurés, l'abbé de Baignes à 28 cures et 16 prieurés, l'abbesse de Saintes à 19 cures, M. Cosson, lazariste, curé de Saint-Louis de Rochefort au diocèse de La Rochelle, nommait, comme prieur de Saint-Vivien de Saintes, à onze cures de ce diocèse. Le nombre des collateurs de tous genres pour les cures et prieurés était de cent environ ; pour les chapelles et fondations, les collateurs étaient : le fondateur ou ses héritiers, les familles nobles, les fabriques, etc.

4° Les gradués des universités ; tous les bénéfices, dépendant des collateurs ou patrons ecclésiastiques, venant à manquer dans les mois de janvier, avril, juillet, octobre, devaient être affectés aux ecclésiastiques ayant leurs grades. Pendant toute l'année, les bénéfices les plus importants, évêchés, collégiales, prébendes, cures des villes, leur étaient réservés.

« On se fait difficilement une idée, dit Audiat, du nombre de clercs qui chaque année, à Saintes notamment, notifiaient pendant le carême, époque fixée, leurs noms et prénoms aux différents collateurs avec diplômes à l'appui. Il arrivait de là, que de fort petites paroisses comptant à peine quatre cents communiants, comme on disait alors, avaient pour pasteur un docteur en théologie. » C'est ainsi que Notre-Dame de Rochefort eut pour curés des docteurs en Sorbonne.

5° Les titulaires des bénéfices pouvaient encore choisir leur successeur par la résignation en faveur ou la permutation. Par la première, le bénéficier déposait sa démission entre les mains du pape, à condition que le souverain pontife lui donnerait pour

Digitized by Google

successeur celui qu'il désignerait, ainsi l'oncle avantageait souvent son neveu.

On appelait permutation l'échange que deux personnes faisaient entre elles de leur bénéfices entre les mains des collateurs qui étaient forcés de les conférer aux permutants. De là des contrats comme les suivants : Ayraud (1) Pierre, trésorier du chapitre de La Rochelle, résigne sa charge en faveur de Bineau Pierre-Charles-Henri, moyennant une pension de 1.500 livres. Monnier (1) Pierre, ancien curé de Montroy, déclare, le 24 avril 1790, qu'il lui est dû, pour cause de résignation, sous forme de permutation, par le curé actuel, 200 livres sur le revenu annuel, à cause de l'inégalité des bénéfices co-permutés. Ces permutations ne s'opéraient pas toujours sans difficultés.

En 1790, la paroisse Saint-Vivien de Saintes fut troublée par une émeute, causée par la nomination du curé Doussin, désigné par M. Cosson, curé de Saint-Louis de Rochefort, en tant que prieur de Saint-Vivien. Les habitants voulaient pour curé leur ancien vicaire, Pierre de Foix, nommé curé de Monac par Monseigneur de La Rochefoucauld. Le comité ecclésiastique de l'assemblée nationale répondit que le différend ne pouvait être tranché que par la permutation librement consentie des deux candidats.

L'administration de ces biens, la perception des dîmes et autres revenus, donnaient lieu à de nombreux contrats. Pierre-François Ayraud (2), prêtre licencié en théologie de la Faculté de Paris, prieur de Saint-Laurent du Bouhet, afferme en mars 1783, les revenus de son prieuré pour la somme de 3.000 livres, à charge de payer les dîmes, la portion congrue de cinquante livres au sieur curé pour desservir le dit prieuré, plus une rente de 290 livres à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers.

Les bénéfices se transmettaient à peu près comme des propriétés, exactement comme nos charges d'avoué et de notaire. L'évêque n'avait guère qu'une autorité nominale sur un grand nombre d'ecclésiastiques.

Si l'autorité administrative de l'évêque était ainsi diminuée, discutée et partagée, sa puissance de juridiction l'était également. Le chapitre de Saintes s'arrogeait, sur 33 paroisses, un pouvoir absolu, donnant des dispenses de parenté, connaissant des cau-

(1) Archives départementales de la Charente-Inférieure.
(2) Archives départementales de la Charente-Inférieure.
(3) Archives départementales de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

ses relatives au mariage, fulminant des rescrits en cour de Rome, accordant des visa de démissoires, des pouvoirs de prêcher et de confesser, malgré l'exclusion par l'évêque, et d'absoudre tous les cas qui ne sont pas expressément réservés au pape ; il consacrait les calices, bénissait les vases destinés au culte et les ornements sacerdotaux, érigeait des églises, chapelles, autels, etc. Il avait fallu une décision de l'assemblée du clergé de France pour mettre fin à tous ces abus.

Le parlement de Bordeaux voulait également faire acte de juridiction. Un curé de Saint-Bonnet, Jean-Baptiste David, avait été suspendu par l'officialité, cet ecclésiastique en appela au parlement de Bordeaux qui leva la suspense. L'officialité de Saintes le revendiqua comme prêtre et le suspendit de ses fonctions. Il fallut, dit Audiat, trois ans de débats, un parlement, le conseil du roi, l'assemblée du clergé pour arriver à ceci : que dans l'ordre spirituel un tribunal laïque ne peut pas ôter, donner ou rendre à un prêtre le pouvoir d'officier ou d'absoudre.

Les bourgeois ou seigneurs en prenaient à leur aise. Un bourgeois de la paroisse d'Asnières, Hardy, avait autorisé un prêtre interdit à dire la messe dans sa chapelle, le 3 décembre 1785 ; Monseigneur de La Rochefoucauld fut obligé de faire un règlement à ce sujet.

Ne peut-on pas trouver dans ces abus la préparation à ces nombreuses prestations de serment à la constitution civile du clergé, qui eurent lieu dans le département de la Charente-Inférieure.

Le clergé, premier ordre de l'Etat, pourvu de grandes richesses, attirait vers lui les fils de la noblesse et de la bourgeoisie. Combien entraient dans les ordres comme dans une carrière quelconque. Il n'y avait point encore de petits séminaires. Malgré l'incrédulité du XVIIIe siècle, la famille et la société gardaient assez d'habitudes chrétiennes pour que le jeune clerc ne fut pas élevé complètement à l'écart. Le règlement des collèges dirigés par les prêtres n'était pas différent de nos petits séminaires, l'enseignement classique était le même pour tous, beaucoup plus littéraire que scientifique, il gardait le programme dressé par les jésuites au XVIIe siècle. C'était la culture latine et catholique de l'âme française.

Monseigneur de La Rochefoucauld, dans les ordonnances synodales du diocèse de Saintes, avait décidé que les enfants ne seraient pas tonsurés avant douze ans. Ils devaient être instruits

Digitized by Google

des principaux mystères de la foi, commencer à entendre un peu de latin, porter la soutane le dimanche et la soutanelle sur semaine. Les études des aspirants au sacerdoce, ou grands séminaristes, devaient avoir lieu au séminaire et non ailleurs sans permission, pendant quinze mois pour ceux qui avaient déjà deux ans de théologie dans une université ou dans un collège, et pendant un temps plus long, proportionné à leur savoir, pour ceux qui y entraient après leur philosophie.

Pour être reçu sous-diacre, il fallait avoir un revenu de cent livres bien franches, qu'on ne pouvait aliéner sans autorisation et faire preuve qu'il était sans litige.

Les archives municipales de Rochefort conservent les pièces ecclésiastiques de Pierre Castagnary, dont la mère Suzanne Gaudin se présente, le 3 février 1884, devant Pasquier, notaire royal apostolique de Saintes, et déclare que : « Voulant seconder autant qu'il est en elle la bonne intention et honorable désir que Pierre Castagnary, son fils, clerc tonsuré, a de parvenir aux ordres sacrés, et lui donner moyen de vivre honnêtement en l'état ecclésiastique, elle lui constitue cent livres de rente et pension viagère annuelle à commencer la première fois, le jour qu'il sera promu aux ordres sacrés de prêtrise et aussi de continuer, d'année en année, le paiement de ladite somme jusqu'au jour, où le dit sieur Castagnary, son fils, sera pourvu d'une cure.

Nous l'avons dit plus haut, les grades en théologie, qui étaient la condition nécessaire pour obtenir les bénéfices, étaient fort recherchés. Le clergé était le corps le plus instruit de l'Etat. Pendant tout le XVIIIe siècle, nous voyons des ecclésiastiques dans toutes les académies de province. Beaucoup d'entre eux ont laissé leur nom parmi les promoteurs du mouvement scientifique qui a illustré le XIXe siècle. Cependant à la fin du XVIIIe siècle, le niveau des études avait baissé, trop souvent on se contentait pour recevoir un clerc au sacerdoce de deux années de latin et de deux années de théologie. En Aunis et Saintonge, les prêtres instruits, pourvus de leurs grades refusèrent le serment à la constitution civile.

Telle était l'organisation du clergé à la veille de la Révolution; trois ans plus tard, tout avait disparu au milieu des cris de joie des uns et de l'indifférence des autres. C'est qu'une organisation ecclésiastique, si puissante qu'elle soit, ne peut se soutenir que par la foi et la confiance des fidèles.

(*A suivre*). P. Lemonnier.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

—

Richard (Alfred). *Histoire des comtes de Poitou*, 778-1204 (Suite et fin).

IV

Le second volume de M. Richard se rapporte aux trois derniers quarts du XIIe siècle et est entièrement consacré à Aliénor d'Aquitaine ; à son père Guillaume VIII, dit le Toulousain ; à ses deux maris, Louis le Jeune, roi de France, et Henri Plantagenet, roi d'Angleterre ; enfin, à ses enfants, Richard Cœur de Lion et Jean Sans-Terre. C'est la partie la moins originale de l'histoire du Poitou et de l'Aquitaine, désormais confondue avec l'histoire générale de la France. La captivante personnalité d'Aliénor occupe encore la scène du monde occidental, mais en second rôle. Elle passe d'une cour à l'autre, de Paris à Londres, avec de fugitifs séjours à Poitiers. Son pays d'origine s'efface peu à peu pour elle et les autres, et le théâtre des événements dominants est ailleurs. Le Poitou et l'Aquitaine sont tombés en quenouille. C'est pour toujours la fin de l'indépendance matérielle et morale. Si Aliénor eût été changée en garçon à sa naissance par quelque Mélusine patriote et prévoyante, qui sait ce qui serait arrivé, dans sa longue existence de soixante-quatre ans de souveraineté !

Pour ne pas dépasser la mesure qui convient à cet examen des faits relatifs à la Saintonge, qui se rencontrent maintenant presque à chaque page, nous n'en retiendrons plus que deux, qui se rapportent, l'un aux de Rancon, seigneurs de Taillebourg, et l'autre à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély ; ils sont traités, le premier au début et le second à la fin du volume, en additions.

Un personnage très remuant et très répandu dans les cours d'Anjou, de Normandie et de Poitou, dans la seconde moitié du XIe siècle (1040-1100), fut Robert de Nevers ou de Sablé, quatrième fils de Renaud, comte de Nevers, et d'Adèle de France, plus connu sous le nom de Robert le Bourguignon. Petit neveu d'Agnès de Bourgogne, il fut, selon Ménage, élevé auprès d'elle, à la cour de Poitiers et à celle d'Angers (1). Après avoir circulé

(1) *Loc. cit.*, chap. X, p. 70.

Digitized by Google

en tous lieux, il alla mourir en Terre-Sainte, vers 1098, avec la première croisade, laissant entre autres descendants : un fils, Renaud de Craon, dit parfois le Bourguignon ; un autre fils cadet, Robert de Sablé, appelé Vestrol, et parfois aussi le Bourguignon ; plus un petit-fils, fils cadet de Renaud, appelé lui, d'une façon constante, Robert le Bourguignon, comme son grand-père (1). C'est ce dernier, dont tout le monde a fait jusqu'ici un grand maître des Templiers, qui nous intéresse, parce qu'avant son départ pour l'Orient, il aurait joué un rôle actif en Aquitaine, comme compagnon d'armes et fidèle de Wulgrin II, comte d'Angoulême.

« Wulgrin et son ami Robert le Bourguignon, continuant à agir ensemble, reprirent à Guillaume [VIII, duc d'Aquitaine], les châteaux de Chabannais et de Confolens, dont son père, Guillaume VII, s'était précédemment emparé sur Jourdain Eschivat. On se rappelle (2) que Robert le Bourguignon devait épouser la fille de Jourdain, mais, on ne sait pour quel motif, il renonça à cette union et partit pour la Terre-Sainte, où il devint, en 1035, grand maître des Templiers. Sur le conseil de Wulgrin, il abandonna sa future femme et la terre de celle-ci à Guillaume de Matha, frère de Robert, seigneur de Montbron, ce que voyant, le comte de Poitou pensa récupérer les deux châteaux » (3). Ceci se passait après 1126, puisque cette année-là, Wulgrin Taillefer, comte d'Angoulême, et Robert le Bourguignon se trouvaient à Poitiers, aux côtés du duc, lorsqu'il prit possession de son gouvernement (4).

Pour ce qui est de l'origine de ce Robert-là, dit le Bourguignon, M. Richard le fait, lui aussi, fils de Renaud de Craon (5). Mais pour les autres qu'il cite, il estime que ce n'est pas le premier de tous, Robert le Bourguignon le fils du comte de Nevers marié avec Avoise de Sablé, qui joua un rôle à la cour de Poitiers et figura dans les plaids de justice du duc Guy-Geoffroy ; mais son troisième fils, Rober (6), dit parfois le Bourguignon et plus souvent Vestrol, sobriquet qui lui est particulier. Il est

(1) *Histoire de Sablé*, par Ménage, Paris, 1683, passim. — *La maison de Craon*, par B. de Broussillon, Paris, 1893, passim.

(2) Volume I, chap. XV, *Guillaume le Jeune*, p. 492.

(3) Volume II, chap. XVI, *Guillaume le Toulousain*, p. 7.

(4) *Idem*, p. 2.

(5) Volume II, Table générale des noms de personnes et de lieux, p. 580.

(6) Volume I, p. 379.

Digitized by Google

vrai qu'à la table des noms il ne fait pas cette distinction, et rapporte tous les Robert le Bourguignon qui comparaissent en Poitou, de 1080 à 1092, au fils de Renaud de Nevers. Sa première opinion ne paraît pas fondée, car Robert Vestrol, qui joua un rôle secondaire et effacé en Anjou, n'est jamais indiqué avec son véritable sobriquet dans les titres relatifs au Poitou ; et ce qu'ont dit de lui, Ménage d'abord et M. de Broussillon ensuite (1), ne le confirme point, au contraire ; tandis que son père, élevé avec son cousin Guy-Geoffroy avait toutes raisons de revenir auprès de lui.

Cependant, ce Robert le Bourguignon-là n'est pas celui qu'on pense, c'est-à-dire un angevin transplanté en Aquitaine. C'est le frère le plus jeune d'Aimeri et de Geoffroy de Rancon, fils comme eux d'autre Aimeri de Rancon et de Bourguignonne, dont il avait reçu son surnom. Robert de Rancon comparait avec ses frères et sa mère dans toute une série de titres de l'époque, tantôt sous le nom de Robert tout court (2), tantôt sous celui de Robert le Bourguignon (3). Parfois aussi, il prend le nom de Robert de Rancon, comme dans le titre de l'église de Saint-Vivien de Saintes, rapporté par Besly (4) et cité par M. Richard lui-même (5), sans soupçonner qu'il avait affaire au même personnage.

Ainsi s'éclaire le passage un peu confus et s'expliquent quelques mots altérés de l'Histoire des pontifes et comtes d'Angoulême, restés jusqu'ici incompréhensibles : *Roberto Burgundio..., et Rancone* (6). La partie pointillée et corrompue du membre de phrase était lue avec doute *Amuria* ou *Anuria* par les divers éditeurs (7), ce qui n'avait aucun sens. Nous remplaçons cette ancienne lecture par la suivante : *Roberto, Burgundio* [A MATRE],

---

(1) *Loc. cit.*

(2) *Cartul. de Saint-Cyprien*, par Rédet, charte 355, p. 219. — *Monast. de Montazai*, dans dom Fonteneau, t. XVIII, p. 271, et *Mém Soc. Antiq. Ouest*, t. XX, 1853. — *Abbaye de La Grenetière*. Bulle du pape Luce II en faveur de l'abbaye de Fontdouce, dans dom Fonteneau, t. IX, p. 93. — *Cartul. de Saint-Amand de Boixe*, in Arch. Charente.

(3) *Premier cartul. de l'Absie, in Arch. hist., Poitou*, t. XXV, p. 43. — *Cartul de Saint-Cybard*, aux Archives départ., de la Charente, AAA, f°s 420 v° et 421 v°. Communication de M. de La Martinière.

(4) *Histoire des comtes de Poitou*. Preuves, p. 468.

(5) Volume II, p. 6.

(6) *Hist. pontif. et comitum engolism.*, édition Castaigne, p. 46.

(7) Labbé, *Nova bibliotheca*, t. II, p. 260. — *Hist. de France*, t. XII, p. 395. En note : Locus hic valde corruptus, quem sanare aliunde non licet.

Digitized by Google

et Rancone, qui comprend dans sa partie restituée le même nombre de lettres, qui conserve les deux premières, plus la quatrième, qui rend sa raison d'être au mot *et* (aussi) et à l'ablatif *Rancone*, et qui donne un sens naturel qui lui manquait au passage tout entier. M. Castaigne avait supposé qu'il pouvait s'agir d'Aimeri de Rancon (1). Et M. Richard d'y voir sans hésitation un second personnage de ce nom, inscrit après Robert le Bourguignon (2). C'est par de pareils procédés, un auteur renchérissant sur l'autre, que s'accréditent les légendes et les erreurs historiques.

Ainsi s'évanouit également l'idée d'identifier ce Robert le Bourguignon avec le fils de Renaud de Craon, puisque parmi les fidèles mêmes du comté de Wulgrin et dans la maison de Rancon, en possession depuis un siècle de l'important château de Marcillac, se trouve un autre Robert le Bourguignon, tout aussi authentique. Pas besoin d'en faire venir un autre de si loin. Ce serait désormais contraire à un texte rectifié et remis en concordance avec ce que nous savons de par ailleurs.

Pourquoi Robert de Rancon portait-il le surnom de Bourguignon, si particulier aux seigneurs de Craon et de Sablé, et dont il semblait être l'apanage exclusif ? Tout simplement parce que Bourguignonne, sa mère, femme d'Aimeri de Rancon, était fille du premier Robert le Bourguignon et sœur de Renaud de Craon, et parce qu'il avait pris comme son cousin-germain le nom de leur grand-père commun. Aucun texte, il est vrai, n'établit cette parenté. Mais elle se déduit suffisamment de certaines circonstances significatives.

D'abord, si le fils aîné d'Aimeri et de Bourguignonne s'appelle Aimeri, comme c'était de règle à cette époque, le second s'appelle Geoffroy, prénom qui apparaît pour la première fois dans la maison de Rancon, où un cadet recevait depuis un siècle le nom d'Ostent. Ce nom de Geoffroy provient évidemment de la famille de la mère et du principal prénom de cette famille, comme il était alors de règle également. Or, c'est justement le prénom porté par le chef de la maison dans laquelle Robert de Nevers, surnommé le Bourguignon en raison de sa provenance, était entré par son mariage avec Avoise de Sablé (3). Avant Renaud, son successeur à Craon, et Robert, son successeur à

(1) *Forsan Aimerico de Rancone*, dit-il, *loc. cit.*
(2) Volume I, p. 492.
(3) Ménage, *loc. cit.*, chap. X, 70.

Digitized by Google

Sablé, Robert le Bourguignon lui-même avait eu un autre fils, nommé Geoffroy (1), qui ne lui succéda pas. Le troisième fils d'Aimeri et de Bourguignonne reçut le nom de Robert, inconnu aussi jusque-là chez les de Rancon et assez rare alors dans les familles princières d'Aquitaine. C'était sans doute à cause de la notoriété de son grand-père maternel, ainsi que nous l'admettons. Et pour mieux accentuer encore cet acte de déférence et d'intérêt, on y joignit aussi plus tard le surnom que la mère elle-même portait.

Il serait bien extraordinaire que le hasard pur ait fait que les deux fils cadets d'Aimeri de Rancon, au détriment de prénoms héréditaires du côté paternel, aient reçu tous les deux à la fois les prénoms propres et surtout le surnom si spécial d'une maison angevine. Le fait, au contraire, devient tout naturel, s'il est la conséquence d'un brillant mariage. A qui Aimeri de Rancon pouvait-il s'allier dans une condition supérieure à la sienne, sinon à la fille d'une première notabilité du moment, comme l'était Robert de Nevers, dit le Bourguignon, parent du roi de France ?

D'autre part, nous savons qu'en 1086, Robert le Bourguignon, qui fréquentait alors en fidèle la cour de Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, possédait la huitième partie d'une écluse à poissons, située sur la Sèvre, entre Damvix (*villa Celesium*) et le port de Maillé (2). En 1108, cette même huitième part est aux mains du seigneur de Benet (*dominus Bennaciaci*) (3). Or, à cette même époque, vers 1120, les seigneurs de Benet sont Aimeri et Geoffroy de Rancon, les fils de Bourguignonne (4). Il est plus que probable qu'il s'agit là d'un héritage de famille, et que Robert le Bourguignon avait laissé le château de Benet à sa fille et à son gendre, Aimeri de Rancon, et que c'est ainsi qu'il échut à leurs enfants.

Quoi qu'il en soit, maintenant que nous connaissons certainement deux Robert, portant le surnom de Bourguignon et vivant en même temps, l'un angevin et l'autre saintongeais ou angoumoisin, quel est celui qui devint grand maître des Templiers ? Ménage, qui n'en connaissait qu'un, le fils de Renaud de Craon,

---

(1) *Maison de Craon*, par Bertrand de Broussillon, I, p. 49 et 50 ; II, p. 303.

(2) *Cartul. de Saint-Maixent*, par A. Richard, charte 159, I, p. 192.

(3) *Idem*, charte 225, I, p. 252.

(4) *Cartul. de Montierneuf*, dans dom Fonteneau, t. XIX, p. 161. — *Cartul. de l'Absie*, in Arch. hist. de Poitou, t. XXV, p. 35 et 36.

Digitized by Google

avait conclu naturellement en sa faveur (1), et il a été suivi avec un ensemble complet. Bien plus, ce qu'il avait énoncé avec réserve, à la suite de Du Chesne, c'est-à-dire le rôle préalable joué en Aquitaine auprès du comte d'Angoulême par son jeune héros, était devenu, depuis, une donnée positive. Néanmoins, il planait une ombre sur cette origine. Robert le Bourguignon, le second grand maître du Temple, était dit aquitain (*nobilis carne et moribus, dominus Robertus, cognomine Burgundio, natione Aquitanicus*) (2), ce qui convenait à peine au fils de Renaud de Craon, né au duché de France ou de Gaule, comme on disait alors (3).

Pour nous, le grand maître du Temple connu sous le nom de Robert le Bourguignon était de préférence Robert de Rancon, dit le Bourguignon, l'ami du comte Wulgrin et le mari manqué de l'héritière de Chabanais et de Confolens. Cela résulte d'abord de sa qualité incontestable de noble aquitain ; puis de sa disparition du pays, vers 1136, quand Raymond, frère du comte de Poitiers, partit pour Antioche avec de nombreux chevaliers aquitains (4) ; enfin de l'accueil que Louis VII et Geoffroy de Rancon, son frère, reçurent de lui en Orient, lors de la seconde croisade, en 1148. Ce dernier fut même chargé par le roi de lui payer une somme de trois mille sous en monnaie poitevine (5). En sa situation de dernier cadet de famille, il aura préféré les aventures plus piquantes d'une carrière mouvementée dans le Levant aux luttes plus banales d'un simple châtelain d'Aquitaine, celui-ci dût-il être prince de Chabanais et marcher de pair avec ses aînés. Il mourut le jour des ides, 13 janvier 1149 (6), après avoir assisté, en mai 1148, à l'assemblée générale des princes croisés et s'être joint à l'armée de Louis VII (7).

Nous ne laisserons pas ces de Rancon, princes de Taillebourg en Saintonge et de Marcillac en Angoumois, sans faire remarquer combien M. Richard en prend à son aise avec eux. La première fois qu'un Geoffroy de Rancon se présente sous sa plume,

---

(1) *Histoire de Sablé*, liv. III, chap. XIII, p. 79.

(2) Guillaume de Tyr, liv. XV, chap. VI.

(3) *Étude sur le règne de Robert le Pieux*, par Pfister, p. 131 et 132.

(4) A. Richard, vol. II, p. 46.

(5) Guillaume de Tyr, liv. XV, chap. VI et liv. XVII, chap. I. — *Lettres de Suger*, in *Hist. de France*, t. XV, p. 499 à 502.

(6) *Mélanges historiques*, Choix de documents, publiés par le Ministère de l'Instruction publique, t. IV. Paris, 1892.

(7) Guillaume de Tyr, *loc. cit.*

Digitized by Google

c'est en 1122, à propos de l'asile donné par lui à Vouvant au seigneur de Parthenay et à sa mère, pourchassés par le duc d'Aquitaine (1). Il le suit à la croisade, en 1147, et admet qu'il s'agit encore du même en 1173, lors du soulèvement de la Saintonge en faveur d'Aliénor contre Henri, roi d'Angleterre, son mari (2), et en 1178, lors du siège et du sac de Taillebourg par son fils Richard (3). Il dit même à ce propos que « l'ancien confident d'Aliénor, grâce à sa haute faveur, avait considérablement accru ses richesses, [et] avait pris une part active au soulèvement de 1173 ». Enfin, il ne le fait mourir qu'en 1194, au moment où Richard allait à nouveau s'emparer de ses forteresses, Taillebourg et Marcillac (4). Tout cela le rendrait fort vieux et lui donnerait plus de 70 ans de vie active et batailleuse, ce qui dépasse du double la moyenne des barons de l'époque.

M. Sénemaud, dans sa notice sur la principauté de Marcillac, avait dit, au contraire, que Geoffroy de Rancon, qui commandait les croisés poitevins, en 1147, était mort après son retour en France, en laissant un successeur, nommé aussi Geoffroy, qui fut toute sa vie l'ennemi des Anglais (5). C'est ce dernier qui paraît avoir raison, et si un Geoffroy de Rancon mourut en 1194, ce ne peut être que le fils, l'ennemi des Anglais, bien payé pour l'être. Néanmoins, aucun document jusqu'ici ne peut nous fixer sur l'époque de la mort du premier Geoffroy de Rancon, lequel dut s'éteindre entre 1150 et 1155.

V

Quand eut lieu, au juste, la découverte du chef de saint Jean-Baptiste à Saint-Jean d'Angély ? C'est un point d'histoire resté jusqu'ici indécis, car la *Chronique* d'Adémar de Chabannes, qui relate le plus au long les circonstances de cette invention, emploie dans ses diverses rédactions une expression vague pour en désigner l'époque. En ce temps-là (*temporibus ipsis*, *per hos dies*), dit-elle, Dieu daigna illustrer le règne (*tempora*) du duc

(1) Volume I, p. 490.
(2) Volume II, p. 173.
(3) *Idem*, p. 197.
(4) *Idem*, p. 293.
(5) *Notice hist. sur la principauté de Marcillac*, par Ed. Sénemaud, 1862, p. 28.

Digitized by Google

Guillaume (1). Les autres chroniqueurs qui en ont parlé en passant ne précisent pas davantage : ces jours-là (*illis diebus*), dit Pierre de Maillezais (2) ; à une certaine époque, du vivant du duc d'Aquitaine Guillaume le Grand (*quodum tempore, vivente Magno Guillelmo Duce Aquitaniæ*), dit l'auteur anonyme de la *Vie de saint Léonard* (3). Seule, une vieille chronique manuscrite et anonyme, citée par Besly, est plus explicite : en l'an du Seigneur 1010, du temps du duc Guillaume d'Aquitaine, la tête de saint Jean-Baptiste fut trouvée dans la basilique d'Angéry par l'abbé Audouin, au mois d'octobre (4).

Aussi, les plus récents éditeurs de la *Chronique* d'Adémar ont-ils émis des doutes. Waitz avait dit en note : l'an 1010, que l'on admet généralement, me paraît fausse (5). M. Chavanon reproduit la date de 1010 sans discussion (6). Quant à M. Lair, il se contente de rappeler l'opinion de ses devanciers et d'ajouter que ce fut certainement avant 1020, date de la mort de l'évêque Guiraud [pour Géraud] de Limoges, qui assista aux fêtes données à cette occasion (7) ; ce qui n'est pas valable, puisque cet évêque mourut quelques années plus tard (8).

M. Richard, de son côté, ne pouvant vérifier la chronique innommée publiée par Besly, dont le texte n'a pas été retrouvé, et mis en méfiance par l'indication du mois d'octobre, tandis qu'il est avéré que cette découverte eut lieu pendant le séjour du duc Guillaume à Rome, en temps de carême, s'est demandé s'il n'était pas possible de fixer une date plus convenable. Après avoir longuement cherché à quelle année pouvaient s'appliquer les indications fournies par les textes que l'on possède, il s'est arrêté à l'année 1014. Voici ses motifs :

L'évêque de Limoges, Géraud, et beaucoup de Limousins vinrent à Saint-Jean d'Angély avec les reliques de saint Martial. Ce voyage s'effectua pendant le temps que le chef fut exposé sur l'ordre du duc Guillaume à l'adoration des fidèles, c'est-à-dire peu de temps, semble-t-il, après sa découverte. Or, l'évêque Au-

---

(1) *Chronique* d'Adémar de Chabannes, liv. III, chap. LVI; édition Lair, p. 211-216.

(2) Liv. II, chap. IV, in Besly, *Hist. des comtes de Poitou*. Preuves, p. 323.

(3) Besly, *idem*, p. 325.

(4) Besly, *idem*, p. 325.

(5) Pertz, *Scriptores*, t. IV, p. 147.

(6) *Chronique d'Adémar*, édit., Chavanon, p. 179.

(7) *Loc. cit.*, p. 211, note 2.

(8) Voir ci-après.

Digitized by Google

douin, prédécesseur de Géraud, n'est mort que le 23 juin 1014, et Géraud lui-même ne fut élu et installé qu'au mois de novembre suivant, le jour de la fête de saint Théodore, c'est-à-dire le 9 novembre. Par conséquent, ce n'est qu'en octobre 1015, au plus tôt, qu'il put venir comme évêque au pélerinage de Saint-Jean d'Angély. Cela résulte pour M. Richard de divers textes combinés: charte de Noaillé du 30 septembre 1028 (1), inscription tumulaire de Géraud (2), chroniques d'Adémar de Chabannes (3), de Bernard Itier (4), et de Maleu (5). D'autre part, Adémar de Chabannes rapporte qu'au retour de sa visite à Saint-Jean d'Angély, le roi Robert rentra à Orléans après avoir été magnifiquement reçu par le comte de Poitou (6). Or, il est établi, dit-il, que Robert fit un long séjour à Orléans dans le courant de novembre 1014 (7). — Conclusion naturelle: il est donc fort probable que le roi de France vint à Saint-Jean d'Angély au mois d'octobre 1014, un an avant l'évêque de Limoges. La découverte du chef de saint Jean-Baptiste ayant été faite pendant le carême, M. Richard estime, *quelque hypothétiques que ces calculs semblent être*, dit-il, que ce fut au carême de 1014, l'année même de la venue du roi Robert, [c'est-à-dire autour du 1er avril, puisque cette année-là, Pâques tomba le 25 de ce mois] (8). — M. Faye était, du reste, déjà arrivé à un résultat analogue, en s'appuyant sur les mêmes documents, dès 1850. Mais avec Besly et Maichin, il préférait la date de 1018 (9).

Les deux éléments principaux sur lesquels M. Richard base son opinion sont, l'un inexact, et l'autre à peu près illusoire.

En effet, Géraud, évêque de Limoges, n'est pas mort, comme il le prétend (10), le 11 novembre 1022, mais bien le 11 novembre 1023, puisqu'il se trouvait, ou tout au moins vivait encore, le 6 août précédent, lors de l'entrevue qui eut lieu cette année-là entre le roi Robert et l'empereur Henri, à Mouzon, sur les bords de la Meuse, et où fut donnée une charte relative à l'église de

---

(1) Archives de la Vienne, original Noaillé, n° 86.
(2) *Bull. soc. antiq. Ouest*, 1re série, t. VI, p. 109.
(3) Liv. III, chap. XXXXIV, édition Chavanon, p. 172.
(4) *Chroniques de Saint-Martial*, par Duplès-Agier, p. 46.
(5) *Chronique de Maleu*, par l'abbé Arbellot, p. 31.
(6) *Loc. cit.*, édition Lair, p. 213 et 214.
(7) *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, par Pfister, p. 74.
(8) *Gallia*, I, à la suite du Glossaire.
(9) *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, *loc. cit.*, p. 117.
(10) Volume I, p. 179.

Digitized by Google

Limoges (1). C'est, du reste, la date de 1023, que donnent pour la mort de cet évêque la *Chronique* de B. Itier (2), et les *Annales* de Limoges (3). Isolée ainsi, la *Chronique* de Maleu, qui donne 1022 (4), ne peut prévaloir contre un document formel de l'époque. Or, comme la *Chronique* d'Adémar (5) et l'épitaphe de son tombeau, trouvé à Charroux (6), s'accordent à dire qu'il siégea huit ans, ce n'est qu'au mois de novembre 1015, le mardi 9, jour de la Saint-Théodore (7), qu'il devint évêque, et qu'au mois d'octobre 1016, *au plus tôt*, qu'il put venir en pélerinage à Saint-Jean d'Angély avec les Limousins. Voilà qui recule d'un an le décompte de M. Richard, à son sujet.

Que le prédécesseur de Géraud soit mort en 1014, comme l'indique la *Chronique* de Maleu (8), et aussi la *Chronique* de B. Itier (9), cela n'infirme en rien la date de son élection, ni surtout la date de sa mort après huit ans d'épiscopat, car avant lui, le siège de Limoges a bien pu rester plus d'un an vacant. Cette longue vacance est d'autant plus probable, qu'il y avait des difficultés sérieuses à la nomination de Géraud. D'abord lui-même était un grand seigneur laïque, et, malgré l'intervention directe du duc Guillaume, les évêques hésitèrent beaucoup à lui conférer les grades ecclésiastiques (10). Puis, l'archevêque de Bourges, Gauzlin, métropolitain de Limoges, n'était pas en mesure de le consacrer, parce qu'il n'avait pas encore réussi à prendre possession de son archevêché, bien que nommé depuis l'an 1013 ; ce qui obligea finalement le duc Guillaume à faire intervenir Seguin, archevêque de Bordeaux. Pour sauver les apparences, le sacre eut lieu à Poitiers (11). Comme nous n'avons pas la preuve que Géraud succéda *aussitôt* à son oncle Audouin, comme le dit M. Richard (12), il est infiniment préférable d'admettre une vacance,

---

(1) Pflster, *loc. cit. Diplômes inédits de Robert*, n° 8, p. 54.
(2) *Loc. cit.*
(3) Pertz, *Monumenta Germaniæ Scriptores*, II, p. 251 et 252.
(4) *Loc. cit.*
(5) Liv. III, chap. L, édition Chavanon, p. 174.
(6) *Loc. cit.*
(7) Voir M. Richard lui-même, I, p. 179, note 2.
(8) *Loc. cit.*
(9) *Loc. cit.*
(10) *Chron. d'Adémar*, liv. III, chap. XXXXIV, édition Chavanon, p. 173.
(11) *Idem*, p. 172.
(12) Volume I, p. 178.

Digitized by Google

en elle-même toute naturelle et qui met tous les textes d'accord, sauf un.

Que vaut, en second lieu, la donnée toute personnelle à M. Richard, que le roi Robert fit en novembre 1014 un *long séjour* à Orléans ? C'est un fait qu'il déduit de la liste des séjours du roi, dressée par M. Pfister d'après le catalogue des diplômes royaux conférés. Or, dans ladite liste, à la page notée (1), on ne trouve, sous les nos 47 et 48, que deux diplômes donnés en 1014, à Orléans. Le premier porte la date du 11 novembre de la dix-neuvième année du règne de Robert, et M. Pfister dit qu'il faut certainement compter ici les années depuis 996, car Renaud, qui dans ce diplôme intervient comme comte de Melun, ne le devint qu'en 1007, à la mort de son père Bouchard ; ce qui n'est point péremptoire, les fils de comte prenant presque toujours, au XIe siècle, du vivant de leur père, le titre de comte dans les actes publics et solennels. Quant au second, il n'est pas daté, et ce n'est que par sa grande ressemblance avec le premier que M. Pfister le rapporte à l'année 1014. Quoi qu'il en soit, un ou deux diplômes donnés en même temps à Orléans, en novembre 1014, ne sont pas suffisants pour constituer la preuve d'un long séjour. On sait, du reste, que Robert affectionnait tout particulièrement la résidence d'Orléans et qu'il y était souvent. Par conséquent, le fait qu'il y est revenu à son retour de Saint-Jean d'Angély n'est pas plus en rapport avec un séjour court ou long en 1014, qu'avec ses autres séjours presque annuels ; et il n'y a aucune conséquence sérieuse à tirer de cette circonstance, en faveur de la date du pélerinage royal auprès du chef de saint Jean-Baptiste.

Si la tentative de M. Richard, renouvelée de celle de M. Faye, après un demi-siècle de réflexions et de recherches, n'a pas abouti à un résultat plus satisfaisant, elle a du moins le mérite d'établir une seconde fois, qu'en octobre 1015, selon lui, ou qu'en octobre 1016 *au plus tôt*, selon nous, la relique était exposée à la dévotion du public. Mais cette visite de Géraud a pu avoir lieu plus tard, puisqu'il siégea huit ans. Point n'est besoin, cependant, de remonter jusqu'à sa mort, arrivée en 1023, pour fixer l'époque extrême du pélerinage limousin. Il était, en effet, accompagné de Geoffroy II, abbé de Saint-Martial (2), lequel mou-

(1) Pfister, *loc. cit.*
(2) *Chron. d'Adémar, loc. cit.*

Digitized by Google

rat le jour des nones de décembre (5 décembre) 1019, date trop bien indiquée pour être discutable (1).

Voilà donc qui est nettement établi. Ce pélerinage eut lieu certainement de septembre 1016 à novembre 1019, au mois d'octobre de l'une de ces quatre années, suivant de plus ou moins près ou de plus ou moins loin l'époque de la découverte. C'est tout ce qu'on est en droit de tirer des documents précités. Le reste est affaire de sentiment et de supposition.

Tout est-il dit sur la question, et n'est-il pas possible de mieux préciser ?

Il est une source toute naturelle de documents que M. Richard a négligée, je ne sais pourquoi, et qui, dans la circonstance, était cependant tout indiquée. C'est le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély*, récemment publié par nos Archives historiques de Saintonge et d'Aunis (2), et dont une copie manuscrite se trouve depuis longtemps à la Bibliothèque nationale, à la disposition de tous (3). Ce sont les données de ce cartulaire qu'il est préférable de combiner avec les faits rapportés par les chroniques.

Pendant que se déroulaient à Saint-Jean d'Angély tous ces importants événements, trois abbés successifs furent à la tête du monastère : Audouin, Rainaud et Aimeri, dont M. Chavanon d'abord, et M. Lair ensuite, ont noté la date incertaine (4). C'est cette incertitude, assurément, qui a amené toute la confusion ou qui l'a sensiblement aggravée. Essayons, sinon de la faire disparaître, tout au moins de l'amoindrir.

Audouin est devenu abbé de Saint-Jean d'Angély, non pas dès 989, sous Hugues Capet, comme tendrait à le faire admettre un diplôme de ce roi (5), argué de faux, d'abord par Dom Fonteneau (6), puis par M. Richard lui-même (7) ; mais bien après le 31 janvier 1003, date de la mort de l'abbé Aimeri Ier, son prédécesseur immédiat. Une inscription tumulaire, conservée au musée d'Angoulême, ne laisse aucun doute à cet égard et apporte un argument péremptoire en faveur de l'inauthenticité du di-

(1) *Annales de Limoges*, dans Pertz, *loc. cit.* — *Chron. de B. Itier*, *loc. cit.* — *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, par Ch. de Lasteyrie, p. 71.

(2) Vol. XXX, en 1901, et XXXIII, en 1903.

(3) Fonds latin, n° 5451.

(4) *Chron. d'Adémar*, édition Chavanon, p. 461, et édition Lair, p. 216.

(5) *Cartul. de Saint-Jean d'Ang.*, par Musset, I, charte V, p. 22.

(6) *Dom Fonteneau*, t. XIII, p. 95 et 111.

(7) Volume I, p. 132, note 2.

Digitized by Google

plôme, ou tout au moins de son attribution à Hugues Capet (1). Voici cette inscription : « † l'an de l'incarnation du Seigneur mil II, la veille des kalendes de février, est mort Dom Aimeri, chanoine devenu moine et vénérable abbé des couvents de Nanteuil, d'Angéry et de Quinçay. Amen ». L'année commençant en Poitou et Aquitaine le 25 mars, c'est à la veille du premier février, soit au 31 janvier 1003 que se rapporte la date de cette inscription.

Aucune des chartes, soit de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, soit des autres abbayes, où comparaît l'abbé Audouin n'étant datée, nous ne pouvons le suivre à la trace dans le cours de son abbatiat, et nous ne le rattrapons qu'à sa mort.

La *Chronique* d'Adémar établit que, s'il fut l'inventeur du chef de saint Jean-Baptiste, à un moment où le duc Guillaume était allé à Rome faire ses Pâques, l'abbé Audouin mourut au cours de l'affaire, pendant qu'on l'instruisait, avant que sa découverte eût été confirmée de façon miraculeuse et que le duc eût décidé, pour la plus grande gloire de Dieu, d'introduire la réforme de Cluny dans son monastère ; car sa mort seule pouvait permettre à Odilon d'opérer cette réforme et d'y placer un abbé de son choix. C'est ce que le texte dit, du reste, en propres termes: « où Odilon mit un abbé nommé Rainaud, Audouin étant mort tout récemment (*ubi Odilo abbatem Rainaldum disposuit, defuncto nuper Alduino abbate*) (2). Il trépassa donc après un printemps, celui de la découverte, et avant un automne, celui de la démonstration.

L'abbé Rainaud, qui succéda à Audouin, paraît pour la première fois dans une charte du mois de mars 1017, portant don de salines, situées en Aunis, à l'église de Saint-Jean-Baptiste d'Angéry, où *Rainaud* est présentement abbé (*data mense martis anno trigesmo regnante Roberto rege*) (3). Le Cartulaire de Saint-Jean d'Angély ayant pour habitude absolue de décompter les années de Robert à partir de son couronnement, le 25 décembre 987, cette date de mars 1017 doit être tenue pour certaine.

D'autre part, un Obituaire de Saint-Martial de Limoges (4), publié par MM. A. Leroux, E. Molinier et A. Thomas, porte au

---

(1) *Catalogue du musée archéologique d'Angoulême*, 1885, série I, n° 1, p. 41.

(2) *Chronique d'Adémar*, liv. III, chap. LVI ; édition Lair, p. 215.

(3) *Cartul. de Saint-Jean d'Ang.*, par Musset, II, charte 372, p. 38.

(4) *Additions à l'Obituaire de Saint-Martial*, in *Bull. soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XXX, 1883, p. 183 et suiv.

Digitized by Google

XII des calendes de septembre (21 août), l'inhumation (*depositio*) d'un abbé Audouin (*Hilduini abbatis*), qui ne peut guère être un autre que cet abbé de Saint-Jean d'Angély ; car les abbés de ce nom sont fort rares, tout au moins dans les abbayes en rapport d'offices mortuaires avec Saint-Martial, et c'est le seul nom similaire que cet Obituaire renferme. Il paraît, du reste, particulier aux abbayes de la dépendance de Cluny, et contient notamment les dates exactes du décès de trois abbés de Saint-Jean d'Angély de la même période, dont on a retrouvé par ailleurs, soit les épitaphes, soit la mention directe : Aimeri Ier, mort le 31 janvier 1003 (1) ; Etudes, mort le 22 août 1091 (2) ; et Henri, mort le VIe des ides ou le 8 janvier 1133 (3). Il convient d'en ajouter un quatrième, du même siècle, l'abbé Ansculfe, dont le nom si spécial n'a pas d'homonyme, et qui est porté audit Obituaire comme décédé un 30 août [en 1102 ou 1103].

Nous concluerons donc de ces trois données diverses, aussi certaines que possible, que l'abbé Audouin est mort en été, un 19 ou 20 août, avant mars 1017, et au plus tard le 20 août 1016, au cours de l'affaire qu'il avait soulevée et qui faisait tant de bruit dans le monde.

Des successeurs clunisiens de l'abbé Audouin, le premier, Rainaud, ne fit que passer, semble-t-il. Au bout de quelques années (*post aliquot annos*), il rendit son âme à Dieu (4). Cela doit s'entendre d'un abbatiat assez court, de deux à trois ans, au sens le plus ordinaire. Il fut envoyé par Odilon, à qui le duc Guillaume confia le monastère, peu de temps après la mort d'Audouin (*defuncto nuper Alduino abbate*) (5), avec la mission d'y introduire la réforme de Cluny. Comme il était sûrement en fonctions au mois de mars 1017, et qu'Audouin avait été mis au tombeau un 21 août, son installation dut avoir lieu au plus tard dans les derniers mois de 1016.

Rainaud occupait déjà son poste lors de la venue à Saint-Jean d'Angély de Landolphe, évêque de Turin. Ce prélat se débattait au milieu de difficultés créées à son église, dédiée à Saint-Jean. Ayant appris qu'on venait de découvrir, au château d'Angéry, le chef du saint précurseur, il pensa que le meilleur moyen pour

(1) *Musée d'Angoulême, loc. cit.*
(2) *Annales Benedict.*, V, p. 283.
(3) *Gallia christiana*, II, col. 1101.
(4) *Chron. d'Adémar*, édition Lair, p. 215.
(5) *Idem.*

Digitized by Google

lui de se tirer d'embarras, était de se recommander aux miracles de son saint patron. Sur les conseils de ses propres fidèles, il partit pour Saint-Jean d'Angély, et, arrivé là, invoqua longuement le saint en faveur de son diocèse, tout en pleurant à chaudes larmes. Enfin, il demanda au comte Guillaume, à l'évêque Islon et à l'abbé Rainaud, qui présidaient alors audit lieu, une portion de la tête de saint Jean, ce qu'on lui accorda facilement, et ce qu'il récompensa par le don de l'église de Saint-Secondin, de Turin. L'acte fut dressé par le notaire Adam (1). Il est dommage qu'il ne soit pas daté, car il nous eût fixé tout de suite. Néanmoins, il nous fait connaître que l'abbé Rainaud avait déjà remplacé l'abbé Audouin, pendant la période même des visites qui eurent lieu ; et comme, d'autre part, la *Chronique* d'Adémar nous dit qu'on accourut de partout à Saint-Jean d'Angély, notamment de Lombardie ou d'Italie (2), il nous est impossible de ne pas voir là une allusion à la venue de l'évêque de Turin, de même que la mention de la Gaule fait allusion à la présence du roi Robert, du comte Eudes de Champagne et de leur suite, et celle de l'Espagne à celle de Sanche, roi de Navarre.

Ducange a prétendu que ce fut la mâchoire de saint Jean qui fut donnée à l'évêque de Turin. Quoi qu'il en soit, ce don se place bien au moment où la nouvelle de la découverte se répandit dans le monde et où les miracles la confirmèrent dans l'opinion publique (..... *caput Joannis præcursoris Domini repertum audiens, dignum esse pensavit, si..... quæreretur miracula, cujus nominis honnore sancta viget ecclesia* [*sua*] (3) ; et non plus tard, en 1025, à l'occasion des pourparlers qui s'engagèrent au sujet de la couronne d'Italie, entre le duc Guillaume et les évêques d'outre-monts (4).

L'Obituaire de Saint-Martial précité ne peut nous être d'un même secours, au sujet des jour et mois de la mort de l'abbé Rainaud, à cause de la présence de trois abbés de ce nom sur ses rôles, et en admettant, ce qui est infiniment probable, qu'il y figure comme ses prédécesseurs et ses successeurs. Néanmoins, comme ces trois abbés Rainaud sont morts, l'un le V des ides ou le 9 d'avril, et les deux autres le VII et le II des calendes de juillet (le 25 et le 30 juin), c'est entre ces dates extrêmes, 9 avril et 30

(1) *Cartul. de Saint-Jean d'Ang.*, par Musset, II, charte 479, p. 144,
(2) *Loc. cit.*
(3) *Loc. cit.*
(4) Richard, volume I, p. 182.

Digitized by Google

juin, qu'il dût mourir, vers l'année 1018, comme il sera établi ci après.

En ce qui concerne l'abbé Aimeri, le deuxième abbé clunisien préposé par Odilon, on ne le trouve pour la première fois à date certaine qu'au mois d'août 1027 (1). Mais, outre qu'il fut le successeur immédiat de Rainaud, nous savons encore qu'il était déjà à la tête de l'abbaye lorsque se produisit, au bourg d'Angéry (*in Angeriaco vico*), quelque temps après les fêtes prestigieuses de la commémoration de saint Jean-Baptiste (*quodam vero tempore, postquam hæc acta sunt*), une sédition sanglante entre les moines et les gens de la maison du duc. Plusieurs de ces derniers, et notamment son prévôt, furent blessés à mort et à main armée ; sa propre cour, qui était contiguë au couvent, fut presque complètement démolie. Ceci se passait pendant une absence de l'abbé Aimeri (*absente abbate reverentissimo Aimerico*), peu avant ou au début d'un carême pendant lequel le comte Foulques Nerra se trouvait à Poitiers, pour prendre part à un grand plaid qui y avait lieu (*comes Fulco, qui tunc in servitio ducis Pictavis erat, tempore Quadragesimæ*) (2). Il était assez rare qu'un personnage comme le comte d'Anjou se rendit à la cour de Poitiers ; ce n'était ni de son rang, ni de ses loisirs. Il était assez rare également que le duc passât son carême chez lui. Chaque année presque, il se rendait à ce moment-là à Rome (3). Ce plaid, en temps de carême et avec Foulques Nerra, est donc doublement exceptionnel (4). Or, il se trouve justement qu'une charte de Cluny constate la présence à Poitiers du comte Foulques Nerra, avec les autres grands du duc, au mois de mars de l'an de l'Incarnation du Seigneur 1018, ce qui correspond, d'après M. Bruel, à mars 1019 (n. s.) (5). — Il faut en conclure qu'Aimeri avait remplacé Rainaud défunt, dès le mois de février 1019, Pâques étant tombé cette année-là le 29 mars, et le Carême ayant commencé le 11 ou le 12 février. Comme, d'autre part, Rainaud, selon les probabilités ci-dessus établies, mourut entre un 30 avril et 9 juin, c'est en juillet 1018 environ que remonterait sa nomination par Odilon à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély.

---

(1) *Cartul. de Saint-Jean d'Ang.*, par Musset, I, charte 252, p. 307.

(2) *Chron. d'Adémar*, *loc. cit.*

(3) *Chron. d'Adémar*, liv. III, chap. XXXXI, édit. Chavanon, p. 163.

(4) Il doit correspondre à l'époque du mariage du duc Guillaume avec Agnès de Bourgogne.

(5) *Cartul. de Cluny*, par Bruel, t. III, charte 2716, p. 739.

Digitized by Google

Sa dernière désignation, de date certaine également, est du 1er mai 1032, ou plutôt 1033 (1). A la rigueur, on pourrait attribuer à cet abbé la mention : *S. abbatis Aimerici*, qui se trouve dans le Cartulaire de Saint-Maixent, au bas d'une charte dressée pendant la captivité du duc Guillaume le Gros, entre le 20 septembre 1033 et la fin de 1036, approximativement vers 1035, si l'on considère que cet abbé de Saint-Jean d'Angély fut un des plus fidèles soutiens de la cause du prisonnier. Mais M. Richard est d'avis qu'il y a eu là une faute de copiste, qu'il devait y avoir primitivement : *S. abbatis A.*, traduit par *S. abbatis Aimerici*, au lieu de *S. abbatis Amblardi*, Amblard étant abbé de Saint-Maixent à cette époque (2). — En tous cas, la première intervention connue du successeur d'Aimeri, l'abbé Arnaud, est du 6 mars 1037, à l'occasion d'une générosité de ce même duc, Guillaume le Gros, envers l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, au moment où il venait depuis peu de sortir de prison, et sans doute en récompense des services rendus (3).

L'Obituaire de Saint-Martial déjà cité contient la mention de deux abbés du nom d'Aimeri : l'un, dont l'anniversaire est indiqué au II des calendes de février (31 janvier), est sûrement l'abbé Aimeri Ier de Saint-Jean d'Angély, décédé justement ce jour-là, d'après son épithaphe ; l'autre, dont l'anniversaire est porté au jour des ides (le 13) de septembre, a toutes chances d'être notre abbé Aimeri II, d'après les raisons que nous avons fait valoir plus haut. Les deux seuls abbés de Saint-Martial qui ont porté le même nom, l'un, Aimeri Ier, n'est indiqué dans aucun obituaire à cause de sa vie séculière (4), et l'autre, Aimeri II, l'est au 13 janvier (5).

Aimeri mourut donc entre le 12 septembre 1033 et le 14 septembre 1036, vers 1034 ou 1035, à un ou deux ans près.

En résumé, les dates de ces trois abbés de Saint-Jean d'Angély peuvent donc être établies ainsi qu'il suit :

Aimeri I : . . . . . † 31 janv. 1003 :
Audouin : fév. 1003, à . . . † (20 août 1016, *au plus tard* ;

(1) *Cartul. de Saint-Jean d'Ang.*, par Musset, I, charte 12, p. 32. Privilège du pape Jean XIX.

(2) *Cartul. de Saint-Maixent*, par A. Richard, chartes 92 et 93, I, p. 112 et 413.

(3) *Cartul. de Saint-Jean d'Ang.*, par Musset, I, charte 181, p. 215.

(4) *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, par Ch. de Lasteyrie, p. 64.

(5) *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, par Ch. de Lasteyrie. Appendice, p. 410.

Digitized by Google

Rainaud II : nov. 1016, à . † (9 av. au 30 juin 1018 :
Aimeri II : jⁱ 1018, à . . . . † (12 sept. 1033 au 14 sept. 1036).
Arnaud : au plus tard, à fév. 1037.

Voilà tout ce qu'on peut trouver et dire d'authentique, en attendant mieux.

Quelque imparfaite qu'elle soit, cette chronologie des abbés de l'époque, rapprochée des données fournies par les chroniques, nous permettra néanmoins de fixer d'une façon certaine les points principaux de notre problème historique. En effet, si celles-ci diffèrent quant aux détails, suivant l'objet principal qu'elles poursuivent, elles s'accordent toutes sur un fait qui paraît avoir vivement frappé l'esprit des contemporains, et qui resta longtemps dans tous les souvenirs : ce furent les fêtes solennelles qui eurent lieu à cette occasion et à un moment donné à Saint-Jean d'Angély.

« A cette époque, Dieu daigna glorifier le règne du duc Guillaume le Grand. De son temps, en effet, fut inventée, à la basilique d'Angéry, dans une boîte de pierre taillée en forme de pyramide, par le clarissime abbé Audouin, une tête de saint Jean, qu'on disait être le propre chef de saint Jean-Baptiste..... Sur ces entrefaites, le duc Guillaume revint de Rome après les fêtes de Pâques. Cette nouvelle le remplit de joie, et il décida l'ostension au public du chef sacré.

« Lors donc de cette ostension, on y accourut à l'envi de partout, non seulement de toute l'Aquitaine, mais encore du reste de la Gaule, d'Italie, d'Espagne et de divers autres pays. La foule s'y déversait en flots humains. On y vit le roi Robert lui-même, la reine, le roi de Navarre, le duc Sanche de Gascogne, Eudes de Champagne, avec toutes leurs suites ; des comtes et des princes, des évêques et des abbés, des dignitaires de toutes sortes..... Félicité et gloire suprême, on vit là toutes les congrégations et tous les serviteurs de Dieu de l'Aquitaine, des théories de chanoines et de moines, empressés d'apporter en grande pompe et aux chants des hymnes sacrées, pour rendre hommage au saint précurseur, les corps et les reliques des saints. On distinguait parmi le corps du plus grand prince et du père de l'Aquitaine, le premier semeur de la Parole en Gaules, à savoir l'apôtre saint Martial, apporté avec les reliques de saint Etienne de Limoges par tout un cortège de Limousins composé de moines, de clercs et de notables, l'évêque Géraud et l'abbé Geoffroy en tête. Le corps de saint Martial ne fut pas plus tôt sorti de sa basilique,

Digitized by Google

porté sur un chariot garni d'or et de pierreries, que dans toute la région, accablée de pluies continuelles et d'inondations, le temps se remit au beau. On prit droit par Charroux pour se rendre à la fête commémorative de saint Jean-Baptiste.....

A l'arrivée, l'évêque Geoffroy célébra dans la basilique la messe de la Nativité de saint Jean-Baptiste, bien qu'on fût au mois d'octobre ; et, la messe dite, le pontife bénit les assistants avec le chef de saint Jean. Puis, enchantés de leur voyage et des miracles que saint Martial fit éclater en route, les Limousins rentrèrent à Limoges, en dansant de joie, le cinquième jour avant la Toussaint (27 octobre).

« Dans cette même circonstance, saint Léonard, confesseur en Limousin, et saint Antonin martyr du Quercy, engendrèrent eux aussi de brillants miracles ; et les populations d'y accourir de tous côtés. Aussi, le glorieux duc Guillaume, tout à la pensée d'en glorifier Dieu, fit-il venir Odilon, le saint abbé de Cluny, pour établir sa réforme et sa règle dans le monastère de Saint-Jean, l'abbé Audouin étant mort tout récemment. Odilon y plaça un abbé nommé Rainaud ; puis, celui-ci ayant rendu son âme à Dieu au bout de quelques années, il y préposa un père nommé Aimeri.

« Ajoutons que, lorsque les reliques de saint Cybard se rendirent, elles aussi, auprès du saint Précurseur, on emporta en même temps le bâton du confesseur. C'était un bâton pastoral recourbé en haut. Pendant le voyage, une verge de feu [ou comète], pareillement courbée en crosse à son sommet, resplendit la nuit au firmament, au-dessus des reliques du saint, et les accompagna jusqu'à leur arrivée auprès du chef de saint Jean. Saint Cybard y opéra des miracles en guérissant des infirmes, et le retour fut plein d'allégresse. Les chanoines de Saint-Pierre d'Angoulême, revêtus de leurs habits sacrés, accompagnaient les reliques et suivaient les conducteurs. En traversant une rivière gonflée, ils ne sentirent point l'eau et passèrent à sec, sans qu'une goutte d'eau mouillât, ni leurs vêtements, ni leurs chaussures.

« Entre temps, le chef de saint Jean, après être resté suffisamment exposé en public, fut retiré, sur l'ordre du duc Guillaume, et remis dans sa pyramide première, renfermé dans une cassette d'argent et attaché par des chaînettes de même métal. » — Ainsi parlent les textes de la *Chronique* du moine Adémar de Chabannes (1).

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

« Il est de fait qu'à une certaine époque, du vivant de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, comme la plupart se demandaient avec doute quelle tête de saint Jean se trouvait à Angély (*utrum sancti Joannis caput haberetur apud Angeliacum*), ce même prince ordonna un grand synode, où furent convoqués tous les évêques comprovinciaux, même des étrangers, afin que, d'accord avec eux, on s'enquit d'un trésor aussi précieux que pouvait être le digne chef de saint Jean-Baptiste, et que, de leurs mains consacrées, les saints évêques le montrassent eux-mêmes au public en doute. C'est ce qui eut lieu. L'invention fut, en effet, mise à l'épreuve, placée sur les saints autels et offerte à l'adoration du public universel, selon les dispositions prises. Dans ce but, on transporta et on mit en présence du vénérable et mystérieux chef les reliques de beaucoup de saints. Il en résulta véritablement, sur place même, chez les débiles de corps et les infirmes, de nombreux miracles, dus à leurs intercessions méritoires. Parmi eux, saint Léonard, toujours bon médecin des infirmités, n'y fut pas peu resplendissant de vertus. Il guérit notamment un aveugle, un possédé de sept méchants démons, et un écloppé. » — Ainsi parle l'auteur anonyme de la *Vie de saint Léonard*, citée dans Besly, lequel paraît avoir été un contemporain, puisqu'il a recueilli, entre beaucoup d'autres, ces trois guérisons du témoignage de la foule (1). Une autre narration contient en plus ce détail, au sujet de l'aveugle : « Sa mère, après avoir, en pure perte, intercédé auprès des autres saints déjà arrivés à Saint-Jean d'Angély, s'en retournait navrée, lorsqu'elle rencontra en route les reliques de saint Léonard qui arrivaient à leur tour. Elle invoque le saint au passage, et son fils recouvre aussitôt la vue » (2).

« Lorsque l'abbé d'Angéry décida de lever la tête du saint Précurseur de Dieu, qu'on racontait avoir été jadis cachée dans son église, et de l'exposer aux yeux du public, afin qu'elle fit elle-même foi qu'elle était bien le véritable chef de saint Jean, il voulut inviter à cette grande cérémonie (*ad tale spectaculum*), entre autres l'abbé Théodelin [de Maillezais]. Au jour dit et indiqué, un peuple innombrable afflua à Angéry, ainsi que des troupes incalculables de prêtres et de moines. Quant on en vint à l'objet de la réunion, et qu'on cherchait parmi les principaux personnages présents le plus apte à remplir la mission de confiance de

(1) *Loc. cit.*
(2) *Vita Sanctorum*, par Surius, 6 nov., p. 168.

Digitized by Google

présenter un si précieux trésor, Théodelin se leva au milieu d'eux : « Si vous le voulez, dit-il, ô mes Pères, je me charge avec joie de vous présenter le bien-aimé du Seigneur et de l'offrir à votre vue et à votre admiration aussi longtemps qu'il conviendra à sa magnificence et à votre vénération. » Tous approuvèrent. Alors s'approchant à genoux, après une solennelle prière, du trésor sacré, il le découvrit et pendant près de deux heures le tint exposé à la vue de toute la multitude. Cela fait, quand d'un consentement unanime le chef fut recouvert, Théodelin simula une longue prière et cacha dans sa bouche une des dents du saint. Mais il en fut immédiatement et justement puni, car il perdit subitement la vue. Il avoua sans détour à ceux qui l'entouraient ce qu'il venait de faire. Puis, après cette sincère confession, il recouvra la santé si malheureusement perdue. » — Ainsi parle, à son tour, le moine Pierre de Maillezais (1).

Il ressort bien de tous ces textes qu'il s'est agi de grandes fêtes spéciales, fixées d'avance à une époque déterminée par le duc Guillaume et l'abbé de Saint-Jean d'Angély, dans le but d'éprouver l'invention et de dissiper tous les doutes élevés à son sujet, en faisant comparaître auprès d'elle tout ce que l'Aquitaine renfermait en fait de reliques notoires. Les nombreux miracles dont ce vaste pélerinage fut l'occasion (surtout ceux qu'opérèrent sur place, à Saint-Jean d'Angély même, saint Léonard et saint Antonin), entraînèrent la conviction de tous, comme l'espéraient ses promoteurs. Du reste, admettre des pélerinages successifs et à jets continus pendant de longs mois ou des années, serait contraire à l'intérêt en cause et aux habitudes séculaires de l'église, ainsi qu'aux narrations qui nous en sont restées. Il n'est donc pas douteux que ces fêtes coïncidèrent avec la venue des reliques qui primaient toutes les autres, le corps de saint Martial, déjà regardé comme l'apôtre du pays. Or, nous savons que le pélerinage limousin eut lieu dans le courant d'octobre, après des pluies diluviennes et prolongées qui avaient désolé l'Ouest de la France et au cours d'une sorte d'été de la Toussaint, et que le 27 du mois il rentra à Limoges. Nous savons, en outre, que l'évêque Géraud, qui le conduisait, ne pût le faire qu'en 1016 au plus tôt et en 1019 au plus tard. Nous savons, d'autre part, que l'abbé Audouin, qui fit la découverte du chef, mourut au plus tard le 20 août 1016, et que l'abbé Rainaud, qui lui succéda presque aussitôt, était sûrement en fonctions en mars 1017, après avoir pré-

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

sidé à la réception des visiteurs, tout au moins de l'évêque Landolphe de Turin. Tout concourt donc à placer la grande affluence et les solennités officielles au mois d'octobre 1016.

On ne peut les avancer, à cause de la participation de l'évêque Géraud ; on ne peut les reculer non plus sans s'éloigner de la fin de l'abbatiat d'Audouin et du début de celui de Rainaud, qui participèrent l'un et l'autre à cette grande affaire, sans rompre son unité, ni sans contredire le texte d'Adémar, qui rapporte que le duc Guillaume, convaincu par les manifestations divines et les miracles opérés, confia, à la suite de la mort récente d'Audouin, le monastère à Odilon, pour glorifier le Seigneur ; on ne le peut surtout à cause de l'abbé Rainaud, nommé par Odilon pour l'introduction de la réforme et après les fêtes probatoires, à la fin de 1016, et qui était sûrement en fonctions en mars 1017. On ne saurait, en tout cas, dépasser le mois d'octobre 1019, à cause de la présence de l'abbé Geoffroy, ni même, si nos déductions sont justes, le mois d'octobre 1017, à cause de l'abbé Aimeri, nommé dès juillet 1018 à la place de Rainaud. La date d'octobre 1016 est donc la seule admissible. — Comme d'un autre côté, le chef fut trouvé pendant que le duc Guillaume était à Rome à faire ses Pâques, selon son habitude, il est logique d'admettre que ce fut pendant le carême de 1016, qui commença le 14 ou le 15 février, Pâques tombant cette année-là le 1er avril.

Dans son ensemble, l'affaire du chef de saint Jean-Baptiste, à partir de sa découverte jusqu'à sa remise dans sa boîte de pierre, paraît avoir duré près d'un an. Ce n'est ni trop ni trop peu, si l'on songe aux discussions soulevées au sujet de son authenticité et au genre d'épreuves auxquelles on eût recours ; et si l'on se reporte à une époque où les reliques sortaient de terre comme par enchantement, au dire même du moine Raoul Glaber, qui fut un contemporain (1), et alors que le pauvre monde n'avait que l'embarras du choix pour réclamer contre ses misères.

Reste la vieille chronique manuscrite rapportée par Besly. Elle n'a pas été nettement indiquée, ce qui n'a pas permis de la rechercher ni de la retrouver. Mais, à son allure et à la forme de sa rédaction, on ne peut douter qu'elle ne provienne d'une chronique d'abbaye ou d'église épiscopale d'Aquitaine. Elle est fort précise et nous la rappelons : « En l'an du Seigneur 1010, sous le règne du duc Guillaume d'Aquitaine, le chef de saint Jean-Baptiste fut retrouvé dans la basilique d'Angéry par l'abbé Audouin,

(1) *Chronique de Raoul Glaber*, liv. III, chap. VI.

Digitized by Google

au mois d'octobre. » — Néanmoins, il se peut qu'il y ait eu confusion de deux faits : l'invention faite par l'abbé Audouin, et les fêtes probatoires qui suivirent, solennisées en octobre. Quant à la date de 1010, elle résulte peut-être d'une mauvaise lecture du texte de Pierre de Maillezais précité. Celui-ci ayant à parler de l'abbé Théodelin, débute, en effet, de la manière suivante : « Nous arrivons à l'an mille dix de l'Incarnation du Sauveur. Gislebert gérait l'évêché de Poitiers, Robert gouvernait la France, et Théodelin s'évertuait avec le plus grand succès à s'enrichir. Toutes sortes de biens affluaient en abondance à Maillezais, mais il lui manquait des reliques pour son honneur et sa protection. Ce qu'il lui fut donné d'avoir..... Avant de raconter comment, que le lecteur apprenne un trait de lui à ce sujet. De son temps (*illis diebus*), l'abbé d'Angéry, etc. » (1). On pourrait croire, à la vérité, que l'incident de Théodelin, relatif à la dent soustraite, se rapporte à l'an 1010, tandis qu'il ne s'agit en réalité que d'une date de son abbatiat, le début sans doute, indiquée comme entrée en matière, le reste se rapportant au temps de sa gestion.

Ces dates, de février-mars 1016 pour la découverte elle-même du chef de saint Jean-Baptiste, et d'octobre suivant pour son ostension solennelle, conviennent, du reste, à la vie connue par ailleurs des principaux personnages qui intervinrent.

Le roi Robert acheva, en 1015, la conquête de la Bourgogne. Au printemps, il s'empara de Sens, et à l'automne il fit le siège de Dijon. Il se retira sans prendre la place, avant l'hiver. Mais Brunon, évêque et comte de Langres, dont Dijon dépendait, étant venu à mourir en janvier 1016, Robert fit élire à sa place l'évêque Lambert, lequel s'empressa de céder au roi la ville et le territoire de Dijon. A Pâques 1016, Robert se rendit à Rome, et c'est probablement à sa prière que le pape Benoît VIII fulmina alors l'anathème contre les déprédateurs des biens de Cluny, ce qui suppose aussi la présence d'Odilon. Il s'y rencontra avec le duc Guillaume d'Aquitaine. Le reste de l'année 1016, il vécut en paix, à ce qu'il semble. Le 3 novembre de cette année-là eut lieu l'inauguration solennelle de l'église de Dijon, où il n'assista pas. En 1017, il fit associer son fils aîné Hugues à la couronne ; le sacre eut lieu à Compiègne, le jour de la Pentecôte, 7 juin, en présence de tous les grands du royaume, notamment du duc Guil-

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

laume d'Aquitaine (1). Si Hugues, fils de Robert, eût été déjà roi quand se produisirent les fêtes de Saint-Jean d'Angély, il est plus que probable que son nom aurait figuré, à côté de ceux de son père et de sa mère, dans la liste des grands personnages présents.

Eudes de Champagne était le cousin-germain et l'ami du duc Guillaume. Au commencement de 1015, il entra en guerre avec le roi Robert, lors de la conquête de Sens. Mais la paix avec arrangement fut conclue entre eux dans le courant de l'année. Libre de ce côté, Eudes se tourna, l'année suivante, contre Foulques Nerra, comte d'Anjou, son ennemi héréditaire. Le 6 juillet 1016 eut lieu la terrible bataille de Pontlevoy, près d'Amboise. ou il fut vaincu. Il se tint dès lors tranquille pendant quelques années.

Les premières relations documentaires entre Odilon et le duc d'Aquitaine correspondent justement à une époque voisine des fêtes de Saint-Jean d'Angély. Le 2 mai 1017, à Pavie, au moment où il revenait de Rome avec ses deux fils — Pâques étant tombé cette année-là le 21 avril — le duc Guillaume donna au monastère de Cluny la moitié du cens de poissons que lui rendaient les pêcheries de l'île de Ré et de la mer des alentours (2). — Ce don, le premier en date, fut suivi un ou deux ans après d'un autre. Le monastère de Cluny reçut la cour et l'église de Saint-Paul, dans la viguerie de Mervent (Vendée), au mois de mars 1019 (3). Plus tard, vers 1023, Cluny reçut encore l'église de Mougon (près Niort) et ses dépendances (4), et à une date indéterminée, mais qui gravite autour de 1020, la monnaie de Niort (5).

A quel moment vinrent à Saint-Jean d'Angély le roi Robert, la reine Constance et toute la cour de France, ainsi que les autres grands personnages notés par la *Chronique* d'Adémar ? Après le mois d'octobre et les fêtes rligieuses, semble-t-il ; et lorsque les miracles opérés eurent levé tous les doutes au sujet de l'authenticité du chef, c'est-à-dire en novembre, le mois qui suivit. C'est aussi sur la foi des miracles, par conséquent en novembre, que Landolphe, évêque de Turin, se mit en route.

---

(1) *Etudes sur le règne du roi Robert*, par Pfister, p. 71.
(2) *Cartul. de Cluny*, par Bruel, t. III, charte 2709, p. 732.
(3) Voir ci-dessus.
(4) Richard, I, p. 216.
(5) *Idem.*

Digitized by Google

En terminant ces notes critiques sur le grand et remarquable ouvrage de M. A. Richard, nous rendons à nouveau hommage à sa profonde érudition et à sa parfaite connaissance, jusque dans les moindres détails, des affaires du Poitou. Il ne faudrait pas que les lecteurs de la *Revue* gardent de l'opposition de quelques-unes de nos données avec les siennes une impression moins favorable pour l'ensemble de son œuvre. S'il n'y a pas fait à la Saintonge, comme nous l'avons remarqué, une part égale à celle du Poitou, pas plus qu'aux autres pays d'Aquitaine du reste, c'est que ses comtes étaient avant tout des comtes locaux, et accessoirement, *ad gloriam et honorem*, des ducs et des suzerains pour les autres régions ; c'est que la forme donnée à sa rédaction, qui consiste surtout à indiquer et à analyser sommairement les documents, ne lui a pas permis, sauf pour Guillaume le Grand, de brosser en grand, à la manière de Besly, et en renvoyant ses preuves à la fin, des tableaux un peu plus vivants, ni de nous gratifier d'un plus grand nombre d'appendices bien enlevés, comme les trois qui sont relatifs à la comtesse Adèle, à la comtesse Andéarde, et au testament de Guillaume VIII ; c'est que, en lui reprochant quelques imperfections, nous avons l'avantage de choisir les points d'histoire que nous connaissons le mieux, sans être tenu comme lui d'être aussi complet que possible.

M. Richard vient de fixer pour longtemps l'histoire générale des comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine. Dans un siècle ou deux, quand on aura dépouillé tous nos dépôts d'archives et surtout celui de la Tour de Londres, où dorment tant de documents ou leurs copies relatifs à l'Aquitaine, derniers vestiges de l'héritage d'Aliénor, on y reviendra sans doute et on perfectionnera encore l'œuvre accomplie, comme vient de le faire M. Richard ; mais on n'en changera ni le plan primitif dans ses grandes lignes, ni les fondements tracés et jetés par Besly, redressés et consolidés par Dom Fonteneau, ornés et scupltés par M. Richard. Ces trois grands architectes ont travaillé à des siècles de distance au même édifice, comme cela arrivait au moyen âge pour nos belles cathédrales, au même palais, si l'on veut. C'est sur la dernière restauration qu'un curieux de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis a jeté un coup d'œil en passant, et engage les amateurs comme lui à en faire autant.

JEAN LE SAINTONGEAIS.

—

Digitized by Google

Etudes de la Compagnie de Jésus, août-septembre 1904. *Prieur de la Marne et l'anéantissement de la grande armeé vendéenne*, d'après des documents officiels et inédits tirés des archives nationales. A noter cette phrase d'une lettre de Barère, Lindet, Billaud-Varenne et autres, datée du 25 brumaire an II (15 nov. 1793) : « ... Nous nous plaignons de ce que Pochoble et Letourneur, Le Carpentier et Garnier de Saintes — en mission dans la Manche — ne montrent pas assez d'énergie, qu'ils sont toujours tremblants sur les mesures, douteurs (*sic*) sur les succès, disséminés dans leurs forces et ne harcelant pas assez fort les officiers et les chefs militaires... »

Au combat de Dol, le curé de Sainte-Marie de Ré, « portant à la main son grand crucifix, si connu des paysans », arrête les fuyards, les rallie et les lance à la charge des troupes républicaines.

Le rôle de Garnier, dans toute cette terrible bataille du Mans, où les Vendéens perdirent 18.000 hommes et virent leur armée disloquée, passe nécessairement au second plan puisqu'il s'agit surtout, pour l'auteur, d'établir la conduite de Prieur. Mais il est certain que Garnier a organisé la défense du Mans. Les fragments de lettres citées au cours de l'article le prouve. Ces lettres sont extraites des Archives nationales (AF II ,138, 1080, 29, 268) du ministère de la guerre.

« Les régiments d'Aunis et d'Armagnac se montrèrent pleins de respect et de déférence envers les malheureuses (femmes vendéennes) tombées en leur pouvoir. »

—

Les Contemporains du 14 août 1904. *Baudin, Thomas-Nicolas* (1754-1803), par J. de Coussanges. Tous les biographes de l'explorateur des côtes de l'Australie, même Rainguet, s'étaient contentés d'écrire : « Baudin, né dans l'île de Ré, ou à Saint-Martin de Ré », sans se donner la peine de rechercher la date de sa naissance. M. de Coussanges a comblé cette lacune, grâce aux indications de MM. Phelippot et Moreau. Baudin est né à Saint-Martin, le 19 février 1754 : fils de François et de Suzanne Guillobé. « Il avait un caractère obstiné et entier, mais une remarquable fermeté unie à cette hardiesse indispensable à de telles entreprises. » Peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs la cause des graves accusations de mauvaise direction et d'avarice portées par ses compagnons de voyage contre lui, et qu'il n'eut pas le temps de discuter.

—

Digitized by Google

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXVII, contient la remarquable thèse de M. Et. Clouzot sur les *Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay* du Xe à la fin du XVIe siècle. Après un exposé sommaire du golfe de Poitou pendant le haut moyen âge, M. C. raconte les grands désséchements entrepris au XIIIe siècle par les trente abbayes possessionnées dans les marais, la ruine des travaux pendant la guerre de cent ans et enfin les vaines tentatives faites pour leur restauration. Deux chapitres comprenant les procédés du désséchement et les productions du marais. Parmi ces dernières, il faut ranger les seiches et M. C. paraît un peu embarrassé quant à l'usage auquel ce poisson indigeste pouvait être réservé. Il avance l'hypothèse de la fabrication de l'encre et subsidiairement l'alimentation. Il rappelle une bien curieuse coutume qui consistait à porter au seigneur de Saint-Benoît, sur une jument blanche, la première seiche pêchée de l'année dans l'achenal de Saint-Benoît. La cérémonie avait lieu au cri de « nouveauté pour le seigneur de Saint-Benoît ». Il est certain que la redevance de 100 seiches ne devait pas être entièrement consommée en nature : elle suppose que l'on tirait parti autrement qu'à la cuisine de ce maigre animal. Notre confrère Jean le Saintongeais a traduit *sepia* par oignon. (Voir plus haut, p. 350.)

Il peut avoir raison, en beaucoup de cas ; son interprétation paraît satisfaisante. Il est incontestable que le mot *sepia* suivant qu'il est écrit par un s ou un c signifie une chose différente, seiche ou oignon. Reste à savoir si le scribe en transcrivant les chartes a toujours bien respecté l'orthographe véritable et n'a pas commis de regrettables confusions. Ainsi le don d'Hugues de Surgères cité par M. C. et Jean le Saintongeais se comprend beaucoup moins d'un cent de seiches que d'un cent d'oignons à l'entrée du carême.

Le sujet mériterait, quoique mince, d'être traité un peu plus à loisir. Je m'y suis arrêté parce qu'il a déjà été effleuré dans cette *Revue* et qu'il présente un petit problème à résoudre. Le mémoire de M. C., d'une lecture facile et attrayante se recommande à l'attention des amateurs de bonne érudition par une explication des termes spéciaux employés dans les travaux du marais, les redevances, les produits, une habile mise en œuvre de nombreux documents. Je me permets toutefois d'exprimer un regret, c'est que M. C. n'ait pas consacré un chapitre à l'ono-

Digitized by Google

mastique des différentes prises de marais. Ce n'aurait pas été le moins curieux, le moins instructif, mais aussi le plus facile.

Le volume contient encore les *Cens et rentes dûs au comte de Poitiers à Niort au XIIIe siècle, publiées* par notre confrère M. Henri Clouzot, très intéressant.

—

Pouillé historique du diocèse d'Angoulême, par M. l'abbé Nanglard. C'est le quatrième volume de cet ample et toujours si utile document. M. N. nous donne la troisième et dernière partie concernant le diocèse actuel, depuis la fin du XVIIIe siècle, précédée d'une excellente introduction. Chaque paroisse est annotée d'après les renseignements puisés dans les archives diocésaines et municipales. Les notes indiquent le patron. Si la coutume a été supprimée ou maintenue en 1803, les transformations survenues dans l'église, les embellissements qu'on lui a donnés, le nom des curés. Il est fort à désirer que ce plan soit imité. Personne ne doutera qu'il y a là, amassés pour les érudits futurs, une collection de documents qu'ils seront reconnaissants à M. N. d'avoir réunis. Je ne lui adresserai qu'un tout petit reproche : Pourquoi s'est-il borné à dire : *Eglise ancienne ?* Il semble qu'il aurait dû spécifier un peu mieux l'âge du monument. Le mot ancienne, est un terme beaucoup trop vague qui s'applique aussi bien au XIIe qu'au XVe. La mention plus précise d'une date aurait remplacé avantageusement la mention de superficie de la commune qui est un renseignement de statistique étranger à un pouillé.

—

La Province, n^os de juin à septembre 1903. M. G. Mauberger a donné à cette revue quatre articles sur les *Ilots de la Charente*, Enet, Aix, Boyard et Madame. Rien de géographique. C'est le récit vif, alerte, amusant et intéressant d'une excursion par un touriste renseigné qui se complait à faire revivre les rares connaissances historiques sur ces minuscules « ilettes ». C'est le résumé rapide, mais complet, de l'histoire de ces lambeaux de terre qui en ont si peu. M. M. accomplit le miracle d'écrire une quarantaine de pages sur un sujet absolument vide, à première vue, et en somme, susceptible de certains développements, sinon inédits, du moins oubliés ou ignorés d'un bon nombre de Saintongeais. (M. M. dit Saintongeois, pourquoi ? Ne serait-il pas de cru ?). Il a même découvert un peu d'inédit. Il a feuilleté

Digitized by Google

l'album des touristes de l'île d'Aix. Peut-être aurait-il été bien inspiré d'insister davantage sur ce qu'il appelle, après Coppée, « ce monument de la bêtise humaine ». Ni supérieur, ni inférieur à ses semblables. Dites-moi quel est l'album... même l'élégant album de pensées déposé sur certaines tables de salon qui ne soit pas prétentieux et bête.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire du cours supérieur d'instruction religieuse, 1903-1904. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8° écu, 110 pages.

—

Audiat (Gabriel). *Le général Charles-Théophile de Bremond d'Ars*, d'après ses souvenirs militaires. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier et fils, 1904, in-8°, 27 pages. (Tirage à part extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

—

Ardouin (Pierre). *A la pêche des moules*, saynète en un acte, en vers. Marennes et Royan, imprimerie Florentin-Blanchard, 1904, in-8°, 41 pages.

M. Ardouin a sans doute pris grand plaisir à mettre en vers cette douce et simplette pastorale, un peu quintessenciée, nous avons pris plaisir à la lire. L'action se passe en 1830, avec plus de sentimentalité qu'il ne convient, si on cherche la couleur locale. Tout est coquet, très coquet.

Petite querelle de critique archéologique pointilleuse : pourquoi M. Ardouin habille-t-il sa Lucette en « petite coiffe blanche, jupon court, bas noirs et sabots ? »

Depuis 1830, le costume des pêcheuses de Marennes a-t-il donc tant changé ? De nos jours, elles vont à la mer en culotte et en kisnotte. Il paraît que cette saynète sera mise au théâtre cet hiver. M. A. fera bien de recommander à sa Lucette ce petit costume qui n'a pas d'agréments.

—

Bordas (Albert). *Des jugements susceptibles d'appel.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, pour A. Pedone, éditeur, à Paris, in-8°, 222 pages.

—

Digitized by Google

Belliard (abbé). *Monographie de Nieul-le-Virouilh.*

—

Bourassin (R.). *La question du Maroc*, thèse pour le doctorat, soutenue le 22 juin 1904. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, pour A. Pedone, éditeur, à Paris, in-8°, 180 pages.

—

Bossuet (Jacques). *Ports francs et zones franches.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, pour A. Pedone, éditeur, à Paris, mai 1904, in-8°, 250 pages.

—

Bremond d'Ars (Anatole de). *Souvenirs militaires du général comte Théophile-Charles de Bremond d'Ars*, publiés et annotés par son fils. Paris, librairie Champion, in-8° de CCC-XIX-350 pages.

—

Chasseloup-Laubat (de). *Les marines de guerre modernes.* Paris, Veuve Ch. Dunop, éditeur, 1903, in-4°.

—

Curet (Albin), docteur en droit, président du tribunal civil de Marseille. *Liquidation en justice des biens des congrégations dissoutes.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, pour A. Pedone, éditeur, à Paris, 1904, in-8°, 208 pages.

—

Dillon (comte). *Essai sur les influences étrangères dans la langue et la littérature japonaise.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, pour A. Pedone, éditeur, à Paris, 1904, in-8°, 45 pages.

—

Fouché (abbé). *Saint-Julien-de-l'Escap. Pourçay-Garnaud.* Saint-Jean d'Angély, Ch. Renoux, 1904.

—

Glaize (Georges). *Etude sur les caisses de réserve des colonies*, thèse pour le doctorat, soutenue le 31 mai 1904. La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, pour A. Pedone, éditeur, à Paris, in-8°, 247 pages.

—

Digitized by Google

Labadie (Ernest). *Etude bibliographique sur les éditions de Saintes et Barbezieus, d'Elie Vinet, saintongeois.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°, 25 pages, 3 facsimilé. (Tirage à part à 50 exemplaires, sur papier vergé, de l'article paru dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

— *Nouveau supplément à la bibliographie des Mazarinades.* Paris, librairie Henri Leclerc, 1904, in-8°, 59 pages.

Plusieurs se rapportent à Saintes et à la Saintonge.

—

Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle. *Fausse exégèse, mauvaise théologie.* Paris, H. Oudin, 1904, in-8°, prix 2 francs.

Réfutation d'*Autour d'un petit livre*, de l'abbé Loisy.

—

Loti (Pierre). *Vers Ispahan.* Paris, Calmann-Lévy, 1904, in-18.

Ce roman a paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes.*

—

Mesnard (Amédée). *Le théâtre à Saint-Jean d'Angély sous la Révolution et depuis à nos jours* (1789-1904). Matha, imprimerie Moderne, O. Daviaud, 1904, in-16, 24 pages, couverture en couleurs.

Vers l'an V de la République, il se créa à Saint-Jean d'Angély une troupe théâtrale qui prit le nom de *Société dramatique*, sous la direction de Gerdolle. M. Mesnard ne dit rien, probablement parce qu'il n'a rien trouvé à ce sujet, de son fonctionnement, de sa durée, de son répertoire. En fait de salle de théâtre, on ne se souvient que de la salle Ardusser, dans la rue des Religieuses. C'est cet immeuble que l'on proposait, en 1866, d'aménager en « local spacieux et richement orné », et de l'installer en théâtre. Cette question de création d'un véritable théâtre à Saint-Jean d'Angély a été l'ordre du jour des municipalités angériennes pendant quarante ans. On a fini par transformer une ancienne halle à draps, « lieu sombre, plein de tristesse et de solitude, envahi naguère par les vagabonds qui s'y réfugiaient avec leurs roulottes ». M. Ménard décrit la nouvelle salle et raconte l'inauguration des 27 décembre 1903, 6 et 10 janvier 1904.

—

Pellisson (Jules). *Une fête scolaire à Cognac en 1784.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°, 4 p., un

Digitized by Google

fac-simile. (Tirage à part extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

—

Retz de Serviès (André de), avocat, docteur en droit. *De l'impôt progressif dans l'histoire en France de 1789 à 1870.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, pour A. Pedone, éditeur, à Paris, 1904, in-8°, 143 pages.

—

Société de construction et d'exploitation de l'appontement de Sablanceaux (statuts). La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°.

—

Syndicat de la Propriété artistique. *Annuaire* pour 1904. La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°, 95 pages.

—

Union coopérative viticole de Sainte-Marie de Ré. *Statuts.* La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°, 15 pages.

—

Texier (Noël). *Une mise à l'index.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°, 15 pages.

—

Trigand de Latour (Maxime). *Manuel du chercheur, du curieux et de l'amateur.* Chez l'auteur, à Cercoux (Charente-Inférieure), 1903, in-16, XVIII-208 pages.

—

Vatin (Fernand). *Le Figuier de la Vengeance.* La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1904, in-8°.

Cette plaquette, tirage à part de l'article paru dans le *Mémorial de Saintes*, en 1903, est illustrée de gravures par M. Giraudeau.

—

Veillon (E.). *Les désastres de la viticulture et de l'agriculture.* Saintes, imprimerie Maxime Ouvrard, 1904, in-32.

Le Gérant : Noël Texier.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Par M. Ch. Dangibeaud.

Actes concernant la Société : Admissions, 1, 81, 135, 201 ; — séance, 133 ; — budget, 134.
Archives départementales, 83, 358.
Assassinats, 124.
Aunis, 75.

Bibliographie, 192, 433.
Biographie, 4.
Cartes postales, 140, 268.
Centenaires, 148.
Cognac, plan, 140.
Comte d'Artois, 21.
Conférences, 5, 88, 203.
Crosse, 16.

Décès, 5 à 11, 88-92, 140-144, 205-208, 270-273, 361.
Décorations murales, collège de Saintes, 2.
Découvertes à Saintes, 84, 267.
Distinctions honorifiques, 82.
Distribution de prix, 205.

Errata, 88, 145, 209.
Etude bibliographique sur E. Vinet, 280.
Etymologie, 64, 180, 243.
Excursion, 210.

Fête scolaire, 157.
Feux de joie, 149.

Invitation à diner, 157.

Jeton du collège, 266.

Journaux, 139, 140.

Lame damasquinée, 85.
La Rochelle, Hôtel des Postes, 205.

Livres et périodiques. — I. Livres :
Au Pays de Jésus, 182.
Cosmographie d'Alphonse de Saintonge, 326.
Famille de la Chalosse, 77.
Histoire des comtes de Poitou, 246, 330, 405.
L'ordre des trinitaires pour le rachat des captifs, 132.
Manuel d'archéologie, 188.
Pouillé historique du diocèse d'Angoulême, 432.
II. Périodiques :
Analecta bollandiana, 74.
Bulletin historique, 324.
Bulletin de la société archéologique d'Ile-et-Vilaine, 76.
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 356.
Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 323.
Bulletin de la Société de Borda, 126.
Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 125, 323.
Bulletin de géographie historique, 75.
Bulletin de l'histoire du protestantisme, 123, 324.
Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, 124.
Comptes-rendus du Comité archéologique de Senlis, 126.
Etudes, 430.
Ere nouvelle, 126, 183, 261, 355.
La décentralisation littéraire, 183.
Les Contemporains, 430.
La Province, 432.
Mémoires de la Société d'agri-

Digitized by Google

culture d'Angers, 330.
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 431.
Mémoires de la Société Eduenne, 356.
Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure, 76, 243.
Revue africaine, 356.
Revue du Bas-Poitou, 130, 356.
Revue de Béarn, 329.
Revue des Charentes, 131, 329.
Revue des Etudes anciennes, 76.
Revue hebdomadaire, 356.
Revue des questions historiques, 191.
Revue scientifique, 76.
Revue universelle, 356.

Mariages, 12-15, 92, 144, 208, 273, 365.
Monument Audiat, 202.
Monuments classés, 85.
Monument commémoratif, 267.
Monuments funéraires, 3, 83.
Monuments (vente de), 137.
Monuments (restauration), 3, 36, 266, 267.
Musée de La Rochelle, 267.
Musées, fiches, 137. — Musée de Rochefort, 3. — Musée de Saintes, 4. Dons, 84.

Noblesse (maintenue de), 146.
Numismatique, 85, 204.

Papiers de famille, 95.
Poème mis en musique, 138.
Procès après décès, 123.

Questions, 64, 123, 180, 243, 322.

Récompenses honorifiques, 2, 4, 139, 202.
Rectification de nom, 365.
Réponses, 65, 181, 243, 322.
Révolution, 93.
Rues (Voir Saintes).

Saintes, bibliothèque, 83 ; — chapelle du collège, 2 ; — Carmel, 3 ; Colonie auvergnate, 202 ; — District, 64 ; — Inondation, 149 ; — Notre-Dame de la Rotonde, 149 ; — Rues, 37, 103, 161, 368 ; — Thermes de Saint-Saloine, 204.
Salle de spectacle à Saint-Jean d'Angély, 83.
Salon, 268.
Sépultures médiévales, 16.
Sigillographie, 86, 209.
Société lyrique, 138.
Statistique, 3, 358.
Statue (groupe), 359.
Subventions, 3.

Théâtres en plein air, 360.
Théâtre poitevin, 5, 358. Concours, 86.
Théâtre saintongeais, 4, 274.
Tremblements de terre, 203.

VARIÉTÉS : *Au seuil des Arènes*, 274.
Deux épisodes de la fuite en Espagne de Mgr de Coucy, 225.
Centenaires, 148.
Clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution, 391.
Difficultés entre la garde de St-Jean d'Angély et les Amis de la Constitution, 93.
Excursion, 210.
Fête scolaire à Cognac en 1784, 157.
Feux de joie, 149.
Général Muller, 309.
Général de Bremond d'Ars, 230, 300.
Inondation en 1904, 149.
Une invitation à diner chez le premier Consul, 157.
Maintenue de noblesse, 146.
Notre-Dame de la Rotonde, 155.
Papiers de la famille Baudouin de Laudeberderie, 95.
Pourquoi le comte d'Artois n'a pas rejoint Charette, 21.
Saintes ancienne, 37, 103, 161, 368.
Sépultures médiévales à Saint-Jean d'Angély, 16.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. Henri Joyer.

A

Abadie de Saint-Germain (Rose-H. d'), 77, 196.
Abati (Olympe), 91.
Abbon, comte de Poitou, 248 ; — évêque de Saintes, 344.
Abrard, 326.
Abzac (Amable d'), 241.
Adélaïde de France (Madame), 394.
Adèle de France, 405.
Agnès de Bourgogne, 405.
Agnès, duchesse d'Aquitaine, 348, 352.
Aiffres, cant. de Prahec, arr. de Niort, 196.
Aigrefeuille, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort-sur-Mer, 269, 391.
Aigret (Guillaume), duc d'Aquitaine), 334, 347, 350.
Aigron, tailleur d'habits, 372.
Aiguière (C.-M.-A. d'), chanoine, 378.
Ailly, fief des Clermont (Picardie), 209.
Aimeri, comte de Saintes, 347 ; — abbé de Saint-Jean d'Angély, 416, 418, 420-423, 425
Airvault, chef-lieu de cant., arr. de Parthenay, 20, 21.
Aix, (île), com. du cant. de Rochefort, 27, 301, 331, 391, 432, 433.
Aizie, fief des Broglie, 366.
Alain, breton, 257.
Albert ; — (Etienne), 128 ; — (Marie d'), 71.
Aldebert de La Marche, comte de Périgord, 345.
Alduin, abbé de Saint-Denis, 337, 340.
Alduin, seigneur de Barbezieux, 342 ; — évêque de Limoges, 344; — comte d'Angoulême, 254, 345.
Alienor d'Aquitaine, 405, 411.
Aliez, sous-préfet de Mortagne, 144.
Allain (Nicolas), 379.
Allard, 326 ;—administrateur, 130.
Allas-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 178.
Allenet, 13 ; — (Suzanne), 99.
Almin (Joseph), capitaine de vaisseau, 30.
Amat, archevêque de Bordeaux, 252.
Amaudry (Jean), marchand, 168.
Ambert, général, 307.
Ambourie, fief des Broglie, 366.
Amelin (Jean), 371.
Amelotte (J.), prêtre, 374 ; — (Marguerite), 373.
Amouroux, maître de pension, 165, 268.
Amyot (Jean), clerc, 117.
Amilly, com. de Saint-Pierre d'Amilly, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 391.
Anais, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 332, 391.
Ancelin (J.), marchand, 263, 264 ; — (François), sieur de Chadurie ; — (Jean) ; — (Louis), 264.
Andilly, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 392.
Andrieux (Jules), 287.
Angeac-Champagne, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 185, 186.
Angéry, pour *Saint-Jean d'Angély*, 83, 417.
Angers (Maine-et-Loire), 57, 121.
Angibaud de Broue, 352.

Digitized by Google

Angliers, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 391.
Angoulême (duc d') ; — (duchesse d'), 308.
Angoulême (Charente), 104, 287.
Angoulins, com. du cant. de La Rochelle, 142, 391.
Anguilard, fief des Poussard, 178.
Antichamp (chevalier d'), 32.
Antignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 71.
Antonin (Saint), 423, 425.
Arban, prieuré, 397.
Arbanère (Mme), 273.
Arbert, 349 ; — comte du Maine, 260.
Arbois de Jubainville (d'), 175.
Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 70, 143.
Archambeaud, archevêque de Bordeaux, 334.
Archiac (Aymar d') ; — (Marquise d'), 186 ; — Archiac-Saint-Simon (d'), 306.
Archiac, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 127, 191, 328-340, 342, 394.
Arçon (d'), lieutenant général, 311.
Ardillon (Raymond), prêtre, 118.
Ardouin, 64 ; — procureur au présidial, 374 ;—(Pierre), 2, 433.
Arellano (baron d'), 364.
Argençon, forêt près de Benon, 332.
Ariège, fief des Salasc, 9.
Arles (Bouches-du-Rhône), 59, 106, 121, 279.
Armand, docteur-médecin, 208.
Arnaud, 374 ; — notaire, 164, 179.
Arnaud, abbé de Saint-Jean d'Angély, 421, 422 : — seigneur de Montlieu, 342 ; — seigneur de Montausier, 342.
Arnaud (Elisabeth d'), ; — (Jean d'), seigneur de Boisroche, 128.
Arnaud Bouration, comte d'Angoulême, 345 ; — Manzer ou Avultron, comte d'Angoulême, 345.
Arnauld (Marc), banquier, 378.
Arnault (Henri), capitaine de frégate ; — curé de Meux, 141 ; — curé de Saint-Germain de Vibrac, 71.
Arnault (Gabrielle d') ; — (Jehan d'), 264.
Arnoux (Eugène), 145; — (Henri), enseigne de vaisseau, 144, 208 ; — (Lucie), 208 ; — (Lucien), capitaine de frégate, 145, 208 ; — (Marguerite), 208.
Ars, com. du cant. de Cognac, 128, 135, 186, 210, 221-225, 263, 267.
Ars en Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 85, 269, 342.
Arsende, 332.
Artaud, seigneur de Montlieu, 342.
Artiz, com. de Saint-Hilaire des Loges, 334.
Artois (comte d'), 21-36, 82, 263 ; — (comtesse d'), 29.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 394.
Asnière, abbaye, canton et arr. de Saint-Jean d'Angély, 395.
Asnières (Clémence d') ; — (Eugène-H.-B.-R., marquis d'), 10.
Asnières, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 403.
Atgier, docteur-médecin, 130.
Atton (vicomte), 247, 248.
Aubain, artiste peintre ; — sculpteur, 268, 269.
Aubenas, chef-lieu de cant., arr. de Privas, 29.
Aubertin (Ch), 174, 175.
Aubeterre, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 299.
Aubusson (Jacques d'), ; — (Marie-Claire d'), 185.
Aucam (Joseph), lieutenant de vaisseau, 30.
Audiat (E.), médecin de marine, 22 ; — (Gabriel), professeur, 242, 309, 329, 433 ; — (Louis), 47, 83, 93, 105, 106, 123, 134, 139, 158, 164, 202, 356, 375, 377, 401, 403.
Audouin (J.), serrurier, 167 ; — (Jacques), bourgeois, 184.
Audouin, abbé de Fondouce, 184; — abbé de Saint-Jean d'Angély, 412, 416-418, 421-423, 425-427 ; — évêque de Limoges, 412-414, 416.
Audouin (Jean), sieur de La Vie, 184.
Audouin-Dubreuil, 361.
Auger (Louis), 389, 390 ; — (M.), sarger, 179.
Auger de Kerudo, 9.
Augier, curé de Vanzac, 397.
Augier de Colonque, syndic, 163.

Digitized by Google

Auguin, artiste peintre, 83, 268.
Aunay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 12, 126, 190, 247, 250, 252-254, 324, 343.
Auray, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 36.
Aurélien, empereur romain, 48, 52, 58.
Ausone, poète, 60, 61, 103.
Autun (Saône-et-Loire), 54, 55, 59, 61.
Avesgaud, évêque du Mans, 256, 258.
Aymar (comte), 248.
Ayraud, prieur de Saint-Laurent du Bouhet, 402 ; — trésorier du chapitre de La Rochelle, 402 ; — (J.-J.), notaire, 207.
Ayrolles (d'), vicaire général de La Rochelle, 226, 228.
Aytré, com. du cant. de La Rochelle, 391.

B

Babin, maître tailleur d'habits, 370 ; — (Jean), domestique ; — (Estienne), domestique, 101.
Babinot, avocat, 207, 210.
Baccot (Jean), avocat, 386, 387.
Bachellot, 383.
Badenhuyer ; — (Albert) ; — (Armand) ; — (Charles) ; — (Clotilde) ; — (Léonce) ; — Octave, 144, 271, 272.
Baderon de Thézan (M.-S.-G. de), 362 ; — de Maussac de Thézan de Saint-Geniès (Bérengère), 141.
Badolreau (?), 298.
Baigne, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 329, 342,395,401.
Baillard, 11.
Baillet (Adrien), 74.
Balanzac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 190.
Baldassini, photographe, 140.
Ballans (Foucaud de), 251.
Ballans, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 251.
Balley, architecte, 203, 277, 359.
Ballon, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Banneux ou Baurieux (Marie-F.-I.), 311, 312.
Barat (Philippe), 324.
Barbezieux (Charente), 280-300, 340, 341, 394.
Barbier de Montault (X.), 20.
Barbotin, curé de La Tremblade, 90 ; — (Arnaud), 187 ; — (W.), graveur, 269.
Bardenac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 341.
Bardines, cimetière à Angoulême, 139.
Bardon (Angélique) ; — (Clémence) ; — (Caroline) ; — (Eugénie) ; — (Jérôme-Ferdinand) ; — (René-Jérôme) ; — (J.-F.), seigneur de La Boulidière ; — (Hilaire), 69.
Barère, conventionnel, 430.
Baril, médecin principal de la marine ; — (Pierre), 89.
Barnave, 94.
Baron, 128 ; — greffier ; — (Elisabeth, 14.
Barraud (Marguerite), 187.
Barreau, prieur-curé de Saint-Vivien de Pons, 312.
Barrère, ambassadeur, 268.
Barret (Hélène), 261.
Barret (Itier de), abbé de Baigne, 342.
Barrias, sculpteur, 3.
Barthélemy (S.), avocat, 99 ; — professeur, 208.
Barthélemy (A. de), membre de l'Institut, 270.
Bassac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 10, 394.
Bassompierre, évêque de Saintes, 169.
Bâtissier, 62.
Baudéan de Parabère, abbesse, de Saintes, 395.
Baudin (Thomas-Nicolas) ; — (François), 430.
Baudouin, docteur-médecin, 76, 131, 196 ; — (Fr.), avocat, 387 ; — (H.), 193 ; — de Fleurac (Louise), 186 ; — de Laudeberderie (Famille), 95-103.
Baudry, 95.
Bayard (E.), 193.
Bayonne (Basses-Pyrénées), 360.
Bazac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 192.
Bazin, 120 ; — (René), 306.
Bazoges (Marguerite de), 126.
Béal (Jean-Pierre), prêtre, 142.
Beaucorps (Marie-A.-B. de), 316.
Beaufils, 88.

Digitized by Google

Beaulieu, fief des Rippes, 72.
Beaulon (de), sous-lieutenant, 242.
Beaulon, com. de Saint-Dizant du Gua, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 190.
Beaumanoir (Ph. de), bailli de Senlis, 126.
Beaune (de), procureur du roi, 166.
Beaune (Côte-d'Or), 170, 171, 174, 175.
Beaupoil de Saint-Aulaire, 166 ; — (Guy de) ; — (Antoine de), 71.
Beaupuy, com. de Saintes, 114.
Beauregard, com. du Douhet, 374.
Beauregard, fief des Tessereau, 99.
Beaussant, 361.
Beauvais (Edouard), 208.
Beauvais-sur-Matha, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 264, 394.
Béchet (Marie-Cosme), 68.
Bédoire (Jeanne-Françoise), 11.
Beins Loir (de), 13.
Bel-Air, fief des Meschinet, 99 ; — fief des Vitet, 130.
Belenfant (F.), greffier, 30.
Beletrudi, 253.
Bellanger, inspecteur d'Académie, 193.
Bellefontaine, agent maritime, 30.
Bellemont, près Royan, 77, 78, 79.
Bellevue, 316.
Belliard, prêtre, 434.
Bellissen (de), 9.
Bellot, propriétaire, 3.
Belloy (Marquis de), 64.
Benet, fief des Rancon, 409.
Benet, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte, 333.
Bénézet, 149.
Benoit de Pons, 352.
Benon, avocat, 129.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 332, 392.
Bérault du Péron (Marie), 264.
Berger (Marie), 271.
Bergeron, maire de Pérignac, 215.
Bernage, notaire, 147.
Bernard, 127 ; — conventionnel, 169, 232 ; — (Guillaume) ; — (Guilhemin), 117 ; — (H.), marchand, 185 ; — (Lucien), avoué, 12 ; — pharmacien, 81.
Bernard (de), 9.
Bernard, comte de Périgord, 346 ; — comte de Toulouse, 345 ; — Guillaume, comte de Bordeaux, 345.
Bernard de Javrezac (Gédéon) ; — (Bertrand) ; — (Pierre), 261 ; — (Marie), 261, 264.
Bernardeau de La Briandière (Angélique) ; — (Anne-Marie) ; — (Philippe-Louis), 312 ; — (Marie-Anne), 79.
Berneuil, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 190.
Bernier (Clémence), 70.
Bernissac, com. de Gémozac, 264.
Berray (Pierre), 389.
Berruyer, colonel, 239.
Bertaut, Berteau, 326, 365 ; — — (Marguerite), 91.
Bertet, notaire, 147.
Berthier, maréchal de France, 235.
Berthommé (Penot) ; — (Guillaume), 382.
Berthus, prêtre, 378.
Berthus de Langlade (Eugène), 92.
Bertrand, 263 ; — (Ch.), chef de bataillon, 141 ; — (Élie), 184 ; — (J.), chambellan, 130 ; — (P.), notaire, 379.
Besançon (Doubs), 59, 120.
Besnard (Marguerite), 95.
Bessac, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 334, 335.
Besson (Auguste), vice-amiral, 142, 143, 145, 208 ; — (famille), 142, 143.
Bettanier (A.), artiste peintre, 270.
Beurlay, com. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 190.
Béziers (Hérault), 279, 360.
Biais (E.), 139.
Bibard de La Touche, 115.
Bicheur (Jean), 374.
Bichon (J.), maître imprimeur, 162.
Bidoit, 140.
Bigot de Saint-Quentin (Paule), 66.
Billard, curé de Saint-Pallais de Saintes, 362, 363.
Billaud (Victor), 88, 140.
Billaud-Varenne, conventionnel, 430.
Bineau (Pierre), 402.
Binet, proviseur du lycée Condorcet, 85 ; — notaire, 366 ; — prêtre, 168.

Digitized by Google

Binet pour Vinet.
Biron, cant. de Pons, arr. de Saintes, 104, 218.
Bisset (Françoise), 374.
Bizemont (de), 235.
Blair de Boisemont (L.-G. de), intendant, 178.
Blaix (P.-J.), imprimeur, 298, 299.
Blanc, bourgeois marchand, 374.
Blanchard, négociant, 129.
Blanchet, 47, 271, 326.
Blanchon (Marie-Anne), 141.
Blanleuil ; — (Marie), 180.
Blanzay, com. de Prahecq, 253.
Blanzay-sur-Boutonne, canton d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 253.
Blénac, com. de Saint-Symphorien, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 165.
Blois (Jacques de), 184.
Bodin (Anne) ; — (Jacques) ; — (Jeanne) ; — (Marianne), 9.
Boisbelet, paroisse de Mouthiers, 272.
Boisclair, fief des Landreau, 66.
Boismatte, fief des Tessereau, 99.
Boisredon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 181.
Boisroche, com. de Cherves, cant. de Cognac, 264.
Boisroche, com. de Saint-André, cant. de Cognac, 129.
Boisron, com. de Saint-Ciers-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 99.
Boissonnade, 205.
Boiteau (Jean), sergent royal, 117.
Bonami (Elisabeth), 123.
Bonaparte (Joseph), 305.
Bonnard (Camille), 322.
Bonnaud (J.), marchand-sarger, 167.
Bonneau (Jacques), 69 ; — (Henriette), graveur, 269.
Bonnecarre (G.), 94.
Bonnegens (de), 130 ; — (Philippe de), 263.
Bonnerot, vicaire général de La Rochelle, 394, 397.
Bonnin, voiturier, 168.
Bonnouvrier (Jacquette), 368.
Bonnyssin d'Ancely, 9.
Bonsonge (A. de), capitaine de frégate, 11.
Bordageau (Jacques), 167.
Bordas (Albert), 433.
Bordeaux (Gironde), 45, 48, 51, 56, 60, 61, 104, 119, 121.
Bordes (Henri), bibliophile, 294, 295.
Bords, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 151.
Boscal de Réal (César de) ; — (Léon de), 186 ; — de Mornac (Henriette de), 80, 321.
Boson, archidiacre, 250 ; — le Jeune, comte de Périgord, 345; — le Vieux, 345.
Bosredon (Ph. de), 287.
Bouchard d'Aubeterre (François), 187 ; — d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre (Louis-P.-J.), 72.
Boucher (J.), gabarier, 114.
Bouchet, imprimeur, 288.
Bouet du Portal (de), 78.
Bouge, prêtre, 193.
Bougneau, cant. de Pons, arr. de Saintes, 135, 190, 210, 212-214.
Bouguereau (W.), artiste peintre, 193, 268.
Bouhet, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Bouin de Beaupré (Pierre) ; — (Rose), 366 ; — de la Chéverie (Rosalie-Angélique), 367.
Boulin (Jean), prêtre, 389.
Boulineau (Jean), 187.
Boulogne (E.-A.), prieur de Tonnay-Charente, 395.
Bouquet (Dom), 62.
Bourassin (R.), 434.
Boure (Marguerite de) ; — (Isabelle de), 264.
Boureau (Jean), 389.
Bourg (Marguerite de), 129.
Bourg (Jean de), dit Bragier, 263.
Bourg-Charente, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 262, 263, 287.
Bourges (Cher), 47.
Bourgneuf, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Bourgneuf, chef-lieu de cant., arr. de Paimbœuf, 23.
Bourgogne (de), conseiller au parlement, 395.
Bourgouin, officier de vaisseau, 376.
Bourgueil, com. de Bonnes, cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers, 250.

Digitized by Google

Bourguignon (Jean), sieur de Chèvre-Nègre ; — (Marie), 130.
Bourguignonne, 407-409.
Bourignon, archéologue, 43, 46, 60, 385.
Bourlier, prêtre, 174.
Boursiquot, 101 ; — (Françoise), 177, 178.
Bourrut (Pierre), 173.
Boussac, com. de Richemont, 261, 262.
Bouteville, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 185, 337, 338, 394, 395.
Boutiers, com. du cant. de Cognac, 263.
Boutinet, topographe, 39.
Bouyer, 153 ; — née Brisson, 184; — (Léon), poète, 136, 193 ; — marchand, 167.
Boybelleau (Marie-Anne), 66.
Boyard, fort, com. de St-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 432.
Boyer, 47, 156.
Bragier (Pierre), 263. Voir Boury.
Brard (Dr Ernest), 193.
Brassaud, fief, com. de Saintes, 108.
Braud (Pierre), fabriqueur, 389, 390.
Brault de Bournonville, maire de Montguyon, 135.
Braunius, topographe, 39.
Brehon, procureur du roi, 374.
Brejon de La Martinière, avocat, 168.
Brémond (de), 224, 324 ; — colonel, 364 ; — (Charles de), 261 ; — (Charles-Jacob de), 128 ; — (François de), 261 ; — (Jacob de), 187 ; — (Jacques de), 186, 263 ; — (Jean-Louis de), 186, 261, 263 ; — (Léon-Alexis de), 128 ; — (Marie-Judith de), 128 ; — (Suzanne), 261 ; — (Marie-Madeleine de), 263.
Bremond d'Ars, 95 ; — (comte Anatole de), 230, 231, 239, 362, 434 ; — (Charles-Théophile de), général, 230-242, 300-309, 362, 433 ; — (Eutrope de) ; — (Jean de), 362 ; — (Jean-Louis de), 231, 241 ; — (Josias de), 232, 234, 300, 303 ; — (Joseph de), 362 ; — (Jules de), 232, 240, 303 ; — (Marie-Renée de), 362 ; — (comte Pierre de), 204, 231, 232, 234, 236, 300, 303, 362 ; — (Sophie de), 307.
Bréon, 149.
Bretagne, com. de Juicq, 169.
Bretonea, vigne près Saint-Jean d'Angély, 170.
Bretonne, com. de Vatteville-la-Rue, 171.
Breuil (Robert), prêtre, 118.
Briand, prêtre, historien, 111, 375.
Bricot (Nicolas), 176.
Bridier (Pierre de), sénéchal, 348.
Brie-sous-Archiac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 69.
Brie-sous-Mortagne, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 71.
Brillouet, prêtre, 167.
Brillouin, 18 ; — (Léonie), 271.
Brioux, chef-lieu de cant. arr. de Melle, 247, 336.
Brisson, sénateur, 6, 184 ; — (Adrien), 184.
Brives (Maron de), 118.
Brives, cant. de Pons, arr. de Saintes, 216.
Briz, fief de Montmor, 323.
Brizeux, instructeur de la jeunesse, 168.
Broglie (Charles de), 366.
Broglie, chef-lieu de cant., arr. de Bernay, 366.
Bron, conseiller général, 6.
Broquisse, imprimeur, 160.
Brossac, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 299.
Brouage, com. d'Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 100, 343.
Broue, com. de Saint-Sornin, cant. de Marennes, 344.
Brouillac (A.), avocat, 12.
Broussais, médecin, 359.
Broussard (Et.), 165 ; — (Bertrand) ; — de Fontmarais ; — de Montfont, 127, 128.
Broussillon (comte de), 175.
Broutet, capitaine, dit Broutet-Cailloux ou Saint-Silex, 355.
Bruhat, professeur, 266.
Brumauld des Houlières (Les), 365-368 ; — de Villeneuve ; — de Montgazon ; — des Allées, 365.
Brunaud (Adolphe), avoué ; — (Gaston), magistrat ; — (Paul), avoué, 11.
Brunet, 16, 128, 285-287 ; — (Jac-

Digitized by Google

ques) ; — (Françoise) ; — (Marie-Françoise) ; — du Bocage, 126.
Brung (Françoise), 127; — (Toussaint), tisserand, 114.
Brunon, évêque et comte de Langres, 427.
Buhot de Kerser, 47.
Buier (J.), marchand, 370.
Burea, Burel, Bureau (Pierre), prêtre, 117, 121, 122.
Burel, prévôt de l'Université des clercs, 382.
Bures (Maurice), avocat, 133, 356.
Burie, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 156, 394.
Burie, prise, paroisse de Saint-Martin, 100, 101.
Bussac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 340.
Bussang (Vosges), cant. du Thillot, arr. de Remiremont, 360.
Bussy, fief des Després, 126.
Buzay, près La Rochelle, 10.

C

Cabot, 327.
Cadelon, vicomte d'Aunay et de Melle, 247, 248.
Cailhier (Jehan), 118.
Caillaud (A.), artiste peintre, 270.
Calan (de), 125.
Calluaud (Marie) ;—(Michel), 204.
Camena d'Almeida, professeur, 75, 193, 356.
Camiade (L.-J.), prêtre, 193.
Campan (Daniel de), 186.
Caminade de Châtenet (Henriette de), 144.
Campgrand (Arnaud de), 389, 390.
Camus (Julien), 389, 390.
Camuzet (Achille), 359.
Canclaux, lieutenant général, 311.
Canton, 138.
Cap-Breton, cant. de Saint-Vincent de Tyrosse, arr. de Dax, 270.
Capitant (H.), professeur de droit, 194.
Capuron, 150.
Cardegésile dit Gyson, 106.
Carissan (Alice), 270.
Carnaud, curé de Saint-Vivien de Saintes, 312.
Carré de Sainte-Gemme (Marie-Côme-Ferdinand), 321.
Cartaud, curé de Saint-Pierre de Saintes, 364.
Cartaud de La Verrière ; — de Goy et de Bussy, 9.
Cartier, étudiant, 81.
Cassoulet, notaire, 111.
Castagnary (Pierre), clerc tonsuré, 404.
Castaigne, 8, 223, 337.
Castillon du Perron (Jeanne), 15 ; — (Marguerite), 8.
Castin de Guérin de La Madeleine, chanoine, 395.
Catel (Nicolas), 147, 148.
Cauchy, fief des Broglie, 366.
Caudéran, hydrogéologue, 180.
Caumont (de), 120, 386.
Cauterets, com. du cant. d'Argelès, 360.
Cavaignac, représentant du peuple, 313, 314.
Cavroix (Louis), 281, 285, 298.
Célette, 334.
Celier (Léonce), 74.
Cellefroin, cant de Mansle, arr. de Ruffec, 191.
Cerclé, 90.
Ceris (Abraham de) ; — (Alexandre de) ; — (Françoise-Marie de) ; — (Jean de), 261.
Cerisay (C. de), chanoine, 381.
Cès-Caupenne (François de) ; — (Marie de), 196.
Cette, chef-lieu de cant., arr. de Montpellier, 280.
Chabannais, chef-lieu de cant., arr. de Confolens, 141, 406, 410.
Chabans (Marie-F.-G. de), 7.
Chabiran (Anne), 374.
Chabirant, 382.
Chabiraud (Jeanne), 371.
Chadelle, bibliophile, 284.
Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 105, 190.
Chadurie, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 264.
Chaillé-les-Marais, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 334.
Chailloleau, conseiller municipal, 81.
Chainet, 244.
Chalais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 299, 340,341,394.
Châlon, vicomte d'Aunay,252,253.
Chambon (Mme de), 13.
Chambord (comte de), 362.

Digitized by Google

Champdeniers, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 191.
Champdolent, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 3.
Champfleur (comte Septime de), 10.
Champlain (Samuel), explorateur, 267, 327.
Champvolant, 323.
Chanevas, 148.
Chaniers, com. du cant. de Saintes, 177, 379.
Chanteloup, cant. de Cognac, 220, 261, 262.
Chantreau (Emma de), 12.
Chapsal (F.), directeur du cabinet du ministre du commerce, 137, 358.
Charbonnel (Guillaume), 117.
Chardes, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 341.
Charente, pour *Tonnay-Charente*.
Charentenay, com. de St-Marc, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Charette, chef vendéen, 21-24, 32.
Charlemagne, 120.
Charles (Théophile), avoué, 12.
Charles d'Orléans, 187, 263.
Charlet (Thérèse), 69.
Charmé, fief des Broglie, canton d'Aigre (Charente), 366.
Charmeleil, fief des Boursiquot, 99.
Charras, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 324.
Charrier (J.), 101 ; — (Jeanne), 176 ; — (Samuel), 96.
Charron (Guy), 165.
Charron, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 392, 393.
Charroux, chef-lieu de cant., arr. de Civray, 259, 333, 335, 344, 414, 423.
Chartier, 88.
Chartraire, prêtre, 59.
Chasseloup-Laubat (de), 6, 434.
Chassenon, cant. de Chabanais, arr. de Confolens, 120.
Chasseriau, Chasseriaux, imprimeur, 140 ; — marchand, 123 ; — prêtre, 227.
Chassin, 24.
Chassiron, com. de Saint-Denis, cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 125.
Chasteau (Damien), 389.
Chasteignier (de), 32.
Chastellier, maître boulanger, 373.
Chastenet de Puységur (Hélie de), 144.
Chastres, com. de Saint-Brice, cant. de Cognac, 190.
Chat (Colette), 292.
Châteaucouvert (Charente), 261.
Château-Gaillard, fief des Rocquemadour, comm. de Juicq, cant. de Saint-Hilaire de Villefranche, arr. de Saint-Jean d'Angély, 99.
Châteauneuf, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 132.
Châteauneuf (A.), chanoine, 378.
Châteauneuf de Randon (Adam de), 262, 264 ; — (Sylvestre de), 264.
Châtelaillon (Isembert de) ; — (Manassé de), 250.
Châtelaillon, com. du cant. de La Rochelle, 250, 251, 269, 333, 391.
Chatenac ou mieux *Chadenac*, cant. de Pons, arr. de Saintes, 399.
Chatiers, com. de Saint-Brice, 264.
Chatonet (Alice), 144.
Chaudruc de Crazannes (Henri-Paul-Eugène) 205 ; — (baron), archéologue, 43, 44, 60, 135, 384 ; — (René), capitaine ; — (Roger), 206.
Chaumeau, 326.
Chaumet, vicaire général d'Angoulême, 93.
Chauray, com. du cant. de Niort, 335.
Chaussé, notaire, 147.
Chauveau, fief de Catherine Landreau, 66.
Chaux, com. de Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 341.
Chavanon, 337.
Chaverny (de), 10.
Chef-Boutonne, chef-lieu de canton, arr. de Melle, 353, 355.
Cheneveau (Ollivier), ou Chenedeau, 389, 390.
Chenu-Laffitte (Louise), 143.
Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 88, 105, 130.
Cheravache, gouffre entre l'île d'Oleron et la côte, 125.

Digitized by Google

Cherbonnières, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 253.
Cherves, com. du canton de Cognac, 128, 208.
Chesmès, marchand, 373.
Chesnier-Duchesne, 68.
Chéty, notaire, 180.
Chevalier, 96, 326 ; — (E.), 267 ; — (E.-J.), artiste peintre, 270.
Chevalier des Landes (Fr.), 164.
Chevalier-Dufois, garde général des vivres de la marine, 68 ; — (Marie-C.), 69.
Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 209.
Chevigné (de), 9.
Chevillard (Paul), capitaine de vaisseau, 30, 34.
Chevreau (Catherine), 129.
Chèvre-Nègre, com. de Javrezac, cant. de Cognac, 130.
Chevreuil de Romefort (Françoise), 129.
Chez-Mégros, com. de Corme-Royal, 91.
Chièvres (de), 187 ; — (Pierre de), 188.
Chirac, cant. de Chabanais, arr. de Confolens, 141.
Chiron (André), 140.
Chizé, cant. de Brioux, arr. de Melle, 253.
Choiseul (duc de), 97.
Cholet, prêtre, 341.
Chollet, gentilhomme, 123.
Chotard, 13.
Chrétien, 141 ; — (J.), artiste peintre, 268.
Christin (Ferdinand), 31, 32.
Christophe (Louise), 359.
Ciré, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Civadier (Etienne) ; — (Louis), avocat, 129.
Clabat (Jacques-Etienne) ; — (Joseph-René), 129.
Clais, notaire, 204.
Clam, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 73, 339.
Claudin (A.), 285-287.
Clavaret, artiste, 83.
Clavette, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Clément, notaire, 130.
Clermont (Simon de) ; — (Raoul, comte de), 209.
Clermont, com. de Clion, 244.
Clermont-l'Hérault, chef-lieu de cant., arr. de Lodève, 9.
Clion, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 71-73, 105, 244.
Clives (lord), 28.
Closmadeuc (de), docteur-médecin, 171.
Clouzot (E.), archiviste-paléographe, 92, 355, 431 ; — (H.), homme de lettres, 93, 432 ; — (Léon), libraire-éditeur, 92.
Cluny, chef-lieu de cant., arr. de Mâcon, 348, 353, 418, 423, 427, 428.
Codère de Thury (F.-A. de) ; — (Marie-Marguerite de), 71.
Coffinières de Nordeck, général de division ; — capitaine d'artillerie ; — capitaine de vaisseau ; — chef d'escadron de dragons, 11 ; — (Jeanne),
Cognac (Charente), 105, 149, 157-160, 203, 338, 339, 342, 343, 396.
Coignet, 148.
Coiron, com. de Bardenac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 340, 341.
Colet (Guillaume), 117.
Collet (Elisabeth), 72, 146 ; — (Jacques), avocat, 71; — (Jean); — (Marguerite), 72, 146 ; — (Marianne), 71.
Colombiers, com. du canton de Saintes, 347, 350.
Coma (Daniel) ; — (Zacharie), sieur de Montour en Nercillac ; — (Catherine), 128.
Combes, président du conseil, 194, 268 ; — (Edgar), conseiller d'Etat, 6.
Compagnon, 326.
Compagnon (J.), seigneur de Feusse, 179.
Compagnon de Thézac (E.), capitaine de dragons, 165.
Condé (prince de), 132, 393.
Condéon, cant. de Baigne, arr. de Barbezieux, 341.
Confolens (Charente), 406, 410.
Consac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 71.
Constance Chlore, empereur romain, 48, 54, 58, 59.
Constantin, empereur romain, 55, 59.
Contade (de), 24.
Contoutos, chef gaulois, 41.
Copiac (Emeri de), 86.

Digitized by Google

Coppée (F.), poète, 4, 433.
Cor (Louis-Gabriel), 207.
Corbinaud, 301.
Corbineau, architecte, 205.
Cordon ; — (François) ; — (Etienne), sieur du Coudret; — (Jean), 128.
Corgnol (Colin), 130.
Cormeil, com. de Saint-Germain du Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 95.
Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 91, 394.
Corneille, docteur-médecin, 87, 359, 360.
Cornillot (Jean de), 71.
Cosnac, com. de Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 341-343, 394.
Cosson, curé de Saint-Louis de Rochefort, 401, 402.
Cotard (Marie), 67.
Coteaux (Nolet), (Coutureaux), 118.
Coucy (J.-Ch. de), évêque de La Rochelle, 225, 226, 392.
Coudreau, conseiller au présidial, 168, 374 ; — (Christophe), 368, 374.
Coudreau (H.-A.), explorateur ; — (veuve), 139.
Couhé, chef-lieu de cant., arr. de Civray, 187.
Couldreau (François), 379.
Coulommiers (Seine-et-Marne), 359.
Coulon, près Niort, 333, 334.
Coulonge, com. de Saint-Sulpice et Cognac, 338.
Coupête, fief des Debordes, 66.
Couradet, com. de Segonzac, arr. de Cognac, 187.
Couraud (L.-Ph.), collectionneur; — (L.-T.), 157, 194, 355.
Courbevoie, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Denis, 97.
Courbon-Blénac (Marguerite de), 186.
Courcelles, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 361.
Courcelle-Seneuil, capitaine de frégate, 125, 194, 324.
Courcôme, cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec, 365, 367.
Courçon, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 332, 392, 393.
Courcoury, com. du cant. de Saintes, 233.
Courdault, com. de Saint-Pierre d'Amilly, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 391.
Courpignac, fief des Poussard, com. du cant. de Mirambeau, 178.
Courtaud (N.), maçon, 382.
Courteault (Paul), 329.
Coussanges (J. de), 430.
Coutanseaux (Justin), 133, 210.
Coutant (C.), chirurgien, 99.
Couteau, 95.
Coutin, tailleur d'habits, 372.
Coutureaux. Voir Coteaux, 118.
Couvrelles, cant. de Braisne, arr. de Soissons, 126.
Coux, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 342, 379.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 169-171.
Cram, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 391.
Craon, chef-lieu de cant., arr. de Château-Gontier, 408.
Crazannes (Mme de), née de Loupiac, 205.
Crépel, receveur des postes ; — (Marguerite), 208.
Cressé, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 335.
Croix-Chapeau, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Croix-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 251.
Croizard, 140.
Crouzat, 110.
Croze (baron Charles de), 356.
Crugy de Marcillac (Charles de), 262 ; — (Jacquette de) ; — (Jean-Louis de), 263.
Crut, fief des Laverny, 73.
Curton, 188.
Cugnac (de), chef de bataillon, 82.
Cumberland (duc de), 96.
Cumont (marquis de) ; — (Marie-S.-H. de), 78.
Curet (Albin), magistrat, 434.
Curton, com. de Challignac, cant. de Barbezieux, 188.
Curzay (Etienne de), 264 ; — (Jean de), 264 ; — (Jacques de), 129, 264.
Cybard (Saint), 423.

Digitized by Google

D

Daguerle, professeur, 85.
Dalbaye (Dominique), prêtre, 118.
Daloue (Adélaïde), 164.
Damas, prêtre, 378.
Dampierre (marquis de), 79.
Damvix, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte, 334, 409.
Dandelot (de), 132.
Dandonneau (J.), huissier, 389.
Dangibeaud (Charles), 21, 40, 62, 63, 76, 133, 155, 156, 165, 180, 194, 210, 215, 225 ; — (L.), 371 ; — (Claude), prêtre, 385 ; — (Jean-Claude), maire de Saintes, 374 ; — (Pierre), prêtre, 385.
Dangibeaud-Padiance, 166.
Dangliers (G.), chantre, 369.
Daniaud, 129.
Danyaud, professeur, 158.
Daquin, 97.
Daras (H.), artiste peintre, 270.
Daux (C.), 191.
David (J.-B.), curé de Saint-Bonnet, 403 ; — notaire, 162.
Davout, général, 145.
Debain, juge, 166.
Debar (Jean), maire de Saintes, 369.
Debec, 372.
Debordes (J.-M.), seigneur de Coupête, 66.
Dechambre (Louise), 91.
Déchelette (J.), 136.
Defleux de Marcillac (Jean) ; — (Jeanne-Marie) ; — (Jean), sieur de Marcillac-Laborie, 130.
Degeac, 326.
Delaage (H.), architecte, 180 ; — général, 240.
Delany (Pierre-Frédéric) ; — (famille), 91.
Delataste (Jean), avocat, 116.
Delaunay, 372.
Delaville (N.), 263.
Delaville (Michel), 261 ; — (Nicolas), 261.
Delille (L.), 340, 341.
Delmas, 192, 315.
Delpy, 148.
Delvoche (Jeanne), 264.
Delymur (Jacquette) ; — (Guillemette) ; — (Françoise) ; — (Jean) ; — (Jacques), 127.
Demauge, 95.
Demondron, notaire, 366.
Demothe (Pierre-Modeste), 312.
Denelle (Henriette), 367. Voir Nelle.
Deniau, prêtre, 22.
Denis (Gabriel), député, 5 ; — (Jean), 389.
Denort (Antoine), avocat général, 146, 148.
Denys d'Aussy, 85, 93.
Depont (Léonce), poète, 4.
Déré (S.), compositeur, 203, 274, 275, 280.
Desazars de Montgaillard (baron J.), lieutenant, 362.
Desbrunais, 156.
Deschamps (D.), marchand, 372, 382 ; — (Gaston), 138.
Deschannod, maître d'école, 158.
Deshellies, notaire, 147.
Deslandes, archiviste-paléographe, 132.
Des Méloizes (marquis) ; — (Renée des), chanoinesse, 10.
Desmier d'Olbreuse (Bernard), 130.
Des Moutiers de Mérinville (comtesse), 127.
Després (Louis), sieur de Bussy, 126.
Despretz de Montpezat (Alix), 88.
Desprez (L.-J.), prieur de Charron, 393.
Despruet (M.), prêtre, 163.
Desrogis, 95.
Desseix, général, 22.
Destain, libraire, 168.
Devaudel (Jean), 389, 390.
Dexmier d'Archiac de Saint-Simon, maréchal de camp, 377.
Dexmier de La Groix (Marguerite), 68.
Dezeimeris (R.), 281.
Déziré (H.), artiste peintre, 269.
Diconche, com. de Saintes, 168.
Didonne (Pierre de), 353.
Didonne, com. de Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 343.
Dières, 376.
Dijon (Côte-d'Or), 58, 112.
Dillon (comte), 434.
Dioclétien, 53, 58.
Dion, com. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 98.
Disle, 194.
Dœil, cant. de Loulay, 332, 349.
Dohet de Saint-Georges, 96.

Digitized by Google

Dompierre, fief des Bremond, canton de Burie, 231, 233.
Dompierre-sur-Charente, canton de Burie, arr. de Saintes, 72.
Dompierre-sur-Mer, com. du canton de La Rochelle, 269, 391.
Dorion, prieuré, 263.
Dougé, notaire, 147.
Dousset (Louise), 208.
Doussin, curé de Saint-Vivien de Saintes, 402.
Drelincourt (Laurent), pasteur, 127.
Dréneau. Voir Saint-Nicolas du Rédon, 141.
Dreux (Th.), sieur de La Pommeraye, 370.
Drilhon (Paul), notaire, 38 ; — (Joseph), 15.
Drillon, 110.
Drossony (Raoul), 195.
Drouault (Roger), 324.
Drouhet (Pierre), 382.
Drouillard (D.), vigneron, 148.
Drouillet (Rosa), 196.
Druineau, 10, 129 ; — (Marie-C.-B.), 143.
Drusus, 42.
Du Basty, 156, 209.
Dubet (Gaston), 157.
Dubois, Duboys, 64, 326 ; — (G.), 195.
Du Boulet (François), 128.
Dubourg (D.), docteur en médecine, 162.
Du Breuil (Marie), 185.
Dubreuilh, 178.
Du Bullion de Montlouet (Suzanne), 312.
Duclos (baron), curé de Montpellier de Médillan, 312.
Du Coudret (Geoffroy), 164.
Ducluzeau (J.), procureur, 187.
Du Dresnay (Jean), 141 ; — (marquis), 363.
Du Faget (Mlle), 304.
Dufau (Pierre), prêtre, 389.
Dufaure (Gabriel),5 ; —(Charles ; — (Elisabeth ; — de Vizelle (Stanislas), 14.
Du Fay, 141.
Dugua (Marguerite), 176.
Du Gua (Pierre), 267.
Dugué, 64 ; — (Jacques), huissier, 167.
Duguet, prêtre, 68.
Duguesclin, 174.
Dujarric-Descombes, 159.
Dulignon, 128.
Dumanche, 378.
Du Massay, lieutenant du roi, 178.
Dumonchal, professeur, 85.
Dumontet (Marie-Alix) ; — (famille), 142, 143.
Dumorisson (Marguerite), 367.
Dumuys, 356.
Duplais (Louis), avoué ; — (Cécile) ; — (Henry) ; — (Lucie), 143.
Duplais des Touches, 8.
Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, 395.
Dupuy (Léon), négociant, 127.
Dupuy de Lépine (Justine), 272.
Durand (Jean), 324 ; — (L.), marchand, 370.
Du Refuge, 386.
Duret (Edmond), 210.
Du Saussay, 74.
Du Sollier (Le P.), 74.
Du Souchet (Anne), 264.
Dussault (Marie), 127.
Dussé, 149.
Dussoul (Marie), 373.
Du Tillet (Anne) ; — (Elie), 184.
Dutouquet ; — docteur-médecin; — contrôleur général de la marine, 10.
Duval, 176 ; — (J.-M.), artiste peintre, 268 ; — (Maurice), 93 ; — (Raimond), 372.
Du Vauroux, chanoine, 2, 138.
Duvignaud (Bernard), 262.
Dyonet (Léon), 194.

E

Ebéon, cant. de Saint-Hilaire de Villefranche, arr. de Saint-Jean d'Angély, 105.
Eble, 340 ; de Châtelaillon, 254, 352 ; — le Bâtard (comte), 330, 331, 334.
Echillais, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 8, 128, 190, 217.
Ecoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes, 190.
Emeriaud (Elisabeth), 7.
Emerius, 107.
Emery, huissier, 167.
Emma, 340.
Emmenon, comte d'Angoulême, 337.

Digitized by Google

Empurée, fief des Broglie, 366.
Enet, fort, com. de Fouras, cant. de Rochefort-sur-Mer, 432.
Enghien (duc d'), 234.
Enlart, archéologue, 188.
Epernon (duc d'), 264.
Ermengarde, 353.
Ermensende, 334.
Eschasseriaux, député à la Convention, 64, 315 ; — (baron René), 110, 122, 184, 203, 320, 321, 377 ; — (Camille), 377 ; — (Elisabeth), 184 ; — (Joseph), 377.
Eschivat (Jourdain), 406.
Esmein, 95.
Esnandes, com. du cant. de La Rochelle, 190, 266, 270, 334, 391.
Esrable (G.), seigneur de Saint-Remy, 68.
Esrable des Barrières (Jean), 68.
Esse ou *Hiesse*, com. du cant. de Confolens, 248.
Essouvert, arr. de Saint-Jean d'Angély, 332.
Estiennot (Dom), 112.
Eudes de Champagne, 256, 422, 429.
Eumène, 55, 61.
Eusebius, 107.
Eustelle (Sainte), 274.
Eutrope (Saint), évêque de Saintes, 132, 189, 274.
Evreux (Eure), 54, 112.

F

Faisseau (P.-V.), dit Blachère, valet de chambre, 29, 30, 34, 36.
Faneuil, maire de Saujon, 6.
Fanty-Lescure (Emma), artiste peintre, 268, 269.
Fauchereau (Pierre), 148.
Faure (Hélie), prêtre, 118.
Faure de La Fayolle (Louise), 128, 186.
Faverau (Jacques), avoué ; — (Jheanne), 12 ; — curé de Monbran en Agenais, 12, 194.
Favier, 156.
Favières, com. de Mosnac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 73.
Favreau (A.), 195.
Faye, 346, 347, 349, 354, 355.
Fayet (de), 9.
Fé de Ségeville (Marie-Marthe), 272.
Fegréac, cant. de Saint-Nicolas, arr. de Savenay, 141.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 189.
Fernande (P.), maître ès-arts, 167.
Ferrère (de), 187.
Ferrières, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 392.
Feuilleteau, notaire, 167.
Feusse, com. de Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 179.
Février, général, 145.
Filhol, maître ès-arts, 156-158; — (famille), 158.
Filleau (J.-A.), commissaire général de la marine, 9.
Fillon (Jean-Isaac); — (Suzanne); — (Thérèse), 187.
Flamant (Jean), sieur de Lugeat ; — (Marguerite), 185.
Flay, com. de Ciré, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 347.
Fléac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 191.
Fléac-sur-Charente (fief), 163.
Fleurac, com. de Nersac, 140, 141.
Fleurian (de), chef de bataillon, 208 ; — (famille de), 13, 14.
Fleury (Paul), 1.
Floris (de), curé de Villars, 398.
Flornoy (F.), procureur fiscal, 71.
Flouch (Mlle), 8.
Foix (Françoise de), abbesse de Notre-Dame de Saintes, 388-390.
Foix (Pierre de), curé de Monac, 402.
Fonrémis (Marcel de), 362.
Fontaulière, com. de Cherves, cant. de Cognac, 128, 129.
Fontcouverte, com. du cant. de Saintes, 245.
Fontdouce, com. de Saint-Bris, cant. de Burie, arr. de Saintes, 184, 395, 407.
Fonteneau (Dom), 247.
Fonteneau (Jean), dit Alfonse de Saintonge, 195, 326-328.
Fontenille, com. de Cherves, cant. de Cognac, 129, 130.
Fontevrault (abbaye de), 330, 395.
Fougerou (Ollivier), 118.
Foulques (comte), 342.

Digitized by Google

Foulques, seigneur de Montausier, 342.
Foulques le Réchin, 353, 354.
Foulques-Nerra, comte d'Anjou, 255-260, 344-350, 354, 355, 420, 428.
Fouqueray (Ch.), artiste peintre, 270.
Fouras, com. du cant. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Fourcade (Pierre de), 186.
Foucaud de La Roche, 343.
Foucaud de La Touche d'Allery, 252.
Foucaud de Valans, 251, 252.
Foucault, chef de légion, 98.
Fouché, prêtre, 434 ; — propriétaire, 201.
Foucher, 340.
Foucques (Elisabeth), 129.
Fougerat, ancien notaire ; — (René), 209.
Fontgombeau, cant. de Tournon-Saint-Martin, arr. du Blanc, 393.
Fontmarais, fief des Broussard, en Vendée, 127, 128.
Forcet (N.), gabarier, 371.
Forges, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Fors en Poitou, cant. de Prahec, arr. de Niort, 126.
Fort (Denis), 6; — (Georges), 129.
Foucaud, jardinier-botaniste de la marine, 206 ; — boulanger, 373.
Fourcroy, 315.
Fourestier, notaire, 162, 371 ; — médecin, 374.
Fournier (Pierre-Félix), 139.
Fouyne (Jacques), sieur du Châtenet, 162, 163.
Fradin de Lignières (Alban), 142.
Fraigneau (Jean), 168.
Fraimon (Françoise), 371.
Francon, 259, 260 ; — du Capitole, 351-353.
Franlieux (de), brigadier, 70.
Frau (Mlle), 375.
Fresneau, 326.
Fricou ou Froult, évêque de Saintes, 344.
Frölich (Louis), 199.
Fromentin (Eugène), peintre et écrivain, 76, 356.
Fromy (Jacques) ; — (Jeanne), 176.
Frontenay, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 251, 252, 333, 394.
Frotier, évêque de Bordeaux, 344.
Frouzille, com. de Saint-Georges lès Baillaizeaux, arr. de Poitiers, 250.
Futoti (G.), clerc, 385.

G

Ga (Ernestine), 272.
Gabard (Rachel), 379.
Gabauld (Guillaume), 370.
Gabet (L.-C.), avocat, 392.
Gaborit, 95.
Gademoulins, près Cognac, 184, 185.
Gaffarel, 328.
Gailhon (Jehan), prêtre, 118, 121 ; — (P.), garde du scel, 117.
Gaillard, 118 ; — bénédictin, 97.
Gaillard (Marie de), 130.
Gaillard de La Dionnerie, 20.
Galafre, roi sarrasin, 120.
Galienne, com. de Javrezac, 129.
Gallenon ou Galnon, 160 ; — notaire, 156, 160.
Gallien, empereur romain, 119.
Gallut, inspecteur des finances ; — juge de paix, 365.
Ganong (W.-F.), 76.
Garat (Etienne), 164.
Gardépée, com. de Saint-Brice, 263, 264.
Gargam, docteur-médecin, 84.
Garin le Breton, ménétrier, 172.
Garinet, maître boucher, 369.
Garive, 264.
Garnier, avocat, 165 ; — représentant du peuple, 430 ; — sénateur, 6 ; — (Jean), 122 ; — (Noël), 59.
Garnier (Jean-Frédéric), comte de La Boissière ; — (Laure), 141.
Garsonnet (Jean), 389, 390.
Gasc (de), président, 374.
Gasteuil (Catherine) ; — (François), 126.
Gastumeau, chanoine, 392.
Gatérat, com. de Saintes, 91.
Gaubert (E.), 360.
Gaucher (P.), juge d'instruction, 195.
Gaudet, 161.
Gaudin (Suzanne), 404.
Gauguin (Louis), 375.
Gaullieur (E.), 281.

Digitized by Google

Gaumont, 10.
Gaurier, prêtre, 244, 245, 276.
Gautier, Gaultier, 262 ; — prêtre, 225, 226 ; — (A.), voiturier, 123 ; — (N.), savetier, 176 ; — (Pierre), chantre, 392.
Gaultreau (P.), notaire, 164.
Gauzlin, archevêque de Bourges, 414.
Gay (François), 263.
Gay de La Chartrie (J.), 377 ; — (Pierre), 128.
Gazeau (L.), archiviste, 358.
Geay-Besse, magistrat ; — (Noémie), 7 ; — bibliothécaire, 83.
Geffré (Stéphanie), 92.
Geila, 247.
Gélie, 253.
Gelin (Henri), 124.
Gemozac, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 264.
Gensac, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 185, 187, 190.
Genté, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 184, 185, 187.
Gentil du Puy, 86.
Geoffrey de Longflef (Marie), 13.
Geoffrion ; — (Henri), 263 ; — (Jeanne), 262, 263.
Geoffroy, 141 ; — (Gabrielle), 185; — (Hélie), prêtre, 325 ; — (J.-J.-H.), artiste peintre, 268 ; — marchand, 163.
Geoffroy, évêque, abbé de Saint-Martial, 415, 422.
Geoffroy de Châteaulandon, 353.
Geoffroy de Pons, 352.
Geoffroy le Barbu, 353, 354.
Geoffroy, Geoffroy-Martel, comte d'Angoulême, 254, 259, 339, 342, 344, 347-355.
Georget (Jeanne), 91.
Géraud, abbé de Saint-Jean d'Angély, 425 ; — évêque, 425, 426.
Gerberge, 342.
Germanicus, général romain, 42.
Getreau, 262.
Gibellin (Mathieu), 389.
Gié, cant. de Mussy-sur-Seine, arr. de Bar-sur-Seine, 263.
Gigean, cant. de Mèze, arr. de Montpellier, 11.
Gilbert, agent d'asurance ; — (Marthe), 208 ; — (J.), maître charpentier, 177 ; — (M.), avocat, 372.
Gillet, notaire, 114, 178 ; — sergent royal, 115.
Gillot Saint-Evre, professeur ; — (Marie), 361.
Gimeux, com. du cant. de Cognac, 186.
Girard, commissaire de la marine en retraite, 265, 356.
Giraudias (André), 5, 369 ; — (Emile), 208 ; — (Laure), 14 ; (Louis), 5, 14, 359.
Girauldet (T.), tanneur, 176.
Girodie (André), 82, 136.
Glaber (Raoul), moine, 426.
Glaize (Georges), 434.
Godefroy (F.), 171.
Godet, 64.
Godsell (Marie-Ibill), 272.
Gombaud (Nicolas), prêtre, 164.
Gombaud, archevêque de Bordeaux, 344, 345.
Gombaud de Mornac, 352.
Gombaud, fief des Payan, 128.
Gonzargues, chanoine, 392.
Goret de Lépinay, 13.
Gorron (Iseult), 208.
Gorry, 64.
Gory de Chaux, trésorier, 92.
Gouffier (Artus) ; — (Claude), 263.
Gougnon, notaire, 168, 376.
Goulard d'Arsay (marquis de), 362.
Goullu, syndic des clercs, 176.
Goupil de Bouillé, 250.
Gourdeau (Paul), 164.
Gourdin, 387.
Gourdon (Georges), poète, 4.
Gourville (Emmanuel de), 361 ; — (Hélie de), 186.
Gout (Cl.), maire de Saintes, 375.
Goût-Desmartres (N.), 69.
Goy (Et.), marchand, 162 ; — (L.), 76.
Graçay chef-lieu de cant., arr. de Bourges, 268.
Grand (Guillaume), 370.
Grand pré, fief des Raymond, 373.
Granges de Surgères (marquis), 195.
Gras, notaire, 367.
Grasilier (Th.), prêtre, 191, 260, 351.
Green de Saint-Marsault (Charles) ; — (Charles-Joseph) ; — (Charles-Louis), 185 ; — (Elisabeth-Henriette), 188 ; — du Verdier (J.), prêtre, 394.
Grégoire, tailleur d'habits, 162.

Digitized by Google

Grégoireau (Jean), procureur, 370.
Grenier, chanoine, 392.
Gressac pour *Grézac*, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 190, 324.
Grignon (Louise), miniaturiste, 269.
Grignon (comte de), 23, 26, 32.
Grimoard de Mucidan, évêque d'Angoulême, 338, 343.
Grimpel, 361.
Grisegonnelle (Geoffroy), 346, 348.
Grollade, instructeur de la jeunesse, 390.
Grosseval (Marie - Marguerite), 158.
Grossin (Colas), 117.
Groualle (Marie), 11.
Gruel - Villeneuve (Adrienne), 142 ; — major de la garde nationale, 94, 95.
Guavaston (Arnaud de), 382.
Guédon (Marie-Judith), 184.
Guégouille, prise, 100.
Guenon (Guy), 372.
Guenon de Beaubuisson, 374.
Guenon des Mesnards (Charlotte-Lucie), 12.
Guépratte, receveur des finances, 15.
Guérin (E.), juge de paix, 195 ; — (Isabelle) ; — (Nicolas), 262 ; —(Léon), 328.
Guérin (Léonarde de), 147.
Guérin de Villiers (Raoul), 14.
Guérinot, ingénieur, 377.
Guerry (Jean), 176.
Guesmand, praticien, 167.
Guibourg (P.), tanneur, 122.
Guibourg (Hélie), garde du scel, 121.
Guide de Pinsé, capitaine arbalétrier, 323.
Guien (P.-T.), rapporteur, 30.
Guilbaud (P.), huissier, 167.
Guilhon, 122 ; — (Anne de), 147 ; — (Dominique de), écuyer, avocat ; — (Jean de), écuyer, avocat, 147-149 ; — (Louis de) ; — (Thibaut de), 147.
Guillaud, docteur-médecin, 16, 203, 210, 266, 274, 280.
Guillau de Sersé, 64.
Guillaume, comte d'Angoulême, 253, 254, 256, 338, 340, 343, 345.
Guillaume VIII, dit le Toulousain, 405 ; — seigneur de Montlieu, 342 ; — comte du Périgord, 345 ; — de Matha, 352, 406 ; — de Poitiers, 253, 257 ; — Fier-à-Bras (comte), 216, 250, 260, 331, 333, 346 ; — le Bâtard, 256 ; — duc d'Aquitaine, 254, 259, 340, 406, 416, 419 ; — le Grand, duc d'Aquitaine, 252, 255, 344, 346, 347, 348-350, 354, 412, 422, 424-429 ; — le Gros, duc d'Aquitaine, 254, 347, 350, 351, 421.
Guillaume le Poitevin, 274 ; — Taillefer, comte d'Angoulême, 252, 254, 338, 340, 345 ; — Tête d'Etoupe (comte), 334.
Guillaume de Redon, maçon, 173.
Guillebaud (Etienne) ; — (Itier), 164 ; — (Jacques), 176.
Guillemeteau (Philippe) ; — (Pierre-Daniel), 185.
Guillet, négociant, 43, 204.
Guillet des Fontenelles (Louis) ; — (Marguerite), 272.
Guillobé (Suzanne), 430.
Guillois (Jean), prêtre, 122.
Guillon (A.), docteur en médecine, 163.
Guillotin (René-Louis), échevin, 166 ; — prêtre, 378.
Guimps, com. du cant. de Barbezieux, 105, 170.
Guinot de Soulignac (Marie), 317.
Guiraud, pour Géraud, évêque de Limoges, 412, 413, 414.
Guitard de La Borie (Marie-Anne de), 362.
Guiton (René), 372.
Guiton de Maulevrier, 127 ; — (Marie-Victoire), 78.
Guittard (chevalier de), 305.
Guyart (Jehan), imprimeur, 288.
Guyet (Gilles) ; — (Lois), 370.
Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, 352-354, 406, 407, 409.
Guyon le Breton, portefaix, 173.
Guyonnet (François), 389.

H

Habrard (Jean), sieur de L'Etage ; — (Emery-Jean) ; — (Marie-Anne), 72.
Hakluyt, 327.
Hallett (Cecil), 330.
Hamel (comte de), 78.

Digitized by Google

Hanschmann (A.-B.), 195.
Hardy, bourgeois, 403.
Harispe, maréchal de France, 314.
Haultin (Pierre), imprimeur, 290.
Hélie de Jarnac, 343.
Hélie de Chalais, 342, 343, 352.
Hennessy (Maurice), 262 ; — (Richard), 261.
Hennezel (D'), 206.
Henri, abbé de Saint-Jean d'Angély, 351.
Henriel, artiste, 276.
Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, 405, 411.
Henry (Paul), colonel d'artillerie, 93.
Héraud, sous - ingénieur des ponts-et-chaussées, 207.
Herbauge (Vendée), 336, 337.
Herbert Eveille-Chien, comte du Maine, 255, 256, 257, 260.
Hériard, 95, 361 ; — (Marie) ; — (Maurice) ; — (Paul), 11.
Hérisson, artiste peintre, 2 ; — René, 131.
Hérisson (D'), chanoine, 395.
Hermand (Jehanne), 118.
Hermengarde, 258.
Hernette, docteur-médecin, 12.
Herpes, com. de Courbillac, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 104.
Hervé, arpenteur, 383.
Hildegaire, vicomte de Limoges, 340.
Hildegarde, 259, 260.
Hillairet (Marie-M.-A.), 144 ; — notaire, 312.
Hirn, évêque de Tournai, 65.
Hoche, général, 22, 24, 33.
Honorius, 104.
Horric (Clémence), 72.
Hospitel de L'Homandie, curé de Saint-Martin de Chatenac, 399, 400.
Huet-Labrousse (Auguste) ; — (Laure), 207.
Huffaut, fief des Esrable, 68
Huguenin (Anne-Marie), 311.
Hugues, évêque d'Angoulême, 339 ; — comte du Maine, 257 ; — de Lusignan, 253 ; — de Surgères, 351.
Humbert, général, 316.
Huon, docteur-médecin ; — (Marthe), 166 ; — (Jeanne), 130 ; — avocat, 371, 377.
Huteau, 165.
Huvet (Antoinette), 90 ; — notaire, 177.

I

Innocent X, pape, 391.
Irminon, abbé de Saint-Germain des Prés, 339.
Isembert, 254.
Islon, évêque, 343, 419.
Itier, seigneur de Barbezieux, 342.

J

Jacob, capitaine, 22.
Jacquet, armurier, 163.
Jacquet d'Nieul, 196.
Jacquin (S.), professeur, 244.
Jagonnas (Jacquette de); — (Jean de), 186.
Jamain, 98.
Jambon, décorateur, 361.
Jambu, 97.
Jameu (Anne), 184.
Janzer de La Bar (Léonard), 311.
Jarnac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 132, 305, 342, 394.
Jarnac-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 335.
Jarnac de Gardépée (Guy de) ; — (Maurice de), 90 ; — (Léon de), 72, 272 ; — ancien notaire, 185 ; — (Léon de) ; — (Pierre de), 264.
Jaulin (Edmond), négociant, 185.
Javrezac, com. du cant. de Cognac, 127, 129, 261.
Jazennes, com. de Gémozac, arr. de Saintes, 73.
Jean, docteur-médecin, 131.
Jean-Baptiste (Saint), 411, 422-429.
Jean d'Orléans, 263.
Jeanne, capitaine de la ligne, 207.
Jean Sans-Terre, 405.
Jean-Vérat, com. de Coux, 342.
Joanès (Edmond), (Edmond Guérin), 195.
Joby, marchand, 161.
Jolivet (M.-P.-P.), valet de chambre, 29, 30, 34.
Joly d'Aussy, conseiller général, 157 ; — (Hippolyte), 85.

Digitized by Google

Jomini, général, 24, 26.
Joncières (de), artiste peintre, 269.
Jonzac (Charente-Inférieure), 204, 339.
Josse (Elisabeth), 11.
Josbert, seigneur de Montlieu, 342.
Jouan (Anne-Caroline) ; — (E.) ; (Elie) ; — (Paul), prêtre, 365.
Jouannet (F.), 281.
Joubert (Joseph), 330.
Joufflier (Pierre), 123.
Jouin, 139.
Jouneau, 96.
Jourdain (Agnès) ; — (Pierre), 186.
Jousset, sous-directeur du haras de Saintes, 276.
Jouvenot, graveur, 269.
Juchault des Jamonières (Louise), 141.
Juglart (Marguerite de), 272.
Juicq, com. de Saint-Hilaire, arr. de St-Jean d'Angély, 124, 169.
Juillac-le-Coq, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 159.
Julien-Laferrière (A.), notaire ; — (G.), médecin-major, 144.
Jullian (C.), professeur, 42, 48, 50-53, 61, 103, 104.
Jullineau (Marie), 68.

K

Kaiser (Pilippe), grand prévôt, 311.
Karrer (de), 97.
Keefe (Jeanne-M.-E.), 73.
Kerven (de), 377.
Kerven-Vallein (de), 377.
Kerzerho, lieutenant-colonel, 145.
Knell, curé de Saint-Vivien de Saintes, 196.

L

Laage (de), 98 ; — vicaire général de Saintes, 312 ; — (Louise de) ; — (Marie-Madeleine de), 89 ; — (Jérôme de), lieutenant-colonel ; — (Jérôme-Eugène) ; — (Jérôme-Hippolyte) ; — (Jérôme-Albert) ; — (Jean-Auguste), 69.
Laage de Meux (Alexis de) ; — (Albin de), 88.
Laas, cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez, 196.
Labadie (Ernest), bibliophile, 300, 435.
La Barde-Fagneuse, com. de Léoville, 66.
Labarre de Vaissière (Jacques de), 78.
La Barrière, com. d'Ozillac, cant. de Jonzac, 99.
Labbé (J.-P.), curé de Saint-Maurice de Tavernole ; — (Marie), 98, 178, 179.
Labeille (Paul), ingénieur, 144.
La Bérauvière (chevalier de), 32.
La Billarderie, com. de Richemont, cant. de Cognac, 261, 262.
La Boissière, fief des Garnier, 141.
La Boissière. Voir Garnier.
Laborde, notaire, 263.
Laborde-Lassalle (Elisabeth), 80; — (Eugène de), 80, 321 ; — (Hippolyte de), 80 ; — (Joseph de), 77 ; — (Victor de), 79, 321 ; — (famille de), 196.
Laborderie de Souhan (Catherine de), 73.
La Boulidière, fief des Bardon, 69.
La Bouralière (A. de), 286.
La Bretagne, com. de Guimps, 170.
La Bertramière, fief des Rabillard, 99.
La Bretonnière, entre Lorignac et Saint-Dizant du Gua, 169 ; — près Mirambeau, 169 ; — com. de Saint-Savinien, 169, 170.
La Briandière, district de Fontenay-le-Comte, 312.
La Briffe (Antoinette-M. de) ; — (marquis de), 188.
La Brugière (Marie de), 264.
L'Absie, cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay, 392.
La Cassaigne (Marie de), 128.
Lachaize, fief des Pressac, 186.
La Chalosse (de), 77.
La Chapelle des Pots, com. du cant. de Saintes, 301, 302.
La Chapelle-Faucher, château, cant. de Champagnac de Bel-Air, arr. de Nontron, 7.
La Charlonye (Françoise de), 264.
La Chastre (Cher), 393, 394.

Digitized by Google

La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée), 313.
La Châtaigneraie (de), 262.
La Chaume, fief des Sarry, 378.
La Chauvillière, com. de Nancras, 5.
La Cheminadrie, com. de Saint-Martial de Vitaterne, 71.
La Chesné (de), 148.
La Combe, fief des Baudouin, 98-100.
Lacoste, artiste, 276.
Lacoste (Claire) ; — (Félicité de), 130.
Lacoste-Dulac (Marie-Adélaïde), 142, 143 ; — (Louis), 144.
La Couarde, cant. d'Ars en Ré, arr. de La Rochelle, 392.
Lacoulomère (G.), inspecteur-adjoint aux Beaux-Arts, 131, 196.
La Cour, fief des Green de Saint-Marsault, 185.
Lacour ; — (Joseph-J.-Ph.) ; — (Jean-Baptiste), 126.
La Courbe, com. de Chérac, 130.
La Courbe (Marie de) ; — (Pierre de), 127.
La Couronne, com. du cant. d'Angoulême, 393.
La Croix, com. d'Arces, 70.
Lacroix, topographe, 39; — (Paul de), bibliothécaire, 158, 159,196.
Lacurie, prêtre, archéologue, 39, 41, 113, 114, 123, 167, 169, 244, 377, 383.
Ladime (Pierre de), imprimeur, 286, 289, 293, 294.
Ladonchamp, com. de Woippy, cant. de Metz, 273.
Lafage (Mme), 86.
Lafargue (Luc de), 390.
La Faye, cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec, 366.
Lafaye, maître chamoiseur, 179.
La Fenêtre (Jean de), 71.
La Ferlanderie (de), 8.
La Féronnière (de), 22.
Laferrière, évêque de Constantine, 56, 62.
La Ferrière, fief des La Tour, 263.
Laffiteau (Jean) ; — (Jeanne), 66, 68, 70, 71.
Laffond, 95.
Laffrogue, médecin-major, 208.
La Flotte, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 392.
La Folie, com. de Pérignac, 216.
La Fon (Isaac de), marchand,123.
La Foucaudière, fief des Green de Saint-Marsault, 185.
La Foy com. de Saint-Laurent, cant. de Cognac, 127.
La Frénade, com. de Merpins, cant. de Cognac, 395.
Lafutzun de Lacarre (Louise) ;— (baron Charles de), colonel ;— (Henri de), capitaine ; — (Henrique de), consul, 273.
La Gaillarde, com.de Saintes,91.
Lagarde (Louis de), 241:
La Garde, près Toulon (Var), 10.
La Garde-Merpins, com. de Salignac de Pons, 186.
La Garrigue, de La Tournerie et de Savigny (Jean-S.-M. de) ; — (Marie-Antoinette de), 78.
L'Age Bouillerand, 243.
L'Age de Maillasson, 243.
Lagord, com. du cant. de La Rochelle, 391.
La Gorge de Merpins, fief des Bremond, com. de Merpins 263.
La Gorz, garenne, 109.
La Gourgue (de) ; — (Pons de) ; — (Jacquette de), 261.
La Grâce-Dieu, com. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 392.
La Grange, fief des Landreau, 66, 70, 71.
La Grange, com. de Sainte-Marie, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 378.
La Grave, fief des Delany, en Périgord, 91.
Lahas, cant. de Samatan, arr. de Lombez, 13.
Lahaye (Jeanne de), 185.
Laignelot, conventionnel, 30.
L'Aiguillon, cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte, 23.
Lajaunie (P. de), chanoine, 378.
La Jarne, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 10.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 332, 391.
Lakanal, procureur au lycée Condorcet, 85.
La Laigne en Sainte-Lheurine, 72.
Lalaigne, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 391.
La Lande-Michel (de), 115.

Digitized by Google

La Laurencie (Alain de) ; — (Charles, baron de) ; — (Henry de) ; — (Maurice de) ; — (Stanislas de) ; — (Victor-Prosper de), 141.
La Laurencie de Charras (Fr.), maître de camp, 204.
Laleu, com. du cant. de La Rochelle, 200, 391.
La Lignée, fief des Fleurian, 13.
Lallier, 60.
La Madeleine, 261 ; — (Jean), 129.
La Malmaison, com. de Rueil (Seine-et-Oise), 305.
Lamare, chirurgien, 27.
Lamarque, général, 314, 321.
Lambalerie (P.-N. de), capitaine de cavalerie, 378.
Lambert, 93,145 ; — (Albert),360.
Lamirac, fief des Poussard, 178.
La Montagne, 98.
La Morinerie (Alice de), 15 ; — (baron de), 14, 114, 115, 165, 316, 317, 321.
La Morinerie, fief des Michel, com. d'Ecurat, arr. de Saintes, 168.
La Mothe-Saint-Héray, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 5, 86-88, 358, 360.
La Motte-Noire, com. de Pérignac, 215.
Lanagrand, com. de Lasserre, 12.
Landes, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 76.
Lando (Pierre), doge de Venise, 85.
Landolphe, évêque de Turin, 426, 428.
Landrais, cant. d'Aigrefeuille. arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Landreau (famille), 65-73, 146.
Landri (comte), 330, 337.
Laneau (J.-F.), curé de Saint-Palais de Villars, 397, 398, 400.
Langelier (Juliette), artiste peintre, 269.
Langlais du Puits-Neuf (Marguerite), 91.
Langres (Haute-Marne), 58.
Lantage (Eustelle de), 92.
La Péruse, cant. de Chabanais, arr. de Confolens, 262, 263.
La Petite Flandre, près Rochefort, 397.
Lapierrière, 326.
La Pillardière, paroisse de Plassac, com. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 100.
La Plagerolle (marquis de), 123.
La Pommerade, 73.
La Pommeraye, fief des Baudouin, 99.
La Pommeraye, fief des Dreux, com. du Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 370.
La Porte aux Loups (Gaspard de) ; — (Jacques de), 128.
La Prévôté en Verrières, 186.
La Richardière (de), vicaire général de La Rochelle, 226, 228.
Larminat (Adèle de), 89.
Laroche (Angélique - Clément), 366.
La Roche ou La Roche-Andri (Guillaume de), 340.
La Roche-Andri, com. de Mouthiers-s/Boëme, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 337.
La Rochecourbon (de), 165.
La Rochefoucauld (duc de), 185 ; — (Françoise de), 386 ; — (Geoffroy de), 187; — (Jean de), 187 ; — (Lydie de), 185 ; — (Marguerite de) ; — (Philippe de), 187 ; — (Pierre-Louis de), évêque de Saintes, 394, 402, 403.
La Rochefoucauld - Montandre (Louis de) ; — (Isaac de) ; — (Léonor de) ; — (Lydie de), 187.
La Rochefoucauld de Surgères (Anne-Louise de), 72.
La Rochefoucauld, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 209, 305.
La Rochejacquelein (marquis de), 303.
La Rochelle (Charente-Inférieure), 38, 43, 88, 96, 191, 205, 267, 391-393.
Larocque (Louis), 184.
La Ronde, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 392.
La Rouillasse, près Soubise, 52.
Larrivaux (de), 77, 78, 79.
Lasalle, prieur de Jonzac, 70.
Las Cases, 305.
La Seiglière (N. de), 69.
Lasne, 76.
Lasserre, cant. de Francescas, arr. de Nérac, 12.
Lasteyrie (Robert de), 335.

Digitized by Google

Latache (Claude), échevin, 114 ; — chanoine, 377.
La Tachonnerie, com. de La Faye, 366.
Lataste (de), 165.
La Taste (Elisabeth de), 231.
La Tessonnière, fief des You, 176.
La Thonnelle, com. de Pérignac, 216.
La Touche (de), 179, 377.
La Touche, 128.
La Touche, fief des Brumauld, 366.
La Tour (René de), 186, 262, 263 ; — (Marie de), 186, 263.
La Tour, fief des Pépin, 128.
La Tour Maubourg (marquis de), 307.
La Tranchade (de), 165.
La Tranche, cant. de Moutiers-les-Maufaits, arr. des Sables-d'Olonne, 23.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 90, 396.
La Trémoille (de), 244, 394.
Laudeberderie, fief des Baudouin, 95-103.
Laugaudin ; — colonel ; — commissaire de la marine, 8 ; — (Edme), capitaine, 9.
Lauraine, député, 6.
Laurand, directeur du haras de Saintes, 274, 276-279.
Laurenceau (Marie-Anne), 72.
Laurent, 215 ; — ancien négociant ; — (Pierre) ; — (Jean) ; — (Maurice), 7 ; — (H.), artiste peintre, 270 ; — sculpteur, 269, 359.
Lauron, com. de Montpellier, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 312, 315.
Lautrec, chevalier de Jonzac, 64.
Lauze, professeur, 90.
Lauzières, com. d'Octon, cant. de Limas, arr. de Lodève, 9.
Laval (Nino), homme de lettres, 143.
Lavalette (Charente), 143.
La Vallée, com. de Saint-Georges des Coteaux, 373.
La Vauguyon (duc de), 263.
Lavault (Furcy de), artiste peintre, 208.
Laverny (Anatole), propriétaire ; — (Louis-François), propriétaire ; — (Jean-Gaspard), seigneur de Crut, 73 ; — curé de Saint-Germain de Vibrac, 66.
La Vie, com. de Merpins, 184.
Lavoux, professeur, 84.
Leblanc, 120.
Le Bocage, com. de Cognac, 126.
Le Bois, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 392.
Lebouché (Catherine); — (Pierre), 129.
Le Bouquet en Javrezac, 127, 128.
Le Bouquet, fief des Meschinet, 98, 99.
Le Bourdelès (Raymond), 197.
Le Bourgeois, contre-amiral ; — (Marguerite), 208.
Lebouvier-Desmortiers, 23.
Lebreton, 178.
Le Breuil, fief des Meschinet, 99.
Le Breuil, près Cognac, 129.
Le Breuil-Magné, com. du cant. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Le Breuil-la-Réorte, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Le Camus, évêque de La Rochelle, 194, 197, 435.
Le Canet, près Cannes, 6.
Le Carpentier, 430.
Lécart, com. de Saint-Trojan, arr. de Cognac, 127.
Le Chaillot, près Saintes, 244.
Le Chal, com. de Pérignac, 215.
Le Chantreau, com. de Pessines, 312.
Le Château d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 69, 325.
Le Châtenet, fief des Fouyne, 162.
L'Echassier, com. de Saint-Martin Château-Bernard, cant. de Cognac, 130.
L'Echelle, capitaine de vaisseau, 30.
Le Cher, com. de Chambon, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Le Chillou, fief des Clabat, 129.
Leclerc (N.), serrurier, 164.
Léclopart, com. de Gensac, 185.
Le Clousi, com. de Saintes, 384.
Lecoq de Bois-Baudran, 128.
Le Cormier, com. de Cherves, cant. de Cognac, 128, 129.
Le Cormier, com. de Saintes, 362.
Lecouflet, prêtre, 397.
Le Court (Albert), 122.
Le Curé, 332.

Digitized by Google

Ledain, 47, 51, 60.
Le Douhet, com. du cant. de Saintes, 97, 98, 374.
Lefebvre, 97.
Le Fief, fief des Baudouin, 99.
Le Fief-Rigaud, fief des Baudouin, 99.
Le Fouilloux, fief des Bremond, com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 231, 233.
Lefraise, imprimeur, 160.
Le François de La Châtaigneraie (Marie-Anne) ; — (Pierre), 262.
Le Fresne, 184.
Le Gendre (Pauline) ; — professeur, 13, 14.
Le Gentil, baron de Paroi, contre-amiral, 78, 79, 165, 166.
Léglise (Jacques de), curé de St-Pierre de Saintes, 164, 177, 178; — curé de Saint-Crépin, 164.
Le Grand Coudret, com. de Cherves, cant. de Cognac, 128.
Le Grand Parc, com. de Cognac, 130.
Le Gué d'Alleré, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 392.
Le Gué de Velluire, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 333.
Lehmann, commerçant, 168.
Lekain, acteur, 179.
Lelarge, contre-amiral, 30.
Le Maine aux Bretons, près St-Breuil, 170.
Le Maine au Picq, com. d'Ozillac, cant. de Jonzac, 65, 67, 68.
Lemaître (A.), 197.
Le Mans (Sarthe), 60.
Le Masne de Broons, 93.
Lemoine, 16.
Lemonnier, prêtre, 2, 36, 82, 136, 137.
Le Mont-Couer, 350.
Lemoyne (André), poète, 76.
Lemusnier, trésorier général des finances, 372.
Lenoir (C.-A.), artiste peintre, 269.
Léonard (Saint), 423-425.
Léonce (Saint), 74, 75.
Léonce de Bordeaux, 107.
Léon l'Africain, 327.
Léoville, com. du cant. de Jonzac, 66.
Le Pérat (Charente), 135.
Le Pertuis-Breton (Charente-Inférieure), 174.
Le Petit-Chêne, com. de Mazières, 140.
Le Petit-Coudret, com. de Cherves, cant. de Cognac, 128.
Le Peyrat, 191.
Le Pinier, com. de Saintes, 100.
Lépine, artiste peintre, 270.
L'Épineuil, com. de Saintes, 372.
Le Plaud, com. de Chermignac, cant. de Saintes, 91.
Le Portail, près Cognac, 183, 184.
Le Port-Berteau, com. de Bussac, cant. de Saintes, 115.
Le Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 115.
Leps (André) 272.
Le Poitevin de Fontguyon, 185.
Le Puits Neuf, com. de Saintes, 91.
Lequinio, conventionnel, 30.
Léridon, 43.
Le Roux (J.-A.), valet de chambre, 29, 30, 34, 35 ; — (Marie), 261.
Les Aires, fief des Broglie, 366.
Les Alleux, abbaye, arr. de Melle, 394.
Les Angeliers, com. de Javrezac, 261.
Les Barrières, fief des You, 177.
Les Beguaux, com. de Chaniers, 177.
Les Bretons, com. de Cozes, 169, 170.
Les Bretons, com. de Saint-Savinien, 169.
Les Chatelliers, abbaye en Poitou, 394.
Les Fontaines, fief des Lousmes, 384.
Les Fontenelles, fief des Guillet, 272.
Les Forges, fief des Tartas, 366.
Les Gonds, com. du cant. de Saintes, 67.
Les Grimardières, fief des Raffin, 127.
Les Houlières, com. de Courcôme, 365-368.
Les Méloizes-Fresnoy, 10.
Les Mothes, fief des Landreau, 69, 70.
Les Ouillères, com. de La Chapelle des Pots, arr. de Saintes, 302.
Lespinasse, notaire, 147.

Digitized by Google

Les Planches. Voir les Vinets.
Les Portes, cant. d'Ars en Ré, arr. de La Rochelle, 392.
Les Rabannières, com. de Saintes, 375.
Les Rivières, fief des Raymond, 373.
Les Sables-d'Olonne (Vendée), 27, 33, 52, 98.
Les Sablières, com. de Saint-Just, 14.
Les Séguineries, fief des Meschinet, 98, 99.
Lessert, fief des Maillart, 187.
Lessieux (L.), aquarelliste, 269.
Lestang (Benjamin de), 262 ; — (Marguerite de), 184.
Lestellier, 178 ; — (Bertrand), 163 ; — (J.), procureur, 387.
Lesterps, com. du cant. de Confolens, 191.
Lestiac, cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux, 284.
Les Touches, 395.
Les Vesrons, près du Château-d'Oleron, 325.
Les Vinets ou Les Planches, près Barbezieux, 280, 291.
Les Vives, fief des Fleuriau, 13.
L'Etage, fief des Habrard, 72.
Le Taillan, château, 123.
Le Thou, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Létourneau (J.-B.), assesseur, 29.
Le Treuil, fief des Pandin, 188.
Leucades, îles Ioniennes, 243.
Levallois, 13.
Le Vallon des Arcs, près Saintes, 244.
L'Evêque (Charles), lieutenant de vaisseau, 30.
Lévéquot, 64.
Le Vergeroux, com. du cant. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Le Vésinet (Seine-et-Oise), 273.
L'Evesque (Anne), 73.
L'Evière, monastère à Angers, 350.
Le Vigeant, fief des Poussard, 178.
Le Vigneau, fief des Landreau, 73.
Lévis-Mirepoix (duc de), 364.
Le Vivier, fontaine, 35.
L'Hermenault, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 334.
L'Homandie, 156, 160.
L'Homme, fief, com. de Saintes, 108.
L'Hopiteau, com. de Bords, cant. de Saint-Savinien, 151.
L'Houmeau, com. du cant. de La Rochelle, 391.
L'Huillier de Rouvenac, prieur de Saint-Etienne de Baignes, 395.
Lian (Louise), 144, 145, 208 ; — (Ulric), chef de bataillon, 145.
Lignières (Isaac de) ; — (Pierre de), 379.
L'Ile d'Elle, cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte, 333, 392.
Limoges (Haute-Vienne), 203.
Limouzin, notaire, 163 ; — (Jean), chapelain, 164.
Lindet, 430.
Liniers (de), 129.
Lisle (de), 373.
Lislea, Lisleau, (Aynor de), 117, 118 ; — (Norète de), 117.
Littay (P.), notaire ; — (Rose-Eustelle), 70.
Livenne (Anne-Félicité de), 128 ; — (Jeanne), 126.
Loiré, com. du cant. de Rochefort-sur-Mer, 391.
Loix, cant. d'Ars en Ré, arr. de La Rochelle, 392.
Longespée, Longuespée (Jeanne), 98.
Longèves, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 391.
Longué, chef-lieu de cant., arr. de Baugé, 226.
Lonne, fief des Broglie, 366.
Lonzac, pour *Vanzac*, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 71.
Loquet de Blossac (Edouard), sous-préfet de Saintes, 78.
Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 169.
Lorimont, 185.
Losme (Regnaud de), 117.
Lost (Morin ou Motin de), 382.
Lote, 382.
Loti (Pierre), (Julien Viaud), académicien, 435.
Loudun (Vienne), 346.
Loulay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 85, 251, 331, 349.
Loupiac (de). Voir Crazannes.
Lourdes, chef-lieu de cant., arr. d'Argelès, 189.

Digitized by Google

Lousignac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 72.
Lousmes (Jacques de), 384.
Loyer (J.), marchand, 373, 374.
Lozon (de), intendant de la justice, 383.
Lucas (H.-M.-F.), artiste peintre, 269.
Luce (Siméon), 370.
Lucérat, com. de Saintes, 109.
Luchaire (A.), 2.
Luchet (de), prêtre, 235.
Luçon, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 334.
Lugeat, com. de Fléac, canton d'Angoulême, 185.
Luguet, professeur, 325.
Lurbe (de), 298.
Lussac, com. du cant. de Jonzac, 73.
Lussant, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 8.
Lutaud, 140.
Luther (Sophia) ; — (Thomas), 96.

M

Macé (Jean), 203.
Machennes, com. de Mazerolles, cant. de Pons, arr. de Saintes, 218.
Macler (Mme), 5 ; — (B.), 359.
Madame, île, com. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 432.
Magezy, com. de Saintes, 386.
Magnac, Maignac (Suzanne de) ; — (Renée de), 71.
Magnac, 394.
Magne (baron de) ; — (Lydie de), 78.
Magny, prieuré, 397.
Maguna, 39.
Maigneau (Bernard) ; — (Jean) ; — (Marie), 128.
Maillard (L.-A.), institutrice, 159.
Maillart (Joseph), sieur de Morville ; — (Nicolas), sieur de Lessert, 187.
Maillé, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte, 409.
Maillé (Hardouin de), 187.
Maillet, notaire, 164, 168, 179.
Maillezais (Pierre de), 412.
Maillezais, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 13, 332, 334, 349, 391, 424, 425, 427.
Maillou, com. de Saint-Saturnin, cant. de Hiersac, arr. d'Angoulême, 185.
Maingaud (vicomte), 249, 250.
Maisonneuve (E.), capitaine de vaisseau, 145, 207, 208 ; — (Louise), 145, 208 ; — (Henri), 208.
Maître, 173, 174 ; — (Léon), 131.
Malafosse (Elisabeth de), 206.
Maljean (Louise), 93.
Mallard, 95.
Mallesburg (Guillaume de), 257.
Mallet (Hélie), échevin, 122.
Malo (Saint), 74.
Malprade (Marie-Jeanne de), 12.
Mammès-Rataud (Désirée), 89.
Manguy ; — (Jean), sieur de Lécart, 127.
Manzer (comte Eble), ou le Bâtard, 247, 248.
Maqueau, 353.
Maquignon, maître de bateau de poste, 97.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 1, 124, 333, 351. 392, 393.
Marays (Guy), joueur d'instruments, 176.
Marcel (Le P.), franciscain. Voir Perronneau.
Marchais (Marie), 67.
Marchand (Ch.), 330 ; — (Fr.), procureur, 369.
Marchat, avoué, 201.
Marchegay, 109, 162.
Marchesalier de Bellevue (Anne de) ; — (Gabriel), pasteur, 71.
Marchesseau, marchand sarger, 374.
Marcillac en Angoumois, 410, 411.
Marcillac (Honoré de), 130.
Marcillac-Laborie en Périgord, 130.
Marcouillet, notaire, 176, 180.
Marcus (Jean), prêtre, 356.
Marcut (Piâre), (Marcel Pellisson), 182, 183.
Maréchal, 64 ; — notaire, 115, 164 ; — (Catherine), 115, 177.
Marencennes, com. de Saint-Germain de Marencennes, 254.
Marennes (Charente-Inférieure), 88, 344, 347, 350, 394, 396.
Marestay, com. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 252.

Digitized by Google

Margon (de), 9.
Margry (Pierre), 328.
Mariéton (Paul), 359.
Marnef (Enguilbert de), imprimeur, 286, 288.
Marot du Portail ; — (Samuel) ; — (Pierre), 184.
Marquizeau, fermier, 161.
Marsais-Sainte-Radégonde, cant. de l'Hermenault, 334.
Marsan, fief de Marie d'Albret, 71.
Marsay, notaire, 123.
Marsay, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-mer, 391.
Marsilly, com. du cant. de La Rochelle, 391.
Martell (Ed.), 262 ; — (Gabriel), 204 ; — (Sophie), 128 ; — (Th.), 262.
Martial (Saint), 422, 423, 425.
Martigny, 335.
Martin (Angélique), 378; — (Jean), 164 ; — maître de danse, 165 ; — (P.), laboureur, 371 ; — (Saint), 189 ; — abbé de Saint-Jean d'Angély, 331.
Martin de Lauzac, 9.
Martineau, magistrat, 43 ; — négociant, 88 ; — (marquise), 262; — (Samuel), 204.
Martinet, tapissier, 3.
Martouret, com. de Pérignac, 216.
Martreuil, com. de La Trémouille, arr. de Montmorillon, 366.
Marville en Genté, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 185, 187.
Mascelin, châtelain de Tonnay-Charente, 351.
Masdion, com. de Virollet, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 395.
Masse, topographe, 39, 40, 41, 43, 44, 60, 62, 324.
Massé, député, 137.
Masséna, 319.
Massiou, historien, 116, 191, 380.
Masson, 96 ; — (L.), maître brodeur, 382.
Matassier (Michel), 373.
Matha (Foulques de), 381, 382.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 190, 192, 217, 251, 252, 324, 338, 343, 361, 394.
Mathelon (Charente), 342.
Mathurin, 164.
Mauberger (G.), 432.
Mauchen (M.), conseiller au présidial de Saintes, 163.
Maume, imprimeur, 164.
Maumusson, 124.
Maurain (Suzanne), 207.
Maurville (Mme de), 233.
Maury, archevêque de Paris, 395.
Maussac, fief des Bremond, 362.
Mauves, cant. de Carquefou, arr. de Nantes, 174.
Mauzé, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 332, 391, 392.
Mazières, chef-lieu de cant., arr. de Parthenay, 140.
Mazottes, com. de Segonzac, arr. de Cognac, 185.
Meaux (de), 9.
Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 217.
Mège (Jean), chanoine, 382.
Méhée (Madeleine), 129.
Meillac, administrateur du diocèse d'Angers, 226.
Melle (Deux-Sèvres), 247, 251-253.
Meller (Pierre), 197.
Mémeteau (Marguerite), 128.
Ménard (Louis), banquier, 278.
Meneau, avocat, 164; — (Agathe), 271.
Mérian, 40.
Merlat, docteur en médecine, 373.
Merlin, 315 ; — ministre de la justice, 33.
Merpins, com, du cant de Cognac, 116, 184, 339, 395.
Mersac (Simon de), 66.
Mervent, cant. de Saint-Hilaire des Loges, arr. de Fontenay-le-Comte, 428.
Méry, bourgeois, 176.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 70, 355.
Meschin, 326.
Meschinet (Michel), 99-101 ; — (Michel), sieur du Bouquet, 98 ; — (Estienne), sieur de Perchaud, 99, 101 ; — (Jacob), sieur du Breuil, 99 ; — (Jacques), sieur de Bel-Air, 99 ; — (Estienne), sieur des Séguineries, 98; — de Richemond (Adolphe), pasteur ; — (André), 12 ; — (Louis), archiviste, 12, 197.
Mesnard (Amédée), avoué, 83, 95, 435.

Digitized by Google

Messeux, com. du cant. de Ruffec, 366.
Mestreau (A.), soldat, 373.
Mesturas, notaire, 366.
Métadier, évêque constitutionnel, 227.
Métais, prêtre, écrivain, 268, 350.
Métayer (Anne), 130 ; — (F.), apothicaire, 180.
Méthé (M.), marchand, 387.
Metz (Moselle), 121.
Meurand, 139.
Meux, com. du cant. de Jonzac, 69, 71, 141.
Meyer (E.), ingénieur, 200.
Meynier, docteur-médecin, 174.
Michaud, 149.
Michel, négociant, 185; — (Isaac), seigneur de La Morinerie, 168.
Mignien, de Niort, 4.
Migré, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 362.
Migron, cant. de Burie, arr. de Saintes, 338.
Milher, Milhier (Guillaume), prévôt, 116 ; — (Jehan), prêtre, 117, 118.
Millange (Guillaume) ; — (Jacques), 290 ; — (Simon), imprimeurs, 281, 287, 289, 290, 291, 295, 298.
Millemillanges, com. de Saint-Goussaud (Creuse), 290.
Millin, 122.
Mimaud, 128.
Mirambeau, charretier, 371.
Mirambeau, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 73, 169, 171, 227, 340, 342.
Mirebeau, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers, 346.
Mode (Madeleine), 375.
Moings, com. du cant. de Jonzac, 178.
Moingt, com. du cant. de Montbrison, 121.
Mollet, juge, 376 ; — (veuve), 369.
Mollis (Arnaud), 389, 390.
Monac, 402.
Monbran, com. de Foulayronne, cant. d'Agen, 12, 194.
Monchamp, près Cognac, 261, 262.
Mondollot (de), 293.
Monestier, représentant du peuple, 313 ; — dit le père Sigougnat, 202.
Mongaugé, com. de Chérac, 88, 130.
Monginot (Jeanne), 129.
Mongiron-Millanges (J.), imprimeur, 290.
Mongrand, notaire, 99, 101.
Monnet, maître d'écritures, 159.
Monnier (Jacques), capitaine de vaisseau, 30 ; — (Pierre), ex-curé de Montroy, 402.
Monsnereau, notaire, 69, 72-73 ; — (Marie-Félicité), 72.
Montaigne (Raymond de), évêque de Bayonne, 163, 372, 380 ; — (Michel), 292.
Montalembert (Adam-Charles) ;— (Charles) ; — (Pierre de), 130 ; — (Casimir de), 241 ; — (Henri de), 8.
Montandre, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 340-342, 379, 394.
Montausier (Mme de), 177.
Montausier, com. de Baigne-Ste-Radégonde, 66, 340-342.
Montazet (de), 227.
Montbron (de), 324 ; — (comte de) ; — (vicomte de), lieutenant de dragons ; — (vicomte René de) ; — (vicomte Jean de), 10.
Montbron, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 406.
Montel, 326.
Montholon, 305.
Montguyon, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 123, 135, 340, 341, 394.
Montierneuf, com. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 393, 402.
Montifaut, paroisse de Salles, 127.
Montignac, com. de Bougneau, cant. de Pons, 214, 218.
Montillet, curé de Courcoury, 235.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 180, 340-342.
Montmor (Jacques de), 323.
Montmoreau, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 299.
Montmorency (de), maréchal de France ; — (marquis de), 304, 305.
Montours, com. de Nercillac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 128.
Montpellier de Médillan, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 315.

Digitized by Google

Montplaisir, domaine des Bremond, com. de la Chapelle des Pots, 233, 300.
Montroy, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391, 402.
Montson, ou Moulston, capitaine de vaisseau, 24, 28, 29, 31.
Moras (comte de), 10.
Moré, bourgeois et marchand, 374.
Moreau, 95, 430 ; — (Benigne), 70; — administrateur, 64 ; — archer, 177 ; — général, 92, 319 ; — médecin-vétérinaire ; — pharmacien, 13 ; — notaire, 70 ; — prieur de Saint-Léonard, 393.
Moreaud (E.), 131.
Morin (Julie-Clorine), 143.
Morineau de Saint-Révérend (Bénigne), 71.
Morisseau (Claude), 165.
Morlé (Dominique de), 389.
Mornac (comte de), député, 80 ; — (vicomte de), général, 80, 310.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 123, 186, 343.
Morpain (veuve), imprimeur, 282-286, 289, 294 ; — (François), imprimeur, 289.
Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 343, 354, 365, 394.
Mortemer (François de), 185, 187; — (Guy de) ; — (Jacquette de); — (Jean de), 187.
Mossion, prêtre, 378.
Mossu (Louis), marchand, 373.
Mouchard, marchand sarger, 371.
Mouchet, notaire, 376.
Mougon, cant. de Celles, arr. de Melle, 428.
Moullé (Frédéric), lieutenant de vaisseau ; — (famille), 143.
Moulin, général, 315.
Mourier (P.), 324.
Mousnier (L.-E.), pharmacien, 144.
Moutardon, com. du cant. de Ruffec, 366.
Mouthiers, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 272.
Moux (Arnaud), garde du scel, 117.
Mouzon, chef-lieu de cant., arr. de Sedan, 413.
Moyne, 326 ; — (André), conseiller, 116 ; — (Hélie), 117 ; — (Mérignon), 118 ; — juge prévôt, 372 ; — (Henri), sieur de L'Epineuil, 372.
Moysant, 326.
Muller (baron), général, 79, 80, 309-321 ; — (Angélique), 321 ; — (Jacques), 311, 312 ; — (Louise), 321.
Mung (Le), com. de Saint-Porchaire, arr. de Santes, 151.
Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 92, 254, 331.
Musseau (Elisabeth), 66.
Musset (Georges), archiviste-paléographe, 3, 106, 169, 195, 197, 202, 203, 210, 215, 244, 251-253, 326-328, 332, 340, 356, 375 ; — (Jean), architecte, 210, 225.

N

Nachamp, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 251.
Nancras, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 5.
Nanglard, prêtre écrivain, 323, 340, 432.
Nanteuil, abbaye, cant. de Ruffec (Charente), 417.
Nanteuil, fief des Broglie, 366.
Nantillé (Mme de), 317.
Narbonne (Aude), 290.
Nassans, lieutenant d'infanterie, 365.
Nau (Jean), marchand, 162.
Naud, architecte, 3, 81.
Nauzais, 284, 285, 291, 294, 299.
Nelle (Louise-Henriette-Félicité de), 367.
Nemours (duc de), 307.
Nercilla ou *Nercillac-Narcillac*, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 128, 187, 188.
Nerra (Foulques). Voir Foulques.
Nersac, com. du cant. d'Angoulême, 140, 141.
Nesle, fief des Clermont, 209.
Neuvic, canton de Montguyon, arr. de Jonzac, 105.
Neuvicq, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 204, 274.
Neuillac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 182, 340.
Nevers (Renaud, comte de), 405.
Nicéron, 285.

Digitized by Google

Nicole, 164 ; — conseiller général, 6.
Nieul, fief des Saint-Marsault, 185.
Nieul, fief des Poute, 72.
Nieul-lès-Saintes, com. du cant. de Saintes, 91, 190.
Nieul-le-Virouilh, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 71.
Nieul-sur-Mer, com. du cant. de La Rochelle, 206, 391.
Nîmes (Gard), 121, 279, 360.
Nimis (Crespin), 389, 390.
Niox, 376, 377.
Nival, 389.
Nivet, 156.
Noël (Françoise) ; — (Jean), avoué, 185.
Noirmoutier, île, arr. des Sables d'Olonne, 23, 33.
Nollet (Marguerite), 91.
Nonnac, en Genté, 184.
Nordein, photographe, 356.
Norgate (Kte), 330.
Normand (Marie), 262 ; — (Pierre), 261 ; — (Jean), sieur de Monchamp ; — (Jacques), 262.
Normand de La Garenne (Marie), 129.
Normand-Dufié, 13.
Nossay (Perrette de), 186.
Nouguès (Jean-Baptiste), député, 159.
Nozerines (Jean de), prêtre, 378.
Nuaillé, *Noaillé*, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 331-332, 391, 395.

O

Ocoy (Jean-Casimir d'), 127 ; — (Louis d'), seigneur de Coutrelles, 126.
Octon, cant. de Lunas, arr. de Lodève, 9.
Odilon, abbé de Cluny, 418, 420, 423, 427, 428.
Offré (P.), marchand, 264.
Ogier (J.), procureur, 369.
Oiron, cant. de Thouars, arr. de Bressuire, 264.
Olce (Ch. d'), capitaine, 82 ; — (J. d'), 321.
Oleron, île, arr. de Marennes, 65, 192, 315, 324, 344, 348, 350, 351, 354, 394.
Ollivier, 263 ; — (A.), 198 ; — (G.), artiste peintre, 280.
Orange (Vaucluse), 121, 360.
Orbigny (d') ; — (Alcide), naturaliste, 11.
Ordonneau (C.), 198.
Ordentius, évêque d'Auch, 103.
Oronce, 105.
Orioux, com. de Courcelle, 361.
Orléans (duc d'), 307.
Orléans (Loiret), 106.
Ossant, 326.
Ostent de Taillebourg, 353.
Othon de Brunswick, duc d'Aquitaine, 116.
Oudet (baron A.), 5, 78, 93, 133, 165; — (Joseph), inspecteur des chemins de fer, 165.
Oulmes, cant. de Saint-Hilaire des Loges, 334, 335.
Ozeau (Marie), 99.
Ozillac, com. du cant. de Jonzac, 187.

P

Paccaud (Fr.), charron, 114.
Padel (C.), drogman, 198.
Pailhou (Pierre), 386.
Pailleron, com. de Richemont, 184.
Paillier, magistrat ; — (Louise), 365.
Paillot, conseiller du roi, 372.
Painparé (Charles), 359.
Palais, 120.
Palissy (Bernard), 356.
Pandin (Agathe) ; — (Charles-Ph.) ; — (Charles), vicomte de Nercillac ; — (Ernest), comte de Nercillac ; — (Gaspard), seigneur de Roumefort, 188 ; — de Lussaudière, 82.
Papillaud, docteur-médecin, 6 ; — (G.-E.), 140.
Paradol (R.), prêtre, 369.
Parabère (de), abbesse de Saintes, 148.
Pariolleau (Pierre), 312.
Paroy, fief des Le Gentil, 78, 165.
Parthenay (Deux-Sèvres), 411.
Pasquier (Louise-Thérèse), 207 ; — notaire, 404.
Patry (H.), 131, 325.
Paulian, 13.
Paulme de Saluces (Marie), 88.

Digitized by Google

Pawloski (A.), 198.
Payan (André), sieur de Gombaud ; — (Françoise), 128.
Payant, maître cordonnier, 374.
Peanne (Jean), 372.
Peaunier-Beauchamp, lieutenant de vaisseau, 30.
Peladan, 360.
Pelet (Paul), professeur, 138.
Pella (Paulin de), 103.
Pellerin (Antoine), 29, 30, 34.
Pelletan, ministre de la marine, 140 ; — (Suzanne), 184.
Pelletier, capitaine de frégate, 86, 149.
Pelletreau (François) ; — (Marguerite), 73.
Pelligneau, notaire, 66.
Pellissier (Marie-Julie), 14.
Pellisson (Jules), juge, 157, 160, 435.
Pelloquin, boucher, 177.
Pellot (Claude), intendant de justice, 147.
Pelluchon (Jacques), 262 ; — notaire, 66.
Pellu du Champ-Renou (Charlotte) ; — (Jules), 141.
Pelouaille, près Saint-Jean d'Angély, 85.
Penard (M.-A.), marchande, 359.
Penaud (Jean-François), 127.
Penhac, fief des Lignières, 379.
Penot (Julienne), 261 ; — (Marguerite), 184.
Pépin, maire du Palais, 156,292 ; — (Catherine), 129 ; — (Marthe-Thérèse), 262 ; — (J.-R.), sieur de La Tour, 128.
Perchaud, fief des Meschinet, 99.
Péré (G.), charpentier, 385.
Périgon (D.), maréchal de France, 130.
Pérignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 135, 189, 201, 210, 214-221, 341, 394.
Périgny, com. du cant. de La Rochelle, 391.
Périgueux (Dordogne), 56, 60, 74, 75.
Pernes (Louis de), 60, 381, 382, 386.
Péronne (Nord), 171.
Perraud (Marie), 71.
Perrault (A.), 198 ; — (Jeanne), 326.
Perreau (Jacques-A.); — (Louise); — (Victoire) ; — (Félicité), 165.
Perrin (Jacques), maire de Cognac, 127.
Perrin ; — (Jean) ; — (Marie-Anne) ; — (Philippe) ; — (Pierre), échevin ; — de Boussac (Jacques) ; — (Jacques-Théodore), 262.
Perrin de Beaugaillard, 185.
Perrineau, entrepreneur, 3.
Perronneau ou Le P. Marcel, franciscain, 182, 183.
Pesche-le-Châtel (Doubs), 365.
Pessines, com. du cant. de Saintes, 312.
Petit (Guillaume), prêtre, 116 ; — (Jean), 389 ; — lieutenant d'infanterie, 199.
Peudry, com. de Saint-Martial de Montmoreau, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 185.
Phelippier (Elisabeth), 129.
Phelippon (Adam), avocat ; — (Armand), greffier, 187.
Phelippot, 430.
Philebert, général de division, 273.
Philippe (Gaspard), imprimeur, 288.
Philippier (J.), sieur de Fléac-sur-Charente, 163 ; — (Gilles), conseiller au présidial, 164.
Piaud (Elie), marchand, 379.
Piaut (Jean), 382.
Piéri, professeur, 199.
Pierre de Maillezais, moine, 425, 427.
Piguerit (Marianne), 167.
Piis (chevalier de), 312.
Pilié, 6.
Pinasseau, 326 ; — ancien notaire ; — (Marthe), 208.
Pinet, représentant du peuple, 313 ; — (Elie), 6.
Piochaud, 160.
Piquery (Ivon), arquebusier, 164.
Piron (Eug.), 193.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 148.
Planat de La Faye, 206.
Planchet (Dom), 112.
Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 66, 73, 79, 100, 196, 227.
Poquaire (Charles de), 128, 264 ; — (Henri de), 129 ; — (Louis de), 128.
Podio (Mathurin de), (du Puy), 163.

Digitized by Google

Poirault (Théodore), pharmacien, 135, 210, 214, 220.
Poirier (Anne) ; — (E.), notaire ; — (Louis), prêtre ; — (Georges); — (Paul), 273.
Poisson (Pierre), sculpteur, 93.
Poitevin (G.), prêtre, 121.
Poitiers (Vienne), 51, 56, 60, 104, 129.
Poittevin-Moléon, maire de Saintes, 301.
Polastron (Mme de), 24, 32.
Polfer (Suzanne), 144.
Pommeroye (L.-R. de), capitaine, 316, 317.
Pons (Pons de), 187.
Pons, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 3, 38, 71, 135, 142, 170, 171, 191, 192, 210, 211, 227, 267, 312, 322, 341, 344, 352, 354, 359, 394, 399.
Ponteroix (J. de), 173.
Ponthon, prêtre, 378.
Pont-Labbé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 3, 142, 189, 266, 394.
Pontlevain (François de), 264 ; — (Isaac de), 261, 264 ; — (Marie de), 264.
Pontlevoy, cant. de Montrichard, arr. de Blois, 256, 428.
Porchaire, docteur-médecin, 204.
Port-Breton, com. de l'Ile d'Yeu, 23.
Portier ; — (Pierre) ; — (Jean), seigneur de Gademoulin ; — (Marguerite), 184.
Pottecher, 360.
Pottier (H.), 199.
Potut, 128.
Pouigné, fief des Broglie, 366.
Poupillier (Clémence), vicomtesse des Méloizes-Fresnoy, 9.
Poussard (Auguste), comte du Vigeant; — (Charles); — (Jean), seigneur de Fors; — (Suzanne), 126.
Pousson (A.), docteur-médecin, 199.
Poute (Jean-Baptiste), seigneur de Nieul, 72.
Pradelle (Jérôme), 164.
Prahecq, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 253.
Prégent, 13.
Préguillac, com. du cant. de Saintes, 273.
Préroux, com. de Pérignac, 201.
Pressac (Gabrielle de) ; — (Jacques de), 186.
Prévost (Catherine), 128 ; — libraire, 140.
Prévostière (Jean), notaire ; — (Nicolas), 187 ; — (Marie) ; — (Pierre) ; — (N.), sieur de Marville, 185.
Priaire, cant. de Mauzé, arr. de Niort, 391.
Prieur, 95, 430 ; — (Christophe), 124 ; — (Denis), 95, 124 ; — (Pierre), 389, 390.
Prioleau, 326.
Prochoble, 430.
Prouhet, vice-amiral, 208.
Proust (Emile), 40, 62, 356.
Prouteau, notaire, 114, 167.
Proutière, 377.
Prud'homme (G.-H.), 270.
Prullon, fief des Debordes, 66.
Puyguyon (François de), 185 ; — (Marie de), 263.
Puyravault, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-Mer, 347, 391.
Puysaie, 32.

Q

Quantin (Marie-Lucile), 208.
Quesnel (Brigitte), 272.
Quiberon, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 21, 23, 25, 26, 36, 78, 82.
Quineau (François), 389, 390.

R

Rabaine (Jean de), 130.
Rabillard (D.), sieur de La Bertramière, 99, 101.
Raboteau, 115 ; —(Josué), 114 ; — (P.-P.), 95.
Racine, 15.
Rainguet (l'abbé), historien, 430.
Rainaud (chevalier), 254.
Rainaud, abbé de St-Jean d'Angély, 416-420, 422, 423, 425, 426.
Rambaud de Larocque (Auguste); — (Marcel, avocat ; — (Marguerite) ; — (Louise), 10.
Ramé, 326.
Ramnulfe, comte de Poitiers, 337.
Rancon (de), seigneur de Taillebourg, 405 ; — (Aymeri de), 407-409 ; — (Geoffroy de), 407,

Digitized by Google

409-411 ; — (Robert de), 407, 408, 410.
Rançon, près Mauzé (Deux-Sèvres), 251, 332.
Ranson (Jeanne), 188.
Raoulx, 326.
Rataud (J.), tailleur d'habits, 371.
Rateau (Jean), 91.
Ravail (Fernand), avocat ; — (Pierre), notaire, 12.
Ravard (J.), sergent royal, 162.
Ravaud, 176 ; — (Jean), 387 ; — (Jean), marchand, 180; — (Pierre), 180.
Raymard, secrétaire, 226.
Raymond (Renée), artiste, 83.
Raymond (Louis de), 373.
Ré, île, arr .de La Rochelle, 28, 96, 174, 315, 321, 373, 391, 392, 428.
Reau (N.), chirurgien, 385.
Réaux, com. du cant. de Jonzac, 69, 72.
Rédet, 332-334.
Redon, 34.
Redon, com. de Saint-Just, 14.
Regamey (F.), 199.
Regelsperger (Gustave), 139, 328, 356.
Regnard (N.), 372.
Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 13.
Regnault (G.), capitaine de vaisseau, 93, 144 ; — magistrat, 245 ; — médecin, 34.
Regnaut, 326 ; — (Penin), boucher, 117.
Régnier (Jane) ; — (Paul), colonel d'artillerie ; — (Paul), prêtre, 92, 93.
Renard (Georges), 199.
Renaud (Elisabeth), 184.
Renaud de Craon, 406, 408-410.
Renaud de Nevers, 407.
Renaudet (A.), chanoine, 378 ; — (S.), chirurgien, 355.
Renaudin ; — amiral, 14.
Renaudot, ingénieur ; — (Marguerite), 365.
Renault, 15 ; — (Gabriel), 7 ; — (Elisabeth) ; — (Georges) ; — (Marguerite) ; — (Maurice) ; — (Sophie), 8.
Repéré, 64.
Resnier (J.) marchand, 375.
Retail (Georges), 4.
Reth, village sur la Sèvre, 334.
Retz de Serviès (A. de), avocat, 436.
Réveillaud (Nicolas), 372.
Reverdy, prieur d'Arban, 397.
Rex (Deux-Sèvres), 332.
Rezonville, cant. de Gorze, arr. de Metz, 273.
Reverseaux (de) intendant de La Rochelle, 60.
Ricard (Fr.), sergent royal, 370.
Ricaudou, notaire, 147.
Richalley, lieutenant-colonel ; — (Jeanne), 93.
Richard, 262 ; — (Alfred), archiviste, 246-260, 332-355, 405-429 ; — (François), 389 ; — (Jean), 99 ; — hydrogéologue, 180 ; — préfet, 369.
Richard Cœur de Lion, 405.
Richard d'Alenour (Marie), 367.
Richelieu (Antoine de) ; — (François de), 131.
Richellot, 162 ; — (Jean), 168.
Richemond (de), archiviste, 82, 88, 103, 124, 203. Voir Meschinet.
Richemond, com. de Saint-Crépin de Mareuil, cant. de Mareuil, arr. de Nontron, 7.
Richemont, com. du cant. de Cognac, 184.
Rignol (Pierre de) ; — (Jean de), 127.
Riollet (de), médecin, 373. Voir Thomas.
Riollet, moulin, 352.
Rioux, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 190.
Rioux-Martin, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 341.
Rippes (Jean-Baptiste de) ; — (Jean-Ch.-A. de), 72.
Ritter (Claude), 359.
Rivaille, 208.
Rivière (de), 23 ; — (marquis de), 32.
Robert (Jean), architecte ; — (Marion) ; — (Germain), 164 ; — (Jean), marchand, 176 ; — photographe, 356.
Robert de Nevers ou de Sablé, 405, 406, 408 ; — le Bourguignon, 405-410.
Robespierre, 232, 313.
Robicquet (Jacques), marchand ; — (Michel), 127.
Robin (H.), dominicain, 324 ; —

Digitized by Google

enseigne de vaisseau, 30 ; — sous-ingénieur, 150.
Robinet, évêque constitutionnel, 227, 228.
Rochechouart (Haute-Vienne), 252.
Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), 391, 393.
Rocheteau (J.), jardinier, 114.
Rocquemadour (Abraham), 124.
Rocquemadour (Jacques de), 99, 101 ; — (Marguerite de), 98, 99, 101.
Rodanet, écrivain, 183.
Roger, 331.
Rogeron (Gabriel), 227.
Rohan (Pierre de), maréchal de Gié, 263.
Roissac, com. de Gensac, 185,187.
Rolland, 369 ; — (Agathe-Athénaïs) ; — (Jean-Baptiste), 271.
Romaneau, com. de Saint-Dizant du Gua, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 71.
Romefort, fief des Pandin, 188.
Rondeau (Antoinette) ; — Ferdinand), 69.
Roquefort (comte de), 185.
Roquefort, fief des Pons, 187.
Rosignac (Marie de), 91.
Roubaud, 128.
Rouillon (Claude), procureur ; — (M.), marchand, 177.
Roullet (G.), artiste peintre, 61, 269.
Roumefort (comte Hélion de), 362.
Roumejoux (A. de), 287.
Rousseau (Gabriel), 208; — (Jean), 352.
Rousseau-Leroy, imprimeur, 298.
Rousselet, com. de Nieul, cant. de Saintes, 91.
Rousselle (Arnaud), prêtre, 117.
Rousselot de Saint-Céran (Julie), 141.
Roux, 261 ; — (Antoinette) ; — (Jérôme) ; — colonel, 145 ; — (Jeanne), 261 ; — (J.-G.), domestique, 29, 30, 34, 35.
Roy, 115 ; — (Jean), lieutenant général; — (Jeanne); — (Louis), 187 ; — (Jehan), 382 ; — (Luc), procureur, 162 ; — (Marie), 114; — (Raimond), 369 ; — (Renée), 373.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 5, 15, 77, 88.
Roy de l'Isle (P.), propriétaire, 361.
Rudel (Guillaume), seigneur de Blaye, 342.
Ruffier (Fr.), sieur des Grimardières, 127.
Rulié (Marguerite), 69.
Rullaud, 95.
Russi (Paul de), 69.
Rutin (Marie), 166.

S

Sabatery (J.), prêtre, 162.
Sablé (Avoise de), 406, 408.
Sablé, chef-lieu de cant., arr. de La Flèche, 408.
Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 5, 6, 73, 116, 395, 436.
Sagot du Vauroux, capitaine de frégate, 10.
Saint-Aignan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 347, 350.
Saint-André, com. du cant. de Cognac, 129, 162, 264.
Saint-Aulaire (de), 165.
Saint-Benoit, 431.
Saint-Bonnet, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 403.
Saint-Brice, com. du cant. de Cognac, 126.
Saint-Bris (de), 115.
Saint-Christophe, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Saint-Christophe, près de Vergné, 332.
Saint-Ciers-Champagne, canton d'Archiac, arr. de Jonzac, 71.
Saint-Condé, 172.
Saint-Crépin, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 164.
Saint-Cybard, com. d'Angoulême, 293, 338, 343, 353.
Saint-Cyprien, abbaye, 331, 332, 334, 349.
Saint-Cyr du Doret, canton de Courçon, arr. de La Rochelle, 392.
Saint-Cyrgues (marquis de), 8.
Saint-Denis, 97.
Saint-Denis du Pin, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 248.
Saint-Dizant du Gua, canton de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 169.

Digitized by Google

Sainte-Christine, cant. de Maillezais, 334.
Sainte-Eustelle, fontaine, com. de Saintes, 322.
Sainte-Gemme, canton de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 14, 190.
Sainte-Gemme (de), 80.
Sainte-Hélène, fief des Châteauneuf de Randon, 262.
Sainte-Lheurine, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 72, 178.
Sainte-Marie de Déou, 341.
Sainte-Marie de Ré, canton de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 378, 392, 430, 436.
Sainte-Maure (de), 243 ; — (Judith de) ; — (Alexis de) ; — (Léon-Alexis de), 186.
Sainte-Maure, îlot (Iles Ioniennes), 243.
Sainte-Radégonde, com. de Baigne, arr. de Barbezieux, 341.
Saintes (Charente-Inférieure), 37-64, 84, 103-123, 135, 148-156, 160-180, 190, 191, 202-205, 255, 267, 274-300, 359, 360, 368-390, 393-404.
Sainte-Soulle, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Saint-Félix, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 232.
Saint-Félix (de), 10.
Saint-Florent de Saumur (Maine-et Loire), 335, 352.
Saint-Fort sur le Né, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 186, 263, 324.
Saint-Fort-sur-Gironde, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 78, 190.
Saint-Fulcrand, chapelle, en Languedoc, 364.
Saint-Gaïten, 189.
Saint-Genais, fief des Montaigne, 372.
Saint-Geniès. Voir Baderan.
Saint-Geniès, en Languedoc, canton de Castries, arr. de Montpellier, 362, 364.
Saint-Genis, chef-lieu de canton, arr. de Jonzac, 67.
Saint-Georges de Cubillac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 339.
Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 397.
Saint-Georges de Rex, cant. de Mauzé, arr. de Niort, 394.
Saint-Georges des Coteaux, com. du cant. de Saintes, 43, 373.
Saint-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 116, 347, 395, 396.
Saint-Georges du Bois, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 391.
Saint-Germain en Laye, chef-lieu de cant., arr. de Versailles, 234.
Saint-Germain de Lusignan, com. du cant. de Jonzac, 339.
Saint-Germain de Marencennes, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-mer, 207, 391.
Saint-Germain de Vibrac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 66, 68, 69, 71, 339.
Saint-Germain du Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 188.
Saint-Germain du Teil, chef-lieu de cant., arr. de Marvejols, 397.
Saint-Gilles, chef-lieu de cant., arr. des Sables d'Olonne, 33.
Saint-Goussaud, cant. de Bénévent, arr. de Bourganeuf, 290.
Saint-Grégoire d'Ardenne, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 85.
Saint-Hilaire (de), 399.
Saint-Hilaire des Loges, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 334, 335.
Saint-James, com. du Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 132, 356.
Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure), 16-21, 38, 83, 93-95, 149, 191, 203, 331, 349, 394-396, 401, 405, 411, 413, 416, 417, 420, 429.
Saint-Jean de Liversay, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 392.
Saint-Jean de Luz, chef-lieu de cant., arr. de Bayonne, 313.
Saint-Jean du Breuil, com. de Landrais, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 391.
Saint-Jullien de Concelles, cant. du Loroux, arr. de Nantes, 174.
Saint-Just, com. du cant. de Marennes, 14, 137, 324.

Digitized by Google

Saint-Laurent, com. du cant. de Cognac, 127.
Saint-Laurent de la Prée, com. du cant. de Rochefort. 391.
Saint-Laurent du Bouhet, cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole, 402.
Saint-Laurent du Roc, 341.
Saint-Léger, abbaye, 394.
Saint-Légier (comte Adhémar de); — (Antoine-Eugène de), 7; — (E. de), 165; — de La Sauzaye (comte de), 80, 88; — (G. de), capitaine de cavalerie, 80; — (marquise de), 206.
Saint-Léonard de La Chaume, com. de Dompierre-sur-mer, cant. de La Rochelle, 392-394.
Saint-Liguaire, com. du cant. de Niort, 394.
Saint-Maigrin, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 69.
Saint-Maixent, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 138, 227, 228, 331, 334, 352, 421.
Saint-Mard, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 391.
Saint-Mars (Madeleine de), 167.
Saint-Marsault (de), 185; — de Châtelaillon (vicomte de), 10.
Saint-Martial de Coculet, canton d'Archiac, arr. de Jonzac, 167.
Saint-Martial de Limoges, 414, 417.
Saint-Martial de Vitaterne, com. du cant. de Jonzac, 72.
Saint-Martin, com. du Gua, cant. de Marennes, 100, 101.
Saint-Martin, com. du cant. de Cognac, 130.
Saint-Martin (Don Nicolas de), 70.
Saint-Martin, (Jean de), chanoine, 392.
Saint-Martin de Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 12, 96-98, 269, 392, 393, 430.
Saint-Martin de Villeneuve, cant., de Courçon, arr. de La Rochelle, 392.
Saint-Mathieu, com. de Villars, 398.
Saint-Maurice, 29.
Saint-Maurice, com. de La Rochelle, 391.
Saint-Maurice de Tavernolles, com. du cant. de Jonzac, 178.
Saint-Maxire, com. du cant. de Niort, 335.
Saint-Médard, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Saint-Médard (de), évêque de Tournoi, 63.
Saint-Nicolas du Rédon, chef-lieu de cant., arr. de Savenay, 141.
Saint-Ouen, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 391.
Saint-Paul, com. de Clion, 72, 73.
Saint-Porchaire, chef-lieu de canton, arr. de Saintes, 37, 227.
Saint-Preuil, cant. de Segonzac, 170.
Saint-Rémy, 14.
Saint-Rémy, fief des Esrable, 68.
Saint-Roc (de), 164.
Saint-Rogatien, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Saint-Romain, com. de Lavalette, 143.
Saint-Saturnin du Bois, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 391.
Saint-Saud (comte de), 65, 146.
Saint-Sauvan, cant. de Burie, arr. de Saintes, 148.
Saint-Sauveur de Nuaillé, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 392.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 169-171.
Saint-Seurin d'Uzet, com. de Cozes, arr. de Saintes, 190, 261.
Saint-Sever (Landes), 77.
Saint-Séverin, cant. de Barbezieux, 341.
Saint-Séverin, abbaye, com. de Dompierre-sur-Boutonne, 395.
Saint-Sigismond, cant. de Maillezais, 334.
Saint-Simon, fief des Poussard, 178.
Saint-Simon de Bordes, com. du cant. de Jonzac, 66.
Saint-Sulpice (de), prieur de Saint-Macoult, 370.
Saint-Sulpice de Cognac, com. du cant. de Cognac, 338.
Saint-Symphorien, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 191.
Saint-Symphorien des Bois, cant. de La Clayette, arr. de Charolles, 191.
Saint-Thomas, prieuré, 397.

Digitized by Google

Saint-Trojan, com. de Boutiers-Saint-Trojan, cant. de Cognac, 126, 127.
Saint-Udusoire, 106.
Saint-Vivien, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Saint-Xandre, com. du cant. de La Rochelle, 391.
Salasc, cant. de Clermont, arr. de Lodève, 9.
Salasc (de), ou Salasco, 9 ; — (Jean de), 9 ; — (Joséphine de), née Laugaudin, 8.
Salcède (Gabriel de), 127.
Salemon (Thomas), jardinier, 122.
Salignac (Jean-Louis de) ; — (Antoine de) ; — (Jean de) ; — (Pierre-Antoine de) ; — (Georges de) ; — (Louis de) ; — (Sarah de) ; — de la Mothe-Fénelon, 272.
Salignac, com. de Pérignac, 216.
Salles, com. de Saint-Fort-sur-Gironde, 78.
Salles, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 128.
Salles (Charente), com. du cant. de Barbezieux, 158, 185, 187.
Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Salles, fief des Broglie, 366.
Sanche de Gascogne (le duc), 422.
Sanche-Garcie, duc de Bourgogne, 345.
Sanglard (Pierre), 177.
Sansas, 56.
Sanson, notaire, 162.
Sarrau (Marie-Louise), 11.
Sarry (P.), seigneur de La Chaume, 378.
Sartre (Léon de), 305.
Saudau, archiviste, 16, 203, 359.
Saujon, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 5, 6, 144, 396.
Saulnier (F.), 76 ; — (J.), maître apothicaire, 356.
Saulnier de Montlambert (Alexis), 129.
Savari (Arnaud), 122.
Savari de Thouars (comte), 334 ; — (Jean), marchand, 375 ; — magistrat ; — (Joséphine), 145.
Savignac, fief des Aubusson, 185.
Savignan (Marie), 374.
Sayous, commandant ; — (Jeanne), 365.
Scaliger (Joseph), 298.
Schuermann, 47.
Sécalart (Paulin), capitaine-pilote, 327.
Séchebec, com. de Saint-Martin de Cognac, 156.
Second (Léon), 359.
Segond-Lambert (Mme), 360.
Segonzac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 160, 170, 187.
Seguin, 326 ; — archevêque de Bordeaux, 414 ; — comte de Bordeaux et de Saintes, 344.
Ségur (comte de), 235.
Seignac (Ph. de), 5.
Sénégonde, 247, 335.
Senné, notaire, 116, 167, 168.
Senot de La Londe (S.), 82.
Sens (Yonne), 57, 59.
Sentex (Louis), 126.
Serao (Mathilde), écrivain d'Italie, 182.
Sèze (de), recteur de l'Académie de Bordeaux, 160.
Siecq, com. du cant. de Niort, 335.
Sigau, curé de Saint-Geniès, 364.
Sigogne, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 263.
Silvestre (J.), professeur, 199.
Simonnet, 3.
Sinety (A. de), prieur de Bouteville, 395.
Siraud (J.), maçon, 375.
Soderini (François), évêque de Saintes, 132.
Soissons (Aisne), 120.
Solençon, com. de Boutiens, cant. de Cognac, 186, 263.
Sonnac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 139.
Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 52, 100, 101, 343, 394, 396.
Souché, com. du cant. de Niort, 335.
Soulac, cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre, 125.
Soulard (B.), procureur, 373 ; — receveur des consignations, 387.
Soult, maréchal de France, 303, 307.
Steeg (L.), consul, 198.
Stern (Mlle), 6.
Stofflet, général vendéen, 32.
Strauss (famille), 14, 15.

Digitized by Google

Suberville (J. de), clerc tonsuré, 163.
Sureau, négociant; — (Anne), 68.
Surgères (Hugues de), 431.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 4, 207, 254, 333, 347, 350, 351, 391, 393.
Suzannet (de), 320.
Sylvain, professeur au Conservatoire de Bordeaux, 276.
Symon (L.), marchand, 371.
Szernovien, 128.

T

Tabois (Elie), 180.
Tabourin, prêtre, 151, 301, 380.
Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 38, 98, 99, 101, 132, 167, 192, 303, 384, 394, 405, 410, 411.
Taillet, vicaire général de Saintes, 395.
Tailliard, 47.
Talmont-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 191.
Tamizier, notaire, 383.
Tapon du Pinier, 64.
Tardy, médecin, 34.
Targe, censeur du lycée Condorcet, 85.
Tarrade, huissier, 166.
Tartas (Pierre), sieur des Forges, 366.
Tassin, topographe, 39, 40.
Taugon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 332, 392.
Taurin (Saint), 113.
Tenaud, prêtre, 76.
Tercinier (François), échevin, 374 ; — (J.), marchand, 372 ; — (L.), négociant, 378.
Terrasson, chef-lieu de cant., arr. de Sarlat, 204.
Terrien (Catherine), 72 ; — (Jean), avocat, 66, 69, 71 ; — (Marie-Catherine) ; — notaire, 69.
Tessé (comtesse de), 235.
Tessereau (J.), sieur de Beauregard ; — (Michel), sieur de Boismatté, 99, 101.
Tessier de Laboëssière, professeur, 160.
Tesson, cant de Gémozac, arr. de Saintes, 396.
Tetberge, femme de Hildegaire, 340.
Texier (D.), notaire, 263 ; — (Noël), imprimeur, 436 ; — receveur des finances ; — (Marie), 14.
Thairé, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 391.
Thédenat, prêtre, 59.
Themer, notaire, 290 .
Thénac, com. du cant. de Saintes, 203.
Théodelin, abbé de Maillezais, 424, 425, 427.
Théon (De), 378.
Thérac, 76.
Thévet (André), 327.
Thézac (Mlle de), 266, 359 ; — (Charles-Frédéric de) ; — (Jacques-Etienne de), 165.
Thézan Saint-Geniès (De) ; — (Marie-C.-I. de), 362, 363.
Thèze (Charles), 4.
Thibeaudeau, 215, 221, 222 ; — (Pierre), archiviste, 83, 92.
Thibierge (Louis), 200.
Thierry d'Argenlieu, receveur des douanes, 15.
Thions, fief des Delany, 91.
Thirion (Joseph), avocat, 273.
Thomas (Gabriel), 262 ; — (cardinal), archevêque de Rouen, 3 ; — (Isaac), de Riollet, médecin, 373.
Thomassin, religieux, 68.
Thors, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 190.
Thouars (Deux-Sèvres), 343.
Thoyon (Alfred), capitaine de vaisseau ; — (famille), 142, 143.
Tidier-Foutant (L.), 356.
Tier de Bart-Brusley, 123.
Tignoux, com. de Nercillac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 262.
Tillou, com. de Bourg-Charente, 262, 263.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 89, 251.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort-sur-mer, 7, 15, 91, 92, 126, 147, 343, 351, 376, 395.
Toscanelli, 327.
Toulouse (Haute-Garonne), 104.
Tourneur (D.), notaire, 382 ; — (F.), échevin, 177.
Tours (Indre-et-Loire), 106, 120, 189.

Digitized by Google

Touzac, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 187.
Touzaud (D.), 324.
Tourelli (Mme), artiste, 276.
Travail, chef de bataillon, 93.
Treilhard, 315.
Trémeau, imprimeur, 159.
Trigand de Latour (Maxime), 436.
Trochon, 326.
Troussaint (Marie-Thérèse), 143.
Trouvé, luthier, 166.
Truguet, ministre de la marine, 33.
Tugèras ou *Tauriac*, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 340.
Turcat (J.-B.), marchand, 187.
Turner (Samuel) ; — (Anne-Nancy), 184.
Turpin (De), 166.
Turpion, comte d'Angoulême, 337, 338.
Tuy (Marquis de), 70.

U

Urvoy, 163.
Usson, com. d'Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 130, 190.
Uzureau, prêtre, 225-227.

V

Val (Madeleine-Sybille de), 366, 367.
Valadon (Th.), supérieur du couvent des Minimes, 393.
Valans (Foucaud), 251.
Valans, cant. de Frontenay, 251, 252.
Valentin, enseigne de vaisseau, 27.
Vallade-Lagord, 97.
Vallein, publiciste, 377 .
Vandré, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-mer, 4.
Vanzac, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 66, 71, 397.
Varaize, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 38, 190.
Vassal, directeur de l'enregistrement, 161.
Vassiac, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 341.
Vaissière (Marie-Rosalie-Victoire de), 78.
Vatin, archiviste, 83, 358, 436.
Vatteville-la-Rue, cant. de Caudebec, arr. d'Yvetot, 172.
Vaux (Jehan de), 382.
Vaux, cant. de Royan, arr. de Marennes, 395.
Vèdrines (Jean de), ancien officier de cavalerie ; — (Marie-Louise de), 12.
Veillon (E.), 436 ; — (J.), chapelier, 123.
Vénérand, com. du cant. de Saintes, 97, 305.
Vercheval, 138.
Verdelin (Jean-Louis de), 263.
Verdier (Joseph), baron de Laas ; — (Agathe), 196.
Verger (Jean) ; — (Marie), 370
Vergné, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 332.
Vérines, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 391.
Verneuil, 6.
Véron, 59.
Verrières, cant. de Segonzac, 156, 160, 186.
Verstraete (N.), 142.
Verteuil (N.), 92.
Vesron ou Verron ; — (Jeanne), 325, 326 ; — (Marie) ; — (Jacques) ; — (Jean), 326.
Veyrel, 60.
Vezeaux de Lavergne (De), docteur-médecin, 365.
Viaud, administrateur, 68 ; — (Eliacin), 143.
Viault de Breuillac (Frédérique), 141.
Vibrac, com. du cant. de Jonzac, 66.
Vichy, chef-lieu de cant., arr. de La Palisse, 308.
Vienne (Isère), 106, 120.
Viennot, 200.
Vieuille (Marie-Anne), 168 ; — (Marie-H.-A.), 143 ; — (P.), 380.
Vigen, docteur-médecin, 203.
Vignier (Marie-C.-V.), 165.
Vigoureux, apothicaire, 123, 124.
Villan, maître chirurgien, 373.
Villaret-Joyeuse, amiral, 22.
Villars, 94.
Villars (Jeanne de), 110, 375.
Villars, 397, 398.
Villars, cant. de Burie, arr. de Saintes, 184.
Villary, 86.
Villebois, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 342.

Digitized by Google

Villebreton (Charente), 175.
Ville-d'Avray, cant. de Sèvres, arr. de Versailles, 270.
Villedon (Gabriel, comte de), lieutenant de gendarmerie, 317.
Villedoux, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 392.
Villefagnan, chef-lieu de cant., arr. de Ruffec, 366, 367.
Villemalet, com. de La Rochette, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 175.
Villeman, 187.
Villemontée, intendant de la justice, 76.
Villeneuve, fief des Brumauld, 365, 366.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 331.
Villepelet (Ferd.), 287.
Villers du Terrye (Marc de), écrivain, 202.
Villette (De), 97.
Villette, en Savoie, 29.
Villexavier, com. du cant. de Jonzac, 66.
Villiers, fief des Curzay, 264.
Vincent, 378.
Vinet (Elie), professeur, 280-300 ; — (François), 291 ; — (Jean) ; — (Pierre), 292.
Vinsonneau (J.), sieur de La Péruse, 262, 263 : — (Jacquette), 262, 264 ; — (Jeanne), 263 ; — (Marie), 186, 262.
Virson, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 391.
Vitet (Jeanne), 101 ; — (Gabriel), sieur de L'Échassier ; — (Jean), sieur de Bel-Air ; — (Marie-Anne), 130.
Voille, 97.
Vouhé, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 391.
Vouillé-les-Marais, cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte), 334.
Voutron, com. d'Yves, 391.
Vouvant, cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte, 334, 411.
Vouzac pour *Vanzac*, 66.
Vouzan, cant. de La Valette, arr. d'Angoulême, 324.
Vulgrin, voir Wulgrin.

W

Waille, 356.
Waldeck-Rousseau, ministre ; — (René), 138.
Warren, amiral anglais, 22.
Williamson, 8.
Williot, général, 22.
Wintrop (Robert-C.), 102, 103.
Wulgrin, comte d'Angoulême, 337, 338, 340, 342, 345, 406, 410.

X Y Z

Xandre (Balthazar), 114.
Xandrieux (Charles-André de) ; — (Charlotte de) ; — (David de), 184 ; — (François de), 184, 185.
Yan Saint-Acère, 200, 356.
Yeu, île, chef-lieu de cant., arr. des Sables d'Olonne, 22-27, 30, 32, 33, 82.
You (Louis), sieur de La Tessonnière et des Barrières, 176, 177.
Yves, com. du cant. de Rochefort-sur-mer, 254, 391.
Zinck (Marie), 130.

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Crosse de Saint-Jean d'Angély. 17
Fête du 24 juillet. 276
Fragment de la crosse d'Airvault. 20
Façade de l'église de Pérignac 216
Graphiques des crues 148
Pancarte d'exercice littéraire 156
Plan de l'abbaye en 1695 111
Plan de l'abbaye en 1825 113
Plan de la rue Saint-Pierre de Saintes 164
Porte du château d'Ars 224
Thermes de Saint-Saloine 57, 61

Digitized by Google

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06824 1499

Digitized by Google

Digitized by Google